XXVIme ANNÉE - N° 1 - JANVIER 1932

Mensuelle Illustrée

la Parfumerie Moderne

REVUE SCIENTIFIQUE ET DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE



PUBLICATIONS PIERRE ARGENCE

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

9, Avenue Jean-Jaurès

LYON

R. C. Lyon N° A. 28.765

PARIS

12, Rue d'Anjou (8e)

Téléphone : Anjou 04.80 à 04.85

la Parfumerie Moderne

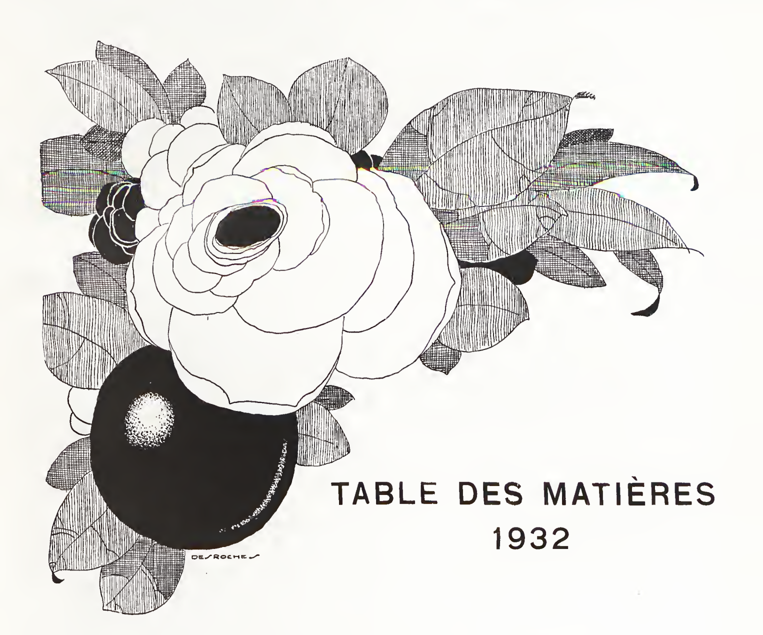


TABLE DES MATIÈRES
1932

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

9, Avenue Jean-Jaurès - LYON
Téléphone : Parmentier 15-04 (2 lignes)

10-12, Rue d'Anjou - PARIS
Téléphone : Anjou 04-80 à 04-85

Abonnements (12 mois) : France et Colonies, 66 fr. Etranger (convention postale), 72 fr. ; autres pays, 85 fr.

1932 TABLE DES MATIÈRES 1932

INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

VARIÉTÉS

MONOGRAPHIES, DISTINCTIONS

MATÉRIEL

CULTURES ET INDUSTRIES DES ESSENCES

PARFUMERIE PRATIQUE

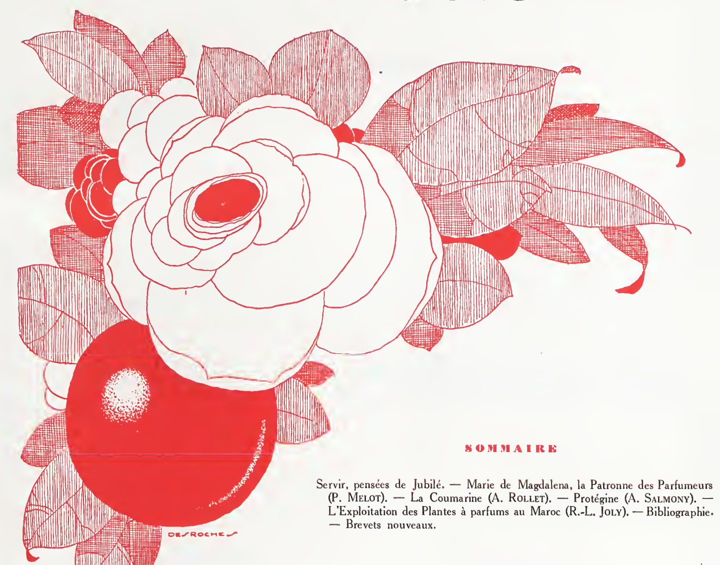
HUILES ESSENTIELLES

TABLE DES GRAVURES

INDEX ALPHABÉTIQUE

N° 1 Le Numéro : 7 Francs JANVIER 1932

la parfumerie moderne



SOMMAIRE

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

9, Avenue Jean-Jaurès, LYON
Téléphone : Vaudrey 21-21

10-12, Rue d'Anjou, PARIS
Téléphone . Anjou 04-80 à 04-85

Abonnements (12 mois) : France et Colonies, 66 fr. Etranger (convention postale), 72 fr. : autres pays, 85 fr.

Nº 1 Le Numéro : 7 Francs JANVIER 1932

la parfumerie moderne

SERVIR

Pensées de Jubilé

La Parfumerie Moderne *entre dans sa* 26e *année d'existence. Depuis vingt-cinq ans, inlassablement, elle a résumé et publié avec une indépendance à laquelle tous ses lecteurs ont rendu hommage, toutes les découvertes, tous les travaux, toutes les tendances concernant la parfumerie et les industries annexes.*

Imitée au cours de ces vingt-cinq années, dans tous les pays du monde, elle a gardé sa sérénité de vues, sa courtoisie et la position technique qu'elle s'était imposée dès ses premiers numéros.

Elle s'est efforcée de garder, vis-à-vis de toutes les industries qui concourent à la prospérité de la parfumerie, non seulement en France, mais dans l'Univers, l'impartialité qui lui semblait nécessaire à la persistance de relations cordiales entre toutes les nations, relations qui sont à la base même de la prospérité de l'Industrie française des Parfums.

En effet, si notre pays, par sa production spéciale d'essences de fleurs ou de parfums artificiels, ou par sa production coloniale de matières premières, garde une incontestable situation de premier rang, en revanche, sa fabrication de parfums conditionnés subit actuellement une sérieuse concurrence. Le Parfum français garde heureusement une réputation bien méritée d'objet d'art, qui limite, dans une large mesure la concurrence locale. Il ne faut pas se dissimuler cependant que l'exaspération nationaliste de l'industrie, dans tous les pays, donne une acuité croissante à la lutte du parfum national contre le parfum français.

La crise économique actuelle est pour une grande part dans cette lutte, mais, quelles que soient les mesures protectrices prises à l'encontre du produit français dans beaucoup de pays, nous devons croire et espérer que notre produit, toujours proche de la perfection, l'emportera constamment dans la lutte de la concurrence.

En revanche, l'exportation des matières premières françaises ou coloniales fran-

çaises profitera de cette crise de nationalisme et alimentera encore, pour de longues années, les usines qui se sont installées dans tous les pays industriels.

Notre revue a tenu compte de ces intérêts en apparence contradictoires et s'est efforcée de démontrer la haute valeur des produits français dans tous les domaines. Elle y a réussi. La lecture des statistiques d'exportation des produits odorants français le démontre amplement. S'il était possible, également, d'établir les graphiques de progression des industriels qui sont nos lecteurs depuis l'origine, on pourrait aussi constater que tous ont profité de nos indications, de nos conseils et de nos enseignements. Ainsi nous avons poussé au plus haut point la réalisation de la devise : SERVIR qui est, actuellement, celle des industriels et des techniciens conscients de leurs devoirs.

François Bacon disait déjà : « Je regarde chaque homme comme un débiteur envers sa profession : puisque l'homme y cherche naturellement à recevoir considération et gain, il doit essayer, en récompense, d'y être un aide et une glorification ». Ainsi, La Parfumerie Moderne *est restée un appui pour tous les hommes de la profession et elle a entrepris avec succès, la glorification du métier.*

Cette glorification, elle l'a trouvée d'abord dans la démonstration du caractère artistique du Parfum, caractère qui en élève la nature au-dessus de l'objet ordinaire de consommation : vendre du Rêve et de la Beauté est incontestablement supérieur au fait de vendre de l'utile et de l'agréable.

Elle l'a trouvée aussi dans la démonstration du caractère nécessaire du produit odorant : elle a démontré d'abord par ses propres travaux et ensuite par ceux qu'elle a provoqués dans toutes les Facultés et dans tous les laboratoires du monde, que le parfum est indispensable à la vie, par la destruction efficace qu'il assure, non seulement des microorganismes ennemis du genre humain, mais aussi des toxines que secrètent les corps vivants et sont la cause d'un grand nombre de maladies.

Prolonger la vie humaine, l'améliorer en procurant à l'homme la santé, puis l'embellir par le rêve et la beauté, tels sont les idéaux auxquels tend la Parfumerie, industrie qu'il faudrait inventer si elle n'existait pas, pour élever l'homme au-dessus de sa condition animale et lui permettre l'ascension vers les sphères éthérées.

Malgré le but élevé qu'elle s'était proposé, et qu'elle a atteint incontestablement, au mieux des intérêts généraux, La Parfumerie Moderne *n'a pas été exempte de reproches ou d'attaques, au cours de son existence. La recherche des grands intérêts collectifs n'est, en effet, pas toujours compatible avec celle des intérêts particuliers : certainement, nombre de ceux-ci ont pu, quelquefois, se croire lésés, mais le croyant ils ont été, à leur tour, injustes.*

Combien de fois ne dit-on pas : certes la chose en elle-même est excellente, mais nous en soupçonnons les motifs... Le soupçon s'installe et s'amplifie et l'action tout à fait bien intentionnée en réalité, est mal interprétée. Le temps, heureusement, remet les choses au point, et après vingt-cinq années de travail, La Parfumerie Moderne *peut dire comme le sage : attendons le crédit pour nos bonnes intentions.*

L'homme est toujours enclin à critiquer les motifs d'autrui

C'est de la couardise
Que de douter quand un cœur noble
Etend une main ouverte comme gage d'amour.

SHAKESPEARE

La Parfumerie Moderne *a été quelquefois critiquée, soupçonnée, mais elle a toujours gardé et garde constamment la main ouverte.*

Aujourd'hui, dans une période de dépression universelle, où toutes les industries, et la nôtre, souffrent sans en porter la faute, et où l'union devant le malheur engendre des vues plus justes et plus exactes, l'universalité de nos lecteurs peut dire, sans arrière-pensée : La Parfumerie Moderne *a mis au jour le plus grand nombre d'idées fécondes, elle a publié dans l'intérêt de tous, les documents les plus précieux, elle a généralisé les connaissances utiles, elle a augmenté le patrimoine français en même temps que le patrimoine humain. Ces grandes idées, encore qu'elles paraissent dépasser l'intérêt qu'offre une industrie jugée futile par tous ceux qui n'y voient que le plaisir qu'elle procure, et non pas le bien qu'elle engendre, sont justes pour nos industries, comme elles le seraient pour des connaissances d'un ordre plus élevé, la médecine ou la science pure par exemple.*

La Parfumerie Moderne *a « servi », elle ne désire qu'une chose, servir encore, et si la devise du Rotary Club International, club des hommes d'affaires est : « Celui qui Sert le mieux profite le plus »,* La Parfumerie Moderne *la fait sienne, avec cette extension, c'est qu'en français le mot « profit » pourrait s'entendre seulement d'un gain matériel, alors qu'en réalité le profit visé est un profit essentiellement moral.*

Le profit qu'engendre le Service est pour nous une récompense immatérielle : le profit c'est la considération dont parle Bacon, c'est l'amitié de nos lecteurs et la confiance qu'ils nous témoignent. La Parfumerie Moderne *n'est pas une « affaire », elle est une émanation de l'industrie française, elle s'efforce d'être le reflet intelligent et sensible de cette collectivité. Elle y a réussi incontestablement, et c'est cette réussite qui consacre la valeur de son Service, bien davantage qu'un profit matériel qui n'a jamais été pour elle ni une fin ni un but.*

Fidèle à cette devise, La Parfumerie Moderne *dans les années qui viendront, s'efforcera toujours de SERVIR, puissent ses lecteurs, ses collaborateurs et ses annonciers, réunis ici dans le témoignage d'affection qu'elle leur adresse, lui conserver leur appui, leurs encouragements et leur concours.*

PARFUMERIE MODERNE

MANUFACTURE DE CARTONNAGES DE LUXE

SPÉCIALITÉS POUR PARFUMEURS

MARIUS MILOU & Cie

MONTÉLIMAR (France)

MAISON A :

PARIS

9, Rue Mazagran, 9

Téléphone : Provence 33-66

AGENCES :

LONDRES

G. BOUJON

59, St-George's Road

Warwick Square S. W. 1

MAISON A :

NEW-YORK

565, Fifth Avenue

Phone Plaza 3.794



5167

5025/13/4

5035/8

3793/2

La Patronne des Parfumeurs

MARIE DE MAGDALENA

Amoureuse et Sainte

I. La Sainte aux Parfums.

Aucune sainte, dans la religion chrétienne, n'occupe une place aussi importante que Marie-Madeleine. C'est elle, ne l'oublions pas qui, la première, est témoin de la Résurrection. C'est à elle que Jésus, revenu d'entre les Morts, se montre pour la première fois. Le fait capital, la pierre angulaire du culte nouveau qui va bouleverser le monde, est le témoignage de l'ancienne amoureuse de Magdalena. Aussi est-il naturel que les corporations se soient disputé un aussi illustre patronage. Les jardiniers, les gantiers, les mégissiers, les gainiers, les parfumeurs, les filles repenties et les confréries de pénitents ont pris sainte Madeleine pour patronne. Les vignerons de la campagne romaine en ont fait leur protectrice, leur dévotion particulière (1).

Si les jardiniers, en Provence surtout, se sont réclamés d'elle, c'est sans doute à cause de la scène où elle a pris Notre-Seigneur pour un jardinier. Les gantiers, gainiers et par voie de conséquence, les mégissiers, ont naturellement emprunté aux parfumeurs la grande Myrophore. Quant aux filles-folles de-leur-corps — (pittoresques désignation des femmes galantes de l'ancien temps) — il nous semble que sainte Marie l'Egyptienne ait été infiniment mieux désignée pour être leur patronne. Marie l'Egyptienne, qui quitte ses parents dès l'âge de douze ans, devient presque aussitôt une courtisane en vue d'Alexandrie et même une vie déréglée jusqu'à dix-huit ans, époque où elle se convertit à la suite d'un voyage à Jérusalem, Marie l'Egyptienne, disons-nous, nous paraît beaucoup plus qualifiée pour un tel patronage. Mais les filles de joie sont exigeantes : de même qu'il leur faut les plus beaux bijoux, les plus riches étoffes, de même il leur fallut la plus glorieuse et la plus exquise des saintes. Laissons-

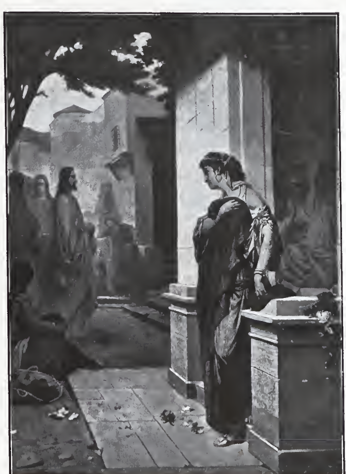


Tableau de H. Lazerges.

Madeleine.

(1) Certains expliquent cette dévotion par le fait que la maturité des raisins, à Rome, coïncide à peu près avec la fête de la Madeleine. Notons que, dans maints vieux auteurs, Marie-Madeleine est traitée de « Bacchante » : cette remarque constitue, à nos yeux, une autre explication qui n'est pas sans valeur

leur Madeleine, suffisamment généreuse et suffisamment riche pour assumer un double parrainage, et retenons que, seuls les parfumeurs, ont des raisons péremptoires pour saluer en elle, la patronne de leur corporation.

Car il n'y a pas seulement l'anecdote du vase de parfums, ce vase qu'elle a brisé pour répandre sa précieuse odeur sur le Seigneur ; il y a encore le rôle mystique de la chevelure de Madeleine. Cette chevelure dont elle était si fière au temps de sa vie de dissipation et qu'elle sanctifia au jour de sa conversion en s'en servant pour essuyer les pieds du Sauveur. Dans certains tableaux, cette chevelure lui sert de vêtement, tel dans cette toile de la Sainte-Baume, représentant l'Assomption de Madeleine, portée par les Anges.

Examinons la curieuse existence et la sympathique figure de la Sainte aux parfums.

II. L'Enigme de Marie de Magdalena.

Historiquement, nous savons peu de choses sur Maria de Magdalena. Au neuvième siècle, Raban, Maur, abbé de Fuld, devenu archevêque de Mayence, poète, historien, érudit, homme d'une autorité considérable en son temps, se pencha sur les gracieuses figures de Marthe de Béthanie et de la sœur de celle-ci, Marie de Magdalena, les deux «suivantes» du Christ. Si nous en croyons Marc de Montifaud (1), l'un des plus récents historiographes de Madeleine, cette biographie de Raban Maur serait, en somme, la meilleure parue. Il nous paraît donc utile d'en donner ici quelques aperçus.

D'après l'ecclésiastique allemand, Maria était de noble origine. Son père, un certain Syrius aurait été gouverneur et prince de toute la Syrie maritime et sa mère Eucharie était douée de toutes les qualités possibles. Les noms de Syrius (le Syrien) et d'Eucharie, (Bonne Grâce) nous semblent par trop conventionnels pour être retenus dans une étude sérieuse. Mais il semble établi que les parents de Madeleine étaient des personnes aisées, qui joignaient à la possession de biens importants, celle de trois domaines sis en dehors de Jerusalem : celui de Béthanie, à peine distant d'une lieue de la capitale hébraïque ; celui de Magdala ou de Magdalum, en Galilée, sur la gauche de la mer de Génézareth ; enfin celui d'une autre Béthanie, au delà du Jourdain, région où Jean donnait le baptême.

Il est à peu près démontré que notre héroïne naquit à Magdala, résidence de plaisance des siens et qu'elle vécut là sa jeunesse passionnée.

Raban Maur nous dit sa beauté : elle « se faisait admirer pour l'élégance et la parfaite proportion de toute sa personne, les charmes de sa figure, la beauté de sa chevelure, les grâces exquises de son langage,... la fraîcheur de son teint » (2).

De telles perfections firent supposer que Maria de Magdala avait été courtisane, car un pareil ensemble de dons n'était guère vraisemblable chez la femme antique dont le rôle essentiel était de mettre au monde des enfants et de veiller aux soins du ménage. On précisa même qu'elle sortait d'un de ces étranges collèges de volupté où s'enseignaient toutes les séductions, véritable université faisant de la dernière des hétaïres une véritable prêtresse, connaissant les moindres nuances et les innombrables subtilités du culte de la divine Aphrodite.

J. de Varagine (1230-1298), l'auteur de cette *Légende dorée* qu'on lit encore de nos jours, incline vers cette opinion. Dans la notice assez longue qu'il consacre à la Sainte aux Parfums, il prétend que « tandis que Martha, laquelle était sage, gouvernait la partie des biens de son frère, sa sœur se fit initier à tous les plaisirs du corps et la benoite Magdeleine abondait en richesses, et pour ce que le delect est compagnon de l'abondance de biens, de tant comme elle resplendissait plus en beauté et en richesse, de tant soumettait-elle son corps aux délices et pour ce perdait-elle son propre nom et fut accoutumée d'être appelée pécheresse ».

Saint Augustin, qui nomme Madeleine « adultère », suppose qu'elle avait été mariée à un riche personnage, possesseur du domaine de Magdala. Son mari mort tout jeune, lui aurait légué cette sorte de château dont elle hérita avec le nom de « Magdalena ». Sans doute, rien ne s'oppose formellement à l'idée que la future sainte ait connu le mariage. Pourtant, cette opinion qui ferait de Madeleine une sorte de « veuve joyeuse » ne nous sourit guère car elle semble diminuer le caractère de la plus sympathique des femmes dont parle l'Écriture.

Le XVIII[e] siècle, galant et frivole, entendit un curieux panégyrique de « la Pécheresse ». Ce fut celui que prononça, vers 1775, l'abbé Bélon, orateur réputé et original, dans une église de Besançon, sous le vocable de Madeleine. La reproduction de ce sermon, qui causa quelque scandale, fut interdite durant plusieurs années par l'autorité ecclésiastique, mais cette interdiction ayant été finalement levée, l'abbé Belon s'empressa de prêcher un peu partout le même discours avec quelques allusions aussi hardies que piquantes, mais que l'on ne connaît que par la tradition. Le passage ci-dessous donnera suffisamment le ton et l'esprit de l'allocution.

« Pour vous ramener à des idées

(1) Marc de Montifaud. — *Les Courtisanes de l'Antiquité. Marie Magdeleine.* Paris.

1876. André Sagnier, édit. — Nous citons une fois pour toute cet auteur auquel sont empruntés divers passages de cette petite étude.

(2) Le style de la traduction de Raban Maur correspond si peu au style du IX[e] siècle qu'on peut supposer des passages apocryphes introduits dans les textes par les traducteurs successifs.



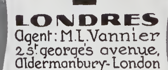
TOUS LES ÉTUIS POUR FARDS

création et dépôt de modèles

MARQUISE

22, RUE St MARTIN, PARIS

Tél: Archives: 14-61



P.A.L
FRUCIER-FEM

plus favorables quant à Madeleine, vous transportant au temps et aux circonstances où vécut cette célèbre israélite, je pourrais vous dire, messieurs, que l'Antiquité, ne jugeant pas équitable d'exiger plus de vertu du sexe réputé le plus faible, ne croyait pas les femmes déshonorées de ce qui ne déshonorait pas les hommes à ses yeux ; qu'elle a d'ailleurs toujours été moins sévère à des sentiments qui, naissant avec nous, lui paraissaient une partie de nous-mêmes et qu'elle n'attacha jamais aucune idée flétrissante aux suites d'une passion qu'elle trouvait presque aussi pardonnable que naturelle. Les grâces de la beauté étaient alors regardées comme les autres talents ; et l'art de plaire, aussi autorisé que les autres arts, loin d'inspirer de l'éloignement, mettait à portée de toutes les distinctions.

« Les chefs des peuples, les plus grands de tous les ordres se rendaient publiquement chez les courtisanes de la Grèce et pensaient en sortir plus polis. De leur côté,elles étaient reçues avec accueil, dans les meilleures compagnies, dès qu'elles daignaient s'y présenter. Les plus illustres philosophes ne s'effarouchaient par des voluptés qu'elles prodiguaient : le sage Pythagore proclamait devoir beaucoup à leur commerce ; le divin Platon pliait souvent son génie à des épigrammes extrêmement tendres en leur honneur et le fameux aéropage, qui mérita, dans la suite, l'estime de saint Paul, et au jugement duquel les dieux eux-mêmes s'en étaient rapportés, ne se crut pas déshonoré pour avoir réformé un de ses arrêts, en faveur d'une athénienne, célèbre par sa beauté. »

Cet exposé, malgré le style ampoulé de rigueur à l'époque, est remarquable par plus d'un point. Le prédicateur montre une compréhension étonnante pour son temps, de l'âme antique, mais il semble faire une véritable apologie de l'amour libre et de tels propos, dans la chaire chrétienne, paraîtraient bien osés de nos jours.

Il est vrai que l'abbé Belon ajoute :

« Ce n'est pas que, pour vous rendre plus indulgents à Madeleine, je prétende introduire, dans la religion, la morale profane et les vues charnelles de la gentilité... Mais c'est que les idées des vices et du blâme qui y est attaché, ayant varié beaucoup suivant les différents temps et les peuples divers, il ne serait ni juste, ni raisonnable de juger, par la façon de penser de notre siècle et des contrées que nous habitons. »

Et l'abbé Bellon célèbre « l'amante (1) fidèle de Jésus-Christ, premier titre de gloire de Madeleine » et « l'aimée chérie de Jésus, second titre de sa gloire » (2).

Nous ne mentionnerons que pour mémoire le curieux opuscule publié en 1834 par Bufquin sous le titre de *La Magdeleine* dont nous extrairons seulement ce portrait « Elle marchait comme dans une atmosphère de volupté.

« Visage et port, et toute sa personne vous laissaient dans l'éblouissement et le vertige. Ses yeux à demi-ouverts, langoureux, caressants, fascinateurs, ou soudain se dévoilant enflammés et brillants, jetaient des éclairs, des feux, des séductions dont on était enivré.

« Sa gorge semblait forte, arrondie, élancée, douce et fraîche et ferme avec ses deux mamelles amoureuses *(sic)* pareilles à deux mamelons de montagnes, riches de trésors, de fleurs, de moissons, de parfum, de murmure, de magie... Sa gorge, avec ses deux mamelles, était un trône d'amour que tous les désirs allaient chercher pour le poursuivre, le conquérir, s'y perdre, s'y délecter, y mourir dans les délices !... » (3).

Cette description romantique des charmes physiques de Marie de Magdalena — qui remplit plusieurs pages — est la dernière littérature pittoresque que nous rencontrons dans cette courte revue des biographes de la sainte. Les ouvrages pieux passeront désormais sous silence la beauté et le passé de celle qui mérita le nom de Pécheresse.

Veuillot se contente de résumer le rôle qu'elle joue dans l'Evangile, mais il se garde bien de détailler la figure du personnage. « Elle demanda à Jésus la vraie guérison, celle des plaies mortelles de l'âme ; elle fit la vraie satisfaction, celle des larmes, elle paya le vrai tribut, celui de l'amour ; Jésus lui décerna une gloire qu'il n'a donnée à nul autre : Elle a beaucoup aimé. Cette parole est de celles qui n'avaient pas encore été prononcées dans le monde et le monde n'avait rien imaginé qui en approchât » (4).

Le père Gratry, comme tous ceux qui veulent peindre l'âme, et non le corps, a mis son accent métaphysique dans le portrait qu'il en retrace, mais sa touche n'est pas celle d'un peintre : il commente, il est vrai, avec des mots particulièrement heureux. « Elle verse sur la tête du Christ des flots de riches parfums et brise le vase précieux qui les a contenus. Glorieux luxe de l'enthousiasme, en présence du divin héroïsme, qui va briser aussi le vase, pour répandre sur toute la terre le parfum de la vie nouvelle... Son cœur a tout pressenti ; son cœur a connu le mystère inconnu des anciens et des sages, elle soutient et ensevelit dans le parfum de son amour et de son enthousiasme, le Fils de l'homme qui va mourir. »

Les écrivains rationalistes ou antireligieux cherchent une explica-

(1) Le terme « amante », au XVIIIe siècle, signifiait simplement « amie » et non « maîtresse » et n'impliquait pas une idée sexuelle comme aujourd'hui.

(2) « Panégyrique de Sainte Madeleine prononcé à Besançon pour la fête patronale d'une des paroisses de cette ville, par M. Belon, prêtre, docteur en théologie. » Une brochure de 38 pages, s.l.n.d., mais paraissant avoir été imprimé à Dijon, vers 1840.

(3) Cité par Marc de Montifaud, *loc. citato*, page 256.

(4) Veuillot, cité par de Montifaud, *loc. citat.*, p. 246.

tion humaine de Madeleine. Parlant des Galiléennes que l'Histoire connaît sous le nom des « saintes femmes », Ernest Renan écrit : « L'une d'elles, Marie de Magdala, paraît avoir été une personne fort exaltée. Selon le langage du temps, elle avait été possédée de sept démons, c'est-à-dire qu'elle avait été affectée de maladies nerveuses et en apparence inexplicables. Jésus, par sa beauté pure et douce, calma cette organisation troublée. La Magdeleine lui fut fidèle jusqu'au Golgotha, et joua, le lendemain de sa mort, un rôle de premier ordre, car elle fut l'organe principal par lequel s'établit la foi à la résurrection. » (1)

Les sept démons ont donné lieu à mille interprétations. Pour les uns, ce sont les sept péchés capitaux ; pour les autres ce sont les sept compagnons de débauche que Madeleine associe successivement ou simultanément à ses fougueuses voluptés. Pour d'autres enfin, ce sont des affections nerveuses .« Il paraîtrait qu'il y avait en elle quelque prédisposition à l'épilepsie, que le contact et, pour ainsi dire, le fluide magnétique qui se dégageait de la personne de Jésus, durent guérir. Soit que son imagination ait reçu un choc des désordres successifs auxquels alle se livrait, soit que l'épilepsie — et c'est le fait qui a le plus de probabilité, fut, en effet, la maladie régnante dans ces chaudes contrées de l'extrême Orient... » (2).

L'explication nous semble bien risquée. Elle dut paraître fort savante à nos pères qui, aux beaux jours de l'école de la Salpétrière, pensaient résoudre toutes les énigmes de la nature par les mots d' « hystérie » et d' « épilepsie ».

On le voit, La première partie de la vie de Madeleine reste assez obscure. Rien ne permet cependant de dire qu'elle fut courtisane et de voir en elle « une rôdeuse des nuits, qui guettait au passage le jeune libertin échappé au toit paternel » (3), une « prostituée entraînant vers sa demeure les plus beaux fils de Judas » (4).

(1) Renan. — *Vie de Jésus.*

(2) Marc de Montifaud, *loc. citat.*, p. 268.

III. — Notre-Dame de toutes les Allégresses.

Non, Madeleine est seulement une voluptueuse, la plus parfaite de toutes, une sainte de luxure. Telle se dégage sa physionomie d'à travers les multiples textes que nous venons de citer. Et nous pouvons, sans grand effort d'imagination, reconstituer l'existence de la belle Amoureuse avant la divine rencontre.

Nous savons Madeleine intelligente et riche. Elle est issue d'une famille opulente, laquelle ayant beaucoup voyagé et géré des fonctions importantes, s'est affranchie de l'étroite morale hébraïque. D'ailleurs, pour ces Israélites qui, demain, se refuseront à reconnaître le Messie, une seule chose importe : réussir. Ne voyons point là une mentalité terre à terre, un matérialisme grossier. Non : réussir, c'est le seule et sûre manière de plaire à Jéhova. Goûter le bonheur, c'est le seul indice montrant l'Eternel satisfait de nous. Sans doute, il y a bien dans les Livres, l'histoire d'un certain Job. Mais l'événement est déjà lointain : le fumier du saint homme, comme les sept vaches maigres de Joseph, c'est l'image d'une détresse, d'une crise passagère dont il faut sortir à tout prix. Et quand la Fortune vous sourit, n'imaginez pas, comme le font les gentils, que c'est là un simple hasard, un coup de l'aveugle Fatum. Nullement c'est une marque divine. Si les félicités sont entrées dans votre vie : c'est que vos œuvres sont agréables au Seigneur.

La jeune Madeleine n'a d'ailleurs point besoin de ces raisonnements subtils pour s'adonner à ses fantaisies. Son tempérament parle en elle depuis toujours ou presque.

(3) M. de Montifaud, *loc. citat.*, p. 341.

(4) Raban-Maur. — *Vie de Marie-Magdeleine.*

Elle se souvient des nuits lumineuses de l'Aram, toutes embaumées de senteurs, alors que la clarté bleue des étoiles baignait la campagne syriaque endormie. L'ombre se peuplait d'images lascives et la troublante fillette évoquait les mystères des diverses religions dont elle entendait discuter ses proches : les cultes phalliques que l'on disait être la vénération du Principe même de la Vie ; les mystères sacrés d'Astaroth qui inondaient les initiés d'une joie surhumaine ; les rondes gracieuses des nymphes étalant leur nudité délicate et rosée dans les vertes clairières avant de s'offrir aux Sylvains ; l'étreinte animale des Satyres meurtrissant le corps souple et chaud des Faunesses ; les amours tumultueux des Centaures, mêlant aux joies de leur rut demi-divin, et la perversité des hommes et la brutalité des bêtes.

Dans la nuit trop douce, l'enfant défaillait de bonheur tandis que l'érotique fresque enflammait sa jeune imagination. La gorge sèche, la peau moite, le sang battant aux tempes, elle appelait de tout son être la réalisation des impossibles amours que lui suggérait sa sensualité de juive, exaltée par l'ambiance syrienne.

Plus tard, à Magdala, par des nuits pareilles, ou par ces accablantes soirées de Palestine, quand une nappe de feu semblait tomber d'un ciel devenu gris à force d'être éclatant, la jeune fille lisait le *Cantique des Cantiques* au grand scandale de ses suivantes qui, elles, savaient que la lecture n'en était permise qu'aux personnes ayant accompli leur trentième année.

Puis Madeleine était devenue libre. Ses parents avaient disparu. Elle délaissait la compagnie de son frère Lazare et de sa sœur Marthe qu'elle jugeait incapable de la comprendre... Souverainement belle, adulée, riche affranchie de toute pudeur, elle réalisait ses rêves voluptueux d'enfant. Il lui suffisait de désirer pour obtenir.

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS

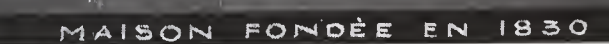
A. SAVY, JEANJEAN & Cie

INGÉNIEURS CONSTRUCTEURS

Société Anonyme au Capital de 6.000000 de Francs

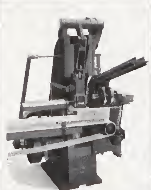
AVENUE DUBONNET. COURBEVOIE. SEINE

Succrs de G. HERMANN, BEYER Fres, WALLOIS & CHOME DES CRESSONNIÈRES




Séchoir à capes


Sechoir a flacons


Presse à savon


Machine à parfumer les cartes



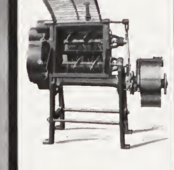
Mélangeuse Batteuse pour Crème de Beauté


Mechine é remplir les tubes


Peloteuse Boudineuse

Matériel Moderne
pour
Parfumeries, Savonneries

Séchoirs Brevetés
Pour Savons, Flacons,
Capes Genre "Viscose,"
"Royal Capes," etc...


Pétrisseur - Mélangeur

Matériel Breveté Réalisant la Fabrication en ligne Continue
du Savon de Toilette et du Savon en Paillettes



« L'huile et le parfum réjouissent le cœur » (1) se répétait Madeleine quand ses servantes préparaient son corps admirable pour les amoureuses luttes qui lui opposaient des partenaires choisis par sa seule fantaisie. Car Madeleine était déjà l'amante aux enivrantes senteurs. Elle utilisait le nard de Perse, la marjolaine de Chypre, le baume fabriqué avec les graines de Myrobolan. Elle connaissait le précepte d'Ovida.

« Les parfums viennent en aide à la volupté » (2) et elle savait en user mieux qu'aucune autre femme. Nulle, comme elle, n'avait l'art de mêler la mandragose, la pomme épineuse, le chanvre sauvage pour combiner ce philtre étrange qui abolit la personnalité et permet d'en prendre une autre à son choix. Par ce breuvage, elle pouvait devenir déesse, nymphe, faunesse, ou plus simplement génisse, jument ou chienne. Et sous ses incarnations multiples, elle goûtait des délices toujours nouvelles, tandis que l'encens et la myrrhe fumaient dans les cassolettes. Les cymbales, les sistres ou les tambourins peuplaient l'air d'une musique irréelle, suave, inhumaine.

Pour Madeleine, au delà de toute espérance, se réalisaient les rêves caressés sous les étoiles de l'Aram.

Elle n'était ni prostituée ni courtisane ; elle était la grande Amoureuse, tirant de sa chair superbe toutes les extases, toutes les harmonies dont les Gentils paraient leurs divinités.

IV. — La divine rencontre.

L'abbé Faillon prétend que la première entrevue de Jésus et de Magdeleine dut être secrète, rien ne le prouve. C'est une simple hypothèse ni plus ni moins vraisemblable que celle imaginée par le peintre Montenard, dans sa toile intitulée *La première rencontre du Christ avec Madeleine*. Nous la reproduisons ici. Marie est debout devant sa porte encadrée de fleurs, cette porte qui a vu entrer tant de folles compagnies : elle regarde passer, à quelque distance, dans la clarté d'un beau jour, une robe blanche : le Christ. Il est seul ; c'est à l'un de ces moments où il fuit la foule et cherche la solitude. Marie le regarde, sans oser l'approcher, sans oser bouger de sa place, mais elle en a le sentiment, elle le voit : il est la lumière, il est la vie (3).

On ne peut guère préciser à quel moment Madeleine montra publiquement les nouveaux sentiments qui agitaient son âme. Un repas qui fut donné chez un des principaux habitants de Naïm, Simon le Pharisien fut, incontestablement, pour elle, l'occasion de dévoiler la dévotion qui la poussait vers Jésus de Nazareth. Désormais, pour les croyants ou les incroyants, la vie de Madeleine quitte la légende pour l'histoire. On sait que tandis que Jésus était à table, à demi-étendu sur un lit d'Ionie, suivant la mode qui présidait aux repas, la jeune femme parvint à pénétrer dans la salle, portant entre ses bras le vase d'albâtre ou peut-être une alabastrite (4) rempli de myrrhe et de cinnamome et une certaine quantité d'épis aromatiques. L'émotion fait jaillir ses larmes, Elle arrose de ses pleurs les pieds de Jésus, elle les prend dans ses mains, les baise, les oint de parfums et les essuie avec la nappe d'or de sa chevelure dénouée. Un murmure s'élève, réprobateur, hostile. La morgue pharisaïque s'effraie, s'indigne de cette émouvante scène. Et Simon, lui-même, ne peut s'empêcher de murmurer : « S'il était vraiment prophète, il saurait que la femme qui le touche est une impure ! »

Jésus lui dit alors : « Ecoute, Simon et réponds moi : un créancier avait deux débiteurs, l'un lui devait cent deniers, l'autre cinquante. Comme ils n'avaient pas de quoi payer, il leur remit leur dette à l'un comme à l'autre. Quel est celui des deux qui l'aimait le mieux ? »

— « A mon avis, dit Simon, c'est celui à qui il a donné davantage.

— « Tu as bien jugé, retorqua Jésus.

Et se tournant vers Madeleine, il dit à son hôte : « Tu vois cette femme ? Je suis entré dans ta maison ; tu ne m'as pas lavé les pieds ; elle, elle les a baignés de ses larmes et essuyés de ses cheveux. Tu ne m'as pas donné le baiser ; elle, depuis qu'elle est entrée, elle n'a cessé de me baiser les pieds ; tu ne m'as pas oint d'huile la tête : elle, elle a oint de parfum mes pieds. Aussi je vous le dit à tous : Beaucoup de péchés lui seront remis, parce qu'elle a beaucoup aimé. Celui à qui on remet le moins, c'est celui qui aime moins. »

Alors, il lui dit, à elle : « Tes péchés te seront remis. » Ceux qui étaient à table avec lui se disaient entre eux : « Quel est-il celui qui remet les péchés ? »

Jésus dit encore à la femme : « Ta foi vient de te sauver. Va en paix. »

Depuis, deux mille ans ou presque ont passé, mais les divines paroles retentissent encore et leur écho n'est point affaibli.

V. — Les dernières années de Marie-Madeleine.

On sait que Madeleine s'attacha au Christ, le suivit au calvaire, et après que son corps eût été déposé dans le tombeau, elle retourna à Jérusalem préparer des parfums — (la sainte aux parfums, toujours !) — pour l'embaumer. Le surlendemain, elle alla de grand matin au sépulcre : n'ayant point trouvé le corps, elle courut porter la nouvelle aux apôtres et revint au tombeau. S'étant tournée, elle vit Jésus debout, sans savoir que ce fut lui. Il lui demanda ce qu'elle

(1) *Proverbes*, XXVII, vers 9.

(2) Ovide. — *Remèdes d'amour.*

(3) Charles Baussan. — *L'art et les saints sainte Madeleine.* Paris, Henri Laurens, page 13.

(4) On appelait alabastrite une sorte d'urne destinée à contenir des parfums.

cherchait. Madeleine, pensant que c'était un jardinier, lui répondit : « Si vous l'avez enlevé, dites-moi où vous l'avez mis, que je puisse le faire emporter. Jésus lui dit simplement : « Marie », et aussitôt, le connaissant à sa voix, elle se jeta à ses pieds pour les lui baiser. Mais Jésus lui défendit de le toucher « noli me tangere », lui apprit qu'il resterait encore quelque temps sur la terre et lui ordonna d'aller annoncer cette nouvelle à ses fidèles.

Tel est le récit résumé de l'Ecriture. Désormais, l'on ne sait plus rien de certain au sujet de Madeleine. L'histoire de son voyage en Provence avec son frère Lazare et sa sœur Marthe n'est pas adoptée par tous les critiques ; les témoignages anciens lui manquent (1). Il faut convenir néanmoins que si elle n'est point appuyée par des preuves positives, ce genre de preuves ne lui est pas contraire. On peut donc laisser subsister la tradition des Provençaux, quelle qu'elle soit. Les auteurs des *Acta Sanctorum*, après d'amples discussions, conviennent que cette tradition n'a succombé jusqu'ici à aucun argument péremptoire.

On a beaucoup discuté contre l'opinion commune qui fait de l'amoureuse de Magdaleda et de Marie, sœur de Lazare, une seule et même personne. Le Fèvre d'Etaples, Josse Clicthoue, Launoy ont attaqué cette opinion avec une violence qui ne s'explique guère. La tradition, les consentement des Pères de l'Eglise, l'office lithurgique, la persuasion générale de la chrétienté, mais surtout le caractère d'amour qui se manifeste dans ces prétendues « trois Maries » d'une manière si caractéristique, si uniforme, ne laissent guère douter qu'il y ait identité entre la Sainte aux Parfums et la sœur de Lazare. La « troisième » Marie n'a existé que dans l'imagination de certains jansénistes génés de voir une « repentie » jouer un aussi grand rôle dans la vie du Christ et dans les assises du Christianisme.

Pharisiens modernes, ils n'ont pas pardonné à « la pécheresse» et cherchent à diminuer son caractère.

Peu importe. La figure de Marie de Magdalena est la plus belle qui gravite autour du Sauveur. Elle a conservé toute sa séduction, même aux yeux des gens n'ayant nul sentiment religieux. C'est que les saintes, comme les amoureuses — et le Christ nous a montré que ces deux qualificatifs ne s'excluaient pas — c'est que, disons, les saintes comme les amoureuses laissent « une mémoire qui n'a point de tombeau ».

Paul MELOT.

(1) *Dictionnaire historique*, de F.-X. Feller, à l'article : Marie-Madeleine (sainte).

LA COUMARINE

La coumarine (coumarin, courmarine) est un des principaux constituants de la fève tonka, qui lui donne son odeur caractéristique.

Elle a été isolée en 1825.

M. Larbalétrier indique le mode d'extraction suivant :

Traiter les fèves par l'alcool à 90° ; puis distiller ce dernier. Il reste dans la chaudière une masse sirupeuse, qui cristallise par refroidissement.

Les cristaux sont purifiés avec le noir animal, puis comprimés entre des feuilles de papier buvard, pour enlever la matière grasse, et on fait cristalliser à nouveau.

La coumarine pure est en cristaux blancs, brillants, durs, de densité supérieure à celle de l'eau.

Son odeur, douce et agréable, tient à la fois de la vanille et du mélilot.

Sa saveur est brûlante.

Elle fond à 67 degrés, et distille à 270 degrés (on dit aussi entre 297 et 299 degrés).

Légèrement soluble dans l'eau, plus à chaud qu'à froid ; soluble dans l'alcool (la solution ne présente aucune réaction acide).

Vogel l'avait confondue avec l'acide benzoïque. C'est une lactone de l'acide orthocoumarique (Piesse), de formule

$$C^6H^4 \left< \begin{matrix} CH = CH \\ O - CO \end{matrix} \right.$$

Les acides étendus la dissolvent sans altération.

L'acide sulfurique concentré la charbonne ; l'acide azotique la transforme en nitro-coumarine, puis en acide picrique, si on prolonge l'action.

La potasse caustique, en solution concentrée et bouillante, la dissout en formant de l'acide coumarique.

Avec la potasse en fusion, elle donne de l'acide salicylique et de l'acide acétique.

Avec l'amalgame de sodium, et en présence de l'eau, il se forme, notamment, de l'acide salicylique.

L'iode, en solution alcoolique, transforme la coumarine en une matière vert foncé, d'apparence cristalline.

Avec le brome et le chlore, elle

Première Usine créée en France

LA PLUS IMPORTANTE MAISON D'EUROPE

TUBES EN ÉTAIN

Tous Tubes émaillés et imprimés pour présentations élégantes.

70 années d'expérience

STILLIGOUTTES

ÉTABLISSEMENTS

Krieg & Zivy

INGÉNIEURS E.C.P.

9, Rue Hortense GRAND-MONTROUGE (Seine)

Téléph.: Vaugirard 27-40, 41, 42

P.A.L

TOUS MODÈLES

TOUTES IMPRESSIONS

SEULE LA CAPSULE S'ESTAMPE ET S'IMPRIME

Tubes

Bouchons stilligouttes — Capsules métalliques

ÉTABLISSEMENTS

BETTS ET BLANCHARD

Société anonyme au capital de 4.000.000 frcs

LA BASTIDE · BORDEAUX BOITE POSTALE N° 17

produit des dérivés cristallisés blancs.

Frapolli et Chiozza ont retiré, de l'un de ses composés chimiques, un alcaloïde, la coumaramine, qui cristallise en belles aiguilles longues, d'un jaune rougeâtre, mais n'offrant qu'un intérêt scientifique.

FRAUDE. — On fraude, parfois, la coumarine, en la broyant intimement avec de l'hydrate de terpine.

Rappelons les principales caractéristiques de ce mélange, déterminées dans les laboratoires de la *Parfumerie Moderne.*

Solubilité dans l'alcool, diminuée de moitié ; point de fusion, entre 102 et 106 degrés, suivant la proportion d'adultérant.

A chaud, en présence de l'acide sulfurique dilué à 20 %, il se forme un trouble laiteux, et il se dégage une vive odeur de térébenthine (terpinéol et cinéol).

A chaud, avec de l'acide sulfurique concentré, on obtient une couleur rouge orange, puis pourpre foncé. Avec la coumarine pure, cette coloration rouge ne se produit qu'à haute température, en détruisant complètement la matière organique.

La séparation par cristallisation fractionnée est facile. L'hydrate de terpine est beaucoup moins soluble dans l'éther que la coumarine ; le point de fusion du résidu s'élève progressivement jusqu'à 116-117 degrés.

Pour se rendre compte de la proportion d'hydrate de terpine, dissoudre le produit dans une solution alcaline, d'où la coumarine est facilement précipitable.

La matière ainsi isolée, puis purifiée, présente les propriétés suivantes : cristaux blancs, sublimables, et entraînables par la vapeur ; fondant à 116-117 degrés ; se déshydratant par chauffage, et distillant à 258 degrés.

La terpine anhydre obtenue fond à 102-105 degrés.

LA COUMARINE SYNTHÉTIQUE. — Elle a été obtenue, pour la première fois, par Perkin, en 1867.

On la prépare en traitant l'aldéhyde salicylique sodée, par l'anhydride acétique, en présence de l'acétate de soude fondu.

Quand la réaction est achevée, on ajoute de l'eau, qui précipite une huile formée par un mélange de coumarine et d'acide acétylcoumarique ; ce dernier se transforme en coumarine, lorsqu'on le chauffe au-dessus de son point d'ébullition.

A défaut de coumarine synthétique, on emploie parfois la méthyltolylcétone, mélangée à un peu d'héliotropine et de musc. Une addition de salicylate d'amyle, dans certains cas, donne le caractère « foin coupé ».

EMPLOI DE LA COUMARINE. — La coumarine est employée en parfumerie, comme constituant de diverses compositions, concurremment avec la vanilline, l'héliotropine.

Elle sert aussi de fixateur, au même titre que l'ambre gris, la civette, le musc, les baumes du Pérou et de tolu, le benjoin, le styrax, en solution alcoolique, qui agissent à la fois par leur résine et leurs principes aromatiques.

Voici quelques formules.

Eau de Cologne aux fleurs : coumarine, héliotropine, musc artificiel, vanilline, de chacun, 0 gr. 05 ; essence de jasmin synthétique, 2 gr., essence de lilas, 2 gr., teinture de benjoin, 20 gr., essence de bergamotte, 10 gr., de lavande, 5 gr., eau de fleur d'oranger, 100 gr., alcool à 90 deg. 800.

Eau de Cologne russe : coumarine, 0 gr. 25, vanilline, 0 gr. 25, ionone au dixième, 20 gouttes, teinture de musc à 7 pour 1.000, 10 gr., de benjoin, 10 gr., d'ambrette, 25 gr., d'iris, 25 gr., essence de bergamotte, 5 gr., de citron, 5 gr., de cédrat, 50 gouttes, de lavande, 40 gouttes, de néroli, 6 gouttes, de limette, 40 gouttes, de romarin, 12 gouttes, de verveine, 12 gouttes ; eau de fleur d'oranger, 100 gr., alcool à 90 deg., 720 gr.

Eau de Portugal : essence de cédrat, 3 gr., de lavande, 0 gr. 5, de Portugal, 10 gr., de géranium, 0 gr. 10 ; coumarine, 0 gr. 10, teinture de safran au dixième, 1 cc., alcool à 60 deg., 1 lit.

Lotion à l'héliotrope : héliotropine, 10 gr., vanilline, 5 gr., essence de jasmin synthétique, 5 gr., coumarine, 3 gr., eau de laurier-cerise, 50 cc., de rose, 100 cc., de fleur d'oranger, 250 cc., alcool à 90 deg. 500.

Lotion au formol : solution de formol du commerce, 5 cc., héliotropine, 2 gr., coumarine, 1 gr., alcool à 70 deg., pour 1 litre.

Extrait de foin coupé : coumarine, 25 gr., vanilline, 0 gr. 25, teinture de musc artificiel à 7 pour mille, 5 gr., teinture d'ambre à 1 %, 2 gr., essence d'iris, 2 gr., néroli, 0 gr. 5, essence de lavande, 1 gr., solution d'ionone au dixième, 5 gr., teinture de benjoin, 10 gr., alcool à 95 deg. pour 1 litre.

Autre formule d'extrait de foin coupé : coumarine, 10 gr., musc artificiel, 1 gr., rhodinol, 0 gr. 50, vanilline, 0 gr. 25, ionone, 0 gr. 50, acétate de benzyle, 0 gr. 50, alcool à 95 deg., 1 lit.

Extrait de trèfle incarnat : salicylate d'amyle, 15 gr., coumarine 2 gr., rhodinol, 1 gr., essence d'ylang, 0 gr. 50, alcool à 90 deg., pour 1 litre.

Extrait d'aubépine : aldéhyde anisique, 26 gr., géraniol, 3 gr., ionone. 1 gr., coumarine, 2 gr., alcool à 90 deg., 1 lit. 200.

Composé pour savon au muguet : terpinéol, 200 gr., essence de coriandre, 5 gr., proprionate de benzyle, 100 gr., salicylate d'amyle, 10 gr., linalol, 200 gr., coumarine 20 gr., musc, 5 gr.

Composé pour savon à la violette : ionone, 100 gr., propionate de benzyle, 100 gr., terpinéol, 300 gr., héliotropine, 100 gr., mousse de chêne, 10 gr., vanilline, 20 gr., coumarine, 20 gr.



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

TUBES D'ÉTAIN



2, Rue Belgrand
LEVALLOIS-PERRET
PRÈS PARIS (SEINE)
TÉL.: CARNOT 25-26

TUBES EN ÉTAIN ET EN PLOMB PLAQUÉ D'ÉTAIN
IMPRESSIONS DE LUXE
STILLIGOUTTES



5 & 7, AVENUE PERCIER, PARIS VIIIe
TÉLÉPHONE : ÉLYSÉES 92-62 . ÉLYSÉES 92-63.
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE CAPVISCOSE-47-PARIS

NOUS FABRIQUONS LES

CAPES VISCOSE ET LES BAGUES VISCOSE

AVEC OU SANS MARQUE INDÉLÉBILE
LIVRÉES SÈCHES OU HUMIDES OPAQUES OU TRANSPARENTES
EN TOUTES COULEURS MATES OU BRILLANTES

Pommade à l'héliotropine : pommade à la rose, 1 kilo, au réséda, 1 kg., au jasmin, 500 gr., coumarine, 5 gr., musc artificiel, 0 gr. 20, essence de bergamote, 3 gr.

Poudre de riz grasse : amidon de riz, 500 gr., sous-nitrate de bismuth, 200 gr., kieselguhr, 100 gr., carbonate de magnésie, 200 gr., coumarine, vanilline, héliotropine, de chacune, 5 gr.

Autre poudre de riz grasse : amidon de riz, 200 gr., carbonate de magnésie, 50 gr., kieselguhr, 100 gr. iris pulvérisé, 150 gr., talc, 100 gr., coumarine, 1 gr., essence de bergamotte, 3 gr., de géranium rosat, 2 gr.

Autre poudre de riz grasse : amidon de riz, 250 gr., oxyde de zinc, 150 gr., kaolin, 100 gr., coumarine, 2 gr., vanilline, 1 gr., musc artificiel, 0 gr. 50.

Poudre pour sachet à l'héliotrope : poudre de riz, 200 gr., coumarine, 5 gr., héliotropine, 5 gr.

Poudre pour sachet au patchouli : poudre de santal, 100 gr., de benjoin, 10 gr., coumarine, 2 gr., essence de patchouli, 10 gr.

Composition pour cartes parfumées : teinture d'ambre ou de labdanum, 30 gr., de musc, 20 gr., vanille, 20 gr., coumarine, 5 gr.

Bouquet foin coupé : alcool de coumarine à 20 gr., 500 gr., de musc artificiel à 20 gr., 150 gr., d'iris concrète à 20 gr., 120 gr., de vanille à 20 gr., 25 gr., de styrax, 18 gr. ; essence de bergamote, 1 gr. de néroli, 3 gr., de rose, 5 gr., de girofle, 0 gr. 5, de lavande, 3 gr., de patchouli, 0 gr. 5, de santal citrin, 1 gr. : alcool à 96 deg., 2.000.

Bouquet des champs : alcool de rose solide à 20 gr., de néroli à 20 gr., extrait de cassie, de chacun, 0 lit. 56 ; extrait de fleur d'oranger, de musc artificiel à 20 gr., alcool d'iris à 20 gr. de chacun, 0 lit. 14 ; alcool de coumarine à 20 gr., 0 lit. 28, essence de zeste de citron, 3 gr. 52.

Bouquet baisers dérobés : extrait de jonquille, 1 lit. 13., alcool d'iris concrète à 100 gr., 1 lit. 13, de coumarine à 20 gr., 0,56, de cassie, 0,56, de rose à 20 gr., 0,56 ; infusion de civette, 0,14, d'ambre gris, 0,14, essence de citronnelle, 1 gr. 77 de verveine, 0,88.

Bouquet de l'impératrice Eugénie : extrait de musc, de vanille, alcool de néroli à 20 gr., de rose triple à 20 gr., de santal à 10 gr., de chacun, 0 lit. 28 ; alcool de coumarine à 10 gr., 0,15.

Bouquet Stephanotis : extrait de cassie, 113 gr. 4, de tubéreuse, 113 gr. 4, de jasmin, 56 gr., de musc, 226 gr. ; alcool d'iris concrète à 10 gr., 226 gr., alcool de coumarine à 10 gr., 85, essence de rose, 1 gr., de néroli, 0 gr. 5, vanille pure, 1 gr., alcool à 96 deg., 2 lit.

Bouquet d'Estherhazy : extrait de pommade de fleur d'oranger, alcool de rose à 20 gr., extrait de vétiver, extrait de vanille, extrait d'iris, alcool de coumarine à 20 gr., de néroli à 20 gr., de chacun, 0 lit. 56 ; extrait d'ambre gris, 0 lit. 28, essence de santal, 0 gr. 88, essence de girofle, 0 gr. 28.

Bouquet Pompéi : extrait de jasmin, 1 lit., alcool de rue à 0,05, 1 lit., alcool de cassie solide à 20 gr., 0 lit. 5, essence de bergamote, 0 gr. 06, alcool de coumarine à 10 gr., 0,03, alcool de santal, 0,03, teinture de musc, 0,20.

La coumarine entre aussi dans la composition du parfum connu sous le nom de *new-mown hay*, de la *crème au glycéré d'amidon*.

En pharmacie, elle sert à désodoriser l'iodoforme.

La médecine l'emploie, sous forme de pâtes, ou sirops, sédatifs et carminatifs, contre les bronchites, maux de gorge, irritations de poitrine, etc.

A dose quelque peu élevée, soit 3 à 4 gr., la coumarine constitue un poison mortel pour l'homme.

Elle agit sur l'organisme comme narcotique stupéfiant, anesthésique, et même cardiaque, d'après Kohler.

Elle produit des vomissements et des vertiges.

70 centigr. suffisent pour tuer un chien.

Autres plantes a coumarine.

La coumarine existe, en proportions très variables il est vrai, dans diverses plantes appartenant à une trentaine de familles, et qui, pour la plupart tout au moins, ne sont odoriférantes que lorsqu'elles viennent d'être séchées.

La *flouve odorante (Antoxanthum odoratum)*, graminée qui contribue pour une bonne part à l'odeur que dégage le foin des prairies nouvellement séché (odeur de foin coupé).

Le *mélilot (Melilotus)*, une légumineuse à fleurs blanches, ou jaunes, en grappes lâches axilaires, qui croît le long des sentiers et dans les prairies.

L'*aspérule odorante (Asperula odorata)*, petite plante de la famille des rubiacées, appelée vulgairement rougeole, petite garance ; petites fleurs roses, ou blanches, au sommet de la tige ; feuilles en rosette, par groupes, au même point de la tige.

La *mélitte* des bois, ou mélitte à feuilles de mélisse *(Melittis melissophyllum L.)*, une labiée commune dans les bois, à fleurs blanches mêlées de rouge, grandes et fort belles.

Rappelons que MM. Bourquelot et Hérissey ont vérifié que dans le mélilot et l'aspérule, la coumarine résulte du dédoublement d'un principe glucosidique, sous l'influence de l'émulsine.

MM. Guérin et Goris ont fait la même constatation avec la mélitte.

L'*orchis brun*, ou *orchis fusca*, une orchidée de l'Ouest et du Midi.

L'orchis *anthropophora*, que l'on rencontre en Algérie, a été signalé comme ayant aussi des feuilles à odeur de coumarine. Cependant, elles sont inodores, dit Piesse ;

peut-être l'a-t-on confondu avec l'orchis fusca.

La *lavande*, une labiée qui contient de la coumarine dans son essence.

Le *Liatrix odoratissima*, herbe qui croît dans la Virginie, la Floride, la Caroline. C'est de ses feuilles, traitées industriellement par un dissolvant volatil, que l'on tire la plus grande partie de la coumarine naturelle.

Le fruit (vanille) du *vanillier*.

Le *Dipterix Eboensis*, cousin germain du févier tonka (*Dipterix odorata)*, fournit des graines analogues à celles de ce dernier, mais elles n'ont pas de parfum. Elles contiennent une matière grasse, que les Indiens Mosquitos, du Honduras et du Nicaragua (Amérique centrale) emploient pour la toilette des cheveux.

Antonin ROLET,
Ingénieur agronome.

PROTÉGINE

Base onctueuse pour crèmes de beauté à forte teneur en graisse. Par le **Dr A. SALMONY**, à Berlin.

On sait qu'en utilisant la « tegine » comme base onctueuse (1), on obtient de très bons résultats parce que la crème est toujours homogène, sans aucune exsudation d'eau même par grande chaleur ou grand froid, et qu'elle reste toujours stable.

Depuis peu de temps on a vu apparaître sur le marché la nouvelle base onctueuse « Protégine », laquelle est également une combinaison organique synthétique, conformément à l'invention de la Société Th. Goldschlidt, Cette substance est destinée, à rendre possible la fabrication *facile et régulière* de crèmes du type « Eau-dans-l'Huile », dont la teneur en graisse est comprise entre « moyenne » et « forte », alors que la tégine, dont nous avons traité en son temps, sert à préparer principalement des « émulsions d'huile dans l'eau ». Cela représente un progrès considérable pour la fabrication des cold-crèmes, produits excellents dans lesquelles le corps gras est présent en très fine émulsion. Les crèmes contenant de la protégine ne présentent nullement un aspect graisseux ; elles sont d'un blanc absolument pur et possèdent pleinement le caractère d'une crème. Si l'on désire préparer des produits contenant une addition plus forte de cire ou d'huile végétale, on se sert de la marque spéciale « Protégine X » capable de s'émulsionner parfaitement même avec les cires ou huiles végétales, et douée d'une force émulsifiante tout à fait extraordinaire.

Toutes les crèmes à base de protégine subissent sans aucune modification des températures de 20° en dessous de zéro ; de même la chaleur du corps ne les modifie en rien, ce qui est fort important pour les usagers des pays méridionaux.

La protégine même, contrairement à la tegine (point de fusion 57°) présente une consistance un peu molle, d'une blancheur transparente, rappelant un peu la vaseline et elle fond dès 40°. La protégine étant du type « Eau-dans-l'Huile », et grâce à sa neutralité déjà signalée, les préparations auxquelles elle sert de base peuvent être sans crainte conditionnées dans des boîtes en fer-blanc, car il n'existe aucun risque de rouille. S'il y a lieu de mettre dans une crème des ingrédients à réaction acide, telles que par exemple les solutions d'acétate d'alumine, on devra évidemment s'abstenir de mettre le produit dans des boîtes de tôle. L'auteur a obtenu avec la protégine et la protégine X, dans des expériences de laboratoires, d'excellents résultats, par exemple avec 20 % de protégine,
20 % de vaseline,
10 % d'axonge,
50 % d'eau distillée.

Même après un long séjour dans l'emballage, on ne constate ni diminution de poids, ni exsudation d'eau. Au sujet du mode de préparation, remarquons que la protégine est fondue avec les autres ingrédients, dans un appareil chauffé à 36° : soit broyeuse mécanique, machine à agitateur, ou mortier si l'on travaille à la main ; ensuite sans cesser de remuer énergiquement, on y ajoute par petites portions de l'eau à la même température, ensuite on y incorpore le parfum choisi, en continuant à remuer jusqu'à refroidissement total. Le principal, dans la fabrication à l'aide de la protégine, c'est que la crème soit soigneusement travaillée ; les sels et acides solides seront de préférence dissous à l'avance dans l'eau, tandis que les sels insolubles et de nombreux médicaments sont incorporés à l'émulsion froide. Ainsi, l'on peut utiliser les additions médicinales suivantes dans la protégine : 2 à 5 % de précipité mercuriel ; — 10 à 20 % de soufre ; — 10 % d'oxyde de zinc ; — ou encore 10 % d'oxyde de zinc plus 10 % de talc ; — 1 à 5 % de camphre ou produits analogues.

On n'a pas besoin d'y ajouter un préservatif, sauf quand on utilise en forte quantité des graisses animales ou végétales. On peut encore finalement obtenir une très bonne crème par un mélange aux proportions suivantes : 30 % de protégine et 70 % d'eau ; ou bien 60 %

---

(1) Voir No 11 de *la Parfumerie Moderne*, Novembre 1929.



de protégine et 40 % d'eau ; ces limites peuvent à volonté être modifiées et l'eau peut être remplacée en tout ou partie par de la glycérine. Si l'on désire rendre la crème plus consistante, on y ajoute par exemple 3 % de cérésine, ce qui offre encore l'avantage d'une plus grande matité de la couche de crème après application sur la peau. Les crèmes sont rendues plus molles et plus crémeuses par des additions d'huiles. En résumé, on peut dire en tous cas que cette nouvelle base onctueuse facilite considérablement la préparation des crèmes nécessaires dans la préparation des produits cosmétiques et médicinaux.

PROTEGIN

die salbengrundlage stuerker fetthaltige hautkrems, von **Dr. A. SALMONY,** Berlin.

Bekanntlich sind mit dem Tegin als Salbengrundlage sehr gute Erfolge erzielt worden, da man immer einen gleichmässigen Krem bekommt, der selbst bei grosser Hitze oder grosser Kälte kein Wasser ausscheidet und stets beständig bleibt.

Nunmehr erscheint seit ganz kurzer Zeit die neue Salbengrundlage Protegin auf dem Markt, die auch eine organisch synthetische Verbindung ist, gemäss der Erfindung der Th. Goldschmidt Dieser Stoff ist dazu berufen, die Herstellung mittel - bis stark-fett - haltiger Krems vom Typ *Wasser-in-Oel* leicht und stets gleichmässig zu ermöglichen, während bekanntlich das seinerzeit besprochene Tegin vorzugsweise Oel-in-Wasser-Emulsionen bildet. Dieses bedeutet einen erheblichen Fortschritt für die Fabrikation der Coldkrems, die ganz vorzügliche Präparate bilden, bei denen die Fette in feinster Emulsion vorhanden sind. Die Protegin haltigen Krems zeigen in keiner Weise ein fettiges Aussehen, sind völlig rein weiss, von völligem Kremcharakter. Will man Präparate von höherem Wachs- bzw. Pfanzenölzusatz herstellen, so bedient man sich der Spezialmarke Protegin *X*, deren Emulsionierung auch den Wachsen und Pflanzenölen bestens angepasst ist und eine ganz hervorragende Emulsionskraft besitzt.

Alle mit Protegin hergestellten Krems werden durch Temperaturen von 20° unter Null in keiner Weise verändert, ebensowenig bei Blutwärme, ein sehr wichtiger Vorzug bei Verwendung in südlichen Klimaten.

Das Protegin selbst zeigt im Gegensatz zu dem Tegin (Schmelzpunkt 57°) eine weichliche Konsistenz von durchscheinender Weisse, etwa wie beim Vaselin und schmilzt auch schon bei 40°. Infolge des Wasser-in-Oel-Typs sowie der schon erwähnten Neutralität des Protegins, kann man die hiermit, hergestellten Erzeugnisse ohne Bedenken im Weissblechdosen verpacken, da keinerlei Gefahrdes Rostens besteht. Sind Stoffe von saurer Reaktion wie zum Beispiel essigsaure Tonerde-Lösungen in einem Krem einzuarbeiten, so darf man natürlich für die Verpackung kein Blech wählen. Verfasser erzielte mit Protegin und Protegin *X* durch Laboratoriumsversuche äusserst günstige Resultate, zum Beispiel mit 20 % Protegin, 20 % Vaselin, 10 % Schweineschmalz, 50 % destilliertes Wasser.

Auch bei längerer Aufbewahrung in der Verpackung wurde weder eine Gewichtsabnahme noch eine Ausscheidung des Wassers festgestellt. Bezüglich der Herstellungsweise sei bemerkt, dass das Protegin in einer auf 36° angewärmten Knet- oder Rührmaschine (bei Handbetrieb in einem Mörser) mit den anderen Ingredienzien verschmolzen wird und alsdann mit Wasser von gleicher Temperatur unter gutem Umrühren in kleinen Portionen versetzt wird, dann unter Zusatz eines geeigneten Parfüms bis zum Erkalten gerührt. Die Hauptsache bei der Herstellung des Protegins ist, dass der Krem sorgfältig durchgearbeitet wird ; lösliche Salze und Säuren werden am besten vorher in dem Ansatz des Wassers gelöst, während unlösliche Salze und manche Medikamente der kalten Emulsion zugefügt werden. So kann man folgende medizinische Zusätze für Proteginkrems verwenden, : 2-5 % Queckjsilberpräzipitat, 10-20 % Schwefel, 10 % Zinkoxyd oder auch 10 % Zinkoxyd plus 10 % Talkum, 1-5 % Kampher und ähnliche.

Eine Konservierung ist nur dann erforderlich, wenn man tierische oder pflanzliche Fette in bedeutender Menge verwendet. Man kann auch schliesslich einen sehr guten Krem herstellen durch ein Mischungsverhältnis von 30 % Protegin und 70 % Wasser oder 60 % Protegin und 40 % Wasser ; diese Grenzen können beliebig variiert werden und kann das Wasser ganz oder zum Teil durch Glycerin ersetzt werden. Will man die Konsistenz der Krem erhöhen, so macht man Zusätze, beispielsweise von 3 % Ceresin, wodurch gleichzeitig noch ein matteres Verreiben auf der Haut erzielt wird. Weicher und sahniger werden die Krems bei Zusätzen von Oelen.

Zusammenfassend kann jedenfalls gesagt werden, dass diese neue Salbengrundlage eine wesentliche Erleichterung zur Herstellung der in der kosmetischen und medizinischen Salben-Fabrikation benötigten Krems bietet.

L'Exploitation des plantes à parfums au Maroc

Le Maroc offre au point de vue de la culture des plantes à parfum, des possibilités au moins égales à celles de l'Algérie. Mais il y a lieu de remarquer que deux climats principaux se trouvent en présence, celui de la zone côtière et celui de l'intérieur. Il y aura donc lieu, à la suite d'essais expérimentaux préalables, de faire un choix des plantes convenant bien à chacun de ces deux climats.

POSSIBILITÉS CULTURALES.

Des essais de culture de plantes à parfum ont déjà été entrepris, notamment sur la rose et sur le géranium rosat. J'ai d'ailleurs personnellement eu l'occasion de m'occuper d'essais culturaux de ces plantes dès 1920, dans les régions de Fez et de Marakech.

La rose ne paraît donner des rendements suffisant que dans la région de Meknès-Fès. Sur la côte en effet, le rosier pousse à bois et la fleur ne donne pas d'essence. Le rosier de Marrakech appartient à une variété de rosier musqué (*Rosa moschata*) et donne environ 1 kg. à 1 kg. 500 de fleurs fraîches par pied.



MOULEY IDRISS (Maroc). — Porte de la ville sainte.

Le géranium rosat a été essayé un peu partout, et l'on est arrivé à obtenir un rendement suffisant en feuilles, normalement 30 tonnes à l'hectare. Ce résultat intéressant a ainsi incité des colons à entreprendre des cultures industrielles. Malheureusement jusqu'à présent la distillation ayant été mal conduite n'a pas donné satisfaction. D'après un essai de culture de géranium rosat effectué sur une surface de 20 hectares, et pour l'année 1929, entrepris par un colon de la Chaouia, il ressort que le rapport net atteint 2.000 fr. par hectare, ce qui est particulièrement encourageant. Mais rien n'a encore été vulgarisé comme en Algérie par exemple.

La menthe poivrée a également été soumise à une culture expérimentale et donne un rendement à l'hectare de 12 tonnes de produit vert. Les menthes affectionnent les lieux frais et humides. Dans les régions d'Azrou et Fès on rencontre principalement *Mentha gattefossea* et *Mentha longifolia*; à Fès, Meknès, Kasba-Tadla, le Grand Atlas, croît *Mentha pulegium*. Des essais de distillation de *M. viridis* et *M. pulegium* provenant de culture indigène ont donné une essence assez appréciable.

Le pyrèthre de Dalmatie accuse un rendement de 3 à 500 kg. à l'hectare.

Dans les jardins indigènes, on trouve soumises à une culture rudimentaire, les plantes suivantes : l'iris dont les racines non ou peu utilisées sur place sont principalement exportées ; la menthe (*Mentha viridis*), l'origan ou marjolaine vulgaire (*Origanum vulgare* var. *Glandosum*), exporté par Tanger et Larache ; le jasmin ; l'héliotrope, la violette, le romarin, la lavande, etc...

Certaines plantes vivent en outre à l'état spontané au Maroc, dont diverses variétés de lavande : *Lavandula tenuisecta*, *L. multifida*, *L. atlantica*, et sur la côte, *L. stoechas* assez appréciées pour leur essence. On n'a pas rencontré de peuple-

ments naturels de lavande vraie *(L. officinalis)* ni de *Thymus serpillum*. Mais on trouve par contre diverses formes de thym, entre autres *Thymus zygis, Th. marocanus, Th. pallinus, Th. algeriensis, Th. boussonetis, Th. zygis*, qui croît surtout dans les régions de Meknès, El Hajeb, Azrou, a une teneur élevé en thymol et est très apprécié. En Chaouia on a également signalé le myrthe *(Myrtus sp.)*.

Les autres plantes spontanées sont : le narcisse dans la région de Dar bel Hamri, le datura, le souci, la bourrache, la petite centaurée, etc...

A ces plantes à parfum et médicinales, il y a lieu d'ajouter les plantes aromatiques qui existent au Maroc à l'état cultivé ou spontané, ce sont : le cumin, ombellifère herbacée très cultivée principalement à Marrakech ; le coriandre dont les fruits secs sont aromatiques cultivé à Chaouia ; le carvi, cultivé surtout à Meknès ; l'anis le fenouil, le piment, cultivés dans les jardins des villes ; le fenugrec, la nigelle, le cresson, le raifort, le caprier cultivé ou spontané, etc.

Distillation.

L'année dernière un essai de 10 hectares de géranium rosat a été entrepris en Chaouia par une société, sous la surveillance d'un contremaître français ayant déjà pratiqué cette culture en Algérie. Les boutures provenaient d'un peu partout, de plantations généralement abandonnées. La végétation est actuellement superbe et le rendement de première année a été aussi satisfaisant que possible.

Une distillation effectuée avec un alambic ordinaire à feu nu, a donné des rendements de 0,900 à 1 kilo d'essence pour une tonne de feuilles distillées, c'est-à-dire le rendement normal d'Algérie. Des échantillons de l'essence obtenue ont été soumis à des laboratoires spécialisés, de façon à avoir une appréciation chimique, olfactive et commerciale. Le rendement en huile essentielle à l'hectare devient donc ainsi de 27 à 30 kilos.



(Une rue de boutiques de droguistes et parfumeurs à Taza Maroc).

Au Moyen Atlas une société exploite les cèdres pour la production de l'essence. Il existe également une société de distillation à Casablanca, mais rien de sérieux n'a été fait jusqu'à présent.

En ce qui est de la menthe poivrée, la teneur en essence obtenue jusqu'alors a été de 0,365 %, ce qui porte le rendement à l'hectare entre 40 à 45 kilos.

Au point de vue expérimental tant agricole que distillatoire, le Gouvernement chérifien n'a encore rien fait de suivi, ce qui dénonce l'activité immense qui reste à s'accomplir dans ce sens.

Avenir de la culture.

Le géranium rosat est surtout très étudié en Chaouia, la rose restant industriellement limitée à la région de Meknès.

Il est certain qu'il y a de ce côté beaucoup à faire, et une société se dispose à produire un gros effort dès que les essais actuellement en cours auront été contrôlés. En plus de la plantation d'essai de dix hectares de géranium rosat entreprise l'année dernière, cette société a livré cette année quinze nouveaux hectares, défoncés à une profondeur de 0 m. 50, à la culture de la même plante. C'est un capital d'environ 50.000 fr. qui est engagé dans ces essais.

Le programme établi prévoit en outre une surface de cent hectares réservée à cette même culture pour l'année prochaine, allant chaque année en s'accroissant, car la place demandée pour de tels agrandissements ne manque pas.

Possibilités d'achats.

L'intérêt de la culture des plantes à parfum n'est donc plus niable, et il est possible de faire au Maroc, en particulier en Chaouia, un centre de production analogue à celui que les Etablissements A. Chiris ont créé à Boufarik. Car dès octobre 1932, on prévoit en effet que l'importance des cultures sera susceptible de répondre à des ventes et des envois réguliers d'essence.

L'usine de distillation est toutefois à mettre au point parce que nécessitant une immobilisation assez forte de capitaux et c'est là que devraient intervenir les industriels spécialisés et intéressés.

Conclusions.

La culture des plantes à parfum au Maroc est donc sortie du domaine expérimental, elle est déjà pleinement entrée dans celle des réalisations industrielles.

Le problème actuel consiste donc à organiser la distillation de la matière première obtenue, et une société compétente ne perdrait ni son temps ni son argent en entrant délibérément dans cette voie. La Chaouia plus particulièrement avancée actuellement, mérite de retenir toute l'attention des industriels.

La politique idéale pour une affaire de ce genre devrait consister dans la création d'un domaine agricole ayant son centre industriel de distillation et ses cultures de premier approvisionnement. C'est ensuite par l'application de contrats d'achat soit de matière première, soit d'essences suivant la distance des exploitations étrangères, qu'il serait nécessaire d'opérer.

Quoi qu'il en soit le Maroc s'avère un pays très intéressant pour la production des plantes à parfum, et il importe d'agir rapidement pour profiter de la grosse activité aromatique qui s'y développe actuellement (1).

R.-L. Joly,

Ingénieur d'agronomie coloniale,
Ancien stagiaire des fermes expérimentales du Maroc.

(1) Lire à ce sujet : *Les plantes à parfum au Maroc*, par R.-L. Joly, dans le *Génie Rural*, mai 1930, 39, rue du Général-Foy, Paris (8e).



Cueillette des citrons au jardin de Ba-Hamed.



P.A.L
LE MÉTAL MODERNE
société anonyme au capital de 1.900.000 Frs
26-28 RUE DU BUISSON St LOUIS · PARIS ·



LA FONTE ÉMAILLÉE INDUSTRIELLE
DE DIETRICH & Cie
NIEDERBRONN (BAS-RHIN)

BIBLIOGRAPHIE

Agenda Dunod 1932 « Vente et Publicité » (à l'usage de tous les industriels et commerçants, des chefs de vente, chefs de publicité, techniciens-conseils, agents, courtiers et de leur personnel, des élèves des Ecoles supérieures de Commerce et des Ecoles de publicité), par E. Rachinel, inspecteur départemental de l'Enseignement technique, directeur de l'Ecole professionnelle des Grands Magasins du Printemps, et M. Buisson, chef de publicité, secrétaire général de la corporation des Techniciens de la publicité et de la Fédération de la Publicité française. — Volume 10×15, xlviii-500 pages, 63 fig. — 3e édition 1931 (275 gr.). — Relié pégamoïd : 20 fr. — Prix franco, France et ses colonies, relié pégamoïd : 20 fr. 85 ; Etranger, pays acceptant le tarif postal France, relié pégamoïd : 22 fr. 35 ; pays acceptant le tarif postal réduit, relié pégamoïd : 22 fr. 70 ; pays exigeant le tarif postal normal, relié pégamoïd : 23 fr. 50. — Dunod, éditeur, 92, rue Bonaparte, Paris (VIe). Chèques postaux Paris 7545.

Sous un format pratique, l'agenda Dunod « Vente et publicité » apporte aux chefs d'entreprises et à leur personnel, aux chefs de vente et de publicité, aux techniciens-conseils, courtiers, agents, etc..., une documentation pratique sur toutes les questions qui les intéressent.

La vente y est étudiée sous ses divers aspects (vente individuelle, directe, par courtiers et commissionnaires, par foires et expositions, etc...) et dans ses moyens de réalisation.

La partie consacrée à la publicité examine les différents moyens publicitaires (circulaires, imprimés affiches, enseignes lumineuses, étalages, presse, etc...), leur utilisation, leur préparation, leur rendement et leur prix de revient.

L'édition 1932 contient les récents arrêtés de la jurisprudence en matière de vente et de publicité. La partie documentaire a été mise à jour d'après les statistiques de 1930. Le chapitre relatif aux usages et à la législation de la publicité a été augmenté du statut professionnel du dessinateur.

***

Agenda Dunod 1932 « Commerce », par E. Rachinel, directeur de l'Ecole professionnelle des Grand Magasins du Printemps. — 18e édition. — Volume 10×15, lx-484 pages, 1932 (270 gr.). Relié pégamoïd : 20 fr. — Prix franco : France et colonies, relié pégamoïd : 20 fr. 85 ; Etrangers, pays acceptant le tarif postal France, relié pégamoïd : 22 fr. 35 ; pays acceptant le tarif postal réduit, relié pégamoïd : 22 fr. 70 ; pays exigeant le tarif postal normal, relié pégamoïd, 23 fr. 50. — Dunos, éditeur, 92, rue Bonaparte, Paris (VIe). Chèques postaux Paris 7545.

Elégamment relié, d'un format qui permet de le conserver dans la poche, l'agenda Dunod « Commerce » dont la nouvelle édition vient de paraître apporte aux négociants, aux industriels, aux banquiers, aux chefs de service et employés des entreprises commerciales et industrielles, une documentation pratique sur toutes les questions commerciales : prix de revient, salaires, impôts, comptes courants, monnaies, poids et mesures des divers pays, organisation commerciale d'une entreprise moderne, adjudications vente et nantissement des fonds de commerce, enregistrement et timbre, sociétés commerciales, douanes, chambre de commerce, tribunaux, contrats de travail, accidents, brevets d'invention, marques de fabrique, provention, marques de fabrique, propriété industrielle, etc...

L'édition 1932 renferme les dispositions budgétaires de la loi des finances de 1931 intéressant les commerçants ; elle est au courant des lois des 4 mars 1931 sur le paiement des salaires, 21 décembre 1930 sur la preuve en matière de sociétés, 28 mars 1931 modifiant certains articles du code de commerce et du code de procédure civile, du décret sur la journée de huit heures, de la loi sur la répression des fraudes, etc... Elle contient des renseignements nouveaux sur les douanes, les expositions internationales, etc...

***

Agenda Dunod 1932 « Chimie », par E. Javet, ex-chimiste des services de l'Etat, expert chimiste près les tribunaux. — 51e édition. — Volume 10×15, xliv-606 pages, 1932 (290 gr.), relié pégamoïd, 20 fr. — Prix franco : France et ses colonies, relié pégamoïd : 20 fr. 85 ; étrangers, pays acceptant le tarif postal France : 22 fr. 35 ; pays acceptant le tarif postal réduit : 22 fr. 70 ; pays exigeant le tarif postal normal : 23 fr. 50. — Dunod, éditeur, 92, rue Bonaparte, Paris (VIe). Chèques postaux : Paris 7.545.

Elégamment relié, d'un format qui permet de le conserver dans la poche, l'agenda Dunod « Chimie » constitue un aide-mémoire précieux pour les ingénieurs, industriels, chimistes, pharmaciens et professeurs, pour tous ceux qui s'occupent de travaux de laboratoires et d'une façon générale de sciences appliquées.

Il contient un rappel des formules et renseignements utiles de mathématiques et de physique, des documents de chimie générale, les tableaux des poids atomiques dressés d'après les dernières déterminations, les formules et propriétés des composés minéraux et organiques, l'exposé des réactions caractéristiques des sels métalliques, des acides minéraux et organiques et des alcaloïdes, un tableau des facteurs utiles au calcul des analyses. Les chapitres suivants sont consacrés à la chimie analytique appliquée : réactifs et liqueurs titrées, dosages acidimétriques et alcalimétriques, analyse de l'eau et des divers produits industriels, commerciaux, agricoles et alimentaires.

L'édition 1932 qui vient de paraître donne les indices de réfraction de quelques essences et vapeurs, par rapport à la raie D ainsi que des indications relatives à la dissociation et à la concentration moléculaire.

***

LE FONCTIONNEMENT DES APPAREILS A RECTIFIER ET A DISTILLER, par E. HAUSBRAND. Traduit d'après la quatrième édition allemande, par Ch.-L. SCHWEITZER, ingénieur E.C.I.L., chimiste au laboratoire de recherches des distilleries des Deux-Sèvres. — Volume XVI-314 p. (16×25), 16 pages hors-texte en deux couleurs, 21 fig. 1931 (680 gr.). — Relié : 108 fr. ; broché : 98 fr. — Prix franco, France et colonies : relié, 109 fr. 85 ; broché, 99 fr. 85. Etranger, pays acceptant le tarif France : relié, 111 fr. 35 ; broché, 101 fr. 35 ; pays acceptant le tarif réduit : relié, 112 fr. 20 ; broché, 102 fr. 20 ; pays exigeant le tarif normal : relié, 114 fr. 90 ; broché, 104 fr. 90. — Dunod, éditeur, 92, rue Bonaparte, Paris (VI[e]). Chèques postaux Paris 7545.

Le développement prodigieux que certaines industries (carburants pour moteurs, laques et vernis, soie artificielle, etc...), ont connu au cours de ces dernières années, a mis au premier plan les problèmes si complexes de la distillation. La déshydratation de l'alcool, l'épuration des liquides alcooliques, la concentration des petites eaux acétiques, pour ne citer que les plus importantes, sont des questions d'actualité et le rôle du distillateur devient de jour en jour plus étendu.

L'ouvrage d'Hausbrand, grâce aux tableaux et aux courbes qu'il renferme, sera pour le technicien un précieux auxiliaire, en lui permettant d'éviter des calculs fastidieux et de trouver par simple lecture les renseignements qu'il recherche. Cet ouvrage contient, en outre, un exposé théorique très complet des problèmes de la distillation et de nombreux exemples d'application à la séparation de mélanges.

Nous donnons ci-dessous un aperçu de la table des matières.

Etude des phénomènes de la rectification discontinue. Echanges sur les plateaux de la colonne. Le condensateur à reflux. Est-il plus avantageux d'utiliser un grand nombre de condensateurs intercalés entre les plateaux, que d'en employer un seul, placé au-dessus de la colonne ? La colonne doit-elle être, ou on, calorifugée ? Le constituant volatil d'un mélange de vapeurs peut-il être séparé par simple condensation ? Considérations sur l'épuisement de la charge initiale d'un appareil discontinu. Chaudières à deux compartiments. Séparation ininterrompue ou distillation continue. Nombre de plateaux nécessaires dans les colonnes. Vaporisation et condensation fractionnées de liquides et de vapeurs mixtes. Séparation de mélanges contenant plus de deux substances. Détails de construction des appareils à distiller. Alcool éthylique. Alcool méthylique. Acétone. Acide acétique. Acide formique. Ammoniaque. Azote et oxygène (air). Azote et argon. Acide nitrique. Calcul des courbes de composition de vapeurs à partir de pressions partielles.

***

« LES AFFAIRES », revue mensuelle française de gestion méthodique des entreprises, 22, rue de l'Arcade. — Abonnements : France et colonies, 60 fr. ; étranger, 80 fr.

Le chef d'entreprise pouvait autrefois diriger ses affaires en laissant de côté tout ce qui ne concernait pas directement la technique particulière à son commerce ou à son industrie.

Aujourd'hui, il ne peut plus se désintéresser d'une foule d'événements politiques, économiques, sociaux ou législatifs souvent très importants car ils réagissent beaucoup plus qu'au siècle dernier sur les opérations commerciales ou industrielles.

Questions d'organisation commerciale ou industrielle, de direction administrative, de politique douanière nationale ou étrangère ; problèmes de législation commerciale, sociale ou fiscale, de transports nationaux ou internationaux... bien des éléments interviennent dans la gestion de son entreprise dans une proportion telle qu'il ne doit plus les négliger s'il ne veut pas courir à la ruine.

Il y a donc pour ce « patron» une nécessité inéluctable à se documenter sur tous ces problèmes avant de prendre des décisions. Or le temps lui fait défaut, les matériaux aussi, pour se livrer avec fruit à ces études préparatoires à l'action. Il est donc tout naturellement amené à s'adresser aux hommes compé-

tents qui ont rencontré ces difficultés, les ont étudiées et les ont résolues, avant lui et pour lui.

Telle est l'idée du « service » que la revue *Les Affaires* entend lui apporter, telle est sa raison d'être : fournir aux commerçants et aux industriels, sur les sujets les plus importants et les plus actuels qu'ils rencontrent chaque jour, l'exposé des opinions de gens de métier qualifiés pour le faire.

Sa présentation, sous forme de rubriques permanentes, avec, à la tête de chacune, un spécialiste averti lui assure une unité d'exposition des questions traitées qui permet une étude méthodique de celles-ci et facilite rapidement les recherches du lecteur qui connaît d'avance la place où il trouvera ce qui l'intéresse en premier lieu.

Les grandes nations économiques étrangères possèdent un grand nombre de revues économiques à l'usage des chefs d'entreprises. Sur ce point, nous sommes restés en retard par rapport à elles. Aussi est-ce avec plaisir que nous saluons ici l'avènement d'une publication française sérieuse qui veut apporter un service appréciable à tous ceux qui participent au « Gouvernement des Entreprises ».

Elle ne fait d'ailleurs double emploi avec aucun autre organe technique français actuellement existant ; elle répond simplement à un besoin de documentation précise né du développement et de la complexité des affaires modernes.

Foire de Paris

Le mercredi 9 décembre, le Comité de la Foire de Paris recevait au parc de la Porte de Versailles, la visite de M. Louis Rollin, ministre du Commerce, de nombreuses notabilités du Commerce et de l'Industrie, des sénateurs, des députés, des conseillers municipaux, des conseillers généraux de la Seine, etc. Cette réunion avait pour but d'examiner les travaux entrepris à la Porte de la Plaine pour l'utilisation des terrains rendus disponibles par la rectification de l'avenue Pasteur et nouvellement incorporés dans le parc. Les invités du Comité ont donc parcouru les chantiers en pleine activité où se dressent déjà les murs et les fermes des nouveaux halls qui couvriront près de 14.000 mètres carrés.

Dans l'une des salles du Palais des Congrès, ils examinèrent ensuite les plans et tableaux montrant l'aspect artistique qui sera donné aux nouvelles constructions et à la porte monumentale aménagée à la Porte de la Plaine, afin de faciliter une circulation pour laquelle l'entrée de la Porte de Versailles est désormais trop étroite.

Au cours du déjeuner qui a suivi cette visite, M. Louis Rollin a exprimé sa satisfaction d'assister au développement continu d'une manifestation qui joue actuellement un rôle non négligeable dans l'économie de notre pays. Ce développement, dit-il en substance, est d'autant plus remarquable et d'autant plus digne d'être donné en exemple qu'il se poursuit malgré les graves difficultés provoquées par la crise actuelle ; il convient donc de féliciter grandement le Comité de la Foire de Paris pour l'activité et le dévouement avec lesquels il poursuit son œuvre.

Ceux qui suivent les efforts des dirigeants de la Foire de Paris, peuvent en effet se rendre compte de l'énormité de la tâche qu'ils ont à remplir. Il faut que leur activité s'étende par l'intermédiaire des agences et correspondants dans tous les pays du globe, non pas tant pour y solliciter des exposants, travail relativement facile, mais surtout pour réunir les milliers d'acheteurs grâce auxquels est justifiée la formule : « Les affaires se traitent à la Foire de Paris ».

Il est donc légitime de conclure comme M. Louis Rollin, que les membres du Comité de la grande manifestation parisienne travaillant sans cesse à perfectionner le magnifique instrument de travail et de propagande qu'ils ont su mettre au service de la France, donnent à tous le plus bel exemple de confiance inébranlable en l'avenir.

Quelques Chiffres

De M. Firmin Bacconnier (*Action Française* du 1er novembre 1931) :

« Nous avons acheté, l'an dernier, pour près de 200 millions d'oranges, presque en totalité à l'Espagne, 6 millions seulement à l'Algérie qui possède pourtant les meilleures oranges du monde entier.

Nous avons déboursé 410 millions 1/2 pour l'achat de ce fruit bien médiocre qu'est la banane, et nous n'avons réservé que 16 millions pour les bananes de nos colonies.

Nous faisons une rente annuelle de près d'un milliard au Brésil pour son mauvais café, comme si Madagascar, notamment, et l'Indochine n'étaient pas tout indiqués pour pourvoir aux besoins de notre consommation.

Nous délaissons les arachides du Sénégal pour les arachides des colonies anglaises, le caoutchouc d'Indochine et le coton africain pour le caoutchouc étranger et le coton étranger. Et nous nous étonnons que nos compatriotes d'outre-mer ne soient pas de meilleurs acheteurs des produits de la métropole. »

La République peut se vanter de sa politique coloniale. Ce n'est pas tout d'avoir des colonies. Il faut encore les administrer et ne pas les appauvrir.

BREVETS

I. — Matériel pour le traitement des matières premières et des produits fabriqués.

B. F. 650.147. — Procédé d'extraction des huiles ou des jus et dispositif en permettant la mise en œuvre. — P. Zahra, 16 août 1927.

Ce procédé se caractérise par le fait qu'il permet de faire en une seule opération le broyage et l'extraction proprement dite de l'huile ou des jus, les fragments des noyaux des fruits traités assurant le déchiquetage de la pulpe.

***

B. Am. 1.697.618. — Extracteur de jus. — C. Perkins et A. Noretgren, 18 juin 1926.

L'appareil est constitué par une base fixe servant de réservoir de jus et par une partie centrale autour d'un axe vertical qui désagrège la pulpe en libérant le jus. Cet appareil ne traite qu'un seul fruit à la fois.

***

B. Am. 1.698.860. — Extracteur de jus de fruits. — C.-J. Ulrich, 23 août 1926.

***

B. Am. 1.699.995. — Appareil pour peler les fruits. — H.-M. Shields, 7 juillet 1925.

***

B. An. 302.297. — Procédé pour la récupération des solvants volatils. — J.-Y. Johnson, 12 septembre 1927.

Appareil basé sur le lavage des gaz au moyen de liquides ayant un point d'ébullition inférieur à 200° et obtenu comme sous-produit dans l'hydrogénation catalytique de l'oxyde de carbone pour sa transformation en alcool méthylique. Ce liquide absorbe en effet par exemple 59 % de son poids de benzène à 20° C.

II. — Matières premières et nouveaux produits fabriqués.

B. F. 649.701. — Procédé de fabrication d'un article de parfumerie tel que fard et produits conformes a ceux obtenus par ce procédé. — P. Baudecroux, 13 juillet 1927.

Les diverses formules indiquées par l'auteur dans ce brevet permettent d'obtenir :

1° La fixité intégrale du fard sur les lèvres ;

2° Une pureté parfaite du produit satisfaisant aux exigences hygiéniques les plus sévères ;

3° Le fard sous la forme d'un bâton mais ni trop dur ni trop mou.

En outre, le mélange entrant dans la composition de ce fard a un point de fusion d'une grande tolérance, il se teint dans diverses nuances, reste inaltérable, ne rancit pas, ne se décolore pas et ne se décompose pas.

***

B. F. 649.731. — Procédé de préparation de savons stables aux sels de dureté de l'eau et produits industriels nouveaux en résultant. — Société anonyme pour l'Industrie chimique, 19 juillet 1927.

Ce procédé est caractérisé par l'utilisation et l'introduction dans les bains de lavage de corps insolubles dans l'eau qui ne réagissent pas chimiquement sur les sels de dureté de l'eau mais provoquent une action physique ou chimique d'ordre colloïdal.

Le Gérant : Michel CHATELUS

Imprimerie Artistique, 58, rue Victor-Lagrange, Lyon

CIRE BLANCHE
EN PAILLETTES
"Dermine"



GARANTIE PURE CIRE
D'ABEILLE NATURELLE



15, Rue Constant, LYON

Cire Blanche
pure
Spéciale
en grains
pour la
Cosmétique

Pour :
Crèmes
Pâtes d'amandes
Laits
Poudres
Compactes
etc.

CHLOROPHYLLES

pures, solubles dans l'huile, pour Parfumerie et Savonnerie

Qualité VERT BLEU
grande puissance
pour **Savons, Huiles,**
etc.



Qualité VERT LAITUE
pour
Pommades, Brillantines,
etc.

- - S.F.P.A. - -
GATTEFOSSÉ

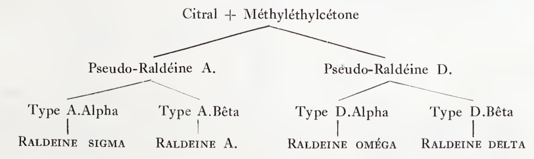
15, Rue Constant - LYON
7, Rue Chevreul - PARIS (XIe)
FRANCE

RALDEINES

Le succès justifié des RALDEINES ou METHYLIONONES nous ayant conduits à étudier systématiquement de nombreuses variantes aux types connus, nous en présentons une série nouvelle, de tonalité et de prix très divers, née de l'étroite collaboration de nos chimistes et parfumeurs.

Etant donné qu'il existe deux PSEUDO-METHYLIONONES, pouvant chacune donner naissance aux isomères Alpha et Bêta, il y a quatre types fondamentaux de RALDEINES dans lesquels l'un des quatre isomères se trouve prédominant. Le même type chimique peut seulement comporter des nuances olfactives provenant de différences dans l'isomérisation, la distillation ou le fractionnement.

Ce schéma indique le classement chimique de nos RALDEINES.



Voici quelques indications sur les particularités de ces divers produits.

RALDEINE SIGMA. — Très bon marché, grande puissance, ténacité, rendement exceptionnel dans le savon.

RALDEINE A. — Notre plus ancienne Raldéine. Type classique, de prix très abordable, soigneusement purifié et débarrassé de ses terpènes.

RALDEINE OMEGA. — Sans doute la plus intéressante de nos qualités nouvelles. De note franchement irisée, douce et subtile, elle prend à l'évaporation une tonalité poudrée de grande finesse.

RALDEINE DELTA. — Son caractère D. Bêta lui confère plus de dureté et de puissance. Sa note boisée évoque quelque peu le Cuir de Russie. Beaucoup de corps et de tenue.

Echantillons et prix sur demande.

L. GIVAUDAN & Cie - 36, rue Ampère - PARIS

Gaunet Frères

GRASSE (A.-M.)

Services Commerciaux et Bureaux : 7, Rue Guibal - MARSEILLE **Usines :** Quartier Sainte-Anne - GRASSE

NOS SPÉCIALITÉS :

ANETHOL
LAVANDES
NEROLI
MENTHES
PETIT-GRAIN
SAUGE SCLARÉE

Nos **CONCRÈTES** et **ABSOLUES** de **FLEURS d'ORANGER** et de **LAVANDE**

Agent pour PARIS : **M. J. TAMBURINI, 30, rue Vignon — PARIS 9e** — Téléphone : Central 22-90

LOUIS FUNEL

Distilleries d'Essences
au **CANNET (A.-M.)**
et **CLAMENSANNE** (B.-A.)

Siège social :
LE CANNET-CANNES
(A.-M.) France

ESTABLISHED 1884
L F
TRADE MARK

ESSENCES DE

Néroly, Petit-grain
Menthe, Lavande
Myrthe

Eaux de Roses et de Fleurs d'Oranger

ON DEMANDE DES AGENTS BIEN INTRODUITS

R. C. Cannes 1130

On Demande des Agents à la commission pour la France et l'étranger



Peuvent être vendus en vrac ou établis à la marque du client

Parfumerie "PERRETTE"

4, rue Granville - Saint-Mandé

Téléphone Daumesnil 15-25 - PARIS - FRANCE

Tous Produits de Beauté en vrac ou conditionnés

POUR BIEN ACHETER

VOTRE

ESSENCE DE GÉRANIUM

EN ALGÉRIE

ADRESSEZ-VOUS A

AD. **AUMERAN,** 6, BOULEVARD CARNOT, **ALGER**

TÉL. : 27.70 ET 59-93 - TÉLÉGR. : AUMERAN-ALGER



Nouveau fixateur cristallin pour Extraits, Poudres et Crèmes

Possède en plus de sa grande ténacité
une odeur propre caractéristique.

Pour la savonnerie nous recommandons le type

CETOQUINOL POUR SAVONS

LATYFOLIA

Ce produit peut servir pour renforcer et compléter l'essence dYlang-Ylang, par rapport à laquelle il a le très grand avantage d'être d'une puissance beaucoup plus forte et d'avoir une arrière odeur sensiblement plus fleurie.

Etab. **POLAK & SCHWARZ**
BOIS-COLOMBES (Seine)

FOIRE INTERNATIONALE DE LYON

7-20 Mars 1932

Depuis des mois nos industriels travaillent à réduire leurs prix de revient

Ils profiteront de la prochaine Réunion de la **Foire de Lyon** pour offrir aux Commerçants revendeurs

des Articles nouveaux à des Prix inusités

C'est à la FOIRE que vous avez intérêt à faire vos achats

Renseignements : Rue Ménestrier, LYON
1. Boulevard Malesherbes, PARIS





SOCIÉTÉ ANONYME

M. NAEF & Cie

PARFUMS ARTIFICIELS ET SYNTHÉTIQUES

A PARIS : M. CHEVRON
11, Rue Vezelay (VIII)

A LONDRES : MM. S. SAMUELSON & Co
27, Mincing Lane. LONDON E.C.3.

A NEW-YORK : MM. UNGERER & Co
13, 15 West 20 th. Street. NEW-YORK U.S.A

SYLVANAL

Nouveau corps odorant, rappelant d'une manière frappante le parfum du Sureau, de la Ronce ou de certaines Mousses.

DESCOLLONGES Frères

Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de Francs

LYON
Place Croix-Luizet

PARIS
10, Rue Pergolèse

JASMIN DE PROVENCE
JASMIN DE PROVENCE B.
JASMIN DE PROVENCE C.
JASMIN N° 35

JASMIN DE PROVENCE C. — Nulle autre essence ne donne, avec une fidélité aussi remarquable, le parfum vrai des fleurs de Jasmin.

ALDÉHYDE C. 9
ALDÉHYDE C. 9
ALDÉHYDE C. 10
ALDÉHYDE C. 11
ALDÉHYDE C. 12

Ces Aldéhydes ne contiennent pas traces d'odeur d'acide gras ou autres odeurs empyreumatiques.

Leur qualité est supérieure.

MERISIA

GARDENIA D. F.
TUBEREUSE D. F.
ŒILLET F. R.
CASSIE ANTHOSIA
LILAS F. R.
ENCENS D'ARABIE

N° 2 Le Numéro : 7 Francs FÉVRIER 1932

la parfumerie moderne



SOMMAIRE

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

9, Avenue Jean-Jaurès, LYON
Téléphone : Parmentier 15-04 (2 lignes)

10-12, Rue d'Anjou, PARIS
Téléphone : Anjou 04-80 à 04-85

Abonnements (12 mois) : France et Colonies, 66 fr. Etranger (convention postale), 72 fr. ; autres pays, 85 fr.

N° 2 Le Numéro : 7 Francs FÉVRIER 1932

la parfumerie moderne

La Fertilisation de nos Colonies Tropicales

Utilisation de l'Energie solaire

Nos colonies tropicales et subtropicales, l'Algérie et la Tunisie comprises manquent d'eau, c'est un fait.

Pour toute culture l'eau est un élément indispensable et cependant, le Tell algérien qui reçoit en moyenne une quantité d'eau égale à celle de la France, n'en a pas assez: il faut tenir compte, en effet, des besoins plus grands puisque la température est plus élevée, et surtout parce que la distribution des pluies au cours des saisons ne convient généralement pas aux cultures.

Enfin, le cas, très général, de plusieurs années sèches consécutives est très néfaste à l'agriculture.

M. Steeg, ancien gouverneur de l'Algérie disait en 1922 devant les assemblées algériennes :

« Nous avons occupé la terre, gagné les esprits et les cœurs, mais il est une conquête que nous avons à peine et mollement entreprise, conquête essentielle cependant, la conquête de l'eau. »

Depuis cette époque, la politique des barrages a été continuée, mais elle est encore insuffisante et en tout cas, il est des régions où elle est impossible.

Les eaux souterraines ont été utilisées dans un certain nombre de cas : on a créé de très nombreux puits artésiens qui ont déjà redonné la vie à d'importantes palmeraies du sud, notamment de l'Oued R'hir, d'Ouarg'a, de Tidikelt et du Touat. Mais il est certain qu'il pourrait être fait bien davantage s'il était possible d'installer dans de nombreux sites des pompes aspirantes pour recueillir les eaux souterraines non jaillissantes.

L'emploi des machines actuelles, et même des moteurs à huile lourde ou à huile végétale, est relativement très onéreux par rapport aux quantités importantes d'eau qu'il faut pouvoir amener en surface, et ces machines ne peuvent être installées sans grever trop lourdement les dépenses des cultures.

L'eau ne manque pas toujours, et si, sans contredit, le Sahara était autrefois sillonné de rivières, occupé par des lacs et couvert d'une végétation assez riche, comme le démontre l'étude attentive de la faune actuelle, faite par M. Léon Bertin, il est possible que les quantités d'eaux souterraines à utiliser soient suffisantes pour lui permettre de reprendre une partie de sa fertilité.

Le Sahara n'est un désert que depuis quelques dizaines de siècles, il présente à l'heure actuelle, de distance en distance, des oasis, et des sources, mais on ne connaît pas encore exactement ses possibilités en eaux souterraines, les indigènes n'ayant pu jusqu'ici qu'utiliser celles qu'ils peuvent atteindre facilement avec leurs pauvres moyens industriels.

Dans les oasis sahariennes, l'eau souterraine ne peut être obtenue que par des puits ou par des « foggaras » galeries souterraines, longues de plusieurs kilomètres quelquefois : le développement des foggaras atteint 40 kilomètres pour l'oasis de Tamentit et plus de 2.000 kilomètres pour l'ensemble des oasis du Touat.

Dans le Souf, la culture se fait sans irrigation, les palmiers sont

plantés au fond d'excavations profondes en forme d'entonnoirs, ils peuvent atteindre ainsi directement par leurs racines, la couche humide du sous-sol.

Le Sahara est traversé du Nord au Sud par un oued important, dont l'eau souterraine a été reconnue au delà de Beni Abbés et qui constitue une route naturelle de l'Europe au Niger. Les oueds qui forment la Souara sont le Guir, l'oued Bechar et le Zousfana. L'eau est courante dans le Guir jusqu'aux gorges de Tazouggert, elle est souterraine au delà.

Les indigènes prennent l'eau dans ces oueds au moyen des « ghettaras » sortes de leviers munis d'une outre : on imagine aisément le travail de galérien imposé à la population haratin pour puiser, toutes les nuits, les milliers d'outres ou dellous d'eau qui sont nécessaires pour épancher la soif perpétuelle des dattiers.

Ailleurs, on utilise des puits boisés : hassi ou des puits maçonnés : bir. Les puits du Mzab atteignent jusqu'à 80 et 100 mètres



Un Puits dans le Mzab.

de profondeur, dans des vallées creuses dans le crétacé supérieur. Les « arrems » ou jardins des touaregs sont souvent arrosés par des norias, machines élévatoires simplifiées, ou des séguias ou canaux de surface.

Dans toutes nos colonies africaines l'eau existe également dans beaucoup de régions : la grosse difficulté économique réside dans son élévation, toutes les machines européennes étant d'un coût trop élevé pour les recettes de plantations.

Aussi a-t-on cherché de tout temps une force motrice gratuite qui remplaçât le vent utilisé dans les contrées à moulins à vents et à éoliennes et qui ne paraissent pas utilisables dans ces régions.

On a cru trouver cette force motrice bon marché dans l'emploi de chaudières solaires formées d'une petite chaudière genre Serpollet enfermée dans une sorte de miroir parabolique tournant et suivant le cours du soleil. Ce miroir concentrait la chaleur sur la chaudière, provoquait l'ébullition de l'eau et la mise en route d'une pompe à piston. Les résultats ont été faibles, les chaudières ne pouvaient être que d'une petite capacité, et le dispositif de miroir tournant était assez coûteux.

La démonstration récente d'une loi connue pour la production de la force motrice, au moyen d'eau chauffée à une température très inférieure à 100° vient d'être faite par l'ingénieur Georges Claude.

Ce savant a utilisé la différence de température qui existe entre l'eau de mer de surface (25° centigrades) et l'eau de profondeur (5 à 8°). Si on amène en surface l'eau profonde, on dispose de deux liquides à des températures différentes : l'eau à 25° alimentera le

bouilleur, l'eau à 5° alimentera le condensateur.

Au moyen d'une pompe à vide, l'eau à 25° est amenée à ébullition, elle donne une pression de 0,03 atmosphères tandis que l'eau à 5/8° maintient le condensateur à 0,012 atmosphères : la différence permet l'établissement d'un courant de vapeur qui, traversant une turbine spéciale permet d'engendrer une force motrice suffisante pour alimenter une station électrique.

Il est possible d'imaginer un dispositif analogue utilisant d'une part de l'eau réchauffée au soleil et d'autre part l'eau froide conservée, soit dans des citernes, soit directement pompée dans les couches souterraines.

On peut installer un dispositif réchauffeur d'eau, en tubes de fer noircis et installés dans une cuvette bien éclairée par le soleil et parfaitement blanchie pour refléter le plus possible la lumière sur les tubes.

Si on obtient de l'eau à 50° ce qui n'est pas impossible, l'eau des profondeurs ayant une température variant entre 15 à 25°, on obtient une marge utilisable beaucoup plus large que dans le cas de l'expérience G. Claude.

Supposons que l'eau chaude entre dans la chaudière à 50° centigrades et qu'elle se refroidisse à 30 ou 40° sous l'influence de l'ébullition, nous aurons une différence de température utile de 10 à 20° fournissant 10 à 20.000 calories au mètre cube.

Le nombre de kilogramètres par mètre cube d'eau évaporée sera de 4.000 à 8.000 : de ce nombre il faut déduire l'énergie nécessaire pour extraire les gaz dissous dans l'eau et qui se dégagent dans le vide du condensateur : tout le reste est disponible pour le pompage.

Il faut et il suffit, par conséquent, que la capacité de la chaudière soit proportionnelle à la profondeur de l'eau à remonter.

On peut donc imaginer une installation composée d'une batterie de réchauffement solaire, composée de tubes de fer noircis, produisant l'eau chaude et d'une citerne conservant une réserve d'eau froide.

La machine motrice est composée d'un bouilleur recevant l'eau chaude, d'une turbine basse pression actionnant soit la pompe soit une génératrice, et enfin d'un condensateur muni d'un éjecto-air alimenté par l'eau froide.

Pour le démarrage il faut évidemment prévoir une machine auxiliaire à l'huile lourde ou à essence, ou simplement électrique munie d'accumulateurs, actionnant le condenseur à vide et s'alimentant sur la réserve d'eau froide, en attendant que la pompe commence à débiter.

Dès les premières heures chaudes de la journée, le réchauffeur est mis en action en enlevant la bâche protectrice qui l'a préservé du refroidissement de la nuit. Aussitôt que la température favorable au bon fonctionnement est obtenue, la machine auxiliaire fait le vide dans le condenseur, le vide étant amorcé, l'eau chaude entre dans le bouilleur et bout : la vapeur produite actionne la turbine qui donne la force à la pompe et au condenseur. La machine auxiliaire est alors arrêtée.

Au fur et à mesure que le bouilleur utilise l'eau chaude, elle est remplacée par l'eau venant du réchauffeur, celui-ci s'alimente sur la citerne ou sur la conduite d'amenée d'eau froide. L'excédent d'eau est envoyé dans les canaux d'irrigation.

Ainsi le pompage est obtenu par l'utilisation des rayons directs du soleil, sans dispositif de miroirs et d'orientation, avec la possibilité d'obtenir des surfaces de chauffe considérables et par conséquent des quantités de force très convenables pour tous les débits. Seule la mise en route exige un moteur auxiliaire, qui peut d'ailleurs parfaitement être électrique et utiliser l'énergie d'un accumulateur, si la turbine actionne une génératrice.

Une telle installation est sans doute plus coûteuse qu'une chaudière à vapeur ordinaire mais l'énergie utilisée est entièrement gratuite.

On peut donc prévoir, pour tous les pays ou l'éclairage diurne donne une température convenable, des stations électriques de pompage et d'irrigation qui pourront rendre les plus grands services à l'agriculture et même à l'industrie locale, tout en améliorant les conditions d'existence actuellement assez pénibles.

Cette application des principes dont G. Claude vient de démontrer la réalité pratique, peut si on peut la concrétise réellement, révolutionner l'économie des pays chauds et en particulier celle de nos colonies africaines.

R.-M. G.

La Foire Commerciale de Nantes

Cette grande manifestation, placée sous le haut patronage de M. le Président de la République, aura lieu en 1932 du 7 au 18 avril.

La partie agricole, les transports, la section nautique, doivent faire l'objet de journées spéciales qui seront des plus appréciées de tous les départements de l'ouest de la France.

***

Exposition Florale d'Antibes

La Société d'Horticulture d'Antibes organise pour les 10-14 mars prochain, une exposition florale, qui se tiendra dans les nouveaux jardins de la gare.

Tous les professionnels et amateurs, sans distinction de résidence, peuvent y participer.

Sont également admis à y prendre part tous les constructeurs de matériel se rapportant à l'horticulture.

Pour tous renseignements, s'adresser au président de la Société d'Horticulture, à Antibes (A.-M.).

L'Eau de Cologne au début du XVIII[e] siècle

On sait que les origines du célèbre parfum sont mal connues. C'est ainsi que le gros dictionnaire Larousse, par exemple, au mot *Cologne*, attribue l'invention à un certain Jean-Paul Féminis, qui vivait au XVII[e] siècle, tandis qu'au mot Eau, le créateur serait Jean-Antoine Féminis, qui aurait vécu vers le milieu du XVIII[e] siècle ! On ne trouve d'ailleurs aucun « Féminis » ni dans le dit dictionnaire, ni dans les volumineux répertoires biographiques de Michaud ou de Hœfer

Il est intéressant dans ces conditions de signaler un prospectus assez complet (petit in-4° de quatre pages) que M. Paul Pensin décrit dans *L'intermédiaire des chercheurs et des curieux* (volume18, colonne 139) et qui porte, avec la date]13 janvier 1727, ce titre prometteur : *Vertus et effets de l'excellente Eau admirable ou Eau de Cologne, approuvée par la Faculté de Médecine.*

En effet, le texte de là publication commerciale porte la mention suivante :

« Il y a environ un siècle
« que cette eau a été inventée
« par Paul Féminis, Italien et
« ancien distillateur à Cologne,
« et qu'elle est en grande ré-
« putation dans l'Europe. »

Suit un texte consacré à énumérer les maladies que guérit ou prévient la mixture (il n'y en a pas moins de trente !) ainsi que des directives pour l'emploi. Et le tout est suivi d'une attestation médicale très affirmative :

« Moi soussigné, j'atteste par
« cette certification que l'Eau ad-
« mirable du distillateur Féminis
« possède les qualités susdites et
« fait beaucoup de bien, particu-
« lièrement aux tempéraments
« froids et phlegmatiques, prove-
« nant d'une cause froide et ca-
« tharrale. Mathieu Sentier M.D. »



VÉRTUS ET EFFETS

DE L'EXCELLENTE EAU ADMIRABLE

DITE

DE COLOGNE,

Approuvée par la Faculté de Médecine le 13 Janvier 1827, de la Fabrique de FRANÇOIS MARCH, *Parfumeur et Distillateur, avec Patentes de l'Université Royale de Turin,*

à Nice Maritime.

Il y a un siècle que cette Eau a été inventée par le sieur PAUL FEMINIS italien, Distillateur à Cologne; la grande célébrité dont cette Eau, composée de matières odoriférantes les plus spiritueuses, jouit dans tous les pays, dispense d'en faire l'éloge

Ce Spiritueux généralement connu, et qui doit ses avantages à un heureux choix de plusieurs essences du règne végétal, est le seul qui se soit maintenu pour la toilette, et qui dans l'art médical a été reconnu comme un remède sûr et très-salutaire.

Prospectus de F. March.

Enfin, l'avis terminal du prospectus nous apprend qu'il existe des contrefaçons, et que le véritable successeur du créateur est un sieur Farina, le premier sans doute des nombreux porteurs de ce nom qui viennent par la suite d'Italie en Allemagne pour y profiter d'une confusion ! Voici le texte de cet avis :

« Le public est averti qu'il
« se débite à Cologne de l'Eau
« admirable avec des étiquettes
« et des armoiries contrefaites,
« qui n'est point de la qualité
« ni de la composition de l'au-
« teur ; que la seule et véritable
« continue de se faire unique-
« ment par le seul successeur
« Jean-Antoine Farina, à la mai-
« son du feu sieur Féminis,
« rue de la Balance d'Or, à
« Cologne. »

Nous serions heureux que la publication de ces petits détails suscite les contributions de ceux de nos lecteurs curieux de questions historiques ; les origines de la célèbre « eau » parfumée sont encore en effet bien mal connues et l'on doit souhaiter que soit poussée à fond une étude en principe très intéressante.

A. CHAPLET.



VERTUS ET EFFETS

DE L'EXCELLENTE

EAU ADMIRABLE

OU

EAU DE COLOGNE,

IL y a environ un siécle que cette Eau a été inventée par un Distillateur de Cologne, et qu'elle est en grande réputation dans toute l'Europe, depuis qu'elle se trouve perfectionnée.

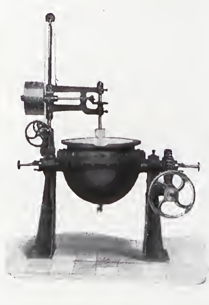
On peut donner à cette Eau tout l'éloge qu'elle mérite ; ses vertus sont au-dessus de ce qu'on peut en dire et l'experience constante qu'on en a par les effets surprenans qu'elle opère continuellement dans une infinité de maladies sur toutes les personnes de quelque sexe et âge qu'elles soient, est une preuve convaincante que c'est à juste titre qu'on lui donne celui d'*Admirable*.

C'est un Esprit volatil, extrait des simples les plus rares & les plus exquises; c'est un Elixir qui a la propriété de rétablir les parties du corps attaquées de quelque mal, ou, y ayant de la disposition, de les fortifier & de leur procurer leurs opérations naturelles, en leur insinuant une chaleur modérée et vivante, qui, sympathisant avec la nôtre, ranime les Esprits vitaux, aide aux Coctions, et en chasse puissamment tous les excrémens.

Prospectus du XVIIIe siècle.







Cuves, Monte-jus, Mélangeurs
Evaporateurs
Autoclaves, Appareils

EN FONTE ÉMAILLÉE

résistant à tous produits chimiques
toutes températures et pressions

Demander notre Catalogue N° 3

DANTO ROGEAT & CIE,

33-39, RUE DES CULATTES _ LYON

TÉLÉGR : ROGEAT-LYON
TÉL : VAUDREY 41-11

R.C. LYON N° A 46-812

DÉPOT À PARIS : 14, Rue de Bruxelles - Tél. : Gut. 12-90

LES CRÈMES DENTIFRICES

La présentation des spécialités de cosmétique en tubes d'étain étant actuellement très en vogue, tant à cause de la commodité du récipient qu'à cause de son aseptie réelle, la préparation des crèmes ou pâtes dentifrices reste fort intéressante.

Le tube en étain distribuant au fur et à mesure des besoins, sur la brosse à dents, la quantité utile pour un nettoyage, il est certain qu'aucune pollution du produit n'est possible et qu'il se présente toujours à l'usager sous un aspect parfaitement hygiénique.

Ce privilège n'est disputé à la crème dentifrice que par le savon dentifrice liquide présenté dans ces nouveaux flacons dont le goulot en verre est aminci et transformé en stilligoutte que ferme une capsule en métal et en ébonite. Ces flacons distribuent également un liquide toujours parfaitement aseptique.

Les crèmes dentifrices se divisent en deux catégories : les crèmes glycérineuses plus ou moins abrasives et les crèmes savonneuses.

Crèmes glycérineuses.

Les premières sont d'un emploi agréable, d'un goût sucré et aromatique : elles nettoient plus ou moins énergiquement l'émail des dents et les intervalles qui les séparent, selon que la poudre qu'elles contiennent est plus ou moins dure. On emploie le plus souvent le carbonate de chaux précipité de la solution de bicarbonate de chaux soluble qu'on obtient en saturant d'acide carbonique une bouillie de carbonate de chaux pulvérisé. Le carbonate de chaux se transforme en bicarbonate soluble. On filtre ou on décante et le liquide limpide est chauffé : l'acide carbonique se dégage et le carbonate de chaux amorphe précipite. On le sépare et on le sèche.

Cette poudre est un peu plus dure que le kaolin sans traces de quartz, mais ne contient pas de cristaux, ce qu'il est facile de vérifier au microscope.

Le carbonate de chaux pulvérisé est obtenu par porphyrisation de la roche blanche naturelle de carbonate. Il y en a plusieurs qualités depuis la craie lavée de la région parisienne jusqu'au carbonate dur de l'Ain. Au microscope, on aperçoit des cristaux à angles vifs, par conséquent le pouvoir abrasif de cette poudre est déjà plus grand que celui du carbonate précipité.

On emploie aussi le carbonate de chaux de l'os de séche pulvérisé. Ce corps a une constitution lamellaire et spongieuse avec silicification et tout en rayant peu, il nettoie davantage. Enfin la Silice ou kieselghur qui n'est qu'un dépôt marin de carapaces silicieuses d'animalcules est le meilleur abrasif connu.

L'émail des dents est très dur et n'est vraiment rayé par aucun de ces corps tant qu'il n'est pas altéré. Lorsque l'émail des dents est corrodé et que l'os est mis à nu, il est certain que les poudres deviennent dangereuses, mais toujours moins que la salive elle-même qui a tôt fait de le creuser.

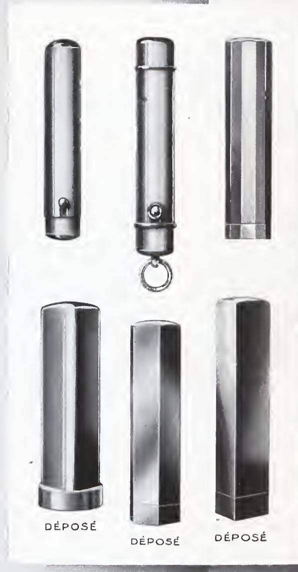
On peut donc dire que les abrasifs employés sont sans danger pour les dents.

On ajoute quelquefois aux préparations dentaires des produits qui sont censés dissoudre le tartre : ils peuvent avoir quelque utilité, moins cependant qu'on pense. Le borax, la crème de tartre, la magnésie calcinée, le carbonate de magnésie, l'alun, l'acide salicylique, la poudre d'iris ont été ainsi préconisés sans que toutefois leurs vertus aient été bien exactement déterminées. Le borax avec la glycérine donne souvent une réaction acide, l'acide salicylique attaque le carbonate et provoque des dégagements de gaz carbonique qui peuvent faire gonfler les tubes.

Le liant de la poudre est un glycéré d'amidon. Ce glycéré peut être additionné de miel ou de sirop de raisin pour le rendre plus sapide et plus onctueux, de gomme adragante ou de mousse Carragheen, quelque fois même de gélatine, d'agar-agar etc.

Mais ceci concerne la technique de la préparation du glycéré proprement dit et nos lecteurs n'ont qu'à se reporter aux études sur ce sujet.

La crème dentifrice est donc un glycéré d'amidon additionné d'un abrasif dont le prototype est le carbonate de chaux. Le colorant normal pour un dentifrice rose est le carmin nacarat naturel inaltérable en milieu carbonaté. Lorsqu'on désire un dentifrice colorant les gencives, on utilise la Rhodamine dont le pouvoir tinctorial est consi-



TOUS LES
ÉTUIS
POUR
FARDS

création et
dépôt de modèles

MARQUISE

22, RUE S^T MARTIN, PARIS
Tél: Archives: 14-61

LONDRES
Agent: M. L. Vannier
2 S^t george's avenue,
Aldermanbury-London

P.A.L
FRUCIER-FEM

dérable et qui résiste bien dans les crèmes dentifrices.

Le parfum peut être le mélange ordinaire de menthe, menthol, anéthol, eugénol, cannelle et rose ou bien un mélange nouveau dans lequel on introduira de l'essence de lavande et du géraniol dont les propriétés antiseptiques ont été mises en lumière depuis longtemps et dont le goût est agréable, surtout s'il est remonté avec menthe, menthol, thymol, etc.

Voici la formule classique de Cerbelaud :

Carbonate de chaux précipité	100 gr.
Gomme adragante	0 gr. 25
Solution de carmin au bitartrate	Q. S.
Glycéré d'amidon de blé	Q. S.
Essence de menthe	1 gr.
Essence d'anis	1 gr.
Essence de géranium rosat	0 gr. 15

On prépare, comme l'indique Durvelle, avec la glycérine, l'amidon et le liant mucilagineux (gomme adragante), une sorte de gelée à laquelle on incorpore la poudre après complet refroidissement, le malaxage à froid fournit les meilleurs résultats, tandis que si on fait le malaxage à chaud, on s'expose à avoir par la suite des exsudations de glycérine et d'eau. Ce procédé à froid devrait être employé dans tous les cas où l'on dispose d'un malaxeur, même pour les pâtes savonneuses.

La teneur en glycérine d'une bonne pâte est d'environ 30 à 35 % pour les tubes, et descend rarement au-dessous de 25 %.

Voici une formule *(Parf. de France*, sept. 26) avec du miel : Faire fondre 500 gr. de bon miel en écumant, ajouter 200 gr. de sirop de sucre, bien remuer pour opérer le mélange et verser dans un mortier de marbre, avec la poudre dentifrice. Broyer jusqu'à incorporation parfaite et disparition de tout grumeau.

La formule suivante (*Fiche tech.* 5507) donne quelquefois des bulles d'acide carbonique à cause du mélange glycérine-borax :

PATE DENTAIRE 5507

Bicarbonate de soude	100 gr.
Savon blanc en poudre	100 —
Magnésie calcinée	150 —
Magnésie anglaise (carbonate)	200 —
Poudre d'os de sèche	100 —
Crème de tartre	100 —
Carbonate de chaux	200 —
Glycérine	900 —
Eau distillée	50 —
Borate de soude	50 —
Rhodamine	25 —
Parfum ci-dessous	60 —

PARFUM.

Essence de rose d'Orient	60 gr.
Essence de coriandre	60 —
Essence d'anis vert	240 —
Essence de menthe française	600 —

Cette pâte est d'un rouge puissant et teint fortement les gencives.

Cette formule est déjà une préparation savonneuse et entrerait plutôt dans le seconde catégorie que nous allons étudier.

La recette de la *Fiche technique* 5504 est au contraire classique :

Amidon de blé	100 gr.
Eau de rose	200 —
Glycérine neutre 30°	1.200 —
Carbonate de chaux précipité	1.500 —
Colorant carmin nacarat ; parfum composé déterpéné pour dentifrice	Q. S.

On fait cuire l'amidon avec l'eau de rose à la température de 95°, suffisante pour former un empois, sans cependant évaporer le parfum de l'eau de rose. On ajoute la glycérine pendant la cuisson.

Si on s'apercevait que la glycérine se sépare du mélange, on pourrait la remplacer par une crème au stéarate de soude ou bien par un mélange de crème et de glycérine. Une petite feuille de gélatine peut rendre le même service avec avantage, car le stéarate de soude peut être transformé sous des influences diverses en stéarate de chaux plus dur que le stéarate de soude.

Fouquet donne les exemples suivants :

PATE N° 1.

Carbonate de chaux lavé	8 kg.
Poudre d'iris impalpable	0 kg. 500
Silice poudre impalpable	1 kg.
Pierre ponce	0 kg. 500
Essence dentifrice composée (par kilo de pâte)	10 à 15 gr.
Colorant	Q. S.
Glycéré d'amidon	Q. S.
Gomme adragante	5 gr.

L'auteur ajoute : ne jamais employer de glycérine pure dans les compositions dentifrices, car elle transsude des pâtes et tache les bandes, étiquettes et prospectus qui les enveloppent. Employer par conséquent seulement un glycéré d'amidon cuit.

PATE N° 2.

Carbonate de chaux lavé	9 kg.
Silice impalpable	1 kg.
Essence dentifrice composée	150 cmc.
Colorant	Q. S.
Glycéré d'amidon	Q. S.

PATE N° 4.

Carbonate de chaux lavé	3 kg. 500
Kaolin ou silice	0 kg. 500
Carbonate de magnésie léger	1 kg. 500
Poudre d'iris impalpable	0 kg. 500
Miel	2 kg. 500
Glycéré d'amidon	2 kg. 500
Infusion de vanille naturelle	100 cmc.
Colorant liquide	Q. S.
Essence dentifrice	350 cmc.

Les pates savonneuses.

Les pâtes savonneuses ont plus de succès depuis que le pouvoir détersif et surtout antiseptique du savon ont été établis d'une façon scientifique. Le savon, nous disent les *Parfums de France*, sept. 1926, est l'ingrédient qui nettoie le mieux les dents, mais à cause de sa saveur désagréable, on l'additionne de quelques gouttes d'élixir. Le savon au menthol offre l'avantage de faire l'aseptie en même temps que l'antiseptie.

Durvelle donne la formule suivante :

Savon de Marseille	500 gr.
Carbonate de chaux précipité..................	500 —
Racine d'iris en poudre ..	500 —
Sucre.................	250 —
Eau de rose.............	250 —
Essence de menthe	10 —
Anéthol...............	5 —
Essence de girofle	10 —

Le savon de Marseille peut être remplacé par du stéarate de potasse obtenu en saponifiant l'acide stéarique par une lessive de potasse ou de carbonate de potasse en surveillant l'opération à la phénolphtaléine. On peut dire aussi que si on ne cherche pas la mousse, mais seulement l'effet détersif, le stéarate d'éthanolamine donnera une pâte encore plus onctueuse, douce et d'un goût presque agréable, ce qui est fort appréciable, car le goût de savon est souvent difficile à masquer.

D'autre part (*Fiche tech.* 5524) on éprouve parfois des difficultés à préparer des dentifrices savonneux en partant des copeaux ou en formant le savon de stéarine directement dans le mélange eau-glycérine. On utilise alors la poudre de savon pure de commerce.

On prend :

Poudre de savon.........	100 gr.
Eau	350 —
Glycérine	200 —

On mélange au bain-marie puis on ajoute :

Carbonate de chaux......	150 gr.

On retire du feu et on ajoute ensuite :

Alcool	100 gr.

contenant 4 à 5 grammes de composition d'essences pour dentifrice. On peut sucrer avec de la saccharine si le goût n'est pas assez doux, ou encore avec du sucre.

On bat énergiquement pendant le refroidissement et si on le peut, on passe au moulin « Premier Mills » moulin colloïdal pour pâtes.

L'onctuosité dépend des proportions de liquides et de savon ou de poudre.

Cerbelaud indique :

Poudre de savon amygdalin..............	50 gr.
Glycérine neutre 30....	200 gr.
Carmin soluble au bitartrate et à l'alun	5 gr.
Phosphate de chaux tricalcique	70 gr.
Carbonate de chaux précipité	20 gr.
Teinture de Panama ...	3 gr.
Menthol cristallisé.....	0 gr. 75
Acide salicylique crist. pur	0 gr. 50
Essence de menthe ...	3 gr.
Essence de girofle	0 gr. 50
Essence de cannelle de Ceylan	0 gr. 50
Essence de géranium rosat	0 gr. 25

Faire dissoudre le savon à chaud dans la glycérine, ajouter le carmin soluble, puis le phosphate et le carbonate de chaux et délayer ces poudres à l'aide d'un pilon de porcelaine, en ayant soin de laisser la capsule sur le feu.

Lorsque le mélange est homogène, verser brusquement dans un mortier en porcelaine, battre vivement et dès que la masse sera tiède, presque froide, ajouter le mélage d'acide salicylique et de menthol additionnés des essences et de la teinture de Panama.

Le savon obtenu se conserve bien. Sa consistance est très ferme, mais le chauffage avec la glycérine a l'inconvénient de lui communiquer un goût peu agréable.

Voici la formule que l'on donne généralement pour la préparation des crèmes dentifrices savonneuses blanches du type américain :

Savon en poudre...	100 à 150 gr.
Glycérine	250 à 300 gr.
Eau	100 gr.
Alcool	300 gr.
Carbonate de chaux.	100 à 150 gr.

Pas de colorant : le mélange d'essence se fait sans girofle ni eugénol, de préférence avec du thymol.

La Deutsche Parf. Zeitung (juillet 26) donne une analyse d'un savon dentifrice analogue.

Savon	26.60 %
Glycérine	25.34 %
Carbonate de chaux.....	21.50 %
Alcool	18.80 %
Acide benzoïque	2.75 %
Essence de menthe poivrée	2.50 %
Essence d'eucalyptus ...	2
Saccharine	

La même revue a donné la recette suivante *(Fich. tech.* 5512).

Dissoudre complètement en chauffant :

Savon de première qualité .. dans	1 kg.
Eau	3 kg.
Alcool	3 kg.
Glycérine	3 kg.

Ajouter :

Aromatiser avec :

Essence de néroli	1 gr.
Essence de girofle	5 gr.
Essence de cannelle	5 gr.
Essence d'anis	50 gr.
Essence de menthe poivrée.	125 gr.

La Fiche tech. 5511 donne la formule suivante :

Blanc de Meudon fin ...	1.600 gr.
Savon pulvérisé........	50
Glycérine	200 —
Eau	100 —
Essence de menthe	20 —
Essence d'anis	5 —

Mais il s'agit là d'une pâte ferme à mettre en pots plats sur lesquels on passe la brosse ; pour transformer ce produit en pâte pour tube, il faudrait lui ajouter 1.500 de glycére d'amidon et nous revenons aux formules déjà données plus haut.

La quantité de savon est d'ailleurs tout à fait insuffisante pour faire considérer ce produit comme une crème savonneuse.

La *Fiche tsch.* 5503 donne au contraire :

Glycérine	3.500
Poudre de savon	2.500
Carbonate de chaux ppté	2.000
Carbonate de magnésie	0.500
Gélatine alimentaire dissoute dans	0.010
Eau et colorant	Q. S.
Essence déterpénée composée pour dentifrice	0.100
Alcool 90°	2.500

Travailler jusqu'à obtention d'une pâte homogène au malaxeur ou au broyeur et mettre en tubes.

Cette formule se rapproche des recettes américaines contenant de l'alcool. La législation française sur l'emploi de l'alcool bon goût ne permet pas d'utiliser de telles recettes et généralement on remplace l'alcool par de la glycérine, on pourrait peut-être essayer l'usage de l'alcool isopropylique ou des glycols.

Durvelle indique :

Craie lavée	8 kg.
Glycérine	1 kg.
Eau	0 kg. 500
Poudre de savon	0 kg. 250
Saccharine	0 kg. 015
Essence d'anis	0 kg. 010
Essence de menthe	0 kg. 100

Mais comme dans la *Fiche tech.* 5511 la quantité de savon est tout à fait insuffisante pour donner une crème mousseuse.

Au contraire, la recette suivante du même auteur paraît plus appropriée au goût actuel.

Savon blanc fin	1 kg.
Carbonate de chaux	1 kg.
Glycérine	1 litre
Poudre d'iris	0 kg. 500
Essence de menthe	0 kg. 010
Anéthol	0 kg. 005

Fouquet donne une recette de crème de savon dentifrice (p. p. 237).

Copeaux secs de savon spécial (en poudre)	3.500
Carbonate de chaux lavé	4
Glycéré d'amidon	Q. S.
Pour avoir une pâte bien molle :	
Essence dentifrice et colorant	Q. S.

Mélanger la poudre de savon et le carbonate de chaux lavé, y verser les essences et le colorant. Ajouter ce mélange sur le glycéré d'amidon dans la batteuse électrique pour obtenir une crème bien régulière et mettre en tubes.

Il ne faut pas omettre de citer le dentifrice à la pancréatine conseillé par Chemist et Druggist en juin 1926 et qui est le suivant :

Carbonate de chaux précipité	25 gr.
Savon dur	2.5
Essence de menthe	0.5
Pancréatine	0.5
Glycérine 30°	Q. S.

On mélange à chaud le savon avec la glycérine, puis on ajoute le carbonate en broyant régulièrement, enfin quand le mélange est froid, on ajoute l'essence de menthe et la pancréatine. Il est évident que cette formule peut être modifiée en remplaçant la glycérine par un glycéré d'amidon en quantité suffisante pour donner une crème bonne à mettre en tubes et qu'enfin la coloration et le parfum sont *ad libitum.*

Dentifrices savonneux liquides.

Le brevet Picon donne les indications suivantes : l'invention a pour objet un procédé permettant d'obtenir un dentifrice liquide de même aspect que les dentifrices d'usage courant, mais possédant la propriété de produire une mousse savonneuse lorsqu'on l'utilise. L'inventeur emploie une teinture alcoolique de cannelle, girofle, anis vert, additionnée d'essence de menthe. Il termine la préparation par l'adjonction d'une certaine quantité de décocté concentré de bois de Panama.

Ce brevet est sans doute excellent, mais il ne donne qu'une solution coûteuse du problème. En effet, il faut employer dans la fabrication de ce dentifrice, comme dans les élixirs connus, de l'alcool bon goût qui est cher, on le sait, en France comme dans la plupart des pays du monde où ce solvant est frappé de droits d'accise beaucoup plus élevés que sa valeur intrinsèque.

On obtient de bien plus économiques résultats, tout en conservant à la fois l'aspect des élixirs du commerce en employant les savons liquides limpides du type « Vy » contenant environ 18 % d'acides gras saponifiés et n'ayant pas de goût ou du moins un goût léger qui est facilement masqué par l'addition d'essence.

Ce savon est aromatisé avec 10 grammes par litre de composition déterpénée pour eau dentifrice qui s'y dissolvent parfaitement et coloré avec une matière colorante stable en présence des alcalins.

On obtient ainsi un produit absolument limpide et cristallin, rouge vif et très parfumé, parfaitement antiseptique et par surcroît très économique. Deux ou trois gouttes sur une brosse à dents donnent dans la bouche une mousse abondante et très détersive qui nettoie admirablement les dents ou les dentiers en même temps qu'il aseptise et parfume la cavité buccale.

Présenté dans un flacon à stilligoutte de verre de la verrerie de Romesnil (N° 2849) bouché par une capsule métallique, il peut se vendre un prix très raisonnable, bien moins cher que les élixirs et presque aussi bon marché qu'un tube, malgré le volume beaucoup plus considérable du flacon. L'aspect engageant du produit, sa présentation impeccable et parfaitement aseptique, le rend aisément vendable.

Les dentifrices sous ces diverses formes seront toujours d'un débouché considérable, nul doute que ces notes ne soient agréables aux préparateurs, nos lecteurs.

Floriane.

Première Usine créée en France

LA PLUS IMPORTANTE MAISON D'EUROPE

TUBES EN ÉTAIN

Tous Tubes émaillés et imprimés pour présentations élégantes.

70 années d'expérience

STILLIGOUTTES

ÉTABLISSEMENTS

Krieg & Zivy

INGÉNIEURS E.C.P.

9, Rue Hortense GRAND-MONTROUGE (Seine)

Téléph.: Vaugirard 27-40, 41, 42

P.A.L.

TOUS MODÈLES

TOUTES IMPRESSIONS

SEULE LA CAPSULE S'ESTAMPE ET S'IMPRIME

Tubes

Bouchons stilligouttes — Capsules métalliques

ÉTABLISSEMENTS

BETTS ET BLANCHARD

Société anonyme au capital de 4.000.000 frcs

LA BASTIDE · BORDEAUX BOITE POSTALE N° 17

L'Emploi des Huiles essentielles comme Bactéricides

On sait qu'un nombre important d'huiles essentielles, pour ne pas dire tous ces produits, possèdent une efficacité bactéricide plus ou moins développée. La question présente un très grand intérêt au point de vue pharmaceutique, comme au point de vue de l'industrie de la parfumerie et plus spécialement des lotions, et tout dernièrement, Mr. Ruth E. Miller, de l'Institut de recherches du Collège de Pharmacie de Philadelphie, a publié dans le *Journal of Pharmacy*, une étude très complète sur le pouvoir bactéricide comparé des principales huiles essentielles.

Il nous a semblé utile de résumer ici les grandes lignes de cette étude par suite des nombreuses indications qu'on peut en retirer. Les essais que nous allons rapporter ont été faits sur un certain nombre d'huiles essentielles et sur des mélanges de deux ou de plusieurs de ces huiles. On utilisait comme échantillon standard servant de comparaison un échantillon de β-naphtol.

Tout au début de son étude, l'auteur américain se trouva devant la difficulté résultant de l'insolubilité relative d'un grand nombre d'huiles essentielles dans l'eau. Même en opérant sur un alcool très dilué, par exemple sur un alcool à 30 ou 40 %, on ne pouvait dissoudre que de très faibles quantités d'huiles essentielles. La question fut résolue et la difficulté écartée par l'emploi d'un mélange de 28 parties d'alcool, de 22 parties de glycérine, de 31 parties de prestone (1), de 6 parties de savon et de 13 parties d'eau. Un tel mélange en effet a la propriété de dissoudre des quantités importantes d'huiles essentielles et la quantité d'alcool qu'il renferme ne risque pas de modifier dans des proportions appréciables le pouvoir bactéricide de l'huile essentielle. Néanmoins le pouvoir bactéricide du solvant seul fut déterminé, car on savait par ailleurs que le prestone lorsqu'il n'est pas dilué possède un certain pouvoir bactéricide. Enfin dans un certain nombre d'essais, on put utiliser un solvant constitué uniquement de 6,6 parties de savon, de 31 parties d'alcool, de 31 parties d'eau et de 31 parties de glycérine. Dans ce cas, le pouvoir bactéricide du prestone ne jouait plus aucun rôle.

Dans le tableau ci-dessous, nous avons indiqué la liste des solutions

Huile essentielle	Concentration	Solvant	
Eugénol	4 %	Alcool à 32°.	
Eucalyptol	4 %	Alcool à 29°.	
Salicylate de méthyle	2 %	Alcool à 28°.	
Safrol	1 %	Alcool à 28°.	
Anethol	1 %	Alcool à 38°.	
Menthol	4 %	Alcool à 38°.	
Menthol synthétique	1 %	Solvant : eau-glycérine-alcool.	
Thymol	2 %	d°	d°
Cannelle de Ceylan	2 %	d°	d°
Aldéhyde cinnamique	1 %	d°	d°
Essence de cassie (A)	2 %	d°	d°
Essence de cassie (B)	2 %	d°	d°
Essence de sassafras	1 %	d°	d°
Essence de lavande	2 %	d°	d°
β-naphtol	2 %	d°	d°
Eugénol	2 %	d°	d°
Eucalyptol	2 %	d°	d°
Menthol	1 %	d°	d°
Menthol	0,5 %	d°	d°
Mélange d'essences : Anis, cassie, eucalyptol, eugénol, menthol, sassafras.	0,95 %		

(1) Le prestone est un produit dont la composition n'est pas donnée par l'auteur. Fabriqué aux Etats-Unis par la Carbide Union, il est employé pour empêcher la congélation de l'eau des radiateurs d'automobile, di-éthylène glycol sans doute.

d'huiles essentielles ou de certains produits utilisés dans la préparation des parfums synthétiques dont on a examiné le pouvoir bactéricide.

Dans le but de déterminer le pouvoir bactéricide de ces solutions, un certain nombre d'essais préliminaires furent entrepris en vue de déterminer jusqu'à quelle dilution maximum on pouvait étendre l'huile essentielle, cette dernière conservant néanmoins son pouvoir bactéricide. A cet effet, deux organismes furent employés comme test, le *B. typhosus* et la *Staphilococcus albus*. 5 cmc. de la solution d'huile essentielle plus ou moins diluée étaient mélangés avec 0 cmc. 1 d'une culture de ces organismes préparée depuis vingt-quatre heures. On transvasait alors le mélange dans 10 cmc. de bouillon après avoir laissé la culture au contact de l'huile essentielle pendant 2, 4, 6, 8, 10, 20 et 30 minutes : l'incubation se faisait à 37° pendant quarante-huit heures et les observations suivaient.

On a constaté que trois solutions seulement conservaient leur pouvoir bactéricide après une dilution de cinq fois leur volume au minimum. Ces trois solutions étaient le thymol à 2 % qui, après une dilution de 1 à 25 détruit les bactéries en deux minutes, le β-naphtol en solution à 2 % qui, après une dilution de 1 à 5 détruit les bactéries en quatre minutes et l'eugénol à 4 % qui après une dilution de 1 à 5 détruit également les bactéries en quatre minutes.

Les solutions que nous allons maintenant indiquer ont le pouvoir de détruire les bactéries en deux minutes, lorsqu'elles ne sont pas diluées, tandis qu'une fois diluées dans le rapport de 1 à 5, elles n'empêchent pas le développement des bactéries dans les tubes de culture. Ces solutions sont : l'eucalyptol à 4 %, le salicylate de méthyle à 2 %, le safrol à 1 %, l'anéthol à 1 %, le menthol à 4 %, le menthol synthétique à 1 %, la cannelle de Ceylan à 2 %, l'adéhyde cinnamique à 1 %, l'essence de cassie à 2 % (échantillons A et B), l'essence de sassafras à 1 %. L'essence de lavande à 1 %, le mélange d'essences définies plus haut, l'eugénol à 2 %, l'eucalyptol à 2 % et le menthol à 1 %. (On se reportera au tableau donné plus haut pour connaître la composition des solvants ayant servi à la préparation de ces solutions.

On a également recommencé ces essais en laissant s'écouler un certain laps de temps (1 an entre la préparation des solutions et la détermination de leur pouvoir bactéricide. On a constaté dans les solutions suivantes une diminution de l'efficacité : thymol à 2 %, eugénol à 4 %, menthol à 4 %, mélange d'eugénol, d'eucalyptol et de menthol, mélange d'eugénol et d'eucalyptol, essence de cassie, aldéhyde cinnamique, essence de lavande, essence de sassafras, menthol synthétique, safrol, eucalyptol ou β-naphtol.

Par contre les solutions suivantes ne subissent pas de diminution de leur pouvoir bactéricide en fonction du temps : mélange d'eugénol et de menthol, essence de cassie (échantillon A), salicate de méthyle, anethol, cannelle de Ceylan.

Dans le tableau ci-dessous, on a indiqué le pourcentage d'essence et les dilutions de l'essence ou des essences dans chaque solution pour lesquelles il y a destruction des bactéries soit en 2,5 minutes, soit en 15 minutes. Dans le tableau A, on indique pour quelle dilution de la solution d'essence il y a destruction des bactéries, le tableau B donne non pas la dilution de la solution, mais la dilution du principe actif lui-même pour laquelle il y a destruction des bactéries. Le tableau C donne enfin le pourcentage d'essence dans la solution dont la dilution est donnée dans la colonne A.

Finalement pour terminer, on a

Solution	A	B
Thymol 2 %	0,55	27,6
Eugénol 4 % (premier essai)	0,38	9,7
Eugénol 4 % (deuxième essai)	0,11	2,7
β-naphtol 2 %	0,22	11,4
Menthol 4 %	0,20	5,1
Essence de cassie 2%, échantillon A	0,11	5,7
Essence de cassie 2 %, échantillon B	0,09	4,9
Aldéhyde cinnamique 1 %	0,06	6,1
Cannelle de Ceylan 2 %	0,06	—
Menthol synthétique 1 %	0,06	—
Eucalyptol 4 % (première année)	0,05	1,44
Eucalyptol 4 % (deuxième année)	0,02	—
Essence de lavande 2 %	0,05	—
Salicylate de méthyle 2 %	0,03	1,76
Essence de sassafras 1 %	0,02	—
Safrol 1 %	0,019	—
Anethol 1 %	0,015	—
Mélange	**A**	
Eugénol 2 % Menthol 1 %	0,28	
Eucalyptol 2 % Eugénol 2 % Menthol 0,5 %	0,20	
Eycalyptol 2 % Eugénol 2 %	0,18	
Mélange d'essence 0,95 %	0,17	

indiqué dans le tableau ci-dessous les indices ou coefficient de phénol pour les solutions décrites plus haut et pour leurs principes actifs. Dans la colonne A, on a donné le coefficient de phénol de la solution, dans la colonne B le coefficient de phénol de l'essence ou du principe actif.

Lorsque l'on compare les chiffres qui sont donnés dans le tableau, on constate que lorsque deux ou plusieurs des essences ou de leurs principes actifs (en solution dans un solvant formé d'un mélange d'alcool, de glycérine, d'eau et de savon) sont mélangées, leur efficacité bactéricide est relevée.

G. Genin,
Ingénieur chimiste E.P.C.I.

Solution	2,5 minutes			15 minutes		
	A	B	C	A	B	C
Thymol 2 %	1/45	1/2250	0,044	1/60	1/3000	0,033
Eugénol 4 % (premier essai	1/30	1/750	0,13	1/45	1/1125	0,088
Eugénol 4 % (deuxième essai)	1/5	1/125	0,8	1/18	1/450	0,22
β-naphtol 2 %	1/15	1/750	0,13	1/30	1/1500	0,066
Menthol 4 %	1/10	1/750	0,4	1/30	1/750	0,130
Essence de cassie A 2 %	1/9	1/450	0,22	1/13	1/650	0,15
Essence de cassie B 2 %	1/5	1/250	0,4	1/15	1/750	0,133
Cannelle de Ceylan 2 %	n. dét.	—	2,0	1/14	1/700	0,14
Aldéhyde cinnamique 1 %	1/4	1/400	0,25	1/8	1/800	0,12
Menthol synthétique 1 %	n. dét.	1,0	1,0	1/12	1/1200	0,083
Essence de sassafras 1 %	n. dét.	—	1,0	1/5	1/500	0,20
Essence de lavande 2 %	n. dét.	—	2,0	1/10	1/500	0,20
Eucalyptol (première année) 4 %	1/2	1/50	2,0	1/10	1/250	0,40
Eucalyptol (deuxième année) 4 %	n. dét.	—	4,0	1/4	1/100	1,0
Salicylate de méthyle 2 %	1/2	1/100	1,0	1/5	1/250	0,40
Safrol 1 %	n. dét.	—	1,0	1/3	1/300	0,33
Anéthol 1 %	n. dét.	—	1,0	1/2	1/200	0,50
Mélanges :						
Eugénol 2 %	1/20	1/1000	0,1	1/35	1/7150	0,05
Menthol 1 %	1/20	1/2000	0,05	1/35	1/3500	0,02
Eugénol 2 %	1/15	1/750	0,13	1/25	1/1250	0,08
Eucalyptol 2 %	1/15	1/750	0,13	1/25	1/1250	0,08
Menthol 0,5 %	1/15	1/3000	0,03	1/25	1/5000	0,08
Eugénol 2 %	1/15	1/750	0,13	1/20	1/1000	0,10
Eucalyptol 2 %	1/15	1/750	0,13	1/20	1/1000	0,10
Mélange d'essence 0,95 %	1/5	—	0,19	1/10	—	0,095

Le Problème de l'Alcool Industriel

La nouvelle législation vinicole prévoit certaines mesures qui écartent du marché les vins de qualité trop ordinaires, qui doivent être transformés en alcool.

Mais, c'est seulement changer l'aspect du problème, puisqu'il faut envisager alors le débouché de l'alcool obtenu. Cette question ne laisse pas que de préoccuper sérieusement les ministères et les syndicats intéressés.

Jusqu'à présent, on a surtout envisagé l'énorme débouché que représente le carburant national, produit que chaque jour des milliers d'automobiles peuvent brûler, en diminuant, dans les mêmes proportions, l'importation des essences de pétrole pour lesquelles nous sommes tributaires de l'étranger et qui pèsent, par conséquent, d'une façon considérable sur notre balance économique. Mais les pétro-



liers ne semblent pas disposés à aider les pouvoirs publics, et il semble bien qu'une résistance assez forte se fasse jour de ce côté. Les aspects techniques de la question sont bien prêts d'être entièrement connus, et il apparaît que tous les fabricants d'automobiles sont prêts à fournir au marché intérieur des véhicules fonctionnant à merveille avec un carburant contenant jusqu'à 50 % d'alcool. La distribution du carburant national ne serait pas non plus une difficulté : il faut donc espérer que dans un très bref délai l'utilisation des combustibles liquides français, dans les voitures, sera passée dans la pratique.

Mais il est d'autres débouchés de l'alcool industriel qui n'ont sans doute pas encore été examinés, notamment et surtout à cause des restrictions extraordinaires qui sont opposées à la consommation de ce solvant national par les errements anciens et indignes d'un pays en voie de rationalisation comme le nôtre. Les mesures prises par les administrations à l'égard de l'alcool sont nettement antagonistes avec tout progrès, et il est à souhaiter que la pression énergique des syndicats intéressés fera changer d'ici peu les pratiques néfastes qui président à l'emploi et à la distribution de l'alcool dans notre pays.

Ne parlons pas de l'industrie des vernis et surtout des vernis cellulosiques qui actuellement préfère les alcools plus ou moins exotiques : propylique, isopropylique, butylique, etc., à l'alcool français 99° qui pourrait les remplacer dans la plupart des cas, avec avantage.

En ce qui concerne nos industries, c'est surtout la restriction de plus en plus importante apportée à l'emploi de l'alcool en parfumerie et en savonnerie qui nous préoccupe. Sous le prétexte fallacieux de prélever sur une industrie de luxe (comme si la plupart des industries en France n'étaient pas des industries de luxe) des impôts somptuaires, les produits de parfumerie sont frappés d'une cascade d'impôts qui atteint et dépasse souvent, dans le cas de l'eau de Cologne par exemple 66 % du prix de vente des produits, soit 200 % de leur valeur intrinsèque.

200 % d'impôts... Comment la clientèle ne fuirait-elle pas devant une pareille majoration des prix réels, surtout dans une période où l'établissement de prix normaux pour accroître la consommation, est une condition indispensable à la reprise des affaires.

Aussi la vente des produits de parfumerie est-elle très inférieure à ce qu'elle devrait être : l'impôt a détruit la matière imposable. Le supplément de recettes qui a été obtenu par la taxe de luxe a été très largement compensé par la diminution de l'impôt sur l'alcool.

On a fait un effort, récemment, pour obtenir que la taxe de luxe sur les eaux de Cologne soit réduite à 6 %. La crainte d'un budget non équilibré paraît avoir fait remettre la réalisation de cette réforme indispensable à une époque où les affaires seront rétablies, et où, par conséquent, la mesure n'aura plus sa pleine efficacité.

Comment ne pas se rendre compte qu'un produit hygiénique comme l'eau de Cologne, n'est pas un luxe, mais, au contraire, un parfum populaire, celui qui est nécessaire à la propreté et à l'hygiène quotidienne des plus humbles. Les parfums ne sont pas des produits inutiles, ce sont les antiseptiques et les antitoxiques les plus répandus, c'est grâce à eux que la santé publique se maintient dans des limites raisonnables. Nous avons répété bien souvent que l'état sanitaire d'un pays peut se mesurer à la quantité de parfums qu'il utilise.

La consommation de l'alcool par les industries de la parfumerie et de la savonnerie peut être un utile appoint à l'industrie et à la culture nationales : perdre de vue ce côté fort intéressant de la question serait priver l'économie française de millions de francs annuels. Enfin il ne faut pas oublier que si la présente législature a fait tout ce qui a été en son pouvoir pour conserver au paysan français des recettes suffisantes, il serait bon également de songer à l'industrie française qui a également besoin de la sollicitude parlementaire.

Le chômage atteint de plus en plus durement nos centres industriels : si des facilités nouvelles, par des dégrèvements judicieux d'impôts exagérés ne sont obtenues, il est à craindre que les diminutions de recettes du budget s'aggravent de plus en plus. L'impôt pèse principalement sur l'industrie, et certaines d'entre elles, comme la parfumerie, peuvent être considérées comme des prolongements des perceptions. A-t-on songé, par exemple, que la vente de 200.000 litres d'eau de Cologne par un grand magasin représente pour le fisc une recette de plus de deux millions de francs.. Et le grand magasin en question n'est pas intéressé à cette rentrée de fonds qu'il opère gracieusement pour le budget...

On semble croire, en haut lieu, qu'il suffit d'augmenter le taux d'un impôt pour qu'il rende davantage : c'est ainsi qu'on a augmenté d'un sou le prix des allumettes : pense-t-on que ce sou par boîte donnera le rendement qu'on espère ? et qu'il alimentera sérieusement la caisse de chômage ? Il serait certainement plus avisé de diminuer le taux de certains impôts qui entravent la consommation et la production et provoquent, justement, la diminution du nombre des ouvriers en service.

Qu'on nous donne d'abord la diminution du taux de l'impôt sur l'eau de Cologne et on se rendra compte immédiatement de l'augmentation du chiffre d'affaires en parfumerie.

Le Marché des Huiles essentielles

Les Essences Italiennes - Le Consortium de la Bergamote - Le Cyclone de la Réunion

La baisse qui a affecté la plupart des matières premières de parfumerie au cours des derniers mois semble être arrivée à un tel point qu'il est difficile d'escompter une diminution des cours.

Cette baisse a d'abord été produite par le manque d'affaires, puis par la dépression de la livre sterling et des monnaies qui lui sont rattachées, qui ont permis aux vendeurs de conserver les prix nominaux, mais en faisant payer en une monnaie dépréciée. La fermeté actuelle de la livre sterling, la constatation que toutes les récoltes sont inférieures non seulement aux prévisions, mais même aux besoins réduits actuels, la crainte plus ou moins justifiée d'inflation dans un certain nombre de pays, inflation qui aurait pour but de faire cesser la thésaurisation, et qui par conséquent donne du courage aux spéculateurs, la demande de l'Angleterre à la suite du vote du nouveau tarif de douane, tous ces éléments combinés ont provoqué une certaine tendance à la hausse.

Les essences d'agrumes sont très fermes, les essences de géranium rares, les menthe et menthol du Japon demandés peut-être à cause du conflit Extrême-Oriental, l'essence de badiane, pour la même raison, ainsi que l'essence de cannelle de Chine. Ces diverses variations dans le sens des prix plus élevés ne sont certes pas une indication de hausse générale, mais elles peuvent provoquer un certain intérêt dans divers compartiments et engendrer par sympathie, la hausse de certains produits de remplacement.

Les Essences Italiennes

CITRON, ORANGE, BERGAMOTE, ETC.

La récolte des agrumes a été extrêmement réduite cette année, et les producteurs ont préféré livrer les fruits mûrs, plutôt que de traiter les fruits verts pour la préparation de l'acide citrique et des essences.

Aussi, quelque faible qu'ait été la demande, elle a été suffisamment importante pour motiver une hausse très sensible des prix. L'Angleterre, notamment, s'est couverte pour quelques mois, à cause de l'augmentation des droits de douane à partir du 1er mars prochain.

Si bien que le cours de l'essence de citron à l'éponge s'établit actuellement, en France, tous droits acquittés, à 83 fr. le kilo, l'essence machine suit le même mouvement ascensionnel.

Pour le Portugal, on évalue la production à un quart de récolte, aussi malgré les prix bas de la concurrence, la tendance est très ferme et les perspectives de hausse pour la courant de l'année s'affirment de plus en plus.

La situation de l'essence de bergamote est particulière, et les mesures prises par le consortium valorisent un peu les stocks, néanmoins les maisons italiennes continuent à livrer comme par le passé. Il n'y a donc pas, jusqu'à nouvel ordre, de changement appréciable sur cet article qui est ferme, néanmoins.

Le Consortium de la Bergamote

Le consortium de la bergamote dont on parle depuis déjà longtemps, semble être entré dans une phase d'activité. Il a été désigné, dans chaque pays consommateur, un vendeur monopoliste qui sera chargé de répartir la production chez les revendeurs.

L'exportation libre d'Italie sera défendue par décret-loi et l'essence ne pourra quitter les lieux d'origine que dans des bidons et sous l'étiquette du consortium. Cet organisme doit réquisitionner l'essence en proportion de la quantité d'arbres détenue par chaque producteur. Des peines progressives, partant de la simple confiscation de la marchandise jusqu'à des peines d'emprisonnement, ont été prévues pour corriger les délinquants.

Les exposés officiels expliquent qu'il s'agit surtout de redonner une valeur plus grande à la marchandise honnête, en supprimant la concurrence, et surtout la concurrence déloyale due à la fraude. Les revues qui commentent ces dispositions signalent qu'en effet les statistiques font ressortir que la Calabre exportait environ deux fois plus d'essence qu'elle n'en produisait.

D'ici quelques mois on pourra se rendre compte de l'efficacité des mesures prises : pour le moment, il existe dans le commerce intermédiaire des stocks considérables d'essence de bergamote qui avaient été créés, justement dans le but de spéculer sur la reprise inévitable des cours, le jour de la mise en vigueur des nouveaux règlements. En effet le prix s'est fortement relevé (on parle de 120 francs le kilo) et les stockistes n'ont pas fait une mauvaise affaire.

Les Américains ont l'intention de développer leurs plantations californiennes de bergamotiers qui produisent déjà une essence estimée et qui s'améliorera progressivement.

La protection un peu trop étroite du produit pourra donc faire cesser dans un délai assez court, le monopole effectif que détenait jusqu'ici la Calabre. Le bergamotier peut être, en effet, obtenu par greffage sur cédratier et même sur d'autres citrus : la multiplication de ces ar-

MAISON FONDÉE EN 1833

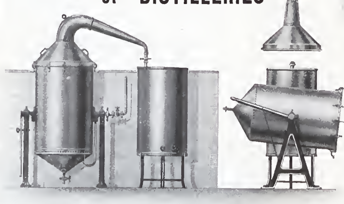
TOURNAIRE FRÈRES

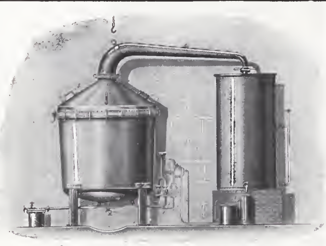
Constructeurs GRASSE (Alpes-Maritimes)

Téléphone 0-30
R. C. : Grasse N° 903

Télégrammes :
Tournaire Grasse

APPAREILS pour PARFUMERIES et DISTILLERIES





Tous les Appareils pour le Traitement des Fleurs, Plantes aromatiques, Poudres, Racines, etc.

Installations complètes d'Usines

CATALOGUE SUR DEMANDE





ELLES SONT LIVRÉES SÈCHES

Prêtes à l'emploi après 25 minutes de trempage dans l'eau froide.

ELLES SÈCHENT RAPIDEMENT ET PRENNENT AUTOMATIQUEMENT LA FORME DE CE QU'ELLES RECOUVRENT

OPAQUES — TRANSPARENTES
INCOLORES et TOUTES COULEURS

ETABL^TS J.-P. GRUSSEN

bres pourra donc se faire assez rapidement. Nos colonies africaines et la Corse profiteront peut être de cette situation nouvelle.

Le Cyclone de la Réunion

Les nouvelles relatives au dernier cyclone de la Réunion ne sont pas encore très explicites. Les cyclones périodiques qui affligent cette belle colonie ont souvent des effets très différents : cependant les pertes de navires dans les ports, les destructions de maisons, les pertes de vies humaines démontrent amplement la puissance de l'ouragan qui vient de dévaster l'île. Quelques télégrammes parvenus aux importateurs français signalent que les dégâts aux plantations de géranium sont considérables et que la production d'essence en sera fortement diminuée.

Comme la production algérienne est déficitaire et que les plantations marocaines ne donnent pas encore de résultats suffisants, on s'attend à une hausse très sensible des essences de cette catégorie.

La Création d'un Office de Compensation pour les Echanges Commerciaux

Un office de compensation vient d'êre réalisé à Leipzig pour faciliter les exportations

La France, toujours en retard quand il s'agit de prendre des mesures pratiques et efficaces, avance lentement dans l'étude de la question. Voici ce qu'en dit *La Journée Industrielle* :

La question de la création d'offices ou de caisses de compensation, pour les échanges commerciaux, avec les pays où la réglementation du commerce des devises suscite de nombreuses difficultés pour les importateurs et les exportations, va entrer dans la voie des réalisations.

Après de longues et laborieuses études de projets et des conversations avec divers Etats étrangers, on est arrivé à la rédaction d'un texte à la fois simple et clair et assez souple pour pouvoir s'adapter à la situation particulière de chaque pays.

Ce texte a été arrêté définitivement au ministère du Commerce, au cours d'une réunion où étaient représentés les départements ministériels intéressés : Commerce et Industrie, Affaires Etrangères, Finances, ainsi que la Chambre de Commerce de Paris ; il est le fruit de la collaboration de ces différents organismes.

La nouvelle formule comporte, comme point essentiel, l'établissement d'une *parité de monnaies basée sur l'or*. C'est ainsi que, pour nos relations commerciales avec l'Autriche, par exemple, les décomptes seront faits, d'une part en schillings-or et d'autre part en francs-or, de sorte que toute variation éventuelle des cours d'une devise ne pourra influer dans un sens ou dans l'autre sur les dispositions prises pour la garantie équitable des règlements.

Il sera constitué, à Paris pour la France, et dans les pays étrangers avec lesquels nous aurons conclu des accords, des offices centraux de compensation, auxquels devront avoir recours les importateurs et les exportateurs, suivant une réglementation intérieure laissée à la discrétion de chaque gouvernement intéressé. Nous pouvons préciser que chaque office ou caisse de compensation aura à créer deux comptes, l'un pour les créances courantes, le second pour les créances arriérées.

La première application de cette procédure sera faite avec l'Autriche. Le gouvernement de ce pays semble déjà acquis aux principes que nous venons d'exposer. Le projet d'accord dont nous avons esquissé les grandes lignes lui sera soumis très prochainement par nos représentants à Vienne. Dès que l'acquiescement escompté sera parvenu à Paris, notre gouvernement fera publier un arrêté pour la mise en vigueur des nouvelles dispositions, et la fixation des modalités d'application.

Par cet arrêté, la Chambre de Commerce de Paris sera désignée comme office national de compensation ; elle effectuera par l'intermédiaire de la Banque de France les règlements de nos exportateurs et de nos importateurs. L'organisme bancaire correspondant, pour l'Autriche, sera vraisemblablement la Banque Nationale d'Autriche.

La nouvelle réglementation de compensation sera ensuite proposée aux autres pays dont la situation monétaire la rend nécessaire pour la bonne marche des rapports économiques, notamment la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie, la Finlande, la Lettonie, l'Esthonie, le Chili, le Brésil, etc. Et les bons effets de l'accord qui va être conclu avec l'Autriche incitera ces nations à adopter à leur tour les mêmes dispositions et à réaliser des accords analogues.

Louis Finet.

BIBLIOGRAPHIE

Le Livre du Parfumeur, par Félix Cola. Un gros ouvrage in-quarto coq. de 800 pages, illustré par Henry de Renaucourt. Prix : 500 fr. En vente à la librairie de la *Parfumerie moderne*.

Cet ouvrage est quelque chose de nouveau. Sans tenir compte de la partie d'érudition : *Le Parfum à travers les âges*, partie qui n'est d'ailleurs pas sans mérite et qui est illustrée de compositions originales de H. de Renaucourt ; de la partie chimique relative aux huiles essentielles et aux parfums de synthèse et qui se retrouve dans la plupart des ouvrages de ce genre (avec, cependant, la description d'un certain nombre de nouveautés chimiques d'un réel intérêt) ; de la partie publicité : description d'un certain nombre de fabriques ayant fait une annonce dans l'ouvrage et qui est forcément un peu partiale — n'est-ce pas le propre de toute publicité — il y a tout de même près de cinq cents pages de formules inédites.

Quelle en est la valeur, il est impossible de le dire *a priori* : c'est, quoiqu'on puisse dire, toute une vie de préparateur, tout un travail personnel qui est ainsi publié et mis à la portée des lecteurs.

C'est en cela que cet ouvrage, en dehors des appréciations et des critiques qu'on peut lui adresser, est vraiment quelque chose de « pas encore fait ».

Ces formules sont en effet assez particulières : elles reflètent une tendance qui a dominé pendant les années qui ont suivi la guerre, tendance qui consistait à préparer des formules indépendantes, rigoureusement propres à chaque parfum, tendance qui est tout à fait différente de celle des préparateurs du siècle passé, et peut être de celle des parfumeurs actuels ou même futurs.

Chaque préparateur possède des formules particulièrement heureuses des compositions de fleurs par exemple : jasmin, muguet, néroli artificiel, rose, etc., qu'il a le désir légitime de faire entrer dans ses formules de bouquet, tout comme le parfumeur d'autrefois mettait dans ses préparations des essences naturelles de fleurs et en faisait proprement un « bouquet ».

Le préparateur actuel se reprend à user des « bases » et des compositions de fleurs, les considérant comme des unités parfaites, capables d'engendrer par leurs mélanges des harmonies plus subtiles que les mélanges de parfums « crus » qui, quelquefois, et même assez souvent, n'engendrent que des mélodies assez sèches et « rugueuses ».

Mais cette critique, si c'en est une, n'est qu'une observation relative à une époque et non à cet ouvrage en particulier.

L'auteur donne d'ailleurs toute une série de formules de compositions de fleurs et de bases qu'il fait entrer dans un certain nombre de préparations, preuve évidente qu'il a pratiqué également la méthode qui semble prévaloir et dont nous parlions plus haut.

La plupart des formules indiquées sont relativement pauvres en produits naturels, il est vrai que l'auteur indique, tout au moins pour un grand nombre de préparations, la dilution au moyen de lavages de fleurs, ce qui corrige dans une assez large mesure la pauvreté en éléments floraux originels.

Une large place est donnée aux compositions pour savons, un certain nombre de trucs de métier, qui n'ont pas été indiqués par les auteurs précédents sont divulgués qui ne sont pas sans mérite.

Des observations assez amusantes ont été faites par l'auteur ; en voici une parmi d'autres :

« Si l'on présente à des profanes un même parfum dans trois flacons différents, dont le premier contient de l'extrait coloré en vert, le second en jaune, le troisième en brun et qu'on dise qu'il s'agit de trois essais différents, mais de la même note, huit fois sur dix, l'extrait vert sera déclaré le meilleur. »

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce travail qui mérite sans conteste d'être connu. Le prix de l'ouvrage est un peu prohibitif, ce qui nuira peut-être à sa diffusion. Il contient cependant une foule d'indications de valeur.

L'acheteur de l'ouvrage en aura « pour son argent », c'est une raison suffisante pour justifier le succès de librairie.

***

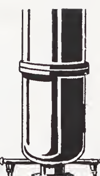
La Teinture des Cheveux. — A. Chaplet. — 12 fr. Bibliothèque de la *P. M.*

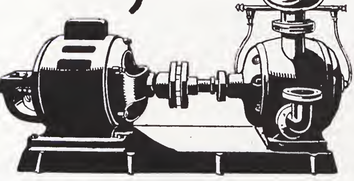
Une mince brochure publiée avant-guerre sur le sujet étant devenue introuvable, et les intéressés nous demandant assez souvent de leur en procurer, nous avons demandé à l'auteur de revoir le sujet : et c'est en un véritable volume que fut convertie l'étude publiée d'abord. Nos lecteurs purent d'ailleurs se rendre compte de la façon approfondie avec laquelle est étudiée la question, le travail

LA PREUVE PAR 9

... de la supériorité de la pompe à vide INTÉGRALE. c'est précisément la perfection du vide qu'elle réalise. Il s'agit de 99,99 °/o et non de 99 °/o, ni même de 99,9 °/o







POMPES ET COMPRESSEURS

BAUDOT HARDOLL

6, Rue St Marc - Paris

DE DIETRICH & Cie

NIEDERBRONN (Bas-Rhin)

Bureau à Paris : 37, Bd Magenta — Tél. : Botzaris { 25-60 / 25-61

Appareils pour l'Industrie des Parfums



Fonte noire
Fonte émaillée
Tôle plombée
Acier moulé.

De toutes dimensions
Pour toutes pressions

Revêtements en caoutchouc adhérent, « VULCOFERRAN » résistant aux acides et aux alcalis.

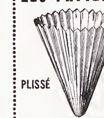
DEMANDER CATALOGUE

Email spécial résistant même aux acides

LES PAPIERS-FILTRES PRAT-DUMAS

GRIS ET BLANCS
A PLAT ET PLISSÉS

PLISSÉ



La composition de nos diverses sortes de papiers filtres, varie suivant la nature du liquide à filtrer.

PLAT



FILTRES PRAT-DUMAS
POUR ANALYSES

PRAT-DUMAS & Cie, Inventeurs

à COUZE-SAINT-FRONT (Dordogne, France)

Registre du Commerce de Bergerac, N 1674

Fabrication Française de PAPIERS DORÉS ET ARGENTÉS

Usine à Nogent-s-Marne

Etiquettes de Luxe en Relief

pour Parfumeurs et Confiseurs

Emile LARCHER

151, Rue du Temple, PARIS (3e)

Tél. : PARIS, Archives 33-61 ; NOGENT, 272

ayant été publié dans ces pages. Pourtant ceux qu'intéresse cette technique voudront assurément se procurer le travail sous sa forme nouvelle parce qu'outre quelques petites additions, ils trouveront un index alphabétique terminal fort complet de nature à rendre les recherches faciles et rapides.

L'ouvrage ne comporte pas moins de quatre-vingts formules pour la préparation de poudres, pâtes et liquides épilatoires : toutes ne sont pas à recommander, et l'auteur en donne qui sont, nous assure-t-il, inefficaces comme il a pu le constater au cours de nombreux essais. Ceci afin de prévenir l'intéressé qui pourrait se tromper sur la valeur de recettes reproduites çà et là sans discernement. On voit qu'il s'agit d'une monographie bien plus complète que toutes celles publiées jusqu'à ce jour, non seulement en français, mais en anglais et en allemand.

Le dernier chapitre est consacré aux préparations et traitent pour l'exfoliation et le détatouage, spécialité dont les techniques se rapprochent parfois de celle de l'épilation.

P. M.

***

KOSMÉTIC, par Dr A. ELIMER. *Enzyklopädie der technischen Chemie,* direction Professor Fritz Ullmann. — Urban & Schwarzenberg, éditeurs, Freiedrichstrasse, 105 B, Berlin 24.

Cet ouvrage étudie les diverses variétés de produits cosmétiques : crèmes, laits de beauté, poudres, lotions pour les cheveux, teintures, et donne de très utiles renseignements sur leurs propriétés et sur leur fabrication.

RIECHSTOFFE, par le même auteur, mêmes éditeurs.

Ce fascicule beaucoup plus important que le premier passe en revue tout ce qui concerne la préparation des huiles essentielles, leurs méthodes d'extraction dans les différents pays. D'intéressantes photographies illustrent cette monographie. Les huiles essentielles sont ensuite étudiées une à une, et les essences déterpénées, les essences concrètes, les résinoïdes sont également décrits. La seconde partie de l'ouvrage concerne les produits de synthèse.

Cette étude, mise au courant des dernières connaissances de la chimie, est du plus haut intérêt et situe d'une façon très exacte la situation de nos industries en 1930.

VIIIe Foire du Havre

QUINZAINE DE PAQUES 1932
26 *mars*-10 *avril*

Combien de producteurs, combien d'industriels se lamentent de la crise actuelle, attribuée selon les uns à une surproduction, selon les autres à une sous-consommation.

La solution est de trouver une clientèle nouvelle. Or, celle-ci ne peut acheter les produits ou les articles qu'elle ignore ; et le commerçant ne peut accepter le dépôt ou la représentation de ceux-ci que s'il a la certitude que sa clientèle les lui réclamera.

La 8e Foire du Havre, établie dans une cité qui ne se contente point de pourvoir aux besoins de ses habitants, ni à ceux de son vaste arrière-pays, mais qui entretient des relations directes, régulières et fréquentes avec les cinq parties du monde, permettra de faire connaître les qualités et avantages des marchandises exposées ; et les exportateurs, négociants et commerçants havrais deviendront ainsi les meilleurs agents de propagande et favoriseront l'élargissement d'une clientèle que chacun désire.

Organisée par la Municipalité, la Chambre de commerce, le Conseil d'administration du port autonome et de l'Institut colonial, la 8e Foire du Havre aura lieu le samedi 26 mars, veille de Pâques, au dimanche 10 avril.

Toutes les adhésions et demandes de renseignements doivent être adressées à M. le Secrétaire général de la 8e Foire du Havre, Le Havre (Seine-Inférieure).

NÉCROLOGIE

On nous a annoncé le décès de deux personnalités bien connues de la parfumerie. M. H. FOUQUET, préparateur parfumeur de grande expérience et qui, après plus de trente années de pratique, a écrit l'ouvrage que presque tous les parfumeurs connaissent : *La Technique moderne et les formules de la Parfumerie.*

Le chimiste KONDAKOW, auteur de nombreux travaux sur les transformations du pinène, travaux que nous avons été les premiers à publier en France est également décédé depuis peu.



M. KONDAKOW

M. KONDAKOW Jean Lavrentievitch, professeur russe éminent, né en Sibérie, avait fait ses études à l'Université de Pétrograd, élève des professeurs Butlerow, Mendeleff, Mentchoukine, Liubavin. Ses travaux sur le caoutchouc synthétique l'avaient mis tout particulièrement en vedette.

Ces deux spécialistes, chacun dans leur sphère, laisseront des regrets et le souvenir d'une vie de labeur et de désintéressement.

DISTINCTIONS

Nous avons appris avec plaisir que la croix de la Légion d'honneur venait d'être décernée à M. Joseph Guichard, le collaborateur dévoué des Etablissements Roure Bertrand Fils & Justin Dupont. Cette distinction est le couronnement d'une vie de travail persévérant et de loyauté.

Pendant de très longues années, M Joseph Guichard assuma en effet la lourde tâche de la direction



M. Joseph GUICHARD

des usines de la Société à Grasse et contribua largement à leur prospérité. Plus récemment, il se consacra activement aux cultures florales de la Maison Roure Bertrand Fils & Justin Dupont et se spécialisa de plus en plus dans les questions touchant l'agriculture locale, questions où, grâce à sa haute compétence et à la sûreté de ses conseils, il acquit dans toute la région de Grasse une notoriété très justifiée.

Nous nous associons volontiers aux nombreux amis qui ont tenu à présenter à M Joseph Guichard leurs félicitations à l'occasion de sa décoration.



M. Joseph Rodié vient également d'être nommé Chevalier de la Légion d'honneur au titre militaire à la promotion du 1er janvier dernier.

Parti à la mobilisation le 2 août 1914 avec le 4e Régiment d'Infanterie coloniale, il fut blessé après la bataille de la Marne, devant la Main de Massige, en septembre 1914. Versé ensuite dans le service des Poudres comme chimiste-militaire, c'est à ce titre qu'il vient d'être décoré. M. J. Rodié a dirigé pendant trois ans la fabrication d'un explosif à grand pouvoir toxique.

M. J. Rodié est bien connu dans les milieux de la parfumerie, à Grasse et dans les grandes villes d'Europe et d'Amérique, où il a été appelé à se rendre au nom des diverses maisons auxquelles il a appartenu.

Nous sommes heureux de lui adresser nos félicitations les plus sincères.

FICHES TECHNIQUES

LA CONSERVATION DES ESSENCES DE CITRON. — B. MELIS. — *Riv. ital. essenze e profumi*, t. XIII, p. 110, 1931.

Le procédé d'extraction à l'éponge de l'essence de citron donne l'essence de qualité supérieure renfermant un pourcentage élevé de citral, mais lorsque cette essence vient au contact du jus contenu dans l'écorce, le pourcentage de citral diminue, ce qui abaisse la valeur marchande de l'essence.

Les procédés modernes d'extraction où le jus obtenu par pression est distillé donnent un produit de valeur inférieure. L'essence extraite du jus par centrifugation, tout en étant supérieure à celle obtenue par le procédé précédent, est inférieure à celle extraite par l'éponge, surtout si la centrifugation suit immédiatement le pressage.

La détérioration de l'essence est surtout due à une destruction des aldéhydes et des alcools par suite d'une oxydation des enzymes. On a cherché à éviter cet inconvénient, mais il n'est pas possible d'éliminer du jus l'air qu'il contient même par saturation avec le gaz carbonique, ou de détruire les enzymes après oxydation.

On est arrivé néanmoins à conserver les jus partiellement en faisant passer dans des récipients complètement fermés contenant ces jus un courant de H^2 pur sous une pression de 1,5 atmosphère. L'hydrogène est absorbé par les mucilages et les suspensions colloïdales et en annulant la pression à l'intérieur du récipient, l'hydrogène monte à la surface du jus en entraînant avec lui la plus grande partie des impuretés.

* * *

L'ESSENCE VOLATILE DE PYCNANTHEMUM MITICANS. — H. WERNER.— *J. Amer. Pharm. Assoc.*, 1931.

L'entraînement par la vapeur d'eau de la plante après séchage donne avec un rendement de 1,57% une essence possédant les caractéristiques suivantes : densité 0,9250, pouvoir rotatoire +16°49, indice de réfraction 1,4807, indice d'éther 12,64, indice d'éther après acétylation 61,29, solubilité dans l'alcool à 70 % 1 volume d'essence dans 1,82 volumes d'alcool, pourcentage de cétones 71,75 %.

Cette essence renferme du menthène, de la pulégone (60, 75 %), du menthol ou *d*-neomenthol et une autre cétone (β thujone). Elle contient également de l'acide acétique, de l'acide formique, des terpènes et des sesquiterpènes.

Le borate de tribornyle et son emploi dans la séparation du bornéol du camphre. — P.-P. Shoruigin et Ya Makarov-Zemlyanskii. — *J. Russ. Chem. Phys. Soc.*, t. lxii, p. 2047, 1930.

Les auteurs ont constaté que le bornéol peut être transformé presque quantitativement en borate de tribornyle par action du benzène ou du xylène et de l'acide borique. Il devient alors possible en se basant sur cette réaction de séparer le bornéol du camphre dans des conditions relativement simples.

***

L'huile essentielle de bois de santal du Queensland, Santalum lanceolatum. — T.-G. Jones et F.-B. Smith. — *Perf. et Essent. Oil Rec.*, t. xxii, p. 47, 1931.

Le bois de santal recueilli dans le Queensland traité par distillation donne avec un rendement de 4 % une essence relativement inodore et les sept échantillons qui ont été examinés par les auteurs possédaient des constantes physiques et chimiques oscillant dans les limites suivantes : densité à 15°5 : 0,9522 à 0,9756 ; pouvoir rotatoire : — 47°1 à + 12° indice de réfraction à 20° : 1,5050 à 1,5100 ; indice d'acétyle : 180 à 191,9 ; pourcentage d'alcools : 82 à 88 %.

Deux alcools ont été isolés dans cette essence, un produit de formule $C^{15}H^{24}O$, de densité à 15°5 : 0,9909 ; de pouvoir rotatoire : + 28° ; d'indice de réfraction : 1,5127 ; bouillant à 142° sous 5 mm. et un produit de formule $C^{15}H^{24}O$; de densité à 15°5 : 0,9510 ; de pouvoir rotatoire : + 63° ; d'indice de réfraction : 1,5062 et bouillant à 148°, sous 5 mm. L'essence contient également une petite quantité d'un autre alcool ainsi qu'un sesquiterpène ayant les caractéristiques : densité à 15°5 : 0,8954 ; pouvoir rotatoire : — 30° ; indice de réfraction : 1,4960.

L'efficacité bactéricide de certaines huiles essentielles. — R.-E. Miller. — *Am. J. Pharm.*, t. ciii, p. 324, 1931.

Cette étude a porté sur un certain nombre d'huiles essentielles, sur des mélanges de deux ou plusieurs de ces essences et sur du β-naphtol en vue de déterminer leur pouvoir bactéricide. On a adopté pour cette étude la méthode de détermination de coefficients du phénol du laboratoire d'hygiène. Les chiffres obtenus montrent que quand deux ou plusieurs de ces essences ou de leurs principes actifs en solution dans un solvant constitué de 31 parties d'alcool, 31 p. de glycérine, 31 parties d'eau et 6,6 parties de savon sont mélangés, leur efficacité bactéricide est rehaussée, et le mélange possède une activité qui est supérieure à celle que l'on aurait obtenue en utilisant séparément les constituants du mélange.

Une autre table donne les pourcentages d'essence et les dilutions de l'essence ou des essences dans chaque solution donnant une efficacité maximum au bout de 2,5 ou de 15 minutes. Parmi les produits examinés, citons : le thymol à 2 %, l'eugénol à 4 %, le naphtol à 2 %, le menthol à 10 %, l'essence de cassie à 2 %, l'essence de cannelle de Ceylan à 2 %, la cinnamaldéhyde à 1 %, le menthol synthétique à 1 %, l'essence de sassafras à 1 %, l'essence de lavande à 2 %, l'eucalyptol à 4 %, le salicylate de méthyle à 2 %, le safrol à 1 % et l'anéthol à 1 %.

***

Les émulsions d'huile et de cire dans l'eau. — H. Bennett. — *Oil et Fat Ind.*, t. viii, p. 219, 1931.

Le linoléate d'ammonium est un excellent agent émulsifiant des matières grasses et des cires dans l'eau. Par ailleurs, il possède l'avantage d'être obtenu à un prix de revient suffisamment bas.

On le trouve en général sous la forme d'une pâte contenant 20 % d'eau. Voici le mode opératoire pour préparer une émulsion : on recouvre la pâte de linoléate d'ammonium de la quantité d'eau que l'on veut employer pour préparer l'émulsion et on laisse reposer toute une nuit. Au bout de ce temps de repos, on ajoute la quantité voulue d'huile ou de matière grasse en opérant très lentement et en agitant vigoureusement afin d'obtenir un produit homogène. Pour obtenir les émulsions de cires, on opère dans les mêmes conditions, mais toutefois en prenant le soin de chauffer la solution de linoléate à 95/98° avant le mélange et la cire à 100/105°.

Lorsque l'on veut obtenir des émulsions de résines ou de produits dont le point de fusion est supérieur à 100°, il est nécessaire de dissoudre ces produits au préalable dans un hydrocarbure et la solution est alors traitée comme une huile.

On trouvera dans l'article vingt-cinq formules de préparation de diverses émulsions de matières grasses et cires.

***

Les constituants hydrocarburés de l'essence de menthe poivrée japonaise. — K.-J. Duncan et W.-F. Short. — *J. Soc. Chem. Ind.*, t. lx, p. 198 T, 1931.

Des recherches effectuées sur les fractions hydrocarburées préparées en partant de grandes quantités d'essence de menthe poivrée ont montré que les principaux terpènes existant dans cette essence sont le limonène et l'α-pinène, alors que la fraction sesquiterpénique est formée principalement de caryophyllène et d'une faible quantité d'un sesquiterpène dextrogyre non identifié.

Des essais répétés effectués en vue de vérifier la présence des β-pinène, de sabinène, d'α-thujène, de carène et de phellandrène n'ont pas été couronnés de succès.

Analyse de la glycérine. — J.-T.-R. Andrews. — *Soap*, t. vii, p. 29, 1931.

Cette étude a été faite en vue de déterminer les causes d'erreur qui amènent des différences parfois importantes dans l'analyse de la glycérine lorsque l'on emploie une des trois méthodes suivantes : méthode à l'acétine, méthode au bichromate, méthode par le poids spécifique.

Les conclusions de ce travail sont les suivantes :

1° La teneur apparente en glycérine calculée d'après le poids spécifique en utilisant à cet effet les tables de Bosart et Snoddy est en accord avec la quantité d'eau trouvée dans la glycérine ;

2° La teneur apparente en glycérine obtenue par oxydation par le bichromate est inférieure d'environ 0,3 % à celle que l'on obtient par la méthode précédente ;

3° La teneur apparente en glycérine, obtenue par la méthode à l'acétine est inférieure d'environ 0,8 % à celle que l'on obtient par la méthode au bichromate et de 1,1 % à celle obtenue par la méthode des densités.

* * *

Rendement en huile essentielle des Abiétinées. — K. Killinem. — *Pharm. Ztg.*, t. lxxv, p. 1404, 1930.

Cet essai effectué sur un produit recueilli en automne a été entrepris en vue de déterminer quel était du produit frais ou séché sous forme d'aiguilles celui qui donnait le meilleur rendement et si la température de séchage pouvait avoir une influence sur le rendement. On employait lors de chaque essai de 10 à 20 gr. de substance.

Par distillation à la vapeur d'eau, les aiguilles fraîches et les aiguilles séchées à 15° donnent un rendement inférieur à celui que l'on obtient en partant d'aiguilles séchées à 50/100°. 20 gr. d'aiguilles fraîches provenant du *Pinus sylvestris* L distillées donnent un rendement en essence de 0,12 % (en volume par rapport au poids des aiguilles), séchées à 50° elle donnent 0,30 % d'essence, séchées à 100° : 0,28 %. L'*abies siberica* donne 0,12 % d'essence, l'*abies arizonica* et le *Pinus cembra* 0,92 %.

Enfin on a constaté que dans les districts forestiers, la quantité d'essence distillée en partant des aiguilles récoltées en été et au printemps est plus grande que celle que l'on récolte en hiver.

* * *

Les huiles essentielles de trois espèces de Geijera et l'existence d'un nouvel hydrocarbure. — *J. Proc. Roy. Soc. N. S. Wales*, t. lxiv, p. 264, 1931.

Le Geijera parviflora, variété A, des Nouvelles Galles du Sud, donne par distillation à la vapeur une essence de coloration jaune paille avec un rendement moyen de 0, 34 %, possédant une odeur caractéristique et agréable de terpènes.

Les principaux constituants de cette essence sont le d-α-pinène, le camphène, le limonène et le dipentène (80 %) le cinéol, des sesquiterpènes et l'éther diméthylique de la phloroacétophénone. Les matières premières provenant du Queensland traitées dans les mêmes conditions donnent une essence quelque peu visqueuse avec un rendement de 0,6 à 1,18 % ayant une coloration allant du noir verdâtre au bleu foncé démontrant la présence de l'azulène. Cette dernière essence possède une odeur très agréable et ses principaux constituants sont le linalol et un nouvel hydrocarbure de formule probable $C^{11}H^{18}$ bouillant à 198° sous 774 mm et constituant les 50 % de l'essence. Le reste des constituants est formé de sesquiterpènes non identifiés et d'une petite quantité d'azulène, d'acide caprylique, etc. Les huiles provenant d'autres régions contiennent du linalol et ce nouvel hydrocarbure, une faible proportion d'éther diméthylique de la phloroacétophénone, du *d*-α-pinène, du *d*-camphène et des sesquiterpènes.

La distillation des feuilles et des branches terminales de Geifera mulleri donne avec un rendement de 0,09 % une huile vert brunâtre ayant une odeur terpénique agréable. Les principaux constituants ideétifiés sont le *d*- -pinène, le *d*-camphène, le cadinène, et une petite quantité d'alcool sesquiterpénique et une substance soluble dans les alcalis non identifiés (0,3%) Enfin l'auteur a examiné une essence de Queensland provenant de Geijera salicifolia présentant une coloration bleuâtre et une odeur agréable rappelant celle du linalol. Le constituant solide identifié est l'éther diméthylique de la phloroacétophénone fondant à 82/83°, mais on n'a pu identifier les constituants volatils.

* * *

Les huiles grasses considérées comme une source d'alcools et d'aldéhydes odorants. — F.-H. Rochussen. — *Mfg Chemist*, t. ii, pp. 158, 168, 177 ; 1931.

L'auteur montre comment deux huiles de prix de revient bon marché faciles à se procurer et possédant une structure chimique relativement simple (huile de noix de coco et huile de ricin) peuvent être utilisées comme matière première pour la préparation de certains produits odorants, en particulier des alcools et des aldéhydes.

Le Gérant : Michel CHATELUS

Imprimerie Artistique, 58, rue Victor-Lagrange, Lyon.

R. SORNIN & Cie

à GRASSE depuis 1826

Notre grande Spécialité :

NÉROLI

Bigarade Pétales

Fabrication 1931

N° 3 Le Numéro : 7 Francs MARS 1932

la parfumerie moderne



SOMMAIRE

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

9, Avenue Jean-Jaurès, LYON
Téléphone : Parmentier 15-04 (2 lignes)

10-12, Rue d'Anjou, PARIS
Téléphone : Anjou 04-80 à 04-85

Abonnements (12 mois) : France et Colonies, 66 fr. Etranger (convention postale), 72 fr. ; autr-

N° 3 Le Numéro : 7 Francs MARS 1932

la parfumerie moderne

LE CONGRÈS DE LA LAVANDE

Le Congrès de la lavande s'est tenu à Digne le 26 septembre 1931, sous la présidence de M. Henri d'Herbès, président de l'Office agricole des Basses-Alpes et a repris l'étude périodique, mais cependant si importante, de la crise de la lavande.

Les lecteurs de cette revue savent que nous avons toujours consacré dans nos colonnes une place de premier rang à notre labiée nationale et que nos campagnes de propagande, pour la lavande, ont constamment eu pour but la valorisation de cette production aromatique de nos montagnes.

La crise de 1931 touche durement les lavandiers, pas plus durement peut-être que tous les distillateurs de parfums et de produits aromatiques (car la crise n'est malheureusement pas spéciale à la lavande) mais douloureusement c'est certain, car cette petite fleur bleue est une des rares richesses de la montagne française et l'extension de sa culture a été la source d'un accroissement de bien-être appréciable pour les paysans du Sud-Est.



DIGNE. — Salle du Congrès de la Lavande.

Celui qui, depuis 1905, comme l'auteur de ces lignes, a fréquenté les lavandiers et a suivi leurs efforts et leurs progrès vers une existence meilleure, ne peut que déplorer la diminution d'un revenu nécessaire, peut-être même indispensable, à la vie de nos montagnards.

C'est pourquoi tout ce qui touche la lavande trouve ici un écho sympathique. Le résumé des efforts faits par *la Parfumerie Moderne*

en faveur de la lavande que nous donnons à la suite de cette étude, en est une démonstration intéressante. Nous sommes donc heureux, une fois de plus, de parler de la lavande en résumant les travaux du Congrès de Digne.

De quoi s'agit-il ? aurait dit le maréchal Foch : de la baisse de prix de l'essence et de la disparition de l'important revenu rural que représente la culture de la fleur, sa distillation et le commerce de l'essence.

Quelles en sont les causes ?

Quels remèdes propose-t-on ?

Pour réunir le plus grand nombre d'avis autorisés, MM. d'Herbès et Autran avaient envoyé à tous ceux qui s'occupent de lavande un questionnaire fort bien fait, demandant des précisions sur les causes de la mévente (causes agricoles, causes économiques, causes industrielles, causes commerciales) et sollicitant des conseils pour la lutte contre cette crise.

M. Autran chargé de condenser les réponses reçues l'a fait avec la compétence d'un vieux lavandier et avec le dévouement d'un véritable ami de la lavande. Nous avons souvent eu l'occasion de signaler que la lavande, soit par la beauté nouvelle qu'elle apporte aux paysages déjà si prenants de nos montagnes soit pour d'autres vertus encore peu analysées, engendre des enthousiasmes et des désintéressements que des causes, plus nobles en apparence, ne provoquent pas toujours.

Le commerce de la lavande, dit M. Autran, représente à la production 80 à 150 millions de francs par an, somme infime en présence des 10 ou 12 milliards de francs que représente le commerce des fruits et des primeurs... rien ou presque rien... Et cependant cette somme infime c'est le maintien à la terre des généreuses populations de nos contrées montagneuses, c'est la possibilité de vivre dans ces régions déshéritées où le sol est ingrat et le labeur difficile.

Ce sont ces misérables 80 à 150 millions qui permettent à toute la population de vivre quand même et d'élever des familles saines et laborieuses.

Lorsqu'en 1907 *la Parfumerie Moderne* s'est intéressée à la lavande et a commencé en sa faveur une campagne de propagande, les cours qui étaient de 12 francs-or s'élevèrent graduellement jusqu'à 30 francs-or, soit 150 francs de nos francs-papier actuels : aujourd'hui la valeur moyenne de l'essence est tombée au-dessous de 100 fr.-papier — à l'alambic — soit 33 % de moins qu'en 1907. 50 % de moins qu'en 1913.

Certes, la production qui ne dépassait pas 20.000 kilos en 1907 a atteint depuis 100.000 kilos, mais toutes les productions de la même catégorie ont suivi la même progression, due à l'amélioration des conditions de vie de l'humanité. En revanche la production baisse, comme partout, pour les huiles essentielles depuis deux ans et cependant les prix ne se maintiennent même pas au niveau des prix de revient.

Les avis des personnalités consultées sur la diminution de la consommation ont été unanimes : il n'y a pas de désaffection particulière pour la lavande, mais ralentissement de l'emploi et marasme général des affaires.

Les types différents d'essence de lavande sont-ils un obstacle à son emploi : la production de lavandin est-elle fâcheuse : M. Fondard a résumé l'avis des spécialistes en disant, ce qui a toujours été écrit ici : « La production de lavandin est l'invention la plus désastreuse qu'on ait réalisée pour le commerce de la lavande. »

Il est certain que le lavandin est un des éléments de falsification le plus économique et le plus avantageux. Quant aux remèdes à la crise, on a préconisé à peu près les mêmes que dans toutes les réunions antérieures provoquées dans le même but.

Publicité générale en faveur de la lavande : par la presse, par des brochures, par des films.

M. Vialla proposa une mesure analogue à celle qui a été adoptée par le consortium de la bergamote en Italie, et dont cependant, il est plus prudent d'attendre les résultats.

M. Jacques Stern, député des Basses-Alpes, a préconisé, au contraire, un programme d'action en vue d'intensifier la consommation nationale. Il est certain que si les grands magasins de Paris qui mettent en vente, à titre de réclame, chaque année, des centaines de mille litres d'eau de Cologne, vendaient à ces mêmes prix de l'eau de lavande, la publicité en faveur du produit français serait vite obtenue.

M. Stern demande aussi la création de 10.000 échantillons de 15 grammes vendus 3 francs, en oubliant que cette mesure déjà préconisée, a échoué devant l'intransigeance de l'administration qui a exigé, pour ces échantillons, la taxe de luxe et parfois des titres de circulation.

Quant à la lutte contre la falsification elle a provoqué les divergences de vues habituelles : le client de l'étranger demande souvent des types spéciaux voisins de l'essence espagnole : doit-on en refuser la vente ? ne serait-ce pas encourager la concurrence des pays qui visent à supplanter la France ? Il ne faut pas oublier que d'importants pays tels que l'U. R. S. S., ont offert à des spécialistes français des situations de premier ordre pour introduire la culture de la lavande en Crimée et que, jusqu'à présent le seul patriotisme des lavandiers français a évité cette catastrophe qui reste cependant latente, puisqu'il peut toujours se trouver un égoïste qui accepte les propositions du gouvernement soviétique.

La proposition de loi Gardiol a également été étudiée. Le Congrès, réuni exclusivement dans l'intérêt des lavandiers n'a pas eu à s'in-



Un Alambic rustique à Lavande dans les Alpes françaises.

quiéter de la répercussion que cette loi pourrait avoir sur le commerce de la parfumerie française qui représente un milliard de francs annuel, en période normale. Mais il est certain que les parfumeurs français ne peuvent pas accepter une telle loi qui ferait à la France tout entière infiniment plus de tort qu'elle ne procurerait d'avantages aux lavandiers.

Pour « éviter la ruine d'une catégorie importante de petits travailleurs de la terre » serait-il bon de réduire au chômage des milliers de petits travailleurs des villes et des colonies et pour rendre à la montagne 20 ou 30 millions de francs supplémentaires annuels, faut-il faire perdre 100 à 200 millions à l'économie nationale. Ce n'est pas souhaitable et cependant quelques lavandiers n'ont pas hésité à conclure : périsse le commerce français de la parfumerie et des parfums, pourvu que la lavande subsiste. Ils ont oublié la loi de solidarité commerciale qui entraînerait les lavandiers et les parfumeurs dans le même abîme.

M. Gardiol a eu ce mot sublime d'inconscience et d'ignorance : les Américains ne regardent pas à la dépense et achèteront le produit naturel... il faudrait que M. le député Gardiol soit envoyé en mission commerciale auprès des gros consommateurs américains de lavande, afin qu'il lui soit appris comment les Américains achètent l'essence de lavande et quelle est leur générosité, bien connue d'ailleurs depuis quelque temps. M. Gardiol a certainement, comme il le proclame lui-même « un peu d'expérience parlementaire » il resterait à prouver qu'il a, au même degré, un peu d'expérience économique et commerciale.

Les parfumeurs et négociants en essences sont incontestablement bien disposés à faire, en faveur de la lavande, tout ce qui sera en leur pouvoir, mais ils seront bien obligés de se défendre le jour où, sous prétexte de défendre la lavande, on mettra au commerce des essences et produits de parfumerie, de nouveaux obstacles.

Sous cet aspect de la question : collaboration de tous les Français en faveur de la lavande, que nous préconisons depuis vingt-cinq ans, les congressistes de Digne semblent avoir fait un pas en arrière. La lutte ouverte entre producteurs et négociants ne peut amener que des déboires et des ennuis, aux uns comme aux autres.

M. Autran a signalé que « la défense de la lavande a besoin de la franche collaboration de tous » et un appel au dévouement de tous les négociants aurait sans doute rallié plus de concours que la menace d'une loi, louable en soi, peut-être, mais détestable quand on connaît les modalités de l'application. L'appel au Gouvernement qui est une des caractéristiques de presque toutes les réunions d'hommes désireux de défendre leurs intérêts est le plus souvent un aveu d'impuissance. L'Etat dont le rôle est de sauvegarder les intérêts généraux de la Nation ne peut adopter les vues logiquement égoïstes d'une minorité.

Un économiste et grand industriel français a même pu dire, et ses paroles sont à retenir :

« Le rôle de l'Etat est de nous obliger à nous organiser nous-mêmes et à bien nous organiser. Il est comme quelqu'un qui tient un gros bâton dont on a peur, il faut qu'il s'en serve pour menacer et réprimer : si vous ne vous organisez pas, gare ! je vous organise et comme je le ferai mal, vous avez intérêt à le faire vous-mêmes. »

Et c'est justement parce que *la Parfumerie Moderne* a toujours prêché la bonne croisade en faveur de la lavande, c'est parce que les travaux de ses collaborateurs sont à la base de la reconnaissance officielle et scientifique des propriétés thérapeutiques de l'essence, c'est parce que notre revue s'est toujours dépensée sans compter en faveur des lavandiers français qu'elle se croit le droit de dire pour conclure :

Le Congrès de 1931 a déterminé avec une méthode louable et au moyen d'études remarquables les causes de la crise de la lavande. Tant que les remèdes préconisés pour y mettre fin ont été des remèdes de coopération, de propagande collective et de moralisation volontaire du marché, le Congrès a fait une œuvre louable dont on ne saurait trop le féliciter.

Mais du moment où « l'expérience parlementaire » et les méthodes électorales ont été introduites dans ses travaux, les vues saines et la sérénité nécessaire ont disparu.

Ainsi le congrès de la lavande a été l'image du désordre et de l'incohérence politique qui est la caractéristique de la crise de 1931-1932 : au moment où les graves intérêts de la nation se jouent, au moment où les groupements économiques montrent par l'élévation de leurs vues et leur dévouement au bien public qu'ils peuvent apporter d'utiles remèdes et de fécondes réformes, les méthodes politiques s'avèrent désuettes et impuissantes. Déplorons-le.

R. M. G.

La « Parfumerie moderne » et la Lavande.

1908. — Le premier article du premier numéro est un exposé de la question de la lavande par Léopold Lamothe, surnommé le père de la lavande. Etude en faveur des syndicats de lavandiers.

1909. — Premières études sur la possibilité de cultiver la lavande. Premières remarques sur la valeur thérapeutique de l'essence.

1910. — Suite des travaux du professeur Lamothe.

1911. — Les engrais et la lavande, par H. Blin.

1912. — La lavande contre la diphtérie (Dr Forgues). Les lavanderaies du Ventoux.



LYON
4e ANNÉE. — N° 220
ADMINISTRATION & RÉDACTION
[illegible]
ABONNEMENTS [illegible]
Changement d'adresse : 0.75
3 4 — 25 Cent. — Téléphone : Barre 1.88 et Barre 34.88

Le Nouvelliste

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Compte de Chèques Postaux : N° [illegible] — 25 Cent. — 56760

LYON
DIMANCHE
8 Août 1926
Saint Justin
ANNONCES
PARIS, Agence Havas, 62, r. Richelieu
LYON, Bureau du Journal
Agence Havas
et Agence Fournier

Au Pays des Lavandes

LA JOURNÉE

Le Sénat a voté le projet sur la caisse d'amortissement et le projet en vue de la stabilisation monétaire. — Le Parlement a délibéré sur la réunion de l'assemblée nationale de Versailles. — La commission des finances a examiné la question de la ratification des accords sur nos dettes envers les Etats-Unis et l'Angleterre. — L'Allemagne demande une réforme du système d'occupation des troupes interalliées en Rhénanie. — Les troupes espagnoles s'avancent vers Chechaouen, sans rencontrer de résistance. — Moulay Youssef, après un télégramme d'amitié à M. Doumergue, a quitté Marseille pour le Maroc. — La Pologne ne renonce pas à sa prétention d'obtenir un siège permanent à la Société des Nations. — Ordre a été donné de rentrer en Russie aux sujets soviétiques pour y faire leur service militaire. — Des individus ont été arrêtés à Alger pour avoir distribué de fausses cartes d'identité. — A Neuilly-sur-Seine, à la suite d'une explosion, un incendie a détruit entièrement le garage Poulet. — Le docteur Ménard, chef du service radiologique à l'hôpital Cochin, à Paris, est mort victime de la science.

Pour comprendre l'incomparable charme de la lavande, il faut avoir la bonne fortune de se trouver au milieu d'une plantation en pleine floraison.

Alors sur un espace quelquefois immense, il semble que le sol soit recouvert d'un épais tapis de velours changeant, mauve et vert, qui épouse étroitement les contours vallonnés du terrain.

Dans le cadre majestueux des montagnes, sauvage comme dans le Diois, grandiose comme dans le Briançonnais, désertique comme sur les plateaux du Ventoux, les plantations, petites ou grandes, jettent leur note de grâce, de lumière et de parfum.

Un voyage au pays des lavandes au moment de la floraison et de la distillation est à conseiller à toute personne qui s'intéresse à ce qui contribue à faire la richesse et la beauté de la France.

On peut descendre par la vallée du Rhône et revenir par la route des Alpes qui relie Nice à Grenoble.

Après Valence, où le tapis bleuté des lavandes apparaît pour la première fois à la vue et à l'odorat charmé du touriste il faut se diriger sur Saillans dont la fleur est réputée, puis sur Nyons qui est un centre actif de négoce d'essence. Saluons en passant la délicieuse cuisine locale saine et exquise, qui semble être l'apanage de toutes ces régions.

... ville ancienne sur la Durance, puis à Digne, siège de la foire annuelle de la lavande, que la direction des services agricoles organise avec tant de compétence et de dévouement avec l'aide dévouée de la municipalité.

De Digne à Barrême, la route accidentée possède, au soleil couchant, certains aspects ravissants. L'essence de Barrême, autrefois monopolisée par l'usine allemande, est l'objet d'une assez vive compétition entre les distillateurs du pays, alléchés à leur tour.

Le gracieux village de Saint-André de Méouilles (Saint-André-des-Alpes) est aussi consacré à la lavande. Mais on y fait dans des paysages exquis des stations délicieuses. L'air y est vif et léger, on serait heureux de pouvoir y vivre. Signalons au passage, pour les apiculteurs, l'intérêt que les lavandes offrent aux éleveurs d'abeilles et la nécessité de ne pas couper les fleurs avant la chute des corolles, et par conséquent avant que les abeilles aient fait leur récolte de nectar.

Annot, c'est la ville pittoresque par excellence au milieu de ses roches curieuses et qui semblent menacer de leur poids mal équilibré toutes les maisons du village. Les rues ogivales sont charmantes et semblent ouvrir les portes d'une cité d'un autre âge.

Un champ de lavande dans la vallée de la Durance

La cueillette de la lavande à Sault (Vaucluse)

Labourage d'un champ de lavande au Ventoux

Un champ de lavande à Sault. La cueillette

En montant au col du Lautaret. — Touristes ramassant de la lavande.

Pour qui a connu les lavanderaies sauvages d'il y a quinze ans et retrouve dans les décors familiers, pauvres et agrestes autrefois, les plantes alignées des touffes bleues, l'effort accompli paraît immense et fructueux.

C'est par milliers d'hectares, en effet, nous dit notre ami, M. Claude Chatelus, directeur de la revue « La Parfumerie Moderne », que, depuis quelques années, les lavandes ont été plantées dans notre vallée du Rhône et dans nos Alpes. Les conseils des protagonistes de la lavande ont été bien suivis et les pauvres villages de montagne donnent aujourd'hui des preuves manifestes d'une réelle prospérité.

De Nyons à Buis-les-Baronnies, au centre même des cultures, par le col d'Ey, c'est une excursion de choix pour le touriste. Les gorges de l'Aygues, puis celles de l'Ouvèze amènent à Vaison-la-Romaine, à laquelle nous nous proposons de consacrer prochainement un article spécial.

De là, il faut voir le Ventoux, le Ventoux de Mistral, le Mont Chauve si bien nommé et couvert de lavande jusqu'à son sommet blanc de pierrailles qu'on prendrait avec un peu d'imagination pour de la neige.

Montbrun-les-Bains, charmante bourgade médiévale appréciée pour ses eaux thermales, est connue aussi pour le bon accueil réservé aux séjournants qui désirent trouver le repos, le calme et le bon air. Puis on traverse les gorges de la Nesque et du Sabron qui, de Sault à Carpentras et à Apt, offrent le plus tragique et le plus extraordinaire spectacle. Les deux Amériques n'offrent pas de paysages comparables à ceux du Ventoux et, en France, seules les gorges du Verdon ont la beauté de celles de la Nesque.

Sault, vieil oppidum néolithique, est le centre d'une région riche en lavande avec ses immenses domaines si bien cultivés qui viennent ajouter leurs récoltes à la fleur forestière, parure des sommets voisins.

[illegible] à ses distilleries, Saint-Etienne-les-Orgues ses cultures [illegible] au flanc de la montagne de Lure et la grande route nous ramène vers Apt et le Luberon où les lavandes ont l'odeur de la truffe.

Remonter au Nord vers Sisteron, [...]

D'Annot à Grasse, c'est en auto une promenade exquise et les parfumeurs grassois font, tout le monde le sait, un accueil charmant à tous les visiteurs. Le touriste peut y visiter des usines et suivre ainsi pas à pas le travail long et délicat de la transformation de notre fleur en un parfum exquis qui ira porter au monde entier la connaissance de notre richesse nationale.

Tout effort pour faire connaître l'essence de lavande doit être favorisé, car c'est une des richesses de la France et pas seulement des richesses de notre région.

Le retour peut se faire par le col d'Allos si pittoresque et Embrun dont les essences sont recherchées pour leur bouquet très particulier. D'Embrun à Briançon les plantations sont rares, mais les lavanderaies naturelles apportent leur important contingent de fleurs à la distillerie.

Au col du Lautaret, il est impossible de trouver à acheter le moindre flacon d'essence ou le plus petit bouquet de fleurs, et cependant, à quelque cent mètres du col, les touristes cueillent de beaux bouquets devant le panorama grandiose et imposant de la Meije et du Pelvoux.

Un peu plus loin, au Dauphin, les enfants assiègent les voitures et tendent leurs petits bouquets contre quelques pièces de monnaie. Certaines maisons ont déjà installé des magasins pour la vente de la fleur et des flacons d'essence aux touristes et il est souhaitable que cet exemple soit suivi dans toute la région productrice.

Le retour peut se faire également par Die et le col du Rousset qui est un des plus beaux cols des Alpes; on peut y cueillir non seulement la lavande mais une flore alpestre très variée.

L'adieu à la Provence, du haut de la terrasse du tunnel est un coup d'œil qui, à lui seul, vaut un voyage.

Au delà du tunnel, c'est le Vercors bien connu des touristes lyonnais, délicieux par son aspect très particulier qui l'apparente aux plus beaux sites des Karpathes, mais de lavande point... les brouillards ne la laissent pas prospérer et son domaine s'arrête là.

* * *

Cet article serait incomplet s'il ne contenait quelques indications sur la manière dont on cultive la lavande. Aussi avons-nous interrogé un de nos correspondants, particulièrement compétent en la matière, M. Ferdinand Allier, de Valréas.

Deux méthodes de plantations, nous dit-il, sont en usage. La première consiste à mettre en terre des plants que l'on a arrachés dans la montagne, la seconde utilise des plants obtenus par semis. Cette dernière méthode, si elle est plus coûteuse, donne des résultats plus rapides et bien supérieurs.

On plante la lavande en raies distantes de un mètre l'une de l'autre et les plants sont espacés entre eux d'environ 0 m. 80.

Il y a controverse au sujet des engrais. Certains propriétaires en mettent, d'autres s'y refusent. Mais tous reconnaissent que les champs doivent être binés et sarclés pour qu'en disparaissent les plantes parasites.

A partir de la deuxième année on commence à avoir une toute petite récolte, mais la lavande ne donne vraiment des résultats qu'à partir de la troisième année.

L'existence de la lavande est courte. Nombre de plantations meurent avant la dixième année. Aussi prend-t-on la précaution, dans le Vaucluse, de semer dans les intervalles des glands qui deviendront, après la mort de la lavande, des chênes truffiers.

La récolte de la lavande se fait d'après un rite particulier. Le récoltant s'habille d'un « bourras » (grand carré de toile grossière), qu'il serre fortement sur sa poitrine en le faisant passer sous son bras droit, comme une écharpe, puis au moyen des deux extrémités restées libres il fait une espèce de casque qu'il fixe sur sa tête, et l'ensemble forme derrière le dos un vaste sac dans lequel il place la lavande cueillie.

On cueille la lavande au moment le plus chaud de la journée. Le rendement en huile est, paraît-il, bien meilleur que si on cueille à la fraîcheur.

Un homme habile arrive à ramasser plus de 350 kilos de lavande en une journée.

Les appareils à distiller la lavande sont moins compliqués que les alambics à alcool.

On trouve des alambics à lavande dans tous les villages où se cultive l'odorante plante. Certains propriétaires vendent simplement les fleurs au distillateur, d'autres, plus avisés font distiller à façon et revendent l'huile de lavande à des commissionnaires.

Divers aspects d'un champ de lavande. — Avant la cueillette (1er plan), après (dernier plan). — Au milieu, chargement de la fleur sur des charrettes.

Un poste ambulant de distillation (Vaucluse)

Vue intérieure d'une distillerie dans la montagne

Une page de publicité pour la Lavande dans un Quotidien lyonnais.

1913. — Organisation des pépinières départementales : M. Fondard.

1914. — Les maladies de la lavande. La lavande dans le Lot.

1915. — La lavande et les Allemands.

1916. — La lavande contre les plaies de mauvaise nature (Dr Forgues). Culture systématique de la lavande. Appel aux montagnards.

1917. — Les nouveaux débouchés pour la lavande. Essais thérapeutiques de l'essence déterpénée. Les variétés de lavandes.

1918. — Les parasites de la lavande. La vente au public dans les lieux de production. Les pansements et la lavande.

1919. — Edition de l'ouvrage *Culture et Industrie des plantes aromatiques de montagne*, par Lamothe et Gattefossé, et de *Essai sur les propriétés bactéricides*, par le Dr Bonnaure.

1920. — Premier congrès de la lavande.

1921. — Crise de la lavande et ses remèdes. Syndicats. Foires de Digne : conférence sur les travaux des docteurs Marchand, Forgues, Bonnaure et Meurice sur la lavande. Récupération de l'essence des eaux. La commission de la lavande au ministère du Commerce. Etudes des hybrides. Le lavandin. Congrès de 1921.

1922. — Etude du professeur Lamothe sur la crise. 2e Congrès national des plantes et essences.

1923. — Etude d'une distillerie modèle de lavande.

1924. — Fumures. Lignées. Etude de M. Autran et Fondard. Emplois spéciaux de l'essence. Le Pourridié. Etude des falsifications.

1925. — Améliorations de l'industrie de la lavande.

1926. — L'aspic en France. La lavande en Italie en Angleterre en Espagne. Deuxième crise. Création du Comité de défense de lavande. Notre numéro spécial de la lavande. Traitement des maladies vénériennes. Notre enquête. Nos articles dans *Le Nouvelliste de Lyon*, *Le Petit Dauphinois*, *Le Petit Marseillais*, *Alpes et Provence*, *En Auto*, *L'Illustration*.

La Crise Economique et la Taxe de Luxe

M. Paul DAVID nous expose son point de vue.

Les industries de luxe jouent dans l'économie française un rôle de premier plan. Etroitement liées aux industries touristiques, dont elles sont le complément, elles contribuent largement à la prospérité nationale et, naguère, M. Gaston-Gérard, sous-secrétaire d'Etat au Tourisme, estimait que, pour 1929, les unes et les autres avaient fait environ 15 milliards de chiffres d'affaires.

Les articles de luxe faisaient, sur notre sol, l'objet d'un commerce florissant dont l'activité correspondait à celle du tourisme, tandis que les marchés étrangers leur étaient largement ouverts.

Il faut, hélas ! parler au passé : dès longtemps, l'exportation des articles de luxe s'était singulièrement ralentie du fait de certaines mesures douanières prises dans divers pays ; on se rappelle aussi combien la taxe de 12 % a, durant des années, gêné le commerce des articles de luxe placé, par cet impôt, en état d'infériorité par rapport à la concurrence étrangère.

Mais, aujourd'hui, c'est bien pis : la situation des industries de luxe est devenue grave : l'exportation est arrêtée ; d'autre part, les étrangers, atteints eux-mêmes par la crise, ne viennent plus chez nous.

***

M. Paul David, conseiller du commerce extérieur, président de la Chambre syndicale des chemisiers spécialistes de France, a bien voulu nous faire, à ce sujet, les déclarations suivantes :

«Si, dans notre pays, la crise ne s'est généralisée que depuis quelques mois, c'est dès le lendemain du krach financier de New-York, en novembre 1929, que nos industries de luxe éprouvèrent — les premières — le contre-coup des difficultés économiques commençantes et qui, depuis, ont été sans cesse s'aggravant.

Dans l'ensemble, 1930 marqua un fléchissement sévère de l'activité de nos industries de luxe dont la plupart, surchargées de frais généraux et d'impôts excessifs, travaillèrent, cette année-là, sans résultat positif.

Ensuite, les espoirs que l'on fon-



TOUS LES ÉTUIS POUR FARDS

création et
dépôt de modèles

MARQUISE

22, RUE St MARTIN, PARIS

Tél : Archives : 14-61

LONDRES
Agent : M. L. Vannier
2 St george's avenue,
Aldermanbury - London

P.A.L
FRUGIER-FEM

dait sur l'Exposition coloniale furent déçus.

C'est pourquoi, au cours des derniers mois de 1931, nombreuses furent les maisons qui opérèrent des compressions sensibles de leurs frais généraux. Malgré ces mesures, les industries de luxe soutiennent, contre le mauvais sort, une lutte pénible, dont la prolongation de la crise rend l'issue bien incertaine.

D'aucuns vont affirmant que c'est là la rançon d'une prospérité exagérée et que, dans l'ensemble, les bénéfices réalisés par nos industries de luxe doivent leur permettre de traverser cette passe difficile. Erreur profonde. D'abord, voici plus de deux années déjà que le chiffre d'affaires de ces industries ne cesse de diminuer, cela sans perspective d'amélioration prochaine. De plus, il est incontestable qu'elles ont fourni l'effort fiscal maximum. Enfin beaucoup d'entre elles, un peu grisées par l'illusion d'affaires faciles, n'hésitèrent pas — et nul ne peut leur en faire reproche — à s'agrandir, à opérer des transformations coûteuses, à installer de nouveaux ateliers, à accepter même, pour ne pas se voir évincées du local occupé, certaines augmentations de loyer véritablement excessives.

Pareille situation ne saurait laisser les Pouvoirs publics indifférents. Elle a pour premier résultat de réduire au chômage de nombreux ouvriers spécialisés, notamment des ouvriers d'art, dont la précieuse habileté professionnelle peut s'altérer et même disparaître si, pour vivre, ils sont contraints d'accepter n'importe quel travail. D'autre part, le ministre du Budget, dont les services connaissent l'appoint considérable des industries de luxe dans les recettes du Trésor, ne doit pas voir sans inquiétude se tarir rapidement cette source de recettes.

D'autre part, pour vivre, les industries de luxe doivent exporter. Elles ne sauraient s'accommoder du régime de l'économie fermée que certains considèrent, à l'heure actuelle, comme le salut. Leur conseiller de réserver leur production au marché intérieur ou au marché colonial, c'est autant dire qu'elles n'ont plus qu'à disparaître.

Pourtant, la lutte serait quand même possible — elle serait en tout cas moins pénible — si l'on poursuivait chez nous une politique des prix de revient quelque peu différente. Si les cours des matières premières ont beaucoup baissé, la répercussion sur nos prix n'a pas été suffisamment sensible ; le coût de la vie, maintenu artificiellement à un niveau élevé, n'a pas permis une baisse correspondante de la main-d'œuvre qui, dans une production de choix comme la nôtre, joue un rôle primordial.

En attendant que les solutions internationales interviennent, quelques mesures d'ordre intérieur nous permettraient de parer au plus pressé. Il faut d'abord que diminuent nos charges fiscales. Il faut aussi réglementer l'annonce des soldes pour ne pas laisser se produire certains abus trop fréquents aujourd'hui. Enfin une organisation moins rigide du crédit bancaire n'est pas moins nécessaire.

Le véritable remède est dans le retour à la confiance par de solides accords internationaux qui « dégèleront » les capitaux immobilisés, rendront aux échanges leur pleine liberté et marqueront, il faut l'espérer, la fin de la guerre économique ».

***

Nous nous garderons de conclure quant au problème si complexe des tarifs douaniers. Quoi qu'il en soit, il est, dans la déclaration qu'on vient de lire, un point sur lequel les uns et les autres tomberont d'accord, à savoir la nécessité d'abolir tout vestige de la taxe de luxe.

Il ne doit pas, dans notre législation, être question d'articles de luxe : une telle dénomination aboutit à la confusion de l'objet de luxe, et de l'objet de qualité. Or c'est la qualité qui est le propre de la fabrication française et sa meilleure défense contre la concurrence étrangère.

Ne laissons donc pas subsister une taxe de ce genre qu'on a su si bien exploiter auprès des acheteurs du monde entier pour les détourner de la France et de son industrie.

André LAVEDAN.

(Journée Industrielle).

LE LEMONGRASS EN AFRIQUE

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre numéro de décembre 1931 de *la Parfumerie Moderne* à laquelle je suis abonné, je lis un article signé de M. R.-L. Joly intitulé « Culture et Industrie des produits odorants en Afrique tropicale. »

Dans cet article, M. Joly dit : « Nulle part l'exploitation européenne n'a pu fournir des résultats industriels probants susceptibles de promettre un avenir assuré, même aux époques les plus favorables de l'économie commerciale. »

M. Joly n'a sans doute pas entendu parler de mes exploitations de plantes à parfum, ou ses renseignements datent d'avant leur établissement au début de 1931.

Depuis 1929 j'ai étudié la culture du lemongrass dans la région de Toumodi, en Côte d'Ivoire, c'est-à-dire dans la région limite entre la forêt dense et la zone des savanes. Après des essais de distillation et

La Rose de France

ETIQUETTES
DE LUXE POUR PARFUMERIE

Desneyroux

8, rue Lacuée

PARIS

P. A. L.
FRUGIER-FEM

Maison fondée en 1833

TOURNAIRE FRÈRES

Téléph. 0.30 - R. C. Grasse N° 903 **Constructeurs, GRASSE (Alpes-Maritimes)** Télégr. TOURNAIRE-GRASSE

Fabrique d'Estagnons en Aluminium pour Expéditions d'Alcools, Extraits, Huiles Essentielles, etc.

Boites à Concrètes — Exportation

ETABLISHED 1833

TOURNAIRE FRÈRES

Constructors, GRASSE (A.-M.) France

Manufacturers of Aluminium Bottles for the Expédition of Alcohols, Extracts, Essential Oils, etc.

Solid-Oil Boxes — Exportation

CASA FUNDADA EN 1833

TOURNAIRE HERMANOS

Construotores, GRASSE (Alpes-Maritimes)

Fabrica de Latas de Aluminio para Expediciones de Alcoholes, Extractos, Aceites Esenciales, etc.

Cajitas para — Exportacion



analyse en France des essences obtenues, j'ai créé une plantation, sise à Akakro. Sur cette plantation actuellement 125 hectares sont plantés en lemongrass. Celui-ci y vient fort bien, et le climat pluvieux, autant que la nature du sol permettent trois coupes de feuilles au minimum par an. Une usine, comprenant une génératrice à vapeur, alimentant trois alambics de 3.000 litres chacun a été montée par mes soins et donne un rendement journalier de 20 à 30 kg. d'essence environ. Cette essence, tant d'après les analyses faites sur place que par celles faites dans les laboratoires spécialement outillés en France donne une teneur en citral variant de 75, 6 à 77,1 %

La teneur en essence de lemongrass est d'environ 3 0/00 en moyenne, durant l'année, avec des fluctuations assez importantes suivant la saison (sèche ou pluvieuse).

En dehors de cette exploitation de lemongrass, des études ont été poursuivies depuis deux ans, tant au point de vue cultural qu'au point de vue distillation et rendement pour diverses autres plantes à parfum tropicales : ambrette, patchouli, palmarosa ; enfin le cassier (*acacia Farnesiana*) a été acclimaté avec succès et donne d'excellents espoirs de rendement pour l'avenir.

Une étude des plantes odorantes du pays a également été commencée, et les essences obtenues, analysées une première fois sur place avant d'en envoyer ultérieurement des échantillonnages à la métropole.

J'espère que ces renseignements très succincts vous montreront que la Côte d'Ivoire — tout au moins dans certaines de ses régions — est très propice à la culture de quelques plantes à parfum.

J'ajoute, pour finir, que même dans les conditions économiques on ne peut plus défavorables de l'heure présente, une exploitation comme celle dont je vous ai exposé les grandes lignes ci-dessus, laisse malgré tout une petite marge bénéficiaire.

Le but de ma lettre n'est que de compléter et rectifier les renseignements apportés par M. Joly dans son article ; j'espère qu'elle pourra vous intéresser.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

O. Reinach.

Observations sur la climatologie favorable à la culture Lemongrass.

L'étude agricole de Madagascar apporte des données très précieuses sur le climat des régions de culture du lemongrass dans l'Océan indien.

Ces données confirment en tous points ce que l'expérience nous a permis d'exprimer.

Il faut, pour permettre la culture économique du lemongrass, pouvoir assurer ce dernier, d'une végétation d'autant plus continue que les coupes sont plus rapprochées.

C'est dire que le rendement en matière verte est fonction d'une part de l'importance des précipitations, d'autre part de leur distribution.

Et encore, à chaque fois que les pluies cessent, le lemongrass a besoin d'un état hygrométrique de l'air très élevé.

Enfin, la végétation est d'autant plus soutenue et rapide, que l'élément « pluies » est renforcé par le facteur « température ».

En un mot, le lemongrass exige les trois éléments météorologiques suivants :

1. Longue saison des pluies.

2. Degré hygrométrique élevé surtout en saison sèche.

3. Hautes températures.

En Océan Indien ces chiffres sont de l'ordre de :

Chute annuelle des pluies : 3.193 m/m, avec maximum en octobre : 93 m/m, et maximum en mai : 444 m/m, comportant une excellente répartition sur tous les mois de l'année.

Ces caractéristiques pluviométriques se retrouvent dans toute la zone de culture du lemongrass : Madagascar, Comores et Nossi-Bé

Il serait infiniment intéressant d'avoir à ce sujet, les chiffres de Java, et *La Parfumerie Moderne* utilisant les relations qu'elle entretient avec ce pays, pourrait vraisemblablement nous éclairer.

En dehors du climat, il est à remarquer que le lemongrass reçoit partout l'influence de la mer, et que de ce fait les rendements semblent s'abaisser à mesure qu'on s'avance vers l'intérieur.

Nous ne trouvons plus ainsi dans l'Hinterland, aucune de ces conditions climatériques, et ici la tendance du pays à une aridité de plus en plus accentuée lorsqu'on se rapproche de l'influence saharienne, est encore aggravée par des pluies dont la violence remplace l'abondance et la distribution. La caractéristique principale du climat africain surtout continental, est son extrême irrégularité.

Il est donc certain que pour obtenir des récoltes répétées, voire mensuelles ainsi que cela se pratique dans certaines régions, il faut des pluies régulières et rapprochées, cause de toute végétation continue.

Ces indications peuvent également concerner toutes les plantes odoriférantes de la zone intertropicale à production foliacée.

C'est d'ailleurs là le but des recherches du Comité d'Etudes des Produits parfumés, aromatiques et médicinaux des colonies françaises, certaines de ces plantes paraissent agronomiquement intéressantes.

La variété culturale est aussi un élément qu'il importe de déterminer.

En Afrique équatoriale par exemple, au seul point de vue du climat, toute la vallée du Congo et de l'Oubangui, que nous avons eu l'occasion d'observer, est beaucoup plus favorable aux cultures herbacées que l'arrière pays, à défaut des régions cotières où la main-d'œuvre est rare et chère.

Ajoutons à cela que les terres sont plus humifères, la topographie meilleure, le pays plus peuplé, la voie d'eau plus navigable que lorsqu'on s'enfonce vers l'intérieur ; toutes ces indications montrent finalement l'importance et l'intérêt d'une prospection préalable, plutôt que de vouloir d'emblée se lancer dans l'exploitation.

Au point de vue du sol, nous n'avons pas, dans cette partie du continent africain, en dehors de certaine région vraiment exceptionnelle du Cameroun, les terres volcaniques de l'Océan Indien.

Mais nous pouvons cependant trouver des terrains plats, humifères, convenables.

Cependant pour tenter une semblable exploitation, il faut aussi pouvoir compter sur une solide organisation, celle des affaires cotonnières actuelles par exemple, qui investissant des capitaux abondants, ont un personnel européen suffisant et du matériel, sans lesquels toute entreprise agricole et industrielle est vaine en Afrique.

Il faut en un mot être installé pour pouvoir exploiter et penser que notre Côte d'Azur agricole, le berceau des meilleurs parfums du monde, ne s'est pas faite en un jour.

R.-Louis Joly.

La Taxe de luxe en Parfumerie

La perception de la taxe de luxe à la sortie des usines de fabrication avait été établie par la loi du 4 avril 1926. Bien que ce mode nouveau de perception ne modifiât pas le caractère de l'impôt, qui restait dans son principe une taxe de luxe incombant au consommateur, l'administration des douanes américaines, en 1929, lorsqu'elle s'aperçut du nouveau mode de perception, prétendit, en se basant sur la théorie du « home price », incorporer le montant de la taxe de luxe à la valeur du produit de parfumerie français importé aux Etats-Unis, pour le calcul des droits de douane à 75 % *ad valorem*. Le taux de la taxe de luxe étant de 12 % du prix de détail, ce qui correspond à 18 % du prix de gros en moyenne, c'est de 75 % de 18 % du prix de gros qu'étaient ainsi majorés les droits de douane, soit une augmentation de 13,50 % du prix réel de nos marchandises sur le marché des Etats-Unis.

Devant la menace de la douane des Etats-Unis, qui de plus donna un effet rétroactif à sa nouvelle interprétation et réclama plus de trente millions, en rappel, aux parfumeurs français par des procès qu'elle gagna, le gouvernement français demanda au Parlement de voter le retour de la perception de la taxe de luxe à la consommation, comme c'est du reste le mode habituel, et la loi du 26 avril 1930 consacra la nouvelle perception.

Dès ce moment la douane américaine cessa d'incorporer le montant de la taxe de 12 % dans le calcul des droits.

Si la perception de la taxe est rétablie à la production d'une façon quelconque, c'est à nouveau nos exportations surchargées, comme il a été démontré plus haut, d'un supplément de droits de douane de 13,50 % de leur valeur. Est-ce bien le moment aujourd'hui, alors que nous souffrons d'une crise tellement aiguë de voir augmenter le prix de nos marchandises chez nos clients étrangers, et en particulier sur le marché des Etats-Unis, un des principaux débouchés pour la parfumerie française, marché dont le pouvoir d'achat est notablement diminué ?

Cette menace péserait sur nous également pour d'autres marchés d'exportation, comme le Canada l'Australie, le Japon, etc., qui ont adopté aussi le principe du « home-price ».

L'adoption de la mesure projetée imposerait de plus aux détaillants un sacrifice financier important du fait qu'ils seraient obligés de verser immédiatement au Trésor le montant de la taxe de 12 %, pour les marchandises en stock dans leurs magasins. On peut évaluer à 18 millions le montant des droits que les marchands détaillants devraient ainsi débourser brutalement.

Est-ce bien le moment, aujourd'hui, dans cette période de crise, d'exiger d'eux un tel sacrifice ? Il semble plus opportun que l'amendement voté par la commission des finances ne soit pas adopté par le Parlement et que le *statu quo* soit maintenu. Il est aussi à souhaiter que, dès que les possibilités budgétaires le permettront, l'injustice flagrante, qui a conservé exceptionnellement pour la parfumerie le taux de la taxe de 12 %, soit réparée et que la parfumerie soit taxée au même taux de 6 % que la bijouterie, les fourrures et les œuvres d'art.

(Journée industrielle).

Soins de la Bouche et des Lèvres

par **Albert HAUSENSTEIN**, à Munich.

A proprement parler, il est évident que la bouche, c'est-à-dire la cavité buccale et les lèvres, obligées à travailler d'un bout à l'autre de la journée, et par dessus le marché menacées d'innombrables dangers, tels que les microbes par exemple, ont été l'objet de soins plus ou moins complets depuis les temps les plus reculés de l'humanité. En effet, une bouche de forme distinguée, aux mouvements gracieux et harmonieux, exerce un charme exceptionnel sur le visiteur, car la bouche contribue grandement à compléter et entretenir la beauté générale. Herder lui-même avoue franchement que s'il avait à choisir entre de beaux yeux et une belle bouche, il donnerait décidément le prix à la belle bouche. De fait, on fait d'autant plus pour les soins de la bouche, que c'est précisément cet ornement du corps chez l'homme et la femme, qui est le plus prisé, et ce en des mots certainement enthousiastes. Il ne nous semble donc pas sans intérêt d'entrer dans quelques détails sur l'histoire des soins de la bouche et des lèvres.

Abstraction faite du papyrus d'Eber, mentionnant l'existence en Egypte, entre 3700 et 1550 avant J. C., d'une substance à mâcher qui était peut-être du Bétel ou du Mastic et qui peut avoir servi à parfumer la bouche, ainsi que du sage précepte d'Aristote (384-322 av. J. C.) recommandant de toujours laver la bouche, les mains, le nez et les yeux, voici ce que dit, en parlant de l'homme, le Kamasutra de Vatsyana, manuel de l'Art d'aimer des anciens habitants de l'Inde, paru probablement entre le premier et le quatrième siècle de l'ère chrétienne : « Après qu'il s'est levé, le matin, il lave ses dents, fait un usage modéré des onguents, prend des parfums et une couronne, absorbe une bouchée de riz bouilli et se met du vernis, se regarde dans le miroir, prend des boulettes pour la bouche ainsi que du Bétel, après quoi il peut aller à ses affaires. » Nous voyons donc que dès cette époque, on se « met du vernis » c'est-à-dire qu'on s'en frotte les lèvres, mais qu'ensuite pour éliminer les substances capables de favoriser la contagion, on prend dans la bouche une boulette parfumée, et, que, par plaisir, on consomme du bétel en pâte. Cette mastication des feuilles de bétel, au goût à la fois aromatique, brûlant et amer, est encore aujourd'hui si répandue dans toutes les Indes orientales et dans nombre d'îles d'Asie et de Malaisie, comme « substance à mâcher » et pour le nettoyage de la cavité buccale, que dans ces pays, l'usage du bétel à mâcher est considéré comme un des besoins les plus indispensables de l'existence. Cet usage très ancien, en corrélation avec des conceptions religieuses, produit dans la bouche une saveur âpre et aromatique, rougit les gencives, noircit les dents, augmente l'appétit et la nutrition et produirait un état de bien-être intellectuel ? La passion du mastiquage du bétel a pour conséquence aujourd'hui encore la consommation annuelle d'environ 200 millions de kilos de noix d'Arec, desquelles on extrait également le bétel ! Pour quant au lavage régulier de la bouche, qui était du reste strictement imposé dans l'Inde ancienne, ne fut-ce qu'au moyen d'eau pure, il ressort d'un autre passage du même ouvrage où il est dit « que le jeune homme désireux de déclarer son amour à l'adorée, l'aspergera d'une gorgée d'eau au moment où elle lui présentera l'eau pour se rincer la bouche. » ce qui est certes une méthode un peu spéciale de prendre contact avec le beau sexe !

Les anciens Grecs, à ce que nous dit Hippocrate, employaient contre les abcès buccaux le rinçage avec un bouillon de lentille. Mais il est évident qu'ils lavaient également leur bouche sans qu'elle soit malade bien que nous ignorions aujourd'hui à l'aide de quel liquide ce soin était assuré. Les Romains, eux aussi, étaient entendus aux soins de la bouche. Ils avaient dans une certaine mesure, déjà systématisé cette pratique. Ainsi, Pline l'Ancien (23-79 de l'ère chrétienne) accorde une grande valeur au lavage méticuleux de la bouche et des dents. Il recommande de se rincer la bouche, le matin un nombre impair de fois, donc une fois, trois fois, cinq fois, etc., avec de l'eau froide, et le soir avant d'aller au lit, mais alors avec du vin pur. De plus, il connaît déjà des dentifrices proprement dits, de diverses compositions chimiques, qui sont en vente dans les divers « magasins à onguents » de Rome. Ainsi, on prépare à base de myrthe, myrrhe, feuilles de mastix, noix de galles, etc., une eau dentifrice astringente et appropriée à son but qui soi-disant empêche toutes les inflammations de la muqueuse buccale. De plus, le Romain de l'Epoque impériale connaît les avantages des boulettes à mâcher qui, sans doute, lui ont été apportées d'Orient. En l'an 85 après J. C., Martial tourne

en ridicule une certaines Fescennia, qui, pour chasser la désagréable odeur de vin de son haleine, avale des « pastilles de cosmus » . Ce nom désigne des boulettes composées de farine, médicaments ou autres aromates, destinées à donner à la bouche et à l'haleine une odeur aussi agréable que possible, et qui étaient en vente chez Cosmus, le plus célèbre marchand de pastilles, parfums et essences de Rome au temps du cruel Domitien. Tous ces petits accessoires de beauté, on pouvait également se les procurer chez les « Seplasiarii », trafiquant spécialement en articles pour la toilette et tirant leur nom d'une rue de Capoue (rue Seplasia) mais répandu dans tout l'Empire romain. Horace aussi (Sat. 1, 2, 27) mentionne un certain Rufillus qui sent exagérément l'odeur de ces petites boulettes à mâcher parfumées.

Pour éviter un goût fade dans la bouche, ou une haleine fétide, la Romaine distinguée, du premier siècle après J. C. avait de temps à autre recours à une décoction d'anis et de « pferdesilze » (*smyrnium clustratum L.*), (quand elle n'utilisait pas la résine du pistachier-mastix que l'on importait de l'île de Chio) en les mâchant pour conserver une haleine suave et une bouche saine. Cette habitude également paraît remonter pas mal loin dans l'antiquité ; ainsi, Clément d'Alexandrie, l'écrivain bien connu de l'ancienne église, parle encore des hommes qui mâchent du mastix : preuve que cette habitude se conserva bien longtemps après l'avènement du Christ. Bien plus, une missive de Constantinople, de 1803, dit que l'île de Chio est chargée de fournir quelques milliers de livres de ces grains de mastix incolores ou saupoudrés de jaune, à cette ville où les femmes le mâchent assidûment pour se procurer une haleine parfumée, une bouche fraîche et des dents éclatantes ! Il est vrai que, d'après une opinion syrienne on ne doit pas mâcher du mastix le soir, si l'on ne veut s'attirer des abcès buccaux qu'on cherche ensuite à guérir par le noir tombant des tuyaux de poêle. Les levantines d'aujourd'hui sont encore de fidèles pratiquantes de la mastication du mastix.

Les médecins arabes, au début du moyen âge, connaissaient également les propriétés bienfaisantes d'une eau pour la bouche composée suivant les règles de l'art. Abdul Kasim qui exerçait la chirurgie à Cordoue vers 950, peut être considéré comme un des plus fameux dentistes, et il a laissé une quantité de communications médicales conseillant, après l'extraction d'une dent, le rinçage de la bouche avec du vin, du vinaigre ou de l'eau salée pour arrêter l'hémorragie et nettoyer la cavité buccale. Sans doute connaissait-il déjà bien l'efficacité antiputride de ce tour de main.

Au temps de la suprématie de la culture française en Europe, c'est-à-dire au XIIe siècle, il se manifeste également chez nous, en Allemagne, un raffinement de la tenue en général. On faisait spécialement grand cas des soins corporels raison pour laquelle la cosmétique buccale prit elle aussi, plus d'importance. On peut du reste suivre exactement, dans la littérature de l'époque, cette soudaine augmentation de l'importance accordée à la bouche. Le troubadour Arnaud de Marneuil, par exemple, célèbre, parmi les charmes de sa dame : « Sa petite bouche, les jolies dents qu'elle abrite, éclipsant la clarté et la pureté de l'argent. » Au XIVe siècle, nous possédons un traité sur les soins de beauté, d'après un manuscrit munichois, indiquant, entre autres, la manière de supprimer l'odeur désagréable de la bouche. Dans la « Gauchmatt » parue en 1519, Thomas Murner, franciscain satyrique, conseille à l'amoureux de veiller sur son haleine, preuve que dès le XVIe siècle les soins de la bouche n'étaient déjà plus inconnus.

C'est à l'époque de Louis XIII, roi de France (1610-1643) que le monde masculin commença à se livrer à l'usage du tabac, dont il a été dit tant de mal, et dès ce début, nul ne se dissimulait que la noble plante communique une odeur nauséabonde à la bouche et aux vêtements. Mais comme, à cette époque galante, on voulait éviter aux dames la désagréable constatation que leur galant avait fumé, on revint, suivant l'exemple de l'ancienne Rome à l'usage de divers petits adjuvants destinés à communiquer à l'haleine une odeur au moins quelque peu supportable, et les petites boules ou pilules à mâcher redevinrent à la mode. C'est de cette manière seulement qu'on peut s'expliquer les mots suivants d'un certain Saint-Amant : « Mes conversations ne sont entremêlées que de rôts à l'ambre et à la pistache ». Dans le seconde moitié du XVIe siècle, il paraît qu'en France on faisait couramment circuler à la fin du repas des rince-bouche, ainsi qu'il ressort d'un passage de Courtois d'Arras. Des « boulettes aromatiques » (Schmeckkugelchen) désignant certainement des boulettes à mâcher, tel est le nom adopté par Johann Michaël Moscherosch au cinquième chapitre de son Histoire de Philander von Sittenwald. Enfin, on peut qualifier de véritable bienfaiteur de l'humanité, Walter Ryff, décédé avant 1572 à Strasbourg, car il ne cessa jamais ses efforts pour faire comprendre au peuple la haute valeur de soins corrects et intelligents consacrés à la bouche et aux dents.

« Le rince-bouche » (Mund-Fasslein) est un petit vaisseau rond, coulé en étain, muni d'un bac et d'une éclisse, qu'on tient en l'air par la poignée et qui sert à la femme à se rincer la bouche » enseigne au lecteur étonné *l'Encyclopédie féminine Utile, Galante et Curieuse* qui remonte à 1715. Le *Journal de Luxe et des Modes* du mois de mai 1813, publie la remarque suivante : « On prise fort l'Eau balsamique de Mademoiselle Cosseron, qui sert à nos dames, additionnée de moitié d'eau, à se rincer la bouche et aussi à se laver le visage. »



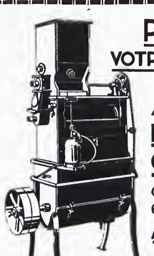
SOCIÉTÉ
FRANÇAISE
DES

TUBES D'ÉTAIN

2, Rue Belgrand
LEVALLOIS - PERRET
PRÈS PARIS (SEINE)
TÉL.: CARNOT 25-26

TUBES EN ÉTAIN ET EN PLOMB PLAQUÉ D'ÉTAIN
IMPRESSIONS DE LUXE
STILLIGOUTTES





PRÉPAREZ
VOTRE POUDRE DE RIZ

AVEC NOS CÉLÈBRES
MACHINES COMBINÉES
qui tamisent, mélangent, et parfument la poudre
AUCUNE POUSSIÈRE
toutes dimensions

Machines à malaxer les crèmes, les pâtes dentifrices, etc. Broyeurs divers, Machines auxiliaires pour la parfumerie.

Wm. GARDNER & SONS
LTD – ENGINEERS
GLOUCESTER, ENGL.

Ubaldo Triaca
INGÉNIEUR SPÉCIALISTE
PARIS
16 Rue de Liège

BOUQUET.VIT



TESSE & Cie

62bis, Avenue des Batignolles
SAINT-OUEN (Seine)
Téléphone : Marcadet 26-54

Demandez-nous la carte des nuances ainsi que la note explicative n° 197 avec mode d'emploi et applications.
Envoi franco sur demande.

Dans des usines modèles modernes, fonctionnant suivant les plus strictes principes de l'hygiène, se fabriquent aujourd'hui d'innombrables sortes d'eaux pour la bouche. Les unes contiennent des huiles essentielles, telles que l'huile de menthe poivrée, de myrrhe, de sauge, de fleurs d'oranger, tandis que les autres sont composées plutôt de substances spiritueuses telles que : camphre, cochléaria, angélique, alcool de mastix, etc. L'encens y est également parfois présent. Parmi les eaux pour la bouche, courantes aujourd'hui, et composées de solutions alcooliques d'huiles essentielles, telles que menthe poivrée, girofle, anis, eucalyptus, ou de teinture de benjoin, etc., mentionnons tout spécialement l'odol, l'Odonta, l'Eau balsamique pour la Bouche et les Dents, de Lohse. Jadis on prisait fort aussi l'eau pour la bouche dite à la violette, dans la composition de laquelle rentraient de la teinture de racines de violette, de l'essence de rose et de l'alcool et quelques gouttes de véritable huile d'amandes amères.

Pour le rinçage de la bouche, cette eau était fort agréable. Une cuillerée à café dans de l'eau chaude suffisait pour obtenir un rince-bouche assez dilué. Des mélanges de décoctions de sauge et d'écorce de chêne et d'orme, de faibles solutions de chlorate de potasse, de carbonate de soude, etc., sont également fort estimées. En fin de compte, le meilleur rince-bouche doit être, à part l'eau de puits ordinaire avec laquelle on se rince la bouche après chaque repas, sans nul doute une légère solution de permanganate de potasse. Egalement, le peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée) convient fort bien pour cet usage. Mentionnons encore le produit spécial pour les soins de la bouche et des dents « Chlorodont » dont l'arome de menthe poivrée, merveilleusement frais, fait disparaître immédiatement tout relent désagréable. Enfin, révélons ici que les rince-bouche composés principalement de salol, teinture de myrrhe, etc., voient leur action antiseptique encore renforcée par l'addition d'un peu de sel de cuisine.

Nous savons que les Toungouses d'Asie, après chaque repas, mâchent un petit morceau de résine de pin sylvestre d'abord pour débarrasser les dents et gencives des restants de nourriture et en second lieu pour assurer ainsi un nettoyage complet de la bouche. Du reste, les anciennes substances à mâcher des Romains ont retrouvé de nos jours beaucoup d'amateurs et d'adeptes. On lit fréquemment dans les quotidiens, des articles à la louange des gommes ou bonbons à mâcher américains, etc., qui sont fabriqués avec des substances chimiquement pures et sans reproches. Les mâcher constitue non seulement une occupation agréable et calmante pour les nerfs, surtout pour les non-fumeurs, mais encore cette habitude comporte de nombreux avantages hygiéniques, dont le moins estimable n'est certes pas la mise et le maintien en état de propreté, de la bouche et des dents. Pour nous autres Allemands, cette coutume d'Outre-Atlantique de mâcher de la gomme, nous semble d'abord un peu étrange. Mais malgré cela, ces friandises inusables, qu'on doit seulement mâcher et jamais avaler, commencent à devenir populaires chez nous aussi. N'oublions pas enfin les « Boulettes turques » composées de sucre en poudre, acide citrique, huile de roses, musc, vétiverol et mucilage de gomme adragante, utilisées principalement par les fumeurs passionnés. Elles répondent au même besoin que les boulettes de « cachou » dont l'ingrédient principal est le jus de réglisse et qui enlèvent presque totalement le désagréable goût laissé par le tabac.

Une autre partie de la bouche, les lèvres, ont été, dès l'origine, l'objet de soins attentifs chez presque tous les peuples. Le principal attrait d'une bouche ne réside-t-il pas dans des lèvres de corail ou de rubis ? » « C'est pourquoi le rouge de ta bouche brille comme le rose de l'aurore », ainsi le poète Franconien Paul Schede (1539-1602) précurseur de la poésie artistique néo-allemande, chante la bouche féminine idéale ; Goethe la glorifie comme la plus belle des coupes, tandis que le poète arabe Antara, célèbre au milieu du VIe siècle, chante la bouche de l'aimée « comme une liqueur douce, odorante comme les épices, telle un jardin de printemps sous une fraîche rosée ». C'est principalement aux lèvres de carmin et aux dents éblouissantes des femmes que s'adressent les hommages imagés des poètes d'à peu près tous les pays du monde. Hafis, le « Rossignol Persan », ainsi que presque toute la suite de ses collègues en poésie, voit dans les lèvres roses d'une vierge « une pierre précieuse rougissante ». Mirza Schaffy, lui, emploie directement l'expression « Lèvres de Rose », et un chant populaire petit-russien s'inspire des « Lèvres pareilles à des beignets » : désignation qui apparemment est empruntée à la seule coloration de la pâte beurrée cuite à la graisse, et non pas, espérons-le, à la forme de la bouche !

C'est quand la lèvre supérieure a la forme de l'Arc de l'Amour que la bouche est la plus belle. Il faut avant tout que les lèvres offrent une rougeur fraîche qui se détache nettement sur la couleur du visage. De même que le fard pour les yeux semble avoir été utilisé depuis l'âge néolithique dans tout le Midi, et spécialement en Egypte, de même le crayon ou la pommade pour les lèvres ont derrière soi une respectable antiquité. De même qu'aujourd'hui encore les Chinoises se mettent du rouge aux lèvres et aux joues ; de même que les mignonnes Japonaises se graissent les lèvres à l'aide d'une pâte douceâtre que nous ne saurions approuver sans réserve, de même que les Siamoises s'enorgueillissent de leurs lèvres à teinte rouge vif, produite par la mastication ininter-

rompue du bétel, de même aussi l'ancienne Romaine, dans le discret silence de ses appartements, aidait artificiellement la Nature à l'aide du crayon de rouge. Au Moyen Age, cet usage, après s'être presque éteint, reparut peu à peu. Un savant, Pierre de Padoue, qui vivait à Paris vers 1296 semble être l'auteur d'un recueil de recettes pour la préparation de produits de beauté pour la peau, d'après lequel même la femme du peuple la moins éduquée pouvait préparer elle-même « dans sa propre officine » sa pommade pour les lèvres, sa pâte épilatoire, sa poudre dentifrice, etc. Toutefois il semble qu'au XIIe siècle, l'emploi du fard et du rouge pour les lèvres ne soit pratiqué en Allemagne qu'isolément. C'est ainsi que dans le chant des Niebelungen, au cours de la description d'une fête, on se moque des femmes fardées ; c'est ainsi qu'aux XIVe et XVe siècles les moralistes tournent de préférence leur verve contre les multiples pommades et fards dont les hommes eux-mêmes faisaient usage à cette époque. Pourtant ces préparations étaient dès lors employées à cause de leur efficacité contre les gerçures du visage et des lèvres, et pas uniquement comme colorants des lèvres. Un grand amateur des parfums, pâtes, pommades, fards, etc., fut le roi de France Henri III (1574-1589) qui poussait si loin sa ridicule vanité d'homme qu'il se mettait du rouge aux lèvres.

« L'Encyclopédie féminine », déjà nommée, publiée par Amaranthe en 1715, donne la définition suivante de la pommade pour les lèvres : « La pommade pour les lèvres est un petit onguent composé d'huile d'amandes douces, de suif de mouton frais et de langue de bœuf rouge dont on fait une décoction sur le feu et qu'on mélange intimément et dont l'usage est habituel pour la femme qui veut avoir de belles lèvres rouges et lisses ». Une preuve qu'aujourd'hui encore l'usage de la pommade pour les lèvres est pratiqué dans l'Hinterland Indien, nous est fournie par cette ravissante boîte venue de Bangkok (Siam) destinée à contenir la pâte en question, et exposée au Musée munichois d'ethnographie. L'usage des crayons et fards était commun à l'Allemagne et aux pays latins. Même parmi les hommes, on rencontrait de-ci, de-là, des « fous marqués » comme l'indique Geiler von Kaisersberg dans un sermon sur le chapitre en question, du « Bateau des Fous » de Brante.

De nos jours, la pommade pour les lèvres, à base de spermaceti, huile d'amandes, paraffine, graisses, suifs, etc., additionnés d'huiles essentielles, se trouve dans le commerce en barres, bâtons ou tablettes, servant à se frotter les lèvres. Car une grande partie de l'humanité souffre de desquamation de l'épithélium labial, et l'emploi de la pommade pour les lèvres empêche la formation des crevasses.

Il est vrai que, de nos jours, de lourdes exagérations sont commises dans l'exercice de cette louable pratique. Autrement, comment le digne bourgmestre de Lynn, près Boston (Etats-Unis) aurait-il été amené à édicter une sévère ukase contre le crayon à lèvres ? Il a en effet interdit aux coiffeurs de cette ville de se servir du crayon à lèvres et de la houpette pour embellir ses clientes, le dimanche, alors que très vraisemblablement, elles ont cédé à cette passion durant toute la semaine... Le maire préférerait autoriser, le samedi soir, les heures de travail supplémentaires !

Pour les soins des dents, qui devraient être étudiés en même temps que les soins de la bouche, nous nous réservons d'en parler dans un prochain article. Mais nous voyons déjà, par ce qui précède, que les soins sont tout aussi nécessaires à la bouche qu'à toute autre partie du corps. Car la conservation de la beauté de la bouche humaine est d'une nécessité non pas seulement absolue, mais évidente, ainsi que l'ont reconnu depuis toujours les peuples d'ancienne civilisation.

Mund- und Lippenpflege

von **Albert HAUSENSTEIN**, München.

Es ist eigentlich selbstverständlich, dass man dem Munde, bezw. der Mundhöhle und den Lippen, die doch den ganzen Tag über tätig sein müssen, und dazu noch von zahllosen Gefahren, wie z.B. Bakterien, bedroht sind, schon in den frühesten Zeiten des Menschengeschlechts eine mehr oder minder gründliche Pflege angedeihen liess. Uebt doch ein edelgebildeter, namentlich in seinen Bewegungen hübscher und wohlgestalteter Mund, einen ausnehmend grossen Reiz auf den Beschauer aus, da nun eben einmal dieser Körperteil zur Vervollständigung und Erhaltung der allgemeinen Schönheit gehört. Freimütig bekennt selbst Herder, dass, wenn er zwischen schönen Augen und einem schönen Munde zu wählen hätte, er entschieden dem Munde den Preis zuerkennen würde. In der Tat wird auch für die Mundpflege umso mehr getan, als gerade dieser Schmuck des menschlichen Kör-

pers am Mann und am Weib besonders viel und mit gewiss begeisterten Worten gepriesen wird. Es sei daher im Folgenden auf die Geschichte der Mund-, wie auch der Lippenpflege etwas näher eingegangen.

Abgesehen vom Papyrus Ebers, der in Aegypten schon zwischen 3700 und 1550 v. Chr. ein Kaumittel anführt, das vielleicht mit Betel oder Mastix gleichbedeutend sein dürfte und zur Erzielung eines wohlriechenden Mundes gedient haben mag, sowie von der weisen Lehre des Aristoteles (384-322 v. Chr.), wonach man Mund, Hand, Nase und Augen stets waschen soll, heisst es im « Kamasutram » des Vatsyayana, der wahrscheinlich im 1. bis 4. Jahrhundert n. Chr. entstandenen « Liebeskunst » der alten Inder, vom Manne : « Nachdem er am Morgen aufgestanden ist, seine Zähne geputzt, mässig Salben gebraucht, Räucherwerk und einen Kranz genommen, einen Mundvoll gekochten Reis genossen und Lack aufgelegt, sein Gesicht im Spiegel betrachtet und Mundkügelchen, sowie Betel genommen hat, soll er seinen Beschäftigungen nachgehen. » Wir sehen also, dass man schon damals "Lack auflegte", d.h. die Lippen damit bestrich, dass man aber ferner zur Reinigung von Ansteckungsstoffen ein wohlriechendes Kügelchen in den Mund nahm und wieder um des Genusses halber Betel in Pastenform genoss. Dieses Kauen der aromatisch-brennend und bitter schmeckenden Blätter des Betelpfeffers ist auch heute noch ein in ganz Ostindien und auf vielen asiatisch-malaiischen Inseln so allgemein gewordnenes Kau- und Mundreinigungsmittel, dass dort das Betelkauen zu den unentbehrlichsten Lebensbedürfnissen gezählt wird. Dieser uralte, mit religiösen Vorstellungen zusammenhängende Brauch, verursacht im Munde einen aromatisch-herben Geschmack, färbt das Zahnfleisch rot, die Zähne schwarz, hebt Appetit und Ernährung, und soll eine behagliche Stimmung erzeugen. Diese Leidenschaft des Betelkauens veranlasst heute noch einen jährlichen Verbrauch von annähernd 200 Millionen kg Arekanüssen, aus denen gleichfalls Betel gewonnen wird ! Dass übrigens im alten Indien regelmässiges Mundausspülen, wenn auch nur mit reinem Wasser, strenge Vorschrift war, geht aus einer anderen Stelle desselben Werkes hervor. Es heisst nämlich dort, der junge Mann, der seine Liebe der Angebeteten offenbaren möchte, bespritze diese, wenn sie ihm Wasser darreicht zum Mundausspülen, mit einem Schluck Wassers, was jedenfalls eine etwas merkwürdige und absonderliche Art der Annäherung an das schöne Geschlecht darstellt.

Gegen Mundgeschwüre gebrauchten die alten Griechen, wie uns Hippokrates, dieser grosse Arzt, erzählt, Ausspülungen mit Linsenbrühe. Dass sie ihren Mund im gesunden Zustande aber erst recht reinigten, liegt auf der Hand, wenn uns auch heute unbekannt ist, womit diese Sauberhaltung ausgeführt war. Auch die Römer verstanden sich wohl auf die Mundpflege. Sie hatten gewissermassen schon System in die Sache gebracht. So legt der ältere Plinius (23-79 n. Chr.) grossen Wert auf peinlich genaues Reinigen des Mundes und der Zähne. Er empfiehlt, des Morgens in ungerader Zahl, also einmal, dreimal, fünfmal usw., mit kaltem Wasser, des Abends vor dem Schlafengehen indessen den Mund mit lauterem Weine auszuspülen. Andererseits kennt er jedoch auch schon eigentliche Mundwasser in verschiedenen chemischen Zusammensetzungen, die in den zahlreichen Salbenläden Roms angeboten wurden. So stellte man aus Myrten, Myrrhen, Mastixblättern, Galläpfeln usw. brauchbares und zweckdienliches zusammenziehendes Mundwasser her, das angeblich alle Entzündungen der Mundschleimhaut verhinderte. Indessen kannte auch der Römer der Kaiserzeit die Vorzüge der Mundkügelchen die sich jedenfalls vom Orient her eingebürgert hatten. Im Jahre 85 n. Chr. etwa bespöttelt Martialis eine gewisse Fescennia, welche zur Vertreibung des lästigen Weingeruchs « Pastillen des Cosmus » verschlingt. Es sind darunter Kügelchen aus Mehl, Arzneien oder anderen Wohlgerüchen zu verstehen, welche dazu bestimmt waren, dem Atem und Mund einen möglichst angenehmen Geruch zu verleihen und bei Cosmus, dem berühmtesten Pastillen-, Parfümerien- und Essenzenhändler Roms zur Zeit des grausamen Domitianus, zu haben waren. Alle diese Schönheitsmittelchen konnte man übrigens auch von den besonders mit Toilettengegenständen handelnden, von einer Strasse in Capua benannten, aber im ganzen römischen Reich verbreiteten Seplasiarii (von der Strasse Seplasia), beziehen. Auch Horaz (Sat. 1. 2.27) erwähnt einen Rufillus, der aufdringlich nach solchen wohlriechenden Mundplätzchen duftet.

Zur Vermeidung eines schalen Mundgeschmacks oder schlecht riechenden Atems griff die vornehme Römerin im 1. Jahrhundert n. Chr. wohl dann und wann zu einem Abguss von Anis mit Pferdesilze *(smyrnium clusatrum L.)*, wenn sie sich nicht des Harzes der Mastixpistazie bediente, das man von der Insel Chios bezog, um es zur Erhaltung wohlriechenden Atems und einer gesunden Mundhöhle zu kauen. Auch diese Sitte soll ziemlicht weit in die Vorzeit zurückreichen, wie denn auch Clemens von Alexandrien (160-216), der bekannte altkirchliche Schriftsteller, noch mastixkauende Männer erwähnt, woraus zu ersehen ist, dass sich diese Gepflogenheit bis weit in die christliche Zeit hinein zu erhalten wusste. Ja, eine Nachricht aux Konstantinopel vom Jahre 1803 besagt, dass die Insel Chios einige tausend Pfund dieser farblosen oder gelblich bestäubten Mastixkörner dahin zu liefern habe, wo die Frauen sie fleissig

kauen, um sich wohlduftenden Atem, frischen Mund und schimmernde Zähne zu verschaffen. Allerdings darf man nach syrischer Ansicht des Abends keinen Mastix kauen, will man sich nicht Mundgeschwüre zuziehen, die man dann mit dem Niederschlag der Ofenröhren zu beseitigen sucht. Auch die heutigen Levantinerinnen huldigen noch dem Mastixkauen in hohem Masse.

Die arabischen Aerzte des frühen Mittelalters kannten gleichfalls die wohltuenden Eigenschaften eines sachverständig hergestellten Mundwassrers. Abul Kasim, der um 950 als Chirurg zu Cordoba lebte, als einer der bedeutendsten Zahnärzte gelten darf und eine Menge medizinischer Schriften hinterlassen hat, rät nach der operativen Entfernung eines Zahnes zum Ausspülen des Mundes mit Wein, Essig oder Salzwasser zu greifen, um die Blutung zu stillen und die Mundhöhle zu säubern. Jedenfalls war er auch mit der fäulniswidrigen Wirkung dieses Kunstgriffs bereits wohl vertraut.

In der Zeit der kulturellen Vorherrschaft Frankreichs in Europa, d.h. im 12. Jahrhundert, zeigt sich auch bei uns in Deutschland eine allgemeine Verfeinerung der Lebenshaltung überhaupt. Auf die Körperpflege im besonderen hielt man nun grössere Stücke, weshalb auch die Kosmetik des Mundes damals mehr auf ihre Rechnung kam. Man kann diese plötzliche Steigerung der Wertschätzung des Mundes übrigens auch in der zeitgenössischen Literatur genau verfolgen. Der Troubadour Arnaud von Marmeuil rühmt beispielsweise von der Schönheit seiner Dame : « Das Mündchen, schöne Zähne drein, kein Silber ist so klar und rein. » Aus dem 14. Jahrhundert stammt eine Abhandlung über Schönheitspflege nach einer Münchner Handschrift, die u.a. auch eine Anweisung enthält, wie man den übeln Mundgeruch unterdrücken könne. In der 1519 erschienenen « Gäuchmatt » Thomas Murners, des satirischen Franziskaners, gibt der Verfasser dem Verliebten den Rat : « Dyns mundts, der oren achtung han ! », woraus man erkennt, dass im 16. Jahrhundert die Mundpflege keineswegs mehr etwas Unbekanntes war.

Den Freuden des vielgelästerten Tabakgenusses begann die Männerwelt allgemein zur Zeit Ludwigs XIII. von Frankreich (1610-1643) zu frönen, wobei man sich freilich allerdings kaum verhehlte, dass der edle Tobak Kleider und Atem verstänkerte. Da nun aber im Zeitalter der Galanterie die Frauen nicht der Unannehmlichkeit aussetzen wollte, sie erkennen zu lassen, dass man geraucht habe, nahm man eben nach altrömischem Muster seine Zuflucht zu verschiedenerlei Mittelchen welche dem Atem einen wenigstens einigermassen erträglichen Geruch verschaffen sollten und griff auf die bekannten Zeltchen oder Plätzchen zurück. So nur sind jene geheimnisvollen Worte eines gewissen Saint-Amant zu erklären : « Ich untermische meine Gespräche nur mit Ambrarülpsern und solchen der Pistazie. » In der zweiten Hälfte des 17. Jahrhunderts scheint man in Frankreich nach beendetem Mahle gewöhnlich Mundspülwasser herumgereicht zu haben, wie aus einer Stelle bei de Cortois d'Arras erhellt. « Schmeckkügelchen », unter denen zweifellos Kauplätzchen gemeint sind, nennt um 1640 Johann Michael Moscherosch im fünften Kapitel seiner « Gesichte Philanders von Sittewald ». Als ein richtiger Wohltäter der gequälten Menschheit darf aber schliesslich der vor 1572 zu Strassburg verstorbene Walter Ryff bezeichnet werden, der dem Volke den hohen Wert einer richtigen und vernünftigen Mund- und Zahnpflege klar zu machen stets bestrebt war.

« Mund-Fässlein, ist ein von Zinn rund gegossenes Geschirre mit einer Schnautze und Spriegel versehen, hanget mit bey dem Handfass, und pfleget sich das Frauenzimmer den Mund daraus auszuspielen *(sic)* », belehrt des Amaranthes « Nutzbares, galantes und curiöses Frauenzimmer- Lexicon » aus dem Jahre 1715 den staudenden Leser, und das « Journal des Luxus und der Moden » vom Mai des Jahres 1813 bringt nachstehende Bemerkung : « Man rühmt sehr das Eau balsamique der Mademoiselle Cosseron, womit sich unsere Damen, halb mit Wasser vermischt, den Mund ausspülen und auch das Gesicht damit waschen. »

In mustergültigen modernen, nach streng hygienischen Grunsätzen arbeitenden Fabriken stellt man heutzutage unzählige Arten von Mundwassern her, Die einen enthalten ätherische Oele, wie z.B. Pfefferminz-, Myrrhen-, Salbei-, Pomeranzenblütenöl, die andern setzen sich mehr aus spirituösen Stoffen, wie Kampfer-, Löffelkraut-Engelwurz-, Mastixspiritus u.a. zusammen. Auch Weihrauch ist mitunter vertreten. Von den heute gebräuchlichen Mundwässern, welche aus weingeistigen Mischungem von ätherischen Oelen, wie Pfefferminz-, Nelken-, Anis, Eukalyptusöl, oder aus Benzoetinktur usw. bestehen, seien das « Odol », « Odonta », « Lohses balsamisches Mund- und Zahnwasser » besonders hervorgehoben. Bekannt und beliebt war früher auch das sog. « Veilchen-Mundwasser », das aus Veilchenwurzeltinktur, Rosen und Weingeist, sowie einigen wenigen Tropfen echten Bittermandelöls zusammengebraut war. Zum Ausspülen des Mundes erwies sich dieses Wasser als sehr angenehm. Ein Teelöffel davon in warmem Wasser genügte, um ein zum Ausspülen hinreichend verdünntes Mundwasser zu bekommen. Mischungen aus Salbei-, Eichen-, Ulmenrindenabkochungen, schwache Lösungen von chlorsaurem Kali, kohlensaurem Natron usw. sind gleichfalls sehr geschätzt. Das beste Mundwasser schliesslich dürfte neben dem gewöhnlichen Brunnenwasser, mit

welchem man nach jeder Mahlzeit den Mund gründlich ausspült, ohne Zweifel eine leichte Lösung von übermangansaurem Kali sein. Auch Wasserstoffsuperoxyd eignet sich vortrefflich zu Mundausspülungen. Endlich sei auch noch des Mund- und Zahnpflegemittels « Chlorodont » an dieser Stelle gedacht, dessen wundervoll erfrischender Pfefferminzgeschmack jeden unschönen Mundgeruch sofort beseitigt. Mundwässer indessen, die zur Hauptsache aus Salol, Myrrhentinktur usw. sich zusammensetzen, werden durch Zusatz von etwas Kochsalz, was hier verraten sei, in ihrer antiseptischen Wirkung sogar noch verstärkt.

Wir wissen von den Tungusen Nordasiens, dass sie nach jeder Mahlzeit ein kleines Stückchen Kiefernharz kauen, um einmal Zähne und Zahnfleisch von Speiseresten zu befreien und zweitens, um auf diese Weise den Mund gründlich zu reinigen. Uebrigens haben die alten römischen Kaumittel gerade in unseren Tagen wieder zahlreiche Liebhaber und Anhänger gefunden. Häufig liest man in den Tageszeitungen Anpreisungen von amerikanischem Kaugummi, Kaubonbons usw., die aus chemisch durchaus reinen und einwandfreien Stoffen verfertigt sind. Ihr Kauen ist nicht nur eine angenehme, nervenberuhigende Betätigung, hauptsächlich in Fällen, wo das Rauchen verpönt ist, sondern sir birgt auch mannigfache Vorzüge von hygienischem Wert in sich. Säuberung und Reinhaltung des Mundes und der Zähne ist der nicht zu unterschätzende Hauptvorteil dabei. Uns Deutschen kommt diese überseeische Gepflogenheit des Gummikauens zunächst noch etwas merkwürdig vor. Aber dessenungeachtet erfreuen sich diese « Dauergutseln », die nur gekaut, nicht aber gegessen werden, auch bei uns schon grosser Vorliebe. Nicht vergessen seien ferner auch die sog. « türkischen Zeltchen », die, aus feinem Zucker, Zitronensäure, Rosenöl, Moschus, Vetiveröl, Tragantgummischleim hergestellt, hauptsächlich von leidenschaftlichen Räuchern genossen werden. Sie verfolgen denselben Zweck, wie die sog. « Cachoux » deren Hauptbestandteil Süssholzsaft ist und die den lästigen Rauchgeruch aus dem Munde nahezu gänzlich entfernen.

Aber noch ein zweiter Teil des Mundes, die Lippen, sind der Gegenstand eingehender Pflege bei fast allen Völkern seit Anbeginn gewesen. Ist doch die Hauptsache bei einem Munde die Korallen- oder Rubinröte seines Lippenpaares. « So glentzt herfür deins mundes röt, wie vor der Sonn die Morgenröt », preist der fränkische Dichter Paul Schede (1539-1602), ein Vorläufer der neuen deutschen Kunstdichtung, das Ideal des Frauenmundes, und Goethe verherrlicht denselben als den schönsten Becher, während der gefeierte arabische Dichter Antara, der um die Mitte des 6. Jahrhunderts n. Chr. lebte, den schönen Mund der Geliebten als einen süssen Trank, duftend wie ein Gewürzladen, als einen « Frühlingsgarten von frischbetauter Flur » in seiner bilderreichen Sprache besingt. Vornehmlich dem Lippenrot und den blendend weissen Zähnen der Frauen gilt die Huldigung der Poeten schier aller Länder des Erdballs. Hafis, die persische Nachtigall, wie das ganze Gefolge seiner persischen Dichtergenossen, erkennen in den roten Lippen des Mädchens ein « röteIndes Edelgestein ». Mirza Schaffy hingegen spricht geradezu von Rosenlippen, und ein kleinrussisches Volksliedchen begeistert sich gar für « krapfengleiche » Lippen, eine Bezeichnung, die sich freilich nur auf die rötliche Farbe des schmalzgebackenen Butterteiges bezieht und nicht etwa auf die Gestalt des Mundes...

Der Mund ist dann am schönsten, wenn die Oberlippe dir Form des « Amorbogens » hat. Die Lippen sollen vor allem frisches Rot haben, das sich von der Hautfarbe durch Erhabenheit trennen muss. Wie die Augenschminke im ganzen Süden, besonders in Aegypten, schon seit der Neolithik in Gebrauch gewesen zu sein scheint, ebenso blickt auch der Lippenstift oder die Lippenpomade auf ein recht ansehnliches Alter zurück. Wie heute noch die Chinesinnen mit roter Schminke Lippen und Wangen färben, wie die zierlichen Japanerinnen mittels einer süsslichen Paste, die keinesfalls unseren ungeteilten Beifall findet, ihre Lippen einfetten und wie die Siamesinnen mit ihrem vom fleissigen Betelkauen grellrot gefärbten Lippenpaar prunken, so half auch die Römerin in der abgelegenen Stille des Frauengemachs der Natur künstlich mit dem Lippenstifte nach. Im Mittelalter kam dann schliesslich diese fast in Vergessenheit geratene Uebung allmahlich wieder auf. Ein Gelehrter, Peter von Padua, der um 1296 zu Paris lebte, scheint der Verfasser einer Rezeptsammlung zur Herstellung von Hautpflegemitteln zu sein. Danach konnte selbst die ungebildete Frau aus dem Volk ihre Lippenpomade, Enthaarungspaste, Zahnpulver usw. unschwer « in eigener Offizin » herstellen. Immerhin scheint im 13. Jahrhundert das Schminken und Lippenfärben bei den Deutschen noch ziemlich vereinzelt geübt worden zu sein; denn « gevelschet vrouwon varwe vil lützel man davant », steht im Nibelungenlied bei der Schilderung eines höfischen Festes zu, lesen. Im 14. und 15. Jahrhundert verspotten dann die Moralisten mit Vorliebe die vielen Pomaden und die Schminken, deren sich selbst die Männer damals zu bedienen pflegten, obschon man sie auch dazumal schon als wirksames Mittel gegen aufgesprungenes Gesicht, rauhe Lippen usw. verwendete und nicht ausschliesslich als lippenfärbenden Gegenstand. Ein Hauptliebhaber von Wohlgerüchen, Pasten, Pomaden, Schminken und dergleichen mehr war König Heinrich III. von Frankreich (1574-1589), der selbst so weit in seiner

lächerlichen Eitelkeit ging, dass er sich als Mann die Lippen färbte.

Das schon oben angeführte « Frauenzimmer-Lexicon » des Amaranthes von 1715 gibt nachfolgende Erklärung für die Lippenpomade : « Pomade zun Lippen ist ein aus süssen Mandelöl, frischen Hammel-Talg und rothen Ochsen-Zunge über dem Feuer abgekochtes und untereinander vermischtes Sälblein, dessen sich das Frauenzimmer, so schöne rothe und gelinde Lippen haben will, zu bedienen pfleget. » Ein Beweis dafür aber, dass man selbst in Hinterindien heute noch der Lippenpomade huldigt, ist jene geschmackvolle Dose aus Bangkok in Siam, die, zur Aufbewahrung dieser Paste bestimmt, im Münchener « Museum für Völkerkunde » ausgestllt ist. Deutschland hatte den Gebrauch von Lippenstiften und Schminken mit den romanischen Ländern gemein. Sogar unter den Männern wurden hier und da « Malnarren » gefunden, wie dies Geiler von Kaisersberg in einer Predigt über den betreffenden Abschnitt aus Brants « Narrenschiff » anführt.

In der gegenwärtigen Zeit wird Lippenpomade aus Walrat, Mandelöl, Paraffin, Fetten, Talgen usw. unter Zusatz von ätherischen Oelen in Stangen-, Stift- oder Tafelform in den Handel gebracht, um damit die Lippen zu bestreichen. Denn ein grosser Teil der Menschheit leidet an chronischer Abschilferung der Lippenepithelien. Schrundenbildung ist jedoch bei Anwendung von Lippenpomade ausgeschlossen. « Kaloderma », « Gold Cream », « Creme 1001 » und wie diese Schönheitswächter der Frauenlippen alle heissen mögen, verdienen an erster Stelle genannt zu werden.

Freilich wird gerade in der Jetztzeit in dieser löblichen Betätigung anscheinend schwer übertrieben. Denn wie käme sonst der ehrenwerte Bürgermeister von Lynn bei Boston (Mass.) dazu, einen scharfen Ukas gegen die Lippenstifte loszulassen, bzw. den Friseuren dieser Stadt zu verbieten, an Sonntagen mit Lippenstift und Puderquaste an ihren Kundinnen herumzuarbeiten, die doch wahrlich die ganze Woche hindurch dieser Leidenschaft frönten... Lieber sei et noch bereit, an den Samstagabenden hierfür Ucberstunden zuzulassen... !

Von der Zahnpflege, welche eigentlich mit der Mundpflege zusammen zu behandeln wäre, soll in einem späteren Aufsatz gesprochen werden. Wir sehen aber schon aus vorstehendem, dass eine Mundpflege nicht minder wichtig ist als jede andere Körperpflege. Denn die Erhaltung der Schönheit des menschlichen Mundes ist nicht nur unbedingt motwendig und unerlässlich, sondern auch selbstverständlich. Und das haben die alten Kulturvölker ebenfalls längst erkannt.

La Foire Internationale de Lyon

du 7 au 20 mars 1932

La Foire de 1932 apparaîtra comme une manifestation de confiance en la vitalité économique de notre pays. Confiance de l'administration de la Foire qui met, cette année, en service deux nouveaux pavillons représentant une superficie de 4.800 mètres carrés. Confiance des participants qui ont estimé qu'en cette année de relations incertaines et de ventes difficiles il convenait de ne point ralentir leur effort pour la conquête des débouchés. D'autre part, ils ont la fierté de montrer à la clientèle étrangère que notre industrie nationale conserve sa puissance et son désir d'expansion.

Enfin, des signes favorables indiquent que les acheteurs viendront à Lyon en grand nombre, rompant ainsi avec ces hésitations



Foire de Lyon.

CIRE BLANCHE

EN PAILLETTES

"Dermine"



Cire Blanche

pure

Spéciale

en grains

pour la

Cosmétique

Pour :

Crèmes

Pâtes d'amandes

Laits

Poudres

Compactes

etc.

GARANTIE PURE CIRE D'ABEILLE NATURELLE



S.F.P.A.

15, Rue Constant, LYON

STEARATE DE TRIETHANOLAMINE

Base pour Emulsions, Crèmes, Laits de Beauté

GLYCOLS pour la Parfumerie

- - S.F.P.A. - -

GATTEFOSSÉ

15, Rue Constant - LYON (3e)

7, Rue Chevreul - PARIS (XIe)

FRANCE

qui paralysent le rythme de l'économie. Ils s'intéressent, dès maintenant, aux nouvelles conditions d'achat que les industriels leur pourront offrir et ils se laisseront gagner par cet enthousiasme collectif que provoque toujours la rencontre en foule de vendeurs et d'acheteurs.

Ainsi, le rôle de la Foire de Printemps pourra être, en quelque sorte, celui de la « chiquenaude » qui réveillera le mouvement des transactions en sommeil.

Facilités de voyage et de séjour.

Le voyage à la Foire sera, cette année, plus facile que jamais, grâce aux conditions nouvelles consenties, aussi bien par les grands réseaux français que par les chemins de fer italiens, allemands, autrichiens, hongrois, bulgares, esthoniens, lithuaniens, marocains, les compagnies maritimes et les lignes aériennes. Parmi ces réductions l'une des plus avantageuses est celle consentie par les réseaux français : les acheteurs coloniaux et étrangers bénéficient individuellement du retour gratuit de Lyon à la gare frontière ou au port d'embarquement, sur simple présentation d'une carte de légitimation délivrée par l'Administration de la Foire, ses délégués et les représentants consulaires et commerciaux de la France à l'étranger. D'autre part, les Associations commerciales industrielles ou agricoles bénéficient également d'une réduction de 50 % à la condition que leurs membres voyagent par groupes de dix personnes au moins.

L'Administration de la Foire s'est aussi préoccupée de son Service de Logement. Non seulement elle s'est efforcée de perfectionner et de simplifier ce Service, mais encore, elle a poursuivi avec les hôteliers lyonnais des négociations qui ont abouti à une détermination précise des prix et à une heureuse collaboration.

Tous les visiteurs de la Foire ont intérêt à s'adresser dès maintenant à ce service qui leur assurera une chambre de la catégorie qu'ils désirent, à un prix absolument normal.

Assemblée Générale du Syndicat Central des Huiles essentielles et Matières premières Aromatiques

L'assemblée générale du Syndicat central a eu lieu le 28 janvier dernier, sous la présidence de son très actif et sympathique président M. Baube.

Le Syndicat central des Huiles essentielles et Matières premières aromatiques est un très important groupement français et ses assises sont toujours très régulièrement suivies par les membres adhérents qui représentent la presque totalité des firmes françaises.

Le président a eu l'occasion de rappeler les importantes questions qui ont été traitées au cours de l'année 1931 ; ce sont :

La taxe de luxe, sur les parfums alcooliques, sur les bonbons liquoreux ;

L'étiquetage des extraits pour sirops et des sirops ;

L'admission temporaire des huiles essentielles ;

L'emploi des bonificateurs pour eaux-de-vie ;

La taxe sur le chiffre d'affaires en douane ;

Les envois d'échantillons à l'étranger ;

Le nouveau régime du rhum et la situation juridique de l'essence de rhum ;

Les appellations de l'eau de fleur d'oranger selon la qualité ;

La réglementation de la patente des représentants ;

Les projets de prohibition d'importation et de contingentement ;

Le sucrage des liqueurs anisées dans les départements méridionaux,

Le congrès des plantes médicinales et l'unification des méthodes d'analyses ;

Le projet d'augmentation de la taxe de consommation sur l'ethylvanilline ;

Les zones franches maritimes ;

Le réglementation éventuelle de la vente de la badiane et de l'anéthol ;

Les extraits et le sirop de groseilles noires ;

La circulaire 107 sur les appellations des eaux-de-vie ;

La suppression éventuelle de l'octroi de Paris ;

Le projet de résolution Louis Dreyfus sur la déclaration obligatoire des récoltes de plantes à parfum ;

La situation économique universelle ;

La dépréciation de la livre sterling ;

Les avaries de transport par chemin de fer et le remboursement des droits sur l'alcool perdu ;

Le recouvrement des créances dans les pays à change déprécié ;

La création d'une caisse de compensation ;

Les tarifs douaniers anglais ;

Le droit de douane sur les fûts de fer arrivant pleins ;

Les surtaxes douanières et la qualité de matière première.

On se rend compte de l'énergie et de la diplomatie que le Syndicat central a dû déployer pour défendre les intérêts corporatifs dans toutes les circonstances et en présence des lois et des règlements administratifs qui ont presque toujours pour but de réduire les libertés commerciales.

L'Assemblée a dû reconnaître que le président Baube, par son autorité incontestée dans tous les milieux officiels et administratifs a rendu les plus grands services au Syndicat aussi est-ce à l'unanimité que le Bureau sortant a été réélu pour 1932.

Ce bureau se compose de : MM. Baube, *président* ; Bourbonnais et Quarré, *vice-présidents* ; Laridan, *secrétaire* ; Perigne, *secrétaire adjoint* ; Guédant, *trésorier*.

Un banquet réunissant plus de cinquante membres du Syndicat a eu lieu à la même date, M. Bienaimé, président du l'Union des Syndicats français de la parfumerie et du Syndicat de la Parfumerie française, M. Pelliot, président du Syndicat général de la Droguerie française, M. Dufresne, président du Syndicat général des Confiseurs français, étaient également présents.

Des allocutions pleines d'humour et de cordialité montrèrent que l'Union la plus parfaite règne entre les divers syndicats professionnels, ce qui est du meilleur augure dans les circonstances présentes.

La *Parfumerie Moderne* est heureuse de souligner cet état de chose et de joindre ses compliments à tous ceux qu'ont reçus les dirigeants des groupements de la parfumerie et professions annexes.

FICHES TECHNIQUES

DES ESSENCES ANORMALES D'ANIS ET LES INDICATIONS DE LA PHARMACOPÉE BRITANNIQUE. — W.-M. SEADER et S. MARSHALL. — *Perf. Essent. Oil. Rec.*, t. XXII, p. 163, 1931.

Des examens récents d'essence d'anis étoilé ont révélé un indice de réfraction anormalement bas, des études antérieures ayant en effet montré que ces essences avaient rarement un indice inférieur à 1,5520 à 25°.

Avec ces essences, l'indice de réfraction est bien inférieur à cette limite alors que le point de congélation et le point de fusion dénotent au contraire une très bonne essence.

Il résulte de cette observation que la limite inférieure de l'indice de réfraction indiquée dans la pharmacopée britannique devrait être abaissée aux environs de 1,5510

La question de la courbe de distillation devrait être également revisée, les indications actuelles (80 % de l'essence devant passer entre 225 et 235°) semblant trop rigoureuses.

DÉTERPÉNATION DES HUILES ESSENTIELLES. — A. KAZT. — *Spice Mill*, t. LIV, p. 784, 1931.

On place l'essence de citron ou les autres essences que l'on veut déterpéner dans une chaudière munie d'une colonne de distillation et on la soumet à l'action d'un jet de vapeur vive, surchauffée si cela est nécessaire jusqu'à ce que la quantité voulue de terpènes ou de sesquiterpènes ait été éliminée. L'essence ainsi déterpénée restant à l'intérieur de la chaudière.

Il est nécessaire pour éviter des pertes des constituants intéressants de l'essence de contrôler très soigneusement la température et la quantité de produit retombant de la colonne. Pour terminer l'épuration de l'essence et éliminer les matières colorantes, les résines et les cires, on soumet l'essence déterpénée à une distillation dans le vide.

***

L'HUILE ESSENTIELLE DE LA FLEUR DE JACINTHE. — L. HOEJENBOS et A. COPPENS. — *Rec. trav. chim.*, t. L, p. 708, 1931.

La quantité d'essence que l'on peut retirer des calices des fleurs de jacinthe après élimination des tiges s'élève à 0,01 %. Les constantes principales de cette essence sont les suivantes : densité à 15° : 1,0425 ; indice de réfraction à 20° : 1,4981 ; pouvoir rotatoire à 20° : 0°12 ; indice d'acide : 3 ; indice d'éther : 143 ; indice d'éther après acétylation : 272.

Les constituants que l'on a pu identifier sont des phénols (odeur d'eugénol et de crésol), et des aldéhydes (odeur de cinnamaldéhyde) en petites quantités ; des éthers sels (acétique et butyrique en grande quantité et des benzoates en plus faible quantité), une quantité appréciable d'alcools primaires combinés avec l'anhydride phtalique (odeur d'alcool cinnamique et alcools supérieurs).

Les recherches sur cette essence se poursuivent actuellement.

***

HUILE ESSENTIELLE DE BOIS DE CEDRELA TOONA. — P. PARAMESWARA PILLAI et B. S. RAO. — *J.*

Soc. Chem. Ind., t. L, p. 220 T, 1931.

L'huile essentielle extraite du bois de cet arbre connu également sous le nom d'acajou indien n'avait pas jusqu'ici été examinée. Par distillation à la vapeur, le bois finement pulvérisé donne avec un rendement de 0,44 % une huile essentielle de coloration jaune d'or possédant une odeur agréable.

Un examen a démontré qu'elle pouvait être employée comme source intéressante d'un sesquiterpène, tricyclique, le *l*-copaène qui est présent dans l'essence dans la proportion de 35 %. Ce composé a jusqu'ici été isolé seulement dans l'essence de baume copaiba africaine et dans l'essence de supa des Philippines (extraite du *Sindora wallichi*). Les sesquiterpènes contenus dans cette essence de point d'ébullition plus élevé sont surtout formés d'hydrocarbures bicycliques. Avec l'acide sulfurique et l'anhydride acétique, ils donnent la coloration bleu verdâtre caractéristique du cadinène, la présence de ce produit étant confirmée par la préparation de son chlorhydrate de point de fusion 118°.

On obtient également en partant de cette essence un composé qui donne un hydrocarbure dont les propriétés sont très voisines de celles de l'hexahydrocadinène ; la fraction alcool sesquiterpénique de l'essence est formée essentiellement de *l*-cadinol à 13 %.

* * *

LES HUILES ESSENTIELLES DE L'EUCALYPTUS CULTIVÉ. — A.-R. PENFOLD et F.-F. MORRISON. — *Oil and Col. Trades J.*, t. LXXIX, p. 1677, 1931.

Voici les constantes d'huiles essentielles extraites d'eucalyptus avec les indications du lieu et de la date de la récolte des plantes.

Eucalyptus australiana. — Plantes récoltées à Aslifield, essence extraite le 19 septembre 1929.

Rendement en essence ..	1,8 %
Densité	0,9191
Pouvoir rotatoire........	+4°6
Indice de réfraction	1,4651
Solubilité dans l'alcool à 70°	1,1 vol.
% de cinéol	50 %

Pas de phellandrène.

Cette essence a été extraite des feuilles fraîchement coupées.

Eucalyptus macarthuri. — Plantes récoltées à Pennant Hills, essence recueillie par distillation des feuilles et des branchelettes terminales.

Date de la récolte	Rendement en essence °/°	Densité	Pouvoir rotatoire	Indice de réfraction	Solubilité dans l'alcool à 70°	°/° d'Acétate de géranyle
4-4-28	0,55	0,9326	+4°75	1,4753	1,3 vol.	62,5 %
30-10-29	0,2	0,9248	+2°	1,4713	1,2 —	70 %
26- 5-30	0,24	0,9251	+3°3	1,4705	1,2 —	71,5 %

Eucalyptus Smithii, plantes récoltées à Ashfield, essence extraite des feuilles et des petites branches par distillation.

Rendement en essence ..	0,63 %
Densité	0,9235
Indice de réfraction	1,4657
Solubilité dans l'alcool à 70°	1,1 vol.
% de cinéol	65 %

Eucalyptus citriodora. — Plantes récoltées à Pennant Hills, essence obtenue par distillation des feuilles et des petites branches.

Date de la récolte	Rendement en essence °/°	Densité	Pouvoir rotatoire	Indice de réfraction	Solubilité dans l'alcool à 70°
28- 2-27	0,63	0,8697	+0°55	1,4541	1,3 vol.
27- 1-28	0,84	0,8656	+0°25	1,4499	1,3 —
3-10-28	0,65	0,8734	+0°	1,4555	1,4 —
25- 3-29	0,6	0,8740	+0°25	1,4563	1,3 —

Eucalyptus dives. — Plantes cultivées à Pennand Hills, Essence extraite par distillation des feuilles et des petites branches.

Date de la récolte	Rendement en essence	Densité	Pouvoir rotatoire	Indice de réfraction	Solubilité dans l'alcool à 70°	°/° de Peperitone
24-4-28	3,8 %	0,8891	—72°5	1,4794	7,5 vol.	52 %
27-7-30	3,4 %	0,9037	—64°8	1,4812	1,5 vol.	52 %

DOSAGE DE L'HUILE ESSENTIELLE DANS LA CORIANDRE HONGROISE.— S.-P. JONAS MAGYAR. — *Gyogyszeresztud. Tarsasag*, t. VII, p. 9, 1931.

La coriandre hongroise contenait jadis plus de 1 % d'essence, mais depuis les derniers étés, on a constaté que ce pourcentage avait baissé à 0,3 à 0,6 %.

La densité diminue lorsque le pourcentage d'essence augmente. La simple distillation de la coriandre en présence de vapeur surchauffée, donne des valeurs plus élevées pour le pourcentage d'essence que celles obtenues par la méthode dàcrite par la pharmacopée, ceci peut s'expliquer par la très faible solubilité de l'essence de coriandre dans l'eau.

* * *

LA DÉTERMINATION DU CINÉOL DANS L'ESSENCE DE CAJAPUT. — A. RECLAIRE et D.-B. SPOELSTRA. — *Ber. Afdeel. Handelsmuseum Ver. Koloniaal Inot.*, N° 54, 1930.

La méthode de Coeking a été vérifiée en l'appliquant à des mélanges de composition connue d'essence de térébenthine, de cinéol,

de terpinéol et d'essence de citronnelle ainsi qu'à divers échantillons d'essence de cajaput provenant des Indes hollandaises et on a constaté qu'elle pouvait s'appliquer à ces différents cas.

La présence d'une quantité de terpinéol inférieure à 12,5 % ne modifie pas les résultats, mais si ce pourcentage dépasse ce chiffre, il est nécessaire de faire une correction que l'on peut facilement calculer en se servant d'une table spéciale. Il est nécessaire que l'ortho-crésol employé au cours du dosage soit franchement distillé, car autrement les résultats seraient trop faibles.

***

L'huile essentielle de Satureia nepeta. — L. Peppino Liotta.— *Rivista ital. essenze e profumi*, t. xiii, p. 93, 1931.

Cette essence se présente sous la forme d'un liquide d'une coloration légèrement brunâtre et de point d'ébullition 214°5, cette essence est caractéristique par l'absence des hydrocarbures terpéniques. La solubilité dans l'alcool a confirmé la présence de quantités considérables de composés oxygénés. Les constantes sont les suivantes : $d = 0,9335$; pouvoir rotatoire, 109°30' ; solubilité dans l'alcool à 80° : 1 p. d'essence pour 1 p. d'alcool ; résidu à l'évaporation, 4.82 % indice de saponification indice du résidu, 156.

Cette essence contient 69 % de pulégone, par ébullition, son pouvoir rotatoire diminue rapidement. l'extraction de l'essence de la plante est complète au bout de 50 minutes d'entraînement à la vapeur d'eau.

***

L'essence d'eucalyptus dives. — K. Stephan et M. Duker. — *J. prakt. Chem.*, t. cxix, p. 145, 1931.

L'essence d'eucalyptus dives contient 35 % de piperitone, environ 4,5 % de serpinenol et enfin un acide de formule $C^{18}H^{34}O^{3}$ et de point de fusion 109-112°.

L'oxydation du piperitone au moyen du chlorure ferrique donne du thymol avec un rendement de 90 %, l'oxydation avec du permanganate neutre donne du diosphenol, mais dans ce cas le rendement est trop faible pour baser sur cette réaction une préparation industrielle.

***

Production de nouveaux produits désinfectants a base de thymol et de carvacrol. — C. Phillip et P. Kuhn. — *Pharm. Presse*, p. 19, 1931.

Dans la première partie de ce travail, les auteurs étudient les principes sur lesquels sont basées les préparations du cymène du thymol, du carvacrol, du mono et du dichlorocarvacrol.

Dans la seconde partie, un des auteurs expose les résultats obtenus au cours d'une série d'expériences sur l'action désinfectante du thymol, du carvacrol et de leurs dérivés de substitution chlorés. Le produit ayant donné les résultats les meilleurs est le chlorocarvacrol (carvasept) qui peut être employé avec succès dans tous les cas où le phénol et le thymol sont indiqués.

Les avantages particuliers sont dus à un pouvoir désinfectant plus prononcé, à une toxicité moins grande que celles du phénol et du thymol et enfin à une légère solubilité dans l'eau.

***

L'huile éthérée de Podocarpus macrophylla. — K. Nishida et H. Voda. — *Bull. Agr. Chem. Soc. Japan*, t. vi, p. 82, 1930.

Par distillation des feuilles, on peut obtenir avec un rendement de 0,049 % une huile éthérée. Cette huile a été fractionnée par distillation dans le vide et on a constaté l'existence dans les diverses fractions de β-pinène, de camphène, de α-pinène et de cadinène. Par contre, il n'a pas été possible de prouver l'existence dans cette huile de caryophyllène et de sylvestrène.

Essences de citron et d'orange. — E. Berte. — *Riv. ital. essenze e profumi*, t. xiii, p. 75, 1931.

Voici les limites entre lesquelles oscillent les principales constantes d'un nombre important d'échantillons d'essence de citron : pouvoir rotatoire à 15°, 56° à 62° ; densité à 15°, 0,8560 à 0,8590 ; pourcentage d'aldéhydes calculées en citral 4,50 à 6 % ; résidu d'évaporation au bain-marie, 2,50 à 3,50 % ; indice de réfraction à 20°, 1,474 à 1,4759.

Voici par ailleurs les valeurs limites des constantes d'essences d'oranges douces, pouvoir rotatoire, 98° à 100° ; densité à 15°, 0,8485 à 0,8500 ; résidu d'évaporation, 1,50 à 2,50 % ; indice de réfraction, 1,473 à 1,475 ; solubilité dans l'alcool à 90°, 1 p. d'essence pour 8 parties d'alcool. En Sicile, il existe des zones produisant une essence de citron dont la densité est inférieure à 0,8560, mais il n'existe pas d'essence dont la densité soit supérieure à 0,8600 si l'on fait exception pour l'essence retirée de fruits encore verts dont le pouvoir rotatoire varie de 50° à 54° et dont la densité dépasse parfois 0,8600.

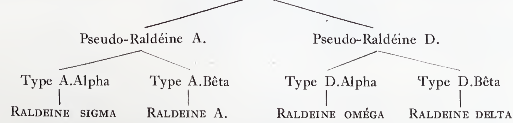
En 1930, on a signalé des essences de citron extraites comme les précédentes à l'éponge dont le pouvoir rotatoire variait de 67 à 70° et dont la densité était inférieure à 0,855. Des échantillons d'essence directement préparée et d'essence distillée recueillies en 1931, avaient comme constantes : indice de réfraction, 1,4740 à 1,467 et 1,4723 à 1,4745 ; densité, 0,8560 à 0,8581 ; pourcentage de citral, 3.85 à 4,45%.

RALDEINES

Le succès justifié des RALDEINES ou METHYLIONONES nous ayant conduits à étudier systématiquement de nombreuses variantes aux types connus, nous en présentons une série nouvelle, de tonalité et de prix très divers, née de l'étroite collaboration de nos chimistes et parfumeurs.

Etant donné qu'il existe deux PSEUDO-METHYLIONONES, pouvant chacune donner naissance aux isomères Alpha et Bêta, il y a quatre types fondamentaux de RALDEINES dans lesquels l'un des quatre isomères se trouve prédominant. Le même type chimique peut seulement comporter des nuances olfactives provenant de différences dans l'isomérisation, la distillation ou le fractionnement.

Ce schéma indique le classement chimique de nos RALDEINES.



Voici quelques indications sur les particularités de ces divers produits.

RALDEINE SIGMA. — Très bon marché, grande puissance, ténacité, rendement exceptionnel dans le savon.

RALDEINE A. — Notre plus ancienne Raldéine. Type classique, de prix très abordable, soigneusement purifié et débarrassé de ses terpènes.

RALDEINE OMEGA. — Sans doute la plus intéressante de nos qualités nouvelles. De note franchement irisée, douce et subtile, elle prend à l'évaporation une tonalité poudrée de grande finesse.

RALDEINE DELTA. — Son caractère D. Bêta lui confère plus de dureté et de puissance. Sa note boisée évoque quelque peu le Cuir de Russie. Beaucoup de corps et de tenue.

Echantillons et prix sur demande.

L. GIVAUDAN & Cie - 36, rue Ampère - PARIS



LALUE KOLEFF

DISTILLATEUR DE L'ESSENCE DE ROSE



Distilleries Modernes à :
GABAREVO - KAZANLIK - RAHMANLIY
■ BULGARIE ■

AGENTS DÉPOSITAIRES

A. TROMBERT, 62, Cours Gambetta
LYON

Léon ALLEMAND, 7, rue des Moulinets
A GRASSE

Elie COHEN, 328, Boulevard Chave
A MARSEILLE

Cie Gle des ESSENCES ET PARFUMS
Anciens Etablissements N. MOURANCHON ET Cie
40, Rue Damrémont. - PARIS

YLANG-YLANG NOSY-BE

Marque **"Le Maki"**

Haut degré de solubilité - Finesse incomparable

COUPEY Fils & DEHAIS

Agents exclusifs pour la Région parisienne

17, Rue de Constantinople, PARIS

Agents demandés pour autres régions et tous pays, s'adresser bureau de la revue

---

YLANG-YLANG

Pour acheter vos essences dYlang-Ylang aux meilleures conditions de *Qualités*, de *Fraîcheur* et de *Prix*, adressez-vous à **Charles de LASTELLE**, Nossi-Bé, Madagascar, qui est à même de vous offrir à toutes les densités et qualités désirées, car il les choisit directement chez le Distillateur et l'emballage est fait chez lui.

Références bancaires : à Nossi-Bé, Comptoir National d'Escompte de Paris, Banque de Madagascar, Crédit Foncier de Madagascar.

Codes LUGAGNE 1923 & 29

Adresse télégraphique
CHARLASTEL NOSSIBÉ

FABRIQUE SPÉCIALE DE

PRODUITS DE PARFUMERIE ET DE BEAUTÉ

COMMISSION EN VRAC ET CONDITIONNÉS **EXPORTATION**

Poudres de Riz, Crèmes de Beauté, Poudres de Riz compactes, Rouges et Fards compacts, Pastels pour Paupières, Crayons pour les Lèvres, Crayons pour les Yeux, Beauté des Yeux pour Cils et Sourcils, Produits pour les Ongles etc.

Conditionnement à la Marque du Client

A. BARTHÉLEMY, 8, Rue de Rouen, 8, COURBEVOIE (Seine)
Téléphone Courbevoie 0-62 — Chèques postaux Paris 1er, c/c N° 504.04
Télégrammes : Amicy-Courbevoie

ESSENCE de SANTAL d'AUSTRALIE (Codex)

(Santalum Spicatum), Garantie Pure.
Distillée par PLAIMAR Ltd, PERTH (Australie Occ.)



Essence reconnue pour ses qualités thérapeutiques.

Le fixateur à l'arome doux et agréable.

LIMITES DE L'ANALYSE

Densité à + 15°	0.968 à 0.972	Codex français
Alcools (en Santalol)	90 % à 95 %	
Solubilité	1 dans 3 à 6 vol.	
Déviation polarimétrique	- 3° à - 9°	
Déviation polarimétrique pr la qualité "Standard"	- 8°	
» » » "Spéciale"	- 15°	

"PLAIMAR" : Olla de Baronia - Araucaria - Eucalyptus - etc.

Pour renseignements, s'adresser aux Agents Généraux :

Etabl. PLAISTOWE, 11 bis, rue Volney, Paris (2e). - MAXWELL, PLAISTOWE & Co Ltd, 22A College Hill, Londres E. C. 4. Huiles essentielles, Matières premières, Produits chimiques

Nº 4 Le Numéro : 7 Francs AVRIL 1932

la parfumerie moderne

LE BLOND "PLATINE"

par H.-S. REDGROVE B. Sc. F.I.C.

On dit, pour un motif qui apparaîtra plus loin au cours de cet article, que le mode du « Blond platine » est en train de disparaître. Pour l'instant, en tous cas, elle est extrêmement populaire et cette mode sans aucun doute est charmante avec certains types de visages, à condition que le vêtement soit assorti avec bon goût.

La technique du procédé permettant d'obtenir l'effet « blond platine » est des plus simple.

Ainsi que nul coiffeur ne l'ignore, il est fort rare qu'une chevelure naturellement blanche soit parfaitement blanche. Trop fréquemment une teinte jaunâtre se fait jour, qui donne aux cheveux un aspect désagréable et malpropre.

On sait fort bien aussi que cette teinte jaune déplaisante peut être compensée par un rinçage de la chevelure dans de l'eau additionnée d'un peu de matière colorante bleue. C'est un fait scientifique bien établi, que la lumière jaune et la lumière bleu-indigo se combinent ensemble pour produire la lumière blanche. Il semblerait que c'est bien là ce qui se produit dans le cas qui nous occupe ; le léger ton jaune de la chevelure et le faible ton bleu produit par le liquide de rinçage se neutralisant réciproquement.

L'effet « blond platine » est obtenu par une extension de ce procédé. La couleur de la chevelure est d'abord réduite au blond le plus pâle, puis on applique un bain de rinçage.

Si toutefois l'on mélange ensemble un pigment jaune et un pigment bleu, le résultat est non plus du blanc, mais du vert. Ceci vient de ce que, dans ce cas, il n'y a plus addition, mais soustraction des couleurs. Le pigment bleu absorbe à peu près entièrement la lumière rouge et la lumière jaune, tandis que le pigment jaune absorbe tout le bleu et le violet. En conséquence, le vert seul reste.

Il s'ensuit que si la chevelure traitée par un rinçage bleu est d'un jaune plus accusé que le blond le plus pâle, ou bien si le bleu du rinçage est trop prononcé, le résultat pourra être non pas le blond platiné désiré, mais le vert ! Donc, si la teinture de la chevelure en blond platine peut être théoriquement fort simple, il faut une adresse considérable et beaucoup de jugement pour obtenir dans la pratique réelle, des résultats satisfaisants.

Décoloration. — Pour réduire la couleur de la chevelure au blond le plus pâle, premier point essentiel dans la teinture en blond platine, il faut décolorer le cheveu de la manière ordinaire, à l'eau oxygénée, comme indiqué dans mon article «Blonde ou brune ?» écrit en collaboration avec M. G.-A. Foan.

L'eau oxygénée ou peroxyde d'hydrogène, est un composé instable d'eau et d'oxygène. Quand on l'emploie pour la décoloration, l'oxygène en excès se combine avec le pigment du cheveu pour produire une matière incolore, et il reste l'eau.

Contrairement à l'opinion fréquemment exprimée d'après laquelle la décoloration endommage le cheveu, le Dr Leftwich a constaté par expérimentation que la décoloration ordinaire à l'eau oxygénée n'avait à peu près pas d'effet sur la résistance du cheveu à la traction et qu'elle peut en conséquence être considérée comme inoffensive.

Toutefois, pour la production de l'effet « blond platine » une décoloration très poussée est nécessaire, et sans nul doute elle est nuisible au cheveu.

Telle est la raison pour laquelle on prédit que la mode du blond platine ne durera pas.

Toutefois, en envisageant l'effet de traitements qui sont nuisibles à la chevelure, on doit établir une distinction entre les traitements

qui endommagent la racine empêchant ainsi la croissance du cheveu, et ceux qui nuisent seulement au corps du cheveu.

Le procédé de teinture « blond platine » appartient à la seconde de ces deux catégories ; et en nos jours de chevelure féminine courte, des traitements qui risquent d'endommager seulement le corps du cheveu sont moins graves qu'au temps où la chevelure se portait longue. Car le cheveu repousse bientôt en dessous de la partie détériorée qu'il suffit d'enlever aux ciseaux.

Emploi de l'ammoniaque dans la décoloration. — Pour activer l'action du peroxyde d'hydrogène utilisé dans la décoloration, on y ajoute communément un peu d'ammoniaque. Malgré qu'une décoloration très poussée soit nécessaire préalablement à la teinture en blond platine, on évitera de mettre trop d'ammoniaque. Autrement il peut se produire une teinte rougeâtre capable de gêner la seconde partie de l'opération.

De plus, il semblerait que la coloration naturelle du cheveu est due normalement à deux pigments : l'un, brun sépia et l'autre rougeâtre, le premier semblant être plus facilement que le second oxydable au moyen du peroxyde d'hydrogène. Avant d'essayer de produire l'effet blond platine, sur une chevelure vivante, il est bon de faire un essai sur une petite mèche de cheveu prélevée sur la tête afin de voir si elle se décolorera au ton voulu de pâleur blonde, ou s'il faudrait peut-être quelque modification dans la composition du rinçage bleu pour produire l'effet désiré.

Le rinçage bleu. — Pour le rinçage bleu qui constitue le second point essentiel du procédé de teinture en blond platine, on se sert d'une solution aqueuse étendue d'un colorant d'aniline de teinte appropriée. Je crois que nombre de teintures diverses sont actuellement en usage, leurs tons différents permettant d'obtenir des résultats définitifs légèrement différents. Deux colorants très en faveur sont le bleu de méthylène et la nigrosine.

Bleu de méthylène. — Le bleu de méthylène (N° 992 du Répertoire des couleurs) se présente sous la forme d'une poudre cristalline verdâtre ou de cristaux à reflets bronzés. Il se dissout dans l'eau pour donner une solution bleue.

Au point de vue chimique, c'est du chlorure ou bi-chlorure de zinc du tétra-méthyl-diamino-diphenaz thionium. On devra utiliser non pas la forme à teneur de zinc. mais seulement le chlorure pur.

Le bleu de méthylène a été utilisé en médecine, mais on dit que son utilité dans ce domaine est douteuse. A larges doses, il est fortement irritant.

Nigrosine. — La nigrosine est une teinture noire plutôt que bleue, il en existe deux formes différentes : la nigrosine soluble à l'alcool et la nigrosine soluble à l'eau. Cette dernière est préparée à partir de la première par un procédé chimique (sulfonnation) qui en modifie considérablement le caractère à certains points de vue. La nigrosine pure soluble à l'eau est considérée comme étant d'un caractère tellement inoffensif que l'emploi en a été récemment autorisé pour colorer les substances alimentaires dans le Queensland et l'Australie occidentale, deux pays qui n'admettent à cet usage que certains colorants spécifiés.

La nigrosine soluble à l'eau (registre des couleurs N° 865) se présente en morceaux d'un noir brillant qui, dissous dans l'eau, donnent un liquide bleu-violet qui paraît à peu près noir quand il est assez concentré.

C'est seulement cette variété de nigrosine qui est utilisable pour la teinture en blond platine. Elle donne un effet un peu argenté, plutôt qu'un effet vraiment platiné. Et on peut l'utiliser conjointement avec le bleu de méthylène, en diverses proportions, ce qui permet d'obtenir une bonne gamme d'effets légèrement différents.

La meilleure manière de procéder c'est de faire des solutions de réserve d'une force connue (par exemple, au centième) des deux teintures, séparément. On pourra ensuite les diluer à l'eau suivant les besoins, ou bien les mélanger ensemble dans n'importe quelles proportions, puis les diluer pour faire une eau de rinçage, après avoir essayé les effets de rinçages pratiqués avec les teintures séparées et avec différents mélanges de ces teintures. Il faut que le rinçage ait une couleur pâle.

Il est bon d'ajouter un peu de jus de citron ou d'acide tartrique au rinçage, car l'effet définitif est ainsi meilleur.

H.-S. Redgrove

PLATINUM BLONDES

By **H.-S. REDGROVE** B. Sc. F.I.C.

It is sais, for a reason which will appear later in this article, that the platinum blonde fashion is one destined not to last. At the moment, however, it enjoys a considerable measure of popularity ; and the mode undoubtedly looks welle with certain types of faces, provided care is exercised in the choice of dress.

The rationale of the process whereby the platinum blonde effect is produced is very simple.

As very hairdresser knows, it is very rare for naturally white hair to be perfectly white. Too often a yellowish tinge is developed, which gives the hair an unpleasant, dirty appearance.

It is also well known that this

Usines et Laboratoires
à
Savigny-sur-Orge près Paris

GEO GIGNOUX S. A.

CAPITAL 2.000.000

LYON - 20, Cours Morand

Adresse Télégraphique :
GeoGignoux - Lyon

Téléphone Lyon :
Lalande 29 - 85

MATIÈRES PREMIÈRES pour la PARFUMERIE

BLANCS CHIMIQUES PRÉCIPITÉS LÉGERS
pour Poudres, Fards, Crèmes, etc.

Nous offrons sous ce nom des précipités chimiques nouveaux, obtenus du Strontium, Baryum, Alumine et de façon spéciale pour qu'ils soient très blancs, légers, d'un aspect neige et floconneux.

Produits bases parfaits pour obtenir : **Ténacité - Adhérence - Opacité**

	Densité apparente
BLANC TIANE GEOS	
Oxyde et Sulfate (TiO^2 et S. R.)	900
BLANC TIANE I	
Carbonate précipité (S. R.)	800
BLANC TIANE II	
Carbonate et Sulfate précipité (S.R.)	1.000
BLANC TIANE III	
Carbonate régénéré (S. R.)	800
BLANC TIANE NEIGE	
Sulfate (S. R.)	900
BLANC PERMANENT	
Sulfate gras (B. A.)	1.000
BLANC D'ALUMINE EXTRA-LÉGER	
Oxyde d'alumine	100

	Densité apparente
COLOID-KAOLIN superfin	
N° 000	350
N° 2	450
STEARATE DE ZINC	
STEARATE D'ALUMINIUM	
CARBONATE DE CHAUX précipité extra-léger	
CARBONATE DE BARYTE précipité double	
CARBONATE DE MAGNÉSIE poudre extra-légère	
CARBONATE DE STRONTIANE précipité double	

BLANCS LAQUANTS

BLANC laquant N° 200 laque «Eosine»

BLANC laquant N° 201 laque «Rhodamine»

COLORANTS

ALCANNINE, extrait d'orcanette . . . . .
Rouge vif . . . .
Extra-forte . . . .
Pure . . . .

LAQUES pour poudres et fards . . . . .
LAQUES pour poudres compactes . . . .
COLORANTS pour fards, raisins, crèmes

SUPER-OXYGÉNÉE

Solide à 130 volumes -:- En poudre
En tablettes de 1 gr. — 1/2 gr.
- - - Liquide à 110 et 130 volumes - - -

EXTRAITS de PYRETHRE CONCENTRÉS

pour la préparation d'Insecticide à vaporiser
à toutes concentrations

PRODUITS pour **CAPSULER** par trempage.

PRODUITS pour DÉPILATOIRES : Sulfure de Baryum, Sulfure de Strontium

N. B. — Nous demander notre circulaire complète de nos Produits Chimiques *et* Matières Premières pour la parfumerie, *portant les meilleures formules recommandées pour Poudres, Crèmes, Fards, etc.*

unpleasant yellowness can be counteracted by rinsing the hair with water in which a little blue colouring matter has been dissolved. It is a well established scientific fact that yellow light and indigo blue light combine together to produce the effect of white light. This would appear to be what happens in the case in question, the slight yellowness of the hair and the faint blue tint produced by the rinse neutralising each other.

The platinum blonde effect is obtained by an extension of this process. The colour of the hair is first reduced to the palest blonde, and a blue rinse is then employed.

If, however, a yellow and a blue pigment are mixed together, the result is not white : it is green. This is because there is, in this case, not addition of colours but subtraction. The blue pigment absorbs almost entirely the yellow and red light, whilst the yellow pigment absorbs all the blue and violet. Hence only the green remains.

It follows that, if the hair treated with a blue rinse is of a more decided yellow than the palest blonde, or if the rinse is of too intense a blue, the result may be, not the desired platinum blonde, but green ! Whilst, therefore, lyeing hair platinum blonde may be very simple in theory, considerable skill and a nice judgment are called for if satisfactory results are to be obtained in actual practice.

Bleaching. — For reducing the colour of the hair to the palest blonde, the first essential step in platinum blonde dyeing, the hair is bleached in the ordinary way with hydrogen peroxide, as described in my book « *Blonde or Brunette* ? » written in conjunction with Mr. G. A. Foan.

Hydrogen peroxide is a loose compound of water and oxygen. When bleaching is effected by its aid, the extra oxygen combines with the colouring matter to produce colourless material, and water remains behind.

Contrary to the often expressed opinion that bleaching damages the hair, Dr. Leftwich found by experiment that ordinary bleaching with hydrogen peroxide had practically no effect on the tensile strength of the hair and must, therefore, be regarded as harmless.

For the production of the platinum blonde effect, however, a very severe bleaching is necessary. This is certainly decidedly infusions to the hair.

It is for this reason that it is predicted that the platinum blonde vogue will be short-lived.

However in considering the effects of treatments which are bad for the hair, a distinction must be drawn between those which injure the roots and thus prevent the growth of the hair, and those which harm only the shaft.

The « platinum blonde » process comes in the second of these categories ; and in these days of short hair for women, treatments liable to damage only the shaft are less serious than in those days when hair was worn long. New hair soon grows and the damaged hair is cut off.

Use of Ammonia in Bleaching. — In order to activate the hydrogen peroxide used in the bleaching process, a small proportion of ammonia is commonly added. Although, in bleaching for a platinum blonde, a severe bleach is necessary, over-use of ammonia must be avoided. Otherwise a reddish shade may be prodused liable to interfere with the second part of the process.

It would seem, moreover, that the natural colouring of the hair is normally due to two pigments, a sepia-brown one and a reddish yellow one, the former of which appears to be more easily oxidised by hydrogen peroxide than the latter. Before attempting to produce the platinum blonde effect on a head of living hair, it is desirable to test a small piece of the hair removed from the head, to determine if it will bleach to the requisite palest blonde, or, perhaps, require some adjustment in the composition of the blue rinse to give the proper final effect.

The Blue Rinse. — For the blue rinse, which constitutes the second essential step in the platinum blonde process, a dilute solution in water of a suitable coal-tar dye is employed. I believe that a number of different dyes are actually in use, their different shades enabling slightly different final effects to be obtained. Two dyes highly favoured, however, are methylene blue and nigrosine.

Methylene Blue. — Methylene blue (Colour Index No. 992) occurs in the form of a dark greenish crystalline powder or in the form of crystals having a bronze-like lustre. It dissolves in water to give a blue-coloured solution.

Chemically speaking it is the chloride or double zinc chloride of tetra-methyl-diamino-diphenazthionium. The form containing zinc should not be used, but only the pure chloride.

Methylene blue has been employed in medicine, but is said to be of doubtful utility as a drug. In large doses it is highly irritant.

Nigrosine. — Nigrosine is a black, rather than a blue, dye. There are two distinct forms, spirit-soluble nigrosine and water-soluble nigrosine. The latter is prepared from the former by a chemical process sulphonation which considerably modifies its character in certain respects. Pure water-soluble nigrosine is considered to be of so innocuous a character that its employment as a colouring for foodstuffs has recently been permitted in Queensland and Western Australia, two countries where only certain specified dyes are allowed for this purpose.

Water-soluble nigrosine (Colour Index No. 865) occurs in gliste-

ning black lumps, which dissolve in water to yield a bluish violet solution, which looks practically black when strong.

It is only this variety of nigrosine which is suitable for use in the platinum blonde process. It gives a somewhat silvery effect, rather than a « platinum » one; and it may be used in conjunction with methylene blue in various proportions, a good range of slightly different effects being thereby obtainable.

The best plan of procedure is to make up stock solutions of known strength (say 1 in 100) of the two dyes separately. These can then be diluted with water as required, or mixed together in any proportions and diluted, to make a rinse, the effects of rinses made with the separate dyes and of various mixtures being tried out. The colour of the rinse must be pale.

It is a good plan to add a little lemon juice or tartaric acid to the rinse as this improves the effect.

H.-S. REDGROVE

LE CANNELIER A MADAGASCAR

Cinnamomum zeylanicum Brey (Famille des Laurinées).

Origine. — Le cannelier de Ceylan, a été introduit à Madagascar depuis de nombreuses années, et très probablement par des planteurs de l'île de la Réunion ou de Maurice.

Les peuplements les plus importants et les plus anciens, sont ceux de la région de Tamatave, établis sur les terres latéritiques ou sablonneuses du littoral.

C'est dans la vallée de l'Ivoloïna, où nous avons rencontré le plus bel exemplaire de cette espèce — malheureusement brisé par la chute d'un arbre pendant le cyclone de 1927, dont le tronc mesurait à la base, près d'un mètre de diamètre. Cet arbre, se trouvait près du tombeau du roi Jean René, roi de Tamatave vers 1804 et qui mourut en 1826. Il est possible que ce cannelier fut introduit par ce chef, originaire de l'Ile de France, en même temps que certains autres arbres : camphriers, caramboliers, goyaviers, qui indiquent par leur développement, une ancienneté bien supérieure aux autres sujets rencontrés partout ailleurs dans l'île.

D'après la légende malgache, la plupart des peuplements de la côte Est, seraient issus de cet arbre, et ceux qui couvrent les collines environnantes, auraient une origine naturelle. Certains oiseaux et notamment les « Martins »... très friands des graines, les auraient disséminées dans cette contrée.

Il est fort possible que les oiseaux aient contribué beaucoup à propager cette espèce, mais les premiers planteurs l'ont aussi multipliée un peu partout.

La densité des peuplements existants est très variable et ce sont ceux situés sur les terres rouges



Giroflier agé de 5 ans (Fénérive) (Photo Ledreux)



(Photo Ledreux).
Jeune cannelier de Ceylan de 3 ans (Station de l'Ivoloïna).

Les feuilles. — Les feuilles sont opposées, persistantes, aromatiques, vertes à la partie supérieure, tandis que la face inférieure est d'un vert blanchâtre ; les nervures bien marquées, sont au nombre de trois et souvent deux autres plus petites sont à la base de la feuille.

Une feuille adulte mesure de 12 à 14 cm. de longueur et de 7 à 8 cm. de largeur.

Au départ de la végétation, les jeunes feuilles sont rougeâtres.

La maturité des graines sous le climat de Tamatave a lieu de mars à fin avril.

Un kilogramme de baies fraîches contient 3.000 à 3.800 graines.

L'écorce des jeunes pousses est d'une beau vert clair, mais cette couleur devient plus sombre, au cours des années suivantes. A 30 ans son épaisseur est d'environ un demi-centimètre, elle est rougeâtre sur la face interne.

Multiplication. — Le cannelier peut être multiplié par semis,

(latéritiques) qui sont les plus riches. (Vallées de l'Ivoloïna et de l'Ivondrona). Ceux rencontrés sur les terres sablonneuses sont moins fournis.

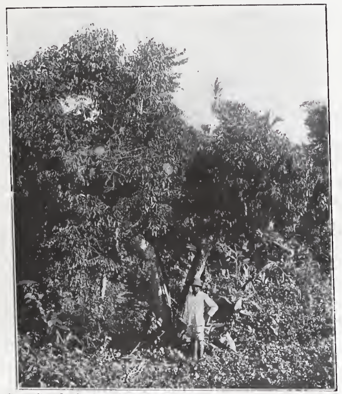
A la station agricole de l'Ivoloïna, il existe de superbes canneliers de Ceylan, introduits vers 1904 et qui fructifient abondamment chaque année. Cet établissement agricole a cédé, ces dernières années, un grand nombre de jeunes plants et graines à plusieurs planteurs de la côte Est.

Caractères botaniques. — Les fleurs sont hermaphrodites et disposées en grappes de cymes ; douze étamines ; elles apparaissent de juillet à octobre.

Le fruit contient une seule graine (baie) ; analogue à un gland, mais plus petit. Le réceptacle a six bractées. Le fruit, vert au début, prend à maturité une teinte bleu foncé.



Peuplement de canneliers de Ceylan (Tamatave) (Photo Ledreux).



Cannelier de Ceylan planté en 1904 (Station agricole de l'Ivoloïna).

La levée est généralement bonne, à condition cependant que les fruits soient frais et que l'humidité et l'ombrage de la pépinière soient convenables.

Climat. — Le cannelier de Ceylan aime un climat équatorial. Les régions de l'Ile où la période sèche est longue ne peuvent lui convenir.

Sol. — Le cannelier n'est pas très exigeant sous le rapport du sol. Nous avons constaté qu'il se développe très bien sur les terres alluvionnaires, sur les terres argileuses, sur les terres noires de marais asséchés — ou les caféiers refusaient d'y pousser — sur certains sols sablonneux, dont la proportion d'éléments terreux et d'humus est assez élevée et enfin sur les collines purement latéritiques.

Sur les sables quartzeux, généralement recouverts par des fougères ou des bruyères, il se développe plus lentement et les arbris-

marcottage, bouturage, mais en grande culture, seul le semis est employé.

Le semis peut être fait directement en place sur les planches de la pépinière ; dans ce cas, les baies sont déposées tous les dix centimètres, dans de petits sillons de deux à trois centimètres de profondeur, ces derniers espacés de vingt centimètres environ ; les graines sont recouvertes de terre fine, puis, la pépinière est ombragée. Les jeunes plants, issus de ces graines, restent ainsi en pépinière jusqu'à la mise en place définitive.

Plusieurs planteurs préfèrent semer à la volée et repiquer les jeunes plants en pépinières dès qu'ils ont quatre feuilles. Cette méthode est excellente.

Un mois après le semis apparaissent les jeunes plants.

Un semis fait en mars, donne des plants bons à repiquer, en septembre, lesquels peuvent être mis en place définitive en février de l'année suivante.



Apoplexie du giroflier (Contrée de Saonierana).



(Photo Ledreux).
Distillerie indigène de feuilles de giroflier, Alambic Deroy (Mananara).

nes ; c'est ainsi qu'après le grand cyclone du 3 mars 1927, les peuplements situés près de Tamatave n'avaient qu'une partie de leurs feuilles enlevée et quelques brindilles brisées, alors que les girofliers et les muscadiers étaient en grande partie détruits.

Il peut donc être planté sur le sommet des collines exposées aux vents violents.

Age de production. — Si le cannelier est planté sur une terre d'assez bonne qualité, il est possible de prélever des feuilles par la distillation dès la quatrième année... La colonie de Madagascar exportait, il y a quelques années, des écorces de cannelle, mais actuellement les colons utilisent uniquement les feuilles, probablement par suite de la rareté de la main-d'œuvre. Cependant nous pensons que dans une plantation, exploitée méthodiquement, l'écorce pourrait être exportée après préparation et séchage, ou distillée sur place.

Récolte des feuilles. — La distillation des feuilles dans la région de

seaux sont plus rabougris. Ces sols sont donc à éliminer pour les plantations de canneliers.

Sur les collines latéritiques il croît assez bien à condition cependant qu'à la plantation on prenne le soin de creuser des trous assez grands et qu'ils soient remplis de bonne terre.

Distances dans les plantations. — La distance à la plantation doit être en rapport avec la fertilité du sol. Plus le sol est riche, plus il faut espacer les plants. Sur les terres alluvionnaires, cinq mètres entre les rangées et trois mètres entre les canneliers, sont des distances convenables pour ce pays. En sol plus pauvre, quatre mètres entre les rangées et deux et trois mètres sur les lignes sont de bons écartements.

Résistance aux cyclones. — Le cannelier est très résistant aux vents du large et même aux cyclo-



Distillerie à Sainte-Marie (Photo Ledreux)

Tamatave a lieu principalement de mai à octobre.

En pleine période chaude, c'est-à-dire de novembre à mars, les rendements en essence sont inférieurs à ceux obtenus en période froide. En effet, les jeunes feuilles, nombreuses à cette époque, ne renferment qu'une faible proportion d'essence ; il y a donc intérêt, à ne distiller que lorsqu'elles sont bien développées.

La récolte feuille par feuille est trop onéreuse, un homme ne peut guère récolter plus de 30 kilos par jour, aussi les colons préfèrent couper les branches moyennes et feuillues. Les ouvriers préparent de gros fagots, qu'ils apportent à la distillerie, soit à dos d'homme ou par charrette. Ce travail est ordinairement fait à la tâche. Un homme prépare assez facilement 300 kilos de matière à distiller si le peuplement est assez fourni.

Ce travail d'émondage des canneliers doit être surveillé par le distillateur, car l'indigène a souvent tendance à couper trop de branches à la fois sur un même arbrisseau, ce qui nuit à la pousse.

Les peuplements naturels ne sont l'objet d'aucuns soins culturaux. Cependant, une ou deux fois l'an, la végétation étrangère est coupée afin de faciliter le passage et le travail des ouvriers. En plantation, les sarclages ont d'heureux effets sur le développement foliacé des canneliers.

Distillation des feuilles. — Les distilleries sont, en raison du peu d'étendue des peuplements, peu nombreuses sur la côte Est. Cependant, il y a quelques années leur nombre était plus élevé, actuellement dans la région de Tamatave, deux travaillent encore.

La distillerie de M. Véron est une des plus modernes.

Dans la région de Manandjary une société distille les peuplements qu'elle a créé. Les alambics utilisés sont des « Egrot » à vapeur.

Les alambics utilisés sont généralement à feu nu et de grande capacité : 1.000 à 3.000 litres.

La durée de distillation est d'environ huit heures pour ces appareils. Les feuilles ainsi que les brindilles sont fortement tassées dans la cucurbite et de l'eau est ajoutée jusqu'au tiers environ.

Les conseils si pratiques donnés par M. Gattefossé dans son livre « Distillation des Plantes aromatiques et des Parfums » ont été adoptés dans certaines distilleries ; le col de cygne court et large, entraîne les vapeurs directement au serpentin ou au détenteur de vapeur, ce dernier étant continuellement refroidi par de nombreux filets d'eau.

L'essence n'est donc point élevée, comme dans certains appareils, à plusieurs mètres de hauteur pour arriver au serpentin, il y a là une économie incontestable de combustible fort appréciable. Le retour des eaux-mères se fait à l'aide d'une petite pompe à bras.

Rendement en essence. — A la station agricole de l'Ivoloïna, près Tamatave, des essais de distillation ont été faits au cours de ces dernières années. Voici les résultats obtenus.

Rendement des feuilles. — 1er essai. — Date : fin *mars* 1930. — Durée de la distillation : 8 heures. Matière distillée : feuilles de canneliers de Ceylan âgées. Méthode de distillation : vapeur directe à 4 kg. Résultat : le rendement moyen obtenu après six distillations de 8 heures a été de 0 lit. 730 par 100 kg. de matière traitée.

2e essai. — Rendements obtenus en distillant des feuilles âgées et des jeunes feuilles. Même méthode de distillation que dans l'essai No 1.

a). 100 kg. de jeunes feuilles ont produit après sept heures de distillation 554 cmc. d'essence.

b). 100 kg. de feuilles âgées ont produit après sept heures de distillation 820 cmc. d'essence.

3e essai. — Durée de la distillation.

Afin de déterminer le temps nécessaire pour épuiser la masse à distiller, nous avons relevé la quantité d'essence écoulée heure par heure. Les résultats sont indiqués ci-dessous. Distillation à la vapeur directe à 4 kg. Poids de matière distillée : 85 kg.

1re heure	270 cmc.
2e —	201 —
3e —	150 —
4e —	66 —
5e —	57 —
6e —	55 —
7e —	45 —
8e —	30 —

C'est donc au cours des trois premières heures que s'écoule la plus grande quantité d'essence ; à la huitième heure la distillation doit être arrêtée, le poids d'essence obtenu étant très faible.

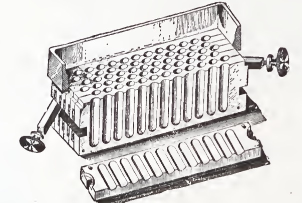
La distillation à la vapeur surchauffée donne approximativement le même rendement en essence que la vapeur directe.

Ledreux.

Dosage et composition de l'essence de feuilles de cannelier de Ceylan

L'essence de feuilles du *Cinnamomum zeylanicum* distillée à la vapeur est de couleur jaune clair, l'odeur est un mélange de cannelle et de girofle. Sa densité est supérieure à celle de l'eau, étendue sur la peau elle ne brûle pas. Le constituant principal de cette essence est l'*eugénol* qui appartient au groupe des phénols. Le dosage de l'eugénol est basé sur la propriété qu'ont les phénols de donner avec les alcalis (potasse, soude) des combinaisons solubles. Le procédé don-

MOULES pour CRAYONS, RAISINS, FARDS
de TOUTES FORMES et de TOUTES DIMENSIONS

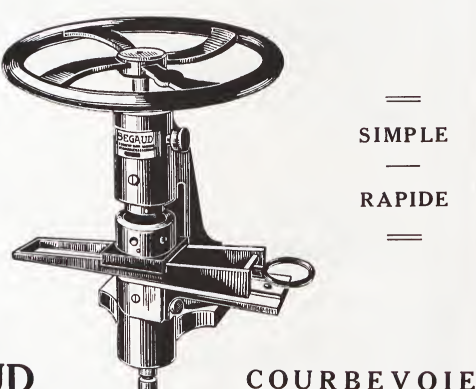


RONDS — CARRÉS

OVALES — A PANS

NOUVELLE PRESSE A COMPRIMER LES POUDRES COMPACTES SÈCHES

BREVETÉE S. G. D. G.



PUISSANTE — PRATIQUE

SIMPLE — RAPIDE

El. SEGAUD

COURBEVOIE

Catalogue illustré franco

221, Bd Saint-Denis

Téléphone : DÉFENSE 03-76

Expon Interle des Arts Décoratifs
Paris 1925
MEDAILLE D'ARGENT

Reg. du Comm. Seine 216-266

né par M. Gildemeister donne des résultats pratiques suffisants et c'est celui que nous décrirons. Tous les planteurs qui ont un petit laboratoire pourront très facilement faire un essai qui leur donnera une idée assez précise de la teneur en eugénol de leur essence.

Il est recommandé pour les essences de feuilles de cannelle d'utiliser des lessives de potasse ou de soude à 3 %. Si l'on emploi une solution plus concentrée, l'alcali agit sur les produits non phénoliques, surtout sur les produits oxygénés et on obtient des résultats trop élevés (1). Il est important d'opérer à la température ordinaire ; en effet à chaud, la potasse saponifie le benzoate de benzyle, ce qui donne aussi des résultats trop élevés.

La méthode Gildemeister est la suivante :

Introduire 10 cmc. d'essence dans un petit ballon à aldéhyde cinnanique de 100 cmc. au minimum et ajouter de la lessive de soude à 3 % jusqu'à ce que le ballon soit rempli jusqu'aux quatre cinquièmes. Agiter fortement le mélange. Par une nouvelle addition de lessive alcaline, on amène dans le col gradué la partie huileuse non entrée en réaction, afin de détacher le mieux possible les gouttelettes d'essence restant adhérentes aux parois du ballon, on tapote celui-ci tout en lui imprimant des mouvements de rotation. Lorsque toute la partie non phénolique s'est rassemblée au-dessus de la lessive, ce qui demande plusieurs heures, on lit exactement son volume sur la graduation. En retranchant de dix le chiffre ainsi déterminé, on a la proportion d'essence entrée en solution et en multipliant cette valeur par dix, on obtient en volume pour cent la teneur en phénol de l'essence.

Usage. — L'essence de feuilles de cannelier est employé principalement dans la fabrication de la vanilline artificielle.

Elle serait préférée par certains industriels à l'essence de girofle pour la fabrication de ce produit.

Caractéristiques de l'essence de feuilles. — L'essence est de couleur jaune clair à odeur de cannelle et girofle.

Sa densité à 25° est de 1.060 et la teneur en eugénol est variée entre 78 à 82 %. Elle contient une faible proportion d'aldéhyde cinnamique 2 % environ et des éthers, dont le benzoate de benzyle est le plus important.

L'essence est expédiée dans des fûts en tôle galvanisée sur l'Europe.

Essence d'écorce de Cannelier de Ceylan.

L'essence de cannelle qui est exportée de Madagascar est uniquement de l'essence de feuilles. Aucune distillerie ne traite encore d'écorce. Cependant les essences obtenues en France avec des écorces malgaches ont prouvé leur bonne qualité. Nous donnons ci-dessous une analyse relevée dans *la Parfumerie moderne*, août 1930 (1) et l'emploi de cette essence.

D a15°, 0.9665 à 0.9929 ; teneur en aldéhyde cinnamique 66 à 79 % insoluble dans l'alcool à 70°, deux volumes solubles dans l'alcool à 75°.

Cette essence est utilisée un peu dans certains bouquets en parfumerie et à aromatiser les conserves, elle entre dans la fabrication de la chartreuse, en médecine, elle est utilisée comme tonique. Elle a un pouvoir antiseptique élevé, elle tue le microbe de la fièvre typhoïde et de la morve en douze minutes (1).

Le rendement des écorces distillées est de 1.2 à 1.5 % d'essence. Au cours de la distillation, on obtient trois essences : 1° huile légère, une huile lourde et un stearoptène blanc plus lourd que l'eau.

En pratique, cette séparation est difficile à obtenir dans les climats chauds, à Tamatave par exemple, nous n'avons pu recueillir que l'essence légère, les autres étant restées en émulsions dans les petites eaux.

Par centrifugation il est cependant possible de séparer ces différentes huiles. Le rendement des écorces vertes à la distillation ne nous a donné que 0.2 % dont la teneur en aldéhyde cinnamique est de 45 %. Cette essence légère contient aussi une forte proportion d'eugénol 17 % qui nuit à sa finesse,

(Analyse faite par M. Tatu, ingénieur chimiste à Lyon). — Cette essence a une valeur bien supérieure à celle obtenue par la distillation des feuilles, c'est ainsi qu'actuellement l'essence de feuilles est cotée 45 fr. le kg. tandis que celle d'écorce de Ceylan à 70 % d'aldéhyde cinnamique vaut 300 à 380 fr.

Avenir des plantations du cannelier.

Bien peu de colons ont planté des canneliers sur leur propriété ; cependant au cours de ces dernières années, lorsque l'essence de girofle était à 80 francs le kilo, quelques-uns ont entrepris des plantations dont certaines sont importantes.

Le cannelier étant peu exigeant en ce qui concerne le sol et l'exposition, on pourra lui réserver les terres de moyenne qualité et impropres aux plantations de caféiers et cacaoyers.

Sa résistance aux vents et aux cyclones est un facteur précieux qui permettra aux planteurs d'utiliser certaines parcelles très exposées et sur lesquelles les girofliers et les muscadiers seraient inévitablement brisés.

Créer d'autres plantations à côté de celle du caféier, est une mesure de prudence que l'on ne peut que conseiller.

Ledreux,

Chef de la Circonscription Agricole de la Région de Tamatave (Madagascar),

---

Etablissements Antoine Chiris. — Contribution à la connaissance des huiles essentielles.

(1) M. Antoine Rollet. — Les essences de cannelier.

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS

A. SAVY, JEANJEAN & Cie

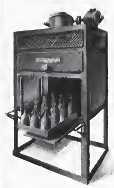
INGÉNIEURS CONSTRUCTEURS

Société Anonyme au Capital de 6.000 000 de Francs

AVENUE DUBONNET . COURBEVOIE . SEINE

Succrs de G. HERMANN, BEYER Fres, WALLOIS & CHOME DES CRESSONNIÈRES

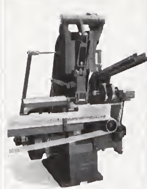
MAISON FONDÉE EN 1830



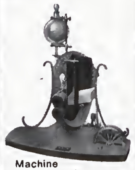
Séchoir à capes



Sechoir à flacons



Presse à savon



Machine à parfumer les cartes



Mélangeuse Batteuse pour Crème de Beauté



Machine à remplir les tubes

Matériel Moderne pour Parfumeries, Savonneries

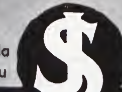
Séchoirs Brevetés Pour Savons, Flacons, Capes Genre "Viscose," "Royal Capes," etc...



Peloteuse Boudineuse

Pétrisseur - Mélangeur

Matériel Breveté Réalisant la Fabrication en ligne Continue du Savon de Toilette et du Savon en Paillettes



La Protection de l'Essence de Lavande

A la suite du Congrès de Digne, la proposition de loi ci-dessous a été présentée. :

PROPOSITION DE LOI

tendant à protéger l'essence de fleurs naturelles de lavande contre tous les similaires d'origine botanique et synthétique par une appellation d'origine spéciale, présentée par MM. Louis Gardiol, Charles Baron, Ernest Lafont, Roumagnoux, Guichard, René Brunet, Jules Moch, Félix Gouin, Carmagnolle, députés.

Exposé des motifs :

Messieurs,

La Congrès de la lavande tenu à Digne le 26 septembre 1931, sous les auspices de l'Office agricole des Basses-Alpes, a recherché les causes actuelles de la mévente de l'essence de lavande, d'origine agricole, économique, industrielle et commerciale, et d'autre part, les moyens de remédier à la perte d'un « revenu d'appoint » qui, chez un grand nombre de petits cultivateurs du Sud-Est, vient très heureusement corriger le déficit obligatoire de leurs ingrates et difficiles exploitations montagneuses.

Aucune cause agricole, n'ayant pu être retenue, les stocks à la production n'existant pas, la sous-consommation elle-même n'étant pas démontrée, force a été aux congressistes, d'ailleurs informés depuis longtemps, d'incriminer :

La diminution de la consommation du produit pur et la surproduction par le produit fraudé ;

La concurrence étrangère par l'introduction d'essences similaires et de produits chimiques, de remplacement ou de mélanges.

Des mesures de défense d'un produit spécifiquement français s'imposent.

La Chambre a bien voulu voter, le 12 juillet 1929, ma proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à faire établir une définition de l'essence naturelle de lavande de manière à pouvoir appliquer la loi sur la fraude en protégeant les producteurs contre les fabricants d'essence de lavande mélangée ou artificielle.

Par ailleurs, le groupe floral de la Chambre, auquel appartiennent tous les députés des régions intéressées, a déposé sur le bureau de la Chambre, le 16 juin 1931, une proposition de loi organisant la déclaration obligatoire des récoltes de plantes à parfum (fleurs et herbes) ainsi que celle de la production des produits dérivés (huiles essentielles) dont le rapport favorable a été rédigé par M. Louis Guichard, député de Vaucluse, au nom de la Commission d'agriculture.

A ces initiatives, il nous paraît opportun et nécessaire, l'essence de lavande devenant de plus en plus un produit médicamenteux, et sa composition devant être rigoureusement protégée contre tout apport anti-hygiénique, il nous paraît urgent que la loi protège le produit pur par une définition, à la fois générale et suffisamment étroite, pour raréfier et faire disparaître les substitutions et les altérations de toute nature.

Nous avons donc l'honneur de demander à la Chambre de vouloir bien adopter la proposition de loi suivante :

PROPOSITION DE LOI.

ARTICLE PREMIER. — Il est interdit d'employer la dénomination « essence de lavande » et toute dénomination contenant le mot « lavande » pour désigner un produit modifié par les adultérants généralement employés ou tout produit qui ne provient pas actuellement, exclusivement et directement de la distillation de fleurs appartenant à la famille des labiées qu'il est d'usage constant et loyal de cultiver en vue de retirer l'essence qu'elles contiennent.

ART. 2. — Il est interdit d'employer les dénominations « d'essence de lavande » et combinaisons, dérivés ou imitations de ces mots, chaque fois que leur emploi peut créer une confusion dans l'esprit de l'acheteur sur la nature de ces produits tels qu'ils seront définis par le règlement d'administration publique prévu à l'article 3.

ART. 3. — Il sera statué par un règlement d'administration publique, dans les conditions prévues par les articles 11 et 13 de la loi du 1er août 1905, sur les mesures à prendre pour l'application de la présente loi, notamment en ce qui concerne la définition des produits visés aux articles 1 et 2 ci-dessus.

ART. 4. — Les infractions à la présente loi seront punies des peines prévues par la loi du 1er août 1905 sur les fraudes.

* * *

On remarque que les signataires de cette proposition affirment légèrement que la « sous-consommation n'est pas démontrée », affirmation qui vient à l'encontre de



TOUS LES ÉTUIS POUR FARDS

création et dépôt de modèles

MARQUISE

22, RUE St MARTIN, PARIS

Tél : Archives : 14-61

LONDRES
Agent : M. L. Vannier
2 St George's avenue,
Aldermanbury - London

P.A.L
FRUCIER-FEM

toutes les constatations faites officiellement depuis la crise économique qui ne frappe l'essence de lavande qu'après tant d'autres produits.

Après cette contre-vérité, les mêmes auteurs indiquent que l'essence de lavande est spécifiquement française, alors qu'ils savent pertinemment que l'essence de lavande espagnole est produite en quantité aussi importante que l'essence française, et que rien n'empêchera les Espagnols de l'appeler essence de lavande et de la vendre, sous ce nom, aux clients étrangers, trois ou quatre fois moins cher que le produit français.

La proposition de loi ci-dessus serait faite à l'instigation des producteurs espagnols qu'elle ne serait pas autrement rédigée.

En tous cas, elle n'apportera aucun remède à la sous-consommation et aux faibles prix actuels, tant que la crise économique durera.

Espérons que cette loi, purement électorale, ne sera pas adoptée après les élections, les lavandiers en seraient les premières victimes.

P. M.

EAU DE COLOGNE

Dans un article paru dans le numéro de février 1932 de la *Parfumerie Moderne*, notre confrère A. Chaplet fait remarquer que « *les origines de la célèbre eau parfumée* » sont encore mal connues et que l'on doit souhaiter que soit poussée à fond une étude en principe très intéressante.

Nous allons donc essayer d'apporter quelques documents à l'*Histoire de l'eau de Cologne dont la découverte semble remonter au XIV*e *siècle et non pas au XVII*e *siècle*, car ce sont toujours les produits les plus employés qui sont les plus mal connus.

SYNONYMES : au début, *Eau admirable. Eau d'ange* (1). *Acqua de regina*, puis *Eau de Cologne. Aqua Coloniensis. Alcoolé d'essence de citron composé* ou *Teinture d'essence de citron composée* (Codex 1908). *Tinctura olei citri œtherei composita*. En 1915 : *Eau de Louvain*. En 1926 : *Eau de la Corne d'Or* (Turquie).

HISTORIQUE : les peaux parfumées destinées à la confection des différentes pièces d'habillement, des ceintures, des pourpoints et surtout des gants, les crèmes de beauté, les poudres, les fards, les pâtes d'amandes, les huiles, les baumes, les onguents occupaient à la fin du dixième siècle une place si importante à Paris, que Philippe-Auguste ou Philippe II octroya la première charte de « *Parfumier* » aux « *Maîtres gantiers de Paris* », en l'an 1190.

(1) Ne pas confondre cette *Eau d'ange* avec la dénomination d'*Eau d'ange* appliquée à l'*Hydrolat de myrthe.*

Mais l'idée de créer des parfums complexes à base d'alcool revient probablement à Arnoldus Villanovus (Arnold de Bachuone), né en 1235 et décédé en 1312 : après avoir introduit le mot arabe d'*alcohol* dans son ouvrage « *De conservando juventute* » (2) ; il décrit la préparation de l'*Aqua vitœ*, par la distillation du vin ou des lies de vin, qui guérit les maladies et prolonge la vie.

Villanovus connaissait la distillation de l'*essence de térébenthine* (3) et celle de l'*huile volatile de romarin* (4). Son « *oleum mirabile* » était un soluté alcoolique d'essence de térébenthine et d'essence de romarin, que lui et ses élèves préconisèrent comme médicament externe, puis qu'ils spécialisèrent plus tard, comme parfum, sous la dénomination d' « *Eau hongroise* » en supprimant l'essence de térébenthine.

A cette époque de rénovation des arts et des sciences positives, la pharmacie se sépare de la médecine, pour devenir un art et une science particulière, et la pharmacie devait être « le berceau de la parfumerie ». Tous les laboratoires de pharmacie procèdent à la distillation des « *Eaux aromatiques* », qui pour les apothicaires étaient les médicaments nobles, renfermant les forces subtiles des produits de la nature ; tandis que les essences pures étaient alors des résidus de la distillation, regardés comme si actifs, qu'ils n'osaient pas les employer à l'intérieur et ce préjugé sur les huiles volatiles pures se maintiendra jusque sous le célèbre pharmacien Baumé, en 1762.

(2) Arnoldi Villanovi. — *Opera omnia. Veneti* 1505. *Liber de vinis*, p. 558.

(3) Arnoldi Villanovi. — *Breviarum praticœ, prœmiun in operis omnibus cum N. Taurelli in quosdam libros annotationibus. Basiliœ*, 1587, p. 1055.

(4) Arnoldi Villanovi. — *Opera omnia. Veneti.* 1505. *Liber de vinis*, p. 589-590.

De 1300 à 1330, l'usage de « l'*Eau d'ange* » se propagea en Italie : cette « *Eau de senteur* » est un des premiers parfums complexes, savamment préparé même, car l'iris de Florence, le storax, le santal citrin, l'hydrolat de rose, le bois de rose, la fleur d'oranger qui entrent dans sa formule sont additionnés de trois fixatifs : le benjoin, le musc et l'ambre. Cette eau servait à se laver les mains, au début des repas.

A la même époque commençait à apparaître en Italie, les « *Eaux alexitères contre les venins* (5) *et la peste* », « l'*Eau d'or* », « l'*Eau de la Reine de Hongrie* » dont la formule initiale était complètement modifiée.

(5) Il est probable que le mot venin est ici employé dans le sens de contage ou de virus.



Notre confrère Hans Schwartz, en compilant les archives suisses, a découvert que dès le XIVe siècle, on préparait « l'*Acqua de regina* » dans le couvent de Santa Maria Novellia, à Florence, et que sa fabrication était florissante. D'après lui, la religieuse Sainte Marie Clémentine aurait été l'inspiratrice de Jean-Paul Feminis auquel on attribue la découverte de l'Eau de Cologne, comme nous le verrons ci-dessous.

Vers la fin de la Renaissance italienne, le culte du beau envahit l'Europe tout entière et surtout les races latines et sous François Ier, quelques parfumeurs viennent en France.

Florence, Venise, Cologne, Paris, Londres reçoivent les parfums de l'Univers : les Eaux de senteur simples et composées s'emploient de plus en plus.

L'*Eau de rose* la plus estimée vient de Damas, dans des flacons émaillés ou dans des récipients d'argent ciselés à la damasquine. L'*Eau d'ange* a repris de la vogue, les *Eaux alexitères* s'emploient à l'intérieur contre les contages et l'*Eau d'or*, l'*Eau de la Reine de Hongrie* dont le succès va toujours croissant remplacent l'*Eau de mélisse des Carmes*. Cependant, ajoutons que vers 1611, l'Eau de mélisse sera introduite en France, par les Carmes déchaussés et deviendra uniquement un cordial.

A cette époque, l'Italie était arrivée à l'apogée de sa grandeur littéraire, artistique et scientifique et même était en décadence, mais son idéal du beau continuait à gagner la plupart des pays d'Europe. Les parfumeurs italiens abandonnaient leur patrie, pour aller porter leur science dans toute l'Europe et pour tenter la fortune.

En 1725, Jean-Paul Feminis et non pas Jean-Marie Farina (1), comme on l'indique souvent à tort, était venu se fixer dans la florissante cité de Cologne, pour faire le commerce des parfums exotiques et pour préparer sa fameuse « *Eau admirable* » ou « *Acqua de régina* » dont il prétendait tenir la recette d'un moine d'Orient.

Giovanni Maria Farina, ou si l'on préfère, Jean-Marie Farina, son neveu, était l'aîné de trois frères et toute cette famille vint se fixer à Cologne, chez leur parent Feminis, pour l'aider à développer son commerce.

L'*Eau admirable* ou *Acqua de regina* se transforma alors en *Aqua Coloniensis*, par simple changement de dénomination et les frères et les neveux de Giovanni Maria propagèrent sa vente dans le monde entier. Des fabricants firent même venir quelques descendants de la tribu des Farina et les associèrent à leurs affaires, pour exploiter la marque Farina, d'où de nombreux procès.

L'*Eau de Cologne Jean-Marie Farina* commença à se répandre en France, vers 1760, et nous en retrouvons une preuve dans les journaux du XVIIIe siècle (2) qui résume les annonces parues à Paris, au sujet de l'Eau de Cologne. « Cette eau, *dont on use intérieurement* et extérieurement, se trouve à Paris, chez le sieur Brouet, épicier-droguiste, rue Dauphine, au Magasin de Montpellier. Suit une note de Jean-Antoine Farina (1762) marchand italien et distillateur à Cologne, rue de la Balance-d'Or, seul possesseur de la véritable Eau de Cologne, dont *l'inventeur même, Paul de Féminis, lui a laissé sa composition*.

Il vient d'établir un dépôt pour la distribution de cette Eau, à Paris, chez le sieur Onfroy, distillateur du roi, tenant le grand café à la descente de la place du pont Saint-Michel. Chaque bouteille est enveloppée d'un imprimé signé de sa main qui ne peut s'ouvrir sans être déchiré ou coupé. *Elle s'emploie aux mêmes usages que l'Eau des Carmes*. Le prix de la bouteille est de 30 sols. Enfin, une annonce du sieur Aviény indique un dépôt d'Eau de Cologne, à Paris, rue Montorgueil, vis-à-vis la rue Tire-Boudin, au magasin du sieur Frédéric Aviény, chez M. de Gerville. Cette préparation est singulièrement bonne pour la plupart des accidents qui peuvent arriver sur mer, et même pour le scorbut. »... Cette réclame est d'autant plus intéressante qu'elle nous montre que nos aïeux buvaient l'Eau de Cologne, tout comme l'Eau de mélisse et les vieilles Eaux alexitères et le Garus.

Cependant, Mme du Barry qui remplaça la marquise de Pompadour, l'introduisit avec juste raison, comme parfum de toilette à la « Cour parfumée ». En 1806, Jean-Marie Farina céda son commerce à son neveu Jean-Antoine Farina et celui-ci envoya un de ses descendants en France, pour propager la vente et fonder à Paris la succursale « Jean-Marie Farina », 217, rue Saint-Honoré.

En 1840, il cède sa marque et ses recettes à J. Colas qui eut lui-même pour successeur en 1862, Roger et Gallet, dont les descendants directs dirigent encore cette maison et ce sont les Roger et Gallet qui ont fait le succès mondial de ce parfum, par la qualité des essences employées.

La loi protégeant les marques françaises, la dénomination de Jean-Marie Farina est donc la propriété de la maison Roger et Gallet et nul ne peut vendre de l'Eau de Cologne portant la dénomination de Jean-Marie Farina. En Allemagne, la loi ne donnait pas autrefois le droit de poursuivre les imitateurs : il en résulta que les marques se multiplièrent à Cologne, encore plus que les descendants des Farina : vingt maisons usurpèrent le nom de Farina et le Dictionnaire de Larousse rappelle à ce sujet une piquante anecdote :

(1) Giovanni-Maria Farina ou Jean-Marie Farina, chimiste italien, naquit à Crano (Novare) Italie, en 1686 et mourut à Cologne, en 1766.

(2) *La Revue des Spécialités N° IX*, octobre 1928, p. 844. Piot, Lemoine et Royer, 117, rue Vieille-du-Temple, Paris.

Un étranger visitant Cologne achète dans une boutique plusieurs flacons d'Eau de Cologne Jean-Marie Farina. Après avoir payé, il demande au vendeur, s'*il lui a bien délivré la véritable marque.* « La véritable Eau de Cologne Farina se trouve dans la maison en face.» Nouvelles acquisitions. En entrant à l'hôtel, il trouve les flacons et il dit à son hôtelier en parlant du parfumeur : « Ce monsieur est bien le commerçant le plus aimable que je connaisse, puisqu'il a bien voulu m'indiquer l'adresse de son concurrent le plus proche ? ». L'hôtelier sourit et ajoute : « La parfumerie Farina d'en face est tenue par sa belle-sœur ! »......

Depuis plus de deux siècles, l'Eau de Cologne est une des branches les plus importantes de la parfumerie et nous ajouterons, sans nulle hésitation : « *un des parfums le plus agréable, le plus sain et le plus hygénique* (1) ». La préparation de l'Eau de Cologne a donné un essort considérable à la culture des aurantiacées, dans tout le bassin de la Méditerranée : d'abord en Italie, en France, en Corse, en Espagne, en Algérie, au Maroc, en Palestine ; ensuite, elle a quitté le bassin de la Méditerranée, pour se propager au début au Portugal, puis à la Guinée française, au Paraguay, au Chili, au Brésil.

Aussi, il est regrettable de voir à notre époque même la parfumerie française faire dévier totalement la composition agréable et saine de ce vieux parfum qui a fait les délices de plusieurs générations.

Pendant la guerre de 1914 à 1918, la presse française à court de littérature, par suite d'une censure trop sévère, nous abreuva d'histoires peu intéressantes sur « le pain K-K », sur « le pain viennois », sur « les chitodons de la Baltique » et du coup la guerre fut aussi déclarée à l'Eau de Cologne.

On propose de l'appeler « *Eau de Louvain* », « *Eau d'Ypres* (2) », « *Eau de l'Yser* (3) » et la dénomination d'Eau de Cologne faillit disparaître en 1915-1916.

Sans diminuer toute notre sympathie pour les Belges, ce sont là de petits côtés et l'on ne change pas en quatre ans, ce qui existe depuis des siècles. D'ailleurs, il aurait été plus simple, à cette époque, de montrer son origine italienne : puisque Jean-Paul Féminis était né en Italie et avait simplement spécialisé et vulgarisé à Cologne l'*Acqua de regina* qui, nous le répétons, fût même préparée avant lui dans le couvent de Sante Maria Novellix, à Florence.

En 1926, le gouvernement turc voulant tout nationaliser à son tour, déclara qu'aucune femme indigène ne devrait désormais consommer des parfums importés : le nom *d'Eau de Cologne* étant subversif devait être remplacé par une dénomination nationale et l'on proposa parmi les noms « *Parfum de la Corne d'Or* ».

Petits côtés, petites choses ridicules, comme nous en voyons beaucoup trop à notre époque ! Il y a plus encore, pendant la même période, des parfumeurs exotiques ou plus exactement des empiriques qui n'avaient jamais fait de parfumerie, même dans leur pays, ont doté Paris d'une collection d'Eaux de Cologne brillamment colorées, tachant les mouchoirs et les soieries et dites à la fougère, à l'origan, à l'estragon..., en attendant qu'ils en préparent à d'autres condiments ! Inutile d'ajouter que tous ces mélanges n'ont rien du bouquet fin et discret des véritables Eaux de Cologne : nous en avons même vu qui répandaient une odeur franchement désagréable.

Qu'on le veuille ou non, les vieilles Eaux de Cologne italiennes et françaises seront toujours des parfums de luxe et de bon goût. Tandis que toutes ces Eaux de Cologne à bas prix, obtenues avec quelques gouttes d'essences et quelques grammes de dérivés synthétiques d'une ténacité féroce et quelques centigrammes d'aldéhydes à molécules élevées, d'odeur colossale, ne seront jamais que des parfums vulgaires dont le client se lasse vite, malgré leur bon marché et leur ténacité indiscutable, car une bonne Eau de Cologne a souvent l'inconvénient d'être d'un prix élevé et son parfum frais ne dure pas plus d'une ou deux journées.

Dans les Eaux de Cologne, essences déterpénées de labiées peuvent souvent remplacer avantageusement les essences naturelles et sont indispensables pour obtenir des Eaux de Cologne d'un titre alcoolique peu élevé.

Quelques dérivés synthétiques à parfums doux et fleuris servent aussi à adoucir, à éthérifier ou à nuancer agréablement, mais il faut se méfier des produits artificiels à odeurs trop puissantes et surtout à effluves secondaires désagréables. Certains aldéhydes à molécules élevées laissent parfois un relent gras trop souligné trahissant son origine et difficile à couvrir avec le bouquet frais et éthéré des Eaux de Cologne de bonne qualité.

Dans le « *Manuel du Parfumeur et Classification olfactive des odeurs de même tonalité ou de tonalité voisine* » que nous allons publier d'ici deux ou trois mois, nous indiquerons quelques formules d'Eaux de Cologne de bonne qualité et même deux ou trois formules d'Eaux de Cologne à bas prix et de mauvais goût de notre époque, non pas pour favoriser leur préparation, mais simplement à titre de documentation.

René CERBELAUD.

(1) L'Eau de Cologne (de bonne qualité) renferme en effet les essences les plus stimulantes pour les muscles et les plus antiseptiques pour les voies respiratoires (orange, bergamote, thym, citron, etc.). Voir : A. Morel et A. Rochaix : Contribution à l'étude de l'action microbicide de quelques essences végétales. *Bul. des Sc. pharm.*, mai 1925.

(2) La première vague de gaz asphyxiants (brome et chlore mélangés) fut envoyés à Ypres, par les Allemands, en 1915.

(3) L'effort suprême de l'élite de l'armée et des étudiants allemands vint se briser sur l'Yser qui arrêta la course à la mer.

INVENTIONS UTILES

UNE NOUVELLE FORME DU SAVON DE TOILETTE.

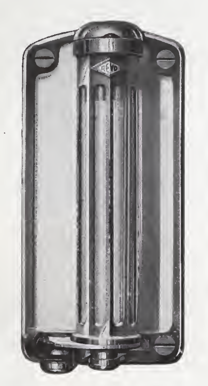
Le savon, est un des antiseptiques les plus remarquables qui aient été mis par l'industrie à la disposition de l'humanité. Son emploi est le plus sûr préservatif des maladies contagieuses surtout quand le savon est parfumé, les propriétés bactéricides et antitoxiques des huiles essentielles étant fortement accrues lorsqu'elles agissent dans un milieu émulsionnant. Les travaux qui ont été publiés par notre revue le démontrent surabondamment.

Malheureusement, il semble bien que dans les établissements publics, dans les hôtels-restaurants, wagons de chemin de fer, hôpitaux, préventoria et sanatoria, le pain de savon servant à tout le monde présente quelques inconvénients : c'est ce qui a été parfaitement compris par l'Etat espagnol qui, par décret du 22 décembre 1927, a imposé obligatoirement l'installation et l'usage de distributeurs de savons dans tous les hôtels-restaurants, chez les coiffeurs, etc.

Des mesures identiques seront prises certainement par un grand nombre de pays bien renseignés sur les questions d'hygiène et il est à souhaiter que dans les autres pays, où l'initiative privée est plus active et plus prompte que l'initiative gouvernementale, l'usage se répande rapidement de ces appareils qui distribuent à chaque usager une certaine quantité de savon non pollué par des contacts antérieurs.

De nombreux distributeurs de savons ont déjà été inventés, beaucoup d'entre eux ont une réelle valeur : les uns distribuent du savon râpé en poudre grossière, d'autres du savon liquide, d'autres enfin du savon pâteux

Le REVO est un nouveau savon destiné à être utilisé dans un distributeur absolument inédit. Cet appareil construit en métal inoxydable, contient un tube en cristal dans lequel est enfermé un savon cylindrique d'une composition spéciale qui lui donne la propriété de rester demi-dur pendant toute la durée de son usage.



Appareil distributeur REVO.

Un dispositif très simple de guillotine permet de découper une rondelle à la fois de ce savon, rondelle qui tombe dans la main de l'intéressé et lui sert pour un lavage complet et sérieux. En somme l'appareil crée, à chaque emploi, un petit savon individuel, absolument aseptique et impollué, et d'une consistance telle que son usage est facile, instantané. Le savon est assez mou, en effet pour s'écraser instantanément sur l'épiderme et pour y former avec l'eau que l'on reçoit une crème abondante, mousseuse, détersive et antiseptique.

Il semble donc que le savon Revo dans son distributeur ingénieux doive rendre les plus intéressants services dans tous les cas où de nombreux visiteurs ou pensionnaires doivent se succéder au lavabo.

Turquie.

Marché des Savons

Cette industrie a pris un essor considérable au cours de ces dernières années, et la valeur de l'importation a tendance à diminuer de plus en plus. Cette industrie dont le berceau est à Stamboul, s'est rapidement étendue sur toute l'Anatolie. Les fabricants ne préparent que des qualités ordinaires. Seuls, deux établissements modernes et bien équipés font également la parfumerie de luxe. Les quantités actuellement fabriquées dans le pays sont insuffisantes pour satisfaire à la consommation ; alors qu'autrefois la France et l'Angleterre étaient à peu près les seuls fournisseurs en savon, la Syrie et l'U.R.S.S. écoulent aujourd'hui assez aisément leurs produits.

La consommation en savon de Marseille est très importante, mais on fait aussi grand usage en Turquie de savons parfumés et de savons transparents à la glycérine.

Pour le conditionnement, les principes suivants sont à observer : il est bon que l'emballage soit le plus léger possible, les droits de douane étant établis sur le poids brut. Par ailleurs, ceux qui désirent faire du commerce avec la Turquie feront bien de consentir un crédit de six mois au moins, en raison de la concurrence intense qui s'exerce depuis quelque temps sur le marché turc entre diverses nations européennes.

(Indust. chimiq.)

Les Plantes à Parfum aux Indes Néerlandaises (1)

Exportations d'huiles essentielles en 1930.
(En kilogrammes).

Citronnelle	817.563
Cajeput	76.095
Cananga	10.055
Patchouly	2.385
Vétiver	839
Palmarosa	503
Lemon grass	152
Diverses	244

Exportations de patchouly en 1930.
(En kilogrammes.)

Feuilles	830.361
Huile essentielle	2.385

C. C.

(1) Cultures de plantes pour l'exportation aux Indes Néerlandaises en 1930, N° 97, septembre, p. 941. — *Dép. d'agriculture*, p. 192-194.

La Taxe à la Production sur les Corps gras

M. Emile Régis, président honoraire de la Société pour la défense du commerce et de l'industrie de Marseille, ayant donné les raisons qui, selon lui, militent en faveur d'une taxe unique à la production sur les matières grasses, M. Bienaimé, président du Syndicat de la Parfumerie française a expliqué dans les termes suivants la position prise par les parfumeurs sur cette question importante de fiscalité.

Le Syndicat de la Parfumerie française, dit-il, qui comporte parmi ses membres de nombreux savonniers, ainsi que les syndicats particuliers des savonniers de toilette se sont élevés contre la transformation de la taxe sur le chiffre d'affaires en une taxe unique sur les matières grasses.

Le taux de la taxe de 7 % qui est prévu aurait pour conséquence d'augmenter de 20 % environ les charges fiscales qui frappent les savons bon marché d'un prix de détail inférieur à 3 fr., et il ne paraît pas opportun, dans la situation économique actuelle, d'augmenter encore les charges fiscales exorbitantes qui frappent l'industrie de la parfumerie. Du côté des exportations, la prétention de grands marchés, comme les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, etc., pour le calcul des droits d'entrée *ad valorem*, d'incorporer dans le prix de la marchandise toutes les taxes intérieures acquittées par le fabricant, augmenterait encore le montant des droits que doivent acquitter nos exportateurs.

Pour la savonnerie de toilette, la réforme projetée aurait de plus comme conséquence d'amener dans le contrôle d'emploi des matières grasses employées des complications inextricables et onéreuses.

Il est à souhaiter que les savons de toilette ne soient pas compris dans les produits soumis à la taxe unique et en soient écartés, comme il a déjà été décidé pour certaines huiles et certaines matières grasses.

Chambre de Commerce de Paris

Le 6 mars dernier a été donnée, au Conservatoire National des Arts et Métiers, sous la présidence de M. Henri Garnier, président de la Chambre de Commerce de Paris, une conférence sur le Centre de préparation aux affaires, ses méthodes d'enseignement et de coopération avec les entreprises.

Cette conférence, faite par M. Pierre Jolly, directeur des services techniques de la Chambre de Commerce de Paris et délégué, pour la France, de l'Université de Harvard, a attiré un grand nombre de personnalités appartenant aux milieux économiques et industriels. Le centre de préparation aux affaires est l'organisme récemment créé par la Chambre de Commerce de Paris suivant le plan général de la « Graduate School of Business Administration » de l'Université de Harvard. C'est tout à la fois un établissement d'enseignement technique supérieur et un centre d'informations : un établissement d'enseignement par un premier rouage qui est l'école d'application proprement dite ; un centre d'informations par un second rouage qui est le Bureau de recherches industrielles et commerciales, agent de liaison entre l'école et le monde des affaires, mais destiné aussi à rassembler une documentation dont la portée dépasse les besoins de l'école et qui est appelée à rendre les plus grands services au monde des affaires.

Des projections montrant les aspects et l'organisation de l'Ecole de Harvard illustraient agréablement cette conférence, qui a eu le plus vif succès.

DISTINCTIONS

Nous apprenons avec plaisir la nomination comme Conseiller du Commerce Extérieur de Monsieur J.-L. Maunier, attaché aux Etablissements Chiris, à Paris. Ayant longtemps résidé à l'étranger, Monsieur J.-L. Maunier connaît parfaitement les questions d'exportation.

***

D'autre part, M. R.-M. Gattefossé, industriel à Lyon, a été nommé officier d'Instruction publique.

Nos félicitations à tous deux.

M. A. GHIRON

Nos lecteurs ont été tenus régulièrement au courant des dispositions prises en Italie pour la défense de l'essence de bergamote, et notamment la formation du consortium qui, dans un avenir assez court, tiendra dans ses mains le monopole de l'essence de bergamote. Quoique les stocks de cette essence encore fort importants chez tous les exportateurs, importateurs et consommateurs, reculent à une époque dont il est impossible de prévoir l'échéance, l'application des mesures de protection qui ont été prises, nous croyons cependant nécessaire de faire connaître à nos lecteurs M. A. Ghiron, qui est désormais le concessionnaire officiel du consortium en France.



M. A. GHIRON

Ancien administrateur de la S..A Subinaghi de Milan, M. A. Ghiron qui habite la France depuis 1920 s'est toujours occupé de l'importation des huiles essentielles italiennes ou coloniales.

Il a été pendant quatre années conseiller de la Chambre de Commerce italienne à Paris et, en 1921, membre de la commission pour la révision des tarifs de douane à Rome. Nommé membre du comité franco-italien à l'Exposition de Paris en 1928, il est chevalier de la Couronne d'Italie depuis 1921 et président du Conseil d'administration de la S. A. française « Capelli e Frugoni ».

M. A. Ghiron est un ami de la France et un partisan actif du rapprochement des deux sœurs latines, il a toujours eu, dans le monde de la parfumerie des relations cordiales et la *Parfumerie Moderne* l'a toujours compté au nombre de ses agréables relations. Nul doute que M. Ghiron ne réussisse dans la tâche difficile qu'il a assumée : nous lui souhaitons le meilleur succès.

La Grande-Bretagne et ses Importations de Parfumeries, Savons, Essences.

En raison des mesures douanières prises par la Grande-Bretagne, il nous a paru intéressant de nous rendre compte de l'importance de nos envois de parfumerie, savons et huiles essentielles en Angleterre. Nous comparerons d'ailleurs les chiffres de ces dernières années entre eux, ce qui nous permettra de voir si la situation de la Grande-Bretagne en 1931 a eu une répercussion sur nos envois.

Que peuvent nous donner sur cette question les documents officiels.

La statistique détaillée du commerce extérieur de l'Angleterre n'a pas encore paru pour l'année 1931, mais le gouvernement anglais publie une statistique mensuelle dont le numéro de décembre 1931 donne le résumé pour l'année entière.

Il exprime en valeur et en poids l'importation annuelle des diverses rubriques. La valeur est naturellement exprimée en livres sterling ; mais que valent ces livres ? Pour obtenir la valeur annuelle de l'importation d'une rubrique, on a dû additionner des livres de janvier à 124 francs environ avec des livres de décembre à 88 francs environ et d'autres livres dont la valeur a été fort variable suivant les mois.

La comparaison d'un chiffre total obtenu de cette façon, avec celui de 1930 devient alors bien délicate.

La statistique mensuelle anglaise ne donne d'ailleurs pas de détails sur les provenances des marchandises et nous ne l'utiliserons que pour avoir une vue d'ensemble sur les achats de la Grande-Bretagne à l'extérieur en 1931.

Nous devons nous retourner vers nos documents français pour nous rendre compte de nos exportations vers la Grande-Bretagne. Notre statistique annuelle de 1931 n'a pas encore paru et le numéro de décembre 1931 de notre statistique mensuelle, fournit les chiffres globaux de nos exportations en 1931, par rubrique, mais ne donne guère de renseignements sur les destinations de nos exportations que pour certains produits. Cependant auprès de nos services officiels, on peut obtenir ces destinations, ce qui nous permettra de mettre sous les yeux de nos lecteurs aussi bien les chiffres de notre exportation totale que ceux de nos envois à la Grande-Bretagne en 1931 ; nous les rapprocherons des chiffres correspondants de 1930 et 1929.

Afin d'avoir une indication sur nos concurrents dans l'importation anglaise, nous nous reporterons à la statistique annuelle de la Grande-Bretagne pour 1929 qui donne les noms des pays importateurs dans ce pays, Cette même statistique nous fournira d'utiles comparaisons avec les années antérieures.

Pour l'examen des documents que nous venons de signaler, nous suivrons l'ordre : documents français, statistique mensuelle anglaise de décembre 1931, statistique annuelle anglaise de 1929.

Documents français donnant la part de la Grande-Bretagne dans nos exportations totales.

Dans ce qui suit les chiffres ont été le plus souvent arrondis pour rendre un peu plus facile une lecture déjà très ardue par elle-même.

Parfumerie :

Savons de parfumerie. — Les savons autres que les savons transparents ont donné lieu à une exportation totale de 20.700 quintaux dont 1.800 vers la Grande-Bretagne. La valeur de l'exportation totale est de 21 millions de francs dont 1,5 million pour la part de la Grande-Bretagne.

L'exportation totale de 1930 était de 28.900 quintaux dont 1.100 vers la Grande-Bretagne et celle de 1929 était de 46.000 quintaux dont 1.796 vers la Grande-Bretagne.

En 1931, la part de la Grande-Bretagne est égale à celle de 1929 quoique l'exportation totale soit de près de 60 % inférieure en 1931 à celle de 1929.

Parfumeries autres alcooliques. — De 1929 à 1931 nos exportations totales ont diminué ; nos envois à la Grande-Bretagne également.

	Export. Tot.	Vers Angleterre	
1929.	24.800	1.150	hectolitres
1930.	18.200	700	—
1931.	13.400	544	—

La valeur de l'exportation totale en 1931 est de 148 millions de francs dont 16,6 pour la part de la Grande-Bretagne.

Parfumeries non alcooliques. — Baisse de nos exportations totales de 1929 à 1931 et baisse de nos envois à la Grande-Bretagne quoique le chiffre de 1931 soit pour ces derniers presque semblable à celui de 1930 alors que notre exportation totale était sensiblement différente entre les deux années.

	Export. Tot.	Vers Angletetre	
1929....	87.900	19.300	quintaux
1930....	71.900	14.400	—
1931....	56.900	14.100	—

L'exportation totale avait pour valeur en 1931 : 197 millions de francs dont 53.900 pour les envois à la Grande-Bretagne.

Savons autres que ceux de parfumerie. — L'exportation totale a subi peu de variations de 1929 à 1931 : on constate seulement une très légère tendance à la baisse. Pour les envois à la Grande-Bretagne, même constatation :

	Export. Tot.	Vers Angleterre	
1929...	669.000	18.400	quintaux
1930...	646.000	17.500	—
1931...	631.000	16.400	—

La valeur de l'exportation totale a été en 1931 de 157 millions dont 4,2 pour les envois à la Grande-Bretagne.

Parements au savon et autres pour l'apprêt des fils et tissus. — Nos envois à la Grande-Bretagne sont faibles pour ces produits. On constate une diminution de l'exportation totale, de 1929 à 1931.

	Export. Tot.	Vers Angleterre	
1929.......	2.750	91	quintaux
1930.......	2.059	31	—
1931.......	1.631	59	—

La valeur de l'exportation totale est en 1931 de 1,6 million de francs dont 40.000 francs pour la Grande-Bretagne.

Médicaments.

Médicaments composés non dénommés. — La baisse est sensible pour l'exportation totale ; pour les envois à la Grande-Bretagne, on constate une diminution de 1929 à 1930 suivie d'une augmentation de 1930 à 1931, ramenant la part de ce pays au même chiffre qu'en 1929.

	Export. Tot.	Vers Angleterre	
1929....	200.500	5.700	quintaux
1930....	165.000	4.400	—
1931....	144.000	5.700	—

La valeur de l'exportation totale est de 325 millions de francs en 1931 et la part des envois à la Grande-Bretagne est de 15 millions de francs.

Produits chimique organiques, purs ou mélangés, sous conditionnement médicamenteux ou pharmaceutiques. — Il y a eu hausse depuis 1929 pour l'exportation totale et baisse pour les envois à la Grande-Bretagne.

	Export. Tot.	Vers Angleterre	
1929......	908	510	quintaux
1930......	940	414	—
1931......	1.300	253	—

L'exportation totale a comme valeur en 1931 : 4,4 millions de francs, dont 577.000 francs pour les envois vers la Grande-Bretagne.

Huiles.

Huiles ayant subi l'hydrogénation. — L'exportation totale monte sensiblement depuis 1929 ; il en est de même des envois à la Grande-Bretagne.

	Export. Tot.	Vers Angleterre
1929....	499	Néant
1930....	1.670	87 quintaux
1931....	2.690	510 —

En 1931, l'exportation totale avait une valeur de 1 million de francs dont 207.000 francs pour les envois à la Grande-Bretagne.

Huiles fixes cuites ou oxydés. — Baisse sensible dans l'exportation totale depuis 1931 et oscillations pour les envois à la Grande-Bretagne.

	Export. Tot.	Vers Angleterre
1929......	2.550	159 quintaux
1930......	1.040	84 —
1931......	884	114 —

Valeur de l'exportation totale en 1931 : 314.000 francs dont 47.000 pour les envois à la Grande-Bretagne.

Huiles fixes aromatisées. — L'année 1930 a été, dans la période de 1929 à 1931, un maximum pour l'exportation totale et pour les envois à la Grande-Bretagne.

	Export. Tot.	Vers Angleterre
1929......	32.690	1.000 kilos
1930......	35.280	3.427 —
1931......	17.200	1.080 —

La valeur de l'exportation totale a été de 245.000 francs en 1931 dont 26.000 pour les envois à la Grande-Bretagne.

Essences.

Essences de roses. — L'exportation totale a été plus faible en 1930 et en 1931 qu'en 1929, mais les envois à la Grande-Bretagne sont en augmentation.

	Export. Tot.	Vers Angleterre
1929.........	1.610	125 kilos
1930.........	1.420	132 —
1931.........	1.440	194 —

La valeur de l'exportation totale a été en 1931 de 2,4 millions de francs dont 452.000 francs pour les envois à la Grande-Bretagne.

Essence de géranium rosat. — La baisse de l'exportation totale est continue depuis 1928, mais les envois à la Grande-Bretagne ont sensiblement augmenté en 1930 par rapport à 1929 pour redescendre ensuite légèrement en 1931.

	Export. Tot.	Vers Angleterre
1929.....	24.670	1.857 kilos
1930.....	21.770	5.156 —
1931.....	16.750	4.675 —

L'exportation totale avait comme valeur en 1931, 2,3 millions de francs dont 683.000 francs pour les expéditions vers l'Angleterre.

Essence d'ylang-ylang. — L'exportation totale est en baisse accentuée depuis 1929 ; cependant les envois à la Grande-Bretagne ont subi une augmentation sensible en 1930 par rapport à 1929 ; ils sont ensuite redescendus en 1931.

	Export. Tot.	Vers Angleterre
1929......	13.000	700 kilos
1930......	10.900	2.350 —
1931......	4.400	1.600 —

La valeur de l'exportation totale a été en 1931 de 653.000 francs dont 177.000 pour les envois en Angleterre.

Essences de citron, bergamotte, orange, mandarine. — L'exportation totale monte de 1929 à 1930 et redescend de 1930 à 1931 tout en restant supérieure à 1929. Les envois à la Grande-Bretagne après une baisse en 1930 sont remontés en 1931 sans atteindre le niveau de 1929.

	Export. Tot.	Vers Angleterre
1929......	26.300	8.700 kilos
1930......	30.900	1.080 —
1931......	29.700	3.500 —

La valeur de l'exportation totale est en 1931 de 1,7 million de francs dont 122.000 pour les envois vers la Grande-Bretagne.

Toutes autres essences. — Leur exportation est en baisse légère depuis 1929 ; les envois à la Grande-Bretagne après une hausse en 1930 par rapport à 1929, retombent largement en 1931.

	Export. Tot.	Vers Angleterre
1929...	1.102.000	164.700 kilos
1930...	1.056.000	173.300 —
1931...	1.002.800	66.900 —

La valeur de l'exportation totale est de 182 millions de francs en 1931 dont 13,7 millions pour les expéditions vers la Grande-Bretagne.

Essences déterpénées. — L'exportation totale monte de 1929 à 1930 et redescend en 1931 plus bas qu'en 1929 ; l'exportation vers la Grande-Bretagne descend en 1930 et remonte en 1931.

	Export. Tot.	Vers Angleterre
1929.......	1.500	128 kilos
1930.......	3.300	108 —
1931.......	1.220	120 —

Menthol.

Peu de fluctuations dans les exportations dont les chiffres sont pour 1929, 1930 et 1931, respectivement de 293, 278 et 296 quintaux. Les envois à la Grande-Bretagne nuls en 1929 et insignifiants en 1930 ont atteint 19 quintaux en 1931.

La valeur de l'exportation totale est, en 1931, de 3,2 millions de francs dont 210.000 francs pour les expéditions à destination de la Grande-Bretagne.

Parfums synthétiques ou artificiels purs ou mélangés. — Augmentation de l'exportation totale en 1930 par rapport à 1929 ; baisse en 1931 ramenant à une quantité inférieure à celle de 1929. Pour les envois vers la Grande-Bretagne, on note une baisse continue de 1929 à 1931.

	Export. Tot.	Vers Angleterre
1929......	3.500	298 quintaux
1930......	3.900	270 —
1931......	3.200	229 —

La valeur de l'exportation totale est de 20 millions de francs en 1931

dont 1,4 million pour les envois à la Grande-Bretagne.

Vanilline et ses dérivé ou substituts. — En 1930, hausse de l'exportation totale par rapport à 1929 ; en 1931 baisse sensible ; pour les envois à la Grande-Bretagne mêmes oscillations.

	Export. Tot.	Vers Angleterre
1929......	648	167 quintaux
1930......	773	174 —
1931......	484	116 —

La valeur de l'exportation totale est de 3,5 millions de francs en 1931 dont 854.000 francs pour les expéditions à destination de la Grande-Bretagne.

Statistique mensuelle anglaise (décembre 1931) donnant les chiffres des importations globales anglaises pour 1931, 1930, 1929, sans provenance.

Ces documents donnent une vue d'ensemble du marché d'importation anglais, étant entendu qu'il s'agit d'importations destinées à la consommation intérieur de la Grande-Bretagne et non appelées à être réexportées.

Dans ce qui suit *lb* : livre-poids anglaise = 453 gr. 54 ; *cwt* : quintal anglais = 50 kg. 80 ; *L* désigne la livre sterling.

Parfumeries, cosmétiques et articles de toilettes ne contenant pas d'alcool soumis aux droits. (De cette rubrique sont exceptés : savons, huiles essentielles, essences parfumées.

1929	1930	1931	
4,3	4,9	4,8	millions de lbs
727	862	878	mille L.

Huiles essentielles raffinées autres que térébenthine naturelle.

1929	1930	1931	
3,9	3,6	3,9	millions lbs.
1.302	996	784	mille L.

Savons ne contenant pas d'alcool soumis aux droits.

Savons mous.

1929	1930	1931	
47	55	50	mille cwts
66	63	41	mille L.

Savons durs, en barres ou tablettes (exclus : savons de toilette, à raser, abrasifs).

1929	1930	1931	
141	196	178	mille cwts
313	389	346	mille L.

Savons de toilette, en barres ou tablettes et savons à raser.

1929	1930	1931	
63	55	71	mille cwts
252	202	207	mille L.

Savons abrasifs, durs ou en poudre, pour polir et nettoyer.

1929	1930	1931	
17	11	16	mille cwts
19	13	19	mille L.

Autres sortes.

1929	1930	1931	
30	27	36	mille cwts
57	46	58	mille L.

Savons en blocs.

1929	1930	1931	
1.624	1.705	2.301	tonnes
33	22	35	mille L.

Statistique anglaise (statistique annuelle 1929) indiquant les provenances des importations anglaises de 1925 a 1929.

La statistique anglaise détaillée pour 1929 donne en même temps des renseignements sur les années de 1925 à 1929 ; nous y puisons quelques indications que nous résumons ci-après, sur les oscillations des importations pendant cette période et sur les principaux fournisseurs.

Importation.

Parfumerie contenant de l'alcool soumis aux droits.

Max. 434.000 lbs en 1926 ;
Min. 195.000 lbs en 1929 ;
Max. 113.000 L. en 1929 ;
Min. 65.000 L. en 1927.

Fournisseurs principaux : Etats-Unis toujours premiers, chiffre de 1929 : 148.000 lbs ; Canada toujours second, chiffre de 1929 : 31.000 lbs ; France toujours troisième, chiffre de 1929 : 12.000 lbs.

Parfumeries d'autres sortes.

Max. 5.177.000 lbs en 1926 ;
Min. 4.391.000 lbs en 1929 ;
Max. 787.000 L. en 1926 ;
Min. 720.000 L. en 1925 ;

Fournisseurs principaux : France toujours première, chiffre de 1929, 1.812.000 lbs ; Allemagne toujours seconde, chiffre de 1929, 614.000 lbs.

Savon ne contenant pas d'alcool soumis aux droits.

Savon mou. — De 1926 à 1929 :

Max. 59.000 cwts en 1927 ;
Min. 34.000 cwts en 1928 ;
Max. 66.000 L. en 1929 ;
Min. 43.500 L. en 1928.

Les Etats-Unis sont les fournisseurs principaux depuis 1926. Comme fournisseurs moins importants, on note : Allemagne et Pays-Bas.

Savons durs en barres et en tablettes (savons de toilette, à raser et abrasifs exceptés).

Peu de variations de 1925 à 1929 aussi bien pour les poids, qui oscillent autour de 135.000 cwts que pour les valeurs qui se maintiennent entre 280.000 et 310.000 L.

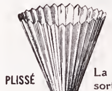
Fournisseurs principaux : 1. Australie, chiffres de 1929 : 67.000 cwts ; 2. Etats-Unis, 29.000 cwts ; 3. France, chiffres de 1929, 23.000 cwts.

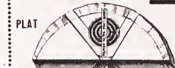
En 1928, la France avait précédé les Etats-Unis.

Savon de toilette en barres ou tablettes. — De 1926 à 1929 :

Max. 69.000 cwts en 1928 ;
Min. 48.000 cwts en 1926 ;
Max. 223.000 L. en 1928 ;
Min. 170.000 L. en 1926.







Fournisseurs principaux

	1926	1927	1928	1929
1er	Canada	Canada	Canada	Canada
2e	France	Etats-Unis	Etats-Unis	Etats-Unis
3e	Etats-Unis	Danemark	Allemagne	France
4e	Danemark	France	Danemark	Allemagne
5e	Allemagne	Allemagne	France	Danemark

Savon abrasif. — L'importation passe de 9 cwts en 1926 à 15 en 1929 avec 12.000 L. et 19.000 L., fournisseur principal : Etats-Unis.

Savons en poudre et flocons autres qu'abrasifs. — L'importation monte de 13.000 cwts à 21.000, de 1926 à 1929, avec valeur passant de 17.000 à 37.000 L.

Les Etats-Unis sont les fournisseurs principaux, mais qui décroissent. Pour la France le chiffre se maintient entre 600 et 1.000 cwts.

Savon à raser. — Son importation subit de 1925 à 1929 des variations comprises entre 6.500 et 8.800 cwts, et entre 126.000 et 77.000 L., les Etats-Unis étant les fournisseurs principaux.

Huiles raffinées essentielles inclus mélanges de naturelles (autres que térébenthine). A, *naturelles.* — De 1925 à 1929 :

Max.	4.375.000 lbs	en 1928.
Min.	3.879.000 lbs	en 1925.
Max.	1.326.000 L.	en 1926.
Min.	1.101.000 L.	en 1927.

Le classement des divers fournisseurs, d'ailleurs assez nombreux, a beaucoup varié de 1925 à 1929. En raison de l'importance des importations de ces produits, nous donnons le petit tableau qui indique la position occupée par les différents concurrents.

	1925	1926	1927	1928	1929
France	4	6	6	4	5
Italie	1	3	2	1	1
Japon	5	1	7	2	2
Australie......................	2	4	4	5	3
Ceylan et dépendances	3	5	5	7	6
Java.	6	2	1	3	10
Inde britannique	7	7	9	8	7
Etats-Unis......................	9	8	3	9	4
Espagne	8	9	8	6	8
Allemagne	10	10	10	10	9
Pays-Bas	11	11	11	11	11

Dans le Japon sont compris Formose et les territoires loués en Chine.

B. *Synthétiques.* — L'importation a diminué passant de 67.000 et 66 lbs en 1925 et 1926 à 39.000 en 1927 et remontant à 47.000 lbs pour 1928 et 1929.

Les valeurs correspondantes ont été en mille L : 32, 23, 15, 20, 25.

Fournisseurs principaux : Suisse descendant de 51.000 lbs en 1925 à 24.000 en 1928 et remontant à 27.000 en 1929.

France : passant de 9.700 lbs en 1925 à 2.000 en 1926 et remontant depuis pour atteindre 12.400 lbs en 1929.

Marcel Hegelbacher.

NÉCROLOGIE

M. Félix Cola.

Nous venons d'apprendre le décès subit de M. Félix Cola, chimiste-parfumeur et auteur du *Livre du Parfumeur*, qui a obtenu le plus réel succès de librairie.

M. Félix Cola, préparateur consciencieux et amoureux de son métier, avait travaillé pendant de longues années la formulation et était arrivé à des résultats extrêmement intéressants que la publication de son ouvrage cité plus haut consacra récemment. M. Cola avait été chimiste-conseil dans de très importantes firmes de matières premières. Réservé, timide même, mais toujours intéressant dès qu'il parlait de ses occupations professionnelles, érudit, patient chercheur de documents, M. Cola pouvait aspirer à devenir une personnalité marquante dans notre industrie. La mort le saisit à l'âge de 46 ans, nous exprimons à Mme F. Cola, à ses deux enfants et à tous les siens, la part bien sincère que nous prenons à leur douleur.

* * *

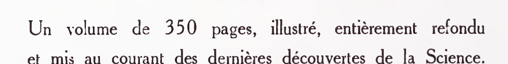
M. Eugène Demurger.

On nous signale également le décès de M. E. Demurger, fabricant de filets cheveux, à Lyon. Nous nous faisons un devoir de transmettre à sa famille nos compliments de condoléances.

Vient de paraître

Formulaire du Chimiste Parfumeur et du Savonnier

par R.-M. GATTEFOSSÉ



Un volume de 350 pages, illustré, entièrement refondu
et mis au courant des dernières découvertes de la Science.

Edition DESFORGES et GIRARDOT

Résumé de la Table des Matières

Première Partie

LES PARFUMS

Deuxième Partie

LES SAVONS

En souscription à la " PARFUMERIE MODERNE "

Vient de paraître : **Epilatoires, exfoliants, détatouants, par A. CHAPLET**

Un volume de 80 pages : **12** francs, à la librairie de la "*Parfumerie Moderne*"

BREVETS

II. — Matières premières et nouveaux produits fabriqués.

B. F. 650.100. — Procédé de préparation d'éthers mixtes et produits qui en résultent. — P.-F. Schving, 8 août 1927.

Ces corps sont produits par la réaction du chlorocarbonate d'éthyle sur les solutions des alcools que l'on désire combiner à l'acide carbonique en présence de pyridine, ou sur le dérivé iodé de ces alcools (cas des alcools tertiaires).

On peut ainsi préparer des dérivés carboxéthylés de l'alcool phényléthylique, benzylique, cinnamique, anisique, du géraniol, du citronellol, du linalol.

***

B. Am. 1.697.295. — Esters des alcools aromatiques hydrogénés. — R.-H. Van Schaack, 21 novembre 1927.

Ce brevet décrit la fabrication d'esters formés par la réaction des alcools aromatiques hydrogénés avec un acide monocarboxylique, le dit acide contenant plus de 7 atomes de C dans sa molécule.

***

B. Am. 1.698.573. — Procédé de production de formiates. — R. Wietzel et F. Kremp, 27 avril 1928.

Procédé de préparation de formiates de la série cyclique obtenus par l'action sur des alcools de la série cyclique du CO à une température élevée et en présence d'alcoolates.

B. Am. 1.698.800. — Procédé de fabrication de glycérine. — K. Ludecke et N. Ludecke, 15 juillet 1926.

Méthode basée sur la fermentation des sucres en présence de levures et en solution alcaline ; séparation de la levure puis distillation des produits bouillants au-dessus de 100°, addition d'une nouvelle quantité de sucre et nouvelle fermentation et ainsi de suite jusqu'à ce que la concentration de la glycérine dans la masse ait atteinte la proportion voulue.

***

B. Am. 1.700.103. — Procédé de condensation de mélanges d'aldéhydes. — R.-H. Van Schaack, 27 février 1926.

Procédé de fabrication d'acétate de butyle basé sur la condensation de la butyraldéhyde et de l'acétaldéhyde en présence de butoxyde d'aluminium.

***

B. An. 301.956. — Ethers des oximes. — A. Carpmail, 9 septembre 1926.

Les éthers aminoalkyles des oximes et leurs sels sont préparés en traitant les oximes des aldéhydes et des cétones avec des aminoalkylhalogénides.

On peut ainsi préparer des éthers et leurs chlorhydrates en partant du cyclohexanone-oxime, du camphre oxime et de l'anisaldoxime par action du chlorure de diéthylamino-éthyle en présence d'éthylate de sodium.

B. An. 302.207. — Theobromine. — A. Boehringer, 12 septembre 1927.

La théobromine est extraite des déchets naturels tels que les déchets de cacao par traitement avec des solutions alcalines diluées dans des appareils à contre courant. Par acidification avec l'acide chlorhydrique, on obtient un sel de théobromine.

***

B. An. 300.760. — Dérivés du cymène. — J. Schindelmeister, 18 octobre 1927.

On nitre le cymène au moyen de nitrates organiques comme des nitrates d'alkyle, l'acide diacétylnitrique ou tout autre acide en présence ou non d'un acide fort autre que l'acide nitrique tel que l'acide sulfurique.

Il est préférable d'opérer à froid et après lavage le produit est fractionné par distillation. On obtient alors par réduction du nitrocimène de l'hydroxylamine de cimène et de l'aminocymène.

***

B. An. — Procédé de fabrication de l'acide citrique. — Montan und Industrialwerke, 16 décembre 1927.

Procédé basé sur la formation de l'acide citrique par fermentation des hydrates de carbone en présence d'aspergillus niger.

La fermentation peut se faire en milieu solide tel que de la gélatine, de l'agar agar et on ajoute à ces produits des substances protectrices qui masquent l'acidité de l'acide citrique au fur et à mesure de sa formation.

B. An. 301.087. — Thymol. Menthol. — Schering Kahlbaum, 24 novembre 1927.

Le thymol et le menthol sont obtenus par chauffage de l'oxythymol de formule ;

$$CH^2 \langle \overline{} \rangle \overset{OH}{} \overset{OH}{\underset{CH^3}{C}} - CH^3$$

avec de l'hydrogène en présence d'un catalyseur d'hydrogénation. La réaction peut être faite sous pression ou en présence d'un solvant tel que le menthane. On peut ajouter également au catalyseur d'hydrogénation un catalyseur poreux tel que de la terre de Floride, de la terre à foulon, des argiles siliceuses, du kieselguhr, etc.

III. — Articles pour parfumeurs

B. F. 649.737. — Boite distributrice de poudre de riz. — E. Blondy, 19 juillet 1927.

Cette boîte fonctionne sous l'action d'une légère pression et se referme ensuite automatiquement.

***

B. F. 649.618. — Vaporisateur pour tous liquides a débit réglable et sans tube intérieur. — E. Boucher, 23 février 1928.

Cet appareil est caractérisé par la suppression des dangers d'obstruction par suppression des tubes capillaires intérieurs.

***

B. F. 649.642. — Perfectionnements apportés aux vaporisateurs. — E. Couche, 24 février 1928.

Le tube de refoulement du parfum est constitué par un fil métallique en acier enroulé en spirales jointives, ce qui lui permet de s'adapter dans des flacons de dimensions diverses.

B. F. 649.907. — Perfectionnements apportés aux vaporisateurs pour sacs de dame. — P.-R. Mailliet, 1er août 1927.

***

B. F. 649.476. — Blaireau a barbe avec alimentation automatique en poudre de savon. — Mme Lesbats, 2 décembre 1927.

Ce blaireau comporte un mécanisme distributeur de poudre de savon fonctionnant par simple poussée du tube formant le corps du blaireau, de telle façon que la poudre est répartie au milieu des soies.

***

B. F. 650.855. — Etui tournant pour fard ou autres applications similaires. — Fabrique Sermajor, 14 mars 1928.

Ce tube est muni d'un doigt entraîneur épaulé de telle sorte que le bâton de fard reste à sa position de réglage malgré la réaction qu'il subit pendant son emploi.

***

B. F. 650.885. — Perfectionnements apportés aux dispositifs de fermeture pour tuyau, récipients et particulièrement ceux pour tubes souples a pate. — R. Klimburg, 15 mars 1928.

Le chapeau fileté amovible est remplacé par un robinet fixe qu'un dispositif très simple permet d'ouvrir ou de fermer à volonté.

***

B. F. 650.538. — Procédé de fabrication de vaporisateur pour liquide ne devant subir aucun contact métallique. — B. Toso 7 mars 1928.

***

B. F. 651.092. — Perfectionnements aux vaporisateurs de poche. — Société Marcas & Darbel, 21 mars 1928.

Ces appareils comportent un dispositif qui permet d'éviter l'obstruction de l'orifice de sortie du liquide.

***

B. Am. — Appareil pour la mesure et la distribution de quantités déterminées de liquides. — L.-E. Baker et Wayne Co, 24 juillet 1924.

***

B. Am. — Appareil pour le controle des appareils de distribution de liquides. — E.-P. Hayes et W.-M. Harks, 26 janvier 1927.

***

B. Am. 1.698.266. — Boite a poudre a plusieurs compartiments. — T. Kirby, 3 juillet 1926.

***

B. Am. 1.698.404. — Tube souple a pate a plusieurs compartiments. — N.-M. Hopkins, 16 octobre 1923.

***

B. Am. 1.699.564. — Appareil pour la distribution du savon. — L. Kooperstein, 23 juin 1927.

***

B. Am. 1.700.059. — Boite a poudre compacte. — W.-G. Kendall, 10 février 1928.

***

B. Am. 1.699.532. — Tube métallique souple pour pate a plusieurs compartiments. — N.-M. Hopkins, 11 juillet 1924.

***

B. Am. 1.699.632. — Appareil pour la distribution de quantités mesurées de liquide. — J.-P. Courtioux, 8 juillet 1924.

***

B. An. 302.169. — Appareil pour la mesure de quantités données de liquide. — H. Taillefere, 9 décembre 1927.

Le Gérant : Michel CHATELUS

Imprimerie Artistique, 58, rue Victor-Lagrange, Lyon

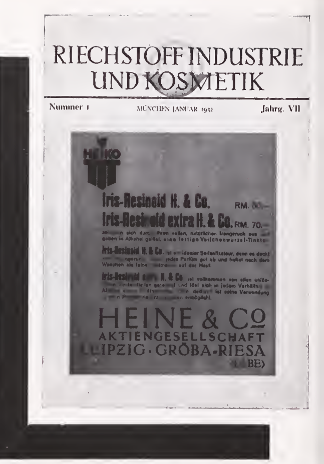
Le Journal Professionnel Allemand

pour les huiles essentielles, les matières premières pour la parfumerie, les parfums, les savons de toilette, les essences, la botanique et la culture de plantes aromatiques ainsi que pour les cosmétiques.

Abonnement pour un an	Allemagne, RM.	: 15. —
	Europe, Frs suisses	: 20. —
	Pays d'outre-mer	: $ 4. —

Est lu dans tous les pays

Edition : A. N. BURGER, Munich, Viktor Scheffel, Strass 8



"PARFUM und SEIFE"
vormals

"Die Seifenindustrie"

Neudeggergasse 15
VIENNE, VIII (Autriche)

Journal des Fabricants d'Huiles, Graisses, Savons et Bougies, avec les Suppléments "Le Parfumeur" et "Le Cosmétique".

Seul grand journal spécial pour l'Autriche, les Etats successeurs et les Balkans.

NUMÉRO SPÉCIMEN GRATUIT
ET TARIF DE PUBLICITÉ SUR DEMANDE







SOCIÉTÉ ANONYME

M. NAEF & CIE

PARFUMS ARTIFICIELS ET SYNTHÉTIQUES

A PARIS : M. CHEVRON
11, Rue Vezelay (VIII)

A LONDRES : MM. S. SAMUELSON & C°
27, Mincing Lane . LONDON E.C.3.

A NEW-YORK : MM. UNGERER & C°
13, 15 West 20 th. Street. NEW-YORK U.S.A

VIOLETTE 129

Le vrai parfum d'un bouquet de violettes fraîches

DESCOLLONGES Frères

Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de Francs

LYON
Place Croix-Luizet

PARIS (16e)
92, Avenue d'Iéna

JASMIN DE PROVENCE
JASMIN DE PROVENCE B.
JASMIN DE PROVENCE C.
JASMIN N° 35

JASMIN DE PROVENCE C. — Nulle autre essence ne donne, avec une fidélité aussi remarquable, le parfum vrai des fleurs de Jasmin.

ALDÉHYDE C. 9
ALDÉHYDE C. 9
ALDÉHYDE C. 10
ALDÉHYDE C. 11
ALDÉHYDE C. 12

Ces Aldéhydes ne contiennent pas traces d'odeur d'acide gras ou autres odeurs empyreumatiques.

Leur qualité est supérieure.

MERISIA

GARDENIA D. F.
TUBEREUSE D. F.
ŒILLET F. R.
CASSIE ANTHOSIA
LILAS F. R.
ENCENS D'ARABIE

ESSENCES DE ROSES PURES

BATZOUROFF & CIE

MAISON FONDÉE EN 1845

Distillation à :
KALOFER - KARLOVO - KARNARÉ
& RAHMANLI

Bureaux à :
SOFIA, 15, rue Karnigradska (Bulgarie)

V. FRINGHIAN

23 - RUE DU RENARD - PARIS 4e

Télégraphe :
VETYVEREV-PARIS

Téléphone :
Archives : 66-21 et 77-48

La notice sur la récolte 1931 est à la disposition de nos clients chez notre agent général :

V. FRINGHIAN



R. E.
LOISSE DE SOISEL

GRASSE (A.-M.) France

Fabrique de Spécialités Aromatiques
de la plus haute qualité

CHYPRE N° 20

le meilleur type dans cette note
toujours en vogue.

BASE N° 26 — BASE N° 577

NEROLY 35 - FLEUR D'ORANGER DE S.

les plus parfaites reproductions scientifiques
à l'heure actuelle, des essences obtenues
par distillation et par les solvants volatils.

REPRÉSENTANTS A PARIS ET A NEW-YORK

Distilleries

H. CARLES

Essence de

MENTHE

MARQUE "ITALO - MITCHAM"

Usines à :

PANCALIERI (Piémont)
POLONGHERA (Piémont)
VIGONE (Piémont)
CODIGORO (Ferrare)

Bureau de Vente :

31, Bd Victor-Hugo, GRASSE (A.-M.)



LALUE KOLEFF

DISTILLATEUR DE L'ESSENCE DE ROSE



Distilleries Modernes à :
GABAREVO - KAZANLIK - RAHMANLIY
■ BULGARIE ■

AGENTS DÉPOSITAIRES :

A. TROMBERT, 62, Cours Gambetta
LYON

Léon ALLEMAND, 7, rue des Moulinets
A GRASSE

Elie COHEN, 328, Boulevard Chave
A MARSEILLE

Cie Gle des ESSENCES ET PARFUMS
Anciens Etablissements N. MOURANCHON ET Cie
40, Rue Damrémont. - PARIS

YLANG-YLANG NOSY-BE

Marque **"Le Maki"**

Haut degré de solubilité - Finesse incomparable

COUPEY Fils & DEHAIS

Agents exclusifs pour la Région parisienne

17, Rue de Constantinople, PARIS

Agents demandés pour autres régions et tous pays, s'adresser bureau de la revue

---

YLANG-YLANG

Pour acheter vos essences dYlang-Ylang aux meilleures conditions de *Qualités*, de *Fraîcheur* et de *Prix*, adressez-vous à **Charles de LASTELLE,** Nossi-Bé, Madagascar, qui est à même de vous offrir à toutes les densités et qualités désirées, car il les choisit directement chez le Distillateur et l'emballage est fait chez lui.

Références bancaires : à Nossi-Bé, Comptoir National d'Escompte de Paris, Banque de Madagascar, Crédit Foncier de Madagascar.

Codes LUGAGNE 1923 & 29

Adresse télégraphique
CHARLASTEL NOSSIBÉ

FABRIQUE SPÉCIALE DE

PRODUITS DE PARFUMERIE ET DE BEAUTÉ

COMMISSION — EN VRAC ET CONDITIONNÉS — EXPORTATION

Poudres de Riz, Crèmes de Beauté, Poudres de Riz compactes, Rouges et Fards compacts, Pastels pour Paupières, Crayons pour les Lèvres, Crayons pour les Yeux, Beauté des Yeux pour Cils et Sourcils, Produits pour les Ongles etc.

Conditionnement à la Marque du Client

A. BARTHÉLEMY, 8, Rue de Rouen, 8, COURBEVOIE (Seine)

Téléphone Courbevoie 0-62 — Chèques postaux Paris Ier, c/c N° 504.04
Télégrammes : Amicy-Courbevoie



Usines et Laboratoires
à
Savigny-sur-Orge près Paris

GEO GIGNOUX S. A.

CAPITAL 2.000.000

LYON - 20, Cours Morand

Adresse Télégraphique :
GeoGignoux - Lyon

Téléphone Lyon :
Lalande 29 - 85

MATIÈRES PREMIÈRES pour la PARFUMERIE

BLANCS CHIMIQUES PRÉCIPITÉS LÉGERS
pour Poudres, Fards, Crèmes, etc.

Nous offrons sous ce nom des précipités chimiques nouveaux, obtenus du Strontium, Baryum, Alumine et de façon spéciale pour qu'ils soient très blancs, légers, d'un aspect neige et floconneux.

Produits bases parfaits pour obtenir : **Ténacité - Adhérence - Opacité**

	Densité apparente
BLANC TIANE GEOS	
Oxyde et Sulfate (TiO^2 et S. R.) . .	900
BLANC TIANE I	
Carbonate précipité (S. R.)	800
BLANC TIANE II	
Carbonate et Sulfate précipité (S.R.). .	1.000
BLANC TIANE III	
Carbonate régénéré (S. R.)	800
BLANC TIANE NEIGE	
Sulfate (S. R.).	900
BLANC PERMANENT	
Sulfate gras (B. A.)	1.000
BLANC D'ALUMINE EXTRA-LÉGER	
Oxyde d'alumine.	100

	Densité apparente
COLOID-KAOLIN superfin	
N° 000.	350
N° 2	450
STEARATE DE ZINC	
STEARATE D'ALUMINIUM	
CARBONATE DE CHAUX	
précipité extra-léger	
CARBONATE DE BARYTE	
précipité double	
CARBONATE DE MAGNÉSIE	
poudre extra-légère	
CARBONATE DE STRONTIANE	
précipité double	

BLANCS LAQUANTS

BLANC laquant N° 200 laque «Eosine»

BLANC laquant N° 201 laque «Rhodamine»

COLORANTS

ALCANNINE, extrait d'orcanette . . . . .
Rouge vif . . . .
Extra-forte. . . . .
Pure . . . .

LAQUES pour poudres et fards . . . . .
LAQUES pour poudres compactes . . . .
COLORANTS pour fards, raisins, crèmes

SUPER-OXYGÉNÉE

Solide à 130 volumes -:- En poudre
En tablettes de 1 gr. — 1/2 gr.
- - - Liquide à 110 et 130 volumes - - -

EXTRAITS de PYRETHRE CONCENTRÉS
pour la préparation d'Insecticide à vaporiser
à toutes concentrations

PRODUITS pour **CAPSULER** par trempage.

PRODUITS pour DÉPILATOIRES : Sulfure de Baryum, Sulfure de Strontium

N. B. — Nous demander notre circulaire complète de nos Produits Chimiques *et* Matières Premières pour la parfumerie, *portant les meilleures formules recommandées pour Poudres, Crèmes, Fards, etc.*

Nº 5 Le Numéro : 7 Francs MAI 1932

la parfumerie moderne



SOMMAIRE

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

9, Avenue Jean-Jaurès, LYON
Téléphone : Parmentier 15-04 (2 lignes)

10-12, Rue d'Anjou, PARIS
Téléphone : Anjou 04-80 à 04-85

Abonnements (12 mois) : France et Colonies, 66 fr. Etranger (convention postale), 72 fr. ; autres pays, 85 fr.

N° 5 Le Numéro : 7 Francs MAI 1932

la parfumerie moderne

LA MARQUE "FRANCE"

MM. Draeger frères dont on connaît le talent, ont édité récemment, sous la forme d'une plaquette luxueuse et bien représentative de l'Art français de la typographie, une conférence du dessinateur bien connu Paul Iribe sur « la marque France ».

Nous ne pouvons, malheureusement, reproduire in-extenso *ce remarquable exposé de la lutte entre les produits artistiques français contre la fabrication standard des pays à grande production, nous croyons cependant nécessaire de le résumer à l'intention de nos lecteurs, les parfumeurs français.*

« Personne ne connaît le « goût du public » : il n'est pas exagéré d'affirmer que si un homme, un seul, dans le monde entier, avait connu le « goût du public », c'est-à-dire ce que le public accepte ou refuse, il n'y aurait pas de crise mondiale.

Le public n'exprime jamais son désir, il accepte ou refuse ce que nous lui offrons. Notre devoir commun, à nous industriels, à nous artistes industriels, consiste, lorsque le public a accepté, à guetter les premiers signes de sa lassitude et, les ayant perçus (sachant que la vente d'hier n'implique pas la vente de demain) à créer, avec toute notre intelligence, tout notre talent, tout notre génie, si nous en avons, ce que nous allons offrir au public pour satisfaire un désir qu'il n'a pas encore exprimé.

. . . .

Le public, dont vous n'avez pas perçu à temps la lassitude vous oppose aujourd'hui un refus brutal et qui vous surprend désarmés : croyant « suivre le goût du public », vous n'avez pas vu que ce que vous suiviez c'était l'enterrement de l'Art décoratif français.

Messieurs, certains hommes ont reçu le don d'imaginer et de créer, d'autres n'ont pas reçu ce don, mais comme il faut que les tous hommes vivent, ceux qui n'ont pas reçu ce don vivent en reproduisant ce que les autres ont créé. L'après-guerre trouva le monde divisé en deux groupes, le groupe créateur et le groupe reproducteur. La machine perfectionnée et amplifiée par la guerre, la machine qui ne crée pas et ne peut que reproduire, se trouvait logiquement entre les mains des hommes qui ne créent plus, l'Anglo-Saxon, le Germain, l'Asiate.

En face de ce groupe, il y avait la France, la France qui créait encore.

Vous savez mieux que moi, Messieurs, que plus grande est une industrie, moins il lui est possible de vivre dans l'incertitude du lendemain. La production massive doit être étudiée et prévue pour une durée nécessaire, car le modèle qui sera reproduit en quantité massive exige un puissant et coûteux outillage qui doit être amorti.

Vous comprendrez donc pourquoi, à l'instant que ces grands pays de production, de production en masse, ces grands pays où le mot « individualité » ne signifie rien, où l'imagination créatrice s'arrête à la machine, à l'instant que ces grands pays avaient décidé de s'attaquer au marché de l'Art décoratif (architecture, tissu, meuble, bijou, éclairage, bronze, mode) il était essentiel, vital, de détruire d'abord et à tout prix l'élément d'incertitude représenté par la création française, création rapide, spontanée, déconcertante, toujours inattendue.

La main pouvait tuer la machine et la machine ne pouvait vivre qu'en tuant la main.

Il fallait donc détruire d'abord et à tout prix : 1° Le prestige dangereux de la marque *France*. 2° Si possible le génie créateur français. Le moyen le plus sûr était de demander à la France de tuer de ses propres mains son génie et son prestige, non seulement les marchés du monde seraient libres, mais aussi le marché français. »

L'auteur explique ensuite comment fut accomplie cette œuvre étonnante qui détruisit en dix années ce qui demanda dix siècles à construire : la littérature d'avant-garde commença par inventer « le siècle de la machine » puis par prouver que la standardisation et la production massive étaient les formes suprêmes de l'art humain. On persuada l'artiste industriel et l'industriel lui-même qu'il leur fallait se « moderniser », l'un et l'autre s'inclinèrent. A la femme, on expliqua que la distinction et le bon goût c'était l'anony-

mat, le chapeau orné n'était pas « distingué », trois industries françaises furent tuées du même coup : le chapeau, la plume et la fleur artificielle.

Sous prétexte de sport, on vêtit la femme de tweeds britanniques, le bijou n'étant pas « distingué », on le remplaça par des assemblages de bois et de métal, le prestige de la bijouterie française fut détruit.

Pour détruire le tissu, on prouva la distinction de l'uni et le bon goût du vide, on offrit en échange du brocard lyonnais, un choix généreux de paille, de Ripolin et de Ducco. Aussi facilement les industries françaises du meuble et du bronze décoratif furent détruites, le cocktail remplaça le champagne, l'eau minérale nos grands crus. Le luxe *était une exclusivité française, le luxe devait être détruit. Tout fut détruit de ce qui était essentiellement nôtre.*

« Il nous faut, continue l'auteur, par devoir ou par intérêt, sous la menace de la famine, rendre aux chômeurs les outils que la machine leur avait fait abandonner ; que ce soit contre notre gré ou non, *la main revient* : du plus profond de moi-même, je crois trouver dans cet événement *inéluctable* l'indication d'un style français à venir.

Messieurs, dans votre intérêt commercial même, ce n'est pas un pas en arrière que je vous conseille, c'est un pas en avant, et il me semble qu'il doit y avoir une vérité française entre la destruction et le pastiche : c'est à nous tous de la trouver...

Un effort désespéré doit être fait pour sauvegarder le prestige de cette marque qui s'appelle la Marque *France.*

Une propagande doit être faite aussi afin d'expliquer au public *qu'il n'y a pas* d'industrie de luxe, mais seulement des industries qui font vivre les hommes.

Il serait du plus certain avantage commercial de la France qu'une exposition de la création française prit place le plus tôt possible. Le pouvoir d'achat n'a pas totalement disparu. Le monde, pour se laisser tenter, attend un sourire de la France. »

La Parfumerie française, industrie de luxe, s'associe aux fortes paroles de M. Paul Iribe, surtout devant la marée montante des mesures démagogiques qui sont prises, en France, aussi bien que dans tous les pays du monde, contre ce qu'on appelle le produit de luxe.

Il n'y a pas d'industrie de luxe, *nous dit M. Iribe, que nos dirigeants le sachent et se l'enfoncent dans la tête : il n'y a que des industries qui font vivre des hommes. En France, les principales industries sont des industries de luxe, en les attaquant, en les ruinant, en les vexant, en les rendant impossibles, nos gouvernements s'associent à l'œuvre néfaste de l'étranger et ruinent la France et les Français, aussi bien dans leur production intérieure que dans leur exportation.*

En prohibant les parfums de luxe français, les pays étrangers n'ont fait que suivre l'exemple que leur donnait le gouvernement de la France. La ruine de toute l'industrie française et des milliers d'ouvriers et de paysans qu'elle fait vivre, est l'œuvre néfaste de la taxe de luxe *et de ses invraisemblances économiques.*

P. M.

Parfumeur et Poète

(Simple fantaisie dédiée à *la Parfumerie Moderne*)

Composer un parfum, comme on fait un poème,
Noter le terme exact, comme on cueille une fleur,
Choisir le mot qui frappe, et le bon fixateur...
Méditer, réfléchir, hésiter, pleurer, même.....

Pleurer, de n'avoir su trouver la rime riche,
Ou la note fleurie attendue au détour ;
Hésiter sur la base ou sur un mot trop lourd
Qui pourrait déparer la fin de l'hémistiche ;

Méditer longuement sur la place des termes,
Sur le solvant, sa densité, ses proportions,
Vérifier un mot, doser la dilution,
Pour que le « ton » de l'un et de l'autre soient fermes ;

Réfléchir pour que soit parfaite la puissance
Du tenace parfum et de l'alexandrin...
Les effluves de l'un évoquant un quatrain
Et le rythme de l'autre un mélange d'essences.....

Puis, renfermer les deux : parfum, poème épique,
Dans la gaine adéquate aux vertus de chacun :
Cristal taillé, cuir ouvragé, ne faisant qu'un,
Pour le double artisan : Maroquin ou Lalique ? ?

Enfin, de temps en temps, revoir cette œuvre double :
Quelques vers bien frappés, un parfum délicat,
A l'élaboration desquels on s'appliqua,
Et venir, pieusement, aux mauvais soirs de trouble,
« Respirer un sonnet où flottent des parfums...
« Et relire l'odeur des souvenirs défunts..... »

(Kairouan, 1932). Dr FORGUES.

La Préparation et la Stabilité des Emulsions

Au cours de ces dernières années, les études se sont multipliées sur la préparation et la stabilité des émulsions par suite du rôle capital joué par cette question dans un grand nombre d'industries, aussi bien purement techniques qu'alimentaires. Les émulsions jouent également un rôle important dans l'industrie de la parfumerie et de nombreux produits sont constitués par des véritables émulsions, en général de matière grasse ou d'huile dans un milieu aqueux.

La découverte de ces émulsions ne date d'ailleurs pas d'aujourd'hui et depuis fort longtemps on sait par quels moyens on peut arriver à augmenter la stabilité d'une telle émulsion. Mais ce n'est que récemment que l'on a pu définir d'une façon beaucoup plus exacte le rôle des produits que l'on ajoutait par routine sans en connaître exactement l'utilité. Aujourd'hui au contraire, on sait comment fonctionne l'agent d'émulsification dans la préparation d'une émulsion et on est arrivé à produire depuis quelques années un nombre considérable de ces agents dont certains présentent des propriétés véritablement remarquables.

Actuellement, on admet surtout depuis les travaux de Bancroft (1) que l'efficacité d'un agent émulsifiant dans son rôle de stabilisation est due à la formation d'une pellicule de cet agent à la surface de séparation huile et eau, lorsqu'il s'agit par exemple d'une émulsion de l'huile dans l'eau.

Depuis que Bancroft a émis cette hypothèse, on s'est bien entendu efforcé de vérifier l'existence de cette pellicule et de déterminer comment elle était constituée. Depuis les travaux de Langmuir (2) on sait en particulier que cette pellicule est constituée par une couche de molécules ayant une orientation bien définie. On sait également que dans le cas des agents émulsifiants polaires et ils le sont presque tous, la pellicule est formée par une couche monomoléculaire de molécules orientées, les extrémités de la molécule de l'agent émulsifiant miscible à l'huile se trouvant du côté de la gouttelette d'huile, les extrémités de l'agent miscible à l'eau se trouvant au contraire du côté de la solution aqueuse. Par exemple Harkins (3) a démontré que lorsque de l'huile est émulsifiée dans l'eau au moyen de savon, le groupe carboxyle du savon est du côté de l'eau et le radical alcoyle de l'acide gras du savon du côté de l'huile.

La place nous manque pour reproduire ici la multitude de travaux qui ont été publiés sur cette question des émulsions, l'importance de ces travaux montre bien quelle est l'utilité de la pellicule interfacielle formée par l'agent émulsifiant, et combien il est utile d'avoir à sa disposition une méthode simple et pratique permettant d'étudier la formation de cette pellicule et en particulier de déterminer la vitesse de sa formation et les principaux facteurs qui agissent sur cette vitesse de formation.

Tout récemment, deux auteurs américains, J.-A. Serrallach et G. Jones (4) ont décrit une méthode d'étude de la formation de cette pellicule d'agent émulsifiant permettant de choisir ces agents pour obtenir une émulsion stable et concentrée de matières grasse, minérales ou végétales dans les produits aqueux.

Cette méthode d'étude de la pellicule de séparation formée par l'agent émulsifiant consiste simplement à placer environ 30 cmc. d'une solution aqueuse fraîchement préparée de l'agent émulsifiant dans un petit bécher. On verse alors avec précaution au moyen d'une pipette de 10 cmc. de l'huile à émulsifier à la partie supérieure de la solution en évitant tout mélange. On abandonne le bécher au repos pendant plusieurs jours et on examine le produit à différents intervalles.

Les auteurs que nous venons de citer ont ainsi étudié les solutions d'oléate de sodium à 0,03 et 0,06 %, de glycocolate de sodium à 0,03 et 0,06 %, de triéthanolamine à 0,03 et 0,06 %, de gomme adragante à 0,5 et 2 %, de gélatine à 0,5 et 0,3 %, de saponine à 0,20 et 2 % et d'autres produits analogues, en particulier la mousse irlandaise. Les huiles examinées étaient l'huile d'olive, l'huile de ricin, l'huile de foie de morue, et une huile minérale lourde après raffinage. Au cours de ces essais, aucun antiseptique n'était ajouté à la solution, de façon à éviter toutes les complications qui auraient pu résulter de l'emploi de ces produits ou modifier le fonctionnement normal des agents émulsifiants.

Au bout de quatre semaines, on put constater qu'une pellicule s'était formée dans tous les cas à la surface de séparation des deux liquides sauf dans le cas de l'huile minérale et de la solution aqueuse de triéthanolamine. Comme on sait par ailleurs que la triéthanola-

(1) Bancroft. J. Phys. Chem. t. 16. p. 177, 345, 475, 739. t. 17, p. 501, t. 19, p. 275 et 513.

(2) Langmuir. J. Am ; Chem. Soc., t. 39, p. 1848, 1917.

(3) Harkins. J. Am. Chem. Soc., t. 39, p. 592, 1917.

(4) Cerrallach et Jones. Ind. Eug. Chem. t. 23, p. 1016, 1931.

mine forme très facilement des émulsions avec les huiles végétales, il était facile de conclure de cette observation que l'agent effectif d'émulsification était non pas la triéthanolamine, mais un sel de ce produit et d'un acide gras.

Quelques-uns des béchers furent conservés à la température ordinaire, d'autres à 38°, certains à 8° C seulement. Sauf quelques exceptions, il est difficile de conserver les produits pendant plus de quatre semaines, car au bout d'un certain temps les solutions commencent à subir une putréfaction, mais la formation de la pellicule à la surface de séparation huile et eau est très nette et un examen microscopique démontre que ces pellicules n'ont pas du tout une origine biologique.

D'ailleurs les propriétés de ces pellicules et surtout les propriétés physiques et l'aspect diffèrent suivant l'agent émulsifiant et l'huile. Il existe également une différence très nette dans le temps nécessaire pour que la pellicule apparaisse. En général, lorsqu'on élève la température et la concentration, la pellicule semble se former et devenir plus apparente plus rapidement.

Dans certains cas la pellicule est très facile à déceler, dans d'autres cas sa transparence gêne beaucoup son observation. Pour démontrer son existence, la méthode la plus simple est encore la suivante : on prépare un anneau constitué par un fil métallique, anneau ayant environ 3 cm de diamètre et supporté par une tige métallique formant un angle droit avec le plan de l'anneau. Si on enfonce l'anneau dans le bécher il y a au bout d'un certain temps contact de l'anneau avec la pellicule ; cette pellicule présentant une certaine résistance au déchirement, en enfonçant davantage l'anneau métallique, il entraîne avec lui le milieu de la pellicule, tandis que la partie périphérique reste accrochée aux parois du bécher. On voit alors très nettement apparaître des pliures de la pellicule entre l'anneau et le bécher, tandis que la partie centrale de la pellicule est enfoncée de quelques millimètres dans la solution aqueuse

La résistance en même temps que l'élasticité de quelques-unes de ces pellicules, car si on enlève l'anneau, on constate que la pellicule revient à sa position primitive, sont vraiment étonnantes, et en particulier lorsque l'on met en contact une solution aqueuse de mousse irlandaise et de l'huile minérale, on obtient une pellicule de séparation extrêmement résistante. Dans d'autres cas au contraire, la pellicule est très faible et se brise facilement. C'est le cas de la pellicule formée par une solution d'oléate de sodium au contact d'huile minérale, lorsque l'on pousse l'anneau, il n'y a aucune formation de plis, et la pellicule se brise immédiatement et ne laisse pas le temps à l'observateur de constater sa présence.

Dans le tableau ci-dessous, on a indiqué les propriétés générales des pellicules constituées en mettant en contact certaines huiles minérales ou végétales et des solutions aqueuses de divers agents émulsifiants. Les propriétés indiquées dans ce tableau ont été observées au bout de quatre semaines de repos des liquides à la température ordinaire.

Dans le tableau suivant, nous avons indiqué les vitesses de formation des pellicules des différents agents émulsifiants au contact de quelques huiles minérales et végétales. L'expression très rapide signifie que la formation demande moins de vingt-quatre heures, rapide de un à deux jours, modérée

	Huile d'olive	Huile de ricin	Huile de foie de morue	Huile minérale
Oléate de sodium	opaque, granulaire, pulvérulente, épaisse, faible.	transparente, très mince, faible.	opaque, granulaire, blanchâtre, épaisse.	translucide, mince, très faible.
Glycocolate de sodium	translucide, presque transparente, mince, faible.	transparente, mince, faible.	opaque, granulaire, membraneuse, cassante.	mince, transparente.
Triéthanolamine......	transparente, faible, cassante.	transparente, faible, mince.	opaque, granulaire, épaisse et cassante.	pas de pellicule.
Saponine	transparente, mince. faible, élastique.	transparente, mince, faible, plastique.	translucide, membraneuse et élastique	mince, transparente.
Mousse irlandaise	opaque et résistante.	transparente. très mince.	opaque, très mince et cassante.	translucide, membraneuse, épaisse, résistante.
Gomme acacia	transparente, mince, élastique.	transparente, très mince.	opaque, membraneuse, résistante mais cassante.	transparente, mince.
Gomme adragante....	transparente et cassante.	transparente, mince.	opaque, membraneuse, élastique.	transparente, mince, faible.
Gélatine............	translucide, mince.	translucide, mince.	opaque, membraneuse, cassante.	translucide, mince, faible et élastique.

de deux à huit jours, lente de huit à quinze jours, très lente plus de quinze jours.

	Huile d'olive	Huile de ricin	Huile de foie de morue	Huile minérale
Oléate de sodium	lente	très lente	très rapide	lente
Glycocolate de sodium.	lente	très lente	très rapide	très lente
Triéthanolamine......	très rapide	très lente	très rapide	pas de pellicule
Gélatine............	modérée	lente	rapide	très lente
Mousse irlandaise ...	rapide	modérée	rapide	très lente
Gomme acacia.......	rapide	lente	rapide	rapide
Saponine	très rapide	très lente	rapide	très lente
Gomme adragante....	rapide	modérée	rapide	très rapide

Il semble d'ailleurs que l'influence des huiles sur les propriétés des pellicules soit plus importante que celle des agents émulsifiants. C'est ainsi que l'huile de foie de morue forme des pellicules véritablement remarquables avec tous les agents émulsifiants. La vitesse de formation de ces pellicules est d'ailleurs très grande dans tous les cas ainsi qu'en témoigne le tableau précédent. L'huile d'olive vient immédiatement après l'huile de foie de morue au point de vue de sa tendance à former des pellicules, toutefois avec cette huile les pellicules sont en général plus faibles et plus minces et sont aussi plus transparentes. L'huile de ricin, et surtout l'huile minérale ont une tendance moins marquée à former des pellicules.

L'étude des pellicules telle qu'on peut la réaliser en adoptant la méthode décrite et appliquée par les auteurs américains permet donc de faire très rapidement une sélection d'agents émulsifiants pour une huile ou une matière grasse donnée. Bien entendu, on devra également faire intervenir d'autres facteurs dans le choix de l'agent émulsifiant, les principaux de ces facteurs étant l'absence de fermentation, de putréfaction ou de développement de moisissure, la viscosité, la tension superficielle, le *p*H, le degré de dispersion, etc... Toutefois il nous a semblé qu'il était utile de faire connaître aux lecteurs de *la Parfumerie moderne* cette méthode qui sera certainement appelée à rendre de grands services dans l'étude des agents émulsifiants, surtout lorsque l'on saura mesurer quantitativement la résistance mécanique des pellicules, chose qui d'après nos renseignements est en cours d'étude.

Georges Génin,
Ingénieur chimiste E.P.C.I.

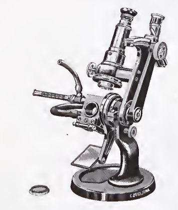
Les Réfractomètres d'Abbe

Les réfractomètres d'Abbe sont destinés à la mesure de l'indice de réfraction et de la dispersion moyenne des corps liquides, ou même plastiques et solides.

Par une visée unique et facile sur un secteur divisé, on obtient sans calcul l'indice de réfraction *n* D.

L'échelle de ces appareils va de *n* D = 1,3 à *n* D = 1,7 et leur maniement est très simple, si bien qu'ils prennent une place importante dans les laboratoires de chimie et notamment dans les laboratoires d'examen des huiles essentielles, pour le contrôle de la pureté de ces corps.

On les utilise aussi pour l'examen des beurres, margarines, beurre



de cacao, huiles alimentaires et de foie de morue, de graissage, acides gras de savonnerie, huile de lin, vernis, essence de térébenthine, éther de pétrole, benzine, paraffine, cérésine et autres cires, glycérine, aniline, solutions aqueuses, alcooliques ou éthériques comme par exemple les solutions éthériques des corps gras du lait dans la méthode Naumann.

La méthode de mesure utilisée par ces appareils est basée sur l'observation de la position de la limite de la réflexion totale aux surfaces d'un prisme de flint dans lequel la lumière venant de la substance à examiner pénètre par réfraction.

Les refractomètres sont composés essentiellement du système de deux prismes d'Abbe, qui reçoit quelques gouttes de liquides seulement.

De la lunette servant à observer la limite de la réflexion totale qui

MANUFACTURE DE CARTONNAGES DE LUXE

SPÉCIALITÉS POUR PARFUMEURS

MARIUS MILOU & C[ie]

MONTÉLIMAR (France)

MAISON A :

PARIS

44, Rue de la Boétie (8e)

Téléphone : Elysées 89-40 — Inter 50

AGENCES :

LONDRES

G. BOUJON

59, St-George's Road

Warwick Square S.W. 1

MAISON A :

NEW-YORK

565, Fifth Avenue

Phone Plaza 3.794



5167

5025/13/4

5035/8

3793/2

se produit dans le système des prismes et enfin du secteur qui porte l'échelle donnant les indices de réfraction.

Le système des deux prismes d'Abbe est constitué par deux prismes égaux en flint (indice *n* D = 1,75) encastrés séparément dans une monture métallique. Quelques gouttes du liquide à examiner sont introduites entre les deux surfaces internes des prismes où elles forment une couche de 0 millim. 15 environ d'épaisseur. L'un des prismes, celui qui est opposé à la lunette, est muni d'une charnière et peut s'écarter du système : il ne sert qu'à l'éclairage, la limite de réflexion totale se produisant dans le second prisme. Dans ce cas la lumière tombe directement sur le second prisme, est réfléchie sur la face humectée par le produit à examiner, et pénètre dans la lunette. Il est donc possible d'examiner des échantillons colorés tels que de la mélasse, des huiles de goudron noires.

Dans beaucoup de cas, il est nécessaire de maintenir une température constante, puisque l'indice de réfraction change avec la température. Un dispositif est donc installé sur le réfractomètre qui permet de maintenir pendant des heures une température constante et connue dans le système de prismes.

Cette température peut dépasser 40° quand il s'agit de la mesure de produits ayant un point de fusion élevé.

Les principaux indices de réfraction des huiles essentielles, des graisses, cires, huiles, etc., peuvent être consultés dans les « Tables of refractive indices » de R. Kanthack (Londres, chez Ad. Hilger), il est donc très facile d'identifier les corps en présence desquels on se trouve.

L'examen des matières solides peut être également pratiqué au moyen de cet appareil puisqu'il suffit d'avoir une surface plane sur laquelle la lumière se réfléchit avant de pénétrer dans le second prisme.

Les réfractomètres peuvent être construits sans dispositif de chauffage, la correction est alors faite en fonction de la température. D'ailleurs cette correction n'intervient pas lorsqu'il s'agit de corps solides.

Un petit appareil de démonstration ne comportant que la lunette avec réticule et secteur et le système des prismes peut être employé avec la lumière monochromatique de sodium.

Les réfractomètres d'Abbe prendront leur place dans les laboratoires à côté des appareils d'un maniement plus minutieux, actuellement utilisés.

LE TRAITEMENT DES PLAIES

Par le **Dr Pierre SASSARD** Ancien interne des Hôpitaux de Paris
Chef du Laboratoire général de Bactériologie des Hôpitaux (Necker).

Si l'on considère l'évolution des idées sur le traitement des plaies, on ne peut qu'être frappé des différentes méthodes qui se sont succédé depuis près d'un siècle. L'antisepsie listérienne marque le début de cette évolution, mais pour si remarquable que soit cette méthode par rapport à ce qui existait auparavant, elle n'intéresse vraiment qu'autant qu'elle a préparé le chemin aux théories pasteuriennes à l'asepsie. Ce dogme de l'asepsie existe encore, malgré les attaques qu'il eut à subir. Il est actuellement universellement reconnu et domine de très haut toute la question de l'évolution et du traitement des plaies.

Plus près de nous, il est quelques modifications qui sont venues compléter et quelque peu modifier la théorie pasteurienne, surtout en ses applications pratiques. C'est ainsi qu'avec la notion de la phagocytose est apparue la notion des préparations cytophylactiques (type Carrel, Dakin), ayant comme but tout à la fois de ménager les tissus sains et de favoriser l'élimination des cellules définitivement frappées de mort. C'est ainsi qu'avec les progrès de la science actuelle, on a été amené à créer des auto, des poly, des stocks-vaccins qui trouvent leurs indications dans le traitement de certaines plaies. C'est ainsi, enfin, que de récentes études sur les savons, d'une part, sur les essences, d'autre part, leur reconnurent des propriétés jusque-là mal étudiées, à savoir leur action *microbicide* et *cicatrisante*. Cette double action fut bientôt exploitée *isolément* pour l'un et l'autre produit ; ce qui ne fut pas fait et ce que nous avons essayé de faire, ce fut de combiner les premiers aux seconds pour constater si, conformément aux lois de la thérapeutique, leurs effets se multiplient, plutôt que de s'additionner.

Mais, avant d'examiner les résultats de ce complexe savons-essences, il convient d'étudier son origine, à savoir les propriétés mises récemment en évidence chez ses deux constituants.

I. — Propriétés nouvelles des savons.

Les savons viennent d'être remis à l'ordre du jour par les travaux de

Vincent, Noguchi, Sedallian et Velluz. Ces auteurs ont mis en évidence tout particulièrement les propriétés antiseptiques des savons. Certains de ceux-ci (surtout les oléates et les palmitates) neutralisent complètement, même à dose infime, les toxines les plus actives : tétanique, diphtérique, b. de Shiga, etc. D'après Vincent, par exemple, il suffit de 2 *à* 4 *millionièmes de milligramme de palmitate de soude pour neutraliser une dose mortelle de toxine tétanique*. Cette action peut s'expliquer d'après M. Renaud de la façon suivante : en raison de leur très grande fluidité et de leur remarquable diffusibilité, les particules savonneuses entourent les bactéries, neutralisent leurs toxines et en empêchent la sécrétion et l'excrétion. Il y a donc un véritable « bloquage » des éléments microbiens qui forment avec les savons un *complexe atoxique*. Il est bien entendu que les comparaisons ci-dessus ne prétendent à aucune précision scientifique et n'ont comme but que d'objectiver l'action complexe, à la fois biologique et physique, des savons vis-à-vis des microbes et de leurs toxines.

Ce pouvoir antitoxique, qui peut s'étendre aux venins (Dr Renaud) et dans certaines conditions à certains alcaloïdes (Velluz) ou à certains sels métalliques (Velluz), n'existe pas avec tous les sels sodiques des acides de la série acyclique de formule $Cn\ H^{2}nO^{2}$. C'est ainsi que cette action ne commence (Dr Vincent) qu'avec l'acide en C^{4} (butyrique) et devient très variable (C^{5}, C^{7}, C^{9} étant très faibles), l'activité apparaissant brusquement avec C^{11} (acide undécylique), qui est très actif, ainsi que C^{16} (palmitique). Rien, jusqu'à présent, ne permet d'expliquer ces variations. Contentons-nous de les enregistrer et d'utiliser cette propriété antiseptique de *certains* savons.

Ces savons sont de plus *cicatrisants* et M. Renaud commentant le travail de Camescasse sur le savonnage dans la chirurgie septique, ajoute que lui-même a obtenu, avec une solution d'oléate de soude à 2 %, des résultats excellents dans différents cas de plaies infectées, chancres mous, dermatoses suintantes, ainsi que des lavages de cavités abcédées ou de trajets fistuleux. Cet auteur a, du reste, publié en thérapeutique interne de fort bons résultats obtenus par l'injection intraveineuse de savon d'acridine dans les processus infectieux.

Or, tandis que se précisaient ces deux propriétés antiseptiques et cicatrisantes des savons, d'autres auteurs faisaient une véritable revision des valeurs dans le domaine des essences et constataient chez certaines d'entre elles les mêmes propriétés que chez certains savons.

II. — Propriétés nouvelles des essences.

MM. les professeurs Courmont, Morel et Rochaix ont remarquablement précisé les pouvoirs microbicides de certaines essences et produits antiseptiques. Il y eut quelques surprises, puisque gaïacol et phénol se sont montrés beaucoup moins actifs qu'on ne le supposait et que les deux premières places se trouvèrent occupées par l'eugénol et le thymol. L'essence de lavande, comme le démontrèrent d'autres travaux, possède, elle aussi, un pouvoir microbicide considérable, et plusieurs publications confirmèrent, en clinique, cette action antiseptique qui se trouve être en même temps cicatrisante.

Comme le signalait déjà Mencière (4) les essences ont sur tous les antiseptiques une grande supériorité : celle de n'avoir sur les éléments cellulaires aucune espèce de nocivité ; « tout au contraire, leur présence à dose déterminée, excite la vitalité des cellules ». D'autre part, les résultats obtenus par le Dr Jean Marchand et par nous-même nous ont confirmé les propriétés éminemment cicatrisantes de l'essence de lavande et nous ont incité à chercher et à préciser le pouvoir des autres huiles essentielles.

Ainsi donc, voici deux variétés de produits, les savons d'une part, les essences d'autre part qui, n'ayant aucune affinité physique ou biologique bien précise se trouvent posséder un double pouvoir commun : *antiseptique* et *cicatrisant* qui trouvera son application toute naturelle *dans le traitement de la plaie.*

Le complexe savons-essences.

Il est évident que toutes les combinaisons sont possibles et que ce complexe peut être réalisé de multiples façons. Nous sommes arrivés, après de nombreux essais et grâce à la précieuse collaboration du chimiste distingué qu'est M. Gattefossé que nous remercions de tout cœur, à mettre au point et à faire essayer un complexe-type dans la composition duquel entre un savon spécialement apte à dissoudre les essences et d'autre part un mélange d'huiles essentielles. Ces dernières ont, naturellement, été choisies parmi celles qui ont le pouvoir antiseptique le plus élevé et, malgré la complication réelle que cela représente nous n'avons utilisé que des essences déterpénées, de ce fait devenues non irritantes, ne pouvant nuire en rien, ni à la cellule, ni aux leucocytes. Ce complexe savonneux (1) se présente sous la forme d'un liquide ambré toujours identique à lui-même, moussant modérément par agitation, d'odeur aromatique, miscible à l'eau (modérément calcaire) en toutes proportions et de pouvoir microbicide *in vitro* considérable. Nous l'avons utilisé à des dilutions variables allant de 1,5 %, 3 %, 10 %, à 50 %, nous avons même employé sans inconvénient la solution pure.

Voici, parmi nos observations, celles qui nous ont semblé être les plus caractéristiques :

---

(1) Le complexe que nous avons employé est le Sapolinol Adrian.

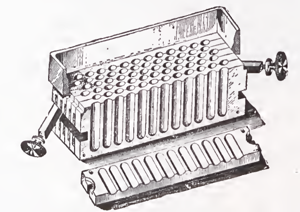
MOULES pour CRAYONS, RAISINS, FARDS

de TOUTES FORMES et de TOUTES DIMENSIONS



RONDS

CARRÉS



OVALES

A PANS

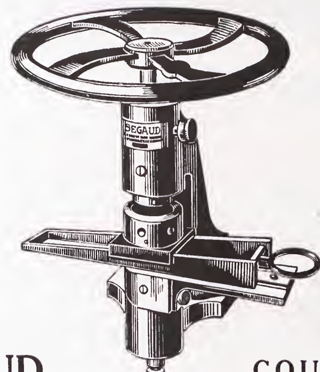
NOUVELLE PRESSE A COMPRIMER LES POUDRES COMPACTES SÈCHES

BREVETÉE S. G. D. G.



PUISSANTE

PRATIQUE



SIMPLE

RAPIDE

El. SEGAUD

COURBEVOIE

Catalogue illustré franco

221, B^d Saint-Denis

Téléphone : DÉFENSE 03-76

Exp^on Inter^le des Arts Décoratifs
Paris 1925
MEDAILLE D'ARGENT

Reg. du Comm. Seine 216-266

Observations.

A. — Plaies infectées.

a) *Plaie du cuir chevelu :*

Malade vu à l'infirmerie de Porte, à l'Hôtel-Dieu, avec une plaie datant de huit heures, nettement infectée, souillée de terre. Toute suture est théoriquement impossible. Nettoyage soigneux, excision des bords de la plaie, 20 cm^3 de sérum antitétanique ; puis, le malade pouvant être surveillé, deux points de suture sur la plaie qui a été ouverte en forme de croix pour vérification du crâne, en ayant soin d'introduire deux mèches imbibées de la solution savonneuse à 50 %. Surveillance tous les matins. Pas de température. Très peu de suppuration ; pansement renouvelé chaque jour. Ablation mèches au dixième jour. Cicatrisation rapide.

b) *Panaris phlycténoïde du pouce droit :*

17 août : malade vu à l'infirmerie de Porte, porteur d'un panaris très superficiel. On incise la mince pellicule sous laquelle se trouve le pus en quantité assez considérable.

Pansements humides : solution à 3 %. Le lendemain, pas de suppuration. Guérison en trois jours. Le temps moyen de cicatrisation aurait été, semble-t-il, normalement de six à sept jours.

c) *Furoncle du conduit auditif externe :*

Homme 32 ans. Furoncle ouvert le 5 septembre. Suppuration qui ne tarit pas malgré les pansements à l'alcool, les vaccins, autovaccins ou autres. Pas de cause profonde. Nous essayons le 18 septembre des lavages à 1 % du complexe essences-savons, très prudents. Puis, voyant que tout va bien et qu'il n'y a pas d'inconvénients, on utilise les solutions à 3 puis à 5 %. Guérison en trois jours.

d) *Vésicule d'herpès infectée :*

Vésicule siégeant au niveau de la lèvre supérieure. Infiltration importante des tissus sous-jacents. Cet œdème et l'infiltration diminuent par l'application, plusieurs fois par jour, de linges chauds humides sur la plaie. On fait ensuite des attouchements au niveau de la petite ulcération avec un bourdonnet de coton imbibé de la solution pure du complexe essences-savons.

Guérison en cinq jours ; il reste néanmoins aux lieu et place de la vésicule une petite zone indurée.

e) *Hématome suppuré après cure radicale de hernie :*

Hématome volumineux infecté secondairement. Il persiste une plaie assez large qui tarde à se fermer. Lavages tous les jours avec la solution d'abord à 30, puis à 50 %. En trois jours, la suppuration est tarie et dix jours après la plaie est définitivement fermée.

f) *Brûlure par la chaux de la face palmaire de la main droite :*

Malade vu le 25 juillet avec une vaste plaie occupant presque toute la paume de la main, très douloureuse et entourée d'une zone irritative considérable.

On utilise la solution à 2 %, presque sans arrêt pendant les deux ou trois premiers jours, puis en pansements humides deux fois par jour. Diminution de la douleur. Rapidement, la plaie ne suppure plus. A partir du 6 août, on utilise la solution à 50 % (un seul pansement par jour). 8 août, l'amélioration se poursuit normalement et le 14 août tout est presque terminé. Cette observation est d'autant plus intéressante que l'on connaît la lenteur avec laquelle se cicatrisent ces brûlures.

g) *Blessure par arme à feu :*

Homme 30 ans, employé au Crédit Lyonnais, blessé accidentellement à l'index de la main gauche par une balle de revolver petit calibre. Plaie soignée pendant quatre à cinq jours par les moyens habituels. Lorsque nous le voyons à l'infirmerie de Porte,[1] on constate qu'il s'agit d'une plaie intéressant la dernière articulation phalangienne. Suppuration abondante et même rétention. Mauvais aspect de la plaie. On commence les pansements avec la solution à 10 % du complexe savons-essences, pansements qui sont renouvelés par le malade lui-même trois fois par jour. En plus, nombreux bains chauds ; la plaie change d'aspect à partir du deuxième jour. Plus de rétention. Plus de signe d'arthrite. Après quinze jours, plaie fermée, léger enraidissement du doigt qui a, néanmoins, étant donné la profession du malade, une valeur professionnelle satisfaisante.

B. — Plaies atones.

a) *Ulcères variqueux :*

Date de quatre mois, système veineux déplorable, ulcère infecté, lymphangite. Tout, ou à peu près, a été essayé : baume du Pérou, vin aromatique, diathermie, ultra-violets, bande du praticien, traitement spécifique, repos, etc.

On impose à nouveau le repos strict et le malade fait lui-même deux pansements savonneux par jour avec la solution à 2 %, puis à 3 %. Le traitement a été commencé le 3 août ; le 13 août, on constate que la plaie commence à prendre bon aspect et le malade fait remonter cette amélioration au 8 août. Le 23 août, la plaie qui avait environ 15 centimètres sur 6, n'en a plus que 9 sur 4. On emploie alors la solution à 10 % et le 7 septembre, le malade peut être considéré comme guéri. Nous l'avons revu un mois après avec une jambe bien cicatrisée sans trace de récidive.

b) *Escarre sacrée :*

Escarre sacrée au cours de l'évolution d'un cancer du col utérin, de forme irrégulière, mesurant environ 7 centimètres sur 8. L'évolution en est très rapide à la fois en largeur et en profondeur. On a tout essayé, baume du Pérou, massage, vin aromatique, diathermie, insuline. Le 26 juin, on commence le traitement avec la solution savonneuse à 10 %. Le 2 juillet, amélioration légère au point de vue tissus, mais l'odeur si pénible a complè-



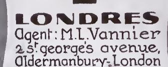
TOUS LES ÉTUIS POUR FARDS

création et dépôt de modèles

MARQUISE

22, RUE St MARTIN, PARIS

Tél: Archives: 14-61



P.A.L
FRUCIER-FEM

tement disparu. Le 4 juillet, meilleur aspect des chairs ; la plaie semble se régénérer par le fond et le 10 juillet il persiste seulement une plaie de 4 centimètres sur 5. Malheureusement, le 13 juillet, mort presque subite par pneumonie.

c) *Cancer du col utérin extrêmement fétide :*

Lavages vaginaux trois fois par jour avec une solution contenant deux cuillères à soupe du complexe essences-savons pour deux litres. En quarante-huit heures, la désodorisation est presque complète ; la malade et son entourage se déclarent très soulagés.

Nous n'avons publié cette dernière observation que pour mettre en évidence l'effet désodorisant, hélas si utile du complexe savons-essences ; ce pouvoir est très puissant et nous l'avons éprouvé dans deux cas d'anus iliaque qui était lavé deux fois par jour avec une solution à 10 %.

Mais ce n'est pas là, véritablement, notre but ; ce qui est important, c'est l'action de ce mélange sur *l'évolution des plaies.* Il nous semble que cette action peut se décomposer ainsi :

1° *La diminution de la suppuration et sa suppression totale* se font avec une rapidité vraiment remarquable et nous estimons qu'une suppuration, *qui n'est pas de cause profonde* doit être normalement tarie en 48 heures ou 3 jours au plus. La plaie prend alors un aspect net, franc et commence à cicatriser.

2° *L'action sur la cicatrisation* varie suivant que nous avons à faire à une plaie vive ou à une plaie atone. Dans le premier cas, nous avons l'impression que, par l'usage du complexe savons-essences, la durée cicatrisation est réduite de moitié. Dans les plaies atones, le « réveil » de la plaie demande en général deux à trois jours d'emploi de la solution pure ou à 50 % ; après quoi, la plaie ayant repris son aspect normal, évolue comme précédemment.

Nous pouvons dire que sur près de cinquante observations, nous n'avons pas eu un seul échec ; nous avons observé des guérisons plus ou moins rapides, mais jamais le produit ne s'est montré inactif. Ajoutons du reste que, d'expériences faites sur une plus large échelle que les nôtres et avec un contrôle plus serré, il appert *que nos résultats peuvent être de loin dépassés* ; en particulier, nous avons pu constater que les doses de 2,3 %, 5 % que nous utilisons au début sont beaucoup trop faibles, et, avec une solution au tiers ou même à 50 % on arrive à des guérisons plus rapides et plus complètes encore.

Il est enfin d'autres emplois du complexe essences-savons : *la désinfection des mains, des instruments, l'irrigation* continue à la Carrel *dans les grands délabrements* des membres, le lavage enfin des cavités suppurantes, les lavages gynécologiques, etc..., autant d'indications qu'il y aura lieu tout à la fois dans l'avenir d'élargir et de préciser.

Bibliographie.

1. Boucher (*Soc. de Thérapeutique*, 10 décembre 1930).
2. Mencière (Réunion médico-chirurgicale de la 11e armée, 18 août 1915).
3. Morel et Rochaix (*Société de Biologie*, 7 novembre 1925, 19 décembre 1927, 8 juillet 1929, 16 décembre 1929, 19 mai 1930, 20 juin 1930).
4. M. Renaud (*Soc. Méd. des Hôp. de Paris*, 17 octobre 1930 et *Revue critique de Path. et de Thérapeutique :* les savons en thérapeutique, décembre 1930, janvier, février 1931).
5. Rochaix et Morel (*Bulletin des Sciences Pharmaceutiques*, nos 11 et 38).
6. P. Sassard. Traitement des plaies atones par essence de lavande (*Parfumerie Moderne*, juillet 1931, p. 395).
7. Vincent (*Académie des Sciences*, 22 septembre 1930).
8. Vincent et Velluz (*Académie des Sciences*, 16 mars 1930).

Etude sur le Calayo de l'Oubanghi

Hexalobus Crispiflorus A. Rich H. Grandiflorus-Benth.

Description botanique.

Famille des Anonacées.

Arbre de 15 à 25 mètres de hauteur, tronc anguleux pouvant atteindre un mètre de diamètre avec nombreuses colonnes accolées à la base.

Feuilles nettement acuminées au sommet, obtuses ou arrondies à la base, 12-20 cm. de longueur sur 4-7 cm. de largeur, glabres et brillantes en dessus, légèrement pubescentes en dessous.

Pédicelle floralé 1 à 1 cm. 5 de longueur : sépales ovales, épais longs d'environ 1 cm. 5, soyeux ; 5 pétales crèmes, odorants, de 8 cm. de longueur environ, lancéolés, soyeux à l'extérieur.

Fruits rouges naissant sur les branches, oblongs, longs de 8 cm. et larges de 4 cm., ligneux, coriaces.

Floraison en février.

Aire de dispersion et interet de sa culture.

Guinée (entre le Konkouré et Timbo ; Kindia, Mont Gangan) ; Sierra-Léone ; Côte d'Ivoire (Bangouanou Morénau) Nigéria, Gabon, Afrique centrale dans le Haut-Chari (rivière Tomi et Fort-Sibut).

Signalé au Gabon dans la région de Tchibanga comme ayant 10-12 mètres de hauteur, des fleurs jaune clair, feuilles vert brillant en dessus et blanchâtres en dessous.

Dans la région de Bambari le calayo ne se rencontre que dans les galeries forestières en bordure de marigots et encore ne se présente-t-il pas en peuplements susceptibles d'une exploitation satisfaisante. De plus, étant donné la taille de l'arbre, la récolte des fleurs est difficultueuse, d'autant plus qu'il est parfois d'accès peu facile. D'une façon générale, on opère le ramassage des corolles la fleur tombant d'elle-même après la fécondation.

Les possibilités culturales du calayo sont égales à celles de l'ylang, les arbres chargés de fleurs parfois paraissent d'un rendement prometteur. Etant donné qu'il s'agit ici d'un arbre c'est-à-dire d'un végétal organisé pour résister aux caprices des météores, il pourrait être intéressant de le soumettre à une culture raisonnée si l'essence est reconnue comme offrant un certain avenir.

ESSAI DE DISTILLATION.

Il est difficile d'obtenir une grande quantité de fleurs et surtout des fleurs fraîches en quantité suffisante pour permettre une distillation dans de bonnes conditions.

J'ai ainsi été amené à opérer une distillation sur trois sortes de fleurs en mélangé, dans les proportions suivantes :

Calayo	20 kg.
Yakouli	3 —
Choukrou	5 —
	28 kg.

Alambic 3.000 litres, lessivé et soufflé par une distillation de 200 kilos de cendres de bois ;

Distillation à la vapeur sans cohobage ;

Fleurs séchées pour pouvoir en grouper une quantité suffisante pour permettre leur distillation ;

Durée de la distillation : environ une heure ;

Fleurs baignant dans l'eau ;

Essence de couleur paraissant uniforme ;

Distillat et petites eaux moyennement limpides ;

Rendement obtenu : 0,535 à 0,750 ‰ susceptible d'être augmenté vraisemblablement en partant de fleurs fraîches ayant encore tout leur parfum.

Arbre paraissant d'un certain avenir si l'essence présente des qualités suffisantes et un prix rémunérateur.

De Bambari,

JOLY.

LE BLOCUS DES MARCHÉS

Ce n'est pas à un public aussi averti que celui de *La Parfumerie Moderne* que nous essayerons de faire découvrir la situation sans précédent dans laquelle le monde entier se débat.

La parfumerie compte parmi nos grandes industries d'exportation. Il est donc dans l'ordre des choses qu'elle paye un lourd tribu à la crise universelle.

Nous allons donc essayer dans cette étude d'ensemble, d'abord, d'exposer les raisons profondes qui ont provoqué la rupture de l'équilibre mondial, puis d'en montrer les conséquences.

* * *

Les origines du malaise actuel sont lointaines et issues directement de la guerre. Il y a onze ans une conférence monétaire internationale, tenue à Bruxelles, préconisait sur la demande impérative de la banque anglo-saxonne, alors toute puissante, que la théorie du « Gold exchange standard » fut appliquée. Par ce système il était préconisé que les deux grandes devises internationales, la livre et le dollar, fussent considérées comme une véritable monnaie d'or, dont les banques d'émission pouvaient se servir afin de gager leur monnaie en circulation.

Toutes les fois donc qu'une nation sortait de la situation économique immédiate d'après-guerre et voulait remettre un peu d'ordre dans ses finances, il fallait utiliser ces devises comme couverture de ses propres bank-notes à l'instar des lingots d'or parfois difficiles à trouver et ridiculisés par les banquiers internationaux, créateurs de la pierre philosophale.

Toute la reconstruction financière de l'univers se trouva faussée par cette théorie spécieuse. Aujourd'hui, nous en ressentons toute l'erreur. Cette idée, essentiellement britannique, fut causée par un sentiment d'orgueil et de crainte. Il fallait à tout prix que Londres restât le centre financier du monde. Tout au plus Wall Street devait-il partager les bénéfices de cette période euphorique avec la Cité, sans doute appauvrie par la guerre mais combien plus habile dans ses spéculations financières par suite d'une expérience séculaire. Afin de conquérir les bonnes grâces de l'Amérique et de prouver au monde que les effets financiers de la guerre étaient effacés à tout jamais, du moins chez lui, le Royaume-Uni signait en 1922 l'accord Baldwin. Aux termes de cette convention la Grande-Bretagne acceptait un arrangement onéreux pour ses dettes de guerre. Enfin toute la Banque de Londres n'eut de cesse que la monnaie anglaise n'ait atteint à nouveau le pair. Il en est résulté des



ETIQUETTES
DE LUXE POUR
PARFUMERIE

Despeyroux
8, rue Lacuée
PARIS

P.A.L.
FRUGIER-FEM



conséquences de la plus haute gravité.

Le Royaume-Uni survalorisa une circulation fiduciaire de 490 millions de Lgs. alors qu'elle n'atteignait que 170 millions de Lgs. en 1913. Ce résultat fut évidemment obtenu avec l'aide de New-York qui trouvait de son côté de larges avantages à cette politique. En effet, d'une part l'afflux des capitaux mondiaux sur le marché américain qui de son côté se livrait à une politique effrénée de crédits, d'autre part l'inflation anglaise massive, provoquèrent malgré des alternatives de hausse et de baisse, une hausse considérable de toutes les matières premières. Comme par hasard l'Empire britannique et l'Amérique en étaient les deux grands dispensateurs. Il était opportun de les vendre à des prix sans précédent au monde entier.

Cette folie des grandeurs eut des suites graves. Elle fit croire à ces deux grandes puissances que leur richesse était infinie, tandis qu'elles ruinaient toutes les autres nations plus ou moins débitrices du bloc anglo-saxon. Quand un créancier n'a en face de lui que des débiteurs en déconfiture, il ne tarde pas à être frappé à son tour. Nous en avons des exemples sous les yeux.

En effet, aux Etats-Unis et dans l'Empire britannique qui ont été à la base de l'inflation mondiale, on constata une envolée d'affaires sans précédent. La richesse paraissait jaillir du sol. Des usines énormes étaient créées, des mines étaient exploitées sur toute la planète. L'agriculture des pays tempérés, tropicaux et équatoriaux était bouleversée par la chimie et la génétique. A ce duo de fous s'adjoignit rapidement l'Allemagne qui, avec les crédits anglo-saxons, se livra à toutes les excentricités imaginables, poussée très peu par le désir de s'acquitter de ses dettes de guerre en exportant des marchandises, mais beaucoup par l'espoir de reprendre peu à peu une immense revanche sur le terrain des affaires. Berlin surenchérissait et prêtait à son tour à la Russie les capitaux de Wall Street et de la Cité qui n'auraient peut-être pas osé seuls affronter les Soviets.

Pendant des années, sous une forme ou sous une autre, on créa de la monnaie, tâche facile entre toutes puisque ce domaine relève de la fiction et de la convention. Par voie de conséquences, des sources exagérées de production jaillirent de tous côtés et c'est l'absorption de ces produits qui allait engendrer de redoutables problèmes.

Tous les marchés désaxés, tous les pays riches ou pauvres s'entourèrent de tarifs douaniers de plus en plus élevés. Cette production intensive créa des dumpings malsains, cause initiale de ce protectionnisme outrancier dont tout le monde souffre. On aboutissait donc à l'hérésie économique suivante : au fur et à mesure que les pays augmentaient leurs moyens de production, de plus en plus les marchés s'imperméabilisaient par suite de tarifs imprévus, générateurs de misère et de chômage dans les populations des nations exportatrices. Plus les matières premières étaient extraites du sol, moins elles avaient d'emploi dans des usines géantes, gênées par une clientèle de plus en plus restreinte.

La rupture d'équilibre de tout cet échafaudage, élevé dès 1919, date d'octobre 1929, où la Bourse de New-York fut victime d'une débâcle sans précédent. Cette funeste époque marque bien le début officiel de la crise et le commencement de la période d'adaptation longue et douloureuse que le monde doit subir pour réparer toutes ses fautes dues à un orgueil et à une mégalomanie qui a atteint aussi bien l'économie capitaliste que l'économie soviétique avec ses plans quinquennaux euphoriques et romantiques. Pendant plusieurs mois les Etats-Unis ne crurent pas à la réalité et pensèrent qu'ils se tireraient de ce mauvais pas par une sorte d'homéopathie financière. Ils refusèrent de baisser leurs salaires, de passer les dividendes, de restreindre les dépenses de leur train de maison. Ils s'isolèrent bien davantage par leur tarif douanier (bill Hawlay Smoot de juin 1930). Ils confirmaient leur politique en matière de dettes. C'est cette attitude intransigeante qui fut pour beaucoup dans le maintien du malaise mondial larvé qu'elle entretenait. En même temps cette politique provoquait le plus magistral échec que la Société des Nations, pourtant riche en spécialités de ce genre, enregistrait jamais sous la forme de l'enterrement de la conférence douanière de 1931.

Hélas, l'Amérique était loin d'être au bout de ses peines et avec elle l'univers tout entier. Le monde germanique, habitué à consommer du crédit à court terme dans des affaires immobilisant pour des années, si ce n'est pour l'éternité, des sommes gigantesques, se trouva gêné au moment précis où les financiers anglo-américains, essoufflés par les événements, firent comprendre aux argentiers de Berlin qu'ils ne devaient compter que sur eux-mêmes. Le krach du « Kredit Anstalt Autrichien » fut la réponse. Cette déconfiture bancaire devait être le signe avertisseur d'une tourmente sans précédent dont Vienne était placée à l'épicentre. Ce cyclone allait sans cesse s'amplifier. Les banquiers de Wall Street, prévoyant le danger, forcèrent la main au président Hoover pris soudain d'un altruisme aussi profond qu'intéressé. On vit dans le courant de juin 1931 un spectacle bien étrange en vérité :

L'Amérique, créancière de tous les Etats européens, décida de prendre elle seule, un moratoire au profit de l'Allemagne, tout en dédaignant de consulter les autres puissances aussi intéressées qu'elle à cette novation capitale. Il fallait parer au plus pressé. Cette manœuvre, aussi brutale qu'inattendue, fut rendue vaine puisque quelques jours après la défaillance de la « Danat » fut la lame de fond

qui submergea les milliards de R.M. engloutis dans les investissements publics et privés des anciens Empire centraux. Le krach de cet établissement de crédits provoqua le gel brutal des capitaux engagés en Allemagne et en Hongrie. Les accords de « Stillhaltung » de Bâle se succèdent sans cesse depuis août 1931, en dissimulant mal la précarité de l'économie d'Outre-Rhin. Le moratoire de la Hongrie d'août 1931 devait être le signe précurseur de mesures analogues qui devaient s'étendre sur la surface du monde. Pour les électeurs germaniques, ce malheur est mis sur le compte des Réparations, goutte d'eau par rapport aux investissements gigantesques dus à la politique socialiste du Reich et à la mégalomanie impérialiste de ses industriels partis à la conquête économique de l'U.R.S.S. avec *l'Ifago* et la *Golddiskontobank*, enfants du traité de Rapallo, dont on fête à Berlin le dixième anniversaire. Afin d'éviter l'aveu de cette « colossale » erreur on lance le peuple allemand sur la voie de la « haine ». Les suffrages d'Hitler constituent l'aboutissement logique de cette politique insensée.

Le krach allemand eut des conséquences imprévues. Le Royaume-Uni mis mal en point par sa politique travailliste ne put supporter le choc dû à l'immobilisation de sommes importantes en Europe centrale. Malgré les efforts de l'Amérique et de la France, l'émigration des capitaux du Royaume-Uni rendit la situation de la Lg. de plus en plus aventurée. Le retrait brutal des dépôts appartenant aux maharadjahs et nababs indous, provoqua la catastrophe mondiale du 19 septembre 1931, c'est-à-dire la chute de la Lg. Le public français ne se rendit pas un compte exact de cet événement sans précédent. La plus vieille monnaie du monde, ne datait-elle pas de 1603, accusait une faiblesse dont les effets devaient être incalculables. La Lg. s'appelle « Livre sterling », c'est-à-dire « fidèle », car on pouvait la choisir comme étalon monétaire pour tous les contrats sous toutes les latitudes. La prodigieuse extension du réseau bancaire et câblier de la Grande-Bretagne permettait à tout détenteur de chèques sur Londres d'être réglé immédiatement ou d'obtenir des crédits dans toutes les monnaies. Le Royaume-Uni qui avait jusqu'à présent sacrifié toutes ses industries, tout son commerce, afin de maintenir sa banque et sa devise, ciment impérial reliant toutes les parties du monde anglo-saxon, perdit la plus douloureuse des batailles économiques. Le geste de solidarité de Paris et de New-York était parfaitement compréhensible, puisque ces deux grands pays avaient des intérêts considérables dans le Royaume-Uni et son Empire.

Les événements furent là encore plus forts que la volonté des hommes. L'effondrement de la Lg. allait provoquer un malaise sans précédent dans l'univers.

Toute l'Europe septentrionale, centrale et orientale accusa le coup soit en imitant, sous une forme ou sous une autre, l'exemple de la Hongrie en bloquant la circulation des capitaux, soit par la baisse de ses changes. Plusieurs de ces devises continentales perdirent le pair, d'autres le conservèrent, mais d'une façon artificielle et théorique.

Toute l'Amérique, à l'exception des Etats-Unis pour l'instant, a subi un préjudice direct de cette faiblesse. Le dollar canadien s'affaissa en vingt-quatre heures de 10 à 11 %. Quant à l'économie de l'Amérique centrale et du Sud, elle se débat dans des difficultés inouïes. Les matières premières sont à des cours sans précédent, pendant que les places de Londres et de New-York ne peuvent plus dispenser des crédits à toutes ses républiques en ébullition.

L'Extrême-Orient et l'Océanie ont ressenti également une forte secousse ; le yen n'a-t-il pas baissé dans de larges proportions ? Enfin l'Empire britannique est dissocié au point de vue monétaire, puisque la Lg. anglaise a réussi à entraîner dans son sillage la Roupie et la Lg. égyptienne. L'Afrique du Sud conserve l'ancien pair bien que la Lg. égyptienne manifeste des velléités d'indépendance depuis peu.

Nous serions incomplets si nous ne jetions pas un coup d'œil d'ensemble sur l'économie américaine qui est de plus en plus ébranlée, malgré son désir d'être une économie fermée. Les Etats-Unis ne peuvent plus vendre leurs produits. Le ralentissement des affaires a provoqué un malaise sans précédent sur la bourse de New-York qui a continué à baisser malgré toutes les « injections de morphine » imaginées par le président Hoover. Le monde réalise la gravité du moment ; des immenses consortiums, tels que les Kreuger, les Insull, sont obligés de disparaître ou de se transformer. Ils sont comme les monstres de l'époque secondaire qui ne pouvaient plus vivre par suite de leurs dimensions extraordinaires.

Voici quelques chiffres qui prouvent que malgré une surcapitalisation gigantesque, le monde en est revenu au chiffre d'affaires de 1910 et peut-être à celui d'une époque antérieure.

Production de l'acier.

1913 : 73 millions d'acier ; 1929 : 120 millions d'acier ; 1930 : 94 millions d'acier ; 1931 : 69 millions d'acier.

L'année 1932 s'annonce bien pire.

Trafic du canal de Suez.

M. de Rousiers, secrétaire général du Comité central des Armateurs de France, constatait que le canal de Suez enregistrait en 1931 un transit de 25.392.000 tonnes de marchandises, c'est-à-dire 3 millions de moins qu'en 1930 et 9 millions de moins qu'en 1929. Le trafic de 1931 était déjà inférieur

à celui de 1913 de 444.000 tonnes. Or, l'année 1932 s'affirme encore bien plus décevante.

Les événements se chargeront de diminuer le capital des Sociétés comme l'euphorie de 1919 à 1929 avait provoqué leur augmentation. Nous assistons à une décantation gigantesque de tous les capitaux fictifs. L'inflation, cause de hausses insensées pendant sa période primaire, c'est-à-dire au moment où les nations créaient artificiellement de la richesse sous forme de crédits bancaires et de signes monétaires, devient une cause de baisse aussi forte lorsque la production réelle, issue de ces capitaux imaginaires, n'arrive plus à trouver aucun débouché.

Nous en sommes à ce point. Il ne faut pas nous leurrer. Toutes les nations, dont l'Amérique, se trouvent engagées sur cette mauvaise pente. C'est la France qui, moins débordée par suite d'un équilibre naturel dans toutes ses productions, a mieux résisté jusqu'ici, mais à quel prix ! ! L'indice général des prix de gros en février signalait que pour 29 produits nationaux nous en étions au coefficient 4.86, tandis que pour 16 produits importés nous touchions l'indice 304. Il ne faut pas lire à la lettre les statistiques ; n'empêche qu'une différence aussi forte repose sur des réalités. Elle est due à un arsenal douanier (augmentation de tarifs, taxes d'importation, contingentements, prohibitions) qui élève nos prix de revient au profit de nos campagnes, cependant peu heureuses. Elles restent néanmoins le seul marché où nos villes peuvent déverser le trop-plein de leur production.

A l'heure actuelle toutes les industries exportatrices sont mal placées par suite d'une concurrence étrangère de plus en plus dangereuse. En regardant l'avenir, il ne faut pas s'affoler, mais constater les faits. Partout des moyens de production trop puissants existent vis-à-vis d'une consommation affaiblie par la crise mondiale et par le fait que l'U.R.S.S. et la Chine n'ont plus que peu ou pas de pouvoir d'achat. Partout les Pouvoirs publics assument des charges sociales de plus en plus lourdes et pressurent des populations de moins en moins riches. L'équilibre reviendra fatalement. *Ce n'est pas le capitalisme qui est en faute, mais la façon dont on s'en est servi pour se donner l'illusion d'être toujours plus riche.* Le système basé sur l'orgueil et la spéculation s'est écroulé à l'exemple de ce que nous a enseigné la Genèse sous le symbole de la tour de Babel.

Ou bien tous les Etats devront pratiquer des coupes sombres sur leurs fonctionnaires, leurs rentiers, leurs armements, sur toutes leurs dépenses, en un mot, de façon à alléger considérablement leur budget. (En 1913 l'ensemble des dépenses de la France atteignaient 5.700 millions de francs, en 1932 : 85 milliards).

Ou bien les devises de chaque pays, dont les cours fixés par rapport à l'or représentent un équilibre entre les besoins de l'Etat et les ressources du pays, fléchiront jusqu'à ce que les dépenses des Pouvoirs publics, traduites en monnaie de papier, deviendront supportables à la nation. C'est le cas de la Grande-Bretagne. Quand peu à peu ces transformations auront eu lieu, toutes les nations deviendront moins craintives dans leurs échanges internationaux. De même que l'aggravation des droits et le blocus des marchés aggravaient la crise, de même l'atténuation de toutes les barrières douanières prouvera que le monde retrouve peu à peu son équilibre. Il faudra à notre avis plusieurs années pour arriver à ce résultat.

* * *

Nous avons voulu, dans cette étude d'ensemble, être positifs en ne tenant compte que des faits. Nous nous sommes toujours élevés contre l'idée de crise passagère. Nous confirmons à la fin de cette étude que la situation présente sera dure et pour les particuliers et pour les Etats, jusqu'à ce que le monde s'adapte lentement et normalement à la vie d'après-guerre. Nous revenons à l'époque où il fallait des années pour se constituer une fortune. Nous nous écartons délibérément des billevesées de ceux qui proclament que la civilisation capitaliste est en décadence parce qu'ils ne peuvent plus continuer leur spéculation malsaine, source de fortunes éphémères pour les individus et les pays. La crise remet peu à peu en honneur la valeur personnelle des individus et leur travail.

* * *

Afin de ne pas faire une étude purement théorique, nous nous sommes permis de rédiger un tableau alphabétique résumant en quelques mots la situation des principaux marchés mondiaux.

Nous pensons que ces informations condensées sont de nature à intéresser nos lecteurs.

Afrique du Sud.

Monnaie. — La Lg. sud-africaine est au pair malgré la pression de la Grande-Bretagne.

Blocage des capitaux. — Néant.

Législation douanière. — Pays qui relève constamment ses droits, encore supportables.

Situation des affaires. — L'Afrique du Sud, malgré sa crise agricole, est un des très rares marchés où il est possible de faire des affaires normales.

Afrique Occidentale Française.

Monnaie. — Le Franc français

Blocage des capitaux. — Néant.

Législation douanière. — Aucune modification notable pour l'instant.

Situation du marché. — Affaires pénibles par suite de la baisse des matières premières, mais ce marché peut reprendre assez facilement.

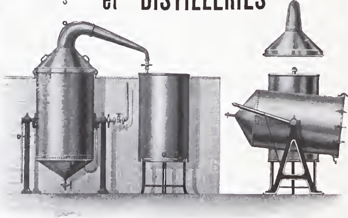
MAISON FONDÉE EN 1833

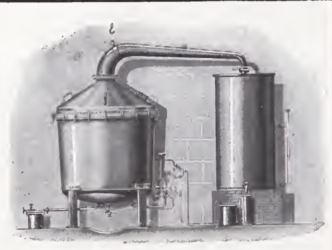
TOURNAIRE FRÈRES

Constructeurs GRASSE (Alpes-Maritimes)

Téléphone 0-30 — Télégrammes:
R. C. : Grasse N° 903 — Tournaire Grasse

APPAREILS pour PARFUMERIES et DISTILLERIES

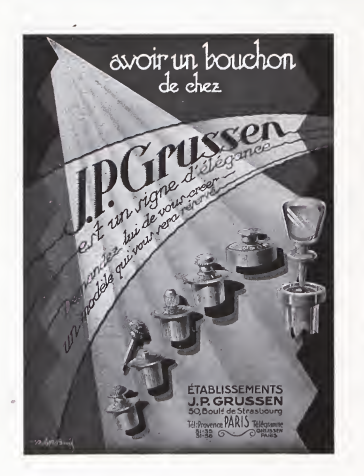




Tous les Appareils pour le Traitement des Fleurs, Plantes aromatiques, Poudres, Racines, etc.

— *Installations complètes d'Usines* —

CATALOGUE SUR DEMANDE





ELLES SONT LIVRÉES SÈCHES

Prêtes à l'emploi après 25 minutes de trempage dans l'eau froide.

ELLES SÈCHENT RAPIDEMENT ET PRENNENT AUTOMATIQUEMENT LA FORME DE CE QU'ELLES RECOUVRENT

OPAQUES — TRANSPARENTES
INCOLORES et TOUTES COULEURS

ETABL^TS J.-P. GRUSSEN

Algérie.

Monnaie. — Le Franc Français. qui reste une des meilleures monnaies du monde.

Blocage des capitaux. — Néant.

Législation douanière. — A suivi la législation de la métropole (voir France).

Situation commerciale. — Normale, compte tenu de la crise.

Allemagne.

Monnaie. — Le Mark a des transactions infimes et son cours ne reflète pas l'image de la situation.

Blocage des capitaux. — A la suite de nombreux décrets parus depuis le 1er août 1931, le Reich contingente d'une façon très stricte les exportations de capitaux.

Législation douanière. — Par suite de dénonciations de traités et de décrets, il y a tendance à augmentation du tarif sur certaines marchandises.

Situation du marché. — Mauvaise.

Argentine.

Monnaie. — Chute de la Piastre.

Blocage des capitaux. — Création d'une commission pour toute vente de change supérieure à 5.000 piastres papier.

Législation douanière. — Droit additionnel de 10 % sur un tarif déjà élevé.

Situation du marché. — Très mauvaise.

Australie.

Monnaie. — La Livre Australienne suit la lg. anglaise.

Blocage des capitaux. — Néant.

Législation douanière. — Rien de spécial à noter depuis les six derniers mois.

Situation du marché. — Mauvaise.

Autriche.

Monnaie. — Le Schilling a un cours artificiel.

Blocage des capitaux. — Absolu.

Législation douanière. — Néant du fait que le commerce international est pratiquement arrêté.

Situation du marché. — Très mauvaise.

Belgique

Monnaie. — Le Franc Belge est très sain.

Blocage des capitaux. — Néant.

Législation douanière. — Tendance à des mesures protectionnistes. Hausse de 15 % sur les droits non consolidés. Hausse des taxes fiscales.

Situation du marché. — Normale, compte tenu de la situation générale.

Bolivie.

Monnaie. — Le Boliviano est en baisse de 20 à 30 %.

Blocage des capitaux. — Absolu.

Législation douanière. — Néant du fait que le commerce est presque arrêté.

Situation du marché. — Très mauvaise.

Brésil.

Monnaie. — Le Milreis a beaucoup baissé.

Blocage des capitaux. — Contrôle des capitaux, mais possibilité de se faire régler.

Législation douanière. — Rien de spécial à signaler.

Situation du marché. — Très mauvaise ; marasme du marché du café et des matières premières.

Bulgarie.

Monnaie. — Le Leva a un cours fictif et chancelant.

Blocage des capitaux. — Contrôle très sévère des capitaux et impossibilité d'être réglé pour toute marchandise dite de luxe.

Législation douanière. — Rien de spécial à signaler, le commerce étant fortement ralenti. Hausse du tarif applicable à de nombreuses matières premières et produits à demi-fabriqués.

Situation commerciale. — Mauvaise.

Canada.

Monnaie. — Le $ canadien a été entraîné par la chute de la Lg. (Perte 10 à 11 %).

Blocage des capitaux. — Néant.

Législation douanière. — Augmentation du tarif et aggravation de la politique fiscale.

Situation du marché. — Mauvaise.

Chili.

Monnaie. — Baisse de la Piastre. chilienne.

Blocage des capitaux. — Absolu.

Législation douanière. — Rien de spécial.

Situation commerciale. — Très mauvaise.

Chine.

Monnaie. — Suit le cours de l'argent.

Blocage des capitaux. — Néant.

Législation douanière. — Droit additionnel de 10 %.

Situation commerciale. — Mauvaise du fait de la baisse du métal argent.

Colombie.

Monnaie. — Marché très étroit de la piastre colombienne.

Blocage des capitaux. — Contrôle très sévère des capitaux. Situation en légère amélioration par rapport à la fin de 1931.

Législation douanière. — Lourde aggravation des droits de douane.

Situation commerciale. — Mauvaise.

Congo belge.

Monnaie. — Le Franc belge reste au pair.

Blocage des capitaux. — Néant.

Législation douanière. — Aucune modification.

Situation des affaires. — Marché affaibli par suite de la baisse des métaux.

Costa-Rica.

Monnaie. — Le colon. Pas de cotation.

Blocage des capitaux. — Complet.

Législation douanière. — Augmentation du tarif.

Situation commerciale. — Très difficile. Costa-Rica est le pays le plus touché de l'Amérique centrale.

Cuba.

Monnaie. — Le $ américain.

Blocage des capitaux. — Néant.

Législation douanière. — Aucune modification ces temps-ci, le tarif étant néanmoins fort élevé.

Situation du marché. — Très mauvaise par suite de la baisse du sucre.

Danemark.

Monnaie. — Chute de la Kr. entraînée par la Lg.

Blocage des capitaux. — Contrôle très strict. Nécessité d'avoir l'assurance de l'importateur qu'il a pu se procurer des devises pour se faire régler.

Législation douanière. — Aggravation du tarif sur les articles de luxe.

Situation commerciale. — Mauvaise.

Egypte.

Monnaie. — La Lg. égyptienne a suivi la Lg. anglaise.

Blocage des capitaux. — Néant.

Législation douanière. — Sans changement pratiquement.

Situation commerciale. Très anémiée. Il est possible d'y faire des affaires, mais avec beaucoup de prudence.

Equateur.

Monnaie. — Le Sucre a des cours fictifs.

Blocage des capitaux. — Néant, mais suspension de l'étalon or.

Législation douanière. — Sans changement à notre connaissance.

Situation commerciale. — Très mauvaise.

Espagne.

Monnaie. — La Peseta continue à baisser.

Blocage des capitaux. — Législation assez sévère par suite de la déclaration au « Régistro de Importaciones » qui délivre des certificats pour obtenir du « Comité officiel des Devises », l'autorisation d'acquérir du change.

Législation douanière. — Situation inchangée.

Situation commerciale. — Mauvaise.

Esthonie.

Monnaie. — La Kr. esthonienne a suivi le sort de la Kr. suédoise.

Blocage des capitaux. — Absolu.

Législation douanière. — Contingentements de nombreux produits de luxe et augmentation de tarifs.

Situation commerciale. — Impossibilité de faire des affaires.

Etats-Unis.

Monnaie. — Le $ est au pair, mais cette grande monnaie donne lieu à de vives inquiétudes vu la situation commerciale et budgétaire de l'Amérique.

Blocage des capitaux. — Néant.

Législation douanière. — Inchangée et toujours très protectionniste.

Situation commerciale. — Mauvaise.

Finlande.

Monnaie. — Le Mark finlandais est au pair.

Blocage des capitaux. — Levé depuis le 5 décembre.

Législation douanière. — Augmentation récente des droits.

Situation du marché. — Moins mauvaise que les autres pays de la Baltique.

France.

Monnaie. — Le Franc.

Situation des capitaux. — Libre depuis la loi du 25 juin 1928.

Législation douanière. — Augmentation très sensible du tarif sur de nombreux postes, contingentements, prohibitions et taxe d'importation.

Situation commerciale. — Malgré la crise, la France est le marché le mieux tenu d'Europe.

Grande-Bretagne.

Monnaie. — La Lg. a perdu le pair depuis le 19 septembre 1931.

Blocage des capitaux. — Néant.

Législation douanière. — Augmentation considérable des droits (lois Runcimann, loi du 26 avril et du 11 mai 1932).

Situation commerciale. — Il est possible de faire des affaires au Royaume-Uni en surveillant les crédits.

Grèce.

Monnaie. — La Drachme a perdu le gold point.

Blocage des capitaux. — Absolu jusqu'à ces temps-ci.

Législation douanière. — Rien de spécial.

Situation commerciale. — Impossibilité de se faire régler.

Guatemala.

Monnaie. — Le Quetzal est toujours au pair par rapport au $.

Blocage des capitaux. — Néant.

Législation douanière. — Modifications : néant.

Situation commerciale. — Le Guatémala est de beaucoup le marché le plus sûr de l'Amérique centrale.

Haïti.

Monnaie. — La Gourde (l'ancien franc) qui est au pair.

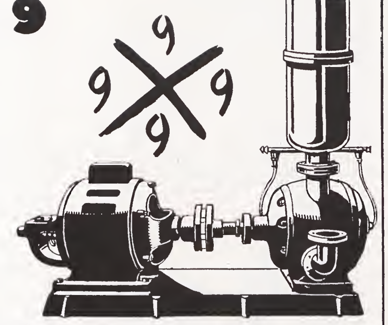
Blocage des capitaux. — Néant.

Législation douanière. — Pas de changement.

Situation du marché. — Mauvaise par suite de la dépression des matières premières.

LA PREUVE PAR 9

... de la supériorité de la pompe à vide INTÉGRALE. c'est précisément la perfection du vide qu'elle réalise. Il s'agit de 99,99 °/₀ et non de 99 °/₀, ni même de 99,9 °/₀



POMPES ET COMPRESSEURS

BAUDOT HARDOLL

6, Rue St Marc _ Paris





HONDURAS.

Monnaie. — Une nouvelle monnaie vient de remplacer le sol : « le lempira » = 0 $ 50.

Blocage des capitaux. — Complet.

Législation douanière. — Augmentation du tarif.

Situation du marché. — Mauvaise.

HONGRIE.

Monnaie. — Le Pengoe n'a qu'un cours théorique.

Blocage des capitaux. — La Hongrie est le premier pays qui a bloqué tous les capitaux. Création d'une caisse de compensation.

Législation douanière. — Inchangée.

Situation commerciale. — Impossibilité de se faire payer.

INDES.

Monnaie. — La Roupie a suivi le cours de la Lg.

Blocage des capitaux. — Néant.

Législation douanière. — Relèvement considérable des droits dans le courant de 1931.

Situation du marché. — Se ressent de la crise. Marché inabordable par suite des droits exagérés qui frappent de nombreuses spécialités françaises.

INDES NÉERLANDAISES.

Monnaie. — Le Florin reste au pair.

Blocage des capitaux. — Néant.

Législation douanière. — A été considérablement augmentée. Néanmoins les droits restent encore à un taux raisonnable.

Situation du marché. — Mauvaise et terrible concurrence japonaise.

INDOCHINE.

Monnaie. — La Piastre est artificiellement bloquée en franc français. Valeur 10 fr.

Blocage des capitaux. — Néant.

Situation du marché. — Difficile, dûe au fait que les produits indochinois sont plus chers que ceux d'Extrême-Orient, par suite de la valeur de la piastre. Possibilité néanmoins de faire des affaires avec cette colonie.

ITALIE.

Monnaie. — La Lire a une stabilité remarquable, malgré le faible stock métallique de la banque d'Etat.

Blocage des capitaux. — Néant, surveillance des transactions par les banques.

Législation douanière. — Augmentation du tarif par le jeu du décret de septembre 1931, 15 % de droits sur les produits non consolidés par les traités.

Situation commerciale. — Paiements pénibles.

IRLANDE (ETAT LIBRE).

Monnaie. — La Lg. anglaise.

Blocage des capitaux. — Néant.

Législation douanière. — Relèvement du tarif.

Situation du marché. — Affaires possibles mais calmes.

JAPON.

Monnaie. — Le Yen a suivi la chute de la Lg. et s'est dévalorisé dans les mêmes proportions.

Blocage des capitaux. — Néant, mais l'exportation de l'or est interdite.

Législation douanière. — Rien de spécial à signaler.

Situation du marché. — Mauvaise.

LETTONIE.

Monnaie. — Le Lat a un cours fictif.

Blocage des capitaux. — Absolu. Création d'une caisse de compensation.

Législation douanière. — Création de contingentements.

Situation du marché. — Impossibilité de faire des affaires.

LITHUANIE.

Monnaie. — Le Lit conserve le pair.

Blocage des capitaux. — Néant.

Législation douanière. — Augmentation très sensible du tarif en octobre.

Situation du marché. — Affaire rendue difficile par suite de la situation générale et des nouveaux droits.

MADAGASCAR.

Monnaie. — Le Franc français.

Blocage des capitaux. — Néant.

Législation douanière. — Suit en principe le tarif douanier français. Augmentation des taxes perçues à la colonie sur les marchandises de toutes origines.

Situation du marché. — Faible par suite de la baisse des matières premières.

MAROC.

Monnaie. — Le Franc français.

Blocage des capitaux. — Néant.

Législation douanière. — Inchangée.

Situation du marché. — Les récoltes s'annoncent normales, la situation est relativement bonne.

MEXIQUE.

Monnaie. — Le Peso. Abrogation de la monnaie d'or (août 1931).

Blocage des capitaux. — Néant.

Législation douanière. — Varie fréquemment par voie de décrets.

Situation du marché. — Mauvaise et dangereuse par suite de la baisse de la monnaie.

NICARAGUA.

Monnaie. — Le cordoba est en baisse.

Blocage des capitaux. — Complet.

Législation douanière. — Modifications assez importantes dans un sens protectionniste.

Situation du marché. — Impossibilité de faire des affaires.

NORVÈGE

Monnaie. — La Kr. a suivi le sort de la Lg. et a baissé dans les mêmes proportions.

Blocage des capitaux. — Création du comité des changes le 5 janvier qui sert assez facilement les demandes des importateurs.

Législation douanière. — Situation inchangée.

Situation du marché. — La Norvège se ressent de la crise. Il est possible néanmoins d'y faire quelques affaires.

NOUVELLE-ZÉLANDE.

Monnaie. — La Lg. N. Z. qui suit la Lg. anglaise.

Blocage des capitaux. — Aggravation du protectionnisme.

Situation du marché. — Mauvaise. Ce pays n'ayant pas commis les exagérations de l'Australie doit retrouver plus rapidement que ce Dominion une stabilité économique.

PALESTINE.

Monnaie. — La Lg. égyptienne.

Blocage des capitaux. — Néant.

Législation douanière. — Pas de changement ces derniers mois.

Situation du marché. — Affaires possibles, mais calmes.

PAYS-BAS.

Monnaie. — Le florin est au pair.

Blocage des capitaux. — Création de quelques contingentements.

Situation des affaires. — Ce pays souffre de la crise, mais les affaires y sont possibles.

PÉROU.

Monnaie. — Le Sol or a eu une valeur officiellement diminuée de $ 0.40 à $ 0.26.

Blocage des capitaux. — Néant.

Législation douanière. — Aucune modification importante à notre connaissance.

Situation des affaires. — Très mauvaise par suite de la baisse des matières premières.

PERSE.

Monnaie. — Le Kran, monnaie d'argent, a suivi la baisse du métal.

Blocage des capitaux. — Très sévère.

Législation douanière. — Contingentements.

Situation des affaires. — Très difficile.

POLOGNE.

Monnaie. — Le Zloti est au pair.

Blocage des capitaux. — Néant.

Législation douanière. — Situation inchangée.

Situation des affaires. — Les crédits des particuliers sont très mauvais.

PORTUGAL.

Monnaie. — L'Escudo or a suivi la Lg. et s'est dévalorisé dans la même proportion.

Blocage des capitaux. — Surveillance des sorties de capitaux.

Législation douanière. — Augmentation récente très sensible des droits.

Situation du marché. — Mauvaise.

ROUMANIE.

Monnaie. — Le Leu est au pair.

Blocage des capitaux. — Néant.

Législation douanière. — Situation inchangée.

Situation des affaires. — Théoriquement il est possible d'y faire des affaires, mais les crédits des particuliers sont très faibles.

SAN SALVADOR.

Monnaie. — Le Colon est en baisse sensible.

Blocage des capitaux. — Il existe une législation entravant les règlements internationaux et obligeant les créanciers étrangers à supporter la baisse du colon.

Situation douanière. — Hausse assez sensible sur divers produits.

Situation commerciale. — Peu brillante.

SUÈDE.

Monnaie. — La Kr. a suivi la chute de la Lg.

Blocage des capitaux. — Néant. Simple interdiction de la sortie de l'or.

Législation douanière. — Projet d'augmenter les droits de certaines marchandises.

Situation du marché. — Mauvaise.

SUISSE.

Monnaie. — Le Franc suisse est au pair. C'est la monnaie la mieux garantie du monde.

Blocage des capitaux. — Néant.

Législation douanière. — Création d'un réseau de contingentements.

Situation du marché. — Affaires possibles, mais rendues très difficiles par le jeu de ces contingentements.

SYRIE.

Monnaie. — Le Livre Syrienne arbitrée sur le franc français.

Blocage des capitaux. — Néant.

Législation douanière. — Inchangée.

Situation du marché. — Quoique la situation soit peu brillante, la Syrie, qui toujours a vécu sur elle-même, n'accuse que peu de défaillance.

TCHÉCOSLOVAQUIE.

Monnaie. — La Couronne tchècoslovaque est au pair.

Blocage des capitaux. — Création d'un organisme pour surveiller le recouvrement des devises.

Change libre au-dessous de 20.000 Kr., au-dessus nécessité d'avoir une autorisation de la Banque d'Etat.

Législation douanière. — Contingentements.

Situation du marché. — Quoique la situation ne soit pas brillante, la Tchécoslovaquie est le seul marché de l'Europe centrale où il est possible de faire quelques affaires.

TUNISIE.

Monnaie. — Le Franc français.

Blocage des capitaux. — Néant.

Législation douanière. — Inchangée.

Situation du marché. — Souffre de la crise, mais très belles récoltes.

TURQUIE.

Monnaie. — La livre turque marque des transactions très faibles.

Blocage des capitaux. — Presque absolu.

Législation douanière. — Contingentements très sévères.

Situation des affaires. — Affaires très difficiles.

U.R.S.S.

Monnaie. — Le Rouble tch. n'a qu'un cours théorique.

Blocage des capitaux. — Absolu puisque l'Etat a le monopole du commerce extérieur.

Législation douanière. — Inchangée.

Situation du marché. — L'U.R.S.S. a le monopole du commerce extérieur et souffre profondément de l'effondrement du cours des matières premières, dont la vente devait financer le plan quinquennal.

URUGUAY.

Monnaie. — La Piastre urugayenne a baissé fortement.

Blocage des capitaux. — Moratoire et contrôle des changes.

Législation douanière. — Augmentation du tarif.

Situation des affaires. — Très mauvaise.

VENEZUELA.

Monnaie. — Le Bolivar est en baisse.

Situation des capitaux. — Libre jusqu'à ces temps-ci, mais des mesures de restrictions ont été prises depuis la fin de 1931.

Législation douanière. — Hausse du tarif.

Situation commerciale. — Ce pays s'était le mieux tenu de tous les marchés de l'Amérique du Sud. Il subit la crise à son tour.

YOUGOSLAVIE.

Monnaie. — Le Dinar qui est théoriquement au pair.

Blocage des changes. — Depuis le 20 mars, absolu.

Législation douanière. — Pas de changement notable.

Situation du marché. — Impossible de faire des affaires.

A. BANSSILLON.

Taxe unique sur les Corps gras

Loi du 7 avril transformant l'impôt sur le chiffre d'affaires en une taxe unique, en ce qui concerne un certain nombre de corps gras.

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. — L'impôt prévu par le décret du 28 décembre 1926 codifiant la législation en matière d'impôt sur le chiffre d'affaires et de taxe à l'importation sera perçu sous la forme d'une taxe unique, en ce qui concerne les opérations de vente, commission, courtage, façon, ainsi que les importations portant sur les produits énumérés ci-après :

1° Graines et fruits oléagineux.

Sont maintenus au régime normal de la taxe sur le chiffre d'affaires et de la taxe à l'importation les noix, noisettes, amandes, olives et faines, lorsque ces oléagineux ne sont pas destinés à la trituration ;

2° Les huiles et graisses de poisson, les huiles végétales fixes pures, à l'exception de l'huile de bois de Chine ;

3° Les huiles de coco raffinées ;

4° Les graisses animales (à l'exception des saindoux, huiles de saindoux et graisses de suint), les oléo-margarines non émulsionnées, margarines, graisses alimentaires animales ou végétales (et leur mélange) autres que celles spécifiées au paragraphe 3° ci-dessus ;

5° L'acide oléique, l'huile déglycérinée (y compris les empatages de neutralisation) et l'acide stéarique ;

6° Les savons ;

7° Les bougies de toutes sortes et les chandelles.

ART. 2. — La taxe unique sera appliquée :

a) Sur les importations faites à toutes destinations autres qu'un établissement de production de l'un des produits ci-dessus visés ;

b) Sur les ventes faites par les établissements de production de l'intérieur, à l'exception de celles faites entre assujettis à la taxe ou pour l'exportation directe.

En ce qui concerne les affaires assujetties à l'impôt sur les opérations de bourse de commerce édicté par les articles 11 de la loi du 13 juillet 1911 et 9 de la loi du 27 février 1912, la taxe unique sera acquittée par les vendeurs effectuant la livraison de la marchandise si le réceptionnaire effectif de la marchandise n'est pas lui-même un redevable de la taxe.

Sont considérés comme établissements de production les établis-

sements produisant par eux-mêmes ou par tiers, et en vue de leur vente, les produits ci-dessus visés.

Art. 3. — Les taux de la taxe unique sont fixés ainsi qu'il suit :

1° A 5 % sur les graines et fruits oléagineux ;

2° A 6 % sur les huiles et graisses de poisson, les huiles pures (à l'exception de l'huile de bois de Chine).

Toutefois, ce taux est réduit à 4 %, en ce qui concerne les huiles de lin fluides et les huiles de pavot livrées par un établissement de production ou importées directement à destination d'un industriel pour être utilisées à la fabrication des produits autres que ceux soumis à la taxe unique instituée par la présente loi ;

3° A 5 % sur les huiles de coco raffinées ;

4° A 4 % sur les graisses animales (exception faite des saindoux, huiles de saindoux et graisses de suint), sur les oléo-margarines non émulsionnées, margarines, graisses alimentaires animales ou végétales (et leur mélange), autres que celles spécifiées au paragraphe 3° ;

5° A 4 % sur l'acide oléique et les huiles déglycérinées (y compris les empatages de neutralisation) et sur l'acide stéarique ;

6° A 7 % sur les savons.

Sont exonérées de l'impôt sur le chiffre d'affaires, les livraisons aux fabricants de savons de toilette, des paquetages et des matières destinées à la préparation des paquetages utilisés dans la présentation de leurs produits ;

7° A 7 % sur les bougies de toutes sortes et les chandelles ;

8° A 4 % sur les savons industriels directement livrés par le producteur à l'industrie utilisatrice.

Ces taux comprennent la part du fonds commun des départements et communes, fixée à un vingtième.

Art. 4. — Les encaissements se rapportant à des affaires portant sur des produits désignés à l'article premier et livrés avant l'entrée en vigueur de la présente loi supporteront l'impôt sur le chiffre d'affaires dans les conditions de droit commun.

Au jour de l'application de la taxe unique aux produits fabriqués, les assujettis établiront une déclaration des stocks des matières premières importées existant dans leurs usines, sur lesquels aura été acquittée la taxe d'importation. Cette déclaration fixera la valeur desdites matières premières importées ayant servi de base au payement de ladite taxe d'importation et devra produire à l'appui les factures d'origine.

Le montant de cette taxe sera déduit du premier versement à effectuer au titre de la taxe unique.

Art. 5. — Les infractions aux dispositions des articles ci-dessus et des arrêtés pris pour leur exécution seront constatées, poursuivies et réprimées dans les conditions prévues par les articles 13, 14, 15 et 22 du décret du 28 décembre 1926, portant codification de la législation en matière d'impôt sur le chiffre d'affaires.

Toutes les autres dispositions de l'article 15 du décret précité seront également applicables en la matière.

Art. 6. — Le payement de la taxe pourra être effectué en obligations cautionnées dans les conditions déterminées par les articles 2 et 3 de la loi du 15 février 1875.

Art. 7. — Les mesures nécessaires pour l'exécution des dispositions de la présente loi seront réglées par des arrêtés ministériels.

Art. 8. — Les dispositions des articles ci-dessus et celles des arrêtés ministériels pris pour leur exécution entreront en vigueur le premier jour du mois suivant la promulgation de la loi et seront applicables de plein droit aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des Députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 7 avril 1932.

(J. O. R. F., 12 avril 1932).

BREVETS

1. — Matières premières et nouveaux produits fabriqués

B. F. 711.958. — Procédé d'impressions indélébiles sur des savons et autres corps gras. — F. Maumus, 31 mai 1930.

Ce procédé comprend les opérations suivantes :

1° Obtenir sur les emplacements à imprimer une pellicule adhérant au savon et insoluble ;

2° Imprimer cette pellicule ;

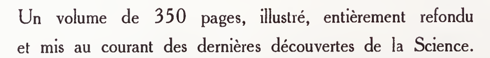
3° Isoler l'impression obtenue par une seconde pellicule transparente et insoluble adhérant au savon et à la première pellicule.

Pour former la première pellicule, on se sert d'un enduit spécial à base d'huile de lin, de litharge porphyrisée et d'oxyde de manganèse, ces corps étant chauffés jusqu'à dégagement de vapeurs et pendant le refroidissement, on ajoute de la cire blanche et de la gomme laque. On peut utiliser également

Vient de paraître

Formulaire du Chimiste Parfumeur et du Savonnier

par R.-M. GATTEFOSSÉ



Un volume de 350 pages, illustré, entièrement refondu
et mis au courant des dernières découvertes de la Science.

Edition DESFORGES et GIRARDOT

Résumé de la Table des Matières

Première Partie

LES PARFUMS

Deuxième Partie

LES SAVONS

En souscription à la " PARFUMERIE MODERNE "

Vient de paraître : **Epilatoires, exfoliants, détatouants, par A. CHAPLET**

Un volume de 80 pages : **12** francs, à la librairie de la "*Parfumerie Moderne*"

de la paraffine ou un vernis cellulosique.

La deuxième pellicule est formée de paraffine pure de 2 à 3/10e de mm.

* * *

B. An. 347.593. — Procédé de préparation de cétones. — *Holzwerkohlungs Industrie A.G.*, 22 janvier 1930.

Procédé de production de cétones par l'action de vapeur d'eau aux températures élevées sur les alcools monohydriques aliphatiques les aldéhydes ou leurs polymères, les acides, éthers-sels, acétals, aldols contenant deux ou plusieurs atomes de C, en présence de catalyseurs comprenant les oxydes ou carbonates de nickel ou de cobalt ou leur mélange, avec ou sans composés oxydés des métaux, par exemple des métaux appartenant aux 6°, 7° et 8° groupes du système périodique.

Exemple de préparation de l'acétone obtenue en faisant passer de l'alcool éthylique et de l'eau à 420° sur un catalyseur constitué par du fer spongieux oxydé et du carbonate de nickel.

* * *

B. Am. 1.808.155. — Procédé de fabrication d'acétate d'isopropyle. — H.-E. Bue, 24 novembre 1926.

Procédé de fabrication d'acétate d'isopropyle qui consiste à distiller un mélange d'alcool isopropylique, d'acide acétique et d'eau. On rectifie les vapeurs en conservant les vapeurs dont le point d'ébullition ne dépasse pas 76° et on sépare l'acétate d'isopropyle des substances qui peuvent être associées avec lui.

* * *

B. Am. 1.807.693. — Procédé pour introduire un groupe adéhydique dans les composés cycliques. — G. Kalisches et H. Scheyer, 30 janvier 1928.

Procédé pour introduire un groupe aldéhydique dans un composé cyclique reposant sur l'action d'un produit répondant à la formule générale

$$H\ CO{-}N\begin{matrix} X^1 \\ X^2 \end{matrix}$$

dans laquelle X^1 et X^2 représentent un atome d'hydrogène ou un groupement aryle ou X^1 un groupement aryle et X^2 un alcoyle en présence d'un agent de condensation acide contenant du chlore lié au carbone.

* * *

B. Am. 1.810.318. — Procédé pour la production des éthers des glycols. — O. Loehr, 16 octobre 1926.

Ce procédé consiste à faire réagir au moins deux molécules d'un acide monocarboxylique avec une molécule d'un monoxyde d'oléfine à une température comprise entre 50° et le point d'ébullition du mélange réagissant et en présence d'un catalyseur d'éthérification.

* * *

B. Am. 1.811.711. — Procédé de fabrication de menthol synthétique. — J.-W. Blagden, 19 juin 1924.

Procédé de fabrication de menthol cristallin par hydrogénation catalytique des cétones cycliques donnant par hydrogénation un mélange de menthol cristallin et d'un produit liquide, avec ce point particulier que l'on ajoute à la cétone avant son hydrogénation une certaine quantité de ce liquide.

* * *

B. Am. 1.811.777. — Procédé de fabrication de menthol synthétique. — J.-W. Blagden, 21 mai 1924.

On traite de la piperidine avec de l'hydrogène sous pression en présence d'un catalyseur d'hydrogénation et à une température comprise entre 130° C et 160° C jusqu'à ce que la quantité d'hydrogène absorbée soit nettement supérieure à celle qui serait nécessaire pour convertir la piperitone en menthone.

* * *

B. Am. 1.812.132. — Procédé de préparation de vanilline et de l-vanilline. — F. Boedecker, 6 novembre 1926.

Ce procédé de production de vanilline consiste à traiter le 1-2 dihydroxybenzène méthylène éther substitué dans la position 4 par un radical alcoylène univalent à des températures élevées par un alcali alcoolique. On méthyle le produit de la réaction, puis sépare l'i-chavibitol produit par réfrigération et transforme le produit plus soluble restant en i-eugénol qui par oxydation donne la vanilline.

Le Gérant : Michel CHATELUS — Imprimerie Artistique, 58, rue Victor-Lagrange, Lyon

USINE À
MOUGINS
(A.-M.)

J. MÉRO & BOYVEAU

USINE À
POLONGHERA
(ITALIE)

USINES PRINCIPALES
À
GRASSE



NOTRE DISTILLOIR PRINCIPAL

LES PRODUITS AUX FLEURS

DE NOTRE

USINE DE MOUGINS

MIMOSA
VIOLETTE
ROSE
FLEUR D'ORANGER
LAVANDE
MOUSSE DE CHÊNE
JASMIN
JONQUILLE
etc., etc.

NOS HUILES ESSENTIELLES
SÉLECTIONNÉES



SOCIÉTÉ ANONYME

M. NAEF & C.IE

PARFUMS ARTIFICIELS ET SYNTHÉTIQUES

A PARIS : M. CHEVRON
11, Rue Vezelay (VIII)

A LONDRES : MM. S. SAMUELSON & C°
27, Mincing Lane . LONDON E.C.3.

A NEW-YORK : MM. UNGERER & C°
13, 15 West 20 th. Street. NEW-YORK U.S.A



METHYLIA

A et B

Nouvelles Methylionones.
Note très fine et irisée.

DESCOLLONGES Frères

Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de Francs

LYON
Place Croix-Luizet

JASMIN DE PROVENCE
JASMIN DE PROVENCE B.
JASMIN DE PROVENCE C.
JASMIN N° 35

JASMIN DE PROVENCE C. — Nulle autre essence ne donne, avec une fidélité aussi remarquable, le parfum vrai des fleurs de Jasmin.

PARIS (16e)
92, Avenue d'Iéna

ALDÉHYDE C. 9
ALDÉHYDE C. 9
ALDÉHYDE C. 10
ALDÉHYDE C. 11
ALDÉHYDE C. 12

Ces Aldéhydes ne contiennent pas traces d'odeur d'acide gras ou autres odeurs empyreumatiques.
Leur qualité est supérieure.

MERISIA

GARDENIA D. F.
TUBEREUSE D. F.
ŒILLET F. R.
CASSIE ANTHOSIA
LILAS F. R.
ENCENS D'ARABIE



LALUE KOLEFF

DISTILLATEUR DE L'ESSENCE DE ROSE



Distilleries Modernes à :

GABAREVO - KAZANLIK - RAHMANLIY

■ BULGARIE ■

AGENTS DÉPOSITAIRES :

A. TROMBERT, 62, Cours Gambetta
LYON

Léon ALLEMAND, 7, rue des Moulinets
A GRASSE

Elie COHEN, 328, Boulevard Chave
A MARSEILLE

Cie Gle des ESSENCES ET PARFUMS
Anciens Etablissements N. MOURANCHON ET Cie
40, Rue Damrémont. - PARIS

YLANG-YLANG NOSY-BE

Marque **"Le Maki"**

Haut degré de solubilité - Finesse incomparable

COUPEY Fils & DEHAIS

Agents exclusifs pour la Région parisienne

17, Rue de Constantinople, PARIS

Agents demandés pour autres régions et tous pays, s'adresser bureau de la revue

---

YLANG-YLANG

Pour acheter vos essences dYlang-Ylang aux meilleures conditions de *Qualités*, de *Fraîcheur* et de *Prix*, adressez-vous à **Charles de LASTELLE,** Nossi-Bé, Madagascar, qui est à même de vous offrir à toutes les densités et qualités désirées, car il les choisit directement chez le Distillateur et l'emballage est fait chez lui.

Références bancaires : à Nossi-Bé, Comptoir National d'Escompte de Paris, Banque de Madagascar, Crédit Foncier de Madagascar.

Codes LUGAGNE 1923 & 29

Adresse télégraphique
CHARLASTEL NOSSIBÉ

FABRIQUE SPÉCIALE DE

PRODUITS DE PARFUMERIE ET DE BEAUTÉ

COMMISSION — EN VRAC ET CONDITIONNÉS — EXPORTATION

Poudres de Riz, Crèmes de Beauté, Poudres de Riz compactes, Rouges et Fards compacts, Pastels pour Paupières, Crayons pour les Lèvres, Crayons pour les Yeux, Beauté des Yeux pour Cils et Sourcils, Produits pour les Ongles etc.

Conditionnement à la Marque du Client

A. BARTHÉLEMY, 8, Rue de Rouen, 8, COURBEVOIE (Seine)

Téléphone Courbevoie 0-62 — Chèques postaux Paris Ier, c/c N° 504.04
Télégrammes : Amicy-Courbevoie

ESSENCE de SANTAL d'AUSTRALIE (Codex)

(Santalum Spicatum), Garantie Pure.
Distillée par PLAIMAR Ltd, PERTH (Australie Occ.)



Essence reconnue pour ses qualités thérapeutiques.

Le fixateur à l'arome doux et agréable.

LIMITES DE L'ANALYSE

Densité à + 15°	0.968 à 0.972	Codex français
Alcools (en Santalol)	90 % à 95 %	
Solubilité	1 dans 3 à 6 vol.	
Déviation polarimétrique	- 3° à - 9°	
Déviation polarimétrique pr la qualité "Standard"	- 8°	
» » » "Spéciale"	- 15°	

"PLAIMAR" : Otto de Boronia - Araucaria - Eucalyptus - etc.

Pour renseignements, s'adresser aux Agents Généraux :

Etabl. PLAISTOWE, 11 bis, rue Volney, Paris (2e). - MAXWELL, PLAISTOWE & Co Ltd, 22A College Hill, Londres E. C. 4. Huiles essentielles, Matières premières, Produits chimiques

Usines et Laboratoires
à
Savigny-sur-Orge près Paris

GEO GIGNOUX S. A.

CAPITAL 2.000.000

LYON - 20, Cours Morand

Adresse Télégraphique :
GeoGignoux - Lyon

Téléphone Lyon :
Lalande 29 - 85

MATIÈRES PREMIÈRES pour la PARFUMERIE

BLANCS CHIMIQUES PRÉCIPITÉS LÉGERS
pour Poudres, Fards, Crèmes, etc.

Nous offrons sous ce nom des précipités chimiques nouveaux, obtenus du Strontium, Baryum, Alumine et de façon spéciale pour qu'ils soient très blancs, légers, d'un aspect neige et floconneux.

Produits bases parfaits pour obtenir : **Ténacité - Adhérence - Opacité**

	Densité apparente
BLANC TIANE GEOS	
Oxyde et Sulfate (TiO^2 et S. R.) . .	900
BLANC TIANE I	
Carbonate précipité (S. R.)	800
BLANC TIANE II	
Carbonate et Sulfate précipité (S. R.). .	1.000
BLANC TIANE III	
Carbonate régénéré (S. R.)	800
BLANC TIANE NEIGE	
Sulfate (S. R.).	900
BLANC PERMANENT	
Sulfate gras (B. A.)	1.000
BLANC D'ALUMINE EXTRA-LÉGER	
Oxyde d'alumine.	100

	Densité apparente
COLOID-KAOLIN superfin	
N° 000.	350
N° 2	450
STEARATE DE ZINC	
STEARATE D'ALUMINIUM	
CARBONATE DE CHAUX	
précipité extra-léger	
CARBONATE DE BARYTE	
précipité double	
CARBONATE DE MAGNÉSIE	
poudre extra-légère	
CARBONATE DE STRONTIANE	
précipité double	

BLANCS LAQUANTS

BLANC laquant N° 200 laque « Eosine »

BLANC laquant N° 201 laque « Rhodamine »

COLORANTS

ALCANNINE, extrait d'orcanette . . . . .
Rouge vif . . . .
Extra-forte. . . . .
Pure . . . .

LAQUES pour poudres et fards . . . . .
LAQUES pour poudres compactes . . . .
COLORANTS pour fards, raisins, crèmes

SUPER-OXYGÉNÉE

Solide à 130 volumes -:- En poudre
En tablettes de 1 gr. — 1/2 gr.
- - - Liquide à 110 et 130 volumes - - -

EXTRAITS de PYRETHRE CONCENTRÉS

pour la préparation d'Insecticide à vaporiser
à toutes concentrations

PRODUITS pour **CAPSULER** par trempage.

PRODUITS pour DÉPILATOIRES : Sulfure de Baryum, Sulfure de Strontium

N. B. — Nous demander notre circulaire complète de nos Produits Chimiques *et* Matières Premières pour la parfumerie, *portant les meilleures formules recommandées pour Poudres, Crèmes, Fards, etc.*

N° 6 — Le Numéro : 7 Francs — JUIN 1932

la parfumerie moderne



SOMMAIRE

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

9, Avenue Jean-Jaurès, LYON
Téléphone : Parmentier 15-04 (2 lignes)

10-12, Rue d'Anjou, PARIS
Téléphone : Anjou 04-80 à 04-85

Abonnements (12 mois) : France et Colonies, 66 fr. Etranger (convention postale), 72 fr. ; autres pays, 85 fr.

Nc 6 Le Numéro : 7 Francs JUIN 1932

la parfumerie moderne

LA PARFUMERIE EST UNE INDUSTRIE FRANÇAISE

Ce n'est pas historiquement seulement que la parfumerie est une industrie française.

Ce n'est pas seulement une question géographique et climatique et parce que les fleurs les plus odorantes sont cultivées et travaillées en France pour la production des parfums, c'est surtout parce que la parfumerie est une industrie artistique.

Nulle part, mieux qu'en France, le sentiment de l'art est plus répandu, plus généralisé : l'ouvrier français est, quoiqu'on dise, un ouvrier d'art et non pas un ouvrier destiné au travail de série. Le paysan français, lui-même, n'est pas indifférent aux manifestations artistiques et les arts paysans français, l'art du meuble, en particulier et de la décoration de l'intérieur des maisons ont toujours été, dans notre pays, précurseurs des styles les plus renommés.

A plus forte raison, la classe moyenne, la classe bourgeoise, puisque classe il y a, est-elle extrêmement sensible à tout ce qui est beau, agréable, aimable : couleur, dessin, architecture, mode et couture : le jugement du public français est souverain.

Perfumery is a French Industry

It is not to the Historian only, that Perfumery is a french industry.

It is not a mere question of geography and climate, and because the most odoriferous flovers are grown and worked up in France into perfumes ; it is, above all, because Perfumery is an artistical industry.

Nowhere is the feeling for art more widely and generally spread than in France. The french workman is, whatever might be said, a craftsman and not a laborer adapted for quantity production.

The very french peasant is not deprived of a sense for things artistical, and the french country arts, particularly the art of furniture and home decoration, have always been, in this country, the fore runners of the most famous styles.

So much the more, the middle class, the " *bourgeois* " class, since class there be, have an extreemely fine feeling for whatever is beautiful, pleasant and lovely : colour, drawing, architecture, fashion and dress : the french public's judgement is sovereign.

Is is to this gift for judging of shades, ensembles harmonies, ni-

La Parfumeria es una Industria Francesa

No es desde el punto de vista histórico solamente, como la Perfumeria es una industria francesa.

No es ésta solamente una cuestión de geografía y climate, y porque las flores más olorosas se cultivan y trabajan en Francia para la elaboración de perfumes, sino que, es sobre todo porque la Perfumería es una industria artística.

En ninguna parte se encuentra el sentimiento del arte mas esparcido y generalizado que en Francia : El obrero Francés es, a pesar de cuanto se pueda decir en contra, un obrero de arte y no un obrero destinado para el trabajo en serie. El propio campesino francés no queda indiferente ante las manifestaciones artísticas, y las artes campesinas francesas, el arte del mueble en particular, y de la decoración del interior de las casas, siempre fue en nuestro pais, precursor de los estilos más renombrados.

Con más razón aún, la clase media, la clase burguesa puesto que tal clase hay, es sumamente sensible a cuanto es bello, agradable, amable : colores, dibujos, arquitectura, moda y costura : el juicio del público francés es soberano.

GALLICOL

est de l'alcool phényléthylique **purissime**

soluble sans aucun trouble

— dans 45 parties d'eau à 15°. —

Véritable odeur de rose

■

La dernière réalisation

de

L'ALLONDON



USINES DE L'ALLONDON S. A.

LA PLAINE-GENÈVE



Vue générale de Grasse, côté Nord. Photo P. M.

C'est cette facilité à apprécier les nuances, les assemblages, les harmonies, les délicatesses, que notre peuple de France doit sa supériorité indéniable (et pour laquelle il n'éprouve d'ailleurs aucun orgueil) dans le domaine artistique.

Et c'est aussi pourquoi la parfumerie est une industrie, mieux encore, un métier bien français.

Etre parfumeur, ce n'est pas seulement inventer un produit utile ou agréable à la femme, et le reproduire indéfiniment en en tirant profit : c'est aussi et c'est surtout créer un parfum en lui donnant les qualités d'équilibre et de grâce qui plaisent et qui font qu'entre deux productions, la femme, dans tous les pays, reconnaîtra infailliblement le produit français.

C'est également créer des produits plus immédiatement utiles à la beauté, mais en leur donnant l'arome qui est justement celui qu'il

ceties, that our french people owe their undeniable superiority in the artistic domain (for which, by the way, they feel no self-conceit), and this is also the reason why Perfumery is a thoroughly french industry, nay, better said ; french handicraft.

To be a perfumer, that does not only mean to find out a preparation both useful and pleasant to the fair sex, and to reproduce it endlessly while deriving profit from it : It also means, above all, to create a perfume by imparting to it those features of balance and grace, which are so attractive and by means of which, between two productions, the woman in any and all countries will always infallibly tell which is the french product.

It also means to create products more directly useful to beauty, at the same time giving to them the fragrance which is preciselt theta

A esta facilidad de apreciar los mátices, los conjuntos, las armonias, las finuras, es a que nuestro pueblo de Francia debe su innegable superioridad (por la cual, sea dicho de paso, no siente orgullo alguno) en el dominio artistico.

Tambien, es esta la razón porque la Perfumería es una industria, ó mejor dicho aún, un oficio bien francés.

El ser Perfumista, no es solamente inventar un producto útil ó agradable á la mujer y reproducirlo indefinidamente, sacando provecho de ello : tambien y sobretodo, es crear un perfume, dándole esas cualidades de equilibrio y gracia que gustan y que hacen que la mujer, en todas las naciones, de dos producciones reconocerá siempre el producto francés.

Tambien, es crear unos productos más inmediatamente útiles á la belleza, pero dándoles el aroma

faut : une crème ne se parfume pas comme une lotion : c'est toute une subtilité que seul le préparateur qui a l'amour de son métier et surtout la compétence artistique nécessaire, est capable d'apprécier.

Et même le produit de beauté français n'est pas la même que le produit de beauté étranger : ce n'est pas que la beauté féminine soit différente dans les divers pays du monde, mais du moins ne la comprend-on pas toujours de la même façon, et il reste évident que Paris donne la note en matière de beauté : les instituts esthétiques du monde entier, lorsqu'ils désirent avoir une réputation internationale bien établie, s'installent à Paris et s'y font consacrer.

Les spécialités françaises, et notamment les compositions de parfumerie françaises doivent à la subtilité du sens olfactif des préparateurs, cette incomparable perfection qu'aucune spécialité étrangère ne peut atteindre. Il y a toujours

right one : A cream is not scented like a hair-water. Here, a subtle feeling comes in, of which that compounder alone is capable, who loves his trade and possesses, moreover, the necessary artistic cognizance.

Moreover, the french beauty product is not the same as the foreign beauty product ; not that feminine beauty differs in the various countries of the world ; but it is actually not understood in the same way, and it remains obvious that Paris gives the tone in the matter of beauty. The Beauty Institutes of the whole world, whenever they wish to secure a soundly established international repute, establish themselves in Paris and get Paris-hallowed.

The french branded goods, and notably the french perfume-compounds owe to the sublety of the olfactive sense of their compounders, that peerless perfection which no foreign brandname product can

que es cabalmente él que hace falta : pues una crema no se perfuma como una loción. Eso requiere una verdadera sutileza que solamente la posee el preparador que tiene amor a su oficio y sobretodo competencia artisticas uficiente.

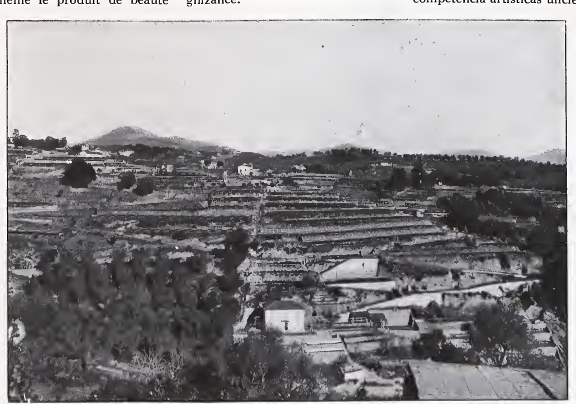


Photo P. M.

Cultures florales étagées sur les pentes des Maures.

Y hasta, el producto de belleza francés no es el mismo que él producto de belleza extrangero : no porque acaso la belleza feminina resulte diferente en los varios paises del mundo, sino porque no se la comprende siempre del mismo modo, y queda evidente que Paris da la nota en cuanto a belleza se refiere. Los Institutos Estéticos del Mundo intero, cuando desean tener una reputación internacional bien establecida, se instalan en Paris y ahí se hacen consagrar.

Las especialidades francesas, y particularmente las composiciones de perfumería francesas deben a la sutileza del senso olfatorio de sus preparadores esta perfección incomparable que ninguna especia-

une petite nuance, subtile, insaisissable, qui sépare la perfection de l'à peu près. C'est aussi pourquoi les préparateurs français de parfumerie sont recherchés par toutes les fabriques étrangères de parfumerie. Les nouvelles conditions du commerce international qui devraient, logiquement, fermer la porte aux produits de luxe français, font sentir plus vivement aux consommateurs la supériorité de ces produits. Aussi, bien des fabriques étrangères sollicitent des arrangements avec les parfumeries françaises leur proposant de fabriquer localement leurs spécialités, avec leurs recettes et formules.

Les parfumeries nationales qui s'organisent dans tous les pays dont l'économie se ferme aux importations de produits finis, ont, plus que jamais, besoin des compositions de parfums français.

L'exportation des spécialités de parfums concentrés de France, si elle subit, provisoirement, une restriction notable due à l'insuffisance du pouvoir d'achat de la clientèle étrangère, redeviendra prospère, le jour où, malgré l'élévation des barrières douanières, les femmes pourront de nouveau acheter des parfums.

Parfums français, les meilleurs de tous les parfums. *P. M.*

reach. There always remain a little, subtle, elusive shade between perfection and approximation. This is also the reason why the french perfumery compounders are hunted after by all the foreign perfumery works. The new conditions actually prevailing in the international trade, and which ought, logically, to lock out the french de luxe products, are impressing more vividly on the consumer's mind the superiority of these products. Consequently, a number of foreign factories are endeavouring to make some agreements with the french perfumery works, with a view to preparing locally the french specialities, with the original receipts and formulas.

The national perfumery works which are being fitted-up in all those countries who are led by economical considerations to closing their doors to the import of the finished products, are needing more than ever, the french perfume compounds.

The export of concentrated perfume specialities from France, although now suffering from a severe, but provisional, restriction due to the decreasing buying power of the foreign clientele, shall again become prosperous on the day when, in spite of the hindrance due to the high customes duties, women can again afford to buy perfumes.

French Perfumes, best of all Perfumes !

P. M.



Plantation de jasmin dans la région de Grasse. Photo P. M.

lidad extranjera puede alcanzar. Siempre queda un pequeño matiz, sútil, indefinible, que separa le perfección de lo aproximado. Esa es tambien la razón porque los preparadores de perfumería franceses estan muy buscados por toda las fábricas de perfumería extranjeras. Las nuevas condiciones del comercio internacional, que logicamente debian de cerrar las puertas a los productos de lujo franceses, les hacen sentir mas francamente a los consumidores la superioridad de aquellos productos. Por eso, muchas fábricas extrangeras solicitan unos convenios con las perfumerías francesas, ofreciéndolas fabricar localmente sus especialidades, con sus recetas y fórmulas correspondientes.

Las perfumerias nacionales que se vienen organizando en todos los paises que practican la economía de las puertas cerradas a la importación de productos acabados, necesitan más que nunca, de las composiciones de perfumes franceses.

La exportación de las especialidades de perfumes concentradas desde Francia, si bien esta de momento sujeta a una restricción notable a consecuencia del poder de compra insuficiente de parte de la clientela extranjera, volvera a ser próspero el dia en que las mujeres estarán otra vez en estado de comprer perfumes, a pesar de las barreras aduaneras.

Perfumes franceses, los mejores de todos perfumes.

P. M.

L'INDUSTRIE des PARFUMS dans les ALPES-MARITIMES

L'industrie des parfums naturels tire sa matière des fleurs. Elle s'est presque localisée dans les Alpes-Maritimes, la Côte d'Azur au ciel pur, baignée de soleil, au climat doux et tempéré, au sol généreux.

Les plantes à parfum ont choisi ce coin de terre privilégié comme domicile de prédilection, la *rose*, la *fleur d'oranger*, le *jasmin*, la *tubéreuse*, la *violette*, la *cassie*, la *jonquille*, le *mimosa*, la *jacinthe bleue*, le *réséda*, l'*œillet*, le *narcisse* ; toutes les labiées et plantes aromatiques : *lavande, thym, romarin, aspic, sauge, hysope, myrte, sarriette, serpolet, basilic, verveine, menthe*, etc... En résumé, toute la flore de Provence.

Dans le rayon formé par les contreforts des Alpes et terminé par l'Estérel, la plaine de Cannes, de Grasse et Pegomas, environnée par les coteaux de la Colle, de Saint-Jeannet et de Saint-Paul, s'épanouit, protégée des vents froids par les montagnes.

La flore odorante a pris à Grasse un développement merveilleux, et les usines à parfums s'y sont établies créant ainsi une nouvelle industrie, celle des parfums.

Depuis plusieurs siècles, la ville de Grasse qui s'étale en amphithéâtre, en terrasses fleuries, en possède de fait le monopole. On y compte plus de trente-deux usines travaillant sans arrêt. Un très grand nombre ont plus d'un siècle d'existence ; toutes sont prospères, quelques-unes ont atteint un développement considérable. Elle est devenue le plus grand centre de parfumerie du monde ; elle occupe pendant l'été un personnel ouvrier que l'on peut évaluer au minimum à 3.000 personnes. Sur 245 millions d'affaires qu'on y traite, 150 millions sont destinées à l'exportation.



Les armes de la ville de Grasse.

Les floraisons se succèdent variées et ininterrompues. De décembre à avril, sous la frêle zébrure d'ombre des oliviers et des orangers, fleurissent les violettes et les jacinthes bleues, puis le narcisse, la jonquille, le mimosa.

Mai, mois prestigieux, nous donne en abondance la rose et l'oranger.

En juin, c'est le réséda, l'œillet, le genêt.

En juillet, août, septembre : le jasmin, la tubéreuse, la lavande, le géranium, la menthe, la verveine, l'hysope, l'estragon, la sauge sclarée.

En octobre, la cassie.

En lignes bien ordonnées, sur les gradins ou dans de vastes plaines, les rosiers se couvrent de fleurs, toutes fraîches de rosée et imprègnent l'atmosphère de leur parfum délicat. Ces rosiers de mai, rosiers de Grasse, ne fleurissent qu'une fois et couvrent une superficie totale de 450 hectares environ. Un hectare contient une moyenne de 15.000 rosiers.

Sur les collines qui entourent ces plaines, les orangers, symétriquement alignés, donnent sur l'azur d'un ciel lumineux un ton vert parsemé de virginales étoiles.

La production annuelle atteint environ 7 à 8 kilos pour un oranger de dix ans, et 25 kilos pour un arbre de trente-cinq à quarante ans.

Pour permettre de traiter les fleurs immédiatement après la cueillette, chaque matin, de rapides camions les apportent dans les usines de Grasse. Mises en tas, elles sont étalées pour éviter toute fermentation.

Pour obtenir, avec toute sa finesse et toute sa puissance, le parfum des fleurs, notre industrie dispose de plusieurs méthodes ; les unes anciennes, les autres modernes que la science a basées sur les dernières découvertes :



Vue de Mougins. — Orangers fleuris au premier plan. Photo P. M

La distillation.
La macération dans les corps gras a froid et a chaud. La macération dans les dissolvants volatils.

La distillation pour la fleur d'oranger et la rose s'effectue au moyen d'un alambic en plaçant dans la chaudière les fleurs avec une quantité d'eau suffisante pour les baigner complètement.

Les produits obtenus sont :

Pour l'oranger : l'essence de néroli bigarade, base de toutes les eaux de Cologne et l'eau de fleurs d'oranger.

Pour la rose : l'essence de rose et l'eau de rose.

Il faut un kilo de fleurs pour obtenir un litre d'eau de fleurs d'oranger, et 1.000 kg. de fleurs pour un kilo d'essence de néroli, quelquefois 1 kg. 250 même 1 kg. 500 les jours de grande chaleur, les fleurs d'oranger étant plus odorantes et contenant davantage d'huile essentielle sous les caresses d'un soleil plus ardent.

Une bonne eau de rose exige un kilo de fleurs pour un kilo d'eau, tandis que, pour obtenir un kilo d'essence de rose, il faut environ 5.000 kg. de fleurs, ce qui justifie le haut prix de cette essence lorsque le prix des fleurs de rose est lui-même élevé. Mille boutons de roses pèsent environ un kilo.

Un autre procédé, très ancien, en usage, est la macération dans les corps gras ou fabrication des pommades. Ce procédé consiste à mettre la fleur en contact avec un corps gras : graisse, huile d'olive, qui en absorbe le parfum.

On fait fondre au bain-marie la graisse parfaitement purifiée à une température se rapprochant de 60° et on y incorpore une certaine quantité de fleurs que l'on renouvelle plusieurs fois jusqu'à saturation.

Après macération d'un quart d'heure dans cette graisse, les fleurs sont brassées à l'aide de spatules en bois sur de grandes passoires, et enfin, presque épuisées, elles sont portées sous des presses hydrauliques qui soutireront la petite quantité de graisse parfumée qu'elles retiennent encore.

Le rôle de la graisse est essentiellement celui d'un dissolvant ; elle s'empare du parfum contenu dans



Cannes. — Le Mont Chevalier et la Tour Suquet. Photo P. M.



Le Viaduc du Loup. — Mulet chargé de fleurs d'orangers.
Photo P. M.

la fleur, il s'établit un échange très actif entre la graisse et le réservoir à essence de la fleur.

La pommade ainsi obtenue est malaxée et lavée à trois reprises dans l'alcool rectifié de betterave à 95° qui, dissolvant et captant tout le parfum qui a beaucoup plus d'affinité pour l'alcool que pour la graisse, laisse cette dernière absolument inodore, et constitue, après glaçage et filtrage, l'extrait de fleurs d'oranger, de rose, ou autres fleurs.

Le traitement le plus récent et le plus rationnel est l'épuisement du parfum de la fleur par l'éther de pétrole rectifié.

Ce procédé, imaginé par Robiquet en 1835, perfectionné par Naudin, et rendu industriel par Massignon, prend tous les jours une plus grande extension, et finira par remplacer les autres procédés d'extraction.

La fleur est broyée ; les globules huileux qui renferment son essence étant ainsi libérés, elle est mise directement en contact avec l'éther de pétrole dans les appareils appelés « extracteurs » ou « digesteurs ». Elle y séjourne environ huit heures, puis l'éther de pétrole saturé d'essence est distillé dans le vide pour éviter les déperditions et les altérations du parfum. Il reste alors dans l'appareil un résidu de consistance cireuse, constitué par des cires et des corps gras chargés de parfum.

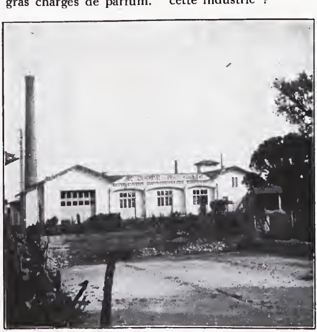
Repris par l'alcool, débarrassé des cires inodores, le parfum pur constitue sous le nom de parfum sans cire ou absolu le dernier perfectionnement.

La méthode d'extraction par les dissolvants volatils a pris, au détriment des méthodes de la macération et de l'enfleurage, une grande extension.

Il faut, en moyenne, 350 kg. de fleurs d'oranger, et 500 kg. de roses pour obtenir un kilo d'essence concrète.

Le jasmin et la tubéreuse ne peuvent être traités ni par la distillation, à cause de la trop faible quantité d'essence qu'ils renferment, ni par la macération à chaud dans les corps gras qui étoufferait la fleur au premier contact, mais par épuisement par les dissolvants volatils et par l'enfleurage à froid.

L'épuisement par l'éther de pétrole est rapide. Il permet de traiter des quantités considérables de fleurs de jasmin et de tubéreuse dans une seule journée, et n'est-ce pas cette étonnante facilité de production qui a été un facteur important dans le prodigieux essor de cette industrie ?



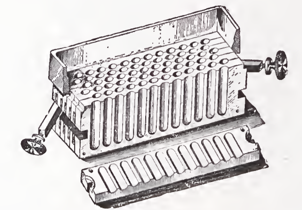
L'usine de la Coopérative des Producteurs d'oranges, à Golfe Juan.
Photo P. M.

MOULES pour CRAYONS, RAISINS, FARDS

de TOUTES FORMES et de TOUTES DIMENSIONS



RONDS — CARRÉS



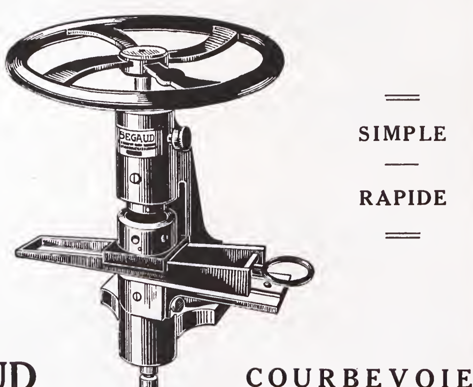
OVALES — A PANS

NOUVELLE PRESSE A COMPRIMER LES POUDRES COMPACTES SÈCHES

BREVETÉE S. G. D. G.



PUISSANTE — PRATIQUE



SIMPLE — RAPIDE

El. SEGAUD

COURBEVOIE

Catalogue illustré franco

221, Bd Saint-Denis

Téléphone : DÉFENSE 03-76

Expon Interle des Arts Décoratifs
Paris 1925
MEDAILLE D'ARGENT

Reg. du Comm. Seine 216-266



Culture des œillets marguerites dans le Midi de la France. Photo P. M.

Tandis qu'il faut plusieurs mois, par le procédé de l'enfleurage, pour terminer une fabrication forcément limitée par les exigences d'une main-d'œuvre considérable, d'un matériel encombrant, d'un entretien coûteux et peu productif, il est incontestable que l'enfleurage à froid, qui utilise la survie de la fleur, donne une note plus vraie du parfum de celle-ci, et un rendement plus grand que le procédé à l'éther de pétrole. Ce dernier asphyxie brutalement la délicate fleur de jasmin qui garde, de ce fait, sans le céder, une partie de son parfum avec elle.

Le procédé par l'enfleurage consiste à placer les fleurs fraîches sur des châssis se posant les uns sur les autres, et dont le fond de verre est recouvert, sur les deux faces, d'une couche de graisse.

Les fleurs fanées sont remplacées toutes les quarante-huit heures par des fleurs fraîches. Pendant ce temps la fleur vit, l'absorption de son parfum se fait lentement, elle a le temps de donner tout l'arome qu'elle possède, suivant l'ordre de volatibilité de ses nombreux constituants :

Lorsque, avant d'expirer, la fleur donne les signes d'un commencement de fermentation, alors, tout doucement, la fleur de jasmin exhale son parfum frais jusqu'à épuisement, la graisse l'absorbe, le recueille et le conserve.

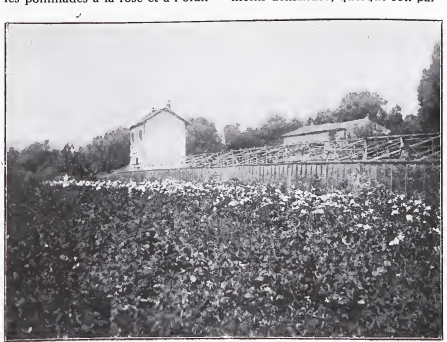
La pommade au jasmin, comme les pommades à la rose et à l'oranger, ou autres fleurs, est ensuite traitée par l'alcool à 95° qui dissout le principe odorant en dépouillant la pommade après trois lavages successifs.

La quantité d'essence contenue dans un kilo de pommade au jasmin ou tubéreuse ayant reçu 2 kg. 500 de fleurs, est d'environ 7 grammes 1/2.

L'essence de jasmin obtenue est d'une puissance remarquable, et donne, diluée dans l'alcool, presque exactement l'arome si délicat et si subtil de cette fleur. Elle occupe le premier rang dans les compositions de parfums ; sa présence est indispensable dans tout bouquet délicat.

Pour répondre aux besoins toujours plus grands de la parfumerie, les plantations de jasmin se sont développées d'une façon considérable, et l'on estime, aujourd'hui, à 500 hectares leurs plantations dans la région de Grasse. Un hectare de jasmin contient environ 10.000 plants qui donnent, en pleine production, une moyenne de 3.000 kg. de fleurs.

L'essence de tubéreuse est bien moins demandée, quoique son par-



Roses des Jardins (Brunner et variées) sur la Côte d'Azur. Photo P. M.



TOUS LES ÉTUIS POUR FARDS

création et dépôt de modèles

MARQUISE

22, RUE St MARTIN, PARIS

Tél : Archives : 14-61

LONDRES
Agent : M.L. Vannier
2 St george's avenue,
Aldermanbury - London

P.A.L
FRUGIER-FEM

fum soit des plus suaves et des plus pénétrants. La tubéreuse est une plante bulbeuse. Mille pieds donnent environ 30 kg. de fleurs.

Plus de 7 millions de kilos de fleurs sont récoltés annuellement dans la région de Grasse.

1931

Rose	1.000.000 kg.	le kilo	1 50
Oranger	1.800.000 kg.	—	4 »
Jasmin	800.000 kg.	—	5 50
Tubéreuse	20.000 kg.	—	12 »
Violette Parme	3.000 kg.	—	15 »
Violette Victoria	15.000 kg.	—	7 »
Cassie ancienne	15.000 kg.	—	9 »
Cassie romaine	15.000 kg.	—	5 »
Jonquille	5.000 kg.	—	4 50
Œillet	10.000 kg.	—	1 30
Narcisse	10.000 kg.	—	2 50
Jacinthe bleue	5.000 kg.	—	3 »
Réséda	8/10.000 kg.	—	4 »
Mimosa	80.000 kg.	—	4 50
Menthe poivrée	100.000 kg.	les 100 kilos	170 »
Geranium rosat	100.000 kg.	—	30 »
Verveine	20.000 kg.	—	200 »
Feuilles oranger bigar.	350.000 kg.	—	170 »
Basilic	20.000 kg.	—	70 »
Lavande	75.000 kg.	—	60 »
Hysope	5.000 kg.	le kilo	1 25
Estragon	20.000 kg.	—	1 50
Sauge sclarée	80.000 kg.	—	0 65

Le prix des fleurs est variable d'année en année et subordonné à l'abondance des récoltes, aux stocks des années précédentes et à la situation générale économique des marchés.

Pendant l'hiver, le travail des usines s'effectue sur les feuilles sèches, les gommes, les bois odorants, les racines : *feuilles de patchouly, clous de girofle, myrrhe, cannelle, ceylan, amandes amères, bois de santal, de rose et de Gayac, racines de vétyver, iris, mousse de chêne,* etc... Grasse concentre dans ses usines toutes les matières économiques du monde.

L'industrie française de la parfumerie représente pour notre pays un chiffre considérable d'exportation, et se classe au premier rang des industries qui participent, par l'activité de leurs ventes à l'étranger, au rétablissement de l'équilibre économique et financier de la France.

Des chiffres, mieux que toute affirmation, démontreront l'importance d'exportation de la parfumerie française en matières premières et produits fabriqués.

1913	25.000.000 fr.
1914	45.314.100 »
1915	45.431.510 »
1916	73.102.661 »
1917	98.291.200 »
1918	77.149.860 »
1919	244.439.410 »
1920	679.941.850 »
1921	342.554.308 »
1922	348.256.000 »
1923	655.284.000 »
1924	671.030.000 »
1925	702.430.000 »
1926	741.000.000 »

On voit donc, en tenant compte de la dépréciation du franc, que nos chiffres d'exportation en parfumerie ont, depuis la guerre, régulièrement progressé d'année en année.

Pour l'année 1926, si nous ajoutons aux 741 millions de l'exportation, ceux de la consommation nationale évalués à 400 millions, nous dépassons largement le milliard.

D'autre part, l'exportation qui était en 1913 seulement de 25 millions, passe à 741 millions en 1926 ! et la consommation intérieure qui, en 1913, était de 35 millions atteint 400 millions en 1926 !



Photo P. M.

Cueillette du jasmin, dans la région de Calliau-Montauroux.

Ces chiffres sont d'autant plus impressionnants que dans l'effort d'expansion fait aujourd'hui par la parfumerie sur les marchés du monde, elle se heurte partout à des difficultés, parfois insurmontables, de nombreux pays taxant nos produits à des taux de douane tellement élevés que l'on arrive presque à une prohibition.

Les recherches scientifiques ont porté de différents côtés à la fois :

Fabrication. — Etudes de nouveaux procédés et traitement de nouvelles plantes odoriférantes.

Questions chimiques. — Détermination des constituants, recherches des adultérants, étude de nouvelles essences.

ce jour, et fonctionnant dans le vide.

Toute cette organisaiton nouvelle était nécessaire ; elle répond aux nécessités de l'heure. Comme le disait, avec raison, M. R. Bienaimé, président de l'Union des Syndicats français de la Parfumerie, dans une causerie récente au Syndicat des Parfumeurs de Grasse, notre industrie, durant ces dernières années, s'est démocratisée, et l'usage des parfums est devenu dans le monde, non plus un luxe, mais une nécessité.



Photo Lautier. Cl. P.M.
Un arrivage quotidien de fleurs d'orangers attendant la distillation (Usines Lautier).

Quelles qu'en soient les raisons, nous nous trouvons aujourd'hui entourés de voisins décidés à défendre leurs intérêts, et déterminés à développer l'importance de leurs industries. La nôtre, autrefois maîtresse des marchés du monde, voit peu à peu une concurrence dangereuse se lever lentement dans certains pays.

L'industrie de la parfumerie a utlilisé tous les progrès réalisés dans les autres branches de l'industrie chimique, tant en ce qui concerne les nouvelles méthodes de science pure introduites à l'usine qu'en ce qui concerne l'appareillage

Les demandes en matières premières de plus en plus importantes de la clientèle pendant ces dix dernières années ont obligé les industriels de Grasse, non seulement à créer de vastes jardins pour l'alimentation de leurs usines — la production florale habituelle n'étant plus suffisante — mais encore à augmenter leurs moyens de production : agrandissement et perfectionnement des appareils de distillation, agrandissement et perfectionnement des appareils d'extraction, installation de nouveaux appareils de fractionnement à hauteurs de colonnes inconnues jusqu'à

C'est en apportant aussi plus de méthode aux cultures florales pour obtenir plus de rendement en quantité et qualité de préférence à l'élévation des prix, que l'on assurera à notre région la continuation indéfinie d'une suprématie qu'on ne peut, même à l'heure actuelle, songer à lui ravir.

Elie MAUNIER,
Conseiller du Commerce extérieur de la France.

Le Consortium de la Bergamote

Dans l'intérêt de la vérité et même des vendeurs et des usagers de l'essence de Bergamote, nous croyons bon de reproduire l'article du Professeur Guido Rovesti en réponse au notre relatif au Consortium de la Bergamote :

La constitution et les premières manifestations du consortium obligatoire de la bergamote ont donné lieu aux commentaires les plus disparates de la part de la presse intéressée. *La Parfumerie Moderne*, de Lyon, qui est l'un des organes les plus autorisés de la presse professionnelle, s'est prononcée comme suit à la rubrique « Le marché des huiles essentielles », dans son numéro de février.

« Le consortium de la berga- « mote, dont on parle depuis déjà « longtemps, semble être dans une « phase d'activité. Il a été désigné, « dans chaque pays consommateur, « un vendeur monopoliste qui sera « chargé de répartir la production « chez les revendeurs.

« L'exportation libre d'Italie sera « défendue par décret-loi et l'es- « sence ne pourra quitter les lieux « d'origine que dans les bidons et « sous l'étiquette du consortium. « Cet organisme doit réquisitionner « l'essence en proportion de la « quantité d'arbres détenus par « chaque propriétaire. Des peines « progressives, partant de la simple « confiscation de la marchandise, « jusqu'à des peines d'emprisonne- « ment, ont été prévues pour cor- « riger les délinquants.

« Les exposés officiels expliquent « qu'il s'agit surtout de redonner « une valeur plus grande à la mar- « chandise honnête, en supprimant « la concurrence, et surtout la « concurrence déloyale due à la « fraude. Les revues qui commen- « tent ces dispositions signalent « qu'en effet les statistiques font « ressortir que la Calabre expor- « tait environ deux fois plus d'es- « sence qu'elle n'en produisait !

« D'ici quelques mois, on pourra « se rendre compte de l'efficacité « des mesures prises ; pour le mo- « ment, il existe dans le commerce « intermédiaire, des stocks considé- « rables d'essence de bergamote, « qui avaient été créés, justement « dans le but de spéculer sur la



Oranges à nombril sur l'arbre. Photo P. M.

« reprise inévitable des cours, le jour « de la mise en vigueur des nou- « veaux règlements. En effet, le « prix s'est fortement relevé (on « parle de 120 fr. le kilo) et les « stockistes n'ont pas fait une mau- « vaise affaire.

« Les Américains ont l'intention « de développer leurs plantations « californiennes de bergamotiers qui « produisent déjà une essence esti- « mée et qui s'améliorera progres- « sivement.

« La protection un peu trop « étroite du produit pourra donc « faire cesser, dans un délai assez « court, le monopole effectif que « détenait jusqu'ici la Calabre. Le « bergamotier peut être, en effet, « obtenu par le greffage sur cédra- « tier et même sur d'autres citrus ; « la multiplication de ces arbres « pourra donc se faire assez rapide- « ment. Nos colonies africaines et « la Corse profiteront peut-être de « cette situation nouvelle. »

Tous les décrets réglementant le consortium ont été publiés par nous et par conséquent, tous nos lecteurs sont au courant de la portée de chaque mesure prise pour la déclaration et pour le commerce de l'essence. Sur ce point, donc, nous n'avons rien à ajouter.

Mais nous ne pouvons laisser passer sous silence l'indication faite par notre confrère, de revues qui, prenant pour base des statistiques purement imaginaires affirment qu'avant les dispositions qui réglementent maintenant le fonctionnement du consortium, la Calabre exportait annuellement le double de sa production en essence de bergamote. En d'autres termes, selon ces revues, le « coupage » à l'aide d'adultérants, auquel le produit calabrais aurait été soumis dans le passé, aurait été de cinquante pour cent !

Contre de telles affirmations qui, aujourd'hui, contribuent dans une si grande mesure, diffusées dans la presse étrangère et même nationale, à expliquer la gravité de la crise de l'industrie de la bergamote, nous opposons ce que nous écrivions dans notre Etude sur la bergamote et ses dérivés, rédigée en 1929 par ordre de la Fédération Nationale Fasciste des Industries chimiques et apparentées (1).

« que la falsification se pratique en « grand. »

Les 180.000 kilos qui en deviennent 300.000 sont effectivement un phénomène digne d'être signalé. Mais nous ne réussissons pas à



Vergers d'orangers à nombril. Photo P. M.

« Nombreux, trop nombreux, sont ceux qui soutiennent que la crise est le résultat de l'adultération de l'essence, et il faut reconnaître que les soutiens de cette thèse n'ont toutefois pas tous les torts. Entendons-nous : leur conviction est fondée sur les nouvelles propagées par diverses publications, par exemple celle du Dr Giuseppe Sergi (2) qui dit textuellement : « La production totale de « l'huile essentielle de bergamote « est de 180.000 kilos environ, tan- « dis que dans le commerce d'ex- « portation elle figure pour 300.000 « kilos environ, précisément parce

(1) Voir numéro de septembre 1929 de la Rivista Italiana delle Essenze dei Profumi e delle Piamte officinali.

(2) G. Sergi : La Bergamote et ses dérivés. Reggio Calabria 1926.

comprendre sur quelles bases s'est appuyé celui qui a signalé ce phénomène. La publication de Sergi nous documente au sujet de l'exportation nationale à l'aide de tableaux du Ministère des Finances qui s'arrêtent à 1924, avec une répartition, entre les différents pays, de 160.616 kilos. Où sont les 300.000 kilos ? Probablement, Sergi aura supposé que la falsification atteignait cette importance dans le commerce mondial ; mais dans ce cas, il aurait dû exposer sa propre supposition et la déclarer comme telle, afin de ne pas donner une information qui se traduise, telle qu'elle a été fournie, comme un brevet solennel de malhonnêteté pour nos exportateurs.

Il est vrai que Sergi, dans un article de sa plume publié ultérieurement par la *Parfumerie Moderne*

en mars 1928, réduit ce chiffre à 50.000 kilos !...

Ceux qui soutiennent que la crise est due à la falsification sont pour la plus grande partie des producteurs priés de nous écouter avec sérénité : Qu'il y ait adultération, cela n'est pas douteux, maielle ne se pratique pas dans la mesure que l'on croit, et pas chez nous où les essences d'agrumes destinées à l'exportation sont soumises au contrôle de pureté de la Station Royale de Reggio de Calabre ainsi que du Laboratoire chimique du Conseil provincial d'Economie corporative de Messine.

Le contrôle de pureté de l'essence de bergamote est maintenant confié à la Station Royale de Reggio de Calabre en exécution du Décret royal du 23 octobre 1930, N° 1480.

A nos considérations, nous ajouterons les chiffres du commerce d'exportation de l'essence, empruntés aux statistiques du Ministère des Finances du Royaume :

Exportation :

1922,	166.620	kg. val.	21.544.293 l.
1923,	190.391	—	19.716.715 l.
1924,	160.616	—	21.691.718 l.
1925,	177.400	—	32.296.016 l.
1926,	152.577	—	45.768.834 l.
1927,	172.193	—	44.329.871 l.
1928,	187.084	—	39.183.694 l.
1929,	188.122	—	33.090.638 l.
1930,	258.270	—	24.497.537 l.
1931,	169.393	—	10.733.959 l.

Il en résulte la moyenne décennale de 182.281 kilos en face d'une production totale évaluée, dans ce même décennaire, entre 180.000 et 190.000 kilos.

La consommation intérieure a fortement diminué au cours des dernières années et on l'estime actuellement aux environs de 5.000 kilos.

Voilà des vérités claires comme le jour !

La production de la dernière campagne a été faible à cause de la saison défavorable, et n'a pas dépassé 120.000 kilos.

Pour quant aux « stocks considérables », ceux-ci sont constitués par les quantités conservées toutes chez les producteurs, et « chambrées » par le consortium, ainsi que par les quantités échappant au consortium, et détenues par les exportateurs italiens d'une part et par les commerçants ou dépositaires étrangers d'autre part. Mais ces dernières ne peuvent être précisées ; elles échappent aux déclarations obligatoires décrétées par les préfets de Reggio Calabria et de Messine, par conséquent il est impossible de donner un chiffre exprimant avec précision l'importance des stocks, importance sans doute considérable mais qui, étant pour sa plus grande partie entre les mains du consortium, ne peut justifier les noires prévisions faites par certains touchant leur écoulement. Ceci surtout si l'on considère le fait que le chambrage ou confiscation de toute la production a mis fin à la situation chaotique qui régna dans le commerce des essences jusqu'au moment où fut constitué le consortium obligatoire, c'est-à-dire, comme l'explique clairement le Bulletin de la Station Royale de Reggio, qu'on a mis fin à « ces ventes impulsives, désordonnées et « bluffeuses » qui avaient lieu spécialement aux moments des cours les plus bas, et qui ont justement désorienté le marché, donnant l'impression aux intéressés les plus éloignés, que la production avait augmenté tout d'un coup, alors qu'il s'agissait simplement de ventes de réserves accumulées. »



Vue d'une plante de bergamote. Photo P. M.

Il est vrai que la crise structurale que le monde traverse frappe plus fortement les produits de luxe, parmi lesquels l'essence de bergamote, dont la consommation totale est du fait de la parfumerie ; mais

il nous semble aussi que la crise soit surmontable en suivant une politique de bas prix, en particulier pour l'essence ordinaire, qui pourrait ainsi remplacer les succédanés synthétiques dans la parfumerie courante et en savonnerie, pour le plus grand bien de la bonne qualité des produits.

En venant maintenant aux intentions que, suivant notre confrère, les Américains nourriraient de développer leurs bergamotiers parmi les vergers californiens qui produisent déjà une essence estimée, cette nouvelle nous semble quelque peu discutable. Les Américains, gens pratiques par excellence, n'iront jamais imaginer, à une période de surproduction de toutes les essences sans distinction, de donner de l'impulsion à la culture de la bergamote hors de son pays d'origine, et de se mettre ainsi à la poursuite d'une directive opposée à celle de la Fédération Internationale pour l'accroissement de l'herboristerie médicinale aromatique et plantes apparentées, visant à protéger les cultures spécialisées existant dans les différents pays.

Avec tout cela, nous sommes bien loin de partager la confiance que nous qualifierons d'inconsciente, de ceux qui soutiennent que la culture de la bergamote ne peut pas sortir d'Italie, étant un monopole naturel de la Calabre.

La bergamote est un agrume, et la géographie botanique enseigne que les agrumes, originaires de l'Asie orientale et méridionale, croissent normalement dans les climats tempérés. On connaît du reste l'importance des plantations agrumaires de l'Espagne, du Japon, de l'Afrique du Sud, de la Palestine, de l'Australie, des Etats-Unis d'Amérique qui nous ont déjà enlevé, ce n'est que trop vrai, quelques-uns de nos privilèges commerciaux et industriels. Les Bulgares, eux aussi, croyaient que la rose à parfum était un monopole naturel de leur terre ; mais aujourd'hui dans la Calabre même, on cultive la même plante qui produit une essence de la qualité la plus fine, égale à celle de Bulgarie.

Mais il ne s'agit pas de nous étendre davantage sur ce sujet. Contentons-nous de conclure que c'est de l'ensemble des initiatives que prendra le consortium en vue de discipliner, protéger, valoriser principalement dans le pays et au dehors, l'essence de bergamote (mettant en outre l'industrie à la hauteur des temps par une rationalisation complète) ; que c'est en somme de la politique générale de ce nouvel organisme, que dépendra la réalisation ou la non réalisation de la menace formulée dans la *Parfumerie Moderne*.

La tâche des dirigeants du consortium est des plus ardues, parce qu'elle se heurte aux difficultés innombrables issues de la crise ; mais nous avons confiance que cette tâche sera accomplie avec science et conscience pour le salut et la fortune d'un des produits les plus importants de notre industrie des essences.

G. Rovesti,

Représentant de l'Industrie des Huiles essentielles au Comité central de la Fédération internationale pour l'extension de l'herboristerie médicale, aromatique et des plantes analogues.

(Extraits de la Rivista Italiana delle Essenze dei Profumi e delle Piante officiali)

Concours de la Bergamote

La partie du concours de la bergamote, concernant les emplois médico-pharmaceutiques éventuels de cette essence vient de se terminer par un rapport de la commission d'examen composée de M. le professeur Alessandro Lustig, président, de MM. les professeurs Cesare Frugoni et Adriano Valenti et de M. le Doct. Francesco La Face.

Les travaux étaient présentés sous une devise laissant ignorer le nom de l'auteur. Deux mémoires ont été retenus l'un sous la mention « Hygie » l'autre sous la mention « Cernere viam » : le premier a remporté le premier prix et le second le deuxième prix.

Le mémoire « Hygie » était l'œuvre de notre rédacteur M. R.-M. Gattefossé, depuis longtemps spécialisé dans l'étude des applications thérapeutiques des huiles essentielles, et dont les nombreuses communications aux sociétés savantes sur ce sujet sont souvent citées comme références de travaux du même genre.

Les travaux faits par M. Gattefossé et ses nombreux collaborateurs et amis sur l'essence de lavande notamment sont déjà fertiles en applications.

Toutes nos félicitations à notre ami et collègue.

La Hausse du Bois de Rose

Le gouvernement Brésilien ayant décidé de contingenter l'exportation de l'essence de bois de rose à un maximum de 80 tonnes par an, la surproduction de cette huile essentielle semble devoir être enrayée.

Les distillations de Guyane qui avaient diminué par suite de la concurrence, reprendront sans doute petit à petit, mais la plupart des installations en activité ayant été fermées, elles ne pourront ouvrir de nouveau qu'avec des frais hors de proportion avec les bénéfices possibles. C'est pourquoi les quantités disponibles en essence de la Guyane française ont immédiatement été cotées à des prix en forte hausse. On demande en effet, dès aujourd'hui 100 francs par kilog d'essence de bois de rose de Guyane, contre 65 à 70 francs antérieurement. L'essence du Brésil est également en hausse.

Ces circonstances pourront probablement redonner de la valeur aux essences analogues : Shiu ou Ho Oil, Petit grain de Paraguay, Lavande, Bergamote, qui sont de la même série.

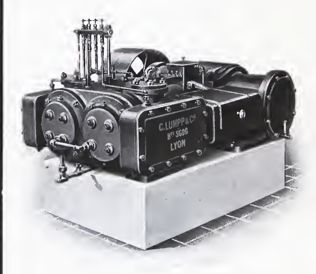
Le VIDE à 99,94 %

en marche industrielle

réalisé par les

POMPES A VIDE

Brevets LUMPP



USINES CH. LUMPP & Cie

12, Rue Jouffroy, LYON

Filtres à vide

Séchoirs à vide

Essoreuses hermétiques

Filtres centrifuges

Filtres presses

Compresseurs d'air

ANC. MAISON EM. RENAUD

ANDRÉ BIGNIER, Succr

7, Passage St-Pierre-Amelot, PARIS — Roq. 30-63



MONTANIA

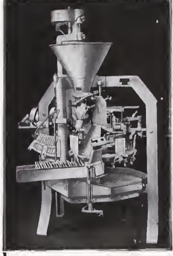
Machine à Empaqueter

shampooing, poudre de riz, sels, savons-poudre et paillettes et tout produit similaire.

HOELLER Frères

Constructeurs

BERG-GLADBACH



Entièrement automatique pour sachets plats.

Demandez devis et présentation sans engagement

à l'agent en France :

BELA-LEVAI

47, *Rue Berger* -:- PARIS (1er)

Téléphone : Gutenberg 02-35

semi-automatique pour sachets, poche, boîte, flacon.

L'Usage et l'Abus des Dépilatoires

par **H. Stanley REDGROVE** B. Sc., F.I.C.

Le nouvel ouvrage de Chaplet sur les *Epilatoires* est digne d'exciter le plus haut intérêt. Une poussée de poils superflus, sur les lèvres ou le menton d'une femme est une imperfection du caractère le plus grave, à cause de son caractère fortement masculin. Tout ce qui pourra être fait pour venir en aide aux femmes ainsi affligées et pour leur éviter les inconvénients du traitement électrolytique est un service d'une valeur inestimable rendu à la cause de la beauté.

Il y a toutefois, dans le livre de M. Chaplet, un passage qui entraîne des conséquences importantes pour la parfumerie, passage avec lequel je me trouve moi-même en complet désaccord. M. Chaplet écrit :

« Si, primitivement, la présence des poils sur le *mons Veneris* et aux aisselles, a été de recueillir la sueur et de rehausser l'odeur de cette sueur dans un but sexuel, ainsi que le rapporte Havelock Ellis, l'épilation doit, maintenant, en bonne logique, s'imposer à tous les civilisés. »

M. Chaplet semble s'appuyer, pour écrire cela, sur la supposition que l'odeur de la sueur est déplaisante. C'est du reste une supposition communément admise et qui, comme beaucoup de suppositions communes concernant les odeurs, est erronée.

L'odeur de la sueur est extrêmement idiosyncratique. Il existe des individus, peut-être plus spécialement des femmes, dont la sueur présente une odeur franchement désagréable. Une note alliacée s'y rencontre parfois, qui est absolument intolérable, produite apparemment par la présence de certains composés sulfureux. Mais cette condition peut être regardée comme anormale, et exige un traitement médical.

Dans les cas normaux, l'odeur de la sueur parfaitement fraîche n'est nullement déplaisante. La transpiration se produit sur presque toute la surface du corps. Mais elle est insensible ; c'est-à-dire que la sueur ne s'accumule pas, s'évaporant au contraire dans l'atmosphère au fur et à mesure qu'elle est secrétée. Il en résulte que la peau est imprégnée d'une très faible odeur de transpiration qui donne à la chair propre son arome délicieusement frais qui est très apprécié.

De fait, l'odeur de la sueur fraîche, normale, ressemble beaucoup celle de certains aldéhydes gras supérieurs que l'on utilise actuellement, à doses relativement massives, dans les laboratoires des grands parfumeurs parisiens, dans leurs dernières créations. Il semble tout à fait possible, en fait, que certains de ces aldéhydes puissent exister réellement dans la transpiration.

Parfois, une note qui se rapproche de l'odeur de la sauge sclarée est présente dans la sueur, et cela est véritablement délicieux. Il n'existe pas, à mon avis, d'odeur exerçant un pouvoir aphrodisiaque plus grand que la fragrance de cette plante. Je crois qu'un parfum reproduisant exactement l'odeur de la sauge sclarée se vendrait bien. Malheureusement, aucune des préparations à la sauge sclarée que j'ai respirées, soit huiles essentielles obtenues par distillation, soit matière parfumée obtenue par extraction, ne semble reproduire l'odeur dans son intégralité.

La sueur, toutefois, est fort sujette à se décomposer et l'odeur des produits en résultant est certainement désagréable. Des soins de propretés très sévères, doublés, en cas de besoin, de l'emploi d'un désodorant antiseptique, agissant comme retardeur du développement des microbes qui décomposent la sueur, empêcheront le déplaisant phénomène.

L'odeur de la sueur est fort importante au point de vue du parfumeur, car c'est en vertu de l'effet modificateur exercé par cette odeur sur certains parfums, que ceux-ci possèdent une caractéristique individuelle, c'est-à-dire émettant une odeur différente quand ils sont employés par des personnes différentes. Ces parfums sont tenus en haute estime à condition que la modification produite soit agréable.

On sait que les odeurs de certaines substances changent entièrement de caractère quand on les dilue. Les odeurs de certains des aldéhydes gras supérieurs fournissent des exemples de ce genre. Ces odeurs ne sont appréciées qu'à un certain état de dilution. Il n'est donc pas étonnant que l'odeur de la sueur offre la même particularité.

Toutefois, cela dépend dans une grande partie de l'état d'esprit. Durant les périodes d'excitation sexuelle, l'odeur peut non seulement être tolérée, mais réellement appréciée, un état de concentration supérieur à la normale, à condition que la sueur soit parfaitement fraîche. D'où l'explication donnée par Havelock Ellis du rôle joué par les poils du pubis et des aisselles est non seulement juste, mais encore applicable avec autant de force aux peuples civilisés qu'aux peuples primitifs.

J'ai remarqué, au cours de mes nombreux voyages en France, que dans plusieurs régions, à Paris dans une certaine mesure, et plus spécialement dans le Midi, les jeunes filles n'adoptent pas la coutume anglaise du rasage des aisselles quand elles portent des corsages à manches absentes. Et il est bien évident à voir la coquetterie qu'elles mettent à exhiber les petites boucles, visiblement bien soignées et gracieuses, de leurs sous-bras, qu'elles les considèrent comme un véritable appoint à leur charme et à leur « sex-appeal ». Je pense qu'elles ont parfaitement raison et je regretterais de les voir adopter une mode qui rend insipides tant de jeunes Anglaises.

The use and abuse of Depilatories

By **H. Stanley REDGROVE** B. Sc., F.I.C.

The new edition of M. Chaplet's work on *Epilatoires* should prove of great value. A growth of superfluous hair on the lip or chin of a woman is a blemish of a most serious character, owing to its strongly masculine character. Anything that can be done to assist women so afflicted and to save them from the disadvantages of the electrolytic treatment is a service to the cause of beauty of the greatest possible value.

There is, however, one statement in M. Chaplet's book which raises important issues for perfumery and with which I find myself in strong disagreement.

He writes « *Si, primitivement, la présence des poils* sur le *mons veneris et aux aisselles,* a été de recueillir la sueur et de rehausser l'odeur de cette sueur dans un but sexuel, ainsi que le rapporte Havelock Ellis, l'épilation doit maintenant, en bonne logique, s'imposer à tous les civilisés. »

M. Chaplet's underlying assumption would seem to be that the odour of sweat is offensive. This is a common assumption, and, like many common assumptions concerning odours, is erroneous.

The odour of sweat is extremely idiosyncratic. There are some individuals, more especially perhaps women, whose sweat has a decidedly offensive odour. An alliaceous note is sometimes present which is absolutely intolerable, produced, presumably, by the presence of certain sulphur compounds. But this condition must be regarded as abnormal, and is one calling for medical treatment.

In normal cases, the odour of perfectly fresh sweat is by no means unpleasant. Perspiration takes place over nearly the whole of the body. But it is insensible ; that is to say, the sweat does not accumulate, but evaporates into the atmosphere as fast as it is secreted. As a result, the skin is suffused with a very faint odour of the sweat, and this gives to clean flesh its delightfully fresh aroma which is much appreciated.

As a matter of fact, the odour of fresh, normal sweat is very much akin to that of certain of the higher fatty aldehydes which are now being used, in relatively massive proportions, by the leading Parisian perfumers in their newest creations. It seems quite possible, indeed, that certain of these aldehydes may be actually present.

Sometimes a note approximating to the odour of Clary Sage is present, and this is very delicious. There is, in my opinion, no odour which has a more powerful aphrodisiac effect than the fragrance of this plant. I believe that a perfume exactly reproducing the fragrance of Clary Sage would meet with a good demand. Unfortunately, none of the preparation of Clary Sage I have smelt, either essential oils got by distillation or extracted perfume material, seems to reproduce this odour in its entirety.

Sweat, however, is very liable to undergo decomposition and the odour of the resulting products is certainly offensive. Rigid attention to cleanliness, backed, if necessary, by the use of an antiseptoc deodorant, which acts by inhibiting the growth of the bacteria responsible for the decomposition of the sweat, prevents this unfortunate occuarnce.

The odour of sweat is very important from the point of view of the perfumer, for, it is in virtue of the modifying effect of this odour on certain perfumes, that these possess an individual character.

that is to say, smell differently when used by different persons. These perfumes are highly esteemed, providing the modification produced is a pleasant one.

It is well known that the odours of certain substances change entirely in character when they are diluted. The odours of certain of the higher fatty aldehydes provide cases in point. These odours are not appreciated except at a certain stage of dilution. There is nothing surprising in the fact that the odour of sweat should exhibit a similar peculiarity.

A great deal, however, depends upon the state of the mind. During periods of sexual excitement, the odour may not only be tolerated, but be actually appreciated, at a higher degree of concentration than normal, provided the sweat is perfectly fresh. Hence, Havelock Ellis's explanation of the function of the pubes and the axillary hair is not only just, but applies with equal force to civilised folk as to primitives.

I have noticed, during my many visits to France, that, in many parts, to some extent in Paris, but more especially in the South, girls do not adopt the English custom of removing the axillary hair when wearing sleeveless dresses. And it is quite evident, from the coquettish manner in which they exhibit the obviously well-tended and pretty little curls under their armpits, that they consider these to constitute a valuable beauty asset and to add considerably to their charm and sex-appeal. I think they are perfectly right, and I should be sorry to see them adopting a fashion which renders so many English girls insipid.

Agence Economique de Madagascar

Sous le haut patronage de la Chambre de Commerce de Lyon. Palais du Commerce, Lyon. — Février 1932.

Exportations d'essences a parfum de Madagascar en 1930.

Au cours de l'année 1930, il a été exporté de Madagascar pour 9.589.000 francs (estimation de la douane) d'essences à parfum.

Les tonnages les plus importants sont : essence de girofle 103 tonnes, valant 4.130.000 francs ; lemongrass 54 tonnes, valant 1.608.000 fr. ; ylang-ylang 20 tonnes valant 3.267.000 fr. ; cannelle 3.779 kg., valant 140.000 fr., etc...

A ces produits, il convient d'en ajouter d'autres qui, bien que qualifiés denrées coloniales, sont d'un emploi courant dans la parfumerie : la vanille 655 tonnes, estimées près de 38 millions et les clous de girofle 1.586 tonnes, estimées plus de 13 millions de francs.

Importations de parfumerie en 1930.

Savons parfumés : 15.652 kg., estimés 345.856 fr. ; parfumeries alcooliques : 14.135 kg., estimés 756.750 fr. ; parfumeries non alcooliques : 14.888 kg., estimés 595.520 francs.

Exportations de fruits et graines oléagineuses en 1930

Arachides : 445 tonnes ; coprah : 1.515 tonnes ; pignons d'Inde : 405 tonnes ; ricin : 1.359 tonnes.

Importations

Savons autres que de parfum : 1.699 tonnes, estimées 10.191.000 francs ; bougies de toutes sortes : 28.290 tonnes, estimées 268.755 fr.

La liste des maisons de commerce établies à Madagascar est envoyée, sans frais, sur demande.

Agence économique des Gouvernements généraux de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française.

Sous le haut patronage de la Chambre de Commerce de Lyon. Palais du Commerce, Lyon. - Février 1932.

Exportations d'oléagineux en 1930

Afrique occidentale française

Arachides : 510.956 tonnes, estimées 507.174.272 fr. ; amandes de palme : 78.605 tonnes, estimées 96.402.475 fr. ; huile de palme : 28.559 tonnes, estimées 55.920.278 francs ; beurre et huile de karité : 2.698 tonnes, estimées 8.091.169 francs ; huile d'arachides : 4.158 tonnes, estimées 16.488.917 fr. ; amandes de karité : 1.639 tonnes, estimées 1.475241 fr. ; graines de sésame : 1.101 tonnes, estimées 2.201.362 fr. ; ricin : 1.292 tonnes, estimées 1.538.137 fr. ; coprah : 89 tonnes, estimées 133.032 fr.

Importations en 1930

Parfumerie : 338.419 kg., estimés 8.744.615 fr. ; savons : 3.056.730 kg. estimés 12.193.399 fr. ; bougies : 307.800 kg., estimés 2.079.942 fr. ; huile d'arachides : 164.527 kg., estimés 1.101.519 fr.

Afrique équatoriale française

Exportations en 1930

Amandes de palme : 7.009.800 kilos, estimés 7.856.824 fr. ; huile de palme : 962.814 kg., estimés 2.282.254 fr. ; Sésame : 525.611 kg., estimés 669.742 fr.

Importations en 1929
(celles de 1930 ne sont pas encore publiées.)

Savons de parfumerie : 37.019 kg. estimés 426.331 fr. ; parfumerie alcoolique : 26.922 kg., estimés 725.132 fr. ; parfumerie non alcoolique : 29.054 kg., estimés 455.506 francs ; savons autres que ceux de parfumerie : 429.634 kg., estimés 1.723.954 fr. ; bougies : 18.079 kg., estimés 124.274 fr.

Les listes des maisons de commerce établies dans ces deux groupes de colonies, sont envoyées, sans frais, sur demande.

La Taxe sur les corps gras et les savons

La Chambre Syndicale Française de la Savonnerie de toilette adresse la lettre suivante à ses adhérents :

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'une loi en date du 7 avril 1932 (*J. O.* du 11/12 avril 1932) transformant l'impôt sur le chiffre d'affaires en une taxe unique sur un certain nombre de corps gras et sur les savons, à été appliquée à partir du 1er mai 1932.

Cette loi exonère les commerçants de la taxe actuelle de 2 % sur le chiffre d'affaires, et de la taxe de luxe de 3 %, en ce qui concerne la vente des savons, mais, par contre, elle impose aux fabricants le paiement d'une taxe de 7 % (au lieu de 2 % actuellement).

Les prix de vente à la fabrique s'en trouveront donc majorés, mais les prix de vente au détail ne doivent pas changer si cette majoration équivaut à l'économie de 2 % réalisée par les commerçants sur leurs prix de vente au détail. En chiffrant l'économie réalisée par le détaillant, on constate qu'elle correspond sensiblement à une majoration de 5 % sur le prix de vente du fabricant.

Au cours de sa réunion du 16 avril, notre Chambre Syndicale a examiné tout particulièrement cette question et a décidé qu'il serait appliqué, à partir du 1er mai 1932, date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi, une majoration de 5 % sur les marchés en cours et les tarifs actuels.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire, E. Mayolle. *Le Président,* H. Remy.

A NOS LECTEURS

Afin de n'apporter aucune interruption dans le service, noua rappelons à nos lecteurs dont l'abonnement prend fin au 30 Juin 1932, de vouloir bien nous confier leur ordre de réabonnement en nous adressant par chèque ou mandat.

Abonnements :

France	66 fr.
Etranger (pays ayant adhéré à la convention de Stockholm)	72 fr.
Etranger (pays non adhérents)	85 fr.

ERRATUM

Par erreur il a été attribué au Dr Pierre Sassard des titres qui ne sont pas les siens : rectifier et lire : Interne Lauréat des Hôpitaux de Lyon, Ancien assistant de chirurgie opératoire.

Editions R. Gerbelaud en 1932

Le spécialiste bien connu des Formulaires de Parfumerie et de spécialités pharmaceutiques, M. R. Gerbelaud, pharmacien, doit publier au cours de cette année deux nouveaux ouvrages.

1° Un Manuel du Parfumeur avec classification originale des odeurs de même tonalité ou de tonalité voisine ;

2° Un Formulaire des Crèmes de beauté, des pommades thérapeutiques, des laits pour le visage, des dépilatoires, des désodorisants et secrets de beauté.

Le premier volume doit contenir une classification olfactive de toutes les odeurs modernes en quarante-cinq groupes : les produits naturels actuellement utilisés sont indiqués : essences d'hydrolats, essences de châssis, cohobés sur fleurs, essences de Mawah, de Zdrawetz, d'Andromédia ou de Lyonia, de Stauntonia, de Chimonanthus, etc. De même tous les dérivés synthétiques depuis l'essence de Mirbane, jusqu'aux dérivés récents : aldéhyde alpha-amyl cinnamique, hydroxycitronellal, ethylvanilline, l'isobutylquinoleine, la methylumbelliferone, les aldéhydes à molécules élevées, la gamma undecalactone, la cyclopentadécanone, la dihydrocivettone, l'aldéhyde para-isopropyl-alpha-méthyl-hydrocinnamique, etc.

L'auteur indique le pouvoir odorant de ces produits, leur résistance aux alcalis, les correctifs employés pour nuancer, renforcer, fixer, ainsi que les incomptabilités.

A la fin de chaque groupe d'odeurs on trouvera des formules de complexes ou des formules appliquées à la confiserie, à la distillerie, à la pâtisserie, à la pharmacie, etc.

Ces ouvrages seront mis en vente dans le courant de l'année, sauf imprévus.

Crème grasse de massage au beurre de cacao

Voici une bonne formule de crème grasse (pour peaux sèches) ou de massage à base de beurre de cacao.

Prendre 300 gr. de beurre de cacao et 30 gr. de stéarate d'éthanolamine, faire fondre à feu doux avec 670 grammes d'eau.

Lorsque tout est fondu, retirer du feu et faire circuler de l'eau froide dans le double fond, en continuant à agiter. On obtient ainsi une très belle crème, onctueuse, grasse, sans odeur désagréable, facile à parfumer avec une toute petite quantité d'huile essentielle composée pour crème.

On peut ajouter à cette crème un peu de stéarates de zinc, du blanc de titane ou tout autre produit destiné à augmenter la blancheur de la peau.

Légion d'honneur

M. Greilsamer Raymond, administrateur-délégué de la société des parfums Coty a été nommé chevalier de la Légion d'honneur; toutes nos félicitations au nouveau promu.

Bibliographie

PYREX DOCUMENTATION. Cette nouvelle revue des laboratoires, direction 5, rue Newton, à Paris (16e), est fort intéressante par les nombreux renseignements qu'elle apporte aux chimistes.

Le deuxième fascicule donnait une étude sur la viscosité qui peut-être utile pour le contrôle des huiles essentielles ou des huiles cosmétiques. Le numéro 3 contient une importante étude sur la distillation fractionnée au laboratoire par le spécialiste E. Charles, dont nous avons parlé déjà dans la *Parfumerie moderne*

FICHES TECHNIQUES

L'ORANGE AMÈRE ET SES DIFFÉRENTS PRODUITS. — G. ROVESTI. — *Riv. ital. essenze e profumi*, t. XIII, p. 35, 1931.

On extrait de l'orange amère un extrait aqueux, l'essence de néroli, l'essence de fleur concrète, l'eau d'oranges amères, l'essence de petit-grain et le jus d'oranges amères.

L'extrait aqueux est obtenu en traitant les écorces pulvérisées et séchées par l'alcool à 60°. Il se présente sous la forme d'un liquide jaune verdâtre possédant un goût amer et une odeur agréable, soluble dans l'eau et dans les sirops de sucre.

L'essence de néroli s'obtient en même temps que l'eau d'oranges amères par entraînement des fleurs par la vapeur. Après distillation, cette essence est presque incolore, avec le temps, elle devient rouge avec une fluorescence bleue, elle se conserve mieux dans l'obscurité.

L'essence de néroli ligurienne a une densité variant de 0,8815 à 0,831, un pouvoir rotatoire de 0,5 à 6,9, un indice de réfraction de 1,4710 à1,4728, un indice de saponification de 28 à 67,5, un pourcentage d'éthers calculés en acétate de linalyle de 9,80 à 23,5 %, solubilité dans l'alcool à 80° 1 vol. d'essence dans 1,2 vol. d'alcool. L'original contient également les principales constantes des essences de Calabre et de Sicile.

L'essence de néroli contient du pinène, du camphène, du limonène, du dipentène, de la paraffine, de l'alcool phényléthylique, du linalol, du nérol, du terpinéol, du géraniol, du farnésol, de la décylaldéhyde, de l'acétate de linalyle, de l'anthranylate de méthyle, des benzoates, des palmitates, des phénylacétates et des acétates de différents alcools. Au point de vue quantitatif l'essence contient 35 % de terpènes, 30 % de linalol, 18 % d'acétate de linalyle et 1 % d'anthranylate de méthyle.

L'essence de fleur concrète est obtenue par extraction au moyen de l'éther de pétrole, elle est employée comme onguent, possède une odeur agréable et une coloration de café. Le rendement est de 0,230 à 0,390 %. L'essence absolue est obtenue en partant des fleurs par quatre lavages à l'alcool, suivis par un refroidissement à —15°, une filtration et une évaporation de l'alcool dans le vide. Le rendement est de 0,45 à 0,55 %. Les constantes de l'essence sont : densité, 0,9105 à 0,9228 ; pouvoir rotatoire, —0,74 à —5,48 ; indice de réfraction, 1,4658 à 1,4729 ; indice de saponification, 105 à 137,8 ; pourcentage d'éthers en acétate de linalyle, 36,7 à 48 %.

L'essence de petit-grain est obtenue par distillation des branchelettes, elle est jaune et possède l'odeur des feuilles d'oranger, elle renferme du pinène, du limonéne, du dipentène, du camphène, du linalol, du géraniol, du terpinéol, de l'acétate de linalyle, de l'acétate de géranyle, de l'anthranylate de méthyle et du furfural.

Le jus est enfin obtenu en partant des fruits mûrs, c'est un liquide d'un jaune intense, dont la composition chimique n'est pas très différente de celle du jus d'oranges douces. Son constituant principal est le limonène (90 à 97 %), on obtient 700 gr. de jus pour 100 kg. de fruits.

***

ESSENCE DE FEUILLE DE PICEA SITCHENSIS. — A.-J. LEHMAN et E.-V. LYNN. — *J. Amer. Pharm. Assoc.*, p. 20, 1931.

Ces deux auteurs ont établi que les feuilles fraîches et les branche-

lettes de Picea sitchensis donnent par entraînement à la vapeur d'eau et avec un rendement de 0,059 % une essence de coloration jaune ayant les caractéristiques suivantes : densité : 0,8806, pouvoir rotatoire : — 5°05, indice de réfraction : 1,4684, indice d'acide : 2,04 ; indice de saponification : 35,81.

Cette essence renferme 11,81 % d'acétate de bornyle du β-pinène, du β-phellandrène, du camphre, une cétone, du bornéol, du terpinéol, un sesquiterpène dénommé pinéne (densité : 0,8997, indice de réfraction : 1,4990, pouvoir rotatoire : — 80°33) une lactone et des acides butyrique et nonoïque.

***

Composition des essences de térébenthine de pinus sylvestris. — V. Krestinski et Malmberg. — *J. App. Chem. Soc.*, t. iii, p. 533, 1930.

L'essence de térébenthine distillée en présence d'alcali possède une densité à 20° de 0,8660, un pouvoir rotatoire de + 13°64, un indice de réfraction à 20° de 1,47163 et elle ne contient seulement que de l'α-pinène et du Δ³-carène lévogyre.

Le résidu de cette distillation lavé avec l'alcool et cristallisé de sa solution alcool méthylique-chloroforme possède un point de fusion de 51° et répond à la formule empirique $C^{10}H^{20}$. On a également pu déceler la présence dans ce résidu d'une substance cristalline ayant un point de fusion de 90°.

***

Les essences des feuilles des conifères de l'Etat de Washington. — I-Juniperus scopulorum. — II. Pinus monticola. — III. Tsuga hetero phylla. — A.-J. Lehman et E.-V. Lynn. — *J. Amer. Pharm. Assoc.*, t. xix, pp. 1071, 1185 et 1304, 1930.

I. — L'entraînement par la vapeur d'eau des feuilles fraîches de *J. scopulorum* donne avec un rendement de 0,49 % une essence vert jaunâtre de densité à 25° : 0,966, de pouvoir rotatoire : +41°18, d'indice de réfraction : 1,4855, d'indice d'acide : 1,52, d'indice de saponification : 11,29, renfermant 3,41 % d'éthers-sels calculés en acétate de bornyle. Cette essence renferme en outre de l'α-pinène, du camphène, du β-piènne, du terpinène, du terpinéol (en partie à l'état d'éther), de l'azulène, un phénol et des composés oxygénés non identifiés.

II. — L'entraînement par la vapeur d'eau des feuilles de *P. monticola* donne avec un rendement de 0,053 % une essence de densité : 0,8695, d'indice de réfraction : 1.4724, de pouvoir rotatoire : —17°31, d'indice d'acide : 4,24 ; d'indice de saponification : 26,78, renfermant 7,88 % d'éthers-sels calculés en acétate de bornyle. Cette essence renferme en outre de α et du β-pinène, du β-phellandrène, du camphène, du bornéol à l'état de butyrate, de l'azulène, des sesquiterpènes (6 %) et un composé donnant une lactone par oxydation.

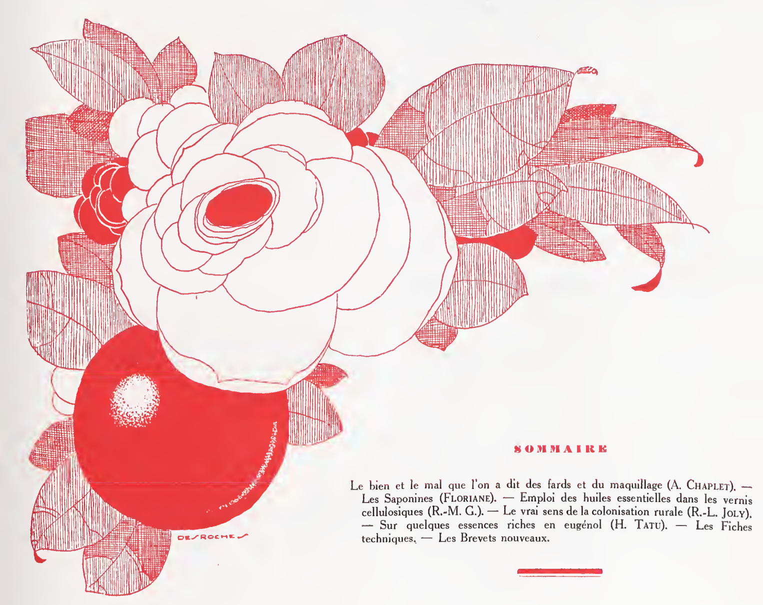
III. — Les essences obtenues par distillation en partant des feuilles séchées à l'air (avec un rendement de 0,12 %) ou des feuilles fraîches ou de bourgeons (avec un rendement de 0,09 %) de *T. heterophylla* possèdent les constantes respectives suivantes : densité à 25° : 0,9499 et 0,8741, indice de réfraction : 1,4935 et 1,4804, pouvoir rotatoire à 25° : —17°33 pour la deuxième essence, indice d'acide : 45,74 et 3,11, indice de saponification : 78,51 et 16,51, pourcentage d'éther-sel calculé en acétate de bornyle : 11,49 % et 4,69 %, pourcentage d'alcool à l'état d'éther-sel : 9,01 % et 3,68 %.

On a analysé au point de vue chimique un mélange de ces deux essences ; ce mélange renfermait 65 % de terpènes (α et β-pinène, β-phellandrène et camphène), du cadinène, de l'acide benzoïque à l'état libre et à l'état d'éther et un sesquiterpène, le picène dont on a également constaté la présence dans l'essence de *picea sitchensis*.

Le Gérant : Michel CHATELUS — Imprimerie Artistique, 58, rue Victor-Lagrange, Lyon

N° 7 Le Numéro : 7 Francs JUILLET 1932

la parfumerie moderne



SOMMAIRE

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

9, Avenue Jean-Jaurès, LYON
Téléphone : Parmentier 15-04 (2 lignes)

10-12, Rue d'Anjou, PARIS
Téléphone : Anjou 04-80 à 04-85

Abonnements (12 mois) : France et Colonies, 66 fr. Etranger (convention postale), 72 fr. ; autres pays, 85 fr.

N° 7 Le Numéro : 7 Francs JUILLET 1932

la parfumerie moderne

Le BIEN et le MAL que l'on a dit des FARDS et du MAQUILLAGE

« Le seul moyen d'ôter aux diverses « opinions leur danger, c'est de les tolé- « rer toutes sans aucune exception, et de « les décrier les unes par les autres, en les « rapprochant les unes des autres. »

DIDEROT.

Cette épigraphe qui résume et toute l'intelligence et toute la largeur d'esprit du célèbre encyclopédiste nous paraît d'autant mieux indiquée ici que nos lecteurs pourraient, non sans raison, s'étonner de lire dans un organe destiné à défendre les intérêts professionnels des critiques confinant parfois à l'éreintement sur les fards et le maquillage. En fait, si nous avons réuni les diatribes de moralistes à petit esprit contre les fards et leur emploi, c'était pour mieux montrer le manque de valeur de ces opinions, en les rapprochant du bien que l'on a dit des plus innocents artifices de la toilette. Ceci bien entendu, nous passons à nos citations, que nous n'accompagnerons que du minimum de commentaires, puisque ce sont les autres qui corrigeront ce qu'auront de faux les unes. Il nous faut toutefois d'abord remercier comme il convient M. Rousset, qui depuis des années collectionne des citations de toutes sortes, et qui a bien voulu mettre à notre disposition des dossiers assurément uniques au monde.

LE MAL QUE L'ON A DIT DES FARDS

Commençons par les auteurs ennemis du fard. Si nous prenons l'essence de leurs affirmations, nous voyons que leurs reproches, en fait, se ramènent à trois chefs d'accusation. Ces messieurs prétendent que :

a) Se farder est inutile, puisque cela ne donne pas la beauté ni ne rend la jeunesse ;

b) Se farder, c'est mentir : action par conséquent malhonnête et immorale ;

c) Le fard n'est pas d'emploi pratique parce que cela ne tient jamais bien...

LE FARD EST INUTILE...

Le fard est inutile puisqu'il ne peut rendre la jeunesse, dit le fabuliste La Fontaine :

Les fards ne peuvent faire
Qu'on échappe au temps.

... Pis, le fard est nuisible : c'est l'avis de l'un de nos plus célèbres moralistes, lequel pourtant ne pêche généralement guère par trop d'austérité, Montaigne :

« La laideur d'une vieillesse avancée est moins vieille et moins laide à mon gré qu'une aultre peincte et lissée. »

Alors que le philosophe d'autrefois déconseille le maquillage qui sert « pour réparer des ans l'irréparable outrage », un essayiste moderne, Octave Béliard, conseille aux jeunes de laisser le fard aux vieilles :

« Laissons les fards à qui n'a plus rien à perdre : en bonne logique, que les femmes jeunes jouissent de leur beauté naturelle. »

Naturellement, les moralistes chrétiens ont souvent tonné contre le maquillage. Voici, par exemple, l'opinion de Saint Ambroise :

« Quelle démence de remplacer par un coloris artificiel les couleurs vraies de la nature. Celle qui veut changer son apparence est la première à prononcer contre elle-même... Si tu es belle, pourquoi dissimuler tes traits ? Si tu es laide, pourquoi feindre puisque cela n'illusionnera personne ?

Ce pauvre père de l'Eglise ne pouvait se douter du degré de perfection auquel parviendrait, bien après son temps, le maquillage ! Faut-il également attribuer à l'imperfection des fards et du maquillage contemporains la sévérité de La Bruyère ?

« Si les femmes, écrit l'illustre moraliste, étaient telles naturellement qu'elles le deviennent par artifice, qu'elles perdissent en un moment toute la fraîcheur de leur teint, qu'elles eussent le visage aussi allumé et aussi plombé qu'elles se le font par le rouge et par la peinture dont elles se fardent, elles seraient inconsolables. »

Nous laissons à nos lecteurs le soin de décider : mais il ne manque pas de contemporains qui continuent à penser qu'un visage bien maquillé n'est pas beau, témoin cette désobligeante comparaison d'un auteur de maximes et pensées, Jaubert :

« *Crépir les rides, c'est les accuser : une lézarde apparaît mieux sur un mur blanchi à la chaux.* »

Et d'autres contemporains sont opposés au maquillage pour des raisons esthétiques. Ainsi le cinéaste L. Poirrier, répondait à un enquêteur :

« *Je ne comprends pas les fards : la beauté, ce n'est pas la régularité des lignes ; c'est plus complexe et c'est mieux : une sorte de vibration à laquelle le fard n'ajoute rien... En quoi un teint, parce qu'il est jaune, peut-il être moins joli ?*

Le fard est un mensonge... Le fard est immoral

Un lexicographe fantaisiste A. Decourcelle, a donné cette amusante définition :

« *Le fard ? Un mensonge cousu de fil rouge.* »

L'un de nos meilleurs essayistes et romanciers contemporains Thérive, exprime une opinion du même genre :

« *Les fards, les fonds de teint, les rimmels ont été donnés à l'homme... exactement comme la parole lui a été donnée pour mentir, ou si vous voulez, pour exposer de la vérité son opinion personnelle.* »

Il faut reconnaître que le ton moderne est autrement galant que celui employé jadis par un La Bruyère :

« *Se farder... est plus aussi que le travestissement et la mascarade, où l'on ne se donne point pour ce que l'on paraît être, mais où l'on pense seulement à se cacher et à se faire ignorer : c'est une espèce de menterie.* »

Ce reproche qui consiste à faire du maquillage un mensonge est assez grave parce qu'il conduit à des accusations d'hypocrisie et même d'autres vices. C'est ainsi que Barratin écrivit :

« *Le fard : une hypocrisie que tout le monde devine.* »

Même note chez Claire Lefebvre :

« *La femme maquillée ressemble aux produits falsifiés, elle n'est plus que la contrefaçon de sa beauté.* »

Or la présence d'un vice amène à en soupçonner d'autres. C'est de la parfaite mauvaise foi, mais c'est bien humain. Ne nous étonnons donc pas trop de lire ce raisonnement (?) de Clément Vautel :

« *Il y a dans ce déluge odorant et dans cette peinturlure universelle des visages féminins, quelque chose d'un peu inquiétant : sans verser dans une austérité à la manière d'Alceste on peut, je crois, penser que plus le commerce des fards est prospère, moins il y a de vierges sages.* »

Et après cette opinion exposée de façon prudente, avec des atténuations, voici de quelle façon tranchante un ami de l'absolu peut arriver à s'exprimer :

« *Le maquillage et l'impureté vont de pair. Initialement, le maquillage n'était que l'artifice employé par la prostituée pour effacer ou atténuer les fatigues de son visage. C'est une bien lourde hérédité...* »

... Et voici pourquoi s'en va la vertu... d'après le cinéaste L. Poirrier !

Le fard ne tient pas...

Les moralistes qui reprochent au fard de ne pas tenir se placent au point de vue pratique : ce sont des philosophes utilitaires. Il est permis de supposer que peut-être des marques de baisers ultra-conjugaux laissées par des visages mal fardés provoquèrent des scènes de ménage, des drames de famille... Mais aucun des reproches qui suivent ne sont maintenant valables depuis que nos spécialistes de la cosmétique savent, Dieu merci, préparer des rouges qui tiennent aux baisers les plus prolongés. C'est ainsi que devient absolument caduque la diatribe de l'auteur latin Juvenal :

« *Quel fardeau qu'une femme coquette : elle se peint et s'empâte la figure et l'on se graisse les lèvres en donnant des baisers à ce museau pommadé.* »

Même reproche chez un auteur moderne, Barratin :

« *Toutes ces lèvres peintes sont en train de tuer le baiser.* »

... Et chez un philosophe humoriste qui eut naguère une grande célébrité, Alphonse Karr :

« *Cueillez donc un baiser sur le front ou sur les joues d'une femme peinte au blanc de céruse ! Vous respirez, vous mangez du blanc de céruse et vous êtes pris d'atroces coliques ; cela peut jeter les hommes galants dans de grandes perplexités et d'étranges hésitations... Les femmes peintes au blanc de céruse sont un peu comme ces propriétés riantes et ombreuses, sur les murs desquelles le propriétaire a écrit : Ici, il y a des pièges à loups.* »

On voit — à quelque chose malheur est bon ! — que le fard peut donc, à l'occasion devenir moralisateur... Et ceci nous conduit à citer maintenant les appréciations écrites en faveur du fard et du maquillage.

Le bien que l'on a dit des fards.

Si nous analysons les raisons exposées et développées par les amis du fard et du maquillage, nous voyons que l'on peut rationnellement grouper tout ce que l'on a dit dans ce sens en quatre familles. On peut en effet prétendre que :

a) Le fard est une sorte de voile, une protection contre les regards, les intempéries ;

b) Le fard est une protestation légitime de l'individu contre la nature ;

c) Le fard embellit, donne du chic, fait aimer ;

d) Se farder ne fait du mal à personne, au contraire puisque, comme on dit : « Ça fait marcher le commerce. »

Le fard voile et il protège.

Un écrivain qui fut jadis en vogue comme moraliste humoriste, Commerson, note que :

« Beaucoup de femmes mettent du fard afin de ne pas rougir. »

Evidemment, ceci donne à supposer qu'une femme fardée n'est pas ennemie des galanteries outrées : mais s'il y a là critique de celles qui se fardent, il y a là aussi louange du fard...

Un auteur dramatique moderne, F. Duquesnel, voit dans le fard une protection :

« Avec une femme maquillée, le premier baiser n'engage à rien : il ne la touche pas. »

On pourrait, dans ces conditions, penser que la remarque n'est pas tellement en faveur du fard. Et cette observation peut être appliquée aux lignes suivantes, reproduites d'après le voyageur J. de Thellesme :

« Ne nous moquons pas des femmes arabes qui cachent sous un voile les traits de leur visage : nos propres femmes ne dissimulent-elles pas fréquemment aussi le teint que leur donna la nature sous une impénétrable couche de fard ? Sans doute veulent-elles ainsi réserver à l'heureux époux l'exclusive jouissance de la fraîcheur naturelle d'un épiderme vierge de tout regard étranger... A moins qu'il ne s'agisse d'un moyen de stimuler la curiosité de ceux qui se demanderont ce que peut cacher l'enduit du maquillage... »

Le fard, affirmation individualiste

L'individu a le droit, sinon le devoir de se farder pour protester contre la livrée que lui infligea le hasard de l'hérédité : du moins est-ce là une thèse que soutient le romancier Poco Curante :

« Se soumettre passivement aux caprices de la nature est veulerie, lâcheté, impuissance. Nous aimons joues ocreuses et lèvres rouges : pourquoi hésiterions-nous à camoufler nos lèvres exsangues, nos joues rougeâtres, puisque la science de nos chimistes nous permet de le faire aisément ?

Logiquement, se farder est donc un droit.

C'est aussi, nous affirme Maryse Choisy, un art :

« Qu'est-ce que la beauté naturelle ? Un hasard, une combinaison plus ou moins heureuse d'atomes. Le moindre idiot peut être beau naturellement. Mais la grâce artificielle, ça, c'est de l'art. L'artificiel demande de l'esprit, du travail, du goût, du génie. Vive l'artificiel ! »

La pratique de cette sorte de peinture artistique est, en bonne raison, d'autant mieux justifiée qu'il existe une esthétique chromatique dont les lois furent établies par divers physiciens : pourquoi ne pas appliquer ces lois dans la mise en valeur des visages ? On y viendra, si nous en croyons les hardies prédilections du futuriste Américain William W. Woodworth:

« Les temps viendront où la femme élégante appliquera les lois de Chevreul pour le contraste des coloris sur sa figure comme sur sa toilette. Un Van Dongen ne fait-il pas déjà des joues vertes, des yeux rouges, des cheveux violets aux femmes qu'il portraiture ? La maquilleuse dépassera l'artiste en hardiesse, et l'on verra des joues étranges égayées d'un semis de paillettes nacrées, des fronts pourpres sillonnés de marbrures d'or... Quelles ressources pour la femme qui pourra, chaque jour, renouveler entièrement le caractère de sa beauté. Et quelle commodité pour le mari ou pour l'amant qui verront, avec un peu de psychologie, d'après le coloris du visage aimé, sur quel pied il leur faut danser pour ne pas déplaire... »

On trouve dans plusieurs « anticipations » romanesques du célèbre écrivain anglais H.-G. Wells, des prédictions du même genre.

Le fard embellit et fait aimer.

Le maquillage embellit, en dépit des protestations que peut à ce propos élever la raison ; c'est l'illustre Montaigne qui nous l'affirme :

« Nous avons beau scavoir que ces tresses sont empruntées d'un page ou d'un laquais, que cette rougeur est venue d'Espaigne, et cette blancheur et polisseure de la mer océane, encore faut-il que la vue nous force d'en trouver le sujet plus aimable et plus agréable... »

Le fard embellit, et c'est fort heureux, car cela permet aux laides de corriger les imperfections de la nature, comme l'explique très bien l'un des plus féconds de nos romanciers d'autrefois, Restif de la Bretonne :

« Si nos dames se fardent, ce n'est pas qu'elles pensent que la couche de blanc et de rouge qu'elles se mettent sur le visage soit une beauté réelle... mais la vraie beauté étant fort rare, elles ont mis à la mode une beauté factice qui peut être générale. »

Se « faire une beauté » par le maquillage n'est pas seulement légitime, c'est dans certains cas tout à fait indispensable, Mme Segond-Weber elle-même nous l'affirme :

« Une femme exposée aux lumières, dans un salon, à une générale, et, a fortiori une actrice — doit se farder si elle ne veut pas être étouffée par la lumière et passer inaperçue. Il en est de même pour les femmes qui vont au grand soleil... »

Une preuve convaincante que le maquillage embellit c'est que cela peut faire aimer.

Ainsi le cinéaste J. de Baroncelli n'hésite pas à déclarer :

« Plus une femme est peinte, plus je l'aime. »

... ce qui d'ailleurs est peut-être aller un peu fort... Aussi préférons-nous de beaucoup à l'affirmation qui précède celle qui suit, due au peintre Jean-Gabriel Domergue :

« La femme fardée est à la femme non fardée ce qu'est le jardin à la française à la forêt ténébreuse. La forêt, c'est très joli... cinq minutes... Mais elle ne peut plaire plus longtemps à l'homme cultivé, civilisé. Moi, je choisis le jardin à la française. »

Se farder ne nuit a personne, au contraire.

Un philosophe de jadis, Esquiros, fait très justement remarquer :

« Mieux vaut qu'une femme passe son temps à rougir ses lèvres qu'à noircir la réputation des autres. »

Se farder, en effet, est une occupation bien innocente, tellement innocente que l'on peut se demander s'il n'y a pas de la jalousie dans bien des critiques. On serait tenté de le croire à lire la pensée très pertinente assurément de la journaliste Simone Heymann :

« Quelle rage ont donc les prudes à critiquer méchamment notre rouge et notre poudre ? Si la prétention à rester laide est marque de vertu, ces dames ne devraient-elles pas en bonne logique être enchantées que nous leur laissions l'exclusivité de cette livrée-là ? »

Et enfin, non seulement se maquiller ne fait de mal à personne, mais cela fait du bien à tous ceux qui vivent de l'industrie et du commerce des produits cosmétiques : point de vue qui n'a pas échappé au plus pratique et terre à terre de nos épiloguistes contemporains, Clément Vautel :

« Au moment même où j'écris ces lignes, des millions de femmes se refont, avec les mêmes gestes et les mêmes ingrédients, une beauté : cela en représente des tonnes, des cargaisons de produits qui se fabriquent dans d'immenses usines...

La mode est aux enquêtes : mais la plupart des enquêtes publiées dans la presse sont faites par interviews, voire par coups de téléphone. Nous avons nous-mêmes, au cours du présent article, profité d'intéressants interviews publiés en 1928 par M. Millet dans une revue féminine hebdomadaire. Nous pensons avoir fait œuvre utile en rapprochant de ces témoignages contemporains ce qui fut dit jadis sur le même sujet, et surtout en rapprochant de la note « pour » la note « contre ». Car, comme l'écrivit le divin Montaigne et pour finir par cette citation notre collection de citations. — « Tant « d'humeurs, de sectes, de juge- « ments, d'opinions, de lois et de « coutumes nous apprennent à juger « sainement des nostres, et appren- « nent nostre jugement à recognai- « stre son imperfection et sa natu- « relle faiblesse, qui n'est pas un « léger apprentissage. » A. CHAPLET.

LES SAPONINES

La saponine est très employée dans la fabrication des lotions détersives mousseuses. Elle remplace le savon et lave admirablement le cuir chevelu. Mais tandis qu'un shampoing savonneux exige un rinçage, puis un séchage après passage à l'alcool : une application de shampoing alcoolique saponiné ne demande qu'un essuyage. En outre, la chevelure lavée avec une lotion mousseuse saponinée prend mieux l'ondulation.

Découvertes en 1715 par Hermbstadt, nous dit le Dr L. Reutter (1), les saponines sont des substances glucosidiques, amères, inodores, sternutatoires, lorsqu'elles sont en poudres, insolubles dans l'éther et le chloroforme, solubles dans l'eau et dans l'alcool dilué ou chaud. Leurs solutions moussent très fortement lorsqu'on les agite, ce qui les différencie des glucosides proprement dits. Généralement amorphes, elles se rencontrent particulièrement dans les racines et rhizomes des amarantacées, des aracées, berbéridacées, caryophyllacées, sapindacées, scrofulariacées, etc., voire même dans les graines et fruits de certaines de ces plantes.

Elles répondent généralement aux formules

$C_n H_{2n-8} O^{10}$ ou

$C_n H_{2n-16} O^{10}$

telles la saponine.. $C^{18} H^{28} O^{10}$
l'aesculine ... $C^{16} H^{20} O^{10}$
l'acacine..... $C^{20} H^{32} O^{10}$
l'entadine.... $C^{15} H^{22} O^{10}$
la polygaline. $C^{18} H^{28} O^{10}$
la nigelline... $C^{20} H^{32} O^{7}$
la quillayine.. $C^{19} H^{30} O^{10}$
la gaiacine... $C^{21} H^{34} O^{10}$

qui se décomposent par hydrolyse en glucose et en substances amorphes ne possédant aucune des propriétés physiologiques de celles-ci.

La saponine du commerce est généralement extraite du bois de Panama (Cortex quillayae ou bois de *Quillaya saponaria melior*), originaire du Brésil, du Pérou, du Chili et de la Bolivie.

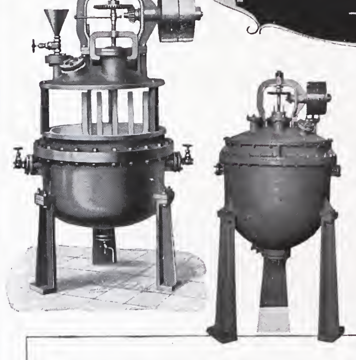
L'écorce se présente sous la forme de morceaux cintrés ou fragments râclés de leur suber toujours striés dans le sens de la longueur, de saveur âcre, mucilagineuse, sans odeur. La poudre de bois de Panama provoque des éternuements.

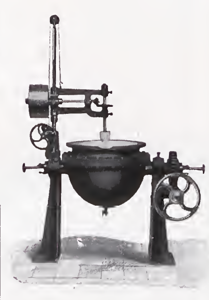
La saponine ou quillayine $C^{19} H^{30} O^{10}$ se prépare en chauffant à plusieurs reprises le bois pulvérisé avec de l'eau, puis en évaporant cette solution qui contient aussi un peu de sapotoxine, d'acide quillayique, de lactonine et des matières résineuses et pectiques qui concourent à la formation des mousses, ce qui explique que la décoction de panama donne souvent de meilleurs résultats que la solution de saponine pure. Pour purifier la saponine on reprend l'extrait aqueux desséché par l'alcool bouillant dans lequel la saponine est soluble. Mais en refroidissant, elle précipite. C'est ce qui explique aussi qu'on ne peut employer la saponine que dans l'alcool dilué, où l'eau joue le rôle de dissolvant vrai.

La saponine ou quillayine sert également à préparer des poudres

(1) Traité de Matière Médicale. — Baillière et Fils, Paris 1923.

Appareils Fonte Émaillée





Cuves, Monte-jus, Mélangeurs
Evaporateurs
Autoclaves, Appareils

EN FONTE ÉMAILLÉE

résistant à tous produits chimiques
toutes températures et pressions

Demander notre Catalogue N° 3





TÉLÉGR : ROGEAT-LYON
TÉL : VAUDREY 41-11

R.C. LYON N° A 46-812

DÉPOT A PARIS : 14, Rue de Bruxelles - Tél. : Gut. 12-90

ou des liquides contre la sudation (des pieds, des aisselles, etc.), on en ajoute aux dentifrices, aux émulsions, laits astringents, etc.

La saponine peut être aussi extraite des noix du sapindus (*S. Saponaria L.*) originaire de l'Amérique du Sud et des Antilles, cultivé en Algérie avec succès. Ses fruits à endocarpe parcheminé, à exocarpe mince et à mésocarpe charnu, riches en saponine et en matières résineuses, sont parfois utilisés comme dépuratifs.

La saponine de sapindus $C^{41} H^{64} O^{13}$ est un peu spéciale, elle s'extrait par l'alcool bouillant et s'hydrolyse en sapogénine et arabinose.

La saponaire a toujours été employée, depuis les époques les plus reculées, pour le lavage des laines, tissus, etc.

Les saponaires ont des racines ridées, rougeâtre extérieurement, jaune blanchâtre à l'intérieur, de saveur douceâtre puis âcre, d'odeur nulle.

Leur saponine $C^{18} H^{28} O^{10}$ se prépare également par l'alcool bouillant. Hydrolisée, elle donne du glucose et de la sapogénine.

Dans la pratique courante, les parfumeurs emploient surtout le quillaya ou bois de Panama ou sa saponine qui est très faiblement colorée et sans odeur.

La décoction de Panama allongée d'alcool jusqu'à 40° donne un excellent shampoing très mousseux qu'il est facile de parfumer au moyen d'une essence déterpénée aisément soluble à cette concentration en alcool. Mais cette manière de procéder donne parfois lieu à des précipités floconneux ou mucilagineux difficiles à filtrer.

On préfère donc le plus souvent faire macérer les copeaux de bois très minces ou bien réduits en poudre dans de l'alcool 40° soit plusieurs semaines à la température ordinaire, soit plusieurs heures en chauffant à la température d'ébullition dans une cucurbite munie d'un col et d'un réfrigérant pour recueillir les vapeurs d'alcool.

Après trois heures de chauffage, on laisse refroidir et on soutire un alcool saturé que l'on parfume et que l'on filtre et qui donne ainsi une lotion mousseuse en shampoing, excellent détersif facilitant la frisure. Il faut en moyenne 100 à 200 grammes de bois par litre d'alcool.

Une lotion mousseuse, mais non shampoing, peut être obtenue avec 25 gr. de bois par litre.

Si on emploie la saponine, la dose est de 0 gr. 25 à 1 gramme par litre d'alcool dilué. On conseille toujours d'employer un alcool faible 35 à 45° au maximum.

Les saponines rendent donc de grands services au parfumeur qui en fera d'autant plus souvent usage que le titre alcoolique des lotions sera plus réduit.

FLORIANE.

Emploi des Huiles essentielles dans les Vernis cellulosiques

Les vernis cellulosiques ont fait, en quelques années, la conquête des marchés : durs, très brillants, résistants aux intempéries, conservant leur lustre très longtemps, ils sont sans conteste, très supérieurs aux vernis gras ou aux vernis à l'alcool antérieurement utilisés.

Leur fabrication est également plus simple, plus régulière surtout si l'on part, comme on le fait très souvent, à l'heure actuelle, de collodions filtrés à haute concentration en cellulose et faciles à mêler avec les solvants.

Les fabriques de vernis cellulosiques emploient presque exclusivement les solvants artificiels : les acétates d'amyle, d'orthobutyle, l'acétone, l'alcool butylique, l'alcool benzylique et dans certains cas l'alcool dénaturé, la benzine et les autres solvants de la houille.

Les glycols, dont nous avons donné récemment toute une énumération, sont également d'excellents dissolvants des éthers de cellulose.

Pour obtenir un bon vernis, donnant une couche homogène et séchant régulièrement, il est indispensable d'employer toute une série de dissolvants : les uns s'évaporent très promptement et leur élimination donne au vernis la viscosité utile pour une bonne application, sans coulure, même sur les surfaces verticales ; les autres solvants s'évaporent plus lentement en évitant toute cristallisation des éthers de cellulose et en leur conservant, par conséquent une vitrification parfaite. Enfin il est nécessaire d'ajouter aux vernis des plastifiants, corps solubles dans les éthers de cellulose, mais ne s'évaporant pas, et donnant à l'enduit une souplesse convenable, une gélification correcte, une adhérence suffisante au support, sans rien lui enlever de sa dureté.

Les plastifiants sont des corps synthétiques à haut point d'ébullition : le lactate d'éthyle, le phtalate

de butyle, les éthers de cyclohexanol à haut poids molléculaire sont les plus utilisés.

Mais il semble que dans toutes ces préparations on n'ait laissé aux huiles essentielles qu'une place insignifiante.

Sans doute, les terpènes, qui sont un des principaux constituants des huiles essentielles, ne sont pas des solvants des éthers cellulosiques et causent des désagréments dans les préparations, mais les alcools terpéniques, les éthers terpéniques et même les sesquiterpènes sont des gélatinisants excellents, en même temps que des plastifiants dans une certaine mesure.

On employait autrefois d'importantes quantités d'essence de lavande dans les vernis spéciaux : cette essence est en effet le prototype des huiles essentielles grasses, c'est-à-dire ne contenant que de petites quantités de terpènes, et donnant par conséquent, dans les cas visés, des résultats parfaits. Malheureusement l'essence de lavande est un produit trop coûteux pour être utilisé largement dans l'industrie des vernis cellulosiques : on doit cependant la retenir lorsqu'il s'agit de préparer des produits de qualité parfaite.

L'essence d'aspic, le meilleur succédané de l'essence de lavande est beaucoup plus économique : elle ne contient également que des quantités faibles de terpènes et, par conséquent, n'offre pas d'inconvénient à l'usage.

Mais il existe encore un certain nombre d'huiles essentielles économiques, notamment les huiles extraites des bois et des aiguilles de pin : Pine Oil, pin de Sibérie, dont il est possible d'extraire par fractionnement les portions alcooliques non terpéniques, portions grasses, huileuses, de haut point d'ébullition (au-dessus de 200°) bons gélatinisants des éthers de cellulose et d'un prix comparable à celui des solvants ordinairement utilisés de la même catégorie de coefficient d'évaporation.

Ces huiles essentielles donnent des vernis relativement gras, s'arrondissant bien sous le pinceau et permettant, dans la plupart des cas, de se passer du pistolet, dont l'emploi, s'il est extrêmement intéressant dans les grandes installations de peinture en série (carrosseries d'automobiles par exemple) est, au contraire, un sérieux obstacle à l'emploi des vernis dans toutes les applications courantes. Les vernis cellulosiques largement additionnés d'huiles essentielles s'arrondissent parfaitement sous le pinceau et s'emploient exactement comme les vernis gras ordinaires.

Les glacis notamment sont parfaits lorsqu'ils sont préparés de cette façon : en effet, les huiles essentielles déterpénées de pin donnent des vernis relativement épais, c'est-à-dire donnant la sensation de contenir de grosses quantités de gommes synthétiques, faciles à prendre avec la brosse, s'étendant sans tirer, et s'appliquant en couches relativement épaisses, parfaitement convenables, par conséquent pour donner les résultats de régularité et de brillant demandés.

Les huiles essentielles déterpénées sont solubles dans tous les solvants ordinaires des celluloses : elles facilitent même l'emploi plus abondant de solvants très bon marché comme l'alcool dénaturé et la benzine, si bien que leur usage qui n'est, en soi, pas plus coûteux que celui des autres solvants lourds du commerce, permet de réaliser de très sérieuses économies en facilitant l'emploi des diluants les moins chers.

Un vernis préparé avec :

Collodion de nitrate de cellulose 30 %	350 gr.
Essence déterpénée de pin (aspicol)	300 —
Alcool dénaturé	300 —
Plastifiants	50 —

est très convenable, non seulement pour la peinture du bois, mais aussi pour celle des tôles et du métal et, en général, pour toutes les applications courantes des vernis cellulosiques.

Un tel vernis présente une agréable odeur de pin, il sèche normalement en quelques heures. Plus fluide, il s'applique au pistolet sans aucune difficulté.

Les vernis contenant de larges proportions d'huiles essentielles, excellents dissolvants des matières grasses ou cireuses, s'appliquent plus aisément sur les tôles ou les apprêts ayant des taches d'huiles, sans former de pellicules.

Par conséquent, les huiles essentielles ne contenant pas de terpènes doivent prendre leur place dans les recettes de préparation des vernis cellulosiques : elles permettront de nombreuses applications nouvelles, tout en permettant de réduire les prix de revient.

R.-M. G.

Le vrai sens de la colonisation rurale

L'AGRICULTURE AU MAROC ET LA COOPÉRATION AGRICOLE.

La situation agricole du Maroc subit, comme ailleurs, une crise inquiétante. On sent que tous ceux qui ont présidé aux destinées de l'agriculture marocaine étaient des enfants et cela est une des raisons pour lesquelles le colon reste le sage.

De grosses erreurs fondamentales ont été commises et l'on en est réduit aujourd'hui à prendre les initiatives non pas dans l'administration agricole, mais dans les associations agricoles. C'est d'ailleurs là toute l'histoire agricole de nos colonies où les services officiels inorganisés et instables doivent fatalement capituler un jour, et faire place à l'initiative privée.



TOUS LES ÉTUIS POUR FARDS

création et dépôt de modèles

MARQUISE

22, RUE ST MARTIN, PARIS

Tél: Archives: 14-61

LONDRES
Agent: M.L. Vannier
2 St george's avenue,
Aldermanbury-London

P.A.L
FRUGIER-FEM

De grandes choses ont été faites par ces associations qui sont l'âme de la colonisation actuelle : docks-silos, coopératives, assurances, anti-acridiennes, crédit, caisses, etc... C'est à Fès et Meknès qu'on a le plus travaillé et on est frappé de voir que la Chaouïa est actuellement en retard sur l'intérieur. Bref, le « Maroc nouveau », quoique très imparfait, n'est plus ce qu'il était il y a seulement quelques années.

Toutefois, tout est encore à faire et chacun cherche dans le domaine de la production agricole, l'orientation qui mènera à la fortune.

Le vin, le blé, les fruits, les plantes industrielles et à parfum, toutes ces productions sont l'objet d'études, d'essais divers, de mécomptes aussi. Et là est bien la clé que l'on recherche, et que personne n'a encore trouvée.

Sans compter l'élevage, pour lequel de gros efforts sont encore à faire.

Des essais de culture de plantes à parfum ont été entrepris, notamment sur la rose et le géranium rosat. La rose ne paraît donner des rendements suffisants que dans la région de Meknès-Fès. Sur la côte, le rosier pousse à bois et la fleur ne donne pas d'essence. Le géranium rosat a ici, par contre, réussi et les colons se disposent à entreprendre les premières cultures industrielles. Une distillerie s'est d'ailleurs installée à Casablanca qui s'occupe beaucoup de la question. D'après un essai de géranium rosat, effectué sur une surface de 20 hectares, par un colon de la Chaouia, il ressort que le rapport net atteint 2.000 fr. par hectare, ce qui est particulièrement encourageant. Mais rien n'a encore été vulgarisé comme en Algérie par exemple.

Le Maroc entre donc résolument dans une voie nouvelle, celle de l'initiative privée et de la coopération agricole, qui est la voie exclusive de l'avenir.

R.L. Joly,
Ingénieur d'Agronomie coloniale
Chargé d'une mission d'étude.

SUR QUELQUES ESSENCES RICHES EN EUGÉNOL

Les deux sources d'eugénol utilisées industriellement aujourd'hui sont les deux essences de clous de girofle et de feuilles de cannelle.

L'essence de clous de girofle est la plus employée ; venant surtout de Zanzibar et de Pemba et un peu des îles françaises de l'Océan Indien, elle renferme entre 78 et 94 % d'eugénol, en moyenne 82 à 90 % avec une faible proportion d'acétyleugénol (3 à 7 %).

L'essence de feuilles de cannelle a une teneur en eugénol plus variable 50 à 90 % ; le plus souvent cette teneur est comprise entre 75 et 85 %, mais nous avons montré, après bien d'autres, que certaines essences de pureté indiscutable venant de Madagascar, des Seychelles ou de Ceylan, ne contenaient que 50 à 65 % d'eugénol, mais possédaient une teneur importante en éthers-sels notamment en benzoate de benzyle, 15 à 30 %.

A côté de ces deux essences qui constituent actuellement la véritable matière première pour l'extraction de l'eugénol, on en trouve beaucoup d'autres, jusqu'ici inexploitées et souvent peu connues, dont l'eugénol est également le constituant principal et dont la richesse en ce produit est souvent considérable.

Pour la commodité de cette étude, nous classerons ces essences d'après la famille botanique de la plante qui leur donne naissance et c'est dans les trois familles des myrtacées, des lauracées et des labiées, que nous trouverons les produits les plus intéressants.

A. — Famille des Myrtacées

Les deux seules essences de la famille des myrtacées ayant une teneur intéressante en eugénol sont celles de piment et de bay.

1° *Essence de piment.* — Le piment, ou poivre giroflé, croît spontanément dans les terrains calcaires voisins de la côte aux Antilles, notamment à la Trinité et à la Jamaïque ; on en trouve également au Mexique, à Costa-Rica, au Vénézuela, au nord du Brésil, etc... Les fruits sont ramassés avant leur maturité et séchés au soleil, ils ont une odeur aromatique rappelant la cannelle, la noix muscade et le poivre, ce qui explique le nom d' « allspice » donné par les Américains.

La distillation de ces fruits donne 4 à 5 % d'une essence jaune à odeur de girofle.

Densité : 1,030 à 1,055.
Eugénol : 60 à 80 %.
Methyleugénol : 5 à 9 %.

Le reste est constitué par un peu de cinéol, de l'acide palmitique et des carbures. Certains échantillons ont même donné une teneur en eugénol de 95 % (Kemp., *Arch. de pharmacie* 1925, 12.), mais

il semble que ce soit là une exception, la teneur moyenne étant de 65 à 70 %.

Une bonne essence de piment doit se dissoudre dans 2 vol. d'alcool à 70°.

Si au lieu de distiller les fruits on entraîne à la vapeur les feuilles de piment, on obtient une essence de composition voisine ; les derniers renseignements que nous avons trouvés sur cette essence de feuilles de piment sont les suivants :

a) Pour deux essences venant du Brésil (*Parfums de France*, 1924, 107).

I

Densité		1,0342
Eugénol		69 %
Ind. saponification		11,2
Solubilité alcool	70°	1,8 vol.
	75°	1 vol.
	80°	0,5 vol.

II

Densité		1,040
Eugénol		70 %
Ind. saponification		9,8
Solubilité alcool	70°	1,5 vol.
	75°	0,8 vol.
	80°	0,2 vol.

b) Pour une essence venant d'Egypte (*Perfumery* 1930, 122).

Densité	0,9956
P. R.	— 1°50'
I. R.	1,522
Eugénol	70 %

Il convient de bien signaler que l'arbre appelé improprement piment sauvage de la Jamaïque et qui est en réalité l' « Amonis Jamaïcensis » n'a rien de commun avec le véritable piment ; ses feuilles, par distillation, donnent une essence à odeur agréable qui ne contient pas d'eugénol et dont le constituant principal est le linalol.

C'est donc seulement au piment véritable qu'il faut s'adresser comme source d'eugénol et spécialement, croyons-nous, à l'essence de feuilles, car les fruits et l'essence qu'on en retire font déjà l'objet d'un important commerce.

2° *Essence de bay.* — Le bay (*Pimenta acris*) est un arbre indigène aux Antilles, on le trouve notamment à la Barbade, Montserrat, la Martinique, la Guadeloupe et jusqu'aux Bermudes. On en cultive également au Cameroun et aux îles Fidji.

On a retiré des essences des feuilles et des fruits.

Les feuilles de bay donnent, avec un rendement de 1,25 % pour les feuilles fraîches et de 3 % pour les feuilles sèches, une essence à odeur de girofle (D. : 0,965 à 0,985) dont le constituant principal est l'eugénol ; la teneur en ce produit varie de 46 à 68 % et les essences de bonne qualité en contiennent environ 60 %. On y trouve également du chavicol, qui est dosé avec l'eugénol par traitement à la potasse, du méthylchavicol et du méthyleugénol ; le reste de l'essence est constitué par des carbures et des traces de citral.

A côté de cette essence normale obtenue à partir des feuilles du *Pimenta acris*, il faut signaler l'existence de deux variétés.

a) L'essence de bay citronnée (*Pimenta acris*, var. *Citrifolia*) venant particulièrement de la Trinité ; la densité est beaucoup plus faible (D. : 0,880 à 0,900), le titre en eugénol est très bas (10 %) et le constituant principal est le citral (Schimmel, *Bulletin*, 1919, 8.)

b) L'essence de bay anisée originaire des îles Fidji et qui possède en général les constantes suivantes :

D. : 0,960 à 0,980.
Eugénol : 20 à 25 %.

Elle possède une odeur d'anis très prononcée qu'elle doit à la présence en quantité importante de méthylchavicol (estragol) 10 à 15 %, et de méthyleugénol 8 à 12 %. (Warneford *Perfumery*, 1927, 343).

Nous avons trouvé dans les publications récentes des analyses d'essences de bay anisées de provenances très diverses, mais dont la composition est assez voisine ; nous citerons :

Une essence malgache (*Parfums de France* 1929, 94) qui a donné :

D. : 0,971.
I. R. : 1,515.

Solubilité alcool 75° : 1,8 vol. avec légère opalescence.

Eugénol : 32 %.

Une essence de la République dominicaine (*Perfumery* 1930, 122.)

D. : 0,9968.
I. R. : 1,527.
Eugénol :
Indice de méthyle : 17,2.

Des études botaniques ont été faites en particulier par le Kew Garden de Londres pour déterminer les caractères morphologiques permettant la distinction de ces trois espèces de bay (bay ordinaire, bay citronnée et bay anisée) ; ces recherches jusqu'ici n'ont donné aucun résultat.

Nous devons ajouter qu'en 1928 l'Institut chimique et scientifique de Moscou a publié (*Perfumery* 1928, 74) l'analyse d'une dizaine d'essences de feuilles de bay venant de Crimée et du Caucase ; les constantes de ces essences sont tout à fait anormales :

D. : 0,913 à 0,933.
P. R. : — 14° à — 23°.
I. R. : 1,464 à 1,472.

La teneur en phénols n'est pas mentionnée, mais elle ne doit pas être très élevée car les auteurs indiquent que certains échantillons contiennent de l'α et du β-pinène et comme constituant oxygéné du cinéol, ce dernier dans une proportion approchant de 50 %.

Nous n'avons trouvé nulle part, dans la littérature, d'essences de feuilles de bay présentant une composition de ce genre et il faut peut-être voir dans cette essence russe le produit d'une nouvelle variété de bay.

Quant aux essences que l'on peut obtenir par entraînement à la vapeur des baies *Pimenta acris*, elles ont été beaucoup moins étudiées que les essences de feuilles : des baies venant des Bermudes ont

donné à la distillation avec un rendement de 3,6 % une essence à forte odeur de girofle.

D. : 1,017.

Eugénol : 73 %.

De même des baies de l'île Maurice, distillées à Londres en 1910, ont donné 3,3 % d'une essence analogue contenant 70 % d'eugénol.

Nous n'avons trouvé dans les publications récentes aucune mention nouvelle de cette essence de baies que sa teneur en eugénol, qui est importante, n'aurait pas dû manquer de rendre intéressante.

B. — Famille des Lauracées

Dans cette famille la seule essence intéressante, en dehors de l'essence de feuilles de cannelle, est celle d'écorces de Massoy dont l'origine botanique n'est pas bien définie.

Les écorces de Massoy viennent de la Nouvelle-Guinée et des Indes Néerlandaises, elles fournissent par distillation 6 à 8 % d'une essence à odeur de girofle et de noix muscade dont le constituant principal est l'eugénol ; on indique généralement une teneur de 70 à 85 % mais il semble bien que ces limites ne sont pas suffisantes, comme on peut en juger par les résultats analytiques donnés récemment.

En effet, deux essences venant des îles Papua ont été examinées en 1926 (*Perfumery* 1926, 23), la première obtenue à partir d'une écorce jeune était de couleur claire et a donné :

D. : 1,060.
P. R. : 0°50'.
I. R. : 1,534.

Eugénol : 60 %.

L'autre, obtenue à partir d'une écorce plus vieille était nettement plus sombre et donnait :

D. : 1.064.
P. R. : 0°34'.
I. R. : 1,563.
Eugénol : 79 %.

Il semble donc que l'âge de l'arbre ait une influence sur la composition de l'essence et il est probable que suivant la partie de l'arbre où cette écorce a été prélevée, les résultats varient sensiblement.

C. — Famille des Labiées

Dans cette famille, seul le genre *Ocimum* donne des essences contenant des proportions notables d'eugénol.

Le nombre des essences obtenues à partir du genre *Ocimum* étant assez élevé, nous croyons utile, pour éviter une confusion, d'indiquer toutes les variétés d'*Ocimum* qui ont été étudiées, en éliminant d'abord celles qui donnent des essences ne contenant pas d'eugénol.

1° *Ocimum crispum*. — Cette plante, appelée encore *Perrilla arguta* ou *Perilla nankinensis*, est originaire du Japon, elle donne une essence qui contient 50 % d'aldéhyde dihydrocuminique ou aldéhyde périllique.

2° *Ocimum canum*. — La plus grande confusion règne au sujet de cette variété que l'on désigne parfois sous le nom d'*Ocimum americanum*.

Sans vouloir entrer dans les détails — l'essence ne contenant jamais d'eugénol — nous pouvons dire que l'on a retiré, en croyant partir de cette plante, trois essences de composition bien différente :

a) Une essence obtenue à la Côte d'Ivoire a montré comme constituant principal le cinnamate de méthyle (85 %).

b) Une essence obtenue à Mayotte contenait 50 % de camphre, 6 % de bornéol et 3 % d'eugénol.

c) Enfin une essence obtenue aux Comores contenait du cinnamate de méthyle comme la première, mais dans la proportion de 55 % seulement, avec 25 % de linalol.

Les dernières études que nous avons pu trouver sur ces essences d'*Ocimum canum* datent de 1924 et 1925 (*Parfums de France* 1924, 290 ; *id*., 1924, 314 ; *id*., 1925, 139) et la confusion botanique qui semble indiscutable n'a pas été éclaircie jusqu'ici.

3° *Ocimum viride*. — *L'Ocimum viride*, ou plante à moutiques, est originaire de la Sierra Leone, on le trouve également aux Seychelles ; il donne une essence contenant une forte proportion de produits phénoliques (30 à 60 %) mais l'eugénol n'y a pas été caractérisé, c'est le thymol qui en est le constituant principal.

Le reste de l'essence est constitué par des alcools (30 à 35 %), de l'estragol, du cinéol et des carbures (*Parfums de France*, 1923, août 30).

4° *Ocimum sanctum*. — Les feuilles d'*Ocimum sanctum*, labiée originaire des Iles Philippines, donnent par distillation une essence à odeur d'anis dont le constituant principal est l'estragol, on y trouve également un peu de linalol, mais pas d'eugénol.

5° *Ocimum pilosum*. — L'essence de cette labiée contient 34 % de citral, 41 % de citronellal et un peu de thymol.

6° *Ocimum minimum*. — Cette plante connue dans le Midi de la France sous le nom de « Basilic nain » donne par distillation une essence dont les propriétés physiques sont voisines de celles des essences commerciales de basilic mais dont l'odeur est nettement différente ; on y trouve 14 % d'eugénol. Cette essence a été analysée en 1909 et à notre connaissance aucune étude n'en a été faite depuis cette date.

7° *Ocimum Basilicum*. — Contrairement à toutes celles qui précèdent, cette essence, qui est l'essence de basilic du commerce, possède dans certains cas une teneur importante en eugénol, mais il faut faire à ce sujet une distinction suivant l'origine de l'essence.

a) L'essence de basilic du commerce, telle qu'on l'obtient en France, en Allemagne, en Algérie et en Espagne, est retirée de l'une ou l'autre des variétés suivantes :

Ocimum Basilicum purpurescens (basilic rouge-violet) ;

Ocimum Basilicum thyrsiflorum (basilic blanc ordinaire) ;

Ocimum Basilicum album (basilic à feuilles de laitue) ;

Ocimum Basilicum crispum (basilic à feuilles frisées) ;

Toutes ces variétés donnent des essences voisines dont les caractères sont les suivants :

D. : 0,890 à 0,910.
P. R. : — 10° à — 15°.
I. R. : 1,475 à 1,490.
I. éther : 3 à 9.
I. éther après acétylation : 110 à 130.
Estragol : 50 à 55 %.
Linalol : 30 à 40 %.

Ces essences ne contiennent ni camphre ni eugénol.

b) L'essence de basilic de La Réunion dont la plante mère n'est pas connue, se différencie de la précédente par une densité nettement plus élevée, un pouvoir rotatoire à droite et une teneur non négligeable en camphre.

On trouve habituellement :

D. : 0,940 à 0,990.
P. R. : + 1° à + 12°.
I. R. : 1,515 à 1.518.

Cependant l'estragol et le linalol en sont toujours les constituants normaux, mais on ne trouve plus que des traces de ce dernier corps alors que la proportion d'estragol atteint 65 à 70 %.

Il convient de signaler qu'en 1909 et en 1912 des essences venant de Mayotte et d'Anjouan ont montré une composition analogue à celle de l'essence de La Réunion (Schimmel, *Bulletin*, oct. 1909, 21 ; Roure-Bertrand, *Bulletin*, oct. 1912, 70).

c) On a obtenu à Buitenzorg, à partir d'une variété d'*Ocimum Basilicum* désignée sous le nom de *Selasih Hidjau* une essence dextrogyre comme celle de La Réunion.

D. : 0,948 à 0,962.
P. R. : + 0°35' à + 0°50'.

et dans laquelle van Romburgh a trouvé de l'estragol (60 % environ), du cinéol et des terpènes.

d) Enfin il existe une autre variété d'*Ocimum basilicum*, la plus intéressante, à notre point de vue, c'est celle désignée à Java sous les noms de « *Selasih Besar* » ou « *Selasih Mekah* ». Van Romburgh qui, en 1908, analysa le premier l'essence fournie par cette plante trouva :

D. : 0,890 à 0,940.
P. R. : — 11° à — 18°.

et montra que le constituant principal en était l'eugénol dont la teneur varie de 30 à 46 %.

Cette essence est à rapprocher d'un certain nombre d'autres analysées pendant ces dernières années et qui, malgré une origine botanique assez obscure, ont donné des caractères physiques et chimiques assez voisins ; nous voulons parler notamment des trois essences suivantes :

1) Une essence analysée par Chiris sous le nom d'*Ocimum Basilicum crispum* et provenant des Seychelles (*Parfums de France*, 1924, 50).

Cette essence a donné :
D. : 0,962.
P. R. : — 22°.
I. R. : 1,518.
Eugénol : 28,5 %.

Il n'est pas douteux que la dénomination de cette essence est impropre, l'*Ocimum Basilicum crispum* fournissant par distillation une essence de densité nettement inférieure et dans laquelle il n'y a pas d'eugénol.

2) Une essence examinée en 1918 par l'Impérial Institute et provenant des Seychelles a donné :

D. : 0,995.
P. R. : — 14°.
Eugénol : 62 %.

Cette essence était désignée comme venant de l'*Ocimum gratissimum*, mais l'origine botanique de cette essence est encore douteuse car l'*Ocimum gratissimum* est connu pour donner par distillation une essence dans laquelle il n'y a pas d'eugénol et dont les caractères sont à peu près les suivants :

D. : 0,890 à 0,910.
P. R. : 0 à + 1°.
Thymol : 35 à 45 %.

(Voir Roure Bertrand, oct. 1913, 21 ; Schimmel, avril 1914, 82).

3) C'est encore sous le nom d'*Ocimum gratissimum* qu'en 1921 une essence riche en eugénol fut analysée par Roberts (*Journal Soc. Chem. Ind.* 1921, 40, 146), et donna :

D. : 0,996.
P. R. : — 12° 46'.
I. R. : 1,532.

La composition approximative de cette essence était la suivante :

Eugénol : 55 %.
Linalol : 13 %.
Estragol : 5,6 %.
Ocimène : 16 %.

D'après Chiris (*Parfums de France*, 1925, 79), on doit rapprocher cette essence de celle d'*Ocimum Basilicum*, var. Selasih Mekah, mais cela ne nous paraît pas absolument certain, car on trouve avec l'essence analysée par van Romburgh des différences notables, surtout pour la densité et le titre en phénol.

Toutes ces analyses montrent la complexité de la question et nous ne croyons pas qu'il soit possible actuellement de donner une opinion bien précise. Il semble qu'il y ait d'une part des essences venant de l'*Ocimum Basilicum* et contenant une forte proportion d'estragol et de linalol sans phénols libres, d'autre part les essences de l'*Ocimum gratissimum* riches en thymol et enfin une troisième variété donnant des essences riches en eugénol sans thymol et à peu près sans estragol. Viennent-elles d'une variété d'*Ocimum gratissimum*


La Rose de France

ou doivent-elles être rattachées à l'*Ocimum Basilicum* var. Selasih Mekah ? Il paraît bien difficile de le dire, mais l'existence de cette troisième variété est indiscutable, c'est elle qui nous intéresse particulièrement ici, car la teneur en eugénol des essences qu'on en retire est très importante et nous croyons que c'est à cette troisième variété du genre *Ocimum* qu'il faut rattacher deux essences obtenues à Madagascar à partir d'une labiée inconnue, et désignées sous le nom d'essences de Romba.

Ces deux essences analysées par Chiris en 1929 ont montré une densité légèrement supérieure à 1 (1,001 à 1,002) et surtout une teneur très importante en eugénol (66 à 76 %), elles sont levogyres (— 18 à — 20°). Aucun autre renseignement n'a été donné depuis cette date sur ces deux essences dont l'intérêt peut être considérable.

En résumé, les essences naturelles dans lesquelles on trouve une teneur importante en eugénol, en dehors des essences de clous de girofle et de feuilles de cannelle, sont dans le tableau ci-dessous.

Quelques-unes existent déjà dans le commerce, mais leur production pourrait être largement développée. D'autres sont restées jusqu'ici dans le domaine des laboratoires, mais leur industrialisation est possible et, en tout cas, leur titre en eugénol justifierait une étude plus complète des conditions de leur préparation et un examen plus approfondi de leurs propriétés.

H. Tatu,

Ingénieur-chimiste E. C. I. L.
Laboratoire de Parfumerie de l'Ecole de Chimie industrielle de Lyon.

Famille	Essences	Eugénol %
Myrtacées	1 Piment (fruits)	60 à 80 %
—	2 Piment (feuilles)	70 %
—	3 Bay feuilles)	45 à 68 %
—	4 Bay (fruits)	70 à 75 %
Lauracées	Massoy (écorces)	60 à 80 %
Labiées	1 *O. Basilicum*, var. Selasih	28 à 70 %
—	Mekah ou Besar	
—	2 *O. Gratissimum*, var.	
—	3 Romba	

ARGENTINE

Application de l'impot interne aux « Echantlilons gratuits ».

Nous recevons de l'Ambassade de France en Argentine la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous le texte du décret du 1er avril réglementant l'application des impôts internes aux « échantillons gratuits » établis par le décret du 19 février dernier.

« Buenos-Aires, le 1er avril 1932.

« Vu la note de l'Administration générale des impôts internes et, comme il convient de réglementer la forme dans laquelle doit être appliqué l'impôt de piastes papier 0.02 établi par le décret du19 février 1932 sur les « échantillons gratuits » de spécialités vétérinaires, de parfums et de produits de beauté.

« Le président de la Nation argentine,

« Décrète :

Article premier. — Il ne sera pas accordé d'exemption d'impôt aux « échantillons gratuits » des spécialités vétérinaires, parfums et produits de beauté. Les spécialités médicinales sont exemptes d'impôt. Les « échantillons gratuits » de savon sont compris dans les savons exemptés d'impôt dont le prix ne dépasse pas piastres papier 0.50 (paragraphe *e*) de l'article premier du décret précité.

« Les échantillons gratuits » des produits de beauté et d'hygiène pourront être distribués avec l'impôt de piastres papier 0.02 en observant les spécifications de l'article 62 du titre I, à la condition que leur capacité ne dépasse pas la dixième partie de l'unité normale de vente, d'une part, et un maximum de 10 grammes, d'autre part, en faisant la demande en vue de l'obtention de l'impôt réduit les intéressés devront, lorsqu'il s'agira de produits animaux, déterminer clairement à quel produit enregistré à l'Administration correspond la demande, ainsi que la capacité du plus grand flacon de vente, ils devront également remettre un échantillon. S'il s'agit de produits importés, la demande devra être accompagnée d'un flacon normal de vente, en plus de l'échantillon.

« Il ne sera pas accordé d'impôt modéré aux échantillons de parfums à base d'alcool (eaux de Cologne, lotions, extraits, etc.)

« Article 2, communiquez, publiez, archivez.....

Dans le but de me rendre compte de l'importance que peuvent avoir les prescriptions ci-dessus pour les importateurs de produits français de beauté et d'hygiène, je convoque

les représentants intéressés en vue d'une intervention au Ministère des Finances.

L'impôt interne même modéré à piastres-papier 0.02 sur les échantillons distribués gratuitement pour la publicité est une lourde charge ajoutée aux impôts élevés récents qui pèsent sur le commerce de la parfumerie en Argentine et rendent l'importation de plus en plus difficile et réduite à de rares produits de marques réputées et en quantités restreintes.

Dentifrice savonneux en pâte

On peut préparer un bon dentifrice en pâte blanche savonneuse, très détersif et presque sans goût de savon avec la formule suivante :

Savon blanc mou	100 gr.
Acide stéarique	65 —
Stéarate d'éthanolamine	35 —
Eau saturée de saccharine	100 —
Essence pour dentifrice KL	6 —
Eau ordinaire	700 —

Faire fondre le tout à feu doux sans faire bouillir. Après fusion complète, faire passer dans le double fond un courant d'eau froide et battre à petite vitesse. La pâte, d'abord caillebotée devient très vite onctueuse et peut être mise en tubes.

Un tel dentifrice est un excellent détersif peu alcalin mais peu mousseux, d'une saveur agréable.

Une autre formule, plus savonneuse contient :

Savon mou blanc	125 gr.
Acide stéarique	75 —
Stéarate d'éthanolamine	35 —
Eau saccharinée	55 —
Essence pour dentifrice KL	10 —
Eau ordinaire	700 —

Se prépare de la même façon et donne une belle pâte nacrée.

Les Plantes à Parfum aux Indes Néerlandaises

Exportations d'huiles essentielles en 1930.
(En kilogrammes).

Citronnelle	817.563
Cajeput	76.095
Cananga	10.055
Patchouly	2.385
Vétiver	839
Palmarosa	503
Lemon grass	152
Diverses	244

Exportations de patchouly en 1930.
(En kilogrammes).

Feuilles	830.361
Huile essentielle	2.385

Syndicat des Parfumeurs de Grasse

Nous apprenons avec plaisir que dans le courant du mois de juin, le Syndicat des Parfumeurs de Grasse a élu son Bureau pour l'année en cours :

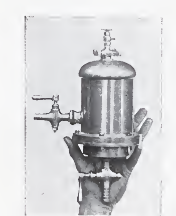


M. Maunier. Photo X.

Président : M. Elie Maunier ; *Vice-Président :* M. Lefèvre ; *Trésorier :* M. Maurice Maubert ; *Secrétaire :* M. Hubert Schlienger.

Un nouveau Filtre à Amiante pour Parfumerie

La gravure ci-jointe montre l'aspect du nouveau filtre Rapid'amio' filtre, entièrement clos et par conséquent évitant toute perte de solvant, et très précieux pour la parfumerie.



Ce filtre comporte un tamis interne sur lequel se dépose une pâte d'amiante spéciale qui donne des liquides d'une parfaite limpidité. L'appareil se démonte avec facilité, ce qui permet le remplacement de la matière filtrante chaque fois qu'il est nécessaire. Ce filtre permet aussi la décoloration si on ajoute des noirs activés à l'amiante.

Ce filtre est construit par les Etablissements Rétif, 56, rue Bancel, à Lyon.

Admission temporaire des épices

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que le Président du Syndicat des Parfumeurs de Grasse etM. Charabot, sénateur des Alpes-Maritimes, ont obtenu le principe de l'admission temporaire des épices destinées à la distillation et des huiles essentielles exotiques.

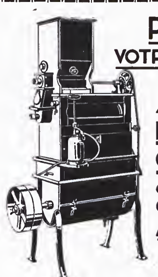
Pour l'instant l'accord est basé sur un simple decret, en attendant que le rapport sur l'admission temporaire des matières premières nécessaires à l'industrie des par-

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

TUBES D'ÉTAIN

2, Rue Belgrand
LEVALLOIS-PERRET
PRÈS PARIS (SEINE)
TÉL.: CARNOT 25-26

TUBES EN ÉTAIN ET EN PLOMB PLAQUÉ D'ÉTAIN
IMPRESSIONS DE LUXE
STILLIGOUTTES



PRÉPAREZ VOTRE POUDRE DE RIZ

AVEC NOS CÉLÈBRES
MACHINES COMBINÉES
qui tamisent, mélangent, et parfument la poudre
AUCUNE POUSSIÈRE
toutes dimensions

Machines à malaxer les crèmes, les pâtes dentifrices, etc. Broyeurs divers, Machines auxiliaires pour la parfumerie.

Wm. GARDNER & SONS
LTD—ENGINEERS
GLOUCESTER, ENGL.

Ubaldo Triaca
INGÉNIEUR SPÉCIALISTE
PARIS
18 Rue de Liège



TESSE & Cie

62bis, Avenue des Batignolles
SAINT-OUEN (Seine)
Téléphone : Marcadet 26-54

Demandez-nous la carte des nuances ainsi que la note explicative n° 197 avec mode d'emploi et applications.
Envoi franco sur demande.

fums soit voté par le Parlement, à la suite de la proposition de M. Joseph Vidal, membre de la Commission des douanes.

Nous félicitons les négociateurs de cet accord qui aura des conséquences heureuses sur les affaires de cette branche importante de l'activité française.

BIBLIOGRAPHIE

THE PRACTICE OF ABSORPTION SPECTROPHOTOMETRY WITH HILGER INSTRUMENTS, par F. TWYMAN, F. Just P., F.R.S. Adam HILGER Ltd, 24 Rochester place, Camden road. London N.W. 1. — Prix : 5 sh. net 5/3 franco.

Cet intéressant ouvrage est un complément à la notice publiée sous le titre de « Recent applications of Absorption Spectrophotometry » et donne la description d'une série d'expériences du plus haut intérêt.

Le chapitre premier parle de la nature et des lois d'absorption, le second des appareils et de la technique de la spectrographie dans l'ultra-violet, le troisième des mêmes sujets mais dans le spectre visible, le quatrième dans l'infrarouge.

Les chapitres suivants traitent des applications en biologie, en toxicologie, contrôle de la pureté des matières alimentaires et enfin de l'effet du Raman.

Très utile notice pour les chimistes analystes.

***

RECENT APPLICATIONS OF ABSORPTION SPECTROPHOTOMETRY. — Bibliographie sélectionnée et compilée par les spécialistes d'Adam Hilger Ld. Edition A. HILGER Ld, 24 Rochester place, Camden Road London NW 1. — Prix : 3 sh. 6 net, 3/6 franco.

Cette bibliographie relative à la spectrophotométrie dans les régions visibles ultra-violettes et infrarouge du spectre, intéressera au plus haut point les analystes et les physiciens.

L'appendice qui traite de l'emploi de ce procédé en biochimie, pathologie et études des vitamines est utile aux médecins.

***

L'INDUSTRIE MODERNE DES PARFUMS, par H. TATU, chef de laboratoire à l'Ecole de chimie industrielle de l'Université de Lyon. — Un volume in-8 (14×21) de 150 pages, avec 25 figures. Prix : 18 fr.

C'est au public non spécialisé mais désireux de s'instruire que l'auteur adresse ce volume.

Son but en l'écrivant n'a pas été de donner sur l'industrie si complexe des parfums un résumé général de nos connaissances, le domaine est si vaste qu'il n'aurait pu fournir qu'une étude sommaire et sans intérêt. Il a préféré choisir quelques questions bien définies parmi celles qui se sont posées dans ces dernières années. Pour rester dans le cadre de cet ouvrage, il dut éliminer beaucoup, mais son choix a toujours été guidé par le souci de l'actualité et par le désir de mettre en évidence les aspects bien caractéristiques d'une industrie très spéciale.

En faisant aussi un choix que certains pourront trouver arbitraire, il pense avoir mieux donné une idée de l'industrie des parfums qu'en ayant voulu entreprendre l'étude sommaire des principales essences et des produits artificiels les plus importants. Ce qu'il espère avoir fait entrevoir, c'est la somme de difficultés de tout genre que l'on doit vaincre pour obtenir un résultat intéressant dans la préparation d'un parfum ; ce qu'il voudrait avoir mis en valeur c'est le labeur complexe que doivent fournir tous ceux qui s'occupent de cette industrie, labeur qui relève à la fois de l'art et de la science.

Table des matières

FICHES TECHNIQUES

NOUVEAUX CONSTITUANTS DE L'HUILE ESSENTIELLE DE BOIS DE CHAMOECYPARIS OBTUSA. — G. TAKAHASHI, Y. YOSHIKI et T. YAGINUMA. — *Proc. Imp. Acad. Tokio*, t. VI, p. 393, 1930.

Deux nouveaux constituants de cette essence ont été découverts au moyen du microscope polarisant et on a pu déterminer les constantes des cristaux qu'ils forment. L'un de ces constituants a pour formule $C^{20}H^{32}O^{2}$, son point de fusion est de 236°. L'autre a pour formule $C^{23}H^{22}O^{7}$, sa densité à 23° est de 1,337 et son point de fusion de 64°

Le premier de ces deux produits donne des dérivés bromés de formule $C^{23}H^{20}B^{2}$ de densité 1,664 et de point de fusion 134/135° et $C^{14}H^{16}O^{4}B^{2}$ de point de fusion 117°. Ces deux dérivés bromés se présentent également sous la forme de cristaux et on a pu déterminer les constantes de ces cristaux.

***

SYNTHÈSE D'ALDÉHYDES ALCOYLCINNAMIQUES SIMPLES ET SUBSTITUÉES. — M. T. BOGERT et G. POWELL. — *Amer. Perf.*, t. XXV, p. 617, 1930.

On trouvera dans l'original le mode de préparation d'un certain nombre de nouvelles aldéhydes obtenues par l'application de la synthèse Perkin. Ces nouvelles aldéhydes sont les suivantes :

Bis (α-éthylcinnamylidène) acétone. P. F. 104/105°.

Aldéhyde α-*p*-diméthylcinnamique. P. F. 128°5/130°5.

Aldéhyde α-éthyl-*p*-méthylcinnamique. P. Eb. sous 11 mm. 5 . 137°5.

Aldéhyde *o*-méthoxy- α-méthylcinnamique. P. Eb. sous 4,25 mm. : 128°.

Aldéhyde *o*-méthoxy-α-éthylcinnamique. P. F. 48°2/48°7. P. Eb. sous 5 mm. : 140°/141°.

Aldéhyde α-piperonylidène propionique. P. E. b. sous 5 mm. : 150/155°.

Cette aldéhyde donne une oxime de point de fusion 124/215° et une phénylhydrazone jaune de point de fusion 121/123°.

Aldéhyde α-pipernylidène butyrique : point de fusion : 56/57°. P. Eb. sous 4 mm. : 155/160°. Cette aldéhyde donne une oxime de point de fusion 141/143° et une phényldrazone de point de fusion 118/120°.

Toutes ces aldéhydes ont une coloration jaunâtre.

***

COMPLEXES CRISTALLINS EN PARTANT DES ACÉTATES DE BORNYLE ET D'ISOBORNYLE. — G. BRUS et J. VEBRA. — *C. R.*, t. CLXXXXI, p. 667, 1930.

Il est possible d'obtenir des composés cristallins en mélangeant dans certaines conditions les acétates de bornyle et d'isobornyle avec l'acide phosphorique, l'acide arsénique le pentachlorure de phosphore, le trichlorure d'antimoine, le chlorure de bismuth, le chlorure d'étain et le chlorure de zinc. Dans tous ces cas, le composé cristallin ainsi formé est constitué de proportions moléculaires égales de chacun des deux constituants. Par contre, on peut également obtenir des composés cristallisés par mélange des acétates d'isobornyle ou de bornyle avec l'acide $H^{4}P^{2}O^{7}$, mais dans ce cas le rapport moléculaire est de 2 molécules d'éther pour 1 molécule d'acide.

Tous ces produits cristallins sont instables et par décomposition ils remettent en liberté l'éther original qui n'est pas isomérisé. Avec les formiates de bornyle et d'isobornyle les produits obtenus ne sont pas cristallins. Enfin les propionates, les butyrates et les valérianates ne réagissent pas.

***

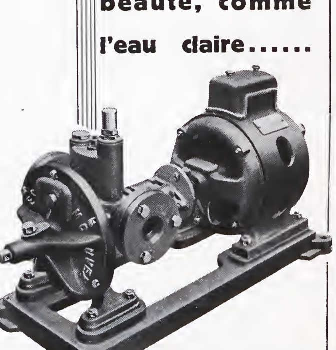
RÉACTION DES ESSENCES DE FRUITS NATURELLES ET ARTIFICIELLES POUR LIMONADE VIS-A-VIS DU SEL DE SODIUM DE LA *p*-TOLUÈNESULFONECHLOROAMIDE. — A. MIERMEISTER. — *Z. Unters. Lebensm.*, t. IL, p. 585, 1930.

La méthode de Tillmans et Holatz pour différencier les extraits de fruits naturels et artificiels a été appliquée à un certain nombre d'essences employées dans la préparation des boissons gazeuses. Pour le dosage direct, un cmc. de l'essence était mélangé avec 20 cmc. d'eau, 50 cmc. d'une solution 0,01 N de chloramine et 0,5 cmc. d'acide acétique à 10 %. On abandonnait le mélange pendant une demi-heure et on dosait l'excès de chlore iodométriquement.

Alors que d'une façon générale les essences artificielles sont caractérisées par un indice de chloramine élevé, il y a exception pour certaines essences. On obtient des résultats plus précis en soumettant l'essence à un entraînement par la vapeur d'eau et en extrayant à l'éther le résidu. Si l'on excepte les essences provenant de l'orange et du citron, les produits naturels ne contiennent qu'une faible proporrion de substances aromatiques volatiles et les extraits éthérés présentent un indice de chloramine élevé. Les produits artificiels au contraire sont complètement volatils ou presque complètement volatils.

Le résidu aqueux que l'on obtient après extraction par l'éther possède un arome dans le cas de certains produits artificiels dû à l'addition d'extrait de vanille comme fixateur. Les acides tels que acides citrique, malique et lactique, ajoutés aux produits artificiels ne faussent pas la mesure de l'indice

Du premier coup, la bonne solution à vos problèmes de pompage: MOUVEX aspire sans brassage, parfums, savon en pâte, crème de beauté, comme l'eau claire......



LA POMPE QUI POMPE TOUT

MOUVEX

Demandez renseignements à

A. PETIT, Ing. Hydr., 5, r. du Sahel, Paris

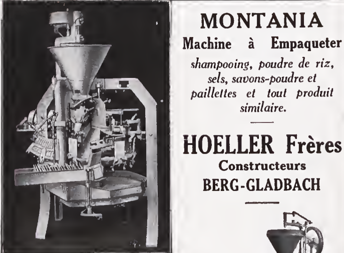
K 228

ANC. MAISON EM. RENAUD

ANDRÉ BIGNIER, Succ[r]

7, Passage St-Pierre-Amelot, PARIS — Roq. 30-63





Entièrement automatique pour sachets plats.

MONTANIA

Machine à Empaqueter

shampooing, poudre de riz, sels, savons-poudre et paillettes et tout produit similaire.

HOELLER Frères

Constructeurs

BERG-GLADBACH



Demandez devis et présentation sans engagement

à l'agent en France :

BELA-LEVAI

47, *Rue Berger* -:- PARIS (1[er])

Téléphone : Gutenberg 02-35



semi-automatique pour sachets, poche, boîte, flacon

de chloramine. Par contre, certaines matières colorantes faussent les mesures et elles doivent être éliminées par absorption avec la laine.

On trouvera dans l'original les indices de chloramine de vingt-deux produits naturels et artificiels et quelques notes sur leur identification par examen de leur extrait éthéré ou de leur résidu après extraction.

***

Sucre vanillé. — J.-J. Dingemans. — *Chem. Weekblad*, t. xxvii, p. 694, 1930.

Aucune réaction colorée employée pour l'identification de la vanilline ne peut servir à différencier cette substance de la vanirome (éther éthylique de la protocatéchaldéhyde).

Toutefois si à la solution dans l'eau chaude du résidu provenant de l'extraction à l'éther de 10 gr. de sucre vanillé, on ajoute une solution de sulfate d'hydrazine et une certaine proportion d'acide chlorhydrique 4 N, on obtient dans tous les cas où ce sucre vanillé contenait une certaine quantité de vanirome un précipité jaune citron alors que la vanilline seule donne un précipité rouge orange. Il est d'ailleurs possible de distinguer très facilement ces deux précipités, même pour des dilutions très grandes.

***

Composition de la fraction alcoolique des essences de térébenthine. — V. Krestinski et F. Solovki. — *J. Appl. Chem. Russie*, t. iii, p. 691, 1930.

Les fractions alcooliques des essences de térébenthine extraites du *pinus sylvestris* contiennent de l'α-pinène, du Δ^3-carène, du camphre *d*, un alcool saturé, un sesquiterpène de point de fusion 82/83° probablement du cadinène et un certain nombre d'autres constituants.

Procédés mécaniques pour l'extraction de l'essence de citron. — F. La Face. — *Boll. Uff. R. Staz. Sperin. ind. ess. Calabria*, t. v, pp. 129, 149, 178, 212 et 234, 1930.

L'auteur étudie les différents procédés qui sont actuellement adoptés pour l'extraction de l'essence de citron. Il donne de nombreux détails concernant ces différentes techniques et indique le rendement de chacune d'elles et les frais d'extraction.

L'essence extraite à la main par le procédé à l'éponge est supérieure à l'essence extraite par les différents procédés mécaniques, car cette dernière contient une plus faible proportion de constituants odoriférants et présente en outre une odeur qui rappelle celle de l'herbe, cette odeur étant due au frottement intense et prolongé auquel le zeste est soumis.

De plus, la perte en parfum et plus particulièrement la diminution du pourcentage de citral que subissent les essences extraites par un procédé mécanique est due principalement aux fermentations qui apparaissent, surtout en présence d'un courant d'air et on a proposé comme remède à cet inconvénient l'emploi d'eau stérile par l'ébullition et l'addition de benzoate de soude à l'essence.

***

Les huiles essentielles de metrosideros. — R. Gardner. — *J. Soc. Chem. Ind.*, t. l, p. 141 T, 1931.

Le genre Metrosideros appartient à la famille des myrtacées et comprend environ trente espèces d'arbres, de buissons, etc. On trouve cette espèce dans la région du Pacifique, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Guinée, Tahiti, la Nouvelle-Zélande, les îles Fidji, etc... Comme cette plante est voisine de l'eucalyptus, il semble être intéressant d'étudier l'essence susceptible d'exister dans les feuilles, d'autant plus qu'aucun travail n'avait été effectué sur les plantes originaires de la Nouvelle-Zélande.

L'auteur reproduit dans son original un certain nombre de tableaux donnant les principales caractéristiques de ces essences qu'on peut classer en deux groupes. Dans le premier groupe, les essences sont formées principalement de sesquiterpènes avec un peu d'alcool sesquiterpénique. Dans le second groupe, les essences contiennent à côté de ces constituants des proportions notables de terpènes et d'alcools terpéniques, ces derniers à l'état d'éthers.

Ces différents constituants ont été étudiés pour quelques types d'essences qui renferment également dans leurs fractions présentant les plus hauts points d'ébullition des constituants possédant un indice d'acétylation parfois considérable.

***

Le lichen d'Evernia prunastria. — J. Horel. — *Chem. Obzor*, t. v, p. 322, 1930.

On trouvera dans cet article la description du lichen d'evernia prunastria que l'on trouve dans les forêts de Slovaquie et qui pousse sur les arbres feuillus et sur les cônifères de ces forêts. Ce produit est employé comme matière première pour la fabrication d'une huile essentielle aromatique que l'on appelle essence de mousse de chêne.

Ce lichen exporté de Tchéco-Slovaquie en France est extrait dans ce dernier pays au moyen de solvants à bas point d'ébullition, puis il est purifié et décoloré. 100 kg. de lichen donnent 0,2 à 0,3 kg. d'extrait brut et 20 à 30 gr. d'huile essentielle pure. L'auteur pour terminer a exposé sommairement la composition chimique de cette essence.

***

Influence de l'altitude sur la culture de la rose. — A. Ellmer. — *Riechstoffind*, t. v, p. 193, 1930.

L'auteur a étudié les conditions de culture de la rose en Bulgarie

et dans le sud de la France et l'influence de l'altitude sur cette culture en constatant qu'en Bulgarie, la culture se fait pour des altitudes comprises entre 0 et 1.000 mètres et pour la France entre 0 et 300 mètres.

Plus particulièrement dans le sud de la France, à environ 20 km. autour de Grasse et en Bulgarie pour des altitudes s'élevant jusqu'à 1.120 mètres, les observations faites ont montré que les cultures à haute altitude sont en général en retard de 2 à 3 semaines sur les cultures faites à basse altitude. Par contre la qualité de l'essence obtenue aux altitudes élevées est supérieure et le rendement en essence est également plus grand.

***

La présence d'acétyleugénol dans l'essence de clou de girofle. — J. Herold. — *Riechstoffind.*, t. v, p. 100, 1930.

La présence de l'acétyleugénol dans l'essence de clou de girofle a pu être mise en évidence en employant le mode opératoire ci-dessous. On commence par éliminer l'acide acétique en agitant l'essence avec une solution diluée de carbonate de sodium. On détermine ensuite la totalité de l'eugénol présent dans l'essence par application de la méthode en benzoate. Finalement, l'acétyleugénol est déterminé dans le résidu par hydrolyse avec l'aide de la potasse alcoolique et dosage volumétrique de l'excès d'alcali non utilisé.

L'essence de clou de girofle commerciale de densité à 15° : 1,0672 contient 18,93 % d'acétyleugénol.

***

Rotenone. — Relation entre l'isorotenone et la rotenone. — H.-L. Haller. — *J. Amer. Chem. Soc.*, t. LIII, p. 733, 1931.

Si l'on fait chauffer doucement de l'acide roténonique dans un mélange d'acide sulfurique concentré et d'acide acétique jusqu'à ce qu'il y ait dissolution de l'acide roténonique, ce dernier s'isomérise en 6-dihydroroténone de formule $C^{23}H^{24}O^{5}$ de point de fusion 156°, de pouvoir rotatoire à 34°, —26,5. Ce produit est insoluble dans les alcalis et il reste inchangé lorsqu'on le traite au reflux avec l'alcool méthylique pendant trois heures. Il n'absorbe pas l'hydrogène traité dans l'acétate d'éthyle par l'oxyde de platine, et il réduit la liqueur de Fehling.

Si l'on traite la 6-dihydroroténone au reflux en présence de potasse alcoolique pendant trois heures, on obtient de l'acide 6-dihydrotubaïque de formule $C^{12}H^{14}O^{4}$ fondant à 175° en se décomposant et qui donne une coloration pourpre avec le chlorure ferrique. On obtient également ce produit par fusion en présence d'alcali de la 6-dihydroroténone.

L'oxydation de ce dernier produit donne lorsqu'elle est faite en présence d'anhydride chromique la 6-dihydrototénone, produit jaune se décomposant à environ 310°. Si cette oxydation est faite au moyen de ferricyanure de potassium, on obtient la déhydro-6-dihydroroténone de formule $C^{23}H^{22}O^{5}$ de point de fusion 269°.

***

Nouvelle méthode pour la préparation de l'isoeugénol en partant de l'essence de clou de girofle. — R. Priester. — *Riechstoffind.*, t. v, pp. 83 et 108, 1930.

Il est possible de transformer l'eugénol en isoeugénol :

1° Par chauffage en présence de potasse,

2° Par action de la potasse dissoute dans l'eau, l'alcool méthylique, l'alcool éthylique ou l'alcool amylique, sous pression normale ou sous pression ;

3° Par action de l'amylate de potassium ou de sodium en solution dans l'alcool amylique à la pression ordinaire ou sous pression.

Le rôle de la potasse dans ces différents modes de préparation est d'agir comme un catalyseur. Suivant la nouvelle méthode décrite par l'auteur, on chauffe 30 parties d'eugénol ou d'essence de clou de girofle pendant 35 minutes à environ 180°. On maintient cette température pendant 15 nouvelles minutes en ajoutant pendant ce temps 30 parties d'eau, 15 parties de potasse et 5 parties de glycérine. On verse le mélange dans de l'eau, on ajoute du benzène et on neutralise la potasse en excès au moyen d'acide sulfurique. On ajoute alors un léger excès d'acide acétique et la solution dans le benzène est séparée, lavée jusqu'à neutralité et finalement distillée dans le vide. Dans ces conditions on ne constate presque pas de résinification dans le cours de la préparation.

***

La distillation des huiles essentielles. — V.-I. Varentzev. — *J. Chem. Ind. Moscou*, t. VI, p. 1602, 1929.

L'extraction des huiles essentielles de leurs graines par entraînement par la vapeur d'eau peut s'exprimer par une formule indiquant que la quantité extraite diminue en fonction du temps suivant une progression géométrique. Cette formule peut s'écrire :

$$S = a/(1 - r)$$

$$1 = ar$$

Ainsi si l'on établit par voie d'expérience a, c'est-à-dire la quantité d'essence extraite pendant la première heure du traitement et r le rapport des quantités extraites d'huile pendant deux heures consécutives, il sera possible en appliquant ces deux formules de calculer avec exactitude le temps que prendra la distillation de l'essence pour que les graines soient complètement privées d'essence.

La validité de cette loi de distillation est prouvée par l'auteur au moyen de nombreux exemples numériques qui ont été choisis par lui dans la littérature.


LA FONTE
ÉMAILLÉE
INDUSTRIELLE
DE
DIETRICH Cie
NIEDERBRONN
(BAS-RHIN)
PARIS


P.A.L
LE MÉTAL
MODERNE
société anonyme au capital de 1.900.000 Frs
26-28 RUE DU BUISSON St LOUIS • PARIS •

BREVETS

I. — MATIÈRES PREMIÈRES ET NOUVEAUX PRODUITS FABRIQUÉS

B. Am. 1.812.136. — PROCÉDÉ DE FABRICATION DE L'ACIDE CITRIQUE. — F.-J. CAHN, 16 février 1929.

On imprègne des produits végétaux, avec des hydrates de carbone; on inocule ces produits imprégnés avec des organismes ayant pour effet de transformer ces hydrates de carbone en acide citrique.

***

B. Am. 1.811.868. — PROCÉDÉ DE PRÉPARATION DU 1-8-CINÉOL (EUCALYPTOL). — S. SKRAUP et O. HIRSCHLER, 10 août 1929.

On traite à des températures inférieures à 0°, des mélanges contenant du 1-4 cénol et du 1-8 cinéol avec des acides minéraux ayant une action hydratante. On sépare les hydrocarbures terpéniques susceptibles d'être présents et soumet la solution à un entraînement par la vapeur d'eau.

***

B. Am. 1.812.561. PROCÉDÉ DE PRÉPARATION DU THYMOL. — W. SCHOELLER, H. JORDAN et R. CLERC, 22 novembre 1928.

On fait agir de l'hydrogène à 120-170° sur de l'hydroxythymol en présence d'un catalyseur d'hydrogénation jusqu'à ce que deux atomes d'hydrogène aient été fixés.

II. — ARTICLES POUR PARFUMEURS

B. F. 709.578. — NÉCESSAIRE FÉMININ SOUS FORME DE BRACELET. — R. ZOLLER, 17 janvier 1931.

Nécessaire réalisé sous la forme d'un bracelet à maillons articulés dans lequel certains des maillons sont constitués par des boîtiers recevant chacun l'un des objets (boîte à poudre, à rose, à crème, etc...) faisant partie du nécessaire. Ces boîtiers maillons sont articulés aux maillons adjacents comme des maillons ordinaires.

D'autre part à l'une des extrémités du bracelet, on rapporte extérieurement dans le sens de la longueur un boîtier allongé susceptible de renfermer le bâton de rouge, ce boîtier par sa disposition donnant l'impression de constituer un organe nécessaire du fermoir.

***

B. F. 710.222. — FORME DE MOULAGE POUR SAVON. — A.-G. MAZET, 16 décembre 1930.

Forme de moulage pour le savon en morceau dit de 1 kilo permettant de le tenir facilement à la main pendant le savonnage.

***

B. F. 710.124. — BOITE POUR PRODUITS SERVANT A LA TOILETTE. — A. NIKLES, 19 janvier 1931.

Boîte destinée à être mise dans la poche ou le sac et combinée avec une montre.

***

B. F. 710-174. — POUDRIER. — SOCIÉTÉ ATHANOR, 30 janvier 1931.

***

Add. 39.054 au B. F. 689.192. — LES VAPORISATEURS MARCEL FRANK, 12 septembre 1930.

Dispositif de fermeture étanche et de verrouillage pour vaporisateur et en particulier pour les vaporisateurs de poche.

Add. 39.070 au B. F. 688.483. — VAPORISATEUR DE POCHE. — SOCIÉTÉ DU VAPORISATEUR « LE FRISSON », 24 septembre 1930.

Modifications apportées au dispositif permettant d'obtenir pendant sa non-utilisation l'étanchéité du vaporisateur.

***

B. F. 710.994. — FERMETURE POUR BOITES A POUDRE EN MATIÈRES PLASTIQUES ET ANALOGUES. — A. BARBATO, 11 février 1931.

Fermeture applicable plus spécialement à des boîtes à poudre faites en matières plastiques. Elle comporte un rideau articulé qui à l'ouverture vient se rouler sur lui-même dans un logement *ad hoc* ménagé sur le côté de la boîte. Ce rideau également peut s'escamoter dans une double paroi de la boîte ou même déboucher à l'extérieur.

***

B. F. 711.233. — NOUVEAU PROCÉDÉ DE DISTRIBUTION POUR PRODUITS DE PARFUMERIE. — R. HERY, 31 janvier 1931.

Appareil en trois pièces pour crèmes de beauté et tous produits similaires désignés sous le terme « produits de beauté ».

La pièce centrale en métal ou matière plastique destinée à recevoir le produit à distribuer est filetée à l'intérieur. A l'une de ses extrémités, elle porte un rétrécissement laissant un orifice par où se fait l'éjection du produit, l'obstruction de cet orifice se faisant par un couvercle qui constitue la seconde pièce.

La troisième pièce est un piston dont une partie est filetée et le reste évidé. La partie filetée s'ajustant à l'intérieur de la pièce

centrale permet par vissage le refoulement du produit contenu dans cette pièce et l'éjection par l'orifice supérieur.

* * *

B. F. 711.458. — Baton de fard. — G. Baquey, 22 mai 1930.

Dispositif applicable à des crayons de fard et plus spécialement aux rouges pour lèvres, destiné à maintenir l'extrémité de ces bâtons sous une forme appropriée à leur usage et toujours la même quel que soit l'état d'usure du crayon.

Cette monture consiste en un étui comportant éventuellement une armature intérieure. Les extrémités de l'étui et de l'armature sont garnies d'une matière souple (peau de chamois) et constituent les bords d'un orifice rempli par le fard et dont la forme est appropriée à l'usage auquel est destiné le fard (en biseau pour le rouge pour lèvres).

Au fur et à mesure que le fard s'use, il suffit de pousser dans sa monture le bâton de façon que son extrémité affleure constamment les bords de l'orifice.

* * *

B. F. 712.058. — Tube a rouge. — Société Valbel, 24 février 1931.

Ce tube est caractérisé par un système mécanique que l'on déclenche par un simple bouton pour obtenir au moment de l'emploi la projection du rouge qui normalement est tout entier renfermé dans un boîtier protecteur. L'enfoncement de l'étui du bâton est commandé par la mise en place du chapeau du boîtier lequel est pourvu de moyens pour repousser l'étui jusqu'à l'enclenchement du verrou, de sorte qu'à aucun moment on n'a besoin de toucher le rouge avec les doigts.

* * *

B. Am. 1.805.420. — Support de tube a pate. — J.-H. Schweer. 29 juin 1929.

Cet appareil est constitué par deux mâchoires entre lesquelles est vissé le tube et qui en se rapprochant (leur mouvement est commandé par une vis) expulsent le contenu du tube.

* * *

B. Am. 1.805.860. — Boite a poudre. — J.-L. Youghusband, 4 septembre 1928.

* * *

B. Am. 1.806.303. — Boite a poudre. — J.-L. Mcatree, 17 mars 1928.

* * *

B. Am. 1.806.364. — Dispositif de fermeture pour tube a pate. — T.-S. Newman, 25 septembre 1929.

* * *

B. Am. 1.808.961. — Boite a poudre compacte. — A.-S. Lyhne. 3 mai 1929.

* * *

B. Am. 1.811.224. — Dispositif de fixation pour tube a pate. — F. Wolf, 24 décembre 1928.

Ce dispositif est formé de deux bras emprisonnant le tube à pâte en formant ressort et il porte en outre un dispositif d'obturation de ce tube.

* * *

B. Am. 1.811.965. — Blaireau. — H.-R. Priest, 12 juillet 1930.

Blaireau dont le manche renferme un réservoir de savon et dont les poils sont protégés par un couvercle portant sur sa face postérieure un miroir.

* * *

B. Am. 1.813.317. — Nécessaire a barbe. — H.-R. Priest, 12 juillet 1930.

Ensemble renfermant sous un volume très réduit les divers instruments constituant un nécessaire à barbe complet.

* * *

B. Am. 1.813.147. — Boite a poudre. — C.-N. Coryell, 24 février 1930.

B. Am. 1.813.281. — Boite a poudre. — C. Davis, 28 mars 1930.

* * *

B. Am. 1.813.457. — Dispositif pour l'expulsion de la pate dentifrice contenue dans les tubes. — J.-H. Lodge, 25 juillet 1929.

L'extrémité du tube s'enroule sur une clé et l'enroulement expulse le contenu du tube directement sur une brosse à dents dont le logement a été prévu à la sortie du tube.

III. — Matériel pour le traitement des matières premières et des produits fabriqués

B. F. 711.909. — Perfectionnements aux batteries pour le traitement des fleurs et analogues. — G. Bourdon, 24 février 1931.

L'extraction des cires parfumées a lieu notamment par dissolution dans l'éther de pétrole, opération qui s'effectue généralement dans des appareils rotatifs appelés « batteries rotatives ».

Ce brevet a pour but d'éviter les inconvénients des batteries à paniers actuelles : imbibition incomplète des fleurs par le solvant du fait que les fleurs ont tendance à s'agglomérer en un gâteau dont le centre est très imparfaitement épuisé par le solvant, ou si pour éviter cet inconvénient, on augmente le nombre et diminue le diamètre des paniers à fleurs complication des roues, pertes de temps, de manipulations et trop grande quantité de solvant utilisé.

Cette nouvelle batterie rotative pouvant constituer alambic de distillation avec malaxage comporte une roue à parois perforées tournant dans un carter étanche et pourvue de doigts ou palettes d'agitation qui durant la rotation malaxent et brassent les fleurs par gravité.

I. — Matières premières et nouveaux produits fabriqués.

B. F. 706.496. — Savon a marque persistante. — V.-A. Deschiens 27 février 1930.

Ce savon est plus spécialement approprié à des usages publicitaires. Sa masse est formée de deux ou d'un plus grand nombre de matières différant les unes des autres au moins par leur couleur, les différentes régions ainsi délimitées étant disposées de manière à former sur le corps du savon des lettres dessins ou tout autre motif de décoration restant apparent malgré l'usure du savon.

***

B. F. 706.502. — Nouvelle pate de savon. — L. Grenier, 30 mars 1930.

Exemple de pâte de savon :

	parties
Hypochlorite de potassium.	232
Sapo (mélange d'une matière grasse et d'un alcali)	462
Glycérine	25
Lessive	80
Sciure	95
Poudre minérale	106
Total................	1.000

Ce mélange peut être fait à froid et donne ainsi un savon permettant d'enlever parfaitement les taches de cambouis, goudron, etc..., sans irriter la peau et en l'adoucissant, au contraire.

***

B. F. 708.503. — Procédé pour la fabrication des agents de lavage et nettoyage sous forme de flocons, fils, rubans. — Société Michael. — *Industrie A.G.*, 17 décembre 1930.

***

B. F. 709.514. — Préparations destinées a l'entretient des cheveux. — Société G. Schicht A.G., 15 janvier 1931.

Préparations à base de sels des esters sulfuriques d'alcools supérieurs à teneur en carbone de C^6 et au delà soit seuls, soit en mélange avec d'autres substances appropriées.

***

B. F. 710.251. — Blanchiment des corps gras. — Société des Usines Vallier, 17 janvier 1931.

Procédé de blanchiment des corps gras et plus particulièrement des savons fabriqués avec des résines ou des sous-produits.

Ce procédé comporte l'emploi de trois éléments :

1° Une huile végétale de préférence neutre (63 %) ;

2° De l'oxyde de zinc (33 %) ou facultativement du carbonate de calcium ;

3° Du bicarbonate de soude (4 %).

Mode de préparation du produit de blanchiment qui est ensuite incorporé dans des proportions variables aux corps gras à blanchir : on verse l'huile végétale dans une cuve de préférence chauffée à 40° environ par de la vapeur. Lorsque l'huile a atteint cette température, on l'agite en la saupoudrant avec de l'oxyde de zinc. Ce mélange est ensuite placé dans une batteuse où il est brassé. Durant le brassage, on saupoudre le « lait » avec le bicarbonate de soude qui facilite la liaison.

***

B. F. 710.404. — Procédé de fabrication de savon pour bain ou « savon flottant ». — K. Jungwann, 2 février 1931.

Pour éviter les inconvénients des procédés suivants : savons battus à l'état de mousse, savons traités mécaniquement par introduction de gaz, savons renfermant des corps légers, on obtient plus facilement le but cherché, en ajoutant au savon des substances qui réagissent avec le savon ou avec un des constituants du savon tel que l'eau en dégageant un gaz. Cette addition peut avoir lieu à différentes phases du travail.

L'utilisation de poudres métalliques telles que l'aluminium a donné des résultats très satisfaisants. Cet aluminium en poudre réagit surtout à chaud, principalement avec l'eau de la pâte de savon en dégageant de l'hydrogène et il suffit le plus souvent d'en ajouter de très petites quantités pour conférer au savon la propriété de flotter sur l'eau.

On peut également utiliser la poudre de magnésium, la poudre de zinc, des poudres métalliques activées, etc...

***

B. An. 342.654. — Dentifrice. — M. Takenchi, 28 octobre 1929.

On mélange un hydrosol de caoutchouc et un anti-coagulant tel que savon, saponine, gomme arabique, phosphate de sodium ou phosphate de diphényle et d'ammonium, avec un désinfectant tel que eugénol, ou salicylate de phényle. On ajoute enfin à ce mélange un abrasif tel que carbonate de magnésium ou carbonate de calcium.

Exemple de pâte dentifrice composée de poudre de savon, de carbonate de calcium, de carbonate de magnésium, de menthol, d'essence de menthe, d'eugénol, de salicylate de phényle, de glycérine, de latex et de gomme arabique.

***

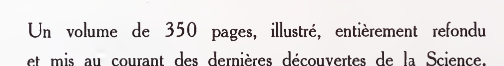
B. Am. 1.800.319. — Procédé de fabrication d'éthers-sels. — *Deutsche Gold und Scheideanstalt*, 25 octobre 1927.

Méthode de préparation des éthers-sels des membres inférieurs de la série des acides gras consistant à faire réagir un de ces acides avec un alcool monohydroxyaliphatique à une température comprise entre 100 et 250° C et à des pressions suffisamment élevées pour maintenir le mélange à l'état liquide. On élimine d'une façon continue les éthers au fur et à mesure de leur formation.

Vient de paraître

Formulaire du Chimiste Parfumeur et du Savonnier

par R.-M. GATTEFOSSÉ


Un volume de 350 pages, illustré, entièrement refondu et mis au courant des dernières découvertes de la Science.

Edition DESFORGES et GIRARDOT

Résumé de la Table des Matières

Première Partie

LES PARFUMS

Deuxième Partie

LES SAVONS

En souscription à la " PARFUMERIE MODERNE "

Vient de paraître : **Epilatoires, exfoliants, détatouants, par A. CHAPLET**

Un volume de 80 pages : **12** francs, à la librairie de la *"Parfumerie Moderne"*

B. Am. 1.800.862. — MÉTHODE DE SÉPARATION DES ALCOOLS SECONDAIRES DE L'ESSENCE DE PIN. — I.-W. HUMPEREY, 8 juillet 1927.

Pour séparer les alcools secondaires contenus dans l'essence de pin, on traite cette dernière en vue de transformer les alcools tertiaires en terpènes et en eau, on sépare ces terpènes et on isole les alcools secondaires contenus dans l'essence de pin résiduelle par chauffage avec un acide organique carboxylique ayant un point de fusion au-dessus de 250° C.

***

B. Am. 1.801.416. — PROCÉDÉ POUR LA PRODUCTION D'ALDÉHYDES EN PARTANT DES DÉRIVÉS DU PROPÉNYLE EXTRAIT DES HYDROCARBURES AROMATIQUES. — J. EHRLICH, 12 octobre 1928.

Pour la préparation de ces aldéhydes aromatiques, on chauffe les dérivés du propényle des hydrocarbures aromatiques avec un alcali en présence d'un composé hydroxy du groupe du benzène ou du naphtalène qui dissout le dérivé propénylique, l'aldéhyde correspondante et l'agent d'oxydation employé pour la transformation en aldéhyde.

***

B. Am. 1.802.055. — MÉTHODE DE PRODUCTION DU MENTHOL ET DE SES ISOMÈRES. — H. JORDAN et R. CLERC, 16 novembre 1926.

Cette méthode consiste à faire agir l'hydrogène sous pression en présence d'un catalyseur d'hydrogénation sur un produit de condensation analogue à un éther et un phénol alcoyle et une cétone à une température comprise entre 180 et 320° jusqu'à ce que 16 atones d'hydrogène soient entrés en combinaison.

***

B. Am. 1.802.468. — PROCÉDÉ DE PRÉPARATION D'ALCOOLS EN PARTANT DES ALDÉHYDES. — CHING-TSANG-HO, 4 novembre 1926.

L'aldéhyde est réduite par addition d'aluminium et d'un produit support d'hydrogène, cette réduction se faisant après avoir dissout dans l'aldéhyde un alcool voisin de celui que l'on désire obtenir. On sépare ensuite les deux alcools après dilution par l'eau et rectifie par distillation dans le vide.

***

B. Am. 1.802.472. — PROCÉDÉ POUR LA PRODUCTION D'ALCOOL EN PARTANT D'ALDÉHYDES. — E.-C. KUNZ, 14 juillet 1927.

On traite l'aldéhyde en solution dans l'alcool anhydre par l'aluminium entre 50 et 80°.

Application à la préparation du citronellol consistant à faire réagir de l'aluminium amalgamé avec un alcool anhydre en présence de citronellal à une température comprise entre 50 et 80°.

***

B. Am. 1.805.775. — MÉTHODE DE PRÉPARATION D'ÉTHERS DES ACIDES GRAS. — F.-E. LICHTENTHAELER, 21 janvier 1926.

Méthode de préparation de l'acétate d'éthyle consistant à mélanger de l'acide acétique, de l'alcool éthylique, du sulfate acide de sodium et de l'alun d'ammonium anhydre.

***

B. Am. 1.807.304. — PRÉPARATION DE L'ÉTHER DU DIÉTHYLÈNE GLYCOL. — R. CALVERT, 25 juin 1928.

On part d'un éther d'un alcool contenant au moins un groupe éther et initialement au moins 2 groupes hydroxyles, on remplace au moins un de ces groupes dans l'éther final par le radical d'un acide aliphatique contenant moins de 5 atomes de carbone et l'autre groupe hydroxyle est remplacé par le radical d'un acide aliphatique contenant plus de 10 atomes de carbone dans sa molécule.

II. — ARTICLES POUR PARFUMEURS.

B. F. 707.869. — ETUI A FARDS. — E. KOEHLER, 10 décembre 1930.

Cet étui est de construction simple, peu coûteuse à fabriquer, n'est pas susceptible de se déranger et peut facilement être actionné à l'aide d'une seule main. Il se compose d'une bande flexible ou élastique dont une partie sert de couvercle, le mouvement de cette bande amenant le bâton de fard en position d'utilisation et le ramenant en position de non-utilisation.

***

B. F. 708.003. — ETUI PORTE-FARDS A FERMETURE PAR RIDEAU COULISSANT. — Société MATHERET et GARREAU, 18 novembre 1930.

La fermeture de cet étui pour rouge, fards, etc., est assurée à l'exclusion de tout couvercle ou capuchon amovible, par un rideau souple escamotable épousant une partie du contour intérieur de l'enveloppe de l'étui. Ce rideau est pourvu d'un bouton de commande externe permettant de le faire coulisser dans l'un ou l'autre sens, dans le sens correspondant à la fermeture de l'étui en obligeant le rideau à venir se placer au travers de son embouchure, tout en y faisant rentrer le bâton de fard, ou inversement dans le sens correspondant à l'ouverture de l'étui en obligeant le rideau à démasquer l'embouchure tout en faisant émerger automatiquement le bâton de fard.

***

B. F. 708.311. — ETUI POUR FARD. — J. MAILLARD, 24 décembre 1930.

***

B. F. 708.832. — VAPORISATEUR DE PARFUMS ET DE TOUT LIQUIDE DE DENSITÉ INFÉRIEURE OU ÉGALE A CELLE DE L'EAU. — R. BERGÈS, 5 janvier 1931.

Le Gérant : Michel CHATELUS
Imprimerie Artistique, 58, rue Victor-Lagrange. Lyon

MUGUET 31

La liste de nos MUGUETS est déjà copieuse :

MUGUET 16. — Sans doute la meilleure reconstitution connue en parfumerie de cette odeur fraîche, subtile et délicieuse d'une de nos plus délicates fleurs des bois. C'est un de nos plus grands succès.

MUGUET 24. — Dans la même tonalité fleurie mais plus frais encore, plus léger et de coût moins élevé.

MUGUET II. — Une de nos vieilles spécialités qui offre un fond plus lourd et plus étoffé.

MUGUET BASE 4515. — Reproduisant fidèlement la note verte et pointue particulière à la fleur de l'Ile de France.

Ce dernier convient mieux aux parfums de "fleur" tandis que les autres sont plutôt indiqués pour des "bouquets" auxquels ils confèrent fraîcheur et harmonie.

Nous complétons cette lignée par une nouveauté :

MUGUET 31

qui se distingue par un prix remarquablement avantageux. Composé avec les éléments de nos types 16 et 24, ce **Muguet 31** vient à l'heure où les Parfumeurs ont le souci d'offrir à leur clientèle de bons parfums capables de les séduire par leur bas prix.

Il a du corps, de la fraîcheur, de la tenue. Il évoque parfaitement le parfum de la fleur. Il ne rougit pas dans les crèmes. Il tient bien dans les poudres. Il est soluble dans l'alcool faible des lotions. Enfin il coûte 70 $^{o}/_{o}$ de moins que le Muguet 16.

Nous croyons que cette création suscitera l'intérêt accordé à notre LILAS 31 qui possède ces mêmes qualités et auquel il s'apparente.

L. GIVAUDAN & Cie - 36, rue Ampère - PARIS



LALUE KOLEFF

DISTILLATEUR DE L'ESSENCE DE ROSE



Distilleries Modernes à :

GABAREVO - KAZANLIK - RAHMANLIY

■ BULGARIE ■

AGENTS DÉPOSITAIRES ·

A. TROMBERT, 62, Cours Gambetta
LYON

Léon ALLEMAND, 7, rue des Moulinets
A GRASSE

Elie COHEN, 328, Boulevard Chave
A MARSEILLE

Cie Gle des ESSENCES ET PARFUMS
Anciens Etablissements N. MOURANCHON ET Cie
40, Rue Damrémont. - PARIS

YLANG-YLANG NOSY-BÉ

Marque **"Le Maki"**

Haut degré de solubilité - Finesse incomparable

COUPEY Fils & DEHAIS

Agents exclusifs pour la Région parisienne

17, Rue de Constantinople, PARIS

Agents demandés pour autres régions et tous pays, s'adresser bureau de la revue

---

YLANG-YLANG

Pour acheter vos essences dYlang-Ylang aux meilleures conditions de *Qualités*, de *Fraîcheur* et de *Prix*, adressez-vous à **Charles de LASTELLE,** Nossi-Bé, Madagascar, qui est à même de vous offrir à toutes les densités et qualités désirées, car il les choisit directement chez le Distillateur et l'emballage est fait chez lui.

Références bancaires : à Nossi-Bé, Comptoir National d'Escompte de Paris, Banque de Madagascar, Crédit Foncier de Madagascar.

Codes LUGAGNE 1923 & 29

Adresse télégraphique
CHARLASTEL NOSSIBÉ

FABRIQUE SPÉCIALE DE

PRODUITS DE PARFUMERIE ET DE BEAUTÉ

COMMISSION EN VRAC ET CONDITIONNÉS EXPORTATION

Poudres de Riz, Crèmes de Beauté, Poudres de Riz compactes, Rouges et Fards compacts, Pastels pour Paupières, Crayons pour les Lèvres, Crayons pour les Yeux, Beauté des Yeux pour Cils et Sourcils, Produits pour les Ongles etc.

Conditionnement à la Marque du Client

A. BARTHÉLEMY, 8, Rue de Rouen, 8, COURBEVOIE (Seine)
Téléphone Courbevoie 0-62 — Chèques postaux Paris 1er, c/c N° 504.04
Télégrammes : Amicy-Courbevoie

EXPORTATION D'HUILES ESSENTIELLES

GÉRANIUM D'ALGÉRIE

Eucalyptus - Menthe Pouliot - Thym - Cyprès

FEUILLES DE VERVEINE

Ancienne Maison Joseph BITOUN & Fils

Georges BITOUN Succr

Télégrammes : Bitoun-Boufarik

BOUFARIK (Algérie)

Toutes nos essences sont garanties pures et d'origine.



STYLO - FARD
POUR LES LEVRES
GLACES MÈTALLIQUES
BOITES A POUDRE
EN TOUTES MATIÈRES
HOUPPETTE
AUTOMATIQUE
PLI
fermee
ouverte
rechange
FABRICANT
Alexandre Willk
11, rue de Chateaudun Paris

N° 8 Le Numéro : 7 Francs AOUT 1932

la parfumerie moderne



SOMMAIRE

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

9. Avenue Jean-Jaurès. LYON
Téléphone : Parmentier 15-04 (2 lignes)

10-12. Rue d'Anjou. PARIS
Téléphone : Anjou 04-80 à 04-85

Abonnements (12 mois) : France et Colonies. 66 fr. Etranger (convention postale). 72 fr. ; autres pays. 85 fr.

Nº 8 Le Numéro : 7 Francs AOUT 1932

la parfumerie moderne

Nouveaux Procédés de Conservation des Produits Cosmétiques

par le **Dr. Th. SABALITSCHKA,** Professeur à l'Université de Berlin.

Des études approfondies entreprises par mes collaborateurs et moi-même sur les rapports entre la constitution chimique des acides organiques et leurs dérivés d'un côté (1), leurs réactions physico-chimique de l'autre (2), et leur action sur les microbes dont ils arrêtent le développement et qu'ils détruisent, nous ont fait découvrir que certains éthers et surtout l'éther de l'acide *p*-oxybenzoïque, agissent très fortement sur les micro-organismes.

L'action antimicrobienne de ces éthers a été ensuite largement confirmée par de nombreux auteurs, entre autres, par J. BUCHGRABER (3), H. ESCHENBRENNER et G. ROSENBERG (4) et M. KLEIN (5). Ces éthers ont trouvé de multiples emplois dans la pratique depuis plusieurs années sous les noms de *nipagine*, *nipasol* et *nipabenzyle* et leurs applications augmentent de jour en jour.

En plus de leur effet antiseptique et conservateur supérieur, ils offrent d'autres avantages sur les agents conservateurs employés jusqu'à présent, comme l'acide benzoïque par exemple.

Ils sont chimiquement neutres au point de vue pratique, et n'altèrent en rien les réactions de la substance à conserver, comme le font l'acide benzoïque ou salicylique.

Les matières à conserver ne deviennent ni troubles ni floconneuses par suite de la coagulation des albumines comme cela se produit souvent en employant des acides.

Leur addition ne modifie en aucune façon la couleur propre aux produits à conserver, et leur propre couleur n'influence aucunement la coloration de ces produits, ce qui a lieu dans la plupart des cas lorsqu'on emploie de la résorcine ou de l'acide salycilique.

On n'a pas à craindre non plus une modification quelconque de la consistance des préparations albumineuses à conserver si on emploie pour leur conservation ces éthers à la place de l'aldéhyde de formol.

Par l'addition de ces éthers on évite toute altération du goût des produits à conserver (ce que, par exemple, A. OSTERWALDER (6) et W. BRAUN (7) avaient observé dans

(1) Pharmazeut. Monatsh. 5, 235 (1924); Desinfektion 11, 80 (1926); Pharmazeut. Ztg, 71, 834 (1926); Schweizer. Apothek. Ztg. 65, 169 (1927); Arbeit. a. d. Pharmaz. Institut d. Univ. Berlin 13, 79 (1927); Apothek. Ztg. 43, 670 (1928); Pharmac. Acta Helvetiae 3, 103 (1928).

(2) Archiv. d. Pharmaz. 267, 272 (1929).

(3) Ber. d. Ungar. Pharmaz. Ges. 7, 337 (1931).

(4) Zentralbl. f. Bakteriol. I. Abteil. 122, 517 (1931).

(5) Orvosi Hetilap 75 (1931); British Journ. of Ophtalmology (1931) 649.

(6) Landwirtschfl. Jahrich. Schweiz, 43, 97 (1929).

(7) Deutsche Nahrunsmittel-Rundschau 1931, 111.

leurs essais de conservation de vin doux à l'aide de l'acide benzoïque. (Ils relevaient en effet un goût âpre et une sensation brûlante dus à l'addition de cet acide à la dose nécessaire pour la conservation).

Tandis que d'autres agents conservateurs employés dans la parfumerie, comme le formol, le phénol, le tricrésol, ont une odeur prononcée et très désagréable, ces éthers sont absolument inodores.

Leur emploi n'occasionne non plus aucune irritation quelconque de la peau humaine si celle-ci reste en contact prolongé avec des préparations conservées à l'aide de ces éthers, en opposition avec les préparations conservées à l'aide du phénol ou d'un produit similaire. Ils n'irritent même pas la muqueuse de l'œil cependant d'une grande sensibilité, comme l'ont prouvé les expériences de ESCHENBRENNER (1) et de M. KLEIN (2).

Les éthers de l'acide *p*-oxybenzoïque sont, en outre, trois fois moins nuisibles à la santé humaine que l'acide benzoïque considéré jusqu'à présent comme assez inoffensif, ainsi que l'ont prouvé les examens pharmacologiques approfondis de K. SCHUBEL et J. MANGER (3).

Comme, pour obtenir une conservation suffisante, ces éthers sont employés à des doses encore plus faibles que celles auxquelles on emploie l'acide benzoïque, leur supériorité au point de vue hygiénique est encore plus éclatante.

La supériorité de ces éthers est encore plus évidente si on les compare avec d'autres agents conservateurs qui sont plus nocifs que l'acide benzoïque, comme par exemple l'acide salicylique, le phénol ou le crésol.

Nipagine, nipasol ou nipabenzyle, sont par conséquent les agents conservateurs les plus inoffensifs et les plus efficaces connus jusqu'à présent pour des substances qui se décomposent facilement sous l'action des microbes et on les emploie dans des cas multiples pour la conservation des produits alimentaires ; on les emploie également et avec succès pour la conservation des préparations techniques, pharmaceutiques et cosmétiques.

De nombreux auteurs (y compris moi-même) les ont recommandés pour la conservation des produits alimentaires, pharmaceutiques et techniques. A plusieurs reprises, des auteurs ont aussi souligné les propriétés avantageuses de ces agents conservateurs pour la conservation et la fabrication de préparations cosmétiques et antiseptiques. Nous rappelons seulement le rapport de J. AUGUSTIN (4), et de H. SCHUMACHER (5). En collaboration avec E. BOHM (6), j'ai déjà démontré moi-même il y a quelques années, les services que l'on pouvait demander à la Nipagine pour protéger contre la décomposition par microbes, les mucilages et gelées végétales ainsi que les produits gélatineux, c'est-à-dire les produits de base de beaucoup de cosmétiques.

E. BOHM et H. JEGLINSKI (7) ont constaté aussi l'excellent effet conservateur de l'éther de nipagine sur une pommade à base de glycérine.

On pouvait donc s'attendre à ce que la nipagine, le nipasol et la nipabenzyle, rendraient, pour la conservation des cosmétiques facilement décomposables, les mêmes services que pour la conservation des produits alimentaires, pharmaceutiques et techniques.

Par suite de leur composition, les produits cosmétiques forment justement d'excellents terrains de culture pour les microbes qui provoquent souvent des modifications désagréables de ces produits au cours de la durée souvent longue qui s'écoule entre leur passage du producteur au consommateur, et pendant leur séjour chez ce dernier. La décomposition des cosmétiques est provoquée, soit par des bactéries, soit par des champignons de moisissure ou par des ferments. Le seul développement des microbes donne déjà une mauvaise apparence aux cosmétiques. Les liquides deviennent troubles et déposent, les microbes forment des peaux ou des croûtes sur ces derniers et aussi sur des matières solides ; ils provoquent des taches de couleur fâcheuses, etc. En dehors de celles-ci, d'autres modifications se manifestent. La réaction du produit devient acide ou alcaline, les émulsions se décomposent ou se colorent, les gelées se liquéfient, le métal des récipients se corrode, etc. On remarque une odeur désagéable d'acide ou de putréfaction. Sous l'action de la fermentation ou de la putréfaction des gaz se développent, suivis par l'éclatement des flacons ou des tubes, et le contenu décomposé s'échappe de ces tubes. Des préparations grasses prennent une odeur de moisi ou de rance qui les rend invendables et inutilisables. Ces modifications fâcheuses des préparations cosmétiques, connues depuis longtemps par tous les experts du métier, peuvent être facilement évitées.

MANIÈRE DONT ON PEUT EMPÊCHER SUREMENT LES MANIFESTATIONS SUSMENTIONNÉES.

Pour arriver à ce but, on peut utiliser aussi bien les éthers libres de nipagine, nipasol et nipabenzyle, que leurs combinaisons avec le natrium. La différence de principe dans l'emploi des trois produits est la suivante :

---

(1) Pharmazeut. Ztg. 72, 470 (1927).

(2) Orvosi Hetilap 75, 973 (1931) ; British Journ. of Ophtalmology 1931, 649.

(3) Archiv. f. exp. Pathologie u. Pharmakol. 146, 208 (1929) ; Münch. med. Wochenschrf. 77, 13 (1930).

(4) Aromatics 14, 28 (1931) ; Deutsche Parfümerie Ztg. 15, 308 (1929) ; Seifensieder-Ztg. 57, Beil. der Parfümeur 4, 733 (1930).

(5) Deutsche Parfümerie-Ztg. 16, 486 (1930).

(6) Apotheker-Ztg. 41, 635 (1926) ; Chemik. Ztg. 51, 301 (1927).

(7) Pharmaz. Ztg. 73, 480 (1928).

La nipagine n'a qu'un effet conservateur, c'est-à-dire elle empêche et arrête le développement des micro-organismes ; le nipasol, et encore plus le nipabenzyle ont par contre, non seulement un effet conservateur, mais aussi un effet antiseptique et désinfectant, c'est-à-dire qu'ils détruisent les micro-organismes. Il s'agit donc de savoir quel résultat pratique doit être obtenu pour pouvoir choisir en toute connaissance l'éther qui doit être employé.

Tous ces éthers sont difficilement solubles dans l'eau froide. La nipagine se dissout dans la proportion de 0,25 % dans l'eau à la température ambiante ; le nipasol dans la proportion de 0,045 % ; la nipabenzyle dans la proportion de 0,015 %. Dans l'eau chaude ces éthers se dissolvent plus facilement. Dans la plupart des cas on dissout l'éther libre dans une partie de l'eau à employer que l'on fait bouillir, et on mélange cette solution chaude, soit avec le restant de l'eau à employer, soit directement avec la préparation même. Dans l'alcool à 96° C. ou dans l'acétone, ces éthers se dissolvent dans la proportion de 1 à 4, ce qui permet d'additionner aux produits à conserver, des solutions de ces éthers dans une quantité d'alcool ou d'acétone 4 à 10 fois plus grande.

Ces éthers sont aussi facilement solubles dans les différentes huiles essentielles, dans les huiles et les graisses. Dans l'huile chaude ou la graisse fondue, ils sont solubles dans la proportion de 2,5 % environ. On dissout l'éther dans une partie de l'huile ou graisse fondue et on mélange cette solution concentrée ainsi préparée, soit à la quantité principale de l'huile ou graisse, soit directement au produit à conserver. On peut aussi simplement répartir ces éthers parmi la graisse solide ou le cosmétique gras par brassage énergique pendant lequel l'éther se dissout peu à peu dans la graisse. Si le cosmétique contient de la glycérine on peut aussi y dissoudre l'éther puisque la nipagine par exemple se dissout dans la glycérine à 70° C. dans la proportion de 1,5 % environ.

S'il s'agit de conserver un produit aqueux ou une préparation contenant beaucoup d'eau, on peut utiliser aussi les combinaisons de ces éthers avec le natrium qui sont très facilement solubles dans l'eau. On peut dissoudre 10 gr. de nipagine-natrium ou nipasol-natrium dans 15 gr. d'eau à la température ambiante en agitant, et on peut mélanger au produit à conserver autant de cette solution qu'il est nécessaire pour obtenir une conservation parfaite. On peut procéder de la même manière pour les crèmes et émulsions qui se composent de corps gras et d'eau.

La concentration des éthers nécessaire pour la conservation certaine du produit dépend de la composition de ce dernier. Elle varie avec la nipagine et la nipagine-natrium entre 0,075 et 0,5 %, avec le nipasol et le nipasol-natrium entre 0,04 et 0,25 %, avec la nipabenzyle entre 0,015 et 0,1 %. Si on veut utiliser ces éthers pour la préparation des produits cosmétiques afin de leur donner un effet antiseptique, il y a lieu d'employer des quantités trois ou quatre fois plus élevées.

Pour mieux démontrer la manière dont il faut additionner ces éthers nous choisissons, ci-dessous, quelques exemples pris dans le vaste champ de leurs applications. On pourra ainsi se rendre compte du procédé à employer pour additionner ces éthers à des produits d'une composition similaire à celle des préparations ci-dessous indiquées :

Cold cream

I.

Tégine (1)	120 gr.
Blanc de baleine	30 »
Cire	20 »
Huile d'olive	200 »
Graisse de porc	50 »
Beurre de cacao	30 »
Eau	550 »
Nipagine M *ou*	2,5
Nipasol M +	0,7
Nipasol-natrium	0,6

II.

Protégine	150 gr.
Cire	120 »
Cérésine	30 »
Huile d'olive	100 »
Huile de paraffine	180 »
Eau	320 »
Nipagine M *ou*	1,8
Nipasol M +	0,7
Nipasol-natrium	0,2

Si on emploie seulement la nipagine, on la dissout dans l'eau en chauffant. Dans le cas contraire, on dissout le nipasol dans le mélange de graisse et d'huile chauffé et le nipasol-natrium dans une quantité d'eau de 1,5 fois plus grande, à la température ambiante et en agitant. On additionne ensuite cette solution à la quantité totale d'eau toujours en agitant (suivant J. Augustin, *Deutsche-Parfumerie-Zeitung* 14,308, 1929).

Crème de jour

Tégine	100 gr.
Blanc de baleine	50 »
Vaseline	30 »
Huile de paraffine	20 »
Stéarine	20 »
Hydro-oxyde de soude	1 »
Blanc de titane	10 »
Glycérine	30 »
Eau	740 »
Nipasol M *ou*	1 »
Nipasol M.-Natrium	1,2

On dissout le nipasol dans de l'eau en ébullition et on utilise cette solution encore à chaud pour l'émulsion de crème.

Crème de démaquillage

Paraffine liquide	400 gr.
Protégine (2)	200 »
Cire blanchie	100 »

(1) Deutsche Parfümerie-Ztg. 15, 51 (1929).

(2) Deutsche Parfümerie-Zeitung 17 151 (1931).

On fond ce mélange dans un mortier préalablement chauffé, et en chauffant à 75° C. ; toutes les matières une fois fondues, on y ajoute successivement et en agitant énergiquement :

290 gr. d'eau de rose, dans laquelle on a préalablement dissout à chaud 2 gr. 9. de nipagine M et 10 gr. de borate de soude chimiquement pur (suivant A. WAGNER, « Die Herstellung von Hautcreme in der Praxis », *Seifensieder-Zeitung* 59, *Beilage der Parfumeur* 6, 137 ff., 157 ff., 171 ff. (1932).

HUILE D'AMANDE.

Emulgateur 157 (Th. GOLDSCHMIDT)	75 gr.
Eau	650 »
Glycérine	100 »
Huile de paraffine	50 »
Huile d'amande	100 »
Oléine	25 »
Aldéhyde benzoïque	1 »
Huile de rose synthétique	1 »
Huile de lavande	3 »
Nipasol M	1,5

On dissout le nipasol séparément au préalable dans l'eau bouillante utilisée pour la préparation de ce lait, et on additionne ensuite cette solution.

HUILE POUR CHEVELURE ET HUILE TONIQUE POUR LA PEAU.

On dissout 2 gr. de nipagine A, ou 1 gr. 5 nipasol M, dans 1.000 gr. de l'huile grasse à employer, en chauffant. On peut aussi préparer une solution concentrée en dissolvant 1 gr. 5 de nipagine A plus 0 gr. 5 de nipasol M dans 100 gr. d'huile grasse en chauffant à 90° C. environ, et on mélange ensuite cette solution avec 900 gr. de l'huile grasse à employer.

POUDRE POUR POLIR LES ONGLES.

Gomme adragante en poudre	5 gr.
Glycérine à 28° B. chimiquement pure	15 »
Parfum	10 »
Nipagine M	3 »
Oxyde d'étain	960 »

Eau parfumée (eau de rose) jusqu'à la consistance d'une pâte molle. Coloration avec une solution colorante de carmin ou d'un autre colorant non toxique. (Suivant A. LY, *Deutsche-Parfumerie-Zeitung* 17, 34 (1931).

On dissout la nipagine préalablement, soit dans l'huile essentielle, soit dans un peu d'alcool, et on l'additionne à la pâte terminée successivement en brassant énergiquement.

EAU POUR ONGLES.

Borate de soude	30 gr.
Glycérine à 28° B, chimiquement pur	70 »
Eau parfumée	900 »
Nipagine M	1,5

Dissoudre la nipagine séparément au préalable dans l'eau en chauffant.

FIXATEUR DE CHEVEUX.

Gomme adragante	5 gr.
Gélatine blanche	20 »
Glycérine chimiquement pure à 28° B.	400 »
Eau	573 »
Nipagine M	2 »

Coloration et parfum à volonté.

Dissoudre la nipagine préalablement dans l'eau en ébullition et employer ensuite cette solution comme d'habitude.

POUDRE DE TOILETTE.

Pour maintenir les poudres en état de stérilisation, mélanger intimement à 1.000 gr. de la poudre, une solution de 3 gr. de nipagine A et de 2 gr. de nipasol M dans 30 cmc d'alcool, et sécher.

De cette même manière, on protège contre les microbes des gelées de toutes sortes : carragahen, gélatine, gomme adragante, mucilage de gommes et autres, crèmes à barbe, savons de toilette, lait de concombre, crème de concombre, pâtes d'amande et de miel, etc.., en employant 0,1 à 0,3 de nipagine M, 0,05 à 0,25 % de nipagine A, seules, ou des combinaisons de 0,1 % nipagine plus 0,1 % nipasol, respectivement nipasol-natrium.

L'effet considérable des éthers de la série nipagine sur les microbes, m'a engagé à envisager leur utilisation pour la fabrication de produits antiseptiques et désinfectants. Déjà mes essais avaient prouvé la possibilité de l'emploi de ces éthers pour la fabrication des poudres stérilisantes (1). Tandis que l'acide borique, par exemple, employé seul, mélangé avec un poids égal d'un bouillon de culture de micro-organismes, ne détruisait pas les bactéries (*Bactérium Coli et Staphyloccoccus*) après un délai de vingt-quatre heures, cette destruction avait déjà lieu après deux heures, si on mélangeait à l'acide borique 1 % de nipagine plus 1 % de nipasol. H. SCHUMACHER (2) a préparé à l'aide de ces éthers une crème de peau antiseptique de la façon suivante :

Tégine	130 gr.
Vaseline blanche	45 »
Lanoline anhydre	45 »
Cérésine	30 »
Cire blanche	30 »
Huile d'amande	60 »
Glycérine à 28° B chimiquement pure	40 »
Eau	600 »
Nipasol M	7,5
Nipagine A	2,5
Composition parfum A.C. 6	10 gr.

Cette dernière se compose de 40 gr. lilas (N° 40, Laserson), 40 gr. amarante crème (L. Givaudan), 35 gr. muguet fleurs 16 (L. Givaudan), 4 gr. opoponax 1358 S.V. (L. Givaudan), 4 gr. résino-gomme Tonka S.A. (Lautier), 1 gr. clair de céleri (Lautier).

On dissout la nipagine A dans l'huile d'amande et la glycérine en chauffant à 90° C. environ ; le nipasol et toutes les autres substances de cette crème sont chauf-

---

(1) Archiv. der Pharmaz. 268, 672 (1930).

(2) Deutsche Parfümerie-Zeitung 16, 486 (1930).

MANUFACTURE DE CARTONNAGES DE LUXE

SPÉCIALITÉS POUR PARFUMEURS

Marius MILOU & Cie

MONTÉLIMAR (France)

MAISON A :
PARIS
44, Rue de la Boétie (8e)
Téléphones : Elysées 89-40 - Inter 50

AGENCES :
LONDRES
G. BOUJON
59, St-George's Road
Warwick Square S. W. 1

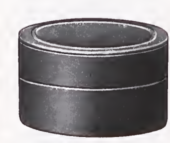
MAISON A :
NEW-YORK
521, Fifth Avenue
Phone Plaza 3.794



N° 5512/3



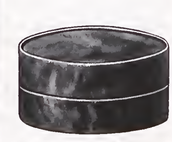
N° 5314



N° 3201/2



N° 3975



N° 3609/2



N° 7880



N° 4246/1

fés dans de l'eau bouillante. On additionne ensuite la solution nipagine-huile d'amande et glycérine, et lorsque toutes les substances solides sont fondues, on ôte le mélange du feu et on agite jusqu'à refroidissement complet. On additionne la composition de parfum seulement lorsque le mélange est refroidi à la température de la main.

Nipagine, nipasol et nipabenzyle se prêtent aussi favorablement à la fabrication de savons antiseptiques et désinfectants, et surtout leurs combinaisons avec le natrium puisque leur efficacité anti-microbienne n'est pas diminuée, comme déjà mentionné, ni par les alcalins ni par l'albumine qui, comme on sait, affaiblissent considérablement l'efficacité du sublimé par exemple.

Il n'est plus nécessaire de mentionner que ces éthers sont préférables au sublimé, à l'acide de carbol et au thymol, parce qu'ils ne sont pas toxiques ; au carbol et au thymol parce qu'ils sont inodores et n'irritent pas les muqueuses.

L'effet désinfectant très prononcé obtenu par du savon additionné de nipagine et de nipasol est constaté par J. Augustin (1).

C. Kneidinger (2) a déjà prouvé que dans la science dentaire les éthers de nipagine pouvaient rendre de grands services pour les soins de la bouche.

J. Augustin (3) et A. Wagner demandent à une bonne eau dentifrice antiseptique les six qualités suivantes :

1° Il faut qu'elle soit non toxique ;

2° Il faut qu'elle soit neutre (car les alcalins attaquent la substance organique de la dent et les acides sa matière inorganique) ;

3° Il ne faut pas qu'elle soit corrosive et ne doit même pas irriter les muqueuses les plus sensibles ;

4° Il faut qu'elle soit désodorisante et rafraîchissante ;

5° Il faut qu'elle n'ait pas un goût désagréable ;

6° Il faut qu'elle ait un effet antiseptique durable.

L'auteur recommande la composition suivante qui remplit ces six conditions :

Alcool à 96°	1.000 gr.
Glycérine chimiquemt pure	100 »
Savon de soude neutre à 20 %	50 »
Nipabenzyle..........	2,5
Nipasol M	12,5
Nipagine A...........	5 »
Teinture de myrrhe....	100 »
Teinture de ratania....	100 »
Eau et 1 gr. saccharine .	350 »
Menthol	5 »
Huile de menthe	35 »
Huile de cannelle	3 »
Huile d'anis..........	10 »

Nous pensons qu'en raison de l'effet anti-microbien considérable des éthers de nipagine, démontré par cet exposé, il doit leur être réservé une place prépondérante parmi les antiseptiques pour produits cosmétiques.

(1) Seifensieder-Ztg. 58, 307 (1931).

(2) Zahnaztl. Rundschau 39, 1008 (1930).

(3) Seifensieder-Zeitung 57, Beilage der Parfümeur, 4, 633 (1930).

LE VETYVER

Par **R. L. JOLY**, Ing. A. C.

L'intérêt et les raisons de sa culture dans l'économie familiale indigène et dans leurs rapports avec les cultures commerciales de la région de Bambari (Oubangui-Chari) (1).

Généralités et description sommaire.

Le vétyver ou chiendent odorant est une plante herbacée vivace, rhizomateuse, appartenant à la famille des graminées, tribu des Andropogonées. Il a pour nom scientifique : *Vetiveria zizanoides Stapf.* dont les synonymes sont : *Andropogon muricatus Retz.*, *A. Ziziaoides* (L.) *Stapf.*

On dit cette plante originaire de Ceylan et sa culture est pratiquée depuis fort longtemps par les populations du sud de l'Inde, de l'intérieur de la Malaisie, en particulier de Java. Par la suite, l'aire de culture du vétyver s'est étendue dans l'Océan Indien à la Réunion et aux Comores principalement, aux Antilles, au Brésil, en Nouvelle Calédonie. Dans les colonies tropicales de l'Afrique continentale française, on n'a jamais tenté que des essais culturaux aux résultats assez peu connus et l'on n'a à peu près trouvé le vétyver qu'en bordure des routes où il forme d'ailleurs un excellent talus protecteur.

Cette graminée vivace par ses rhizomes se développe par touffes épaisses et denses, émettant de nombreuses feuilles coriaces, rectilignes, anguleuses, étroites, longues d'environ 0 m. 50 à 1 mètre et plus. Au bout de quelques mois, 8 à 12 environ, on voit apparaître de nombreuses tiges minces et dressées atteignant 1 m. 50 à 2 mètres de hauteur, ce sont les hampes florales dont l'extrémité se transforme en une inflorescence bru-

(1) Cette étude peut aussi bien s'appliquer à toutes autres colonies d'Afrique occidentale et équatoriale, principalement aux colonies cotières économiquement plus favorisées, en particulier la Guinée ou l'essence de vétyver est olfactivement appréciée, et le Cameroun.

nâtre, sorte de panicule terminale dressée à la façon du sorgho.

Les feuilles ne sont pas odorantes et la partie souterraine seule est exploitée. Toute la partie souterraine est utilisable et pratiquement utilisée, bien qu'il y ait lieu de tenir compte de l'existence de deux sortes apparentes d'organes, cette remarque pouvant avoir son importance pratique en culture, lors de la multiplication des plants. La touffe de chiendent odorant en effet comporte un compact et abondant faisceau radiculaire ne comprenant pas botaniquement et culturalement qu'une seule catégorie de racines. On peut tout d'abord distinguer les filaments rhizomateux qui sont les organes de résistance et de reproduction naturelle d'un diamètre comparativement plus gros et d'une couleur plus claire. Ces sortes de rhizomes traçants peuvent s'étendre au loin, se garnissent de radicelles adventives et sont munis de bourgeons à leur partie supérieure. La masse radiculaire est surtout composée de nombreuses racines chevelues, longues de 10 à 40 cm., tortueuses à fine pubescence, de couleur plus grisâtre, d'une odeur plus nette, ce sont les racines vraies, plus riches en essence.

Ces racines séchées conservent et concentrent même leur odeur de violette dit-on, et le nom de chiendent odorant doit provenir de leur aspect et de leur présentation commerciale rappelant les paquets de chiendent commun utilisé dans notre médecine populaire. D'autre part dans les pays de production ces racines sont enfermées dans les armoires pour donner au linge une bonne odeur et pour éloigner les mites, à l'exemple de la lavande dans nos campagnes de France.

Nous avons dit plus haut que les filaments rhizomateux représentaient les organes végétatifs de résistance et de reproduction naturelles. Ils sont en effet organes de résistance pour compléter l'action des racines et permettre à la plante d'aller au loin chercher ses aliments, et de pouvoir passer une saison sèche prolongée, surtout après l'époque de la floraison et de la fenaison consécutives. Ils sont organes de reproduction naturelle à notre connaissance car pratiquement nous ne nous sommes pas aperçus de la fertilité commune des semences et n'en connaissons aucune citation. A l'arrachage de la plante en outre, on retrouve très bien le caractère traçant de ces rhizomes en ce qu'ils s'écartent passablement de la touffe de forme arrondie constituant le chevelu des racines ; ils en sont une difficulté notable.

Exigences climatériques et agrologiques.

L'examen du lieu géographique de station naturelle, sud de l'Inde autant que Ceylan, donne immédiatement une idée de l'étendue possible de sa zone de végétation. *A priori* tout territoire compris sous un climat analogue à celui existant entre les 5 et 10e degrés latitude nord pourra convenir, en dehors de toutes influences climatologiques particulières.

Végétativement les régions à saisons pluvieuses prolongées, à précipitations abondantes, conviendront bien à son développement, c'est toute la physiologie de la plante.

Economiquement il semble que le climat idéal serait plutôt représenté par deux saisons bien tranchées, l'une pluvieuse, d'assez longue durée correspondant à la période de végétation, 7 à 9 mois environ, l'autre la saison sèche de durée suffisante pour permettre la maturité histologique et physiologique des canaux sécréteurs.

Mais on doit bien se rappeler que toute plante odoriférante et le vétyver ne doit pas échapper à cette règle, présente les particularités suivantes :

Sous climat humide la matière produite donne un poids plus élevé à l'hectare, mais plus aqueuse donne par contre une teneur en essence plus faible, en même temps qu'une essence de constitution physique et de composition chimique pouvant être différentes.

En outre, la zone climatologiquement équatoriale présente quatre saisons, pluie et sécheresse alternées, dont l'influence particulière peut se retrouver dans le rendement final et dans la qualité de l'essence. Nous savons bien que la quantité et la qualité de l'essence augmentent avec l'âge de la plante, mais industriellement il reste à savoir dans quelles conditions, de même qu'il reste à déterminer l'âge optimum de la récolte pour l'obtention du résultat quantitatif et qualitatif le meilleur. Nous devons penser en effet, lorsqu'il s'agit d'exploitation européenne que nous avons affaire à une plante se comportant comme une culture à récolte unique sur le même sol. L'influence du climat intervient donc directement encore plus que pour toute autre culture, sur le chiffre déterminatif du bilan.

Sous climat nettement tropical à deux saisons distinctes et nettes, de durée plus ou moins longues suivant la latitude, en principe pour un poids déterminé de matière première plus réduit territorialement la teneur en essence serait plus élevée. Il semble en outre que la qualité de l'essence serait meilleure et plus recherchée. En fin de compte, il semble résulter de l'étude biophysiologique de cette plante que le climat le plus favorable serait celui correspondant à la zone de transition entre les régions pluviométriques équatoriaux et tropicaux ou les trois facteurs d'influence : répartition des saisons, distribution et importance des chutes de pluies, durée des saisons d'hivernage et de sécheresse, se trouvent le mieux conciliés. La région de Bambari qui présente une courbe pluviométrique à tendance équatoriale quant au régime des pluies et à tendance sud-tropicale quant à l'importance de leur chute, satisferait donc aux deux éléments vitaux, végétation et productivité. L'expérience climatologique de cette région n'étant pas

encore acquise puisqu'elle ne porte que sur deux années d'observation, ne peut permettre une suffisante appréciation.

Agrologiquement la nature physiologique de la plante en même temps que la structure de la partie utile indiquent que les sols meubles plutôt légers, sains, aérés, frais sans mares d'eaux stagnantes prolongées, fertiles, sont les plus favorables à sa culture. Les formations géologiques des époques pleistocènes et éocènes de la région de Kouango-Pierlat et plages de la région de Bambari (plateau gréseux situé à l'est de la rivière Liwa, affluent rive gauche de la Ouaka, route de Bambari à Alindao) donnant par désagrégation des terres sablonneuses gréseuses, sablo-argileuses, argilo-sableuses suivant la nature pétrographique des roches sous-jacentes sont par excellence celles qu'affectionne le vétyver. Un exemple de ce choix en est donné par les terres légères rougeâtres et gréseuses, dévonniennes de la région de Brazzaville. Les argiles noires et rouges, les sables reposant en faible épaisseur sur une assise argileuse, argilo-latéritique conviennent bien. Les sols d'épaisseur suffisante et de recoupement alluvionnaire provenant de la décomposition des roches sédimentaires métamorphisées telles que les schistes stratifiés et cristallins, les roches gneissoides, peuvent également supporter de bonnes cultures de vétyver. Ces derniers terrains sont ceux qui caractérisent la région de Bambari. Modifiés par le sable ou les alluvions suivant leur situation topographique ces terrains sont susceptibles de fournir une satisfaisante masse de racines.

A chacun de ces sols correspond évidemment une méthode agritechnique particulière, mais il apparaît que les terres à minéralisation encore incomplète donnent un chevelu plus abondant et plus fin que celles où les fermentations sont actives et quasiment immédiates comme les terres sableuses.

Plantation.

Trois systèmes de culture sont à distinguer démographiquement et techniquement suivant que l'on s'adresse à l'Européen ou à l'indigène.

1. Culture pure.

Il semble que pour une société coloniale, il faille rechercher de préférence les petits écartements de façon à obtenir le maximum de production sur l'unité de surface, pour un minimum de frais de préparation du sol, de plantation, d'entretien, d'arrachage, de transport. Ces écartements doivent, d'autre part, correspondre aux éléments déterminatifs, climat, sol, situation géographique de l'exploitation, pouvoir de travail de la main-d'œuvre, destination commerciale de la matière utile. *A priori*, nous pouvons dire que les distances 0 m. 80×0 m. 35 correspondent à une densité moyenne. Ces écartements peuvent présenter l'avantage de mettre la plante dans un état de défense plus grand contre l'envahissement très rapide des cultures par l'Imperata.

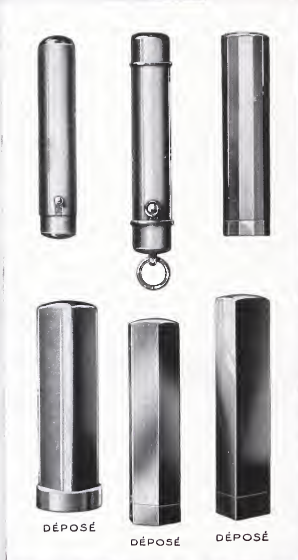
Cette dernière plante réunissant à peu près les mêmes caractères végétatifs que le vétyver, est douée d'une formidable puissance de développement par sa vigueur spécifique dépassant même celle de notre chiendent et du *Cyperus*, en même temps que d'une rapidité d'extension surprenante grâce à ses rhizomes atteignant une grande longueur et portant au loin le germe de la mort. Le vétyver malgré sa grande vigueur ne résiste pas à l'attaque intense de cette indestructible plaie ; il se laisse envahir, submerger, il jaunit généralement par étiolement, vit d'une vie latente en espérant sa délivrance, et meurt si celle-ci tarde à le secourir. Lorsqu'on se trouve placé sur de semblables terrains il faut même tenter de plus petits écartements encore, 0 m. 60×0 m. 30 de façon à ce que le vétyver par ses rangs serrés et à la suite de quelques binages effectués au moment de la reprise de la végétation couvre rapidement le sol de son ombre ou l'impereta ne perce pas, étant une plante avant tout héliophile.

Dans semblable cas il ne faut pas penser, en zone tropicale, pouvoir effectuer des améliorations foncières onéreuses auxquelles la société ou le colon ne survivrait pas. Pour des raisons absolument inhérentes au milieu tropical et africain lui-même, l'agriculture plus que partout ailleurs est une industrie pauvre car elle s'adresse directement et entièrement aux problèmes de l'exploitation foncière pure, de la mise en valeur même de cette substance ingrate qu'est le sol surmonté d'une atmosphère spéciale, les deux facteurs essentiels qui restent toujours à étudier pratiquement et agronomiquement. De plus un troisième facteur primordial, comme si les deux premiers ne suffisaient pas, vient aggraver encore cette question du défoncement, c'est le facteur main-d'œuvre avec tous ses constituants difficilement perfectibles tout au moins dans un temps raisonnable d'éducation professionnelle et morale : mentalité, coutumes, politique, adaptation anatomique et psychologique à nos instruments et à nos travaux, compréhension spécifique de la tutelle administrative et judiciaire, etc...

Un autre mode de plantation parfois préconisé est celui qui consiste à planter en lignes distantes de 1 m. à 1 m. 50, les plants étant espacés de 0 m. 15 sur la ligne.

Lorsqu'on s'adresse à des terres alluvionnaires saines ou légères, exemptes de mauvaises herbes par trop rapidement et abondamment envahissantes, après une bonne façon préparatoire, il y aura assurément intérêt à adopter des écartements plus grands au profit du développement radicellaire de chaque touffe.

D'une façon générale, on peut dire que l'écartement des plants est fonction de l'ampleur acquise par les touffes et qu'il suffit de l'expé-


DÉPOSÉ
DÉPOSÉ
DÉPOSÉ

rience d'une période de végétation pour approprier à son sol l'écartement le plus favorable. Entre les lignes, l'aération et la luminosité devant être suffisantes, les feuilles ne devront à aucun moment arriver à s'entrecroiser par trop ; elles devront simplement se toucher au moment de la plus belle végétation.

Sur la ligne l'espace à laisser entre deux plants devra être plus réduit de telle façon que les feuilles puissent s'entrecroiser sur environ leur tiers supérieur ou la moitié de leur longueur. A cette densité en sol meuble et non enherbé, la touffe de vétyver pourra atteindre son complet développement et les racines se multiplier facilement sans crainte d'influence anormale.

Les données qui viennent d'être citées plus haut se rapportent à une culture européenne. En matière indigène les conditions économiques se présentent d'une façon infiniment plus favorable, les considérations d'ordre purement technique pouvant être facilement écartées. L'indigène en effet, propriétaire du sol, ou du moins libre de disposer de telle partie de terrain sans avoir à attendre le résultat d'une enquête administrative, pourra choisir à son gré l'emplacement destiné à recevoir une culture de vétyver. Il le fera sans difficulté et pourra se mettre immédiatement à l'œuvre suivant les principes de sa méthode de travail. Comme d'autre part il est adapté au pays, de toutes les façons, qu'il ne pratique l'agriculture que sur une surface très restreinte, que l'avenir s'offre à lui dans une mesure pas plus avancée que ne l'est le présent, il n'aura donc pas à se préoccuper de la topographie du terrain.

La pression administrative sera cependant indispensable ici comme pour toute culture n'ayant pas un but alimentaire ou utilitaire quelconque en rapport avec les besoins de la famille. Il y a lieu de remarquer avant tout la facilité et la simplicité de la culture du vétyver qui par son caractère perennal peut être conservé longtemps sur le même terrain et n'être récolté qu'au moment de l'écoulement des racines qui acquièrent pendant ce temps du poids et donc de la valeur. Le vétyver, plante vivace est en outre d'une résistance certaine pouvant supporter avec le même comportement, un excès d'eau comme une sécheresse prolongée et sa culture est loin donc de présenter les aléas financiers des cultures annuelles délicates, telles que le cotonnier, le sésame et même le ricin.

Ici nous n'avons aucun accident à craindre d'aucune sorte, ni météorique, ni cultural, ni pathologique, ni même technique et commercial. Nous ne voulons cependant pas insinuer le remplacement des cultures citées plus haut par celle du vétyver, au contraire.

Les cultures annuelles de cotonnier, de sésame, de ricin, peuvent être considérées comme des cultures commerciales de première nécessité en raison de l'économie générale de la France et du pays et cela en pleine connaissance et des difficultés et des résultats pas toujours certains.

La culture du vétyver par contre, pour toutes les raisons que nous venons d'exprimer doit être considérée comme une « culture de secours », une culture complémentaire, auxiliaire, destinée à rattraper non pas la perte car nous ne pensons pas qu'il puisse y avoir encore l'idée de perte dans l'esprit de l'indigène qui pratique automatiquement les cultures demandées par le commandant, mais à rattraper cet échec cultural plus immédiatement visible.

D'autre part le vétyver étant une plante de rapide et grand développement, pour conserver la conception même qu'a l'indigène de la culture de plantes diverses et différentes, on peut dès à présent entrevoir la possibilité de culture en association.

Le vétyver cultivé en lignes distantes de 3 ou 4 mètres et plus les plants se trouvant espacés d'environ 0 m. 20 à 0 m. 30 cm. sur la ligne, pourra avantageusement constituer des haies protectrices des semis à germination fragile et à première végétation sensible, comme le cotonnier, l'arachide, le sésame, le ricin, les haricots, voire les pommes de terre et le manioc. A signaler que le vétyver se plaira toujours bien dans les terres préparées pour les cultures de pommes de terre de même que de manioc. Pour cela il sera nécessaire de planter le vétyver dès les toutes premières pluies, car il est plante de résistance reconnue, les autres plantes énumérées étant semées ou plantées un peu plus tard, dès que la saison des pluies est définitivement établie, plus particulièrement en ce qui concerne les semis.

Dans le cas de cultures de patates et de calebasses ou autres cucurbitacées alimentaires dont le terrain plaira à notre plante, la mise en place de cette dernière devra se faire longtemps à l'avance si l'on ne veut qu'elle ne soit radicalement étouffée par la végétation luxuriante des nombreuses tiges traçantes au feuillage enrobant.

Sorgho et riz plus particulièrement peuvent aussi entrer en culture associée avec lui, et la rizière représente même un excellent support.

Enfin cet Andropogon peut être cultivé dans certains terrains rejetés pour la culture d'autres plantes. Ainsi les abords sablonneux du Poste administratif de Kouango, la partie marécageuse du Poste de Bambari, tous deux terrains incultes pourraient parfaitement bien convenir à sa culture en utilisant comme main-d'œuvre les vagabonds et parasites humains qui ne manquent jamais de se trouver dans le moindre centre indigène.

En dehors de cette culture en association propre une autre méthode consiste à utiliser le vétyver comme clôture, comme plante limite séparant les lougans des cultures ci-dessus énoncées, de la brousse environnante.

(A Suivre)



Maison fondée en 1833

TOURNAIRE FRÈRES

Téléph. 0.30 - R. C. Grasse N° 903 **Constructeurs, GRASSE (Alpes-Maritimes)** Télégr. TOURNAIRE-GRASSE

Fabrique d'Estagnons en Aluminium pour Expéditions d'Alcools, Extraits, Huiles Essentielles, etc.

Boîtes à Concrètes — Exportation

ESTABLISHED 1833

TOURNAIRE FRÈRES

Constructors, GRASSE (A.-M.) France

Manufacturers of Aluminium Bottles for the Expédition of Alcohols, Extracts, Essential Oils, etc.

Solid-Oil Boxes — Exportation

CASA FUNDADA EN 1833

TOURNAIRE HERMANOS

Constructores, GRASSE (Alpes-Maritimes)

Fabrica de Latas de Aluminio para Expediciones de Alcoholes, Extractos, Aceites Esenciales, etc.

Cajitas para — Exportacion



Le Pyrèthre, son Oléo-Résine en Usage thérapeutique

Les pyréthrines sont très toxiques pour les vers, les insectes et, en général, pour tous les animaux à sang froid. Au contraire, pour les animaux à sang chaud, ces principes sont inoffensifs. Par conséquent, les pyrèthres sont excellents pour la destruction des parasites de l'homme et des animaux.

Les vers intestinaux sont plats : cylindriques ou ronds : ascaris, oxyures, ankylostomes, trichocéphales, etc.

Les tænias (solium, saginata, botriocéphale), entrent dans l'homme par suite d'ingestion de viandes crues ou mal cuites.

Ils provoquent des nausées, des vomissements, un amaigrissement prolongé, une faim insatiable, de la diarrhée et des troubles nerveux : maux de têtes, vertiges, syncopes, troubles visuels, Chez les enfants, ils donnent des convulsions, quelquefois de la paralysie. Quelquefois ils provoquent une anémie grave.

Les ascaris lombricoïdes sont cylindriques : la contamination se fait par les eaux de boissons, les légumes arrosés avec de l'engrais humide, etc. L'ascaris forme souvent des masses considérables dans l'intestin. Les plaies qu'ils provoquent à l'intestin sont dangereuses, ils donnent des symptômes analogues aux tænias.

Les oxyures sont petits, de 3 à 10 m/m de long, ils vivent dans l'intestin grêle et provoquent de l'irritation du rectum.

Les trichocéphales sont de petits vers ronds de 3 à 5 centimètres de long, qui vivent implantés dans la paroi intestinale, ils sont souvent la cause de maladies infectieuses de l'intestin : choléra, fièvre typhoïde, etc.

Les ankylostomes sont dangereux, surtout dans les pays chauds, les anguillules passent parfois dans le sang.

Les malaises provoqués par les vers ne leur sont pas toujours attribués et les soins donnés restent inutiles. La médication contre les vers est donc très importante.

Les produits actuellement employés sont plus dangereux que les pyréthrines.

La dose de pyréthrine à utiliser est toujours faible.

TÆNIAS. — Le traitement se fait le plus souvent avec de la pyréthrine enrobée dans du sucre. La dose à utiliser ne doit pas dépasser 5 centigrammes par jour d'oléo-résine à 20 % de pyréthrine, soit 1 centigramme de pyréthrine pure.

La veille du traitement prendre le matin un laxatif ou une légère purgation, ne prendre pendant la journée que du bouillon ou du lait.

Le lendemain, à jeun, prendre dans un peu de confiture ou de miel du saccharé de pyrèthre au 100°, ne pas manger pendant les deux heures qui suivent. Le reste de la journée, alimentation réduite.

Continuer les deuxième, troisième et quatrième jours à prendre à jeun la même dose de 5 centigrammes d'oléo-résine à 20 % de pyréthrine, enrobée dans le sucre.

Le cinquième jour prendre trois heures après la médication une purgation. Dans ces conditions, le tænia est toujours expulsé.

Pour les autres vers, la dose peut-être plus faible, et le traitement peut durer plus longtemps (douze jours). La purgation est supprimée s'il y a symptôme d'appendicite.

L'évacuation dure une huitaine de jours.

Les soins d'hygiène extérieurs empêchent la réinfection.

Comme dans tous les traitements antiparasitaires, éviter l'emploi des pyréthrines et de leurs dérivés, après les repas. Préparer soigneusement la liberté de l'estomac et de l'intestin, et le bon fonctionnement du foie.

Pour les parasites des animaux, la pyréthrine peut être mêlée à du *sel marin* que les animaux aiment mieux que le sucre : la proportion peut être un peu augmentée en proportion du poids de l'animal, mais sans excès : car ce n'est pas l'animal qu'on soigne, mais les vers que l'on traite. La dose est calculée selon la force des parasites et non selon la dimension du malade.

Pyrethrum, its Oleo-Resin in Therapeutic use

The pyrethrines are highley toxical to worms, insects, and generally to all cold-blooded animals. On the other hand, they are harmless to warm-blooded animals. Consequently the Pyrethra are among the best parasite killing drugs to be used on man and beast.

The worms bred in the human intestine are aither flat, cylindrical or round : ascaris (thread-worms), oxyuris, ankylostoma trichocephalus, etc.

The Tænias or tape-worms (solium, saginata, botricephalus, etc) are taken into the human digestive canal when raw or unsufficiently coocked meat is ingested.

They bring on nauseas, vomiting, increasing emaciation, insatiable hunger, diarrhoea and nervous disorders : head-aches, giddiness, syncopes (fainting) visual disorders. In children, they promote convulsions, and sometimes paralysis, sometimes severe anaemia.

The lumbricoid ascaris (round Worms) are cylindrical : the ingestion of these takes place trough drink-water or through vegetables which have been watered with liquid dung, etc. The ascaris will often form big clumps in the intestines, in which they inflict dangerous wounds, giving rise to the same symptoms as the Taenias do.

The Oxyuris are small worms, from 3 to 10 millimeters in length. They live in the small intestine and cause irritation of the rectum.

The tricocephali are small, round worms, 3 to 5 centimeters long, which live and grow upon the intestinal wall. They are often the cause of infectious diseases of the stomach : cholera, typhoid fever, etc.

The ankylostomas are particularly dangerous in warm climates, for the anguillulas sometimes will work their way into the blood.

The mischief worked by worms is not always ascribed to them, and the treatment resorted to proves a failure. Consequently, the medication against worms is most important.

The preparations used in the present time are more dangerous than the pyrethrines.

The proper dose of pyrethrine to be used is always low.

Taenias. — In most cases, the pyrethrine is given as sugar-coated pill, the dose to be used not to exceed 5 centigrams per diem of Oleo-Resine with 20 % pyrethrine, which corresponds to 1 centigram of pure pyrethrine.

The day before the treatment, take in the morning a laxative or a slight purgation, and during the remaining of the day take only somme beef-tea or some milk.

The next morning, on an empty stomach, take with some jam or honey, some saccharate of pyrethrum of 1 % strength ; take no food during the two following hours, and during the rest of the day reduce your diet.

Continue, during 2nd, 3rd and 4th days to take on an empty stomach, the same dose of 5 centigrams of 20 % pyréthrine, sugar coated. On the 5th day, 3 hours subsequent to taking the medicine, take a purge, and by following this treatment, the tænia, is sure to be expelled.

For other worms, the dose may be weaker and the treatment may last longer (12 days) : leave out the purgation if symptoms of appendicitis appear.

It takes about 8 days for the worms to be expelled. By maintaining eleanliness outside, re-infection will be avoided.

According to the rule prevailing il all cures against intestinal parasites, the pyréthrines and their derivates should never be taken after the meals. Make sure that the stomach and intestine are perfectly free and that the liver works well.

In case of severe infection, the dose or pyrethrine may be increased.

When using Pyrethrine against parasites in animals, it may be mixed with marine salt, a substance which animals prefer to sugar : the proportion of pyrethrine may then be somewhat increased corresponding to the weight of the animal, but without excess : for the purpose in view is not to care for the animal but to deal with the worms. The dose should be calculated in accordance to the strength of the parasites and not to the size of the patient.


La Rose de France

Emploi du Pyrèthre contre la Douve

Le tétrachlorure de carbone qui est employé dans beaucoup de régions dans le traitement de la distomatose des brebis est un produit de mauvaise conservation et dont la dose thérapeutique est voisine de la dose toxique. Aussi en résulte-t-il souvent des accidents mortels.

On peut employer l'extrait de pyrèthre dans le traitement contre la douve, en préparant des capsules gélatinées de la grosseur d'une cerise (1 à 2 grammes) et contenant un mélange de solvants composé par exemple de :

Benzine pyréthrée : 80 parties.
Huile de vaseline : 5 parties.
Alcool à 20 % de camphre : 5 parties.

Essence de pin (pine oil) : 10 parties.

L'essence de térébenthine qui a été conseillée pour cet usage est plus toxique que l'essence de pin, et cause des désordres dans les muqueuses intestinales, allant jusqu'à la perforation.

La benzine pyréthrée se prépare de la façon suivante :

Benzine cristallisable : 1.000.
Oléo-résine de pyrèthre (à 20 % de pyréthrines), 5 grammes.

La benzine contient donc un pour mille de pyréthrine et chaque gramme contient un milligramme de pyréthrine. Chaque capsule de un gramme contient un milligramme de pyréthrine.

Les moutons doivent être traités préventivement en automne (à jeun).

Les douves tuées et expulsées du foie à cette époque n'ont pas encore causé de graves désordres dans l'organe hépatique.

Les moutons qui ne sont traités qu'en janvier (dans l'hémisphère nord) ont déjà de la cirrhose du foie.

Dans les régions à distomatose, les brebis doivent être traitées :

a) Avant la mise au pâturage (vers avril) pour tuer les douves dont les œufs seraient dans le pâturage ;

b) Cinq mois plus tard (en automne), pour expulser la jeune douve dont l'embrion a été absorbé en avril ;

c) Vers novembre, pour assurer la réussite parfaite du traitement.

Ce traitement ressemble au traitement du Professeur Marotel (utilisé en Bulgarie et en France avec succès, et qui a été préconisé par le docteur vétérinaire Léon Bodin), mais le professeur Marotel conseillait un mélange à base de térébenthine, plus toxique que le mélange à base d'essence de pin. Enfin l'addition des pyréthrines a considérablement amélioré le traitement. Le pyrèthre est rigoureusement inoffensif pour les animaux à sang chaud (rapport du laboratoire de Toxicologie de Lyon. Professeur Morel).

On the use of Pyrethrum against the Distoma or Liver-Fluke

The tetrachloride of carbon, which is used in many regions for the treatment of Distomatosis in sheep is a remedy which keeps badly and is dangerous inasmuch as the therapeutic dose is very near to the toxic dose, so that deadly accidents frequently occur.

The extract of pyrethrum may be used against the distoma (liver-fluke), in the form of gelatine capsules, about the size of a cherry (weighing 1 to 2 gms) and made-up of various solvents, such as for instance :

Pyrethrum in Benzine : 80 parts.
Vaseline oil : 5 parts.
Camphorated Spirit, 20 % strength : 5 parts.
Pine Oil : 10 parts.

The oil of turpentine which has been recommended for that purpose, is more poisonous than the Pine Oil and is liable to promote in the intestinal mucous membranes grave disorders and even perforations.

The Pyrethrum-in-Benzine solution is prepared as follows :

Benzine crystallizable : 1.000 gms

Oleoresin of pyrethrum (20 % pyrethrine content) : 5 gms.

Consequently, the pyrethrine contents, in the benzine is One per thousand, and each gram con-

tains 1 milligram of pyrethrine. Each capsule, weighing 1 gram, contains 1 milligram of pyrethrine.

The sheep should be given a preventive treatment in autumn, on an empty stomach.

The distomas, when killed and expelled from the liver at that time of the year, have not yet caused heavy disorders in the hepatic gland.

The sheep which are not treated until January in the northern Hemisphere, are then already suffering under cirrhosis of the liver.

In the regions where Distomatosis is prevailing, the sheep should receive the treatment :

a) Before being put out to graze (about April), so as to kill the Distomas whose eggs might be in the pasture ;

b) Five months afterwards (in autumn) so as to expel the young Distomas which have been swallowed as embryos, in april ;

c) About november, to make sure that the treatment will be perfectly successful.

This treatment resembles Professor Marotel's, as successfully used in Bulgaria and France, and has been advocated by the Veterinary Surgeon Dr Leon Bodin. But Professor Marotel recommended a mixture with turpentine as a basis, being more toxical than the mixture made-up of pine oil.

Last, the treatment has been greatly improved by the addition of pyrethrines. Pyrethrum is strictly harmless to warm-blooded animals (Report by Prof. Morel of the Lyons Laboratory for Toxicology).

Caractères de Solubilité de la Vanilline et de la Coumarine

Les parfums de la famille de la vanille peuvent se diviser en trois catégories :

1° L'extrait de vanille qui se prépare en extrayant 380 gr. environ de gousses de vanille avec 4, 5 litres d'alcool ;

2° L'imitation d'extrait de vanille qui renferme beaucoup moins d'extrait de vanille naturelle, mais néanmoins une quantité suffisante pour que la force de l'extrait soit égale au maximum aux 50 % de celle de l'extrait naturel ;

3° L'extrait de vanille composé renfermant de la vanilline, de la coumarine et une proportion plus ou moins grande, en général voisine de 50 % d'extrait de vanille.

Ces produits sont employés en quantité importante dans la fabrication de la pâtisserie, de la confiserie et des crèmes glacées.

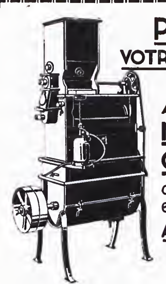
Pendant longtemps, le solvant principal ayant été utilisé pour la préparation de ces extraits a été l'alcool, toutefois depuis quelques années, principalement aux Etats-Unis, de nombreux essais ont été effectués pour diminuer la proportion d'alcool employé ou pour lui substituer en partie ou en totalité un autre solvant. La glycérine a jusqu'ici été le principal solvant employé, mais on n'a pas encore trouvé de succédané parfait de l'alcool évitant en particulier les troubles par précipitation qui se produisent par temps froid.

La solution de ce problème dépend, pour une grande part, de l'étude de la solubilité des divers constituants des extraits dans les solvants examinés et c'est pour cette raison qu'un nombre élevé de travaux ont été publiés sur cette question, en particulier par De Groote (*Am. Perfumer*, t. xv, p. 372, 1920) et C.-E. Mange et O. Ehler (*Ind. Eng. Chem.*, t. xvi, p. 1258, 1924).

Tout récemment, R.-M. Hitchens a étudié la solubilité des constituants des extraits de vanille dans quelques solvants (*Ind. Eng. Chem.*, t. xxiv, p. 418, 1932) et cette étude est particulièrement intéressante par le nouveau mode opératoire employé.

Cet auteur dont nous reproduisons les conclusions ci-dessous, a plus particulièrement étudié la solubilité de la vanilline et de la coumarine dans l'alcool éthylique d'une part et dans la glycérine d'autre part. Les essais portèrent sur des échantillons commerciaux de vanilline et de coumarine dont le degré de pureté était suffisant pour que ces produits soient utilisés directement pour les essais et sur des solutions de glycérine et d'alcool dans l'eau dont la richesse était vérifiée par des mesures de densité.

La mesure de la solubilité était faite comme suit : on plaçait une certaine quantité de solvant et un excès de corps à dissoudre dans des petits flacons munis d'agitateurs. Les flacons étaient placés dans un bain-marie dont la température était réglée à +0°2. On agitait vigoureusement pendant une durée de six heures le contenu des flacons de façon à obtenir la saturation des solutions. (Quelques essais de vérification avaient permis de s'assurer que la saturation était bien obtenue




CAPSULAGE
ACELTA
ENDUIT LIQUIDE A FROID

sans aucun risque par cette méthode).

On prélevait alors en vue de les analyser, des échantillons des solutions obtenues en utilisant à cet effet des pipettes préalablement chauffées pour éviter toute cristallisation de la solution dans le corps de la pipette.

Les solutions de vanilline étaient dosées en titrant au potentiomètre l'hydrogène phénolique au moyen d'une solution de soude. On utilisait comme électrode de référence une électrode au chlorure d'argent O, 1 N et un bâton d'antimoine pour déterminer le point final. Dans ces conditions, on arrivait à faire des analyses très rapides avec une précision de 1 %.

Les solutions de coumarine dans l'alcool étaient analysées par extraction de la coumarine au moyen du chloroforme, évaporation du solvant sous pression réduite à la température ordinaire et séchage sur du pentoxyde de phosphore.

Cette méthode fut également appliquée à l'analyse de solutions de coumarine dans la glycérine, un certain nombre d'essais préliminaires ayant montré que quatre extractions successives par chaque fois 10 cmc. de chloroforme d'un mélange de 10 parties de glycérine dans 90 parties d'eau, ne donnant que 1 mgr. de glycérine extraite.

Sans vouloir reproduire sur des courbes la totalité des résultats de HITCHENS, on peut indiquer les renseignements généraux donnés par les essais.

La solubilité de la vanilline dans l'alcool est faible à froid pour l'alcool dilué, elle augmente rapidement lorsque la température et la concentration s'élèvent : c'est ainsi que 100 cc. d'alcool à 70 % dissolvent à 40° C. 76,7 gr. de vanilline. Lorsque l'on atteint 50°, il n'y a plus dissolution véritable, mais fusion de la vanilline. La coumarine est beaucoup moins soluble que la vanilline dans les solutions d'alcool, en particulier dans les solutions diluées.

La vanilline se dissout beaucoup moins facilement dans les solutions de glycérine que dans l'alcool, non seulement la solubilité est faible, aux basses températures et aux basses concentrations, mais elle n'augmente pas rapidement comme elle le fait dans l'alcool lorsque la concentration et la température s'élèvent.

Par exemple à 40°, et pour une concentration de 70 %, 100 cc. de solution ne dissolvent que 11,4 gr. de vanille contre 76,7 gr. dans le cas de l'alcool éthylique.

Enfin la solubilité de la coumarine dans les solutions de glycérine est très faible et à 50° et pour une solution à 70 % de glycérine la quantité de coumarine dissoute ne dépasse pas 1,68 gr. alors qu'elle est de 94,9 gr. dans le cas de l'alcool.

G. G.

New Commercial Product from cane Sugar

Organic chemists are very much given to the practice of preparing various substances, studying their properties and moving on to other fields. In this way several hundred thousand compounds have been prepared, their properties reported in chemical journals, and the substances themselves stored in dusty bottles on forgotten shelves.

Occasionally some of these creations are dragged forth and examined for usefulness. Such is the case of some compounds that may be made from ordinary cane sugar. In a paper read before the Sugar Division of the American Chemical Society at New Orleans, on March 29, 1932, Drs. Gerald, J. Cox and John Metschl, of Mellon Institute of Industrial Research, Pittsburgh, Pa., have described some of their studies on materials made from sugar.

They have found that sucrose octa-acetate, which was first prepared in 1865, may find a useful place in modern lacquers. It is a resinous material which, when compounded with other materials, serves as an adhesive. It has also been employed in treating paper. Sucrose benzoate, another compound of sugar that has been known for many years, may find similar uses.

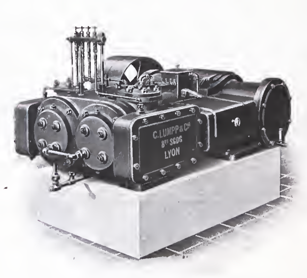
When sugar is treated with hydrochloric acid at a temperature some what higher than that of boiling water, it is converted into acidic substances. One of these acids, levulinic acid, was made and studied forty years ago. When it is properly treated with alcohol, fragrant esters are produced that may find uses as solvents in many fields.

Le VIDE à 99,94 %

en marche industrielle
réalisé par les

POMPES A VIDE

Brevets LUMPP



USINES CH. LUMPP & Cie

12, Rue Jouffroy, LYON

Filtres à vide
Séchoirs à vide
Essoreuses hermétiques
Filtres centrifuges
Filtres presses
Compresseurs d'air

La Soudure Autogène Française

Anonyme au Capital de 6.000.000 de Francs
Direction générale : 29, rue Claude-Vellefaux, PARIS
Usines à : BORDEAUX, LYON, PONT-Ste-MAXENCE (Oise)

CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE

FER - CUIVRE - ALUMINIUM
SOUDÉE AUTOGÈNE

Appareils à Distiller les Plantes Aromatiques

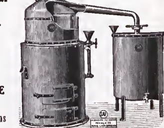
ALAMBICS DE TOUS MODÈLES
Appareils d'extraction méthodique ou par dissolvants volatils
VASES A DÉPLACEMENT — RÉCIPIENTS DÉCANTEURS
Ballons en Cuivre et en Aluminium



Bassines à Vapeur
et à Feu nu
avec ou sans agitateur

SERPENTINS
AUTOCLAVES
ARMOIRES A VIDE

Toutes pièces sur dessins



MONTANIA

Machine à Empaqueter
shampooing, poudre de riz, sels, savons-poudre et paillettes et tout produit similaire.

HOELLER Frères

Constructeurs
BERG-GLADBACH

Entièrement automatique
pour sachets plats.



Demandez devis et présentation sans engagement

à l'agent en France :

BELA-LEVAI

47, *Rue Berger* -:- PARIS (1er)

Téléphone : Gutenberg 02-35



semi-automatique
pour
sachets, poche,
boîte, flacon.

Le Marché des Essences Espagnoles

La situation économique mondiale a produit ses effets fâcheux sur le marché des essences espagnoles aussi bien que sur les autres matières agricoles ou industrielles. Et quoique les essences espagnoles soient surtout destinées à la fabrication des savons, leur baisse n'en a pas augmenté la consommation comme il eût été souhaitable.

ROMARIN. — L'essence de romarin est devenue bon marché et beaucoup de distillateurs ont vendu leur production à perte pour faire de l'argent. Il est certain que les cours actuels sont très près des prix de revient les plus bas, ceux-ci étant d'ailleurs obtenus par une forte diminution des salaires des ouvriers ramasseurs ou distillateurs.

ASPIC. — La baisse du prix est également due à la trop petite demande. On signale en Espagne des plantations de lavandin. Cette lavande hybride y pousse fort bien et donne de bons résultats.



Plantation de Lavandin en Espagne.

THYM. — La distillation a donné de bons résultats et les prix ont baissé.

MYRTHE et MENTHE POULIOT. — Les résultats ont été mauvais et les quantités disponibles sont faibles.

RUE. — La demande étant petite, les distillateurs se sont assez généralement abstenus.

EUCALYPTUS. — La forte concurrence des eucalyptus australiens et japonais n'a pas permis de payer convenablement les feuilles : la distillation s'en ressent et malgré cela il semble difficile d'arriver aux prix des essences d'Extrême-Orient qui sont vendues à des prix très bas.

ORANGE. — On a peu traité les oranges, la concurrence des produits coloniaux français se faisant de plus en plus forte. Il ne semble pas, provisoirement, que cette fabrication puisse se maintenir avec avantage.

LABDANUM. — Les prix sont fermes, car les disponibilités sont de très petite importance.

L'Essence de Roses de Bulgarie

A cause de l'été humide de 1931 et de l'hiver doux, on suppose généralement qu'en Bulgarie la récolte de roses aura de nouveau un résultat normal. Cependant, ce résultat ne pourra jamais être comparé à celui des années précédentes.

En 1910, les rosiers couvraient un sol d'environ 7.605 hactares et produisaient 5.200.000 kilos de fleurs ou 660.260 muscals respectivement (muscal = flacon à 5 gr. d'essence). En 1926, le sol cultivé ne comprenait que 5.049 hectares avec une production de 3.217.000 kilos de fleurs ou 390.860 muscals.

Cette diminution est due à la négligence qui débuta pendant la guerre, mais aussi à l'apparition d'un insecte (*phragmidium sucortium*) qui attaque la tige et détruit les boutons de roses. En général l'état des plantations est mauvais. Les plantes souffrent de différentes maladies et les récoltes ont diminué considérablement les années dernières. Le gouvernement bulgare a pris de différentes mesures pour mettre fin aux maladies, mais presque toutes les mesures restaient sans succès. On commence maintenant à déraciner les rosiers les plus mauvais et à planter des nouveaux.

Il va sans dire que la crise mondiale n'est pas restée sans influence sur les prix de l'essence de roses qui ont baissé. Selon toute apparence, la baisse des prix ne continuera pas, car *en Bulgarie il y a des rumeurs que l'on veut monopoliser toute la production et le gouvernement bulgare favorise ces intentions.*

Lalue KOLEFF.

Sur la Composition de l'Essence de Sauge sclarée

Une intéressante étude de l'essence de sauge sclarée à été faite par les chimistes Rutowski et K.-A. Gussewa, de Moscou. Ces chimistes ont isolé très soigneusement un certain nombre de portions de l'essence au moyen d'une distillation extrêmement rigoureuse.

Nous ne reproduirons pas le détail des différentes opérations, mais il nous suffit de signaler que les portions II à V contenaient surtout du linalol dont la présence fut démontrée par sa phénylurethane de point de fusion 63 à 65°, la plus grande portion de cet alcool se trouvant présente sous la forme d'acétate.

Un autre alcool sesquiterpénique ayant été reconnu, après un fractionnement supplémentaire de la portion IV, les auteurs ont considéré ce constituant comme du nérolidol-l, car, à part la rotation optique toutes les constantes correspondaient à celle du nérolidol *d*. Par oxydation chromique, il en fut obtenu du farnésal ; dont la semi-carbazone présentait le point de fusion de 133-134°.

Pour isoler le sesquiterpène présent dans la portion IV, on utilisa les lavages à l'alcool 70°. Tandis que la portion soluble possédait les caractéristiques suivantes : D/20 0,9279 a/D-5°75 la portion insoluble donnait D 20° 0,9440-9511 et α^D 16°.

Les lessives de saponification ne donnant que de l'acide acétique, on a pu conclure que le nérolidol lui-même devait se présenter dans l'essence sous la forme d'acétate de nérolidyle.

Un autre sesquiterpène fut identifié comme le santalène β.

Par conséquent les différents constituants de l'essence de sauge sclarée peuvent être indiqués comme suit :

Linalol, acétate de linalyle, l-nérolidol et son acétate, sesquiterpène analogue au santalène β. La présence d'acide formique signalée par Williams n'a pas pu être démontrée.

Cette analyse n'apporte pas beaucoup d'éléments nouveaux à la connaissance de l'essence de sauge sclarée dont les qualités olfactives ne peuvent pas être approchées, même de très loin, par les meilleures compositions artificielles.

Crèmes dures à la Triéthanolamine

On reproche à la triéthanolamine de ne donner que des crèmes fluides, bonnes à mettre en tubes mais insuffisamment consistantes pour la mise en pot.

Il est facile de remédier à cet inconvénient.

Si la triéthanolamine permet de préparer avec assurance l'émulsion d'acide stéarique dans de l'eau glycérineuse avec toutes les adjonctions désirées de blanc de baleine, de beurre de cacao, de lanoline ou de tous autres corps gras ou essentiels, elle n'empêche pas le moins du monde de transformer une partie de l'acide stéarique resté libre en stéarate de soude dur, augmentant par conséquent la consistance de la crème.

Si on prépare la formule suivante :

Eau glycérineuse : quantité suffisante pour 1 kilo.

Acide stéarique : 175 grammes.

Cire dermine : 50 grammes.

Triéthanolamine : 10 grammes.

On obtient une crème onctueuse, parfaite pour le tube, mais trop coulante pour le pot.

Il suffit de réserver une petite partie de l'eau et d'y faire fondre : carbonate de soude anhydre : 10 grammes. On ajoute cette solution à la crème à demi-refroidie, on bat au fouet et on obtient une crème consistante et neigeuse.

La formation d'acide carbonique dans la masse de crème la rend naturellement mousseuse et légère.

Foire de la Lavande à Digne

Sous le patronage de l'Office régional agricole du Midi, l'Office départemental agricole des Basses-Alpes prépare à nouveau, pour le 24 septembre prochain, une douzième foire d'échantillons, qui a pour but de faciliter la vente des essences en mettant les producteurs et les distillateurs en relations directes avec les acheteurs de l'ancien et du nouveau continent.

Cette foire se tiendra à Digne, dans la salle du Théâtre municipal.

La Foire est ouverte à tous les syndicats et à tous les producteurs d'essences de la région du Midi, sans distinction de département. Ils pourront exposer et vendre individuellement ou en association.

La date de la Foire est celle où généralement se fixent les cours de l'essence. Etant donné les conditions actuelles du marché, les producteurs ont tout intérêt à venir y participer pour bénéficier de l'heureuse influence qu'une pareille manifestation ne manquera pas d'exercer sur les cours et sur la reprise des affaires.

Les principaux acheteurs de France et de l'étranger y seront conviés personnellement, ainsi que de nombreuses personnalités du monde agricole, commercial et scientifique, qui s'intéressent à l'industrie de la lavande.

L'Office fera analyser gratuitement les essences des exposants. Il leur suffira pour cela d'adresser au président de l'Office agricole de Digne un échantillon de 70 grammes d'essence avant le 10 septembre dernier délai ; après cette date, aucun échantillon ne sera accepté. Cet envoi devra être accompagné des : nom, prénoms et adresse du producteur, de l'importance du lot en kilos, d'un certificat du maire de sa commune attestant sa qualité et l'origine de l'essence obtenue, enfin de tous les renseignements susceptibles de documenter les acheteurs éventuels. Il sera établi un catalogue des échantillons exposés.

A la foire de la lavande sera annexée une exposition de produits bas-alpins, tels que : miel et ses dérivés, ruches non peuplées, plantes médicinales, pruneaux effleuris et pistoles, pâtés de grives et de gibiers divers, truffes et morilles en conserves, amandes, etc.

Les producteurs désireux d'exposer dans cette catégorie devront adresser leur demande avant le 15 septembre, dernier délai, en indiquant leurs : nom, prénoms, adresse, nature des produits exposés et emplacement nécessaire. Ils pourront organiser des comptoirs de vente et de dégustation.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'Office agricole départemental des Basses-Alpes, 9, rue Colonel-Payan, à Digne.

Les Admissions Temporaires dans L'Industrie des Parfums

Le Syndicat des Parfumeurs de Grasse et des Alpes-Maritimes, le Syndicat central des Huiles essentielles de Paris, l'Union des Syndicats français de la Parfumerie, viennent d'obtenir des ministères du Commerce, des Finances et de la Direction générale des Douanes, le principe de l'admission temporaire des épices destinées à la distillation des huiles essentielles exotiques, qu'ils réclamaient depuis de longues années.

Dans l'état actuel de la législation et de la réglementation douanière, leur industrie était dans l'obligation d'acquitter les droits de douane et la taxe du chiffre d'affaires à l'importation sur ces produits, alors même qu'ils sont destinés à être exportés après avoir été les premiers convertis en huiles essentielles, les seconds : 1° Simplement clarifiés, filtrés, rectifiés ; 2° déterpénés et 3° transformés en produits organiques.

Par suite de ces charges fiscales, nos industriels ne pouvaient songer à transformer ces épices en huiles essentielles, puisqu'elles étaient soumises à leur entrée en France aux mêmes taxes que si elles étaient destinées à la consommation. Ces droits très élevés sont de 60 à 600 fr. par 100 kg., indépendamment des taxes intérieures très élevées aussi.

Dans ces conditions, la distillation de ces graines et écorces étaient tellement onéreuse que les distillateurs français d'huiles essentielles se trouvaient non seulement dans une situation d'infériorité à l'égard de leurs concurrents anglais, hollandais et allemands, mais encore étaient obligés d'acheter chez eux ces sortes d'essences.

Cependant, là était surtout l'extrême gravité de la question : les matières premières nécessaires à l'obtention de ces essences provenaient en grande majorité de nos

colonies. De ce fait, contre toute logique, les Français étaient tributaires de leurs concurrents, alors qu'ils devaient être leurs fournisseurs.

Ils éprouvaient aussi les plus grandes difficultés pour écouler les huiles essentielles exotiques sur les marchés extérieurs, handicapés qu'ils étaient par leurs concurrents étrangers, ces derniers n'ayant généralement pas à supporter ces charges, pouvant importer chez eux ces huiles essentielles en franchise, puisqu'elles sont destinées à l'exportation.

Cette situation privait la France d'un emploi intéressant de la main-d'œuvre et d'un moyen de développer ses exportations, elle était aussi un obstacle à l'extension de certaines cultures de nos colonies, puisqu'elle empêchait celles-ci de trouver un débouché pour leur production dans la Métropole.

C'est donc pour l'industrie des parfums un très grand succès matériel et moral qui place cette industrie au niveau qui convenait et lui assure la possibilité de nouvelles fabrications. Pour l'Administration des Douanes, ce sont certes des dispositions libérales, nouvelles et hardies, mais elles étaient absolument nécessaires, sinon indispensables au maintien de la prospérité d'une industrie qui traverse une crise actuellement d'une gravité exceptionnelle.

Le Consortium du Bois de Rose au Brésil

Ainsi que nous l'indiquions précédemment, la production de l'essence de bois de rose a été limitée par le gouvernement de l'Amazone. Celui-ci considérant que les forêts ont été dévastées de l'espèce nommée « Aniba Roseaodora » dans le but de produire l'essence et que le bas prix qui a été la résultante d'une concurrence désordonnée ne procure plus aucun bénéfice, a pris un décret en date du 9 avril qui ne tolère que la distillation d'une petite quantité, à condition que les industriels s'engagent à replanter en nombre égal des arbres pour remplacer ceux qui auront été abattus.

Les distillateurs ont souscrit à ces conditions et ont signé le 14 mai dernier avec le gouvernement un contrat de cinq années renouvelable.

Le 20 juin suivant a été constitué le « Consortio dos extractores de essencias vegetaes » qui a repris en mains toutes les affaires concernant la vente de l'essence de bois de rose. Ce consortium a nommé MM. Araujo & C° Lt, de Manaos, comme vendeurs exclusifs, les agents européens étant MM. Lloyd, Duncan & C°, de Liverpool. L'embarquement de l'essence de l'Amazone se fera désormais par le port de Manaos.

FICHES TECHNIQUES

Les graines et l'essence de sinapis dissecta Lag. — N. Belyaev. — *Masloboino Zhirovoe delo*, N° 6, p. 25, 1929.

Cette plante que l'on trouve abondamment dans la région de Sarapov est une variété du *sinapis alba L* commun. Les graines renferment 8,80 % d'humidité, 28,95 d'huile, 15,06 % de fibre, 4,48 % de cendres, 30,83 % d'azote, total 23,90 % de protéine et 0,09 % d'huile essentielle. Cette huile essentielle a une densité de 0,9150, un point de solidification de 15°, un indice de réfraction à 20° de 71,9, un indice de saponification de 172,4, un indice d'iode (méthode de Hübl) de 100,52 et un indice d'acide de 1,64. Cette essence est très voisine de celle que l'on extrait du *sinapis alba*.

***

Septième rapport du Comité des huiles essentielles sur l'uniformité des méthodes analytiques. — Détermination des solubilités. — J. Allan. — *Analyst*, t. lv, p. 386, 1930.

Pour déterminer les solubilités, il importe d'après ce rapport d'opérer régulièrement à la température de 15°5, à moins qu'il ne soit spécifié une autre température dans les contrats de vente. La concentration de l'alcool doit être donnée en pour cent en volume et les termes suivants doivent être employés dans le rapport : soluble, sobuble avec opalescence, soluble avec trouble. L'opalescence et le trouble doivent être définis au moyen de suspensions de concentration donnée d'AgCl pour l'opalescence et de $BaSO^4$ pour le trouble.

***

L'essence de fleurs d'oranger. — F.-J. de Villiers. — *Farming in S. Africa*, t. vi, p. 9, 1931.

L'entraînement par la vapeur d'eau des fleurs d'oranger provenant d'arbres âgés de 10 à 12 ans situés dans l'Etat de Washington donne une essence avec un rendement moyen de 0,13 kg. d'essence pour 100 kg. de fleurs. On a constaté toutefois qu'il était possible d'augmenter le rendement en essence d'au moins 50 % en chauffant au préalable le mélange de pétales et d'eau dans la chaudière à 70/80° et en laissant reposer pendant vingt-quatre heures et plus avant la distillation.

Voici les principales caractéristiques d'un échantillon moyen d'essence : densité : 0,8789, n = 1,4770, = 16°45', indice d'éther : 27,1.

BREVETS

I. — Matières premières et nouveaux produits fabriqués.

B. F. 697.971. — Produit spécial liquide ou solide pour permettre la coupe de la barbe. — C. Thivard, 21 septembre 1929.

Ce produit permet d'effectuer la coupe de la barbe sans emploi du blaireau et du savon, ces deux corps étant des foyers de culture permanents. Voici un exemple de composition de ce produit liquide (?)

Gomme	0,270
Gélatine	0,140
Bicarbonate	66
Soude	0,100
Glycérine	0,300
Savon	0,070
Sel	0,100
Alcool	0,770
Carbonate	27
Teinture	0,120
Vaseline	0,300
Gomme adragante	2,000
Eau	2,830

***

B. F. 697.993. — Shampooing volatil ininflammable. — H. Ciaudo, 5 avril 1929.

Ce produit dénommé « éther flor », répond aux qualités suivantes : il est volatil, ininflammable, détersif et d'une inocuité complète. Sa formule est la suivante :

Tétrachlorométhane	800
Alcool éthylique à 95°	50
Solution de vanilline à 1 % dans alcool	50
Acétone	25
Alcool propylique *n*	20
Essence de bergamotte	1,55
— citron	0,50
— cedrat	0,50
— citronnelle	0,50
Musc artificiel	0,50

B. F. 698.230. — Procédé de fabrication de mélanges de cétones aromatiques grasses. — Schering Kalbaum A.G., 30 juin 1930.

Ce procédé est caractérisé par le fait que l'on transforme des acides dicarboxyliques aromatiques ou leurs anhydrides sous forme de vapeur en acides carboxyliques alipatiques. Exemple de préparation d'un mélange d'acétone et d'acétophénone en partant d'anhydride phtalique et d'acide acétique.

***

B. F. 698.716. — Perfectionnements a la fabrication des savons. — Société Fabre & Cie, 11 octobre 1929.

Procédé pour améliorer les savons de tous genres, crèmes onguents, etc., consistant à leur incorporer des matières organiques provenant de la secrétion interne des glandes de l'appareil digestif des animaux de boucherie et autres et notamment des intestins de ces animaux.

Ces produits sont bien entendus placés au contact d'un antiseptique puissant, par exemple du formol pouvant être éliminé facilement si besoin est par la suite.

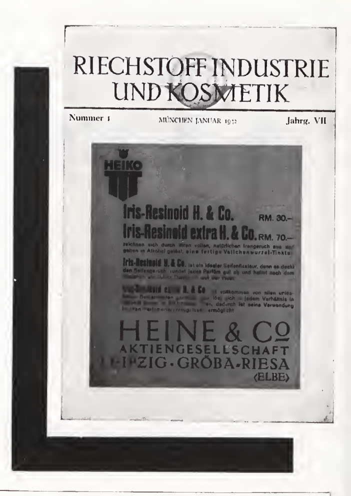
***

B. F. 699.814. — Procédé de fabrication de paillettes de savon roulées, — Etablissements Rocca, Tassy et de Roux, 15 juillet 1930.

Procédé de fabrication de paillettes de savon roulées, particulièrement résistantes aux chocs et aux trépidations consistant à couper la nappe de savon contre la paroi du dernier cylindre du broyeur dans un sens différent du sens d'entraînement, c'est-à-dire perpendiculairement ou obliquement à cette nappe. On peut utiliser à cet effet un cylindre muni de lames coupantes.

Le Gérant : Michel CHATELUS

Imprimerie Artistique, 58, rue Victor-Lagrange. Lyon



RIECHSTOFF INDUSTRIE
UND KOSMETIK
Nummer 1
MÜNCHEN JANUAR 1932
Jahrg. VII
HEIKO
Iris-Resinoid H. & Co. RM. 30.–
Iris-Resinoid extra H. & Co. RM. 70.–
HEINE & Co
AKTIENGESELLSCHAFT
LEIPZIG-GRÖBA-RIESA
(ELBE)



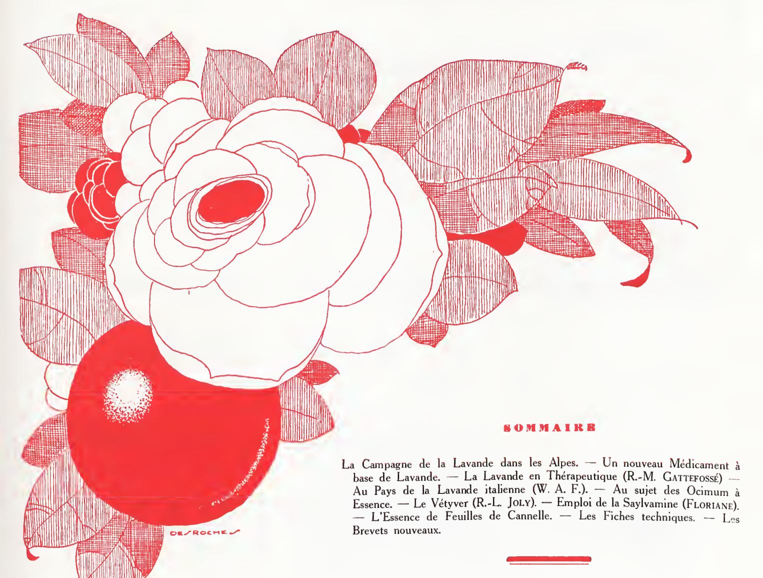
L'ANNUAIRE
INDUSTRIEL
répertoire de la production française
toutes les industries
tous vos clients
tous vos fournisseurs
consulté dans le monde entier
grâce à son répertoire en
6
langues
3 volumes 8000 pages 150 frs
tél.: Archives 49-60, 26, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris-4


LOUIS FUNEL
1884
LE CANNET-CANNES A-M FRANCE


le rouge
les fards
PERRETTE

N° 9 Le Numéro : 7 Francs SEPTEMBRE 1932

la parfumerie moderne



SOMMAIRE

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

9, Avenue Jean-Jaurès, LYON
Téléphone : Parmentier 15-04 (2 lignes)

10-12, Rue d'Anjou, PARIS
Téléphone : Anjou 04-80 à 04-85

Abonnements (12 mois) : France et Colonies, 66 fr. Etranger (convention postale), 72 fr. ; autres pays, 85 fr.

Nº 9 Le Numéro : 7 Francs SEPTEMBRE 1932

la parfumerie moderne

La Campagne de la Lavande dans les Alpes

LE MAUVAIS ÉTAT DES LAVANDERAIES.
LA RÉDUCTION DE LA PRODUCTION.

—

Nous avons publié les premières informations reçues sur la récolte, notamment pour les régions de Mallemort, Apt, Sault, Rians, Valensole, informations qui annonçaient une bonne récolte en général, des rendements quelquefois inférieurs par suite de l'excès d'humidité de juillet, mais un marché calme, des prix trop bas avec des espoirs de hausse...

Voici de nouveaux renseignements sur la récolte des Alpes.

De *Digne*, on nous écrivait la semaine dernière :

« Les fleurs copieusement arrosées en juillet et dont la floraison fut encore favorisée par quelques journées de forte chaleur ont très belle apparence. Leur prix est évidemment subordonné au cours des essences qui ne paraissent pas à la hausse, pour le moment tout au moins.

De plus, les premiers essais de distillation n'ont pas donné de résultats merveilleux ; les fleurs sont belles et hautes sur tige, mais le rendement en essence sera faible par rapport à leur poids.

Pour ces raisons sans doute le prix des fleurs ne peut être élevé ; dans notre région on paie en moyenne 35 francs les 100 kilos. Ce prix satisfaira-t-il les ramasseurs ?

Il est possible qu'ils s'en tiennent aux quartiers les plus productifs





Les Condenseurs aériens à l'Usine de la Lavande française, à Sault.

et que, par conséquent, la moitié seulement des fleurs sauvages soit récoltée.

Quant aux fleurs cultivées, elles disparaissent peu à peu, soit que les terres soient rendues à d'autres cultures plus régulières soit que les lavanderaies soient négligées.

En définitive, nous pensons que, dans notre région, la quantité de fleurs récoltées cette année sera plus importante que l'an dernier, mais que la quantité en essences sera au plus égale. »

La Coopérative de Distillerie de *Sénez* (B.-A.), nous donne de son côté les intéressantes indications qui suivent :

« Si nous parlons de l'ensemble de la récolte de la lavande de plusieurs cantons de notre région, nous devons vous dire qu'il y aura un manquant très important, soit à cause du mauvais état des lavanderaies, soit à cause du prix bas de la fleur (40 fr.), qui fait que la fleur de montagne ne sera pas récoltée dans une grosse proportion.

Quant au prix de l'essence nous ne pouvons rien avancer sur ce point. Il ne s'est fait encore aucune affaire et d'ailleurs la distillation est encore en plein cours.

Si nous étions dans une situation économique et commerciale normale, nous pourrions tirer du fait qu'il va manquer beaucoup d'essence, en raison de la petite production de 1932, la conclusion logique qu'il y aura hausse sur les prix. Nous avons entendu soutenir cette thèse que vu le gros déficit de récolte il y aurait augmentation de la valeur argent de l'essence de lavande. Il peut se faire qu'il en soit ainsi...

En ce qui concerne les plantations de la lavande cultivée, on peut se rendre compte qu'une sélection automatique se fait et que toutes les plantations qui sont établies sur des terrains qui ne conviennent pas ont tendance à disparaître. La lavande agit selon sa nature et non pas selon notre volonté. Pour cette raison, il y a lieu de supposer qu'il y aura toujours moins dans l'avenir d'essence de lavande à la vente... »

Pour la région de *Gap* (H.-A.), où la récolte se confirme moins importante que les prévisions, le marché de la fleur s'est sensiblement amélioré. Tandis que dans le reste du département, les cours de la fleur sont descendus jusqu'à 25 fr. les 100 kilos, certains cultivateurs ont réussi à Gap, la semaine dernière, à vendre aux environs de 50 et même 55 francs les 100 kilos. Cet avantage tient sans doute à ce que la lavande est distillée sur place, et immédiatement



Cliché Tomborel.

Poste de Distillation de la Lavande dans les Alpes.

utilisée à la confection de divers produits hygiéniques et antiseptiques dont la vente aux estivants est une des spécialités du pays.

« Au point de vue rendement en essence, il est inférieur à celui de l'an passé : il faut actuellement plus de 180 kilos de fleurs pour obtenir un kilo d'huile ; cela tient à la saison qui a été très pluvieuse. Mais sa qualité et la proportion en « éthers » restent identiques à celles de la dernière récolte, d'après les analyses qui viennent d'être effectuées.

L'essence n'est pas encore cotée officiellement. »

(Alpes et Provence).



Récolte de la Lavande.

Un Nouveau Médicament à base de Lavande

Depuis la création de *la Parfumerie Moderne*, nous préconisons l'essence de lavande comme cicatrisant antiseptique pour les usages interne et externe et déjà beaucoup de spécialistes ont suivi nos conseils et ont obtenu d'excellents résultats.

Voici une nouvelle spécialité, le Sapolinol Adrian, complexe de savon et d'essences choisies pour leurs propriétés particulières et nous sommes heureux de publier les observations qui ont été faites à son sujet par M. le Dr Pierre Sassard, ex-interne des hôpitaux de Lyon, lauréat de la Société nationale de Médecine et des Sciences médicales, prix de chirurgie en 1930 et 1931, chirurgien-chef de l'hôpital Ménélick.

Le Sapolinol résulte en quelque sorte de la conjonction de deux théories nouvelles sur les savons et sur les essences.

Aux savons, on a appris ces dernières années à reconnaître, à la suite des travaux de Vincent, Noguchi, Sedallian et Velluz, des propriétés ignorées jusqu'ici. Pour se faire une idée de leur puissance, qu'il suffise de rappeler que *deux à quatre millionièmes de milligramme de palmitate de soude suffisent pour neutraliser une dose mortelle de toxine tétanique*. Les savons sont donc non seulement des cicatrisants remarquables, ainsi que l'avait montré l'expérience de la guerre, mais encore des antiseptiques puissants. Cette double propriété *eutrophique* et *bactéricide* se retrouve, quoiqu'à un degré moindre, dans les essences, et plus particulièrement chez certaines d'entre elles. Cette similitude de propriétés ne pouvait que tenter l'esprit du clinicien et du thérapeute et c'est leur combinaison que réalise le Sapolinol.

Composition du Sapolinol.

Il est évident qu'il ne saurait être question d'employer indifféremment tel ou tel savon et telle ou telle essence. Le complexe connu sous le nom de Sapolinol comprend les essences ayant le maximum de pouvoir antiseptique et cicatrisant, mises *en combinaison stable* avec des savons présentant le pouvoir microbicide maximum. Ajoutons que les savons ont été choisis parmi ceux qui se prêtent le mieux à leur combinaison avec les essences, tandis que ces dernières ont été, avant leur mélange, *soigneusement déterpénées* pour n'avoir aucune action irritante.

Tel qu'il est, ce complexe savonneux se présente sous la forme d'un liquide toujours identique à lui-même, de couleur ambrée, moussant modérément par agitation, d'odeur aromatique, miscible à l'eau en toutes proportions.

Nous indiquerons par la suite les différentes modalités de son emploi.

L'article paru sous la même si-

gnature, dans cette revue, en mai 1932 (1) a donné une intéressante liste d'observations : voici les indications données par le Dr Sassard pour l'emploi du Sapolinol.

Indications du Sapolinol dans le traitement des plaies.

Deux écueils guettent l'œuvre de la nature dans son processus de réparation pour la cicatrisation d'une plaie :

L'infection, le retard de cicatrisation.

Et c'est précisément dans ces deux groupes de plaies :

Plaies infectées, plaies atones, que le Sapolinol montrera tout son pouvoir.

1° Plaies infectées :

a) *Plaies accidentelles,* coupures, écorchures, scalp.

b) *Abcès, phlegmons,* panaris, abcès froids réchauffés, etc..., comme complément le plus souvent du traitement chirurgical.

c) *Brûlures,* quelles qu'en soient la profondeur et l'étendue. Il s'agit, en effet, d'un produit non toxique dont on peut inonder largement même de grandes surfaces cruentées. Dans tous ces cas, le Sapolinol s'est montré *analgésique, désinfectant* et *cicatrisant* au premier chef. Il normalise enfin la cicatrisation et évite les chéloïdes ou les cicatrices adhérentes. C'est dire que les brûlures de la face relèvent tout particulièrement du Sapolinol.

Enfin et surtout, le traitement comme nous le signalions, n'est pas douloureux et si l'on a soin, avant de les décoller, d'imbiber les compresses de la solution fraîche de Sapolinol, le pansement des grandes brûlures ne sera plus, pour les blessés, le supplice qu'il constitue d'ordinaire.

d) *Plaies osseuses ou articulaires :* Etant donné le pouvoir antiseptique du Sapolinol, il n'y a aucun inconvénient, bien au contraire (voir observation n° 10) à l'introduire dans un foyer de fracture ou une cavité articulaire.

Les cavités osseuses infectées tireront le plus grand bénéfice de ce mode de traitement sous forme de pansements deux fois par jour ou mieux encore d'irrigation à la Carrel.

e) *Plaies infectées néoplasiques :* Là, le Sapolinol amènera une amélioration incontestable en réduisant au minimum l'élément infectieux inflammatoire. Mais surtout en détergeant, il la désodorisera, ceci d'une façon simple, non désagréable, de sorte que le malheureux néoplasique ne sera plus pour lui-même, ni pour les autres, une source de répulsion et de dégoût.

Le nettoyage et la désodorisation des *anus contre nature* se fera avec bénéfice par la solution au dixième de Sapolinol.

2° Plaies atones :

a) *Plaies atones des membres. Retard de cicatrisation après intervention.*

Il arrive fréquemment que, pour les causes les plus diverses et parfois même sans cause, une plaie qui jusqu'alors évoluait normalement s'arrête dans sa course, perd son aspect rouge, et souvent sans qu'il y ait vraiment de facteur infectieux surajouté, devient « atone ».

C'est dans ces cas que le Sapolinol montre toute son activité. Sous l'influence de pansements quotidiens avec la solution à 50 % (car il faut frapper fort d'emblée) la plaie se vascuralise à nouveau : les chairs reprennent une couleur rouge vif ; un nouveau liseré d'épidermisation apparaît. Dès lors, on peut réduire la dose et il suffira d'applications quotidiennes ou biquotidiennes de la solution Sapolinol à 10 % pour amener une guérison complète.

Ce type de traitement sera à utiliser dans tous les cas de plaies atones de la tête ou des membres ou pour activer la cicatrisation de plaies opératoires dont la guérison se fait quelque peu attendre (hernie avec hématome consécutif, appendicite suppurée et largement drainée, abcès, phlegmons incisés, mais n'ayant qu'une faible tendance à la réparation, etc..., etc...).

b) *Plaies atones « primitivement », escarres, ulcères de jambe, fistules, cavités d'abcès froid, etc...*

A côté des plaies devenues atones en quelque sorte secondairement du fait de l'infection ou de toute autre cause, il en est qui, du fait de la mauvaise qualité des tissus où elles se sont produites, sont atones « d'entrée » « primitivement ». C'est ainsi qu'on ne verra cicatriser qu'avec peine, une escarre sacrée ou un ulcère variqueux en raison même du peu de vitalité des tissus qui sont le siège de la plaie.

Mais si la cause est différente, la thérapeutique reste la même et c'est au Sapolinol à 50 % qu'il faudra avoir recours. On l'emploiera sous forme de pansements plus ou moins fréquents, sous forme d'irrigations ou d'instillations, suivant les cas. Ce traitement sera quelquefois assez long, mais sera toujours couronné de succès, et ce n'est que quand l'aspect des tissus aura témoigné d'un retour de vitalité qu'on utilisera la dilution faible de Sapolinol à 10 %.

Mode d'emploi du Sapolinol dans le traitement des plaies.

Le Sapolinol permet toutes les dilutions et le médecin qui a les loisirs de surveiller de très près ses malades peut jouer des différentes dilutions comme d'une gamme, variant suivant l'aspect journalier de la plaie.

Mais dans la pratique courante, deux dilutions sont largement suffisantes :

L'une est la *dilution faible* (solution à 10 %) facile à préparer si l'on se souvient qu'une cuillère à café représente 5 grammes de Sapolinol, et une cuillère à soupe 15 grammes. Signalons que le flacon échantillon contient exactement la

(1) Voir l'article : *Le Traitement des Plaies,* page 239, *P. M.* mai 1932.

MANUFACTURE DE CARTONNAGES DE LUXE

SPÉCIALITÉS POUR PARFUMEURS

Marius MILOU & Cie

MONTÉLIMAR (France)

MAISON A :
PARIS
44, Rue de la Boëtie (8e)
Téléphones : Elysées 89-40 - Inter 50

AGENCES :
LONDRES
G. BOUJON
59, St-George's Road
Warwick Square S. W. I

MAISON A :
NEW-YORK
521, Fifth Avenue
Phone Plaza 3.794



N° 5512/3





N° 5314



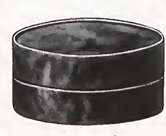
N° 3201/2



N° 7880



N° 3975



N° 3609/2



N° 4246/1

dose de Sapolinol nécessaire à la préparation d'un litre de solution à 10 %.

L'autre est la dilution forte à 50 %, plus active, mais d'usage plus restreint que la solution faible.

La *solution* dite *faible* a un pouvoir antiseptique et cicatrisant largement suffisant et ce ne serait que dans les suppurations particulièrement tenaces ou les plaies atones que l'on emploiera la solution à 50 %, pour revenir dès que possible à la solution faible.

Il ne faut pas croire, en effet, que les résultats soient directement proportionnels à la teneur en Sapolinol de la solution et, dès le début, nous avons obtenu des résultats remarquables avec des solutions à 2, 3 et 5 %.

Enfin, bien que la solution de Sapolinol se conserve parfaitement, il est préférable de n'en préparer que la quantité nécessaire aux besoins immédiats.

Applications du Sapolinol en dermatologie, gynécologie, accouchements, urologie, etc...

Le champ d'action du Sapolinol s'étend sans cesse et les résultats que nous allons rapporter ne sont que le reflet d'expériences déjà anciennes. Ce sera donc de simples points de repère que nous allons poser.

1° *Le Sapolinol en dermatologie.*

Nous avions remarqué depuis plusieurs mois déjà le bon effet du Sapolinol sur toutes les dermatoses et il nous souvient d'un eczéma des deux mains suintant et infecté, qui fut guéri en quinze jours par le traitement sapolinien. Malheureusement les pansements humides ne sont pas toujours d'une application commode ; aussi avons-nous créé une crème au Sapolinol.

Cette crème possède les caractéristiques suivantes :

1° Cette crème n'est pas une pommade, c'est-à-dire que conformément aux desiderata actuels des dermatologues, elle ne contient *aucun corps gras.*

2° Composée uniquement de Sapolinol uni à un excipient spécial, cette crème ne contient aucun produit chimique, en dehors des savons purs et neutres et des essences déterpénées du Sapolinol lui-même.

3° Elle convient par conséquent à tous, peut être appliquée très largement sans arrière-pensée, mais elle emprunte au Sapolinol sa constance et sa rapidité d'action.

4° La crème au Sapolinol possède une triple propriété, *adoucissante, antiseptique* et *cicatrisante* que l'on utilisera

a) *chez l'enfant,*

dans toutes les *rougeurs* et *irritations de la peau* et du *cuir chevelu* ;

b) *chez l'adulte,*

comme complément du traitement au Sapolinol liquide dans le traitement des *plaies, brûlures,* etc..., dans le traitement de toutes les *dermatoses,* des *prurits,* des *escarres, crevasses, gerçures,* etc...

Nous ne voulons pas allonger outre mesure cet article ; qu'on nous permette cependant de communiquer un extrait de la lettre d'un de nos confrères. Il suffira à démontrer la puissance du Sapolinol en dermatologie :

Docteur A. B..., Marseille :

« Je tiens à vous dire tout le « plaisir que, grâce au Sapolinol, « j'ai éprouvé de voir chez un client « un chancre mou guéri en quatorze jours. Le chancre, situé à « l'angle pénio-scrotal, avait la grosseur d'une pièce de un franc. La « solution de Sapolinol à 10 % a « amené une détersion en 48 heures « et la cicatrisation s'est faite aussitôt et beaucoup plus vite qu'avec « les caustiques habituels : chlorure « de zinc, nitrate d'argent et acide « phénique... »

Cette simple observation montre tout le parti que l'on peut tirer du Sapolinol sous toutes les formes en dermatologie.

2° *Le Sapolinol en gynécologie et en obstétrique.*

Nous avons noté dès le début l'heureuse action des lavages vaginaux au Sapolinol ; l'expérimentation hospitalière récente a montré qu'en applications locales sur le col, le Sapolinol avait des effets remarquables. Dans tous les cas de métrites, de cervicites, le Sapolinol amène une sédation rapide de tous les phénomènes inflammatoires et l'on voit ces cols suintants, ulcérés, fongueux, reprendre une coloration, une consistance normale et se cicatriser.

En *obstétrique,* les lavages au Sapolinol *ante* et *post-partum* constituent l'un des meilleurs préventifs de l'infection puerpérale sous toutes ses formes.

Deux formes thérapeutiques sont à la disposition du gynécologue et de l'accoucheur :

1° *Les irrigations vaginales* avec une ou deux cuillerées à soupe de Sapolinol pour une injection de deux litres à prendre assez chaude et couchée, une ou deux fois par jour. L'effet calmant, antiseptique et eutrophique de ces injections est remarquable dans toutes les affections de l'appareil génital de la femme.

2° Les *ovules* au Sapolinol, nouvelle forme thérapeutique, dosées à 0,50 de Sapolinol par ovule, complètent l'action des lavages. Appliqués le soir, au moment du coucher, avec un pansement protecteur, suivis le lendemain d'une bonne injection, ils transforment après quelques applications les cols les plus malades en même temps que s'atténue très vite l'inflammation de tout le petit bassin.

Voici, du reste, ce que déclare le Docteur L..., de R..., sur l'action du Sapolinol :

« ... J'ai employé le Sapolinol en « injections vaginales dans un cas de « métrite *post abortum* et en ai « obtenu d'excellents résultats. En « quelques jours, tous les symptômes locaux avaient disparu. »

Le Professeur D..., professeur de Clinique obstétricale à la Faculté, résume son opinion de la façon suivante :

« Vous avez bien voulu, il y a « quelque temps, m'adresser un « échantillon de votre excellent « Sapolinol, dont je me suis trouvé « si satisfait que j'en ferai bien vo- « lontiers usage désormais pour « mes besoins personnels. Aussi « vous serais-je reconnaissant s'il « vous était possible de m'en faire « adresser une certaine quantité « à mon service de la Maternité « sous le conditionnement simplifié « des hôpitaux.

« Je vous en remercie à l'avance... »

(15 juin 1932.)

3° *Applications diverses du Sapolinol.*

Nous groupons sous cette rubrique un certain nombre de cas où le Sapolinol a donné de forts bons résultats ; mais ces cas sont encore trop peu nombreux pour nous permettre d'en déduire des règles thérapeutiques précises.

Les onctions au Sapolinol, soit pur, soit sous forme de crème, calment immédiatement les *prurits et démangeaisons* les plus intolérables ; les *congestions hémorroïdales* sont soulagées instantanément par le simple massage des parties malades avec le Sapolinol pur ou à 50 %.

Les lavages vésicaux au Sapolinol ont été essayés ; ils doivent être faits avec une solution très faible, 1 % environ. De bons résultats ont été obtenus, même dans des cystites bacillaires, où, malgré l'extrême sensibilité de l'organe, les lavages ont été supportés sans trop de douleur.

Les lavages de bouche au Sapolinol ont été très utilisés, tant en O. R. L. qu'en stomatologie. Plus banalement les angines, stomatites, amygdalites sont rapidement et constamment améliorées par les lavages et gargarismes au Sapolinol.

Toutes les cavités suppurantes, bacillaires ou non peuvent être irriguées avec la solution à 10 %. Cette méthode trouve donc son application dans certains cas d'empyème, abcès d'origine osseuse, vieilles ostémyolites, vieilles fistules, etc., etc...

Enfin, en *chirurgie et en médecine*, la *désinfection des mains et instruments* est remarquablement assurée par le Sapolinol au dixième.

La tolérance de l'épiderme vis-à-vis de ce produit est remarquable et tel chirurgien qui était obligé de se laver les mains à l'éther, ne pouvant plus supporter ni le savon de Marseille, ni les savons liquides, formolés ou non, tolère admirablement le Sapolinol. Quant aux instruments, il est évident que le nettoyage au Sapolinol ne saurait suppléer à la stérilisation par l'étuve ; par contre, en urologie, le nettoyage des sondes au Sapolinol est tout indiqué, donnant une asepsie bien supérieure à celle obtenue par le formol.

Ainsi donc, de jour en jour, le Sapolinol voit s'étendre et se préciser ses indications. Il est probable que d'autres applications verront le jour ; nous les signalerons au fur et à mesure de leur apparition, mais nous ne voulons indiquer au médecin praticien que des traitements expérimentés longuement et sérieusement ; aussi, dans tous ces cas, attendrons-nous l'épreuve du temps.

Qu'on nous permette de terminer par quelques principes qui peuvent avoir leur utilité :

1° Le traitement au Sapolinol *n'est pas douloureux* ; s'il fait souffrir, c'est que la solution est trop concentrée.

2° Le Sapolinol ne contient *aucun produit toxique* : il est donc inoffensif, quelle que soit la dose employée.

3° Le Sapolinol *agit rapidement*.

En quarante-huit heures, une suppuration qui ne reconnaît pas une cause profonde doit être tarie.

En quatre ou cinq jours, une plaie atone doit « se réveiller ».

4° Le Sapolinol *n'est pas d'autant plus actif qu'il est plus concentré* ; il y a pour chaque plaie, et à chaque moment de l'évolution de la dite plaie une concentration *optima* qu'il faut savoir trouver.

La Lavande en Thérapeutique

Depuis plus de vingt-cinq années, nous signalons par tous les moyens possibles les propriétés thérapeutiques de l'essence de lavande. Nos travaux et ceux de nos collaborateurs (encore que les producteurs français d'essence de lavande ne leur aient pas donné la publicité que les producteurs italiens de bergamote ont faite, à un travail analogue sur les propriétés de cette dernière essence) font lentement leur chemin. De plus en plus la lavande est considérée à la fois comme le produit hygiénique par excellence et comme un médicament très actif.

Parmi les produits hygiéniques, nous pouvons citer, parmi les plus récents les produits Mercier, de Nice, dont les crèmes, savons et autres produits d'hygiène et de beauté se placent avantageusement à côté d'autres plus connus de Yardley, de Palmolive, de " Mon Savon " et de tant d'autres encore.

Parmi les produits pharmaceutiques, citons *Humex* qui guérit les rhumes de cerveau, prévient la grippe, soulage le rhume des foins et dont le principal constituant est l'essence de lavande.

Citons aussi le Sapolinol dont nous publions ci-dessus les applications.

De plus en plus, les indications que nous avons données en 1924 sur « le Rôle physiologique des parfums », brochure devenue introuvable, et en 1925 : « Action physiologique des solutions aromatiques (4e Congrès de Chimie industrielle) », sont prises en considération par les pharmaciens, les médecins et les hygiénistes.

Une voie vaste et féconde s'est ouverte qui donne enfin aux huiles essentielles et à leurs constituants, la place qu'ils doivent avoir dans la pharmacologie et dans la médecine. Les producteurs de lavande ne doivent pas perdre de vue ces applications qui peuvent redonner à l'essence de notre « labiée nationale » un mérite particulier. Lorsque les emplois médicinaux de l'essence se seront multipliés dans tous les pays, alors l'essence de lavande vraie reprendra sa place sur le marché et les cours rémunérateurs des bonnes années antérieures.

Mais, alors que les producteurs de bergamote fondent des prix,



organisent des concours, créent des organismes de vente, font une publicité nationale et extérieure active, méthodique et efficace, les producteurs français se contentent de se plaindre et de s'adresser à leurs députés comme si ces derniers pouvaient désembourber le char et le sortir de ses ornières.

Aide-toi, dit le proverbe, le ciel t'aidera : les lavandiers ne se sont pas aidés eux-mêmes, ils ont tout voulu obtenir du ciel gouvernemental, ils n'ont rien obtenu sinon l'aide de savants et de poètes dont l'action ne peut être que lente et infiniment graduelle.

Si la patience est la vertu montagnarde, alors que les producteurs de lavande attendent les résultats de nos efforts.

R.-M. Gattefossé.

Au Pays de la Lavande Italienne

Nous recevons, au sujet de l'essence de lavande piémontaise, l'article ci-dessous que nous reproduisons sans le modifier.

Il illustre d'une façon regrettable les désagréments que la culture excessive du lavandin peut provoquer à la réputation de l'essence française.

Le lavandin est une plante de qualité secondaire qu'on doit multiplier en Algérie, au Maroc ou en Espagne, mais qui, en France, ne peut que diminuer la réputation de l'essence vraie.

Les lavandiers français se plaignent, ils se plaindront peut-être encore davantage quand l'essence française aura perdu sa réputation d'être la première au monde.

Les parlementaires qui s'occupent de la question feraient bien d'y songer.

Parmi les consommateurs d'essences il y en a encore beaucoup qui ignorent l'importance à laquelle est arrivée aujourd'hui l'industrie de cette précieuse labiée en Italie. Il s'agit de milliers d'hectares sur le versant italien des Alpes ; de la vallée de Susa à la Méditerranée où pousse avec exubérence et se développe d'une façon extraordinaire la vraie lavande (*Lavandula vera DC ; Lavandula officinalis Chaix)*. Parmi les régions les plus riches de cette plante, il faut citer celle qui s'étend du col de Tende et la frontière française de Fontan (haute vallée de la Roja) et qui comprend les communes de Limone, Tende, S. Dalmazzo de Tende et de Briga Marittima. Pour une extension d'environ 50.000 hectares la lavande croît spontanément et dans une quantité telle à surpasser en proportion beaucoup de régions correspondantes des Alpes-Maritimes et Basses-Alpes. L'orientation vers la mer, la température relativement douce même en hiver, la formation géologique du terrain, la position ensoleillée, l'altitude moyenne variant de 800 à 2.000 mètres constituent un habitat idéal pour le dé-



TOUS LES
ÉTUIS
POUR
FARDS

création et
dépôt de modèles

MARQUISE

22, RUE St MARTIN, PARIS
Tél : Archives : 14-61

LONDRES
Agent : M. L. Vannier
2 St George's avenue,
Aldermanbury-London

P.A.L
FRUGIER-FEM



Pays de la Brigue.



Pays de Saint-Dalmazzo de Tende.

veloppement de la vraie lavande. La production italienne de lavande ne se compose exclusivement que de lavande vraie dans le versant Sud du col de Tende jusqu'à la mer et dans celui des Apennins de Ligurie de Vintimille à Imperia. L'on trouve, d'autre part, quelques exemplaires du type delphinensis dans les vallées du Piémont, c'est-à-dire au versant nord du col de Tende jusqu'à la vallée de Susa, qui correspondent environ à celles du Dauphiné. Dans les régions lavandifères italiennes, l'on ne trouve pas de variétés inférieures comme par exemple la *lavandula spica*, *l. stoeckas*, *l. latifolia*, etc., et par conséquent il n'existe pas de possibilité d'hybridation, et le produit distillé des fleurs italiennes est pur, d'arome toujours agréable et généralement meilleur que celui d'autres provenances.

La distillation de la lavande en France a certainement une importance bien supérieure à celle de l'Italie, mais le développement des plantations de *lavandula spica* (aspic ou spic) en contact avec la *lavandula fragrans* a donné dans ce pays un hybride très développé, c'est-à-dire la lavande bâtarde, grosse lavande communément appelée lavandin. Cette nouvelle industrie de la lavande donne certainement des bénéfices majeurs aux industriels qui la pratiquent, mais elle apporte une dépréciation sur la valeur normale de l'essence de lavande et rapproche la production totalitaire française à un type Standard moins apprécié. Pour avoir une idée de la différence de production entre la lavande vraie et le lavandin, il faut observer les données suivantes : une plante de lavande vraie, après cinq ans et dans les meilleures conditions de terrain et de climat, pourra arriver à un développement moyen de 40 à 60 centimètres de diamètre avec une production de fleurs pour la distillation d'environ 200-400 grammes ; une lavande hybridée pourra, par contre, atteindre dans une période de trois ans un développement de 2-3 mètres de diamètre avec une production d'environ mille fleurs du poids d'environ 1.500 grammes.

La production d'essence faite avec des appareils perfectionnés, donne un rendement quatre ou cinq fois supérieur à celui de la lavande vraie, et malgré que le prix soit inférieur de la moitié, la spéculation a bon jeu.

En Italie, comme je le disais plus haut, il n'existe aucune culture de ce genre et pour cela on peut revendiquer pour la production italienne une valeur standard généralement supérieure. Si dans ce pays la modernisation des installations de distillation était généralisée et si l'on développait la culture de la lavande, on pourrait obtenir une très forte production d'une nette supériorité en ce qui concerne la qualité.

Il paraît être dans l'intention du gouvernement italien de favoriser la culture de la lavande dans les régions mêmes où elle pousse spontanément et les chaires d'agriculture des provinces de Turin, Coni et Imperia devraient prêter leur assistance aux cultivateurs qui voudront s'intéresser à cette culture. D'autre part, des primes d'encouragement seront distribuées aux meilleurs producteurs. La valorisation des ressources naturelles d'une région abandonnée jusqu'ici comme celle que je viens de citer est bien dans le ton de l'activité actuelle qui se manifeste dans toutes les branches de l'industrie en Italie.

Je pense toutefois que la production de la lavande italienne même développée à son maximum ne pourrait aucunement nuire à la production française puisqu'il s'agit d'un produit différent comme tona-



Pays de Tende.



Pays de Limone en haut du Col de Tende.

lité ; au contraire, les deux productions se complétant devraient s'unir étroitement pour combattre les mauvais produits.

Un échantillon prélevé à Briga Marittima de la distillerie Miravalle, propriété de la maison Esperis, de Milan, distillerie munie de tous les perfectionnements que la technique moderne suggère, a été analysé par le Docteur Virgilio Massera et a donné les constantes suivantes :

Densité $a+15$: 0,8875.

Pouvoir rotatoire $a+20$: —7°44.

Indice de réfraction $a+20$: 1,4610.

Indice d'acidité : 0,18.

Indice d'éther : 117,626.

Ether total calculé comme acétate de linalyle : 41,17 %.

Solubilité dans l'alcool de 70° 1/3,5 $a + 25°$: complète.

De ces données, il résulte avec évidence que l'essence de lavande italienne pour ce qui concerne le titrage en éther peut égaler l'essence française tout en conservant une nette supériorité de parfum qui est noté et apprécié par les connaisseurs les plus compétents.

Ce n'est pas la bonne lavande italienne qui peut empêcher le placement du bon produit français, mais toutes les sauces préparées avec des produits de synthèse et les mauvais aspics.

Les Alpes franco-italiennes ont le monopole d'un précieux produit ; elles devraient savoir en profiter.

W. A. F.

Le Vie della Lavanda d'Italia

Fra i consumatori di essenze vi sono ancora molti che ignorano l'importanza che ha assunto oggi l'industria di questa preziosa labiata in Italia ; sono migliaio di ettari nel versante italiano delle Alpi, dalla valle di Susa al mar Ligure, ove cresce con esuberante rigogliosità la vera lavanda *(Lavandula vera DC.* ; *Lavandula officinalis Chaix)*.

Frà le regioni più ricche di questa pianta vi è quella che si stende fra il colle di Tenda ed il confine francese (regione da me minutamente visitata) e che comprende i comuni di Limone, Tenda con S. Salmazzo di Tenda e di Briga Marittima. Qui, per una estensione di circa 50.000 h' la lavanda cresce spontanea ed in quantità tale da superare in proporzione molte regioni corrispondenti d'oltre Alpe. L'orientamento verso il mare, la temperatura relativamente mite anche d'inverno, la costituzione geologica del terreno, la posizione soleggiata, l'altitudine media, variant dai 800 ai 2000 metri, costituiscono un Habitat ideale per lo sviluppo della lavanda vera.

La lavanda italiana è costituita esclusivamente dalla specie sopra accennata nel versante Sud del colle di Tenda al mare ed in quello degli Apennini Liguri da Ventimiglia ad Imperia ; si trovano alcuni esemplari del tipo delphinensis nelle vallate del Piemonte del versante Nord del colle di Tenda alla valle di Susa. Non si trovano nelle regioni lavandifere italiane altre varietà inferiori, come lavandula spica, *L. latifolia* ecc., percio non vi è possibilità di ibridazione, quindi il prodotto distillato dai fiori italiani è puro e di aroma sempre gradevolissimo e migliore di quello di altre provenienze.



Distillerie Esperis de la Brigue.

La distillazione della lavanda assume in Francia certamente l'importanza molto superiore a quella fatta in Italia, ma lo sviluppo delle piantagioni di lavandula spica (spigo o spico) a contatto colla lavandula fragrans ha dato in questo paese un ibrido molto sviluppato, cioè la lavanda bastarda grossa, lavanda comunemente chiamata lavandino.

Questa nuova industria della lavanda dà certamente degli utili maggiori agli industriali che la praticano, però porta un deprezzamento sul valore normale della essenza di lavanda ed avvicina la produzione totalitaria francese ad un tipo standar meno apprezzato. Per avere un' idea della differenza di produzione fra la lavanda vera ed il lavandino bastardo bisogna osservare questi dati : una pianta di lavanda vera dopo cinque anni nelle migliori condizioni di terreno e di clima potrà assumere uno sviluppo medio da 40 a 60 centimetri di diametro con una produzione di fiore per la distillazione di circa 200-400 grammi ; una lavanda ibridata può invece assumere, in un periodo di tiempo di tre anni, uno sviluppo da 2 a 3 me-

tri di diametro con una produzione di circa mille spighe del peso di circa 1500 grammi. La produzione di essenza fatta con apparecchi perfezionati, dà una resa quattro o cinque volte superiore a quello della vera lavanda, tuttavia sebbene il prezzo sia inferiore alla metà la speculazione fa il suo buon gioco.

In Italia non esiste, come ho già riferito più sopra, nessuna coltivazione del genere, perciò si può rivendicare per la produzione nazionale un valore standar superiore a quello francese. Se da noi la modernizzazione degli impianti fosse generalizzata e se la coltivazione fosse sviluppata si dovrebbe raggiungere in breve tempo una netta superiorità, come qualità, sulla produzione francese, tenendo pero ben presente di non fare, come si pratica oltre alpe, piantagioni di altre specie che naturalmente diminuiscono il valore del prodotto.

E' perciò necessario che da noi si sviluppino le coltivazioni di lavanda vera e le cattedre di agricoltura di Cuneo ed Imperia abbiano a propagandare con tutti gli sforzi possibili questa coltivazione, distribuendo piantine di qualità ottima ed istituendo premi per i migliori coltivatori.

Inoltre i Prefetti di dette Provincie debbono emanare decreti che proibiscono la distillazione della lavanda coi vecchi alambicchi a fuoco diretto ed obblighino i produttori di lavanda di portare il loro prodotto a quei distillatori che posseggono apparecchi moderni. Solo così facendo, noi valorizzeremo maggiormente la nostra produzione e porteremo un valido contributo alle popolazioni di queste regioni.



Le Col de Tende.

Soggiornando a Briga Marittima, proprio nel periodo di distillazione della lavanda, ho prelevato dalla distilleria Miravalle, di proprietà della Ditta Esperis di Milano, distilleria installata con tutti i perfezionamenti che la tecnica moderna suggerisce un campione che analizzato dal Dott. Virgilio Massera ha dato i seguenti risultati :

Densità $a + 15$: 0,8875.
Potere rotatorio $a + 20^o$: 7°44.
Indice di rifrazione $a + 20^o$: 1,4610.
Indice di acidità : 0,18.
Indice di etere : 117,626.

Eteri totali calcolati come acetato di linalile : 41,17 %.

Solubilità in alcool di 70° 1/3,5 $a + 25^o$: completa.

Risulta evidente da questi dati, come l'essenza di lavanda italiana sia, per quanto riguarda il titolo, in etere uguale a quella Francese, mentre conserva la sua netta superiorità di profumo che è rilevato ed aprezzato anche dagli stranieri.



Une Route du Col de Tende.

Au Sujet des Ocimum à Essence

M. A. Guillaumin, docteur ès sciences, sous-directeur du Muséum national d'histoire naturelle, a bien voulu nous envoyer son étude « les Ocimum à essence » qui complète l'étude de notre collaborateur Tatu et qui met au point d'une façon définitive la question botanique. La haute autorité de M. Guillaumin basée sur l'étude d'échantillons indiscutables ne permet aucun doute sur leur classification.

Cependant en ce qui concerne la composition variable des essences tirées de ces plantes, M. Guillaumin ajoute *in fine* :

« En présence des résultats contradictoires fournis par les analyses d'huiles essentielles d'*O. Basilicum*, *canum* et *Gratissimum*, la première hypothèse qui vient à l'esprit est celle d'une erreur de détermination de la plante productrice.

Admise par Blaque, elle me paraît devoir être écartée, car E.-G. Camus qui a examiné les plantes de la maison Roure Bertrand et les botanistes de Kew qui ont vu celles analysées à l'Imperial Institute, offrent toute garantie et j'ai pu étudier comparativement les *O. Canum* à camphre et à cinnamate de méthyle sans trouver la moindre différence morphologique.

Une erreur d'analyse est aussi peu vraisemblable, étant donné que Charabot, les chimistes de l'Impe-

rial Institute, aussi bien que ceux des maisons Chiris, Roure-Bertrand et Schimmel sont des spécialistes rompus à ce genre de recherches.

Etant donné que Bhaduri Kshibibusan a signalé qu'une essence d'*O. Basilicum* renfermant un peu de thymol pouvait dégager une odeur de camphre quand on l'attaque par les acides minéraux énergiques, on aurait pu supposer qu'une différence de technique aurait pu amener des résultats différents. Mais justement les résultats contradictoires ont été obtenus par les mêmes expérimentateurs qui ont dû employer la même méthode d'analyse...

La différence de composition chimique ne peut davantage être attribuée à des différences de conditions climatiques ou écologiques : des huiles de même provenance ont des compositions différentes et des plantes semées en France ont présenté exactement la même composition chimique que celles de la Côte d'Ivoire ou de Madagascar sur lesquelles les graines avaient été récoltées...



M. A. Guillaumin.

Les différences de composition chimique ne sont pas plus imputables à un stade différent du développement des plantes... L'hypothèse que les espèces linéennes d'*Ocimum* sont constituées par des espèces élémentaires distinctes me paraît également à rejeter...

Reste donc la possibilité que dans une espèce botaniquement bien caractérisée soient réunies des espèces élémentaires caractérisées uniquement par leur chimisme comme il y en a caractérisées uniquement par le nombre de leurs chromosomes, sans qu'aucun caractère extérieur permette de les reconnaître».

Les conclusions de M. A. Guillaumin sont donc catégoriques : il ne s'agit pas de variétés d'*Ocimum* caractérisables par leur morphologie : on peut donc admettre que des plantes que rien ne distingue au point de vue botanique peuvent donner des huiles essentielles distinctes.

Peut-être est-ce ce que M. Tatu entendait dire : les observations si judicieuses de M. Guillaumin nous permettent de situer très exactement la question.

P. M.

LE VETYVER

Par **R. L. JOLY**, Ing. A. C.

(Suite et fin).

2. Culture secondaire

La culture principale pour ne pas dire la culture unique, plus certainement la culture commerciale, donnant le premier produit d'exportation de nos régions Ouaka et Kouango, est celle du Céara : *Manihot Glaziovii.*

L'immense mérite de cette introduction, de cette implantation de cette superbe et générale diffusion, en revient à M. le Gouverneur Lamblin qui, avec une clairvoyance, une ténacité, un bon sens admirables l'a introduit partout et si bien qu'on peut dire actuellement que le Manocoba est à l'état subspontané dans tout le pays. C'est donc grâce à la politique de M. Lamblin que le caoutchouc brut servant de produit principal aux transactions, la fortune a pu récompenser maints commerçants et le pays s'enrichir. L'état subspontané de cette crotonée s'est produit avec une telle intensité qu'aujourd'hui, par suite d'une extrême inhomogénéité dans les plantations, par suite d'un abandon de ces plantations aux caprices de la nature, nous nous trouvons en présence de véritables peuplements désordonnés. Les céaras croissant en compacité trop grande, deviennent filiformes, et des saignées trop prématurées, trop répétées, trop profondes généralement si bien qu'en plus du rhitidum la zone cambiale est atteinte, développant immédiatement un bourrelet d'accroissement préjudiciable à l'existence et à la productivité du sujet, un ravivement irraisonné des incisions, compromettent sérieusement l'avenir de ces belles et riches plantations.

La crise du caoutchouc enfin est venue assombrir encore la situation commerciale du pays mais il est à espérer qu'elle ne sera que passagère. Deux remèdes complétifs sont à envisager avec la même simultanéité, l'organisation d'un service

APPAREILS POUR ESSENCES ET PARFUMS



DEROY FILS AINÉ



CONSTRUCTEUR

71, 73, 75 et 77, Rue du Théâtre, PARIS (XVe)

ESSENCES et PARFUMS
Appareils pour produits naturels et synthétiques.

DÉTERPÉNATION
Appareils de déterpénation pour essences diverses.

ÉTHERS ET ALCOOLS
Appareils pour la production d'éthers et d'alcools.

ALAMBICS
pour tous usages, à feu nu, au bain-marie ou à vapeur.

EXTRACTEURS
Appareils d'épuisement en distillation continu avec tous dissolvants.

APPAREILS
Appareils de distillation et rectification. Matériel de laboratoire.

ALAMBICS BASCULANTS

HORS CONCOURS — MEMBRE DU JURY
EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1900

DIFFUSEURS
Appareils d'épuisement méthodique par lixiviations successives.

RÉCUPÉRATEURS
Appareils de récupération d'alcools et solvants.

ÉVAPORATEURS
dans le vide et à air libre, à simple ou multiples effets.

CONDENSATEURS
Condensateurs multitubulaires et serpentins de toutes formes.

MALAXEURS
Malaxeurs et mélangeurs avec agitateurs de tous genres.

HYDROCARBURES
Appareils pour Benzine, Benzol, Térébenthine, Toluène, etc., et dérivés des goudrons et résines.

ENVOI GRATIS ET FRANCO DU CATALOGUE GÉNÉRAL ILLUSTRÉ

FILTRE FRANÇAIS

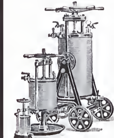
" Système Capilléry "

G. DAUDE

Successeur, Constructeur

LE VIGAN (Gard)

Médaille d'Or : Paris 1891. — Diplôme d'Honneur : Paris 1892
Hors Concours, Membre du Jury : Bordeaux 1895
Grand Prix : Paris 1923



MODÈLE SPÉCIAL
POUR LA PARFUMERIE

CLARIFICATION INCOMPARABLE
VOLUME RÉDUIT
GRANDE SURFACE de FILTRATION
DÉPENSE TRÈS MINIME
MAIN-D'ŒUVRE TRÈS RÉDUITE

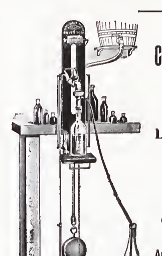
PARFUMS

DISTILLERIES-LIQUEURS, VINS FINS
Vermouths, Huileries, Glycérines, etc.

GALLAND

PARIS (XIe)
125bis Avenue Parmentier - 13 Rue Auguste Barbier.

Téléph. : Roq. { 60-6 / 21-96



Ce Remplisseur - Doseur
PERMET DE REMPLIR
TOUS LES FLACONS

Les Petits
Les Moyens
Les Grands

Les Clairs
comme les Opaques

Appareil spécial pour flacons d'odeur
Orifice depuis 2 m/m

Brochure P envoyée sur demande

agricole bien pourvu que MM. les Gouverneurs Lamblin et Deitte n'ont encore pu obtenir avec une suffisante satisfaction, et la culture d'une plante de secours : le vétyver.

Nous insistons sur le fait de l'état secondaire que doit conserver cette culture complémentaire du vétyver, pour laisser au Céara (voire au cotonnier et aux cultures vivrières entreprises pour les mines) toute sa légitime priorité. Il peut y avoir compatibilité de culture, l'une devant être le complément utile de l'autre, et il s'élève donc à l'esprit cette nécessité économique de ne pas négliger cet apport supplémentaire que l'indigène, une fois habitué, appréciera. D'autre part nous devons penser que la saignée du Céara s'effectuant au moment même de son époque d'accroissement, le vétyver planté à l'un quelconque des désherbages de la saison des pluies peut être facilement arraché à n'importe quel moment, sa maturité arrivée, de la saison morte lorsque toutes les autres récoltes ont été effectuées ou avant qu'elles ne le soient encore.

De quelle façon peut-on envisager l'intercalement du vétyver dans une plantation de Céara ?

Nous savons que les plantes poussant au soleil donnent plus de racines que celles poussant à l'ombre, mais nous avons dit aussi que l'intérêt de cette culture était de remplacer une mauvaise herbe par une bonne. Le vétyver pourra donc devenir culture intercalaire partout où la compacité des arbres ne sera pas trop grande car il faut penser de plus que le Céara est un arbre à feuilles caduques perdant ses feuilles de bonne heure en saison sèche et émettant les nouvelles tard dans la saison des pluies suivante. A ce moment de défoliation la plante a donc le temps d'assurer sa végétation d'une façon suffisante tandis qu'elle mûrit ses racines au cœur de la saison sèche.

Dans les plantations de Céaras comme dans toutes autres plantations arbustives, caféiers notamment le vétyver pourra être une plante de grand intérêt car elle permet d'entretenir la culture principale en apportant au bout de peu de temps un produit d'attente.

Enfin dans ces mêmes plantations arbustives on peut faire du vétyver une plante clôture ainsi que nous l'avons dit plus haut.

3. Culture ornementale et talus protecteurs des routes.

Le vétyver par la compacité de ses touffes, par la ténacité et l'importance de son chevelu composé de filaments vrillés fixateurs, par l'existence de rhizomes traçants allant assurer au loin la fixation de la masse, représente la plante idéale pour la constitution de talus protecteurs des routes. Le port majestueux de son feuillage, étalé, à l'imitation de notre Gynérium argenté des jardins de France, en fait encore une plante d'ornement et d'avenue, de décoration paysagiste. En plus de ces qualités nouvelles, elle conserve toujours son caractère utilitaire de plante à parfum. Comme on l'a vu d'autre part, la plasticité de cette plante peut lui permettre d'être utilisée aussi bien dans les bas-fonds marécageux que sur les pentes et sur les hauteurs, partout elle a sa place et partout elle est utile. Aussi l'a-t-on vue utilisée comme plante de bordure le long de nos grandes routes intercoloniales, en compagnie du lemongrass *(Cymbopogon citratus)* et du Pignon d'Inde *(Jatropha curcas)* auxquelles plantes elle tient tête sans aucun doute, par son pouvoir d'accaparement du sol et de fixation des talus. Elle évite aussi les ravinements importants qui se produisent régulièrement à chaque hivernage en maintenant les particules fines de la chaussée.

Dans l'Oubangui-Chari et plus particulièrement dans la Ouaka, cette excellente mesure n'a pas été prise avec toute la continuité désirable. Il faut savoir gré à M. l'administrateur en chef Guilbaud, ancien chef de la circonscription de la Ouaka, d'avoir institué ce système notamment sur cette belle route de Bambari à la Baidou et région de Grélengdi (lieu des exploitations aurifères actuelles situées à Roandgi) ou l'on peut admirer les lignes de vétyver et de lemongrass. L'actif adjoint des services civils M. Python a également complété les bordures du poste de Bambari par du vétyver et surtout de la citronnelle. L'obligation de planter, à la charge des villages se trouvant en bordure des routes aurait pour résultat immédiat l'entretien des chaussées qui en saison des pluies, par les fortes tornades, sont tellement ravinées qu'elles deviennent impraticables. La bordure de vétyver empêcherait ainsi les eaux d'entraîner les éléments plus ou moins gros de l'empierrement et la formation de ces failles profondes et larges auxquelles les demi-essieux des voitures doivent beaucoup.

Il semble qu'une plantation serrée serait préférable, espacement des plants 15 à 20 cm. de façon à produire cette compacité. Du côté utilitaire découlerait alors le produit que laisseraient les arrachages partiels des touffes au début de la saison sèche et pendant toute la durée de cette dernière, la régénération se terminant ensuite dès les premières pluies suivantes. La belle perspective des routes des environs de Brazzaville en est un exemple.

Entretien des routes, utilisation des racines extraites par partie périodiquement, telles sont les qualités indiscutables de cette plante aux multiples applications et qui seraient bientôt reconnues par les indigènes des villages cantonniers pour en retirer une juste récompense.

Préparation du sol.

Nous n'insisterons pas sur le choix des terrains, l'indigène ayant l'habitude de sa région et la connaissance empirique et paysanne des sols qui peuvent convenir, à

moins que dans les débuts, il ait une certaine répugnance pour cette culture encore nouvelle qu'on voudrait lui indiquer et dont il ne reconnaîtrait pas très bien le débouché. Assurément des cultures imposées comme celle du ricin qu'il plantait et qu'il ne pouvait réaliser au moment de la récolte parce que la politique nationale avait alors fait volte-face sont des exemples dont il se souvient.

Nous n'insisterons pas également sur les façons préparatoires à donner aux champs, l'indigène connaissant déjà tout le processus de l'incendie de la brousse, du débroussaillement, du houage, quelle que soit la critique que l'on puisse lui adresser à ce sujet. D'ailleurs nous ne pouvons mieux résumer ce problème du progrès rural par l'introduction d'instruments aratoires souvent pas appropriés, par la citation de cette magistrale expression due à notre regetté maître M. Dybowski, l'ancien explorateur bien connu de ces régions de l'Oubangui :

« Il faut donner la charrue aux indigènes seulement si on leur donne de plus toutes les modifications qu'elle entraîne. »

Préparation des plants.

Dès à présent, quelques plantations de vétyver existent déjà, notamment au poste administratif de Bambari et dans les plantations indigènes d'Ippy (zone des exploitations diamantifères, région de la Haute Ouaka) ou l'inlassable chercheur qu'est M. Chesnais, ancien chef de cette subdivision, a multiplié cette plante avec une activité qui mérite les meilleurs éloges. Ce sont donc là des pépinières qui peuvent suffire à la naissance de plantations nouvelles.

Au moment de l'arrachage des touffes de vétyver, on pratique ce qu'on appelle la division des touffes qui a pour but la séparation un à un des brins constitutifs destinés à donner le plant. On peut à la rigueur réduire l'importance de la masse des racines que l'on conservera pour la distillation.

Une fois les brins obtenus, on procède à l'habillage du plant, en réduisant les feuilles et les racines, les premières pour éviter une évaporation excessive non compensée par la nutrition avant la reprise, les secondes pour provoquer la formation d'un bourrelet cicatriciel sur lequel naissent des radicelles adventives, organes immédiats d'alimentation précédant et assurant le départ de végétation.

Mise en place.

Le terrain préparé et ayant à sa disposition une certaine quantité de plants, il reste à procéder à la mise en place aux écartements dont nous avons indiqué les différentes variations. Dans un sol bien préparé et meuble, par un temps couvert et pluvieux, on peut se contenter de planter au n'gapou. L'indigène tient dans sa main gauche une poignée de plants et de sa main droite donne un coup de n'gapou en terre, ouvrant par pression sur le manche agissant sur la partie antérieure du fer, une petite cuvette dans laquelle il dépose un plant, aussi profondément que possible. Un coup de bec du n'gapou porté en avant, un piétinement de la terre de chaque côté du plant suffiront à tasser suffisamment le sol, tassement qu'une prochaine pluie augmentera encore. L'essentiel dans ce travail est d'éviter la formation d'une poche d'air qui déterminerait la dessication du plant par la base : c'est le but du tassement de la terre que de supprimer tous interstices immédiats autant que du bassinage, arrosage bien connu des horticulteurs.

Dans un sol moins bien préparé, par temps plus sec et ensoleillé lors d'une plantation précoce ou tardive, il est préférable d'effectuer la mise en place au plantoir. Ce plantoir peut aussi bien avoir une longueur de 0 m. 30 ou 0 m. 40 que 1 mètre, tout cela dépend de la préférence du planteur. On fait donc un trou en terre dans lequel on dépose le plant jusqu'à hauteur du collet ; on tasse alors fortement la terre autour du plant à l'aide du manche du plantoir.

Il faut bien veiller à ce que le plant soit introduit jusqu'à hauteur du collet : trop haut il s'en suivrait une mort par asphyxie, trop bas, une dessication rapide surtout si la mise en place n'est pas suivie d'une bonne pluie.

Au bout de quelques jours seulement, on voit poindre au centre du faisceau de feuilles, de jeunes limbes qui atteignent rapidement une dimension respectable, c'est le départ de végétation.

Façons culturales.

Il ne faut pas attendre au début, que la plantation soit immergée dans une vaste prairie d'Imperata plus particulièrement, car il faut penser que les plantes n'ont pas encore pris leur vigueur normale et atteint le degré habituel de résistance. Dès lors, au bout de trois semaines à un mois environ, il devient nécessaire d'entreprendre un premier désherbage en même temps binage de nettoiement et léger buttage. Le buttage en effet consistant à approcher de la terre au pied des plantes a pour but de faciliter l'émission de radicelles secondaires, organes de la spéculation qu'il faut chercher à multiplier au maximum.

Par la suite il est indispensable d'effectuer un désherbage tous les mois environ sinon un bon binage bien qu'il ne faille pas trop vouloir secouer d'un seul coup l'apathie native de l'indigène par l'exigence de travaux d'entretien qui lui paraîtraient au-dessus de ses forces et par conséquent inutiles. Nous devons ajouter néanmoins que si un désherbage est une nécessité culturale pour favoriser la bonne végétation des plantes, un binage simultané vaudrait beaucoup mieux Ce binage aurait pour effet de transformer le sol en un véritable réservoir d'eau, grâce au pouvoir

d'absorption et de pénétration acquis, dont le bénéfice se ferait sentir au moment de la saison sèche, alors que les pluies ont cessé et que l'évaporation est active. C'est là la méthode de culture naturelle comprenant quelques idées de la fameuse théorie du dry-farming. Ces désherbages, binages, ne doivent pas s'arrêter avec les pluies mais doivent surtout être continués en saison sèche pour des raisons de physique et de mécanique du sol. Mieux que cela, c'est même en saison sèche que les binages devraient être les plus fréquents si l'on veut bien se rappeler le juste et vieil adage : un binage vaut plusieurs arrosages. En même temps que le second binage, c'est-à-dire deux mois environ après la plantation, il sera bon de renforcer le buttage pour les raisons déjà énoncées, opération que nous appellerons buttage de consolidation.

Dans le cours de la végétation il restera à surveiller sa plantation, remplacer les manquants qui auraient pu se produire, refaire les billons qui auraient pu être emportés par les pluies et les eaux de ruissellement.

En général et pour ne pas compliquer les choses au delà de la limite de compréhension et du pouvoir d'action de l'indigène, il faut se dire que les désherbages doivent être effectués au moment où les mauvaises herbes commencent à dominer les touffes de vétyver car alors végétation et productivité deviendraient compromises.

Une opération que nous devons signaler, pratiquée aux îles Comores et qui peut présenter un certain intérêt, est celle qui consiste à supprimer les feuilles par sectionnement, au bout d'un certain nombre de mois de végétation, huit mois environ. Cette opération, dit-on, favorise la multiplication des racines et augmente conséquemment le rendement en poids ; elle peut donc être aisément effectuée d'autant plus que les feuilles sont une excellente paille à couverture.

Récolte.

Nous avons dit l'état secondaire suivant lequel cette culture devait être considérée, et l'état de secours permanent qu'elle était appelée à devenir. Tenant compte de ces deux arguments, la récolte pourra se faire à une époque quelconque de l'année à partir du moment où les racines sont mûres, lorsque l'indigène n'est pas retenu par d'autres travaux.

La plante peut en effet se conserver indéfiniment en terre et non seulement les racines ne sont soumises à aucune altération, mais elles augmentent progressivement de poids et de qualité. Cependant, il faut penser qu'en saison des pluies, par suite de l'état hygrométrique de l'air, les racines arrachées ont tendance à moisir, à s'échauffer, à fermenter, à pourrir, au détriment naturellement de leur qualité, de leur poids et donc de leur valeur.

On peut exprimer ainsi l'intérêt de cette culture : le vétyver doit être considéré comme un appoint supplémentaire, un bas de laine, un argent de poche qu'on se procure lorsqu'on a épuisé tous autres moyens d'existence.

Cette plante offre donc au producteur indigène un intérêt indiscutable puisqu'elle est son portefeuille permanent toujours renouvelé en échange de la plus minime somme d'efforts.

La récolte peut donc être effectuée à toute époque de l'année dans le cas d'un écoulement immédiat des racines, mais elle doit préférablement être entreprise en saison sèche s'il s'agit de vouloir en faire le séchage.

L'arrachage présente certaines difficultés étant donné l'adhérence des racines au sol et la résistance de la plante qui en découle.

Régulièrement on devrait dégarnir largement à la houe, le collet de la plante et le système radiculaire tout entier de façon à pouvoir extraire aussi complètement que possible la masse des radicelles ténues.

Cette opération est trop longue pour l'indigène qui se contente de saisir la touffe de vétyver par les feuilles et d'exercer une traction arrachant ainsi la partie souterraine en une ou plusieurs fois.

Quoi qu'il en soit il reste toujours sur les racines des particules terreuses qu'il faut éliminer : pour cela il suffit de frapper les touffes contre le sol soit aussitôt après l'arrachage, soit après un certain temps de ressuyage si la terre est trop humide et collante.

L'âge de la plante pour sa récolte, comme nous l'avons dit est indifférent à la condition que la maturité corresponde à peu près avec la floraison, c'est-à-dire entre 10 et 14 mois. Néanmoins on peut commencer l'arrachage à l'âge de 6 mois, mais nous ne le conseillons pas, les racines obtenues étant d'un rendement quantitatif et qualitatif vraiment inférieur. On peut dire que la récolte ne doit pas être effectuée avant l'époque de la floraison c'est-à-dire pas avant l'âge de un an et qu'il y a avantage à attendre même l'âge de 2 ans.

Il reste naturellement à appliquer cette culture et l'âge à la mentalité indigène et il faut surtout que celui-ci comprenne l'intérêt qu'il y a de considérer cette plante comme culturalement complémentaire parce que grâce à sa nature vivace elle fournit un produit d'un rapport instantané au fur et à mesure de ses besoins.

Préparation et conservation de la récolte.

Une fois les racines extraites du sol et débarrassées de leur terre, il reste à effectuer diverses opérations pour les rendre marchandes.

Tout d'abord on doit en effectuer un lavage ou plutôt une sorte de battage dans l'eau pour éliminer les dernières traces de terre qui pourraient subsister. Ce lavage doit être de courte durée quoique


LA FONTE
ÉMAILLÉE
INDUSTRIELLE
DE
DIETRICH & Cie
NIEDERBRONN
(BAS-RHIN)
PARIS


PAL
LE MÉTAL
MODERNE
société anonyme au capital de 1.900.000 Frs
26-28 RUE DU BUISSON St LOUIS · PARIS ·

suffisant car trop prolongé il a l'inconvénient d'affaiblir l'odeur. Vient le séchage qui peut être plus ou moins complet suivant que l'on veut ou non dessécher ses racines pour les conserver. Ce séchage doit avoir lieu à l'ombre, être effectué par couches minces pour éviter toute fermentation. Il est préférable d'attendre que la saison sèche soit bien établie si l'on veut faire une dessication aussi totale que possible afin que l'humidité de l'air ne soit pas une entrave préjudiciable à la qualité. La dessication doit être lente et les racines de vétyver régulièrement retournées pour que leur contact avec l'air sec et tiède soit aussi large que possible.

Si l'on ne fait qu'un simple ressuyage, les racines doivent être portées aussitôt à l'usine, de crainte que soumises à un certain volume et à un certain poids, elle ne s'altèrent.

Convenablement séchées, les racines peuvent être mises en paquets, en bottillons qui seront conservés dans un lieu sain, sec, toujours à l'ombre. La dessication totale évite des déplacements fréquents et permet le transport d'une matière moins lourde pour un prix plus élevé.

Rendement.

La culture du vétyver a toujours été considérée partout dans le monde comme une culture de jardin. A Java, dans l'Inde, à Ceylan, dans l'Océan indien, elle a été entreprise par les indigènes si bien qu'il n'existe pas d'étude d'ensemble, que les chiffres les plus insignifiants comme les plus impressionnants ont été cités, et que jusqu'alors on n'a pu arriver à se faire une exacte opinion.

Dans certaines études on peut lire qu'un hectare de culture produit 12 à 15 tonnes de racines et dans d'autres ce chiffre tombe à 2.500 kilos. Nous n'avons pas pu savoir si l'on entendait par là le rendement en racines fraîches ou en racines sèches, c'est l'histoire du cotonnier lorsqu'il s'est agi de présenter des chiffres au monde financier et qu'on a confondu coton brut et coton fibre.

D'après notre estimé maître de l'Institut national d'Agronomie coloniale, M. Chalot, le rendement en racines fraîches et pour un hectare serait de trois tonnes. M. Dieu, adjoint des Services civils et chef des subdivisions de Grimari et Kouango nous cite complaisamment le premier rendement calculé en Oubangui-Chari se rapportant à cette culture. Le chiffre de 800 kilos obtenu est, à notre avis, satisfaisant puisqu'il s'agit d'une culture nouvelle, en pays nouveau, entreprise par une main-d'œuvre qui n'en a pas encore l'habitude et que ce premier essai a été effectué sur une superficie de 25 mètres carrés. Ce chiffre est donc dès à présent intéressant, et l'expérience acquise, il sera susceptible de se modifier favorablement, mais ce qu'il reste à reconnaître, ce sont les qualités apparentes des racines.

Qualités apparentes a rechercher.

Les racines préparées, qu'elles soient fraîches ou sèches, doivent présenter pour être marchandes, les caractères visuels suivants :

1° Couleur aussi blanche que possible, indiquant des racines propres, convenablement lavées, ressuyées ou séchées ;

2° Présence aussi faible que possible du chevelu secondaire, sans qualités olfactives, obtenues généralement dans les terres à végétalisation trop grande ;

3° Bon parfum ayant cette odeur fraîche et agréable rappelant la violette.

Conclusion.

Ainsi considérée, la culture du vétyver ne pourra manquer de conquérir sa place en marge des grandes plantations commerciales, pour la production d'une matière première complémentaire au gain supplémentaire. Pour cela l'appui de l'Administration est indispensable et il suffit de continuer l'œuvre des premiers initiateurs.

Bibliographie.

Cours professé à l'Institut national d'Agronomie coloniale, par le prof. Heim de Balsac.

Les Parfums de France, revue mensuelle, Grasse, Paris.

Plantes à parfums, par H. Jumelle.

R.-L. Joly,

Ingénieur d'Agronomie coloniale, fondateur du Syndicat agricole du Haut-Oubangui.

Emploi de la Sylvamine

Fixateur soluble dans l'eau.

Le Sylvanol cristallisé, soluble dans l'eau chaude, est déjà fort utilisé pour la fixation des parfums à bas degré d'alcool : il suffit d'en dissoudre un demi ou un quart de gramme par litre d'eau servant à la dilution du parfum alcoolique pour obtenir une lotion à bas degré d'alcool très parfumée et bien fixée.

La Sylvamine est un dérivé du Sylvanol : c'est un liquide sirupeux soluble dans l'eau froide.

Si à 10 grammes de Sylvamine on ajoute un gramme d'essence déterpénée Lotex ou Cologne, on obtient 11 grammes de parfum qui, dissous dans un litre d'eau donnent une solution très aromatique. La portion insoluble de

l'essence, le cas échéant, remonte à la surface : on décante la partie parfaitement homogène, on colore et on filtre.

On obtient ainsi dans des conditions fort avantageuses un litre de lotion ou d'eau de Cologne, sans alcool, à un prix très bas.

Cette lotion peut être additionnée d'un peu de saponine pour la rendre mousseuse, de glycérine pour les soins de la peau ou d'alcool pour les lotions faiblement alcooliques.

La Sylvamine a également la propriété de maintenir claires les solutions de parfum au sulforicinate dans l'eau. On peut ainsi préparer des lotions parfumées savonneuses, sans alcool, ne troublant pas.

FLORIANE.

L'Essence de Feuilles de Cannelle

Si le cannelier est un arbre connu depuis les temps les plus reculés et si l'écorce de cannelle a fait l'objet d'un commerce important dans l'antiquité et au moyen âge, la connaissance des principes odorants contenus dans cette écorce et dans les feuilles de cannelle est beaucoup plus récente.

Les premiers travaux sur la composition de l'essence d'écorces de cannelle datent d'un siècle et c'est en 1833 que Dumas et Peligot identifièrent l'aldéhyde cinnamique comme principal constituant. Ce n'est que vingt ans plus tard que Stenhouse (*Annalen der Chemie* 1855, 95, 103) constata que l'essence obtenue par distillation des feuilles avait une composition différente et contenait 70 à 90 % d'un phénol, l'eugénol. Ces résultats furent confirmés par deux études faites longtemps après, la première en 1882 par Schaer (*Arch. d. Pharm.* 1882, 220, 492) et la seconde dix ans plus tard par Weber (*Arch. d. Pharm.* 1892, 230, 232).

Malgré ces travaux il a fallu que de longues années s'écoulent encore avant que l'attention des importateurs et des industriels fut attirée sur cette essence de feuilles et cela venait en grande partie de ce que la plupart des producteurs d'essence de cannelle à Ceylan distillaient ensemble l'écorce et les feuilles et, par conséquent, vendaient sous le nom d'essence d'écorces un produit plus ou moins fraudé.

On peut en avoir la preuve dans des analyses faites en 1895 par Umney (*Pharmac. Journal* 1895, 25, 949) : sur sept essences achetées à Londres comme importées directement de Ceylan, toutes étaient mélangées de fortes proportions d'essence de feuilles, trois d'entre elles en contenaient 30 % et les quatre autres un minimum de 50 %. Malgré la généralisation des méthodes analytiques, ces fraudes intentionnelles ou non ne disparurent point et dans la deuxième édition de leur ouvrage, Gildmeister et Hofmann écrivent encore (1913) que « les essences pures d'écorces ne paraissent pas exister, car toutes celles qui ont été analysées venant de ce pays renferment de fortes proportions d'essence de feuilles. »

La situation s'est modifiée aujourd'hui, parce que les acheteurs d'essence d'écorces de cannelle exigent de plus en plus de l'essence pure et surtout parce que l'essence de feuilles est devenue un produit commercial, les industriels et notamment les fabricants de vanilline ayant vu le parti qu'ils pouvaient en tirer. Il n'est donc pas inutile, croyons-nous, d'examiner attentivement cette essence de feuilles de cannelle, car ses propriétés et sa composition exacte sont encore peu connues, les renseignements que l'on trouve sur elle dans les ouvrages généraux sont souvent erronés et les méthodes analytiques, bases des transactions, ne sont pas toujours bien au point.

Lorsqu'il s'agit seulement des propriétés physiques, on ne trouve, dans les chiffres donnés par les divers expérimentateurs, aucune différence bien considérable : la densité, le pouvoir rotatoire et l'indice de réfraction ne varient que dans d'étroites limites et on admet généralement les chiffres suivants :

D (15°) : 1,044 à 1,065.
P.R. : —2° à +2°.
I.R. : 1,530 à 1,545.

les valeurs positives pour le pouvoir rotatoire sont d'ailleurs tout à fait exceptionnelles et le plus souvent on trouve une rotation de 1 à 2° vers la gauche.

La solubilité dans l'alcool est déjà beaucoup plus variable et il est bien certain que le chiffre de 2 à 3 vol. pour l'alcool à 70° donnée dans l'ouvrage de Parry est nettement insuffisant, c'est un chiffre beaucoup plus élevé qu'il faut envisager et il n'est pas rare de voir des essences de feuilles de cannelle demander 5, 10 et même 20 vol. d'alcool à 70° pour l'obtention d'une solution claire.

Si on aborde la constitution de l'essence et notamment sa teneur en eugénol, on trouve cette fois la fantaisie la plus complète, les évaluations varient de 50 à 90 %

et même, pour une essence donnée, les dosages faits par plusieurs laboratoires diffèrent entre eux de 10 et parfois de 15 à 20 % ! Cela tient d'une part à ce que les méthodes utilisées pour ce dosage varient d'un laboratoire à l'autre et d'autre part à ce que la teneur en eugénol est en réalité loin d'être constante et que les limites données par les ouvrages généraux ne sont pas assez larges.

A. — Dosage de l'eugénol dans l'essence de feuilles de cannelle.

Lorsqu'on eut reconnu que l'eugénol était le constituant principal de l'essence de feuilles de cannelle, les premiers dosages furent faits suivant la technique généralement adoptée dans le cas de l'essence de clous de girofle, c'est-à-dire l'absorption du phénol par une solution d'alcali caustique.

Mais on se heurta bien vite à une difficulté imprévue : en agitant l'essence de feuilles de cannelle avec une lessive alcaline à 3 %, ce qui est la concentration usuelle pour l'essence de clous de girofle, on constate que presque toujours la portion non phénolique est plus lourde que la liqueur alcaline et par conséquent que toute lecture du volume est impossible. Cet inconvénient n'existe plus si on opère avec une solution de soude plus concentrée ou si on chauffe le mélange et c'est ce qui a conduit certains expérimentateurs à faire le dosage de l'eugénol avec des solutions alcalines à 5 ou 10 % et à chauffer la masse au bain-marie pendant quinze ou trente minutes et même pendant une heure !

Malheureusement ceux qui préconisaient de tels modes opératoires ne se préoccupaient pas du tout des conséquences et soutenaient que les résultats obtenus étaient plus exacts parce qu'ils étaient plus élevés !

La réalité est tout autre et une étude sérieuse et complète faite par M. Glitchich (*Parfums de France* 1924, 40 et 68 ; *idem* 1925, 117 à 130) a montré que la composition de l'essence de feuilles de cannelle était beaucoup plus complexe qu'on ne le croyait et que, à côté de l'eugénol, on trouvait des proportions importantes d'éthers-sels (jusqu'à 30 % de benzoate de benzyle) dont la présence jouait un rôle considérable dans le dosage du phénol.

Sans entrer dans les détails de cette étude, nous pouvons dire que les conclusions de M. Glitchich sont les suivantes :

a) L'eugénol est toujours le constituant principal de l'essence de feuilles de cannelle, mais sa teneur varie de 50 à 90 % ;

b) A côté de carbures terpéniques et de quelques alcools (linalol, terpinéol, bornéol, géraniol et alcool cinnamique) on trouve une proportion importante d'éthers-sels, 5 à 30 %, constitués surtout par du benzoate de benzyle.

Nous remarquons en passant que cette présence d'un éther benzoïque avait été signalée en 1855 par Stenhouse, mais que Weber, en 1882, n'avait pas confirmé cette assertion.

c) Les portions à point d'ébullition élevé contiennent 3 alcools sesquiterpéniques, un alcool primaire appelé cinnamonol, probablement bicyclique, un alcool secondaire à deux cycles et une double liaison, le foliol, et enfin un alcool tertiaire, bicyclique lui aussi, et appelé combanol ;

d) Le seul mode de dosage donnant des résultats certains est l'absorption de l'eugénol par une solution de soude à 3 %, l'opération durant quinze minutes et se faisant entièrement à la température ordinaire. Tout autre mode opératoire est défectueux et notamment toute élévation de température et toute augmentation de la concentration en soude amènent immédiatement une saponification partielle du benzoate de benzyle et par suite un dosage trop élevé.

Malheureusement l'opinion de M. Glitchich, appuyée pourtant sur des faits absolument indiscutables, n'a pas convaincu tout le monde et le mode opératoire qu'il propose n'est pas entré suffisamment encore dans la pratique commerciale ; le dosage de l'eugénol est encore fait avec trop de fantaisie et tout récemment nous avons eu à examiner une essence de feuilles de cannelle vendue au titre de 82 % en eugénol, titre obtenu par un dosage à chaud, et dont la teneur réelle ne dépassait pas 64 %.

Avant d'appliquer la méthode ci-dessus à différentes essences de feuilles de cannelle et obtenir des résultats qui confirment pleinement ceux de M. Glitchich, nous avons voulu étudier ce dosage de l'eugénol sur des mélanges connus pour déterminer exactement l'influence des différents constituants ; nous avons pris d'abord des mélanges contenant uniquement de l'eugénol et un corps non saponifiable (carbure, alcool, etc...) et ensuite nous avons opéré sur les mêmes mélanges après addition de benzoate de benzyle.

a) *Dosage de l'eugénol dans des mélanges ne contenant pas d'éthersel.*

Un premier mélange, qui représentait une simplification poussée à l'extrême des cas rencontrés dans la pratique, contenait en volume 80 % d'eugénol pur et 20 % de pinène ; il avait été préparé dans le but de vérifier l'affirmation de certains auteurs relative à une dissolution possible des principes non phénoliques dans les solutions concentrées d'eugénate de soude.

Le dosage fait par la méthode Glitchich a donné 79,6 % en volume ; nous avons ensuite fait varier le mode opératoire en chauffant la solution au bain-marie, en prolongeant le dosage et en augmentant la concentration de la solution alcaline. Sans entrer dans le détail des résultats obtenus, nous pouvons dire :

a) Qu'en utilisant des solutions alcalines de 3 à 15 %, même en

prolongeant l'opération jusqu'à 60 minutes au bain-marie, la dissolution du carbure dans la solution d'eugénate de soude reste faible.

b) Que l'augmentation, assez faible d'ailleurs, de la teneur apparente en phénol, que l'on constate en opérant à chaud, vient surtout de la volatilisation d'une partie de carbure, perte d'autant plus importante que l'opération est plus longue. Nous avons pu le vérifier en remplaçant dans le mélange dosé le pinène par du caryophyllène extrait de l'essence de clous de girofle : ce sesquiterpène (P.E. 259-261°) étant beaucoup moins volatil que le pinène (P.E. 155-156°) la perte a été beaucoup plus faible et par suite nous n'avons constaté qu'une très faible augmentation de la teneur en phénol.

c) Que, si le pouvoir dissolvant des solutions concentrées d'eugénate de soude reste faible vis-à-vis des carbures, il n'en est pas de même vis-à-vis des composés oxygénés et il y a là une cause d'erreur dont on ne tient pas toujours suffisamment compte. Pour en déterminer l'importance, nous avons remplacé, dans le mélange connu soumis à l'analyse, les 20 % de carbures par 20 % de produits oxygénés (alcools, aldéhydes, cétones, éthers oxydes, etc...) en choisissant les produits les plus insolubles dans l'eau et résistant le mieux à l'action des alcalis caustiques.

Dans tous les cas nous avons constaté une augmentation de la teneur apparente en phénol et, en faisant un essai comparatif avec de l'eau pure, nous avons pu voir que cette augmentation était bien supérieure à la solubilité dans l'eau des principes oxygénés employés, mais venait de leur dissolution dans la solution de phénate alcalin.

Ce pouvoir solvant des solutions alcalines de phénols n'est d'ailleurs pas nouveau, il a été utilisé déjà à maintes reprises dans d'autres circonstances et il nous suffira de rappeler l'emploi des solutions concentrées de salicylate de sodium pour dissoudre le citral et obtenir une masse homogène dans la préparation de la pseudo-ionone.

En étudiant de plus près cette solubilité, nous avons constaté :

1° Qu'en opérant à froid avec des solutions alcalines peu concentrées (3 à 5 %) la dissolution des principes oxygénés reste faible et l'erreur ainsi introduite dans un dosage de phénol reste négligeable ;

Il faut cependant mettre à part le cas où la partie non phénolique est constituée par des aldéhydes, notamment le citral, le citronellal, la benzaldéhyde, etc..., la solubilité de ces produits n'est plus négligeable et il est probable qu'en plus de la dissolution pure et simple de ces aldéhydes dans les solutions de phénates, il se produit, sous l'influence de la soude en excès, des condensations d'aldéhydes amenant la formation de produits solubles ;

2° Que la dissolution devient bien plus importante si on opère à chaud et surtout lorsqu'on augmente la concentration de la liqueur alcaline, on peut dans certains cas arriver à une dissolution totale, c'est-à-dire à un titre en phénol de 100 % au lieu de 80 ;

3° Que la solubilité dans les liqueurs de phénates varie beaucoup d'un corps à l'autre sans que l'analogie de groupement fonctionnel ou de constitution entraîne une similitude de propriétés.

b) *Dosage de l'eugénol dans des mélanges contenant des éthers-sels.*

Il est facile de comprendre dans ce cas que la saponification possible des éthers-sels est une cause d'erreur dont on ne peut pas ne pas tenir compte. A froid cette saponification est à peu près nulle, surtout avec des liqueurs alcalines diluées, mais dès qu'on élève un peu la température, même avec une solution de soude caustique à 3 %, l'éther-sel se saponifie et la teneur apparentée en phénol augmente. Il en résulte que la présence d'éthers-sels dans l'essence de feuilles de cannelle étant absolument démontrée, le dosage de l'eugénol à chaud est formellement à rejeter.

Dans le cas de l'essence de clous de girofle, ce dosage à chaud avait l'avantage de donner, non seulement le titre en eugénol, mais la teneur en acetyleugénol que certaines essences contiennent en quantité appréciable, et les inconvénients signalés plus haut n'existent pas, car, en dehors de ces deux composés, l'essence de clous de girofle ne contient pas d'éthers-sels et seulement des traces d'autres produits oxygénés.

Ici le cas n'est pas le même, les travaux de M. Glitchich ont montré que l'essence de feuilles de cannelle ne contient que des traces d'acétyleugénol, mais renferme d'abord des produits oxygénés et en particulier des alcools dont la solubilité dans les solutions de phénates est importante et surtout des éthers-sels d'alcools aromatiques dont la saponification par les alcalis caustiques est très rapide.

Essence d'eucalyptus de Formose

A.-R. Penfold. *Perfumery Essent. Oil Rec.*, t. 22, p. 402, 1931.

Cette essence ne subit pas de modification si on en traite 2 cm³ par 5 cm³ d'une solution à 2 % (en volume) de brome dans l'acide acétique. L'essence naturelle distillée directement d'un eucalyptus donne une coloration pourpre dans les mêmes conditions lorsqu'elle est brute et vert pâle à brun lorsqu'elle est rectifiée.

Voici les principales caractéristiques de deux échantillons d'essence de Formose : densité à 15° : 0,9220 et 0,9224 ; pouvoir rotatoire : + 3°,7 et + 4°,7 ; indice de réfraction à 20° : 1,4606 et 1,4617 ; point de congélation : — 8° et — 10°,5 ; ces essences renferment 72 et 85 % de cinéol. Un de ces échantillons renferme une proportion appréciable de safrol.

FICHES TECHNIQUES

DÉRIVÉS DU PINÈNE. — G. GALLAS et J.-M. MONTANES. — *Annales soc. espan. fis. quim.*, t. XXVIII, p. 1163, 1930.

Le pinène ne donne pas de camphène quand on le chauffe à 150-200° avec du charbon actif, du kieselguhr ou de l'oxyde de manganèse, mais dans ces conditions il y a formation de dipentène.

On peut préparer du chloropinène avec un bon rendement par action du chlore et dans les mêmes conditions le dibromopinène et l'iodure de pinène. Par oxydation de ce dernier, il y a séparation d'iode. L'oxydation du chlorure de pinène est difficile ou donne des acides camphorique et cétopinique.

Les auteurs passent en revue les méthodes de préparation des éthers de bornyle en partant du pinène. Le pinène peut être transformé par oxydation en acide pinonique, qui donne l'oxime correspondante et qui forme par réduction l'amine ou son chlorhydrate.

* * *

L'ACTION DE QUELQUES ACIDES ORGANIQUES SUR LE D-α-PINÈNE. — M. DELEPINE, J. REISMAN et E. SUAU. — *Bull. soc. chim.*, tome XXXXVII, p. 966, 1930.

La répétition de travaux antérieurs a montré que les acides salicylique, oxalique et *o*-benzoylbenzoïque donnent par action sur le *d*-α- pinène du *Pinus halepensis* ($\alpha_D + 48°3$) du fenchol.

En traitant 100 gr. de *d*-pinène avec 40 gr. d'acide salycilique, 12 gr. 5 d'acide oxalique, 50 gr. d'acide *o*-benzoylbenzoïque ou 25 gr. d'acide dichloracétique, on obtient 25,3, 26,0, 21,0, 16,0 ou 20,0 gr. d'alcool purifié. Mais à côté de l'alcool, il y a toujours formation au cours de cette réaction d'éthers de bornyle, d'isobornyle, et de fenchyle, et il reste en outre du pinène n'ayant pas réagi, du camphène et du limonène. Dans le cas particulier de l'emploi de l'acide chloracétique, il y a formation d'une proportion non courante d'éther de fenchyle et il est possible d'isoler un hydrocarbure considéré comme du fenchène, ce qui démontre que la formation de l'α-fenchol est accompagnée de celle du β-fenchol instable.

* * *

PROCÉDÉ POUR LE DOSAGE DES HUILES ESSENTIELLES DANS LES PLANTES ET LES PRODUITS CHIMIQUES. — O. GERHARDT. — *Seifensieder Ztg, t.* LVIII, p. 433, 1931.

On mélange le produit dans lequel on veut doser l'essence après pulvérisation avec du sable et on l'extrait dans un appareil Soxhlet muni de raccords en verre. On entraîne à la vapeur d'eau l'essence et on la reçoit dans un récipient calibré en employant de la vapeur surchauffée à 120-160° si la chose est nécessaire.

* * *

ETUDE SUR L'UTILISATION D'UNE ESSENCE D'UNE ESPÈCE ODORIFÉRANTE D'HELICHRYSUM DE MADAGASCAR. — F. Heim de BALSAC, H. LABBÉ et H. Heim de BALSAC. — *Bull. agence gén. Colonies*, t. XXIII, p. 964, 1930.

Etude très détaillée des caractéristiques botaniques et structurales de l'*Helichrysum benthami* que l'on trouve dans la région d'Amboimahasoa de Madagascar.

L'essence obtenue par traitement des petites branchelettes se présente sous la forme d'un liquide clair de coloration ambrée, et possédant une odeur d'immortelle. Ses principales constantes physiques sont les suivantes : $d^{15} = 0{,}890$, $d^{20} = 0{,}888$, $\alpha = 20°20'$, indice d'acide 14, indice de saponification 16, indice d'éther (% d'acétate de linalyle) 5,60 %, cette essence est incomplètement soluble dans neuf parties d'alcool à 80°.

On ne peut assurer dès maintenant que cette essence sera susceptible d'être employée dans la fabrication des savons et des parfums, une étude chimique plus détaillée sur une plus grande quantité d'essence permettra seule d'émettre une opinion définitive.

* * *

LA CONSTITUTION ET LES CONSTANTES DE L'ESSENCE DE SANTAL. — R. CAJOLA. — *Riv. ital. essenze profumi*, t. XII, XXI, 1930.

Cette essence est obtenue par la distillation de bois de Santalum album. Elle se présente sous la forme d'un liquide jaune limpide, possédant une odeur persistante agréable et un goût irritant, âcre de résine. Sa densité est de 0,975-0,985, elle bout entre 275 et 300°. Cette essence est soluble en toutes proportions dans l'alcool à 90° et renferme 90 à 98 % de *a* et *b*-santalol, un peu de *a* et *b*-santalène ($C^{15}H^{24}$), du santène (C^9H^{14}), de la santenone ($C^9H^{14}O$), de l'alcool santalol ($C^9H^{16}O$) et des traces d'acide santalique ($CH^{24}O^2$) et d'acide teresantalique ($C^{20}H^{14}O^2$) ; enfin de l'aldéhyde santalique ($C^{15}H^{24}O$).

L'essence de santal est employée en médecine en mélange avec d'autres substances sédatives et antiseptiques et constitue le produit principal dans beaucoup de composés pharmaceutiques. Elle est employée à la dose de 1,5 à 2 gr. par jour pour lutter contre la blennorragie là où d'autres antiseptiques ne peuvent être employés par suite de l'irritation de la muqueuse. Elle est également utilisée dans les affections des bronches.

BREVETS

I. — Matières premières et nouveaux produits fabriqués

B. F. 700.011. — Procédé de fabrication d'une composition colloïdale savonneuse a grand pouvoir détersif. — E. Colmant, 14 novembre 1929.

Ce savon colloïdal est à base d'une saponification oléosodique ou potassique absorbée par un composé minéral, chaux alumine ou magnésie. Une partie en poids de cette saponification est ensuite malaxée intimement avec une partie égale d'une solution sodique carbonatée à 12° B. Quatre autres additions successives de solution sodique, suivies de malaxage donnent finalement un composé colloïdal parfaitement stable.

* * *

B. F. 699.450. — Savon liquide.— A.-M. Maman, 23 octobre 1929.

On prépare une dissolution dans le trichloréthylène de sels alcalins d'acides gras organiques à poids moléculaire élevé (acides palmitique, stéarique, oléique, arachidique) au bain-marie dans un récipient muni d'un réfrigérant. On ajoute une huile de pétrole neutre ou une huile de paraffine après refroidissement complet et on rend le mélange homogéne par forte agitation.

* * *

B. An. 341.650. — Procédé de fabrication de thymol et de menthone. — Orbis Products Trading C°, 5 décembre 1929.

Le thymol et la menthone sont préparés en soumettant de la Δ^3-menthenone-3 ou de la piperitone à l'action d'un catalyseur de déshydrogénation en l'absence d'hydrogène extérieur.

La moitié du produit de départ se trouve déshydrogénée à l'état de thymol, tandis que l'autre moitié par suite de l'hydrogène mis en liberté se trouve transformée en menthone.

Exemple de préparation en présence de nickel réduit agissant comme catalyseur. Le thymol est extrait du produit de la réaction au moyen de soude.

* * *

B. An. 341.654. — Procédé de préparation de menthol. — Rheinische Kampfer Fabrik G., 6 décembre 1929.

On prépare du menthol inactif et pur en soumettant les produits d'hydrogénation du thymol, des menthones ou menthenones ou les produits d'isomérisation des menthols inactifs à une éthérification partielle. On purifie les éthers par cristallisation et on les saponifie ensuite.

Exemple de préparation en partant de thymol et de néo-menthol inactif.

* * *

B. An. 341.902. — Préparation d'acide benzoïque. — H.-E. Potts, 21 avril 1929.

L'acide benzoïque est obtenu en chauffant de l'anhydride phtalique avec de l'eau, en présence d'un ou plusieurs catalyseurs de décarbonatation.

Parmi les catalyseurs susceptibles d'être employés à cet effet, citons les hydrates ou les phtalates des métaux du sixième groupe tels que le chrome ou un ou plusieurs composés de l'aluminium. On peut également utiliser des mélanges de chrome et de sodium ou des mélanges équimoléculaires de sels de chrome et de zinc.

* * *

B. An. 341.979. — Procédé de fabrication de crème. — Bohme A.-G., 7 septembre 1928.

Les produits de sulfonation des alcools contenant au moins six atomes de carbone dans leur molécule et correspondant aux acides carboxyliques aliphatiques saturés ou non saturés, sont ajoutés aux crèmes de beauté en vue d'augmenter la dispersion, la pénétration et le pouvoir mouillant des solutions contenues dans la crème.

* * *

B. An. 341.992. — Crème pour la peau. — C.-E. Denton. 30 octobre 1929.

Cette crème est obtenue en dissolvant dans l'eau un savon obtenu en partant d'acide palmitique, stéarique ou oléique et un excès de soude ou de potasse, en ajoutant un sel de magnésium et en mélangeant parfaitement pour transformer l'excès de soude ou de potasse en un précipité très fin et parfaitement dispersé d'hydrate de magnésie.

* * *

B. An. 341.997. — Menthènes. — Schering Kahlbaum A.-G., 31 octobre 1929.

Les menthènes sont préparés par hydrogénation partielle de menthadiènes contenant une double liaison extérieure au noyau en présence de catalyseur au nickel, à la température relativement basse de 40/80°. La double liaison est hydrogénée et on ne touche pas au noyau.

Exemples de transformation de 6-terpinène en Δ^3 menthène, de sylvestrène en Δ^1 -*m*-menthène, de 6-phellandrène en Δ^2 menthène et de dipentène en carvomenthène.

* * *

B. An. 342.654. — EAUX DENTIFRICES. — TAKENCHIN, 28 octobre 1929.

On utilise dans la préparation de ces eaux dentifrices un hydrosol de caoutchouc, un anti-coagulant tel que savon, saponine, gomme arabique, phosphate de soude et un antiseptique tel que eugénol ou salicylate de phényle, pour obtenir un produit stérile.

Exemple de préparation en partant de savon, glycérine, essence de menthe, essence de wintergreen, eugénol, salicylate de méthyle, latex, gomme arabique et eau.

* * *

B. Am. 1.796.690. — PROCÉDÉ POUR LA PRÉPARATION D'ACÉTALS. — W.-O. HERMANN et H. DEUTSCH, 23 août 1926.

Procédé de préparation d'acétals d'alcools aliphatiques monohydriques ne renfermant pas plus de trois atomes de C qui consiste à faire réagir de l'acétylène sur l'alcool en présence d'un sel de mercure et à séparer d'une façon continue l'acétal formé au cours de la réaction.

* * *

B. Am. 1.797.612. — PROCÉDÉ DE FABRICATION DE MENTHOL. — H. JORDAN, 15 août 1927.

Ce procédé de préparation du menthol et de ses isomères analogues consiste à traiter un crésol avec une cétone ayant la formule :

dans laquelle R^1 et R^2 peuvent être un atome d'hydrogène ou un radical alcooyle. On opère en présence d'un catalyseur d'hydrogénation jusqu'à ce que seize atomes d'hydrogène soient entrés en combinaison.

II — ARTICLES POUR PARFUMEURS.

B. F. 708.344. — DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE POUR POUDRE, CRÈME, PATE, etc... — G. RAMIS et M. POMMEY, 24 décembre 1930.

* * *

B. F. 708.836. — BOITES POUR DIVERS USAGES, NOTAMMENT DE LA CRÈME, DE LA VASELINE, etc. — M. SEMRAD, 5 janvier 1931.

* * *

B. F. 708.834. — APPAREIL DISTRIBUTEUR DE PRODUIT SEMI-PATEUX EN TUBES MÉTALLIQUES COMPRESSIBLES. — G. TANNEUX et M. BOULIER, 6 janvier 1931.

Ce dispositif permet de distribuer au fur et à mesure des besoins les produits semi-pâteux contenus dans des tubes métalliques compressibles au moyen d'une pince déposée à l'intérieur du tube, cette pince exerçant une pression sur la partie inférieure du tube compressible contenant le produit à évacuer. Ce produit s'échappe à volonté par un bouchon rotatif qu'il suffit de manœuvrer dans le sens qui convient pour obtenir l'ouverture ou la fermeture de l'orifice d'évacuation.

B. F. 709.081. — ETUI DE SAVON A BARBE. — THIBAUD GIBBS & Cie, 9 janvier 1931.

Cet étui est composé de trois parties : la partie centrale forme une griffe qui emprisonne et assujettit le bâton par son milieu et deux parties extrêmes identiques viennent se fixer par un moyen quelconque par vissage par exemple, sur cette partie centrale et servent alternativement l'une de manche d'utilisation et l'autre de couvercle qu'on soulève au moment de l'emploi.

* * *

Add. 38.539 au B. F. 682.315. — PERFECTIONNEMENTS APPORTÉS AUX BOITES A POUDRE DE RIZ. — A. KANTOR, 24 mars 1930.

Simplification des organes de chargement de la poudre, tout en rendant le fonctionnement parfait.

* * *

Add. 38.633 au B. F. 646.344. — PERFECTIONNEMENTS APPORTÉS AUX RÉCIPIENTS AVEC DISTRIBUTEUR ROTATIF POUR PRODUITS TELS QUE POUDRE DE RIZ, POUDRE DE SAVON, etc. — J. SCHALL, 5 juin 1930.

Petites Annonces

Le Gérant Michel CHATELUS

Imprimerie Artistique, 58, rue Victor-Lagrange, Lyon

Maison fondée en 1881 — **RAPHEL-CARBONEL** — Maison fondée en 1881

G. et N. RAPHEL & C. RAIBAUD, Successeurs

VALLAURIS (Alpes-Maritimes)

MATIÈRES PREMIÈRES NATURELLES POUR PARFUMERIE ET SAVONNERIE

SPÉCIALITÉS : Néroli, Petit Grain, Géranium, Menthe, etc.
Essences absolues de fleurs.
Tous produits de l'Iris.

REPRÉSENTANT A PARIS : **M. Robert GIRARD,** 6 et 8, rue d'Anjou, ASNIÈRES-SUR-SEINE (Seine)



LALUE KOLEFF

DISTILLATEUR DE L'ESSENCE DE ROSE



Distilleries Modernes à :

GABAREVO - KAZANLIK - RAHMANLIY

■ BULGARIE ■

AGENTS DÉPOSITAIRES :

A. TROMBERT, 62, Cours Gambetta
LYON

Léon ALLEMAND, 7, rue des Moulinets
A GRASSE

Elie COHEN, 328, Boulevard Chave
A MARSEILLE

Cie Gle des ESSENCES ET PARFUMS
Anciens Etablissements N. MOURANCHON ET Cie
40, Rue Damrémont. - PARIS

ESSENCE de SANTAL d'AUSTRALIE (Codex)

(Santalum Spicatum), Garantie Pure.

Distillée par PLAIMAR Ltd, PERTH (Australie Occ.)

BEFORE OPENING THIS CONTAINER SEE THAT THE SEAL IS UNBROKEN — PLAIMAR REGD TRADE MARK

Essence reconnue pour ses qualités thérapeutiques.

Le fixateur à l'arome doux et agréable.

LIMITES DE L'ANALYSE

Densité à + 15°	0.968 à 0.972	Codex français
Alcools (en Santalol)	90% à 95%	
Solubilité	1 dans 3 à 6 vol.	
Déviation polarimétrique	- 3° à - 9°	
Déviation polarimétrique pr la qualité "Standard"	- 8°	
» » » "Spéciale"	- 15°	

"PLAIMAR" : Otto de Boronia - Araucaria - Eucalyptus - etc.

Pour renseignements, s'adresser aux Agents Généraux :

Etabl. PLAISTOWE, 11 bis, rue Volney, Paris (2e). - MAXWELL, PLAISTOWE & Co Ltd, 22A College Hill, Londres E. C. 4. Huiles essentielles, Matières premières, Produits chimiques

FABRIQUE SPÉCIALE DE

PRODUITS DE PARFUMERIE ET DE BEAUTÉ

COMMISSION — EN VRAC ET CONDITIONNÉS — EXPORTATION

Poudres de Riz, Crèmes de Beauté, Poudres de Riz compactes, Rouges et Fards compacts, Pastels pour Paupières, Crayons pour les Lèvres, Crayons pour les Yeux, Beauté des Yeux pour Cils et Sourcils, Produits pour les Ongles etc.

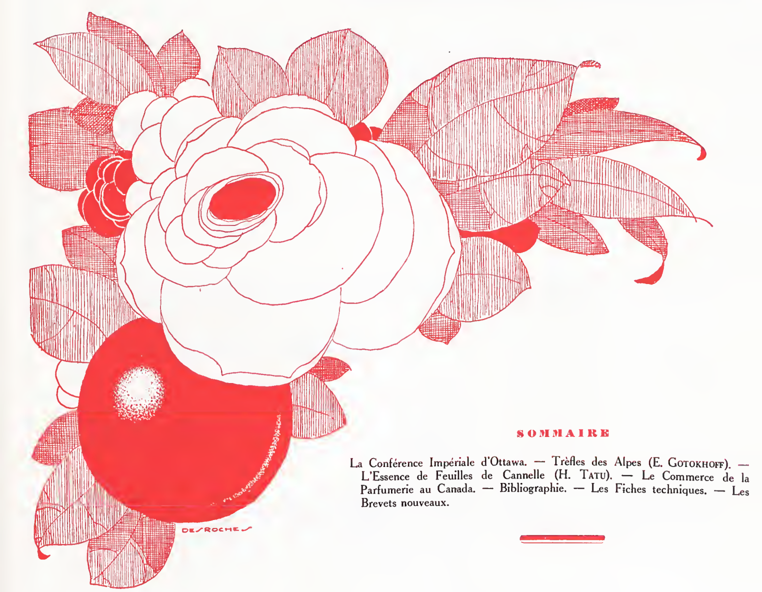
Conditionnement à la Marque du Client

A. BARTHÉLEMY, 8, Rue de Rouen, 8, COURBEVOIE (Seine)

Téléphone Courbevoie 0-62 — Chèques postaux Paris 1er, c/c No 504.04
Télégrammes : Amicy-Courbevoie

N° 10 Le Numéro : 7 Francs OCTOBRE 1932

la parfumerie moderne



SOMMAIRE

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

9, Avenue Jean-Jaurès, LYON
Téléphone : Parmentier 15-04 (2 lignes)

10-12, Rue d'Anjou, PARIS
Téléphone : Anjou 04-80 à 04-83

Abonnements (12 mois) : France et Colonies, 66 fr. Etranger (convention postale), 72 fr. ; autres pays, 85 fr.

N° 10 Le Numéro : 7 Francs OCTOBRE 1932

la parfumerie moderne

La Conférence Impériale d'Ottawa

AOUT 1932

L'idée des Conférences impériales n'est pas neuve, puisqu'il faut remonter en 1887 pour trouver la première de ses assises. Ces dernières années, elles furent plus fréquentes et c'est à partir de 1917, pendant la guerre, que se dégage peu à peu la grande idée de faire de l'Empire un agrégat douanier, une sorte de « self sufficient unit » assez analogue à l'idéal que s'étaient forgés les Etats-Unis pendant leur prospérité. De très graves difficultés ont entravé la réalisation de ce beau rêve qui hante quelques sphères élevées du Royaume-Uni.

Les pays d'outre-mer font de plus en plus figure d'Etats indépendants. On est bien loin du pacte colonial qui transformait les territoires d'outre-mer en « chasses gardées ». Les desiderata du Royaume-Uni constituent souvent des gênes pour les Dominions. Les Indes, l'Afrique du Sud, le Canada, ont leur trafic propre.

Dans l'Empire même, des remous internes et violents se produisent, sans parler des mouvements à tendance politique comme le boycottage indou des marchandises anglaises. C'est ainsi que nous avons assisté à la lutte du beurre et des autos entre la Nouvelle-Zélande et le Canada. De plus, de grandes matières premières, comme le blé, la laine, la viande, sont produites par plusieurs Dominions, d'où des concurrences sévères au sein de l'Empire. En outre, Londres ne peut pas se brouiller avec le reste du monde. Les échanges anglais avec l'étranger restent toujours plus importants que ceux de l'Empire. Il faut, en outre, se rappeler que les entrées dans le commerce britannique peuvent être aussi avantageuses que les sorties. Ce vaste mouvement d'affaires n'active-t-il pas une flotte immense qui bat pavillon britannique. Un réseau câblier unique au monde n'active-t-il pas le cœur de l'Angleterre, la « Cité » qui ne vit que par ses arbitrages et ses commissions bancaires ?

Comme jusqu'à présent toutes les Conférences impériales s'étaient terminées par des demi-échecs, où l'hégémonie du Royaume-Uni s'affaiblissait constamment, il importait absolument aux dirigeants du Royaume de ne pas se lancer dans une aventure malheureuse dont les suites auraient été d'autant plus graves qu'un des piliers sur lesquels reposait « l'univers britannique », la Livre Sterling, avait cédé en septembre 1931.

Il était, en effet, utile de jeter un coup d'œil rétrospectif sur le passé, afin de connaître l'enchaînement des événements. Or, depuis 1930, deux faits capitaux ont modifié l'économie du Royaume-Uni. Nous rappelons la chute de la Livre Sterling, clef de voûte de l'Empire d'une part et, d'autre part, la politique protectionniste de Londres inaugurée à la fin de 1931 et fixée par la loi organique anglaise du 29 février 1932. Ces deux événements pouvaient avoir des répercussions incalculables sur les relations impériales entravées par la différence de valeur des monnaies en usage au sein de la Communauté britannique et les nouveaux droits anglais dorénavant applicables.

Comment se posait le problème en juillet 1932 ?

De terribles difficultés se dressaient devant les animateurs de cette Conférence. Jusqu'à présent les Dominions avaient acquis dans toutes ces réunions des avantages de plus en plus accusés. N'était-il pas à craindre que par suite des malheurs survenus à la devise du Royaume et avec la nouvelle politique douanière, que toutes les planètes de l'Empire se détachent du « soleil » anglais et cherchent à organiser leur vie autonome suivant les circonstances et leurs possibilités.

Afin d'avoir une idée de l'étendue du problème, nous rappellerons que l'Empire s'étend sur 36 millions de km² (France 550.000 km²) avec une population qui atteint presque 500 millions d'hommes (480). Les parcelles de cet immense « impérium » s'étalent sur tous les océans, dans tous les continents depuis les rivages glacés de l'Antarctique, (Falkland, Georgie du Sud) jusqu'aux mers gelées de l'Arctique, puisque le Canada s'est annexé « au pinceau » toutes les terres situées entre ses côtes septentrionales et le Pôle Nord. Toutes les races sont représentées dans cette immense agglomération ; races blanches qui cherchent à s'affranchir avec plus ou moins d'énergie de la Cité : telles l'Afrique du Sud et l'Irlande ; races d'Asie qui exaspérées par la propagande nationaliste et communiste, veulent chasser l'Angleterre et les princes locaux aux richesses fabuleuses, tels que les nabahs et les maharadjahs. Jamais pareille divergence de peuples, d'aspirations, n'ont été groupées sous le même symbole, c'est-à-dire sous celui du roi Georges V, appuyé par quatre ambassadeurs de première force : la flotte, les câbles, la finance et l'Intelligence Service. Huit personnes morales devaient siéger à Ottawa et nous nous devons de résumer leurs points de vue.

D'abord, à tout seigneur tout honneur, *le Royaume-Uni* composé de la Grande-Bretagne, de l'Ecosse, du Pays de Galles et de l'Ulster, qui plus est, était mandataire de son propre empire colonial, c'est-à-dire des Colonies de la Couronne et des pays sous mandat, dont Londres est la puissance occupante par la volonté de la Société des Nations.

Les plénipotentiaires anglais avaient les chiffres suivants comme données du problème vu de leur capitale :

Le droit général de base (10 %) prévu par la loi du 29 février 1932 ne leur est pas applicable jusqu'au 15 novembre 1932. En fait, les Dominions espéraient que cette échéance serait repoussée *sine die*.

En outre, la Grande-Bretagne pouvait offrir de larges contingents en faveur des produits impériaux destinés à son ravitaillement du fait que l'Empire a, malgré de puissantes industries, orienté son activité en majeure partie vers l'agriculture. Une condition était à réaliser toutefois. Dans aucun cas, le Royaume-Uni ne pouvait permettre que ces traités fassent augmenter, si peu soit-il, le taux de la vie, afin de ne pas freiner ses industries exportatrices déjà souvent mal placées en regard de la concurrence étrangère.

Importations en Lgs.	En millions de Lgs 1930	En millions de Lgs 1931	Proportion 1930	Proportion 1931
Originaires de l'Empire	304	247.6	29.2 %	28.8 %
— de l'Etranger......	739.9	614.5	70.8 %	71.2 %
	1033.9	862.1	100 %	100 %
Exportations.				
Vers l'Empire	248.3	170.6	43.5 %	43.8 %
Vers l'Etranger	322.4	218.5	56.5 %	56.2 %
	570.7	389.1	100 %	100 %
Réexportations.				
Vers l'Empire	20.4	16.1	23.5 %	25 %
Vers l'Etranger	66.3	47.9	76.5 %	74.8 %
	86.7	64.0	100 %	100 %

Somme toute le Royaume-Uni était relativement peu approvisionné par son Empire d'outre-mer, par contre ce dernier constituait un débouché presque égal à celui du reste du monde.

On peut traduire cette constatation sous une autre forme :

Les trois premiers acheteurs de Londres sont les Indes, l'Irlande, l'Australie. A titre documentaire, le quatrième est la France. Par contre, les trois premiers pays vendeurs sont étrangers : les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Argentine. C'est seulement les Indes qui arrivent au premier rang des pays britanniques, c'est-à-dire le cinquième de la classification générale après le Danemark ! ! !

Quels avantages la Grande-Bretagne, devant ces résultats, pouvait offrir à son Empire ?

D'abord les droits sur les importations anormales qui peuvent théoriquement s'élever à 100 % n'intéressent pas les Dominions.

Pour corser les difficultés, les intérêts financiers de Londres demandaient des solutions contradictoires. En 1928, on estimait les capitaux anglais investis dans l'Empire à 3.390 millions de Lgs. et à 1.473 millions à l'étranger, dont 762 en Argentine, concurrent redoutable pour les viandes et les céréales de tous les Dominions.

En outre, nous avons dit plus haut que la Grande-Bretagne ne se présentait pas seule à la Conférence d'Ottawa, mais en temps que mandataire de son propre empire. On oublie trop souvent en France que Londres a un empire propre

extrêmement riche, dont nous ne citons que d'une façon sommaire les principaux fleurons.

L'Afrique Occidentale et Orientale (soit 44 millions d'habitants) ;

Les Etats Malais et Ceylan ;

Les Grandes Antilles et la Guyane ;

Les États de Palestine et de Transjordanie ; soit une soixantaine de millions d'hommes relevant directement de l'Administration de la Couronne sous une forme ou sous une autre.

Une grande partie de ces échanges coloniaux, que nous ne pouvons examiner en détail faute de place, sont effectués dans l'orbite de l'Empire. Une préférence spéciale pouvait constituer pour Londres un moyen de pression efficace, afin d'obtenir des réductions appréciables pour le commerce anglais dans les Dominions autonomes.

Passons à la puissance invitante le Canada, le Dominion peut-être le plus avancé dans son évolution économique. Si nous avons été obligés de citer quelques chiffres pour le Royaume-Uni, nous procéderons de même pour ce pays.

Importations en millions de dollars	1925	Pourcentage	1931	Pourcentage
Importations du Royaume-Uni.	151	19 %	109.5	17 %
Importations de l'Empire	44	6 %	42.5	7 %
	195	25 %	152.0	24 %
Importations des U.S.	510	63.5 %	394	63 %
— du reste du monde .	91	12.5 %	84	13 %
	601	100 %	530	100 %
Exportations en millions de dollars				
Exportations sur le R.-U.......	396	37 %	171.5	27 %
— sur l'Empire	80	7 %	52	9 %
	476	44 %	223.5	36 %
Exportations sur les U.S.	417	39 %	257	39 %
Exportations sur le reste du monde	176	17 %	128	25 %
	1.069	100 %	609.5	100 %

Le Canada ouvrait la Conférence en constatant que les importations anglaises et impériales s'élevaient à 25 % environ de ses achats, celles des Etats-Unis à plus de 60 %. Par contre ses ventes à destination de l'Empire étaient en régression puisque leur pourcentage s'affaissait de 44 % en 1925 à 36 % en 1931. Les Etats-Unis constituaient son client essentiel. Le Canada vendait ainsi de plus en plus à l'étranger (coefficient porté de 56 à 64 % de 1925 à 1931).

Le Gouvernement d'Ottawa avait deux problèmes à résoudre : *celui des blés* et de la *production de ses industries*.

Le Dominion occupe, comme chacun le sait, parmi les producteurs de céréales, la première place. Pendant la campagne 1930-1931, ses exportations de froment se sont élevées à 267 millions de boisseaux (36 lit. 3). Or, à la même époque, Londres importait 222 millions de boisseaux de blé dont 50 millions seulement originaires du Canada. Quoique puisse faire le Royaume-Uni, le Canada ne pouvait pas oublier que le marché anglais n'absorberait jamais ses excédents de récoltes, d'autant plus que les blés australien et indou étaient forcés d'avoir le même statut douanier.

En outre, le Gouvernement canadien ne pouvait pas concevoir un régime préférentiel plus accusé que celui qui existe. En effet, ses industries craignent la concurrence britannique, de plus elles ne peuvent pas se brouiller avec l'Amérique susceptible de faire jouer les innombrables représailles prévues dans le dernier bill Hawley-Smoot en vigueur.

Le petit *Dominion de Terre-Neuve* était également puissance participante à la Conférence. Ses affaires dépendent aussi comme pour le Canada, du marché américain. Afin de ne pas surcharger notre étude, nous signalerons simplement que cette île importe 41 % de ses marchandises du Canada, 38 % des U. S. et 17,5 % de l'Angleterre. Par contre, le débouché américain arrive en tête avec 28 %, suivi du Royaume-Uni (21 %). Le Canada n'achète que 10 % de sa production et le reste du monde 40 %. Somme toute, cette île, comme son grand voisin canadien, ne peut pas se passer du marché mondial. Comme le grand Dominion, il devait soulever un problème délicat à résoudre pour les plénipotentiaires anglais, *celui des bois soviétiques*, dont l'importation exagérée dans le Royaume-Uni était de nature à désaxer la production forestière essentielle à ces pays, couverts d'immenses bois de sapins.

Australie. — La situation se présentait d'une façon particulière. Cet Etat avait commis dans sa législation sociale et sa politique financière de lourdes fautes. Il souffre de ce fait particulièrement de la crise. Les laines, les blés, les viandes, ont vu leurs cours s'effondrer. Aussi l'Australie cherchait avant tout à écouler ses productions essentielles bien que la métropole, sollicitée de toutes parts par d'autres producteurs impériaux et étrangers, ne pouvait jamais consommer l'intégralité des richesses australiennes. Le jeu de la Délégation de Sydney était de profiter des bonnes dispositions de Londres, sans mécontenter l'étranger. Voici comme pour le Canada quelques données essentielles du problème.

Importations en Lgs. En millions de Lgs	1925/26	Pourcentage	1930/31	Pourcentage
Originaires du Royaume-Uni ...	65	45 %	23	40 %
— de l'Empire	20	14 %	8	11 %
— de l'Etranger	60	41 %	27	49 %
	145	100 %	58	100 %

Exportations en Lgs. En millions de Lgs	1925/26	Pourcentage	1930/31	Pourcentage
Sur le Royaume-Uni	61	42 %	51	51 %
Sur l'Empire	17	10 %	10	10 %
Sur l'Etranger	67	48 %	40	39 %
	145	100 %	101	100 %

Ces chiffres montrent l'importance du trafic anglo-australien. Il y a lieu, à ce sujet, de faire une remarque qui s'applique aussi bien à l'Australie qu'à la Nouvelle-Zélande. Ces deux Dominions du fait de leur éloignement et de la proximité relative de deux puissants Etats, les Etats-Unis et le Japon, s'appuient particulièrement dans le domaine politique sur l'Angleterre, seule puissance susceptible de faire un contrepoids efficace à ces deux grandes nations. Malgré un gouvernement des plus socialistes, le parlement australien a toujours approuvé de ce fait la base de Singapour.

NOUVELLE-ZÉLANDE. — Les difficultés caractéristiques que l'on trouve en Australie sont encore singulièrement amplifiées en Nouvelle-Zélande puisque ce Dominion importe 70 % de produits anglais et impériaux et les exportations néo-zélandaises sur le marché anglais se montent à 90 % du total. Ainsi le pays le plus lointain de Londres se trouve complètement rivé à la Cité. C'est là un exemple très rare de ce que peut faire la finance et une politique de bonne communication, plus fortes que la géographie.

La Nouvelle-Zélande était néanmoins fort intéressée par Ottawa, car le marché du Royaume-Uni est vital pour ses productions de beurre, de viande congelée, de laine et de fromage. Il ne fallait pas pour ce Dominion que des facilités trop grandes sous forme d'engagement d'acheter des surplus de récoltes, fussent pris par Londres, sous peine de voir l'agriculture néo-zélandaise péricliter d'une façon irrémédiable.

L'AFRIQUE DU SUD avait une situation particulièrement forte, cet Etat étant la seule puissance britannique qui avait victorieusement traversé la crise sans déprécier sa monnaie. La Lg. S. A. restée au pair rappelle constamment l'ancienne splendeur de la devise anglaise. On s'explique la raison qui a fait entreprendre par Londres une formidable campagne pour pousser ce pays à ramener sa devise dans le rang. Jusqu'à présent Prétoria est demeurée intraitable, facilité qu'il était par une production d'or représentant plus de la moitié de l'extraction mondiale (600 à 620 tonnes annuelles).

Le commerce de l'Afrique du Sud se présentait ainsi avec l'Empire et l'Etranger :

Importations en millions de Lgs	1929	Pourcentage	1931	Pourcentage
Importations du Royaume-Uni ..	33	42 %	22	45 %
— de l'Empire	11	13 %	6.5	10 %
— de l'Etranger......	34.8	45 %	22	45 %
	78.8	100 %	50.5	100 %

Exportations en millions de Lgs	1929	Pourcentage	1931	Pourcentage
Sur le Royaume-Uni	22	50 %	9	44 %
Sur l'Empire	3.7	9 %	4.3	6 %
Sur l'Etranger.................	18	41 %	8	40 %
	43.7	100 %	21.3	100 %

La situation débarrassée de ces facteurs financiers et politiques qui ont une très grande importance pour le Royaume-Uni se résumait ainsi : l'Angleterre était désireuse de trouver des débouchés en Afrique du Sud pour ses autos, ses textiles, ses marchés et ses fers et aciers. Par contre, l'Afrique du Sud, dont le prix de revient est plus élevé que ceux des autres Dominions veut pratiquer la politique du « do ut des » et serait désireuse de placer tous ses produits agricoles (viandes, laines, peaux et fruits) sur le marché anglais. Aussi le Dominion pourrait calmer ses agriculteurs qui comptent parmi ses exportateurs, où la campagne anglaise contre la Lg. sud-africaine a forcément trouvé des échos.

En abordant le chapitre des INDES, nous nous trouvons devant une situation toute particulière. Sans doute les liens économiques ont dans cet Empire leur importance, mais ils n'interviennent qu'en seconde ligne. Les problèmes urgents et capitaux sont d'ordre essentiellement politique. Ce sont eux qui conditionnent les affaires. Témoin la situation paradoxale de la délégation indoue, chargée d'examiner si le Royaume-Uni et les Indes pouvaient élaborer un système préférentiel tandis qu'une campagne intense de boycottage entravait gravement la vente des cotonnades de Manchester. D'ailleurs la régression des affaires de la Grande-Bretagne est plus accusée que partout ailleurs, comme on le verra par le tableau ci-après *(page suivante, 1er tableau)*. Ce recul est dû avant tout aux campagnes de Ghandi et de ses disciples.

Par ces données on peut se rendre compte de la chute des importations anglaises tant en pourcentage qu'en tonnage global. Le

MANUFACTURE DE CARTONNAGES DE LUXE

SPÉCIALITÉS POUR PARFUMEURS

Marius MILOU & Cie

MONTÉLIMAR (France)

MAISON A :	AGENCES :	MAISON A :
PARIS	**LONDRES**	**NEW-YORK**
44, Rue de la Boétie (8e)	G. BOUJON	521, Fifth Avenue
Téléphones : Elysées 89-40 - Inter 50	59, St-George's Road	Phone Plaza 3.794
	Warwick Square S. W. I	







N° 5314



N° 3201/2



N° 5512/3



N° 7880



N° 3975



N° 3609/2



N° 4246/1

Importations en millions de Lgs	1925	Pourcentage	1931	Pourcentage
En provenance du Royaume-Uni.	104	55 %	33	35 %
— de l'Empire	14	8 %	9	10 %
— de l'Etranger	71	37 %	51	55 %
	189	100 %	93	100 %

Exportations en millions de Lgs	1925	Pourcentage	1931	Pourcentage
Sur le Royaume-Uni	73	23 %	32	26 %
Sur l'Empire	35	12 %	19	17 %
Sur l'Etranger	181	65 %	65	57 %
	289	100 %	116	100 %

point essentiel à retenir réside dans la régression de 104 millions de Lgs. à 33 millions de Lgs. entre 1925 et 1931.

L'Inde ne réclame pas spécialement un statut douanier en Angleterre. Elle sait qu'elle jouit d'un monopole pour son thé. Quant au coton la roupie étant arbitrée par la Lg., les milieux indous cultivés n'ignorent pas que l'intérêt du Royaume-Uni est de s'adresser à son Empire, plutôt qu'en Virginie où le dollar est resté au pair. Ce que l'Inde veut, c'est un statut politique nouveau avec comme corollaire une monnaie qui ne soit pas une Lg. camouflée sous un masque asiatique comme l'est la roupie à l'heure actuelle.

Enfin, l'IRLANDE, quoiqu'en guerre douanière avec Londres avait vraisemblablement, par courtoisie à l'égard de l'Empire tenu à envoyer une délégation. Le point tragique de ce Dominion qui est pourtant un client *essentiel* pour la production anglaise, réside dans le fait que dépendant du Royaume-Uni aussi étroitement que la Nouvelle-Zélande, il désire rompre avec lui. Or, les importations anglaises s'y élèvent à 88 % et les exportations irlandaises à destination de la Grande-Bretagne à 95 % de la balance générale.

Ce long tour d'horizon était nécessaire, afin de montrer à nos lecteurs le formidable enchevêtrement d'intérêts souvent *contradictoires* que les animateurs de la Conférence d'Ottawa avaient la rude tâche de départager tout en évitant de causer des jalousies entre les Dominions, d'exaspérer l'opinion mondiale et d'éviter un mécontentement du peuple anglais, habitué qu'il était à s'approvisionner aux sources les plus avantageuses. Si par ces schémas succincts rédigés pays par pays, nous étions arrivés à expliquer les obstacles qu'allaient affronter les assises d'Ottawa, nous en serions heureux. L'opinion publique française n'a pas paru, en effet, se douter de toutes les embûches qu'un pareil programme recellait.

BANSSILLON.

(A Suivre)

Emplois Thérapeutiques du Rambiazina

Le docteur Charles Ranaivo, de la Faculté de Paris, est incontestablement la personnalité la plus marquante du monde malgache, par son savoir, son éducation, ses qualités intellectuelles et morales. Excellent praticien, connaissant à fond les maladies dont souffrent en Imerina, Européens et Malgaches, il prodigue son art avec une souriante affabilité.

Lettré et artiste, il a été choisi comme président par l'Association des Citoyens français d'origine malgache et le Syndicat de la Presse s'honore de le compter parmi ses membres actifs.

Chevalier de la Légion d'honneur le docteur Ch. Ranaivo, très populaire parmi les indigènes et les Européens, a donné un fils à la France pendant la Grande Guerre. Un autre de ses fils étudie la médecine de façon brillante à l'Université de Strasbourg.



Docteur Ch. Ranaivo

H. de B.

(Extrait du « Madagascar illustré », N° 3.)

***

Rapport du docteur Charles RANAIVO, de la Faculté de Médecine de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, sur la plante appelée RAMBIAZINA, famille des composés genre HELICHRISUM.

Le Rambiazina est un arbuste très répandu à Madagascar, surtout en Imerina. C'est un Helichrisum

qui abonde dans des terrains vagues où il y avait autrefois de la forêt et où l'on a remué la terre en vue de la construction de routes, de chemins de fer, etc. C'est un arbuste pouvant atteindre deux mètres de hauteur, à feuilles ovales veloutées, de couleur grisâtre, et à fleurs jaunes. Ecrasées entre les doigts, les feuilles et les fleurs dégagent un parfum très puissant et persistant dû à la présence d'une huile essentielle dont on pourrait mieux tirer profit qu'à présent, tant au point de vue médicinal qu'en parfumerie ou d'autres industries.

En médecine, le Rambiazina est employé par les Malgaches depuis longtemps et d'une manière empirique contre plusieurs affections. On peut diviser ses propriétés en : analgésique, antiseptique, astringent, désinfectant, désodorisant, carminatif, stomachique et tonique nerveux et général.

Les parties employées sont les feuilles et les sommités fleuries et les modes de préparation sont : la poudre, la décoction, l'infusion, le cataplasme de feuilles vertes pilonnées. Récemment on a introduit le sirop et le vin miellé.

1° La propriété principale du Rambiazina paraît être celle d'analgésique ; c'est ainsi qu'il est employé contre le rhumatisme, les *douleurs rhumatoïdes, la sciatique*, etc., en cataplasmes chauds de feuilles écrasées mouillées d'un peu d'eau pour obtenir une pâte convenable, maintenues en place par de larges bandes et renouvelés plusieurs fois par jour. Le soulagement obtenu paraît être rapide et durable.

Contre la *dysménorrhée*, les *coliques utérines, néphrétiques et hépatiques* par l'usage *intus* et *extra* en cataplasme comme ci-dessus indiqué ou en décoction concentrée pour servir de fomentation d'une part et, d'autre part, en décoction plus faible sucrée ou avec le miel prise à l'intérieur ; l'on donne même des injections vaginales avec une décoction de feuilles dans la dysménorrhée.

2° Les propriétés *antiseptiques et désinfectantes* se confondent dans son emploi dans les plaies ou ulcères et on applique à même des surfaces cruentées un cataplasme de feuilles écrasées préparées comme ci-dessus indiqué et l'on renouvelle le pansement tous les jours quand la plaie ne suinte plus beaucoup ou quand la suppuration est tarie, on emploie la poudre de feuille qui est plus facile à appliquer et à maintenir en place.

3° Il est également *astringent* et c'est ainsi qu'on l'emploie dans la *diarrhée infantile* en décoction et en particulier dans toutes les maladies de la bouche : *aphtes* et surtout *gingivite ulcéreuse.* On écrase dans un mortier des feuilles vertes et on en fait une pâte molle en forme d'un crayon qu'on insère entre les lèvres et les gencives dépassant largement les parties malades. Ce topique est laissé sur place le plus longtemps que l'on peut et renouvelé fréquemment ; on peut ainsi prévenir une aggravation de la gingivite en Noma.

On peut penser que cette propriété astringente du Rambiazina renforce l'action antiseptique et désinfectant dans le traitement des plaies et des ulcères.

4° Le Rambiazina est *carminatif et stomachique* sans doute par son huile aromatique dans le genre de l'anis, du fenouil, etc. Il est employé dans les indigestions, dans les dyspepsies flatulentes, etc., sous forme d'infusion ou de décoction faible, sucrée ou non.

5° Comme *tonique nerveux et général*, il est employé en décoction dans les convalescences comme boisson après les repas. Il calme les *céphalées*, favorise le *sommeil* et fortifie le malade.

6° Enfin on l'a toujours employé pour remplir les cercueils comme *désodorisant*. On pille les feuilles pour permettre le dégagement de l'essence.

NOTA. — Nous croyons que l'huile essentielle de Rambiazina pourrait remplacer avantageusement l'essence de térébenthine en médecine. A remarquer que les indigènes n'usent pas beaucoup cette plante pour le chauffage malgré la facilité avec laquelle dans certaines régions ils peuvent s'en procurer ; l'odeur forte les incommode, ils emploient les feuilles aussi pour faire mûrir rapidement les mangues en vue d'une vente hâtive comme primeur. Ils mettent une bonne couche dans le fond de la soubique et placent les mangues dessus en ayant soin d'intercaler d'autres couches au fur et à mesure qu'ils remplissent la soubique. Nous ignorons totalement quelle action a le Rambiazina dans cette pratique.

Ce rapport est le résultat d'une enquête faite auprès des indigènes ; il est de ce fait incomplet. Il serait utile que médecins, pharmaciens et chimistes entreprennent l'étude scientifique de cette plante que nous croyons susceptible d'emploi plus étendus et variés. En outre ce rapport a été rédigé sur la demande de M. Ferdinand TROVALET, qui a mis en lumière l'importance de l'huile essentielle de cette plante.

Crème Mate contre les Nez brillants

Faire fondre 200 grammes d'acide stéarique et 25 grammes de cire dermine en grains sur 400 grammes d'eau.

Quand tout est fondu, ajouter 200 grammes de glycérine et 200 grammes d'eau contenant 10 grammes de triéthanolamine. Broyer au broyeur colloïdal avec 80 grammes d'oxyde de titane pour la crème blanche ou blanc additionné de laques pour les nuances.

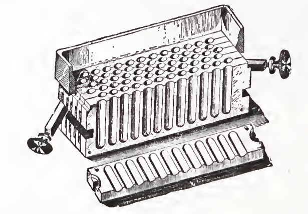
Après refroidissement, ajouter le parfum et 10 grammes de carbonate de soude Solvay en poudre.

La crème gonfle, devient mate et donne un reflet mat sur le visage, elle remplace en partie la poudre et fait fond de teint.

MOULES pour CRAYONS, RAISINS, FARDS

de TOUTES FORMES et de TOUTES DIMENSIONS

RONDS — CARRÉS

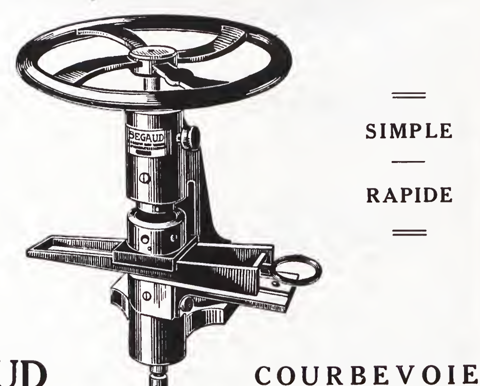


OVALES — A PANS

NOUVELLE PRESSE A COMPRIMER LES POUDRES COMPACTES SÈCHES

BREVETÉE S. G. D. G.

PUISSANTE — PRATIQUE



SIMPLE — RAPIDE

El. SEGAUD

COURBEVOIE

Catalogue illustré franco

221, B^d Saint-Denis

Téléphone : DÉFENSE 03-76

Expon Interle des Arts Décoratifs
Paris 1925
MEDAILLE D'ARGENT

Reg. du Comm. Seine 216-266

TRÈFLES des ALPES

Le mot français de Trèfle provient du latin *Trifolium* (Tri) trois et *folium* (feuille).

Entre les plantes non cultivées qu'on trouve dans les Alpes, certaines possèdent une odeur agréable, qui embaume l'air et les foins dont nous respirons le doux arome.

La flore des Alpes est très différente de celle des plaines qui les entourent. Ce sont d'autres espèces que celles des prairies de la plaine ; elles sont plus petites mais plus aromatiques. Scientifiquement on appelle « les plantes des Alpes » celles qui se trouvent au-dessus de la limite de végétation arborescente et sont étrangères à cette région.

Parmi ces plantes odorantes les plus intéressantes sont les trèfles. Il existe beaucoup d'espèces de trèfle, par exemple :

Le Trèfle brun *(Trifolium badium)* famille des Papilionacées. Cette espèce de trèfle porte son nom d'après la couleur brun clair que prennent ses capitules fructifères. Le trèfle brun végète par touffes d'une hauteur de 15-25 cm. avec rhizome très ramifié et à articles courts. Il est sans odeur, donc il ne nous intéresse pas au point de vue de la parfumerie.

Le Trèfle gazonnant *(Trifolium coespitosum)* famille des légumineuses. Les touffes qu'il forme, d'une hauteur médiocre, se dilatent beaucoup. Les tiges atteignent parfois une longueur de 25-30 cm., elles se recourbent autour de la souche, en s'appliquant au sol par leurs extrémités et quelquefois il en pousse des racines et elles continuent à se ramifier. Il en résulte un gazon dont l'expansion circulaire arrive à couvrir des espaces considérables.

Le Trèfle gazonnant est sans odeur. Comme espèces affines, on peut citer le Trèfle pâle *(Trifolium pallescens)* et le Trèfle blanc *(Trifolium repens L.)*.

Le Trèfle de Pannonie *(Trifolium Pannonicum)* famille des papilionacées. Il porte son nom de la région « Pannonie » dans la Hongrie, sur le Danube. Il ne faut pas le confondre avec le Trèfle rouge de Hongrie, quoiqu'il lui ressemble, ce n'est pas tout à fait la même chose. De la souche, poussent des tiges d'une grande taille, mais pas très nombreuses. Une fois coupée, la partie supérieure se dessèche, la partie inférieure reste verte et produit par bourgeons latéraux, de nouvelles tiges. Le Trèfle de Pannonie se développe moins vite que le Trèfle rouge. Ses fleurs d'une couleur jaune ne sont pas odorantes.

Le Trèfle rouge *(Trifolium prateuse)* famille des légumineuses, ou simplement connu chez les botanistes sous le nom de « Trèfle des prés ». Les Français l'appellent « Trèfle ordinaire », ou Trèfle tout court. Il porte ainsi des noms différents suivant le pays où il se trouve, comme par exemple : Trèfle de Hollande, de Flandre, d'Italie, etc... Il ressemble beaucoup au Trèfle Pannonie. Le développement des souches correspond à celui des tiges, Une fois fauché, il ne meurt pas, les bourgeons très courts se développent et il se produit un nouveau tallage de la plante. Il est également inodore.

Le Trèfle bâtard *(Trifolium hybridum)* famille des légumineuses. Ce trèfle est regardé comme le produit du croisement du Trèfle blanc et du Trèfle rouge : d'où provient son nom. On l'appelle encore « Trèfle à miel », parce que la fleur est très appréciée des abeilles ; ou « Trèfle des marais » parce qu'il demande des terres humides. Il se distingue du Trèfle rouge par sa durée plus longue. Il supporte bien les régions humides où le Trèfle rouge ne peut pas réussir. La structure de la fleur dans ses traits essentiels ressemble beaucoup à celle du Trèfle blanc. Le Trèfle bâtard est sans odeur.

Le Trèfle blanc *(Trifolium repens)* famille des légumineuses. Les botanistes donnent ce nom au Trèfle blanc ou Trèfle rampant. Vulgairement on l'appelle : Triolet ou Triollet, etc... On le trouve souvent en Hollande et il porte souvent le nom de Trèfle de Hollande. Il est assez résistant, très bas à tiges rampantes et feuillage touffu. Il se ramifie beaucoup en stolons, un seul pied pendant la durée de l'été peut recouvrir un espace de plusieurs mètres carrés. Il est sans odeur.

Le Trèfle des Alpes *(Trifolium alpinum)* famille des papilionacées. C'est la seule espèce de trèfle qu'on trouve dans les Alpes, possédant une odeur suave, c'est lui qui, par le beau temps, au soleil, exhale ce parfum délicieux et imprègne l'air de son odeur balsamique. Arrêtons-nous un peu plus longtemps sur cette fleur qui présente un intérêt pour la parfumerie, et donnons quelques détails sur son état botanique.

Le Trèfle des Alpes est appelé quelquefois « Réglisse de montagne » à cause de la saveur sucrée de sa racine. Combiné avec la Mutelline, le Plantain des Alpes et la Flouve odorante, il communique



TOUS LES ÉTUIS POUR FARDS

création et dépôt de modèles

MARQUISE

22, RUE ST MARTIN, PARIS

Tél: Archives: 14-61

LONDRES

Agent: M. L. Vannier
25 St george's avenue,
Aldermanbury - London

P.A.L
FRUCIER-FEM

au foin coupé son odeur particulière et qui, depuis longtemps, est appréciée par les parfumeurs à cause de sa fraîcheur. Le Trèfle des Alpes appartient à la section Lupinaster du genre *Trifolium*, on le trouve également en Russie d'Europe, en Orient, en Sibérie, dans l'Amérique du Nord et le Mexique. On peut généraliser en disant que ces fleurs se rencontrent sur toutes les chaînes de montagnes. Ses feuilles sont très serrées et disposées alternativement sur deux rangs. Les fleurs longuement pédicellées sont réunies par 6-12, en grappes ou sortes capitules, ces fleurs sont disposées en deux verticales. Les fleurs du Trèfle des Alpes sont les plus grandes et les plus joliment colorées. Leur longueur peut aller jusqu'à 21 mm. Leur couleur est d'un rouge pourpre tendre et nuancé de reflets bleuâtres, on rencontre parfois des exemplaires à fleurs blanches.

Ces fleurs délicieuses se trouvent en général sur les pentes ensoleillées des montagnes. On les rencontre sur les différentes altitudes. On les trouve fréquemment à la limite de la végétation arborescente jusqu'à la ligne des neiges persistantes, 1.700-2.500 m.

Elles supportent bien les terrains siliceux, mais on en trouve rarement sur les terrains calcaires, elles se développent surtout très bien dans la terre profonde et fraîche, bien exposée au soleil et comme sous-sol ayant un terrain très graveleux. Le Trèfle des Alpes se rencontre par touffes. Ses pieds ont une forte racine pivotante, qui peut dépasser un mètre et qui donne une ténacité remarquable dans le sol. La racine en haut devient une souche, puis se divise en plusieurs branches qui se ramifient et donnent une touffe très épaisse. La hauteur de cette plante au-dessus de la terre n'est que 5-25 cm. La floraison est d'une longue durée, du début de juillet jusqu'à la fin août. Il n'existe pas d'espèce si proche du Trèfle des Alpes pour qu'elle puisse être confondue avec elle.

Le Trèfle est très employé dans la parfumerie à cause de son odeur légère, comme parfum de tête.

Jusqu'à présent on n'a pas pu extraire d'huile essentielle des fleurs de trèfle, malgré beaucoup de travaux entrepris. On extrait l'huile avec un rendement très faible et qui n'a pas de ressemblance avec le parfum frais et délicat du Trèfle naturel. On a recours actuellement à la reconstitution de l'odeur de Trèfle.

TRÈFLE DES ALPES.

Trèfle	350 gr.
Essence Ylang-Yland Bourbon	40 »
Essence de bergamote	75 »
Essence sauge sclarée	10 »
Jasmin Gamma	75 »
Essence tubéreuse absolue	10 »
Résinophyx benjoin	100 »
Salicylate d'amyle	300 »
Essence rose absolue de Grasse	20 »

E. GOROKHOFF,
Ingénieur-chimiste-parfumeur.

Un Cours sur les Odeurs Végétales

Notre collaborateur, M. le professeur Offner, a choisi cette année comme sujet de cours à la Faculté des Sciences de Grenoble : *l'odeur dans le règne végétal.* Cette vaste et intéressante question, qui n'a pas dû être souvent l'objet d'un enseignement public, ne pouvait naturellement, en quelques leçons, être traitée en détail dans toutes ses parties, mais a donné lieu sur certains points à des vues originales.

M. Offner a d'abord montré que l'odeur est une propriété à peu près commune à toutes les plantes, à quelque groupe qu'elles appartiennent, propriété qui se manifeste très diversement et dont l'importance nous échappe, parce que, loin des villes, nous vivons pour ainsi dire au milieu des senteurs d'origine végétale au point de ne plus nous en apercevoir. Ces odeurs ne donnent-elles pas, par exemple, leur parfum particulier et différent suivant les régions et les saisons à la prairie, à la forêt, à la garrigue, etc., et même à certaines régions ? La Corse n'a-t-elle pas mérité le nom de *gueuse parfumée* ?

Si l'étude des odeurs a été jusqu'ici un peu négligée, c'est qu'il s'agit d'une sensation éminemment subjective, très difficile à définir et même à désigner. On n'a pas encore pu donner une classification satisfaisante des odeurs. La sensibilité olfactive des sujets est, d'autre part, très variable. On s'explique ainsi que les odeurs des plantes ne soient généralement pas mentionnées par les botanistes descripteurs et qu'on n'ait pas tiré de ce caractère tout ce qu'il pourrait donner pour la distinction des espèces. Des parfums très différents peuvent être dégagés par des plantes très voisines et par les différentes parties d'une même plante : fleurs, fruits, feuilles, bois, racines ; l'odeur peut aussi varier suivant la période de végétation, et même pour les fleurs suivant l'heure de la journée. Il y a là matière à de nombreuses observations.

La nature des principes odorants a été ensuite étudiée, et principalement la localisation et la formation des essences : les unes préformées dans la plante, les autres dues à l'action réciproque d'un glucoside et d'une diastase. L'influence du gel, des anesthésiques, de la dessication dans la production de ces essences a été mise en évidence par quelques expériences.

Dans une autre partie du cours ont été passées en revue les diverses

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS

A. SAVY, JEANJEAN & CIE

INGÉNIEURS CONSTRUCTEURS

Société Anonyme au Capital de 6.000 000 de Francs

AVENUE DUBONNET . COURBEVOIE . SEINE

Succrs de G. HERMANN, BEYER Fres, WALLOIS & CHOME DES CRESSONNIÈRES

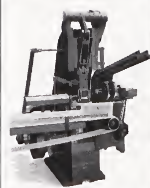
MAISON FONDÉE EN 1830



Séchoir à capes



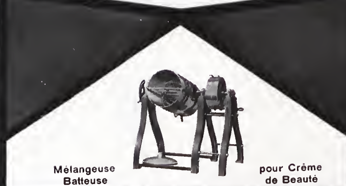
Séchoir à flacons



Presse à savon



Machine à parfumer les cartes



Mélangeuse Batteuse pour Crème de Beauté



Machine à remplir les tubes

Matériel Moderne pour Parfumeries, Savonneries

Séchoirs Brevetés Pour Savons, Flacons, Capes Genre "Viscose," "Royal Capes," etc...

Peloteuse Boudineuse

Pétrisseur - Mélangeur

Matériel Breveté Réalisant la Fabrication en ligne Continue du Savon de Toilette et du Savon en Paillettes



odeurs émises par les plantes inférieures : microbes, algues, champignons, lichens, odeurs qui, pour les champignons en particulier, sont aussi variées que pour les plantes supérieures.

Enfin l'utilisation des végétaux en parfumerie a été traitée, mais seulement dans ses grandes lignes : principales plantes à parfum et procédés d'extraction, expression, distillation, macération à chaud, enfleurage à froid, emploi des dissolvants volatils. L'importance de l'industrie des parfums dans le Sud-Est de la France a été mise en évidence par des statistiques récentes. La lavande, en raison de son intérêt spécial pour notre région, et la rose, comme plante à parfum de premier ordre et en usage depuis la plus haute antiquité, ont fait l'objet d'un exposé plus détaillé.

De nombreux échantillons de plantes et de parfums naturels ont été présentés aux auditeurs de ces cours, qui ont été, en outre, illustrés de projections, parmi lesquelles se trouvaient une série de photographies montrant les cultures des Etablissements Gattefossé, quelques usines de Grasse et les appareils qui y sont employés.

P. M.

L'Essence de Feuilles de Cannelle

Pour nous rendre compte expérimentalement du meilleur mode opératoire, nous avons préparé un mélange contenant :

70 % d'eugénol,
10 % de pinène,
20 % de benzoate de benzyle.

en essayant de doser ée mélange par les solutions alcalines, on constate :

a) Qu'à froid, avec des solutions de soude à 3 ou 5 %, la saponification est à peu près nulle, mais le dosage est difficile, parce que la portion non phénolique est plus lourde que la solution alcaline (le benzoate de benzyle a, en effet, une densité de 1,210 environ). Si l'on ne dispose pas d'appareils spéciaux permettant la lecture dans ces conditions, on est obligé d'ajouter au mélange un volume connu d'un solvant léger, comme la benzine ou l'essence de térébenthine, pour ramener la densité de la portion non phénolique au-dessous de 1 ;

b) Si l'on augmente la concentration de la solution alcaline jusqu'à 10 % et surtout jusqu'à 15 %, tout en opérant à froid, l'inconvénient signalé ci-dessus n'existe plus, car la densité de la solution alcaline est assez élevée (1,11 pour 10 % et 1,17 pour 15 %) mais les résultats obtenus sont toujours trop forts.

Nous avons essayé de régler cette question de la densité en opérant en deux phases, c'est-à-dire en ajoutant au 10 cc. du mélange à doser d'abord 20 à 25 cc. de soude à 3 % puis, après agitation pendant 15 minutes à froid de remplir le ballon à col gradué avec une solution saline concentrée, par exemple une solution de carbonate de potasse à 15 % (D : 1,14). Dans ces conditions la couche organique remonte bien à la surface, mais malheureusement la lecture du volume est difficile, parce que la surface de séparation n'est pas très nette et d'ailleurs la liqueur alcaline reste trouble, ce qui indique qu'elle contient encore en suspension des produits non phénoliques.

C'est pourquoi nous croyons, conformément aux indications de M. Glitchich, qu'il est préférable d'abaisser la densité de la couche organique par addition d'un volume connu de solvant plutôt que d'élever la densité de la couche alcaline par addition d'une solution concentrée de sel ;

c) Si on chauffe au bain-marie, même quelques minutes, les résultats obtenus n'ont plus aucune valeur, la saponification de l'éther-sel devenant très importante.

En résumé, la méthode que nous proposons d'adopter pour le dosage de l'eugénol dans les essences de feuilles de cannelle est la suivante :

Dans un ballon de 100 cc. dont le col gradué en 1/5e porte au moins une graduation de 100 à 110 cc., on introduit 10 cc. d'essence et 5 cc. de benzène, on ajoute 20 à 25 cc. de soude caustique à 3 % et on laisse les réactifs en contact quinze minutes à la température ordinaire en agitant régulièrement le ballon. On complète ensuite avec la solution alcaline et on lit le volume restant. Déduction faite des 5 cc. de benzène, ce volume représente la portion non phénolique de l'essence.

Dans le cas, d'ailleurs très rare, où l'essence contiendrait moins de 50 % d'eugénol, on ajouterait seulement 4 cc. de benzène au lieu de 5.

B. Composition de l'essence de feuilles de cannelle.

Nous avons réuni dans le tableau ci-contre les résultats analytiques les plus caractéristiques obtenus


AUTOMATIQUE HERMÉTIQUE
CAPES-VISCOSE
ANTISEPTIQUE INVIOLABLE
5 & 7, AVENUE PERCIER, PARIS VIIIe
TÉLÉPHONE : ÉLYSÉES 92-62 . ÉLYSÉES 92-63.
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE CAPVISCOSE-47-PARIS
NOUS FABRIQUONS LES
CAPES VISCOSE ET LES BAGUES VISCOSE
AVEC OU SANS MARQUE INDÉLÉBILE
LIVRÉES SÈCHES OU HUMIDES OPAQUES OU TRANSPARENTES
EN TOUTES COULEURS MATES OU BRILLANTES

Résultats analytiques donnés par l'essence de feuilles de cannelle.

Nº de l'essence	I (1)	II (2)	III (3)	IV (3)	V (4)	VI (3)	VII (5)
Origine	Seychelles	Mayotte	Madag.	Madag.	Mayotte	Madag.	Comores
Densité à 15º	1,048	1,049	1,056	1,053	1,050	1,054	1,065
Pouvoir rotatoire	— 2º4'	— 1º24'	— 1º12'	—1º50'	?	1,5389	»
Indice de saponification	»	33,6	»	»	81,2	»	103,6
Teneur en eugénol	86 %	83 %	78 %	71 %	58 %	55 %	49 %
Solubilité :							
Alcool à 60º	»	2,8 vol.	»	»	»	»	»
Alcool à 65º	»	»	2,2 vol.	»	20 vol.	»	»
Alcool à 70º	1,5 vol.	»	»	1,5 vol.	1,8 vol.	5,5 vol.	20 vol.

(1) *Parfums de France* 1925 - 50. (2) *Id.*, 1924 - 73. (3) *Id.*, 1924 - 40. (4) *Id.*, 1924 - 152. (5) *Id.*, 1924 - 66.

pendant ces dernières années pour les essences de feuilles de cannelle, en indiquant comme titre en eugénol le titre réel, c'est-à-dire obtenu soit par la méthode de Glitchich, soit par celle de Thoms (dosage pondéral à l'état de dérivé benzoylé) à l'exclusion de tout dosage fait à chaud ou avec des solutions alcalines trop concentrées.

On voit que la composition de l'essence varie dans de larges limites et que les chiffres indiqués par Gildmeister et Parry sont nettement dépassés, surtout en ce qui concerne la teneur en eugénol et la solubilité dans l'alcool.

On voit également que, si le pouvoir rotatoire n'indique pas grand chose, on peut établir une certaine relation entre les autres constantes et la teneur réelle en eugénol ; on peut même dire que, à mesure que la teneur en eugénol s'abaisse (et en fait elle peut s'abaisser de 86 à 49 %) :

a) La densité et l'indice de réfraction augmentent légèrement ; il n'y a évidemment pas de différences considérables, mais on constate que ce sont toujours les essences les plus pauvres en eugénol qui ont la densité la plus forte et l'indice de réfraction le plus élevé ;

b) La teneur en éther-sel augmente très rapidement et cette fois les différences sont très importantes : l'indice de saponification, très faible pour les essences riches en eugénol est deux à trois fois plus fort dans les autres ;

c) La solubilité dans l'alcool diminue ; bien que certains chiffres donnés ne s'harmonisent pas toujours avec l'ensemble des résultats, il n'en reste pas moins que les essences les plus pauvres en eugénol sont les moins solubles.

Il faut remarquer d'ailleurs que toutes ces différences s'expliquent très bien quand on considère les propriétés du benzoate de benzyle qui est le principal éther-sel de l'essence de feuilles de cannelle : sa densité est très élevée (1,205 environ), son indice de réfraction est nettement supérieur (1,567 à 1,569) et sa solubilité dans l'alcool diluée est connue comme faible.

Nous avons eu récemment à examiner des essences de feuilles de cannelle de provenances diverses et nous pouvons dire que dans l'ensemble les résultats obtenus s'harmonisaient avec ceux consignés dans le tableau ci-dessus.

Tout d'abord nous avons eu entre les mains une essence de Madagascar qui a donné à l'analyse les résultats suivants :

D : 1,054.
Eugénol : 79 %.
Aldéhyde cinnamique : 2 %.
Solubilité (alcool à 70º) : 2,9 vol.

Malheureusement la petite quantité dont nous disposions ne nous a pas permis une étude plus approfondie.

Trois essences, venant cette fois de Ceylan, nous ont donné les résultats suivants :

Densité	1,059	1,053	1,035
P. R.	— 1º30	— 1º10,	+ 1º4'
I. R.	1,540	1,539	1,527
Sol. (alcool 70º)	2,5 vol.	3,7 vol.	19 vol.
Eugénol	68 %	62 %	57 %
Ald. cinnamique	4 %	3 %	4 %
Ind. de saponification	60	68	29,4

On voit de suite que l'essence malgache et les deux premières essences de Ceylan sont normales ; la teneur en eugénol des deux essences ceylanaises est, évidemment, assez faible, mais elle est compensée par un indice de saponification élevé et les autres constantes n'appellent aucune remarque particulière.

Il n'en est pas de même de la troisième essence ceylanaise dont

la composition est bien différente : elle est faiblement dextrogyre alors que la plupart des essences de feuilles de cannelle ont un pouvoir rotatoire, peu important il est vrai, mais toujours à gauche, la densité et l'indice de réfraction sont un peu plus faibles, mais surtout la teneur en eugénol, qui est basse, n'est pas compensée par un indice de saponification élevé : le pourcentage d'éther-sel est donc nettement inférieur à celui des essences malgaches ayant une teneur en eugénol comparable.

Nous avons soumis cette essence à la distillation fractionnée et nous avons trouvé, contrairement à ce qui se passe habituellement, une portion importante (18 à 20 %) bouillant à 155-158° sous la pression ordinaire. Nous avons pu identifier dans cette portion l'α-pinène qui a présenté les caractères suivants :

D : 0,868,
P.R. : +16°30',
P.E. : 155-156°,
I.R. : 1,465,

il n'est pas douteux que c'est à la présence de ce pinène que l'essence doit sa faible solubilité dans l'alcool.

Il convient de signaler que toutes les études antérieures faites sur l'essence de feuilles de cannelle ont montré que la portion carbure était nettement moins importante (5 à 10 %) et M. Glitchich qui a étudié très sérieusement cette portion l'a trouvée constituée par du β-phellandrène (*Parfums de France*, 1925, 121). Nous n'avons trouvé nulle part mention de la présence en quantités importantes d'α pinène dans l'essence de feuilles de cannelle et il est fort probable que dans l'essence analysée cette présence est le résultat d'une fraude. L'essence en question ayant passé par un grand nombre de mains, il est impossible de localiser la fraude, mais celle-ci a dû être faite par une essence de térébenthine dextrogyre, peut-être celle du *Pinus excelsa* ou celle du *Pinus longifolia* appelée couramment essence de térébenthine des Indes.

En tous cas nous ne pouvons pas condidérer cette essence comme normale et nous croyons, pour conclure, que l'on peut donner, pour l'essence de feuilles de cannelle, les caractéristiques suivantes,

D : 1,045 à 1,065,
I. R. : 1,533 à 1,544,
P. R. : — 1° à 2°30',
Eugénol : 50 à 86 %,
Ald. cinnamique : 2 à 6 %,

Indice de saponification : 25 à 100.

Sol. (alcool 70°) : 2 à 20 vol.

On peut ajouter que les essences dont le titre en eugénol est le plus faible sont celles dont la solubilité dans l'alcool est la plus faible et dont l'indice de saponification est le plus élevé, ce sont également celles qui, au point de vue physique, présentent la densité la plus forte et l'indice de réfraction le plus élevé.

Enfin la présence, à côté de l'eugénol d'autres composés oxygénés, et notamment d'éthers-sels, interdit complètement pour le dosage de l'eugénol l'emploi de solutions alcalines concentrées et chaudes, le seul mode opératoire exact consiste à utiliser des solutions de soude à 3 % et à la température ordinaire.

H. Tatu,
Ingénieur Chimiste E. C. I. L.
Laboratoire de Parfumerie de l'Ecole de Chimie Industrielle de Lyon.

Cultures Florales

Etude scientifique des cultures florales, réalisée par l'installation de jardins d'essais particuliers, puis, plus récemment, par la constitution d'une Association du Jardin d'essais des plantes à parfums de l'arrondissement de Grasse, qui se propose de créer à Grasse et dans la région un jardin d'essais comprenant tous terrains et bâtiments nécessaires, champs d'expérience, pépinières, laboratoire de recherches, ayant pour but :

1° De réunir une documentation scientifique, technique et économique, aussi complète que possible, concernant la production, l'industrie et le commerce des plantes aromatiques et de toutes autres déjà cultivées ou susceptibles d'être cultivées avec profit dans la région ;

2° De constituer une collection des meilleures variétés de ces végétaux ;

3° De préciser, suivant les milieux et conditions culturales, les aptitudes, mérites et défauts des principales variétés, anciennes ou nouvelles ;

4° D'étudier les problèmes posés par l'état des sols devenus inaptes à certaines cultures ;

5° D'organiser toutes recherches et essais, concernant la défense des cultures contre les divers parasites et fléaux qui les menacent ;

6° De chercher, par la sélection, l'hybridation, le greffage et par tous autres procédés ou méthodes, à améliorer les rendements en quantité et en qualité, en tenant compte des conditions de milieu et de la nécessité de cultiver des plantes offrant le maximum de résistance aux maladies et fléaux divers ;

7° De procéder, dans les conditions de la pratique, à l'expérimentation des variétés nouvelles dont la culture paraîtra devoir être préconisée dans la région ;

8° De multiplier, en vue de les mettre à la disposition des adhérents, les variétés dont l'expérimentation aura démontré les mérites.

Le Commerce de la Parfumerie au Canada

Bien que les produits de parfumerie française aient toujours été assez appréciés au Canada, le chiffre de nos importations a subi des fluctuations au cours des dix dernières années.

Après avoir atteint un plafond en 1921 avec 628.337 dollars, il est descendu à 270.000 en 1926 par suite du développement de l'industrie indigène et des ventes de nos principaux concurrents. Il s'est un peu relevé par la suite et paraît s'être stabilisé, à en juger par les chiffres des années 1928, 29, 30 et 31, qui sont respectivement de 388.882, 389.894, 349.226, 344.937 dollars. Ainsi qu'on peut le voir par ces chiffres, le commerce de la parfumerie est un de ceux qui paraissent n'avoir pas trop souffert de la diminution générale du pouvoir d'achat. Il ne faut pas en conclure, cependant, que le Canada soit un marché sur lequel les fabricants français peuvent espérer s'introduire facilement et réaliser un gros chiffre d'affaires.

On étudiera les facteurs favorables et défavorables au développement de notre industrie sous les rubriques suivantes :

A. — Caractéristiques du marché canadien.

B. — Conditions de vente des produits français.

a) Organisation de la vente.

b) Présentation.

c) Publicité.

C. — La concurrence.

a) La concurrence locale et américaine.

b) Les importations clandestines.

A. — Caractéristiques du marché canadien. — Il est utile de se souvenir que le Canada n'a qu'une population de 10 millions d'habitants sur une étendue de 3 millions et demi de milles carrés.

Quelque soit le degré de prospérité du pays et les goûts de luxe de ses habitants, éléments qui sont loin d'entrer en compte actuellement, une population aussi peu nombreuse ne peut pas offrir de débouchés bien étendus à des articles de luxe de ce genre. De plus, cette population se trouve disséminée sur une distance de 6.500 kilomètres en des villes faiblement peuplées et difficilement accessibles, et les frais que nécessite une organisation de voyageurs de commerce sont énormes.

B. — Conditions de vente des produits français. — En ce qui concerne les produits de toilette contenant de l'alcool, nos chiffres d'importations ont respectivement été en 1930-31 de 93.549 dollars pour les produits en flacons de moins de 4 onces, et de 57.458 dollars pour les produits en flacons de plus de 4 onces. Ces chiffres montrent combien la clientèle apprécie les parfums et lotions de fabrication française. Les importations de nos concurrents les plus directs, les Etats-Unis n'ont atteint que les chiffres de 18.408 dollars pour la première catégorie et de 13.778 dollars pour la seconde.

Par contre, pour les produits de toilette sans alcool, nous nous classons loin derrière les Etats-Unis. Les chiffres ont été en 1930-31 de 694.119 dollars pour les Etats-Unis, de 242.308 dollars pour l'Angleterre et de 193.548 dollars pour la France.

L'attention des exportateurs français doit être attirée sur les points suivants :

a) *Organisation de la vente.* — La vente à la commission n'a jamais donné de bons résultats. Vu les conditions géographiques étudiées plus haut, les frais d'organisation sont énormes et ce mode de vente n'est pas assez rémunérateur pour le représentant. Les seules maisons qui réussissent à faire un chiffre d'affaire important sont celles qui ont des agents sur place. Les marchandises leur sont généralement adressées en consignation et ils établissent eux-mêmes leurs prix. L'existence de droits de douane très élevés a même incité certaines maisons françaises à venir

MAISON FONDÉE EN 1833

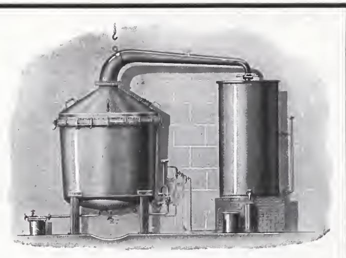
TOURNAIRE FRÈRES

Constructeurs GRASSE (Alpes-Maritimes)

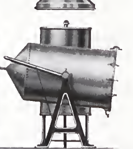
Téléphone 0-30
R. C. : Grasse N° 903

Télégrammes :
Tournaire Grasse

APPAREILS pour PARFUMERIES et DISTILLERIES







Tous les Appareils pour le Traitement des Fleurs, Plantes aromatiques, Poudres, Racines, etc.

— *Installations complètes d'Usines* —

CATALOGUE SUR DEMANDE





ELLES SONT LIVRÉES SÈCHES

Prêtes à l'emploi après 25 minutes de trempage dans l'eau froide.

ELLES SÈCHENT RAPIDEMENT ET PRENNENT AUTOMATIQUEMENT LA FORME DE CE QU'ELLES RECOUVRENT

OPAQUES — TRANSPARENTES
INCOLORES et TOUTES COULEURS

ETABLTS J.-P. GRUSSEN

fabriquer sur place. Ce mouvement est encouragé par le Gouvernement canadien.

La présence d'un agent possédant une bonne organisation sur place permet en outre le contact direct avec le détaillant. Ce contact direct est à rechercher, car on évite ainsi l'intermédiaire des grossistes et il est possible de donner un pourcentage plus élevé au détaillant et de l'intéresser ainsi à pousser le produit.

b) *Présentation.* — Il est inutile de rappeler combien la présentation des produits de parfumerie influe sur la vente. Pour la parfumerie de luxe, la présentation française est très appréciée et nos concurrents ont le plus souvent imité nos fabrications de flacons. Pour les lotions et les crèmes, les Américains ont fait de grands progrès, surtout dans le bouchage des flacons et des tubes.

Pour les poudres, la présentation est extrêmement importante, car il est rare qu'une poudre présente une supériorité réelle sur les autres et c'est souvent la boîte qui incite l'acheteur à prendre une poudre plutôt qu'une autre. En outre, il faut tenir compte de la mentalité américaine qui aime le changement et apprécie les formes, les dessins et les coloris nouveaux.

c) *Publicité.* — La publicité joue un très grand rôle dans la vente des produits de parfumerie.

Pour les parfums de luxe, toute marque nouvelle qui cherche à pénétrer sur le marché doit créer elle-même la demande par une réclame intensive. Cette publicité est plus nécessaire encore pour la vente de lotions, poudres ou crèmes, qui ne présentent pas d'avantages marqués sur les articles fabriqués par l'industrie locale.

La publicité peut se faire de plusieurs manières.

1° Par la presse. La publicité faite dans les magazines est d'un meilleur rapport que celle qui est faite dans les quotidiens. Les magazines américains étaient jusqu'à l'année dernière très lus au Canada et il était intéressant pour les fabricants d'y faire leur publicité. Depuis qu'ils sont soumis au paiement de droits de douane, ils sont moins lus, et les magazines canadiens commencent à prendre leur place.

2° Par radio. Ce genre de publicité rapporte assez bien mais son prix est très élevé.

3° Par la présence de démonstratrices dans les grands magasins. Ce système n'est à recommander en principe que lorsqu'il y a vraiment quelque chose à démontrer (applications de crèmes par exemple). L'existence d'un simple comptoir de vente dans un grand magasin n'est pas en effet d'un grand rapport, sauf pour le grand magasin lui-même.

4° Enfin la distribution d'échantillons serait à conseiller. Malheureusement ils sont soumis au paiement des droits de douane et ce mode de publicité est rendu de ce fait particulièrement onéreux.

C. La concurrence. — a) *La concurrence locale et américaine.* — Ainsi qu'on peut le voir par les chiffres d'importations, les parfums de luxe français n'ont pratiquement pas de concurrents. Par contre, nos parfums bon marché ne peuvent pas trouver de débouchés à qualité égale par suite des bas prix de la fabrication locale.

Les crèmes américaines sont moins chères que les nôtres parce qu'elles sont le plus souvent importées en vrac et mises en tube dans le pays. Elles sont, en outre, mieux adaptées aux conditions climatiques que les crèmes françaises qui se dessèchent assez facilement au Canada.

Mais la grande supériorité des fabricants américains réside moins dans la valeur des produits que dans les sommes énormes qu'ils consacrent à la publicité.

b) *Les importations clandestines.* — Les pratiques frauduleuses de certains importateurs font le plus grand tort aux agents des maisons françaises. Lorsqu'une maison commence à être connue au Canada, les fraudeurs achètent les produits de cette maison chez les grossistes français et les importent soit en contrebande soit légalement. La différence de prix entre le marché français et le marché canadien est assez considérable pour leur permettre de prendre un gros bénéfice et de vendre à des prix moins élevés que l'agent, même en payant les droits de douane.

Il est difficile de remédier à cet état de choses car le Gouvernement canadien n'a jamais admis de disposition analogue à celle qui existe dans la législation des Etats-Unis et d'après laquelle seul l'agent officiel de la maison a le droit de dédouaner des marchandises en provenance de cette maison.

L'extension de cette piraterie a même influé dans la décision prise par certaines maisons françaises de venir fabriquer sur place.

On s'oriente actuellement pour pallier à ces inconvénients, vers la création d'un certificat d'origine délivré par le fabricant et qui accompagnera les marchandises destinées à l'exportation.

En dehors de la piraterie, nos importateurs se plaignent également de contrefaçons portant sur la forme, la couleur et le coloris des boîtes françaises.

On comprend aisément combien ces pratiques de concurrence déloyale augmentent les difficultés de nos exportateurs et celles de leurs agents au Canada pour développer la vente des produits français.

Importations.

Parfums alcooliques et spiritueux parfumés, eau de laurier, eau de Cologne et de lavande, lotions pour la chevelure ou la peau, eaux dentifrices et autres préparations de toilette, en bouteilles, flacons ou autres récipients ne contenant pas plus de 4 onces chacun.

	1929 — Dollars	1930 — Dollars	1931 — Dollars
Royaume-Uni	7.532	7.420	8.583
Guinée anglaise	»	»	»
Jamaïque	»	»	»
Hong-Kong	530	342	535
Autriche	35	34	6
Belgique	53	53	47
Chine	37	10	33
Cuba	»	»	»
Tchécoslovaquie	»	258	34
France	101.509	91.688	93.549
Saint-Pierre-et-Miquelon	23	»	»
Allemagne	5.071	3.948	1.815
Italie	94	398	66
Japon	337	152	112
Pays-Bas	»	»	2
Espagne	2.393	2.623	2.190
Suède	»	»	»
Suisse	116	322	»
Syrie	136	65	»
Etats-Unis	16.713	18.218	18.408
Importations totales	134.579	125.531	125.380

Parfums alcooliques et spiritueux parfumés, eau de laurier, eau de Cologne et de lavande, lotions pour la chevelure ou la peau, eaux dentifrices et autres préparations de toilette, en bouteilles, flacons ou autres récipients contenant plus de 4 onces chacun.

		1929 —	1930 —	1931 —
Royaume-Uni	Gallons	393	540	201
	Dollars	24.500	36.000	11.329
Barbades	Gallons	2	»	»
	Dollars	5	»	»
Jamaïque	Gallons	19	»	1
	Dollars	56	»	4
Autres colonies anglaises	Gallons	15	11	»
	Dollars	21	24	»
Hong-Kong	Gallons	116	37	65
	Dollars	373	109	136
Autriche	Gallons	2	»	»
	Dollars	14	»	»
Belgique	Gallons	»	»	1
	Dollars	»	2	1
Chine	Gallons	»	15	6
	Dollars	»	36	6
Cuba	Gallons	»	»	»
	Dollars	»	»	»
Tchécoslovaquie	Gallons	»	2	»
	Dollars	»	10	»
France	Gallons	1.773	1.467	1.347
	Dollars	74.685	57.248	57.458
Allemagne	Gallons	131	75	39
	Dollars	2.346	945	603
Italie	Gallons	1	»	»
	Dollars	8	»	30

		1929	1930	1931
		—	—	—
Japon	Gallons	13	»	»
	Dollars	55	»	»
Espagne	Gallons	51	12	11
	Dollars	1.431	257	134
Suisse	Gallons	2	»	»
	Dollars	6	»	»
Syrie	Gallons	6	41	»
	Dollars	264	341	»
Etats-Unis	Gallons	287	437	557
	Dollars	5.496	13.842	13.778
Iles Américaines de la Vierge	Gallons	»	9	6
	Dollars	»	21	13
Importations totales	Gallons	2.811	2.646	2.234
	Dollars	109.260	108.835	83.492

Pommades françaises ou autres aromatisées, etc., importées dans des récipients pesant au moins 10 livres chacun.

		1929	1930	1931
		—	—	—
Royaume-Uni	Lb.	69	»	»
	Dollars	97	»	»
France	Lb.	170	200	200
	Dollars	273	316	282
Etats-Unis	Lb.	30	110	10
	Dollars	66	196	22
Importations totales	Lb.	268	310	210
	Dollars	436	512	304

Parfums non alcooliques, y compris l'huile à chevelure, poudres et eaux dentifrices, pommades, crèmes et toutes autres préparations parfumées, n.a.é, pour la chevelure, la bouche ou la peau.

	1929	1930	1931
	—	—	—
	Dollars	Dollars	Dollars
Royaume-Uni	230.711	257.930	242.308
Etat Libre d'Irlande	»	»	»
Inde anglaise	10	»	»
Jamaïque	9	»	»
Hong-Kong	603	645	242
Autriche	474	218	111
Belgique	59	254	185
Chine	94	3	9
Tchécoslovaquie	612	40	263
France	213.427	200.674	193.648
Saint-Pierre-et-Miquelon	13	»	»
Allemagne	20.558	14.960	8.100
Hongrie	»	28	»
Italie	»	314	»
Japon	4.126	4.079	4.252
Pays-Bas	1.019	680	»
Espagne	2.934	1.851	1.473
Suède	2	49	33

	1929	1930	1931
	—	—	—
Suisse	187	108	»
Syrie	1.880	2.963	»
Etats-Unis	698.904	730.644	694.119
Importations totales	1.175.622	1.215.440	1.144.743

Total parfumerie cosmétiques et préparations de toilette.

	1929	1930	1931
Royaume-Uni	262.840	301.350	262.220
Etat Libre d'Irlande	»	»	»
Inde anglaise	10	»	»
Guinée anglaise	»	»	»
Iles Barbades	5	»	»
Jamaïque	65	»	10
Autres colonies anglaises	21	24	»
Hong-Kong	1.506	1.096	913
Autriche	523	252	111
Belgique	112	309	233
Chine	131	49	48
Cuba	»	»	»
Tchécoslovaquie	612	308	297
France	389.894	349.926	344.937
Saint-Pierre-et-Miquelon	36	»	»
Allemagne	27.975	19.853	10.518
Hongrie	»	28	»
Italie	102	712	96
Japon	4.518	4.231	4.364
Pays-Bas	1.019	680	2
Espagne	6.758	4.731	3.797
Suède	2	49	33
Suisse	309	430	»
Syrie	2.280	3.369	»
Etats-Unis	721.179	762.900	726.327
Iles américaines de la Vierge	»	21	13
Importations totales	1.419.897	1.450.318	1.353.919
Empire Britannique	264.447	302.470	263.143
Pays étrangers	1.155.450	1.147.848	1.090.776

Extrait du tarif douanier.

Art. 160. — Parfums à l'alcool et spiritueux parfumés, eau de laurier (bay rhum), eau de Cologne et de lavande, lotions pour les cheveux et la peau, eaux dentifrices et autres préparations de toilette renfermant des spiritueux quelconques :

a) En bouteilles ou flacons ne contenant pas plus de quatre onces chacun :

Tarif préférentiel : 90 p. c. ; tarif intermédiaire : 90 p. c. ; tarif général : 90 p. c.

b) En bouteilles, flacons ou autres récipients contenant plus de quatre onces chacun :

Tarif préférentiel : 5 dollars le gallon et 40 p. c. ; tarif intermédiaire : 5 dollars le gallon et 40 p. c., tarif général : 5 dollars le gallon et 40 p. c.

Art. 234. — Parfumerie, y compris les préparations non alcooliques pour la toilette, savoir : huiles à cheveux, poudres et eaux dentifrices et autres, pommades, pâtes et toutes autres préparations parfumées, n.d., pour la chevelure, la bouche ou la peau :

Tarif préférentiel : 25 % ; tarif intermédiaire : 32 1/2 % ; tarif général : 32 1/2 %.

Depuis le 16 juin 1932, les produits de parfumerie en provenance de la France sont soumis au paiement des droits du tarif général.



Erratum. — Cette photographie parue dans notre précédent numéro à été fournie par la Maison Roure-Bertrand Fils et Justin Dupont de Grasse et représente un des postes de distillation de cette société pour les Lavandes dans les Alpes.

Nel Consorzio del Bergamotto

Avendo il Comm. Avv. Salvatore Zagarella rassegnato le dimissioni dalla carica di Commissario straordinario del Consorzio obbligatorio produttori di Bergamotto di Reggio Calabria, su designazione del Ministero delle Corporazioni è stato nominato per sostituirlo il Gr. Uff. Ing. Dott. Gomberto Verroi, Ispettore generale nel detto Ministero.

La designazione sta a dimostrare il grande interessamento del Governo alle sorti del Consorzio e della produzione bergamottiera, che tanta importanza ha non solo per la provincia di Reggio, ma anche per l'economia nazionale. Sappiamo poi che il grave problema del Bergamotto è oggetto, proprio in questi giorni, di accurato esame da parte degli organi di tutti i Ministeri competenti ed interessati, onde è lecito prevedere che non sarà lontana una soluzione che valga a riportare la sicurezza e la tranquillità fra i produttori, almeno nei limiti di quanto è consentito e possibile nell'attuale periodo di crisi mondiale.

Al Gr. Uff. Verroi, che è uno dei più autorevoli funzionari del Ministero delle Corporazioni, ben noto per pubblicazioni apprezzatissime e per i numerosi ed importanti incarichi avuti nella trattazione di problemi di economia nazionale, vada il nostro saluto più cordiale.

NOCES D'OR

Le 14 octobre dernier, Monsieur Jean-Baptiste Maubert, bien connu dans les milieux de la Parfumerie, a célébré ses noces d'or, ayant contracté mariage le 14 octobre 1882 avec Mlle Catherine Guérin.

M. Maubert, doyen des parfumeurs de Grasse, a toujours joui de l'estime, de la sympathie de tous. Ses qualités exceptionnelles de travail et sa compétence dans toutes les questions intéressant la parfumerie, lui ont valu une réputation commerciale méritée.

M. Maubert a débuté tout jeune dans la Maison Chaune, actuellement P. Robertet & Cie, dont son fils, M. Maurice Maubert en est aujourd'hui le co-propriétaire. Il continue, du reste, à s'y rendre chaque jour et donner la preuve d'une activité qui ne cessera jamais.

A l'occasion de ses noces d'or, toute la parfumerie grassoise et le journal *Les Parfums de France* adressent à Mme et M. J.-B. Maubert, l'hommage de leurs respectueuses et sympathiques félicitations.

BIBLIOGRAPHIE

La connaissance des Drogues simples d'origine végétale, par le Professeur Emile Perrot, membre de l'Académie de Médecine, de l'Académie nationale d'Agriculture et de l'Académie des Sciences coloniales, directeur de l'Ecole pratique des Hautes Etudes scientifiques. Edité à l'occasion de l'inauguration du Laboratoire de recherches sur les matières premières d'origine végétale. — Un fascicule gr. in-8 Jésus, 89 pages, 30 planches hors-texte, 20 figures dans le texte. Prix : 20 fr., en vente à l'Office national des Matières premières, 12, av. du Maine, Paris.

Cet opuscule est intéressant à divers titres.

L'inauguration du laboratoire et du musée des matières premières d'origine végétale est déjà un fait à signaler. La France, dont l'immense empire colonial peut être la source de la plupart des matières premières nécessaires à la pharmacie et à la distillerie française, se de-

vait de fonder cet organisme indispensable. Les industriels des professions intéressées s'en sont rendu compte et ont répondu à l'appel qui leur était adressé.

Le fascicule lui-même est riche de renseignements et de reproductions de gravures anciennes ou de dessins de plantes et de drogues, il nous donne d'utiles indications sur les sciences des plantes et notamment sur la phytothérapie ou médecine par les plantes dont les études sur les emplois thérapeutiques des essences est une des branches. M. le docteur Bourcet, un des plus réputés techniciens de la question s'est associé aux travaux du nouveau laboratoire.

Les parfumeurs et surtout les producteurs d'huiles essentielles marqueront donc leur intérêt à l'œuvre nouvelle en faisant l'acquisition de l'ouvrage.

***

Modern soap Perfumes. By Frank H. Sedwick, édition The Soap Trade in Perfumery Review, London.

Ce petit ouvrage de 60 pages ne manque pas d'intérêt et les savonniers le liront avec profit.

Les formules indiquées par M. Sedwick sont parfois un peu longues et compliquées pour un parfumeur-savonnier : il faut reconnaître qu'elles sont établies avec beaucoup de soin et qu'elles doivent donner de très bons résultats.

L'auteur discute et explique avec leurs applications diverses pour les qualités variées de savons les principales formules : rose, lavande, eau de Cologne, violette, sweet-pea, lilas, trèfle et quelques autres parfums.

Les matières premières nécessaires à la préparation des autres odeurs sont énumérées avec une réelle précision qui indique que l'auteur a bien travaillé et connaît les matières premières modernes du commerce.

Les fabricants de compositions se défendent aisément en créant de nouveaux produits chimiques ou de nouveaux fractionnements d'essences qu'ils introduisent dans leurs formules sans les vendre séparément. C'est ce qui explique que malgré le nombre de formulaires toujours croissant, les fabriques de compositions pour savons continuent à vendre avec succès leurs produits.

Mais il est bon pour un parfumeur de savonnerie de savoir ce qu'il est possible de faire raisonnablement et M. Franck R. Sedwick le lui indique d'une façon claire et précise.

***

Handbuch der Gesamten Parfumerie und Kosmetik von Dr Fred Winter, de Wien. Edition Von Julius Springer, 1932.

Ce volumineux formulaire est un véritable travail de bénédictin, comme savent les faire les auteurs germaniques. Mille pages de renseignements techniques donnant des indications sur les matières premières, sur la parfumerie pratique, sur les savons de toilette et sur les produits de cosmétique. C'est l'étude complète de nos industries faite avec une précision qui semblerait ne laisser aucune place à l'Art.

Ainsi d'ailleurs comprennent volontiers les auteurs allemands qui considèrent plutôt le côté technique de notre métier, côté essentiellement pratique et qui permet des prix de revient, mais ne tolère ni la fantaisie ni la réussite merveilleuse qui sont le propre des produits français.

Il faut reconnaître qu'aucun spécialiste français n'aurait le courage et la patience d'écrire une pareille encyclopédie et peut-être même de la lire.

Le nombre des renseignements fournis est cependant tellement important qu'on ne peut que conseiller aux chimistes d'acquérir ce monument moderne de l'érudition et de la technique.

Les tableaux relatifs à la généalogie des matières premières synthétiques sont très originaux et méritent d'être retenus.

Les illustrations sont nombreuses et excellentes.

FICHES TECHNIQUES

La composition et les propriétés de l'essence de sassafras. — R. Cajola. — *Riv. ital. essenze profumi*, t. xii, XXII, 1930.

Le bois de sassafras renferme à côté de l'acide tannique, une matière colorante appelée sassafride et l'auteur indique ses différents emplois médicinaux.

Les racines de la plante renferment un baume, de la cire, des matières sébacées, de l'acide tannique, une matière colorante, des gommes, de l'albumine, de l'amidon et 2,5 % d'une essence jaune.

Cette essence est très peu soluble dans l'alcool, elle renferme du safrène ($C^{10}H^{16}$), un alcool le safrol et une substance volatile ayant les caractéristiques d'un phénol.

***

Propriétés et composition des graines de moutarde. — R. Cajola. — *Riv. ital. essenze profumi*, t. xii, XXII, XXIII, 1930.

Les graines de moutarde renferment 20 % de mucilage et 30 % d'une huile grasse douce, un alcaloïde appelé sipanine, une enzyme la myrosine et de la sinigrine. Les graines de moutarde pulvérisées lorsqu'elles sont agitées en présence

d'eau tiède donnent naissance à du glucose, du sulfate acide de potassium et de l'isosulfocyanure d'allyle par suite d'une réaction chimique entre la myrosine et la sinigrine. Avec l'eau bouillante, cette réaction n'a pas lieu. L'auteur indique les principaux emplois de l'huile de graine de moutarde.

*
* *

LES HUILES ESSENTIELLES DE QUELQUES ESPÈCES CULTIVÉES D'EUCALYPTUS. — A.-R. PENFOLD et F.-R. MORRISON. — *J. Proc. Roy. Soc. N. S. Wales*, t. LXIV, p. 210, 1931.

Eucalyptus australiana. — Les feuilles fraîchement coupées donnent par distillation 1,8 % d'une essence incolore possédant les caractéristiques suivantes : densité à 15° : 0,9191, α D = 4,6, *n*D = 1,4651, solubilité dans l'alcool à 70° : 1 vol. d'essence dans 1,1 vol. d'alcool, pourcentage de cinéol : 50 % (par la méthode à l'acide phosphorique), et 56 % par la méthode au crésol. Ces chiffres qui diffèrent un peu des données numériques antérieurement publiées sont dues à des variations saisonnières.

Eucalyptus macarthuri. — La distillation des feuilles fraîchement coupées et des branchelettes terminales des jeunes arbres a donné les résultats suivants (trois essais) : rendement : 0,55, 0,2 et 0,24 % ; densité à 15° : 0,9326, 0,9248 et 0,9251 ; α D = 4,75°, 2°, 3,3° ; *n*D = 1,4753, 1,4713, 1,4705 ; solubilité dans l'alcool à 70° : 1 volume d'essence dans 1,3, 1,2 et 1,2 ; volume d'alcool ; pourcentage d'acétate de géranyle : 62,5 71 et 71,5 %.

Eucalyptus smithii. — Les feuilles fraîchement coupées et les branchelettes terminales donnent par distillation à la vapeur une essence brute ayant les caractéristiques suivantes : rendement : 0,63 % ; densité à 15° : 0,9235 ; α D (essence trop brune pour rendre la lecture possible), *n*D = 1,4657 ; solubilité dans l'alcool à 70° : 1 vol. d'essence dans 1,1 vol. d'alcool ; pourcentage de cinéol : 65 %.

Eucalyptus citriodora. — L'essence obtenue par distillation avec un rendement de 0,64 % a les constantes suivantes : densité à 15° : 0,8672, — α D = 0,25, *n*D = = 1,4525 ; solubilité dans l'alcool à 70° : 1 vol. d'essence dans 1,6 vol. d'alcool ; % de citronellal : 77 %.

Eucalyptus dives, variété B. — Voici les caractéristiques d'une essence incolore obtenue avec un rendement de 3,1 % dans les conditions habituelles : *d* à 15° : 0,9149, D = —7°2, *n*D % 1,4660 ; solubilité dans l'alcool : 1 vol. d'essence dans 1,2 vol. d'alcool à 70° ; % de cinéol : 45 % ; % de piperritone : 8 % ; beaucoup de phélandrène.

Eucalyptus dives, variété A. — Cette essence que l'on obtient avec un rendement de 3,1 % et qui est légèrement teintée en jaune citron possède les constantes suivantes : *d* à 15° : 0,8803, α D = —55°25, *n*D = 1,4793 ; solubilité dans l'alcool à 80° : 1 vol. d'essence dans 1 vol. d'alcool ; % de piperitone : 3 % ; indice d'éther : 8 ; indice d'éther après acétylation : 94,7.

Eucalyptus bicostata. — Les feuilles et les branchelettes terminales donnent par entraînement à la vapeur d'eau avec un rendement de 1,14 % une essence incolore ayant les caractéristiques *d* à 15° : 0,9273, α D = 6°4, *n*D : 1,4664 ; solubilité dans l'alcool à 70° : 1 vol. d'essence dans 1,1 vol. d'alcool ; indice d'éther : 24,7 ; indice d'éther après acétylation : 54,6 ; % de cinéol : 56,5.

*
* *

L'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE EXTRAITE DU PIN. — T.-H.-Mc COMBS. — *New Zealand J. Sci. Tech.*, t. XII, p. 333, 1931.

Le but de ce travail a été de rechercher si l'on pouvait obtenir des rendements économiques par le traitement des gommes extraites du *Pinus radiata* et du *P. pinaster* plantés sur une surface de 300.000 acres en Nouvelle-Zélande.

L'oléorésine recueillie sur les arbres moyens est moitié de celle que l'on recueille sur les arbres produits dans des conditions similaires en Amérique. La térébenthine provenant du *P. radiata* a un indice *n* de 1,4728, un α D = —12°4, *d* = 0,8723-0,8742 ; indice d'iode (Wijs) 358-360 ; 5 % distillent au-dessous de 160° et 95 % au-dessous de 166°.

L'essence extraite de la résine du *P. pinaster* à *n* : 1,4655, α D = —43°3, *d* = 0,8626 ; indice d'iode : 368 ; 5 % distillent au-dessous de 155° et 95 % au-dessous de 168°.

La première renferme 24 % de pinène et 75 % de nopinène, la seconde 86,5 % de pinène et 12,5 % de nopinène. Elles ne renferment que des traces d'acides, d'alcools et d'aldéhydes et pas d'éthers sels et de phénols.

L'essence extraite par distillation du bois l'est avec un rendement de 0,095 à 1,1 % du *P. radiata* et de 0,07 à 0,57 % du *P. pinaster*. La proportion de pinène et de nopinène varie beaucoup d'un arbre à un autre, pour le *P. radiata*, elle est de 20 à 40 % de pinène et de 78 à 58 % de nopinène, pour le *P. pinaster*, de 48 à 85 % de pinène et de 40 à 80 % de nopinène.

*
* *

LA PRODUCTION CATALYTIQUE DU CAMPHRE A PARTIR DU BORNÉOL.— P.-P. SHORUIGIN et Y. MAKAROV. — *Zhur. Prikladnoï Kkim*,, t. IV, p. 69, 1931.

Le bornéol peut être transformé en camphre par oxydation en plaçant au contact de V^2O^5 à 300° un mélange de vapeurs de bornéol, de C^6H^6, d'eau et d'air. Le rendement est de 40 %, soit 80 % du rendement théorique et le bornéol n'ayant pas réagi peut être récupéré. Le camphane apparaît comme sous-produit de la réaction si les meilleures conditions pour la préparation n'ont pas été atteintes.

Le catalyseur V^2O^5 pour qu'il soit actif doit être préparé en calci-

nant 235 gr. de vanadate d'ammonium dans un creuset de fer jusqu'à départ complet de l'ammoniac, on ajoute alors 335 gr. de NaOH fondue en agitant avec un agitateur en verre, puis 80 gr. de salpêtre et on chauffe pendant une demi-heure encore en agitant continuellement. Après refroidissement, la masse est extraite avec de l'eau chaude, filtrée et le filtrat dilué à 6 litres. On ajoute 68 cc. de HCl de densité 1,19 et le précipité formé est lavé jusqu'à départ complet des chlorures.

Le résidu est transvasé dans une capsule de porcelaine et chauffé au bain-marie avec de l'acide nitrique fumant. Le catalyseur est mélangé à l'eau, puis avec de la pierre ponce sèche et calcinée. Il peut être régénéré en le chauffant au bain-marie avec un mélange de NO^3H concentré et de HCl.

BREVETS

II. — Articles pour parfumeurs.

B. F. 697.796. — Perfectionnements apportés aux tubes porte-fards et autres articles similaires a ouverture et fermeture automatiques. — M.-S. Colson et L.-L. Colson, 23 juin 1930.

Cette invention est relative à un tube porte-fard à manœuvre automatique, caractérisé par un bouton pression actionnant la cuvette porte-fard et commandant en même temps le couvercle de ce tube, ce qui permet d'apporter un synchronisme parfait dans la manœuvre du tube.

***

B. F. 698.647. — Boite a poudre non compacte. — Mme Levy.— 8 juillet 1930.

On a prévu dans cette boîte une plaque amovible perforée à travers laquelle passent les grains de poudre obtenus par le frottement d'un râcloir en forme d'hélice symétrique pouvant tourner dans les deux sens.

***

B. F. 698.731. — Poudrier. — G. Baquez, 12 octobre 1929.

Poudrier avec distributeur rotatif obligeant la poudre à passer graduellement à travers un tamis fixe, ce distributeur étant constitué par un plateau pressé élastiquement sur le tamis et mis en rotation au moyen d'un bouton placé à l'extrémité du boîtier.

***

B. F. 699.467. — Tube a rouge. — E. Soyez, 24 octobre 1929.

Ce tube à rouge à débit fin est caractérisé par le fait que le corps gras rouge est poussé par un système à vis sans fin à travers un bec de forme appropriée lui donnant un profil suffisamment fin pour en permettre des applications précises et légères.

***

B. F. 699.479. — Flacon a parfum. — R. Schneider et J. Rattut, 25 octobre 1929.

Ce flacon de parfum permet de recueillir dans une vasque qui le surmonte des quantités de parfum aussi faibles qu'on le désire. A cet effet, le bouchon du flacon est traversé par un tube de faible section plongeant dans le parfum et débouchant à l'air libre en se terminant dans une vasque qui recueille le parfum qui monte dans le tube sous l'action de la chaleur de la main.

B. F. 699.751. — Etui pour baton de rouge. — Mme Bergaud, 30 juillet 1930.

Etui perfectionné comportant un couvercle ou bouchon relié au corps tubulaire par des biellettes ou un étrier pivotant de telle sorte que le couvercle peut être adapté soit à l'extrémité avant ouverte de l'étui pour fermer ce dernier, soit après rotation de 180° dans le prolongement du tube, position dans laquelle il ne gêne pas la manipulation.

***

B. F. 699.769. — Poudrier plat. — G.-G. Mallet, 31 juillet 1930.

Poudrier de faible épaisseur, constitué par un boîtier plat avec ouverture ovale, combiné avec une glace susceptible d'être repliée sous le boîtier pour réduire l'épaisseur au minimum.

***

B. F. 699.750. — Etui perfectionné pour baton de rouge. — Mme Bergaud, 30 juillet 1930.

Etui dans lequel la fermeture de l'étui est assurée par des rideaux ou éléments mobiles ondulés coulissant à l'extrémité avant de l'étui et dont le déplacement peut être effectué de toute manière appropriée.

***

Add. 37.904 au B. F. 592.542. — Monture permettant d'utiliser un flacon comme vaporisateur ou comme stilligoutte. — Société anonyme de Belinay, 20 janvier 1930.

***

B. F. 699.700. — Monture de vaporisateur démontable. — R. Bloch, 29 juillet 1930.

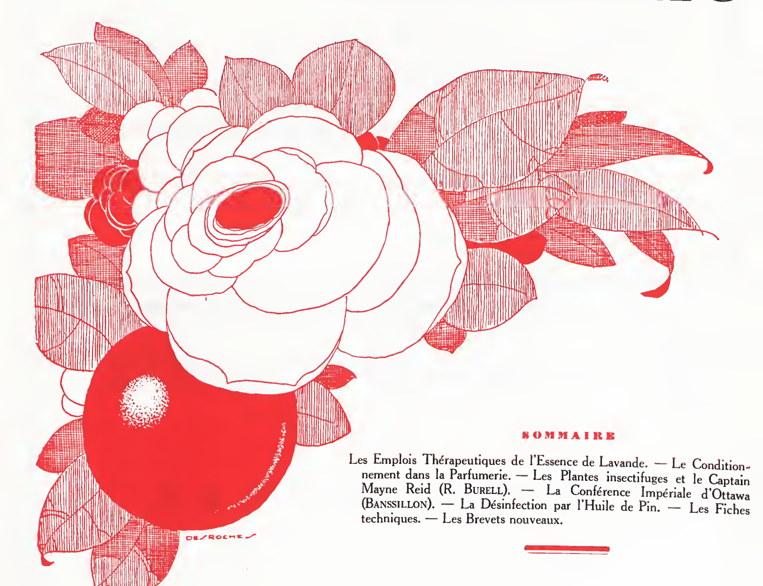
Dans cette monture, le gicleur habituel est remplacé par une rainure d'évacuation facilement accessible et par suite d'un nettoyage aisé communiquant avec la chambre de vaporisation.

Le Gérant Michel CHATELUS

Imprimerie Artistique, 58, rue Victor-Lagrange. Lyon

N° 11 Le Numéro : 7 Francs NOVEMBRE 1932

la parfumerie moderne



SOMMAIRE

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

9, Avenue Jean-Jaurès, LYON
Téléphone : Parmentier 15-04 (2 lignes)

10-12, Rue d'Anjou, PARIS
Téléphone : Anjou 04-80 à 04-85

Abonnements (12 mois) : France et Colonies, 66 fr. Etranger (convention postale), 72 fr. ; autres pays, 85 fr.

Nº 11 Le Numéro : 7 Francs NOVEMBRE 1932

la parfumerie moderne

Les Emplois Thérapeutiques de L'Essence de Lavande

Les emplois thérapeutiques de l'essence de lavande ne sont pas nouveaux : il est probable que c'est cette huile essentielle qui, sous le nom de Nard Celtique, était fort prisée dans l'antiquité et à laquelle on attribuait déjà beaucoup d'importance aussi bien pour les usages médicinaux que pour la parfumerie.

Dioscoride cite la lavande et l'aspic au nombre des plantes précieuses, l'abbesse Hildegard préconisait d'utiliser l'eau de lavande pour combattre l'inflammation des paupières et les fleurs de cette plante pour aromatiser le linge et le préserver des mites. Les fleurs de lavande sont souvent mentionnées dans les ouvrages du Moyen Age, car on cultivait déjà cette plante en 1371 en Bourgogne. On prépara, nous dit Reutter de Rosemond, son essence par distillation à partir du XVIe siècle. Un ouvrage de cette époque intitulé : « Histoire des plantes qui naissent aux environs d'Aix et dans plusieurs autres endroits de la Provence », par le Dr Garidel, professeur royal d'anatomie, signale que l'essence de lavande distillée par les paysans provençaux est utilisée pour soigner les plaies et comme vermifuge. Il ajoute que Seunert emploie l'essence d'aspic pour la destruction des poux du pubis.

Ces connaissances, fort anciennes, comme on le voit, étaient conservées par les paysans des Alpes et c'est d'eux que j'appris la valeur de l'essence de lavande, lorsqu'en 1907 je commençai, dans cette région, mes premières conférences pour la valorisation de cette labiée nationale et pour l'organisation de plantations et de distilleries rationnelles.

Cependant, les applications possibles de l'essence de lavande n'étaient, pour moi, qu'un côté très accessoire du vaste problème que j'avais à élucider à cette époque où bien peu de choses étaient tentées en faveur des lavandiers du Sud-Est de la France. Ce n'est qu'en 1910 que j'eus l'occasion de vérifier *in anima vili* les merveilleuses propriétés de cette huile aromatique. Atteint de gangrène gazeuse des deux mains, à la suite d'une explosion de laboratoire, je ne dus la vie qu'à l'application d'essence de lavande sur les plaies infectées.

De ce jour, je résolus de me consacrer à l'étude des propriétés bienfaisantes de l'essence de lavande et des autres huiles essentielles et la liste des travaux publiés par la revue *Parfumerie Moderne* jusqu'à la guerre en est une preuve suffisante.

A cette époque Mencière préconisa l'embaumement des plaies de guerre au moyen de compositions à base d'huiles essentielles. Il soutint avec succès, que les essences possèdent sur tous les antiseptiques connus une grande supériorité, celle de n'avoir sur les éléments cellulaires aucune espèce de nocivité. Au contraire, leur présence à doses déterminées, excitait la vitalité des cellules : elles avaient donc un pouvoir cytophylactique.

C'est ainsi que s'exprimait Mencière à la réunion médico-chirurgicale de la VIe armée le 18 août

1915 et il résumait l'application de sa méthode d'embaumement dans les variantes suivantes qui répondaient chacune à une période particulière de l'évolution de la plaie :

a) Emulsion dans l'eau des huiles essentielles et principes actifs du baume, permettant le pansement humide ;

b) Solutions éthérées à dix pour mille, surtout applicables dans le cas de vastes pertes de substances ;

c) Pansements gras, en prenant comme excipient la vaseline, ce qui constitue le véritable embaumement.

Il faut rappeler que Mencière faisait souvent précéder l'embaumement d'une phénolisation intense destinée à détruire le plus possible d'éléments microbiens. Quant aux principes actif de ce baume, ce sont le gaiacol et l'eucalyptol.

Le Dr G. Duchesne, de son côté, a indiqué à l'Académie de Médecine, en avril 1917, une formule à base de vaseline et d'éther dans laquelle il incorporait du camphre, du goménol et du baume du Pérou.

Les études qui se sont succédées depuis la guerre ont modifié sensiblement l'opinion des techniciens et il a fallu abandonner quelques idées de Mencière. L'eucalyptol est reconnu comme un des constituants d'huile essentielle les moins actifs et les moins recommandables ; les applications de corps gras qui empêchent l'accès de l'air sur les plaies ne sont plus aussi volontiers acceptées, enfin il est reconnu que les phénols, même provenant des huiles essentielles (thymol, eugénol) ont parfois sur les tissus une action nécrosante et non cytophylactique.

Les huiles essentielles ont d'ailleurs par elles-mêmes, quand elles sont judicieusement choisies, un pouvoir antiseptique très suffisant pour arrêter toute culture microbienne et pour anéantir les germes pathogènes déjà fixés sur les tissus.

De nombreux hôpitaux militaires, pendant la guerre, firent des essais d'essence de lavande déterpénée de ma fabrication, avec le plus vif succès. Des hôpitaux civils français et étrangers acceptèrent de l'utiliser dans des cas très divers : enfin, la grippe de 1918, qui fit plus de victimes que la guerre, donna l'occasion de l'essayer dans des cas où la rapide évolution de la maladie exigeait une intervention prompte et énergique.

De ce jour, les travaux se multiplièrent.

J'obtins de nombreux amis que leurs thèses de doctorat en médecine ou en pharmacie soient faites sur le pouvoir antiseptique des essences et tant à la Faculté de Médecine de Lyon qu'à l'Institut bactériologique furent commencés les nombreux travaux qui ont depuis, passionnés tous les laboratoires étrangers.

Carrel essaya et utilisa les huiles essentielles pour ses greffes célèbres : bref, l'opinion s'emparait de la question et depuis les applications médicinales se sont faites nombreuses.

Citons au passage quelques recherches qui font dates dans la question, au premier plan les travaux des professeurs Courmont, Morel, Rochaix, Bay et Sevelinge, à l'Institut bactériologique de Lyon, des docteurs Bonnaure et Giraud sur le pouvoir bactéricide des huiles essentielles, et en particulier des essences de lavande et de lavandin, la thèse du Dr Meurisse sur la thérapeutique par les huiles essentielles, les travaux du syphiligraphe Jean Marchand sur le traitement des plaies vénériennes par l'essence de lavande, celles du Dr Forgues sur le traitement des plaies de mauvaise nature par la même essence et la quantité d'essais en clientèle faits par des médecins de la région, avec le plus grand succès sur des bacilloses cavitaires ou non et sur de nombreuses autres maladies.

A la même époque je fis des communications aux sociétés savantes et aux congrès avec le concours de collaborateurs de choix : Considérations sur l'action antitoxique des huiles essentielles (D. Tamisier et R.-M. Gattefossé) ; IVe Congrès pour l'avancement des Sciences à Liége, 1924 ; Relations entre les fonctions chimiques et les propriétés physiologiques des essences (Douly et Gattefossé) ; IIIe Congrès de chimie industrielle, à Paris ; Action physiologique des solutions aromatiques (Douly et Gattefossé) au IVe Congrès de chimie industrielle ; Considérations sur l'emploi des constituants aromatiques en thérapeutique (Gattefossé et Tamisier) ; Rôle physiologique des parfums (Gattefossé et Tamisier), etc.

Tous ces travaux ont vulgarisé la notion que les huiles essentielles contiennent des corps chimiquement définis, presque toujours bienfaisants pour l'organisme, en médication interne, presque toujours cryptotoxiques, permettant l'emploi à des doses plus élevées et plus efficaces de certains médicaments, en diminuant leur toxicité, et toujours antiseptiques, bactéricides, infertilisants, cicatrisants à l'usage externe.

De nouvelles études ont consacré l'emploi simultané de certains savons et des huiles essentielles (Dr Sassard, 1932). Bref, les très nombreuses observations recueillies depuis dix-sept années ont démontré que les huiles essentielles et en particulier l'essence de lavande, qui est celle que la plupart des spécialistes ont préféré entre toutes, peuvent être la base de toute une médication nouvelle, énergique, rapide, sans aléas, embrassant à ses extrêmes, depuis la simple écorchure ou la piqûre de moustique, jusqu'aux infections purulentes les plus graves.

L'action bactéricide, cryptotoxique, cicatrisante de l'essence de lavande n'est donc pas spéciale à cette essence et il est probable qu'on pourra trouver d'autres huiles essentielles possédant à un degré aussi grand les mêmes propriétés précieuses : l'exemple de l'essence de bergamote avec laquelle j'ai

fait récemment des essais, en semble une preuve évidente, mais il est certain également que l'essence de lavande est celle qui a été le plus souvent utilisée, le plus souvent essayée et qu'elle n'a donné lieu à aucun mécompte. Son usage est donc à conseiller pour tous les cas où on ne cherche pas une innovation et chaque fois qu'on désire obtenir des effets favorables avec le minimum d'aléas.

D'autre part, l'essence de lavande est une essence bien française, sa culture intéresse toute une région pauvre et montagneuse pour qui elle est une ressource nécessaire : il y a donc, sous cet aspect spécial de la question, un intérêt général à rendre à cette plante la réputation millénaire qu'elle a eu jadis, à une plus haute puissance qu'à l'heure actuelle.

Si l'essence de bergamote est constituée en grande partie, comme l'essence de lavande, d'acétate de linalyle, en revanche, elle contient davantage de terpènes qui imposent d'une façon formelle sa déterpénation avant usage. L'essence de lavande, quoique le plus souvent employée médicalement sous sa forme déterpénée, contient cependant peu de ces hydrocarbures et peut être utilisée plus souvent sous sa forme d'huile essentielle brute.

Les essences à phénols telles que l'essence de thym et l'essence de girofle, montrent dans les essais *in vitro*, une action microbicide plus forte : mais au point de vue physiologique les phénols, même naturels sont plus irritants et parfois toxiques à l'usage interne.

Les préparations dans lesquelles entrent simultanément des essences à phénols et de l'essence de lavande se sont toujours montrées à la fois très actives et plus faciles à supporter, dans tous les cas, que les essences phénoliques seules.

Les essences contenant de grandes quantités de terpènes (citron, orange, mandarine, etc.) et dont l'action bactéricide à l'état de vapeurs a été reconnue, semblent agir surtout par ozonisation de l'air. Les essences sans terpènes agissent au contraire par l'action spécifique de leurs constituants : alcools terpéniques, éthers, phénols, etc.

Constitution de l'essence de lavande.

L'essence de lavande est constituée par une petite quantité de terpènes : limonène, pinène et caryophyllène ; d'une quantité plus forte d'alcools ; géraniol, linalol, bornéol et d'une quantité prépondérante d'éthers de linalyle et de géranyle.

L'analogie entre l'odeur du butyrate de linalyle et celle de l'essence déterpénée de lavande a fait supposer que ce constituant se trouvait en quantités notables dans l'essence naturelle : d'ailleurs l'acétate de linalyle a une densité plus élevée que l'essence de lavande, tandis que le poids spécifique du butyrate s'en rapproche remarquablement. A. Kauffmann et F. Kjelsberg ont, par une méthode originale, mais non définitive, établi que l'acétate de linalyle est le constituant principal tandis que butyrate et valérianate ne sont que des constituants accessoires. Les bonnes essences de lavande ont une odeur fruitée qui rappelle bien les éthers supérieurs du géraniol et de linalol, il ne semble pas cependant, après les travaux sus-nommés, qu'on puisse retenir leur présence autrement que comme des constituants secondaires.

Ajoutons que M. Pfau a trouvé aussi bien dans l'essence distillée que dans celle obtenue par les dissolvants volatils une proportion de 2,5 à 4,5 % de méthylumbelliferone qui contribue à lui donner son odeur très particulière.

La reproduction synthétique de l'essence de lavande est donc plus difficile que celle de l'essence de bergamote dont les constituants sont mieux connus et dont le principal est l'acétate de linalyle.

L'essence de lavande, même brute, se mêle bien aux savons liquides et s'y conserve sans précautions particulières, a des doses bien supérieures aux doses curatives. L'essence déterpénée se mêle à l'eau par simple agitation ou avec un minimum d'alcool ou de sulforicinate de soude.

En outre le goût quoique légèrement amer et brûlant de l'essence de lavande permet d'en préparer des pastilles, sirops, etc., l'essence de bergamote a un goût agréable qui se rapproche de celui du cédrat, et est déjà utilisée dans certaines confiseries nancéiennes

Pourquoi utiliser l'essence déterpénée.

Dans la plupart de mes essais j'ai donné la préférence à l'essence de lavande déterpénée : pourquoi ne pas employer l'essence distillée ordinaire ? C'est qu'un certain nombre d'essais comportaient soit des injections sous-cutanées et musculaires, soit des absorptions par la voie digestive et que mon expérience m'avait montré que les terpènes provoquent des irritations locales dont la plus typique est l'abcès de fixation que l'on engendre généralement au moyen d'essence de térébenthine presque exclusivement composée de pinène. Les alcools terpéniques, au contraire, et leurs éthers peuvent être injectés tels quels sans addition d'huile. Au bout d'une heure à peine, toute la quantité injectée est résorbée et on constate la présence de l'essence soit dans les urines, soit dans les poumons : si la quantité injectée est trop importante pour être éliminée par ces voies, il y a fixation momentanée sur les centres nerveux avec anesthésie partielle, sans accidents convulsifs. Des doses, même très importantes, injectées à des chiens, dépassant le gramme par kilo d'animal n'ont pas amené la mort.

Des injections intra-musculaires d'essences à phénol n'ont pas été tentées dans mes laboratoires, par crainte du pouvoir nécrosant des phénols.

A l'usage interne l'essence de lavande déterpénée, sous forme de

perles ou capsules gélatinisées ou kératinisées, n'a pas provoqué d'accident ni même d'inconvénient. Après de longs traitements comportant plusieurs grammes d'essence déterpénée par jour, pendant trente jours consécutifs, il n'a été constaté ni nausée ni douleur, même dans les reins, à l'inverse de ce qui se passe lorsqu'on emploie les balsamiques : essences de cèdre, de santal ou de copahu. Au contraire, l'effet anesthésique a été plutôt trop rapide, la douleur de la miction disparaît très vite dans les cas de blennorrhagie, même avant la disparition de l'écoulement et celle des bacilles.

Là encore l'essence déterpénée a été préférée, parce que des essais antérieurs avaient montré que les terpènes peuvent amener une ulcération des muqueuses (absorption de paracymène par un chien).

A l'usage externe l'essence déterpénée est moins desséchante que l'huile essentielle ordinaire, enfin l'essence déterpénée se mêle plus facilement aux excipients, quels qu'ils soient, même à l'eau, à la glycérine, aux alcools faibles, aux savons liquides, etc.

C'est pour ces diverses raisons que, pour éliminer toute cause d'erreur provenant de la présence d'hydrocarbures, et pour faciliter les applications, nous avons toujours donné la préférence à l'essence déterpénée. Cette préférence n'exclut pas l'emploi de l'huile essentielle brute ou rectifiée.

Pouvoir bactéricide et infertilisant de l'essence de lavande.

Expériences de MM. les Professeurs Morel et Rochaix. Laboratoire de Chimie de la Faculté de Médecine de Lyon, 1926.

L'essence de lavande était dissoute dans de l'alcool à 60 % et ajoutée d'une façon homogène à de la gélose stérilisée introduite dans des tubes. Chacun de ces tubes recevait la dose voulue d'essence, puis chaque tube était ensuite basculé dans une boîte de Pétri qu'on abandonnait à la température du laboratoire jusqu'à solidification.

Lorsque le milieu de culture était solidifié il recevait quelques gouttes, soit de culture de vingt-quatre heures en eau peptonée de bacille d'Eberth ou de staphylocoque, soit d'émulsion en eau physiologique de bacille de Lœffler provenant d'une culture sur sérum coagulé.

Les boîtes étaient mises ensuite à l'étuve à 37° et les résultats notés chaque jour. Des témoins préparés avec de l'alcool 60 % montraient, à chaque expérience, l'absence totale de pouvoir infertilisant de ce liquide.

C'est ainsi que fut déterminée la quantité d'essence nécessaire pour rendre infertiles les cultures de . bacille d'Eberth, 4,5 pour mille ; staphylocoque, 4,5 pour mille ; bacille de Lœffler, 5 pour mille.

Pouvoir infertilisant de l'essence de lavande vis-a-vis des cultures homogènes de bacille tuberculeux humain

(essais des Professeurs Courmont, Morel et Bay, 1928.)

La même technique que précédemment ayant été suivie, il a été reconnu que l'infertilisation complète des cultures a été obtenue au moyen de 0,2 pour mille d'essence de lavande ou d'essence d'aspic, tandis que la dose de phénol ou de gaïacol nécessaire pour obtenir le même résultat dans les mêmes conditions était de 0,8 pour mille soit quatre fois plus.

D'autres essais faits par les mêmes sur des cultures en voiles ont donné des résultats un peu différents : il a fallu 0,4 pour mille d'essence de lavande pour infertiliser complètement une culture de bacille tuberculeux humain.

Le Dr Ruth, E. Muller de l'Institut de recherches au Collège de pharmacie de Philadelphie a fait des recherches analogues en utilisant comme dissolvant un mélange alcool-glycérine indifférent vis-à-vis des cultures. Les bactéries utilisées étaient le B. *Typhosus* et le staphylocoque *albus*. La solution d'essence de lavande à 1 % utilisée à la dose de 0 cmc. 1 sur 5 cmc. 3 de culture tuaient les microbes en deux heures.

Ce dosage correspond également à 0,2 pour mille comme dans les essais de Morel, Courmont et Bay sur le B. Tuberculeux humain en culture homogène.

L'essence de lavande peut donc être considérée comme un antiseptique aussi puissant que le phénol, le crésol et le gaïacol souvent utilisés, et moins puissant que le thymol et l'eugénol, mais grâce à son inocuité parfaite, elle peut être considérée comme plus recommandable que ces derniers et parfaitement appropriée à l'usage visé, c'est-à-dire à la désinfection parfaite de l'organisme à l'intérieur ou des plaies à l'extérieur, tout en donnant aux tissus plus de vitalité et plus de tendance à la cicatrisation.

Pouvoir bactéricide de l'essence de Lavandin

(L. Fragrans × L. Latifolia Chat.)

L'essence de lavandin, hybride de lavande vraie et d'aspic (*Lavandula fragrans* × *Lavandula Latifolia Chatenier*) a des propriétés analogues à celles de l'essence de lavande vraie. Nous avons vu d'ailleurs au cours des expériences précitées que l'essence d'aspic est pratiquement aussi antiseptique que l'essence de lavande. Il semblait donc normal que l'essence de l'hybride ait les mêmes propriétés et c'est ce que les expériences suivantes ont démontré.

Les constituants de l'essence de lavande hybride sont les mêmes que ceux de l'essence de lavande, sauf qu'il s'y ajoute ceux de l'essence d'aspic : cinéol, bornéol, éther de bornyle.

Le bornéol et ses éthers ont d'ailleurs des propriétés antiseptiques très nettes, le cinéol en revanche (eucalyptol) étant presque complètement inactif.

L'essence de lavandin contient de 20 à 25 % d'éthers d'alcools terpéniques tandis que l'essence de lavande en contient de 30 à 45 %. Les essais faits et publiés par le Dr Giraud ont donné les résultats suivants :

Action microbicide a l'état de vapeurs.

La méthode employée est celle de Koch dite au fil. Des cordelettes imprégnées d'émulsions de microbes furent suspendues au centre de tubes à essais stérilisés, munis de bouchons de cotons et desséchés à 37° pendant vingt-quatre heures. Un centimètre cube d'essence était introduit dans chaque tube, la cordelette pendant à trois centimètres au-dessus du liquide. Les tubes étaient placés à l'étuve à 37° et maintenus à cette température pendant des temps déterminés. Après ces temps, on évaluait la vitalité des microbes en ensemençant aseptiquement un fragment de test dans un milieu de culture convenable.

Le Bacille d'Eberth a été anihilé après vingt-quatre heures d'exposition aux vapeurs ou émanations de l'essence à 37° et plusieurs fois après une heure, cinq heures ou huit heures seulement ; le bacille diphtérique a été généralement anihilé après vint-quatre heures d'exposition plusieurs fois après seulement cinq heures ou huit heures.

Action microbicide a l'état liquide.

Dans cette série d'expériences, les cordelettes de cultures étaient plongées dans l'essence.

Le Bacille d'Eberth est anihilé après deux heures ou cinq heures de contact selon les cas, le staphylocoque après cinq heures ou huit heures, le bacille diphtérique après une heure ou huit heures.

Action infertilisante.

L'essence étant diluée dans l'alcool 60°, il en est ajouté une quantité convenable dans les cultures jusqu'à arrêt. Les essais ont tous été concluants à la dose de 4 pour mille pour le bacille d'Eberth. A la même dose, 15 sur 17 ont été concluants sur le staphylocoque et 11 sur 17 sur le bacille diphtérique. Les insuccès peuvent être expliqués par l'état de vieillesse de certains échantillons d'essence utilisés.

Le lavandin peut donc être substitué à l'essence de lavande chaque fois que la finesse de l'odeur n'est pas une condition exigée. Une essence de fraîche distillation semble devoir être toujours utilisée de préférence à une essence vieillie ou oxydée.

Emplois thérapeutiques de l'essence de lavande.

L'essence de lavande pourra donc être utilisée chaque fois qu'il y aura lieu de désinfecter une plaie ou un organe infectés, sans aucun dommage pour les cellules, les tissus ou l'économie générale de l'organisme. Il semble bien qu'on ne puisse pas trouver l'équivalent, même dans les antiseptiques les plus souvent conseillés.

L'essence de lavande est déjà la base de maints produits dits « hygiéniques » produits d'hygiène et de beauté, de parfumerie, crèmes, savons, laits, lotions, etc.

Mais les désinfectants et les antiseptiques à base de cette essence pourraient être plus nombreux.

Le thymo-lavande et les produits analogues sont des solutions soit dans l'alcool, soit dans un autre excipient, d'essence de lavande additionnée d'essence de thym ou de thymol pour en augmenter la puissance bactéricide, sans cependant en atténuer les propriétés cytophylactiques.

On peut obtenir des solutions limpides d'essence de lavande déterpénée dans l'eau en la dissolvant dans du sulforicinate de soude additionné de sylvamine, ou des émulsions en la dissolvant dans du sulforicinate de soude additionné ou non de savon liquide de coco, de résine, etc., selon les cas.

On peut encore l'émulsionner avec l'eau pour former un lait au moyen de l'oléate neutre de triéthanolamine, ou pour préparer des crèmes au moyen de stéarate d'éthanolamine.

Des liquides pour drainage, lavages, pansements, etc., peuvent être, par exemple, obtenus au moyen de la préparation ci-dessous :

Essence de lavande déterpénée : 100 gr.

Sulforicinate de soude ou d'ammoniaque (33 %) : 900 gr.

Cette solution d'essence déterpénée au 10° est employée à la dose de 4 % dans de l'eau pour obtenir un liquide parfaitement infertilisant et énergiquement cicatrisant.

La solution à 2 % est généralement suffisante pour les lavages, irrigations, drainages, injections, etc.

Cette solution à 2 % de ce liquide concentré (c'est-à-dire à 2 pour mille d'essence pure) peut être également pulvérisée ou vaporisée dans les salles de spectacles, cinémas, salles de réunions, théâtres et, en général, partout où il se crée des agglomérations d'êtres humains capables de s'apporter réciproquement des contagions.

Cette même solution sert dans les hôpitaux au lavage des plaies, des brûlures, à faire les pansements humides, etc. Le pouvoir antipyogène de l'essence de lavande et sa grande force de décapage sur les plaies infectées rend ces solutions très précieuses : tous les médecins et chirurgiens qui s'en servent en obtiennent des résultats remarquables. Dans les accidents du travail, cette médication réduit au minimum l'immobilisation des accidentés.

Dans certains cas on remplace la solution sulforcinique par un savon liquide à base d'huile et contenant de 10 à 15 % d'acides gras saponifiés. Ce savon est titré à 40 ou à 50 gr. d'essence déter-

pénée de lavande par litre de façon à ce que la solution au 10° qui est très bien supportée en lavages de vessie, etc., contienne la quantité de lavande déterminée par les essais *in vitro* (4 pour mille).

Les solutions plus fortes, au cinquième ou même à 50 % de ce savon sont utilisées pour ranimer les plaies atones, pour décaper les plaies très infectées, soigner les furoncles, abcès, etc., par applications de compresses humides.

Emplois en vénérologie.

Les travaux du Dr Jean Marchand ont démontré que l'essence de lavande déterpénée, employée en perles de 5 à 10 centigrammes (gélatine kératinisée : 2 à 10 par jour) à l'usage interne donne de meilleurs résultats que l'essence de santal, l'essence de cèdre ou de copahu.

Les effets sont plus rapides et parfaitement indolores.

L'action analgésique de l'essence de lavande est telle que les malades atteints de blennorrhagie sont soulagés immédiatement : les douleurs de la miction disparaissent très rapidement et les écoulements sont taris dans un délai très court. Les douleurs de reins sont nulles : les malades sont enchantés de ce remède.

Les plaies syphilitiques régressent rapidement par un simple attouchement au moyen d'essence déterpénée. Il suffit le plus souvent d'imbiber un peu de ouate hydrophile d'essence de lavande et de toucher les plaies avec ce tampon.

La cicatrisation est très rapide.

Les chancres mous, chancrelles, cèdent à la même médication. Les plaies très anciennes ou très étendues peuvent être, au préalable, décapées et traitées au moyen d'irrigations, compresses de savon liquide pur ou étendu à l'essence de lavande.

Poudre antiseptique pour soins intimes.

Borax pulvérisé	100 gr.
Essence de lavande déterpénée	5 gr.

A mettre en sachets de 10 gr. ; chaque sachet pour une injection de un litre, dissoudre dans l'eau tiède.

Pour obtenir une poudre effervescente, remplacer le borax par un mélange :

1° Boro borax	25 gr.
Bicarbonate de soude	25 gr.
Sécher à l'étuve, puis ajouter :	
2° Acide tartrique pulvérisée (Dr Meurisse)	50 gr.

Ether antiseptique pour le lavage des plaies (Dr Meurisse).

Essence de lavande déterpénée	20 gr.
Ether sulfurique	1.000 cc^3

Huile aromatique pour badigeonnage des plaies atones (Dr Meurisse).

Essence de lavande	10 gr.
Huile d'olive stérilisée	100 gr.

Cataplasme a la fécule et a la lavande pour ramollir les croutes (Dr Meurisse).

Emplois : dermo-épidermique ; folliculites, impétigo, eczéma impétigineux, gale infectée, etc.

Faire un cataplasme de fécule, lui incorporer 10 % de solution sulforicinée de lavande. Quand la fécule est prise en gelée, laisser refroidir et tailler des tranches de deux centimètres d'épaisseur.

Envelopper de gaze et appliquer quelques heures sur les croûtes.

Pommade au xylol et lavande (Dr Meurisse).

Oxyde de zinc	20 gr.
Cire vierge	10 gr.
Lanoline anhydre	40 gr.
Vaseline blanche	20 gr.
Xylol	15 gr.
Essence de lavande déterpénée	10 gr.

Pommade pour fissures de l'anus (Dr Meurisse).

Lavande déterpénée	1 gr.
Huile de vaseline	5 gr.
Oxyde de zinc	10 gr.
Sous-nitrate de bismuth	4 gr.
Vaseline blanche	15 gr.

Pommade a la lavande.

Contre la gale, la pelade, les poux de la tête, les poux du pubis, les hémorroïdes, les plaies des pieds, la séborrhée sèche, et en général dans tous les cas où sont utilisées les pommades à l'acide borique, au sublimé, au crésol, etc.

Excipient : vaseline, axonge, lanoline, etc. Essence de lavande : 50 gr. par kilo.

Crème sans corps gras pour pansement.

Eczéma, prurits, plaies, écorchures, brûlures, pour tous les soins des peaux délicates, des nouveaux-nés, etc.

Excipient : crème d'acide stéarique et de stéarate de triéthanolamine. Lavande : 50 gr. par kilo.

R. M. Gattefossé.

La Culture du Pyrèthre

Le pyrèthre est une plante vivace qui peut être cultivée dans des terrains calcaires ou argilo-calcaires, très perméables, caillouteux même. Ne craint pas la sécheresse prolongée : c'est la culture intercalaire de choix entre les oliviers, les amandiers, pêchers, etc.

Plantation. — La plantation se fera d'octobre à fin mars, mais de préférence à l'automne, le terrain étant labouré ; pas de fumier ni d'engrais.

La plantation se fait au plantoir : disposer les plants à 0 m. 80 dans les deux sens pour permettre le passage d'une canadienne. Là où il

est impossible de croiser, on plante sur deux lignes jumelées à 0,25 ou 0,30 selon la valeur du sol. Sur ces deux lignes mettre les plants à 0,35 les uns des autres et en quinconce. Tracer, à 0 m. 80 deux contre-raies jumelées parallèles aux deux premières et continuer de la même façon sur toute la surface. Ce dispositif favorise la récolte à la faucheuse mécanique si on doit prendre la plante entière (fleurs, tiges) comme cela se pratique encore en France.

Durée et entretien. — La durée des plantations en France, est d'environ dix ans, quelques engrais vers la cinquième et la sixième années peuvent prolonger la culture d'un an ou deux. Le sol doit être tenu en parfait état de propreté : un labour superficiel au cours de l'hiver et un passage à la houe attelée à la fin des pluies du printemps.

Récolte. — La première floraison survient au début du premier été qui suit la mise en place des plants : elle est peu importante. La pleine floraison aura lieu l'été suivant (mai-juin) suivie quelquefois d'une seconde en septembre-octobre. On peut faucher les hampes florales à la faucille, à la faux ou même à la faucheuse mécanique lorsque les premières fleurs sont complètement épanouies, mais lorsque la majorité des fleurs est encore à demi-ouverte.

Séchage. — Les plantes peuvent sécher sur place comme un fourrage ordinaire : le séchage a lieu dans les trois jours. Cependant un meilleur résultat est obtenu par séchage à l'ombre, la plante a meilleur aspect et reste de meilleure qualité. Les fleurs exotiques sont toujours livrées sans paille et les consommateurs commencent à exiger les fleurs seules, en France. D'ailleurs lorsqu'il s'agit de plantations en Afrique ou dans les régions éloignées, cette méthode est préférable car elle évite le transport de tiges de peu de valeur marchande. Il y a le plus souvent six parties de tiges pour une partie de fleur, mais les fleurs seules se vendent quatre à cinq fois plus cher que la plante entière. La paille de pyrèthre pourrit très lentement, mais étendue dans les vergers, elle les débarrasse à peu près sûrement des insectes et des vers. On peut donc l'utiliser sur place. Dans le cas où on ne vend que la fleur on peut faire la cueillette au moyen de peignes en métal, plutôt que de faucher et de monder ensuite.

30.000 plants à l'hectare donnent 2.000 kilos de tiges fleurs ou 300 kilos de fleurs. Le rendement est souvent plus élevé si le terrain est bon.

Les drogueries herboristeries achètent couramment les fleurs : les demi-fermées se vendent plus cher que les fleurs épanouies.

M. Signoret, pépiniériste à Mallemort (B.-du-R.), vend des plants.

Concours International des Arts de la Coiffure et de la Parfumerie

La Foire de Lyon 1933 comportera un concours international des arts de la coiffure et de la parfumerie qui sera organisé par la Chambre syndicale des Maîtres-Coiffeurs de Lyon et de la région.

Ce concours, outre qu'il permettra la démonstration dans le cadre même du Groupe 34 (*Parfumerie)* des différents appareils construits spécialement à l'usage des salons de coiffure, attirera certainement un nombre important de maîtres-coiffeurs de France et de l'Etranger.

Aussi toutes les firmes importantes de la parfumerie se sont montrées intéressées par cette manifestation et, dès à présent, on peut assurer que les grandes marques seront présentes à la Foire de 1933.

Nous rappelons que la prochaine Foire de Lyon se tiendra du 9 au 19 mars prochain. A la demande de nombreux adhérents, sa durée a donc été ramenée à onze jours. Alors que certaines autres manifestations développent la place accordée aux manifestations spectaculaires et comprennent dans leur durée le plus grand nombre possible de jours fériés, la Foire de Lyon, à l'encontre de cette évolution, reste fidèle à son caractère de véritable foire d'échantillons et de marché de gros. Une foire plus courte permettra aux chefs de maison d'être personnellement présents à leur stand et réduira sensiblement les frais généraux de participation des industriels éloignés de Lyon.

Facilités de voyage accordés aux acheteurs.

A l'occasion de la Foire de Lyon de 1933, les acheteurs bénéficieront des mêmes faveurs que celles accordées les années précédentes par les grands réseaux, savoir : la prolongation de validité du coupon de retour jusqu'au lendemain de la fermeture de la Foire, et le bénéfice d'une réduction de 50 % pour les commerçants voyageant par groupe de dix et appartenant à une association légalement constituée.

Pour les acheteurs coloniaux et étrangers, les grands réseaux de chemins de fer français accordent une réduction de 50 % sur le prix du voyage aller et retour, sur présentation d'une carte de légitimation délivrée par l'Administration de la Foire, les délégués de l'étranger, les attachés commerciaux, les directeurs d'offices commerciaux et les consuls de France.

Diverses réductions sont accordées également aux acheteurs se

rendant à la Foire de Lyon sur les réseaux étrangers : en Allemagne cette réduction est de 25 %, en Autriche de 25 %, au Maroc de 50 %, en Roumanie de 25 %, en Esthonie de 25 %.

Des réductions dont le taux précis n'est pas encore déterminé seront accordées par les chemins de fer algériens et espagnols, et très vraisemblablement par d'autres pays (Italie, Yougoslavie, Pologne).

Les acheteurs en provenance de l'Afrique du Nord pourront bénéficier d'une réduction de 15 % sur le prix du passage aller et retour calculé sur le montant de deux billets simples. Cette réduction est accordée par les Compagnies ci-après : Compagnie Générale Transatlantique, Messageries Maritimes, Compagnie de Navigation Mixte, Société Générale de Transports Maritimes.

Pour les voyages aériens, les Compagnies dont les noms suivent accordent une réduction sur leur tarif normal à tout voyageur se rendant à la Foire de Lyon : Compagnie Air-Union, Compagnie Air-Orient, Compagnie Farman, Compagnie C.I.D.N.A.

Le Conditionnement dans la Parfumerie

La parfumerie a été une des industries qui ont reconnu très tôt déjà que « marchandise bien présentée est à moitié vendue ». C'est ainsi que les articles de parfumerie étaient déjà présentés d'une façon avenante alors qu'on ne songeait pas encore à l'habillage soigné de beaucoup d'autres produits que l'on ne trouve plus actuellement qu'empaquetés.

L'application du principe de la présentation avenante est indispensable pour le succès de la vente ; elle a cependant cet inconvénient qu'elle entraîne des frais de conditionnement trop élevés si celui-ci se fait à la main. Nous avons pu constater, dans bon nombre de parfumeries françaises, que les opérations de l'étiquetage, du pliage sous cellophane ou même de l'introduction des marchandises dans les boîtes se font encore souvent manuellement, à l'exclusion de machines automatiques. Or, dans le but d'aider les industriels à comprimer leurs frais de conditionnement, les constructeurs ont lancé sur le marché des machines automatiques pour les opérations précitées, machines très répandues en Angleterre et en Allemagne, pour ne pas parler des Etats-Unis. Ces machines s'adressent aux parfumeries de toute importance, car il existe des modèles pour tous les besoins. Dans l'intérêt même des fabricants travaillant encore à la main, nous avons pensé qu'il serait utile de donner à nos lecteurs quelques précisions sur ces machines.

Nous avons tout d'abord celle destinée à l'encartonnage automatique de tubes de pâte dentifrice, crème de beauté, etc. Cette machine travaille les boîtes à plat, collées longitudinalement, et les ouvre automatiquement au moyen d'un glaive qui rentre à l'intérieur de la boîte. Entre temps, la machine colle la fermeture du fond, et les tubes ou objets à encartonner sont amenés automatiquement et introduits dans la boîte, sur quoi la machine colle les pattes de fermeture du devant. La fermeture peut se faire aussi en faisant rentrer les pattes de fermeture à l'intérieur de la boîte. Du reste, avant d'être introduits dans la boîte, les objets à encartonner peuvent être enveloppés encore dans un ou deux prospectus.

En dehors de la machine précitée, nous parlerons de la machine à étiqueter ou à banderoler. Cette machine prend des piles d'étiquettes et des piles de boîtes rondes ou carrées pour les sortir complètement étiquetées, sans que la main-d'œuvre intervienne. Ce genre de machine se prête à l'étiquetage de tous les objets, tels que boîtes en carton ou tubes en aluminium, ces objets pouvant être grands ou petits, carrés ou ronds, ou même de forme fantaisiste. Evidemment, une seule machine ne peut pas répondre à elle seule à tous ces besoins divers, car, d'une manière générale, une machine étiqueteuse n'est prévue que pour un seul genre de boîtes, c'est-à-dire soit pour des boîtes rondes, soit pour des boîtes carrées.

Les constructeurs étant « à la page », ils ont créé également des machines destinées à répondre aux exigences les plus récentes, c'est-à-dire par exemple la mise sous cellophane de boîtes, savonnettes, tubes, etc. Ces machines, de construction tout à fait moderne, constituent des merveilles de technique, et elles complètent avantageusement les deux catégories de machines précitées.

Les machines d'empaquetage, d'étiquetage et d'enveloppage tournent généralement à une vitesse de 60 tours par minute, et elles ont le grand avantage de pouvoir être fournies réglables pour des grandeurs différentes, de sorte qu'elles trouvent aussi bien leur place dans les ateliers des maisons importantes, pour y travailler un seul format déterminé, que dans les ateliers de moindre importance, pour travailler des formats différents. Si l'on tient compte du fait que ces machines, par comparaison au travail qu'elles ont à fournir, d'un prix très modique et qu'elles offrent des possibilités d'économie énormes, on en arrive à la conviction que n'importe quel fabricant dépourvu encore de ce genre de matériel s'efforcera de rattraper le retard qu'il a, dans ces questions de conditionnement rationnel et économique, sur beaucoup de ses confrères, retard qui le place dans une situation d'infériorité.

Pour les lecteurs désireux de se documenter plus amplement sur ces questions, nous indiquerons, comme constructeur de machines automatiques de ce genre, les usines Fr. Niepmann & C°, à Gevelsberg (Allemagne), qui sont spécialisées dans ces constructions et ont sorti déjà des centaines de machines pour les différentes opérations citées plus haut. Elles se mettent à la disposition de nos lecteurs pour leur fournir gracieusement tous les renseignements les plus circonstanciés qu'ils pourraient désirer. Les usines Niepmann ont d'ailleurs en France des agents, la Société O.G.I.M., 87 *bis*, avenue d'Orléans, à Paris (14[e]), qui peut fournir tous conseils ou renseignements voulus.

M. BAUBE

LE SYNDICAT DES HUILES ESSENTIELLES FÊTE SON PRÉSIDENT, M. BAUBE, A L'OCCASION DE SA NOMINATION AU GRADE DE COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR, ET DE MAIRE HONORAIRE DU IV[e] ARRONDISSEMENT DE PARIS.

Dans les salons du Palais d'Orsay, sous la présidence de M. Proust député d'Indre-et-Loire, président du Comité républicain, tous les amis de M. Baube s'étaient réunis et ont voulu ainsi lui témoigner une marque de respectueuse amitié et de grande gratitude.

Toutes les personnes qui s'occupent de parfumerie connaissent l'activité incessante du président Baube qui, depuis de nombreuses années, se dévoue sans compter à la cause que ses collègues l'ont chargé de défendre et c'est en termes émus que M. Bourbonnais, M. Quarré, vice-présidents du Syndicat des huiles essentielles et M. le député Proust ont rappelé tous les titres de M. Baube à ces nouvelles distinctions.

Le président, très ému par cette fête de famille dont l'impression d'intimité était encore rendue plus grande par la présence de Mme Baube qui avait bien voulu l'honorer de sa présence, a bien voulu considérer cette amicale manifestation comme une consécration de ses longs efforts et a su trouver



des mots justes pour remercier les organisateurs et les personnes présentes. Il a affirmé à nouveau son désir de lutter encore dans la voie qu'il s'est tracée.

Nous avons été très heureux d'assister à cette manifestation et d'avoir pu présenter de vive voix à M. Baube nos félicitations bien sincères.

Nous avons, notamment, remarqué la présence de MM. Bienaimé, Déchaud, Pelliot, président de la Chambre syndicale de la Droguerie, Defresne, président de la Chambre syndicale de la Confise-

rie, M. Justin Dupont, M. Fontanes, de la Maison Givaudan, sans oublier Mlle Signac, la secrétaire dévouée du Syndicat et M. Guédant, qui avait bien voulu se charger de l'organisation de cette fête parfaite en tous points.

C. C.

Yougoslavie

LA LIBÉRATION DES CRÉANCES

Voici les dispositions essentielles de l'accord franco-yougoslave.

Toutes les créances faisant l'objet de comptes bloqués, domiciliés au nom de maisons françaises dans des banques locales seront d'office virés à la Banque Nationale du royaume. Cette dernière a adressé à tous les établissements français privés une circulaire à cet effet. Seule la Banque franco-serbe s'est autorisée à conserver chez elle les comptes de maisons françaises provisoirement bloqués. Elle devra toutefois en adresser les listes à la Banque Nationale.

Cette dernière remettra tous les mois : trois millions de francs à la Chambre de Commerce de Paris, chargée d'assurer la répartition de ces sommes entre les intéressés.

Si des Français désirent conserver leurs dinars, bloqués à l'heure actuelle en Yougoslavie, ils pourront en obtenir leur transformation en dinars libres à condition de s'abstenir de spéculation sur les changes. A cet effet nos compatriotes devront donner à leurs banquiers yougoslaves des instructions, afin d'établir en leur nom une demande de libération au Ministère des Finances de Belgrade.

Nous indiquons ces dispositions qui peuvent intéresser nos banques régionales désireuses d'avoir un compte dinars libre, afin de financer des achats français effectués sur ce marché.

Nos lecteurs verront que les dispositions prises par la Yougoslavie ne ressemblent en rien à une caisse de compensation. Ce terme qui a été employé dans des journaux, au sujet de cet accord, est tout à fait impropre. Ces mesures ressemblent par contre à celles de la Colombie ou du Brésil, puissances qui avaient mis à la disposition du Gouvernement français une certaine somme à répartir entre nos exportateurs par le canal de la Chambre de Commerce de Paris.

Nous nous devons de remercier la Légation de France en Yougoslavie qui a ainsi trouvé une heureuse solution à ce problème délicat.

Les Plantes Insectifuges et le Captain Mayne Reid

Les jeunes générations connaissent davantage, en fait de littérature d'aventure américaine, les exploits de Buffalo Bill ou de Nick Carter, piètre littérature, d'ailleurs, et qui n'a rien fait pour augmenter la renommée des braves scouts. Les générations précédentes appréciaient les ouvrages du Captain Mayne Reid et ils ont été bercés par les exploits de ses héros.

Ce qu'on sait mieux c'est que Mayne Reid était un naturaliste distingué et un des meilleurs botanistes de son époque. Ses ouvrages, sous cet aspect, peuvent servir de références sur l'état de la flore et de la faune américaines il y a près d'un siècle.

C'est dans un de ses ouvrages qu'on peut lire les lignes suivantes qui nous renseignent sur les connaissances des voyageurs de la Savanne sur les moyens de se préserver des piqûres de moustiques.

« B. et K. affirmaient qu'aucun onguent ne peut servir de protection contre les moustiques, le docteur était de leur avis et ils prétendaient tous trois avoir employé le camphre, l'ammoniaque, l'éther, la térébenthine, sans jamais avoir réussi. Quelques-uns d'entre nous étaient d'une opinion contraire et bientôt Ike trancha la question en notre faveur en nous dévoilant un moyen pratique irrécusable. Le vieux trappeur, comme nous l'avons dit, était en but aux attaques les plus violentes des insectes : rien n'était plus facile à constater, en comptant les soufflets qu'il s'administrait sans cesse sur les joues et en écoutant les imprécations incessantes qui sortaient de ses lèvres. Il connaissait bien, disait-il, un remède : c'était une plante. Ah, s'il avait pu en trouver sur son chemin. On le voyait de temps en temps se hisser sur ses étriers et jeter un regard prolongé sur la campagne. Enfin une exclamation de joie nous apprit qu'il avait découvert ce qu'il cherchait. »

« Voilà donc enfin cette herbe que le diable confonde, fit-il en se



ETIQUETTES DE LUXE POUR PARFUMERIE

■

Despeyroux
8, rue Lacuée
PARIS

P.A.L.

Première Usine créée en France
LA PLUS IMPORTANTE MAISON D'EUROPE

TUBES EN ÉTAIN

Tous Tubes émaillés et imprimés pour présentations élégantes.
70 années d'expérience

STILLIGOUTTES

POUR MONSIEUR
DORIN PARIS FRANCE
CRÈME DE TOILETTE
LONDRES
PARIS

● ÉTABLISSEMENTS
Krieg & Zivy

INGÉNIEURS E.C.P.
9, Rue Hortense GRAND-MONTROUGE (Seine)
Téléph.: Vaugirard 27-40, 41, 42

jetant à bas de son cheval. Et il se mit à cueillir une sorte de petite plante qui poussait en très grande abondance : c'était une herbe annuelle dont les feuilles, pour la grandeur et la forme ressemblent beaucoup à celle du buis des jardins seulement la couleur en était plus brillante. Nous savions tous ce que c'était. Il n'y a pas dans les Etats de l'Ouest une promenade qui n'en soit couverte. Elle y est connue sous le nom de Pennyroyal (*Hedeoma pulegioides*) qu'il faut distinguer de la plante anglaise de ce nom qui est une espèce de menthe.

« Redwood aussi mit pied à terre afin de cueillir à son aise une provision de cette herbe, dont, par expérience, il connaissait les effets. Nous fîmes halte pour regarder les guides : tous deux opéraient de la manière suivante : Après avoir cueilli une poignée des tiges les plus tendres, ils les écrasaient dans la paume de leurs mains calleuses, très propres à un pareil usage ; ils en faisaient une bouillie dont ils se frottaient les parties exposées du cou et du visage.

Le chasseur naturaliste, l'Anglais et moi, suivîmes leur exemple sans faire attention aux éclats de rire et aux quilobets que nous lancèrent Besançon, le Kentuckien et le docteur. Mais nous n'avions pas fait deux pas que c'était à notre tour de rire à leurs dépens : pas un moustique ne s'approchait de nous, tandis que nos trois amis souffraient plus que jamais de leurs piqûres...

Est-ce l'odeur aromatique de la plante qui éloigne ces insectes, ou bien le jus du pennyroyal brûle-t-il les nerfs délicats de leurs pattes lorsqu'ils le touchent, c'est ce que je ne saurais dire, toujours est-il qu'ils ne s'approchent jamais de la peau du moment qu'elle en est frottée. J'en ai depuis, bien souvent, fait l'expérience, et toujours avec le même résultat, et je ne voyage jamais dans un pays à moustiques sans une provision d'essence de pennyroyal. L'essence vaut mieux que l'herbe.

Une goutte ou deux versées dans la main suffisent pour frotter les parties exposées : par ce moyen on peut être sûr de ne pas être troublé dans son sommeil, ce qui, sans cette précaution, serait tout à fait impossible. Je suis souvent resté, la figure enduite de ce baume, écoutant le bourdonnement d'un moustique qui voltigeait autour de moi, m'attendant à tout moment à le sentir se poser sur mon front ou sur ma joue : mais dès qu'il avait flairé les émanations du pennyroyal, je l'entendais tout à coup virer de bord et s'en aller à tire-d'ailes...

Un des inconvénients, le seul, de l'application de cette plante, c'est la sensation brûlante que produit le jus et cela dans un climat où le thermomètre s'élève souvent jusqu'à 90° Farenheit. »

Les indications du Captain Mayne Reid sont à retenir : le Pennyroyal est, en Angleterre, la menthe Pouliot, bien connue de tous, d'après l'auteur le Pennyroyal américain serait *l'Hedeoma Pulegioides Pers.* ou *Ziziphora pulegioides.* C'est une plante herbacée originaire du Canada et des Etats-Unis qui se prescrit, de par sa teneur en tanin et en essence comme stomachique et astringent intestinal. Son essence se présente sous la forme d'un liquide jaune doré (Reutter) d'odeur menthée douceâtre et à saveur aromatique. Poids spécifique 0,925, rotation optique droite 18 à 22°. On y reconnaît un mélange de pulégone et d'une cétone dite Hedeomal, $C_{10}H_{18}O$ fusible à 170° et des éthers formiques et isoheptiliques.

Ces indications permettent de se rendre compte de l'action que ces constituants peuvent avoir contre les insectes.

Ajoutons que dans d'autres contrées d'Amérique, notamment au Sierra Leone, l'*Ocimum Viride* était également appelé Herbe aux moustiques. C'est une essence analogue à celle du thym, contenant du citral, du thymol et des terpènes.

Les indications du Captain Mayne Reid sont donc à retenir chaque fois qu'on désire préparer une mixture contre les piqûres de moustiques.

R. BURRELL.

La Conférence Impériale d'Ottawa

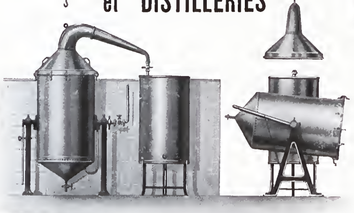
AOUT 1932

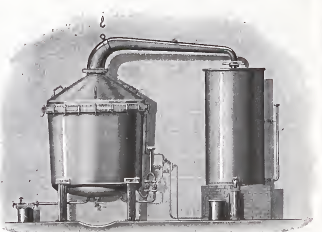
(suite et fin)

A l'encontre de ce qui se passait dans les précédentes séances, Empire et Métropole étaient désireux de trouver une solution constructive. Cette nécessité mutuelle eut des effets efficaces. Sans ce facteur, il est très vraisemblable que la Conférence d'Ottawa aurait abouti à une fin lamentable autant qu'on puisse le savoir, toutes les délibérations et discussions ayant fait l'objet d'un huis-clos rigoureux.

Si par suite de la crise, les passions politiques s'étaient exaspérées, si la chute de la Lg. avait désaxé la politique financière de l'Empire, par contre l'impression du danger économique exprimé sous la forme des restrictions des échanges, obligèrent la métropole et ses Dominions à des concessions importantes.

On doit franchement avouer, malgré de nombreuses clauses te-





nues secrètes et qui seront dévoilées par la suite, à supposer qu'elles le soient un jour, que la délégation anglaise manœuvra habilement et se servit de sa législation protectionniste, afin de donner quelques avantages aux Dominions. C'était là une attitude facile à prendre, puisqu'auparavant le libre échangisme empêchait de suivre cette politique. Le Royaume-Uni n'avait rien à donner puisque la franchise douanière était applicable *erga omnes.*

Nous allons essayer de résumer d'une façon concise les résultats *connus* de la Conférence, sous la réserve que ces dispositions seront votées par les parlements respectifs.

A première vue, aucune difficulté ne se présentera dans l'adoption de ces dispositions. Leur discussion pourra même jeter des lueurs sur des points restés obscurs ou tenus secrets.

La loi anglaise du 29 février 1932 avait prévu un droit de base de 10% *ad valorem* sur toutes les importations, sauf sur les produits jugés indispensables à la vie du peuple britannique. C'étaient les animaux de boucherie, le blé, le caoutchouc brut, les minerais de fer, les papiers à journaux et les pâtes à bois, les peaux et fourrures brutes, les cotons, lins et chanvres bruts, les déchets de fer et d'acier, les laines brutes, les pierres précieuses, les poteaux de mine, le soufre et phosphate de chaux, les thés et les viandes. Telle est à peu près complète la liste des produits jouissant de la franchise.

La délégation britannique se servit de cette législation en la modifiant de la façon suivante :

1° Le droit de base de 10 % ne devait pas jouer contre les Dominions jusqu'au 15 novembre. Cette franchise fut octroyée pour une nouvelle période de trois ans. En fait, rien n'était changé. En principe l'Empire bénéficie d'une préférence qui peut atteindre 10 % au minimum.

2° Afin d'offrir un avantage aux Dominions spécialisés dans les productions bénéficiant de la franchise à l'heure actuelle. Ex. : le blé ou la viande, le Royaume-Uni, ou prévoierait des contingentements (viande) ou taxerait ces matières premières quand elles viendraient de l'étranger et confirmerait la franchise quand elles seraient originaires des Dominions. La délégation britannique mettait dans cette faveur une condition. Sous aucun prétexte, il ne fallait que le produit impérial fut plus cher que le même offert par le marché international. Cette faveur tombait de plein droit si l'Empire, pour une cause ou une autre, ne pouvait plus alimenter la métropole en ces produits. Somme toute l'Angleterre s'est tirée de cette impasse en détruisant les vestiges de sa politique libre-échangiste qui subsistait encore dans sa loi de février.

3° Dans le cas où des droits existaient, ceux-ci seraient augmentés afin de favoriser le produit impérial. Tel est le cas des fruits, du fromage et du beurre.

4° En ce qui concerne les réclamations du Canada, soutenues par Terre-Neuve, au sujet des importations des bois russes, les délégations britanniques adoptèrent la clause sybilline ci-après :

« Cet accord est conclu à la condition expresse que si l'un ou l'autre des deux gouvernements a acquis la preuve qu'une quelconque des préférences accordées par les présentes en faveur d'une espèce particulière de produits peut être annulée en tout ou en partie par l'établissement ou le maintien direct ou indirect de prix de ces produits dus à l'action gouvernementale d'un pays étranger quelconque, ce gouvernement, par les présentes, s'engage à employer les pouvoirs qu'il a ou qu'il aura plus tard pour prohiber l'entrée de ces produits provenant directement ou indirectement de ce pays étranger pendant le temps nécessaire pour rendre efficaces et maintenir les préférences accordées. »

Somme toute, ces phrases nuageuses auxquelles la diplomatie anglo-saxonne nous a habitués traduisent l'embarras du gouvernement anglais qui veut être agréable à ses Dominions américains tout en ne rompant pas avec Moscou.

L'Inde qui était dans une situation toute spéciale obtint donc vraisemblablement pour sa grande industrie exportatrice des fers et aciers un certain contingentement en franchise.

C'est intentionnellement que nous ne voulons pas publier la liste fastidieuse Dominion par Dominion, des matières premières qui bénéficient ainsi de la franchise ou d'avantages dans le Royaume-Uni. Nous avons simplement donné ces explications, afin de faire comprendre l'idée directrice de la politique anglaise.

Une question essentielle se pose :

Quels sont les avantages que Londres recueillera en contre-partie ?

Nous les résumons très sommairement :

Canada. — Le Dominion s'engage à améliorer son administration douanière qui, jusqu'à présent, percevait les droits d'une façon arbitraire et était la cause de retards dans le dédouanement.

En outre, le Dominion remaniera son tarif douanier qui contiendra 220 articles où l'Angleterre bénéficiera de droits préférentiels. De plus, un accord particulier entre la sidérurgie anglaise et canadienne sera signé afin de substituer aux produits américains ceux de la mère-patrie.

Terre-Neuve. — Ce Dominion s'engage à reviser son tarif douanier en faveur de l'Angleterre.

Australie. — Le Gouvernement de Sydney a promis d'abolir les prohibitions et les surcharges des droits dès que l'état de ses finances le permettra.

Nouvelle-Zélande. — Ce Dominion promet d'exempter les produits anglais de certaines surtaxes, confirme la préférence actuelle de

20 % et promet de ne pas augmenter une taxe de 3 % « primage duty » pour certains produits entrant en franchise.

SUD-AFRIQUE. — Le Dominion s'engage à maintenir les droits préférentiels actuels et à les étendre. Il promet également de reviser certains droits en faveur des textiles britanniques.

INDES. — Le Gouvernement des Indes donnera une préférence de 7 1/2 % sur certaines autos et de 10 % sur d'autres produits anglais (produits chimiques et pharmaceutiques, matériaux de construction, aluminium, plomb, zinc, etc..).

IRLANDE. — Rien n'a été fait par ce Dominion et la question reste entière, comme le prouve la lutte douanière sévère entamée entre Dublin et Londres.

***

Que conclure de cette étude ?

Malgré de graves problèmes politiques qui restent en suspens tels que le statut des Indes et de l'Irlande et le sort de la Lg., les résultats de la dernière Conférence d'Ottawa sont concrets. Tout en ne rompant pas avec l'étranger, l'Empire essaie de faire une vaste autarchie. C'est seulement lorsque tous ces accords auront été ratifiés par les intéressés que le Royaume-Uni et ses Dominions se tourneront vers les puissances, afin de négocier. Or, notre situation à l'égard de notre premier client n'a jamais été aussi bonne. La France est devenue également le meilleur marché étranger pour Londres. Les ventes anglaises se sont élevées chez nous pour le premier semestre de 1932 à Lgs. 11.600.000 contre 8.785.000 aux U. S. et 7.213.000 à l'Allemagne. C'est là une considération essentielle et qui peut nous servir afin de contrebalancer les effets d'Ottawa. Autant qu'on peut le savoir c'est notre agriculture et notre sidérurgie qui sont appelées à être gênées par ces conventions, sous la forme de droits élevés ou de contingents accordés à certaines conserves, certains fruits, aux vins impériaux, à l'acier et au fer hindou.

Enfin, se retournant vers les Dominions britanniques et même l'Inde qui se décide à accorder des droits préférentiels, nos Pouvoirs publics auront à stabiliser nos relations commerciales avec tous ces marchés, dont quelques-uns sont fort importants.

La conséquence d'Ottawa gênera notre expansion, nous serions naïfs de ne pas le croire. Par contre, les assises impériales de 1932 auront contribué à inaugurer une politique de traités de commerce autonomes avec chaque Dominion. Ceux-ci connaissant d'une façon exacte les concessions qu'ils ont fait à Londres pourront ainsi élaborer des accords n'entrant pas en contradiction avec les intérêts de l'Empire.

En 1932, nous aboutissons logiquement à une politique que l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole de Lyon s'est évertuée d'ailleurs sans beaucoup de succès auprès de nos Pouvoirs publics, de soutenir en toute occasion. Ce Groupement est heureux de voir que ses vues paraissent enfin confirmées par les faits, pour le plus grand intérêt de notre commerce d'exportation si mal en point sur tous les marchés du monde.

BANSSILLON.

La Désinfection par l'Huile de Pin

L'huile de pin est le désinfectant adopté depuis plusieurs années par l'Amérique, puis par tous les autres pays de langue anglaise qui en consomment de grandes quantités.

De nombreux travaux de chimistes, de biologistes et de microbiologistes célèbres ont démontré que cette huile est plus active vis-à-vis des micro-organismes que les phénols, crésols, crésyls, etc., sans en avoir la toxicité ou la causticité. L'huile de pin au lieu de détruire les cellules vivantes comme le font les dérivés de la houille et même d'engendrer des néoplasmes ou cancers, a des propriétés bienfaisantes vis-à-vis des tissus vivants de l'homme et des animaux : on dit qu'elle est cytophyllactique.

On doit donc employer l'huile de pin de préférence à tous les autres antiseptiques, désinfectants, désodorisants, etc., chaque fois qu'il peut y avoir contact de ces produits avec des hommes ou des animaux, c'est-à-dire dans la maison, dans la ferme, et dans tous les lieux de réunion.

Les produits chimiques autres que les goudrons de houille peuvent avoir également des effets nocifs : en tous cas le sens olfactif de l'homme, sens qui lui donne de la répugnance pour les produits de mauvaise odeur, a pour objet de lui indiquer les corps qui peuvent lui être dangereux. Un corps ayant une bonne odeur n'offre pas de danger, un produit chimique de mauvaise odeur doit toujours être tenu en suspicion.

Les huiles volatiles comme l'huile de pin agissent en outre par leurs vapeurs : il suffit d'en faire évaporer une petite quantité, lentement à froid, ou rapidement à chaud pour éprouver aussitôt une agréable sensation dans toutes les voies respiratoires, sensation qui dé-


LA FONTE
ÉMAILLÉE
INDUSTRIELLE
DE
DIETRICH & Cie
NIEDERBRONN
(BAS-RHIN)
PARIS


PAL
LE MÉTAL
MODERNE
société anonyme au capital de 1.900.000 Frs
26-28 RUE DU BUISSON St LOUIS · PARIS ·

montre les bienfaits que nos organes peuvent en tirer. Les essais de tous les spécialistes montrent que cette sensation correspond à une réalité et que les poumons peuvent être rapidement débarrassés des microbes qui peuvent les encombrer en même temps que les vapeurs aromatiques cicatrisent toutes les plaies. C'est ainsi qu'agissent les effluves aromatiques des forêts de pins, aussi bien dans les montagnes qu'au bord de la mer. Le pin ozonise également l'air et le rend plus oxygéné, donc plus apte à entretenir la circulation du sang artériel.

User de l'huile de pin chez soi, c'est se procurer à bon compte l'air pur des montagnes et des forêts.

L'huile de pin se mélange à l'eau.

La solution normale pour presque tous les usages est d'une cuillerée à bouche quinze grammes pour un litre d'eau.

La solution active est de deux à trois cuillerées à bouche par litre d'eau ; elle s'emploie dans les cas plus urgents ou qui demandent une rapide efficacité.

Enfin l'huile de pin, inoffensive, peut s'employer pure contre les attaques de certains insectes particulièrement désagréables : gale, poux, aoûtats, ou des piqûres douloureuses, piqûres de moustiques, de guêpes, d'abeilles, de scorpions même.

Dans toutes les circonstances de la vie en commun, la désinfection est un devoir social, soit qu'on doive préserver sa propre santé, soit qu'on s'efforce de préserver celle des autres en détruisant les germes de maladie dont on peut être porteur.

Voici un certain nombre de circonstances dans lesquelles l'emploi de l'huile de pin, produit populaire et économique par excellence, s'impose :

Désinfection.

Pour désinfecter les appartements, chambres de malades, locaux industriels, usines, ateliers, bureaux, salles d'attente, de spectacles, sanatoria, hôpitaux, etc. : solution normale à une cuillerée par litre d'eau, en lavages, pulvérisations, arrosages, etc.

En cas d'épidémies : solution active à deux ou trois cuillerées par litre, mêmes emplois.

Pour désinfecter les linges souillés, des malades, contagieux, etc. : un verre d'huile de pin dans une lessiveuse de 30 litres environ.

Pour désinfecter les vases, tinettes, urinaux, etc. : solution normale pour laver.

Pour désinfecter les crachoirs dans les sanatoria préventoria : solution normale pour laver, solution active dans la sciure de bois ou dans le crachoir.

Pour désinfecter les poubelles, caisses à ordures : solution normale en lavage ou en aspersions sur les déchets.

Pour assainir l'air vicié : mettre sur le poêle ou sur le radiateur de la solution normale ou de la solution active selon qu'il y a ou non des malades.

Pour chasser les mouches et tous les insectes porteurs de germes : pulvériser dans l'air avec un pulvérisateur à insecticide la solution normale.

Pour tuer les punaises : badigeonner avec la solution de moitié huile de pin et moitié eau tous les endroits où les insectes se réfugient.

Pour tuer les larves de moustiques : un peu d'huile de pin dans les flaques d'eau, les mares, les fosses d'aisance.

Dans la vie quotidienne

Pour tuer les poux : mélanger l'huile de pin à son volume d'eau et frotter la tête ou les parties envahies, rincer une demi-heure après.

Pour calmer les piqûres de guêpes, de moustiques, etc. : toucher l'endroit douloureux avec l'huile pure.

Pour la toilette intime : solution normale.

Pour enlever les taches d'huile sur le linge : toucher la tache avec l'huile pure, mettre ensuite à la lessive.

Pour nettoyer les dents et les rateliers : quelques gouttes dans l'eau de rinçage et sur la brosse.

Pour désinfecter les brosses, les éponges, etc. : quelques gouttes sur la brosse, l'éponge, frotter puis rincer.

Pour prendre un bain de pin : un verre d'huile de pin dans la baignoire.

Pour faire un shampooing : une cuillerée à café d'huile de pin sur la tête, frotter puis rincer à l'eau tiède.

Pour panser les brûlures, coups, blessures, écorchures, etc. : une cuillerée à café dans un verre d'eau pour pansement humide.

Pour sécher les furoncles : imbiber le bouton d'huile pure, ensuite pansement humide comme ci-dessus.

Pour éviter les rhumes de cerveau, bronchite, grippe, etc. : se laver la bouche avec la solution normale, gargarisme, puis fumigation avec la solution normale chauffée à ébullition.

Pour chasser toutes mauvaises odeurs : fumigations chaudes de solution normale.

Pour chasser les mouches : pulvérisation de solution normale.

Pour aseptiser les éponges, linges de nettoyage : imbiber de solution normale.

Pour laver les baignoires, lavabos, éviers : frotter avec l'huile pure, puis rincer.

Pour désodoriser les W.-C., cuisines, écuries, etc. : jetter dans les cuvettes de la solution normale.

Ferme et jardin.

Pour désinfecter les locaux en cas d'épidémies : porcheries, étables, écuries, clapiers, doivent être fréquemment lavés et vaporisés à la solution normale surtout s'il y a des animaux malades.

Pour désinfecter les wagons, camions, vans, etc. : lavage et pulvérisation de solution normale.

Pour désodoriser les basses-cours, clapiers, etc. : les mauvaises odeurs disparaissent par la même opération.

Pour tuer les parasites de la peau : puces, poux, tiques, aoûtats, varons, gale : applications en onctions de l'huile pure ou diluée dans son poids d'eau.

Pour la gale : même opération.

Pour les excoriations de la peau et des muqueuses aphtes : lavages à la solution active.

Pour les blessures, coupures, coups : lavages à la solution active (ne pas essuyer après le lavage).

Pour éloigner les mouches et taons : imbiber le poil avec la solution active.

Nouvelles Commerciales

Le Consortium de la bergamote.

On annonce que le consortium de la bergamote est pratiquement dissout et que les efforts de l'entente se porteront sur la liquidation du stock qui est estimé à 180.000 kilos. Les quotations actuelles sont purement nominales et en baisse sur les cours précédents.

Menthe et menthol du Japon.

Les dernières dépêches japonaises signalent une importante diminution de la récolte. La récolte « Sambi » représenterait approximativement 100.000 kg. au lieu de 200.000 kg. en temps normal. Cette production ne donnerait que 1.100 caisses de menthol et autant d'essence.

La récolte Hokaido ne donnerait que 400.000 kin équivalents à 4.500 caisses de menthol et autant d'essence, la récolte normale d'Hokaido atteignant 1.000.000 de kin. La récolte totale du Japon ne serait donc que de 40 % de la normale aussi une vive hausse se manifeste sur l'article : on demande déjà 6 sh. 6 par livre d'essence et 17 sh.6 par livre de menthol.

FICHES TECHNIQUES

Dosage du cinéol dans les huiles essentielles, 2e rapport. — J. Allan. — *Analyst*, t. LVI, p. 738, 1931.

La méthode à l'ortho-crésol pour le dosage du cinéol dans le camphre est, d'après les essais antérieurs de l'auteur, suffisamment précise, mais il est néanmoins préférable d'enrichir l'essence en lui ajoutant le quart de son poids de cinéol pur avant l'essai.

Si l'essence de camphre soumise à l'essai distille entièrement au-dessous de 20°, on effectue l'essai directement, mais si l'essence renferme des constituants à point d'ébullition élevé, on applique l'essai sur la fraction passant au-dessous de 200°.

On trouvera dans l'original les points de fusion déterminés expérimentalement de complexes crésol-essence de camphre synthétique contenant 50, 60, 66,7, 70 et 75 % de cinéol. La présence d'alcools, d'aldéhydes et de cétones dans les essences renfermant du cinéol tend à élever le point de fusion complexe et les résultats obtenus sont trop élevés.

Lors de l'analyse d'échantillons de romarin, de sauge, de clou de girofle, il faut donc donner les résultats en teneur apparente de cinéol.

***

Huile essentielle de la fleur de jacinthe. — II. — L. Hoejenbos et A. Coppens. — *Rec. Trav. Chim.*, t. L, p. 1046, 1931.

Par distillation fractionnée, éthérification partielle au moyen de l'anhydride phtalique et hydrolyse, on a pu identifier et isoler les substances suivantes dans la portion de l'essence subsistant après traitement à la soude et le bisulfite de soude, suivi d'une hydrolyse ultérieure : eugénol, alcool benzylique, $CH^2C^6H^5OH$ CH^2, $C^6H^5OCH^3CO$, diméthylquinol $CH^2C^6H^5CH^2OH$, alcool cinnamylique, cinnamaldéhyde, $CHC^6H^5 = CH$ CHO, C^6H^5 CHO benzoate de benzyle, un éther (probablement l'éther méthylique) de l'acide o-méthoxybenzoïque, un éther de l'acide N-méthylanthranilique, le méthyleugénol et l'alcool n-heptylique.

***

Détermination de l'extrait alcoolique de la cannelle. — H. Weiss. — *Z. Unters. Lebensm.*, t. LXII, p. 500, 1931.

On trouvera dans l'original les résultats d'analyse (huile essentielle, extrait alcoolique, teneur en cinnamaldéhyde, en cendres, en eau et en matières volatiles à 100°) de diverses qualités de cannelles de Ceylan, de Chine (*cassia lignea*) et de Java *(C. vera)*.

Les extraits alcooliques de ces différents produits varient :

a) De 19,7 à 36,9 par extraction de l'échantillon chauffé au préalable pendant deux heures à 100° avec de l'alcool éthylique à 90° ;

b) De 18,5 à 36,6 en opérant comme précédemment mais avec de l'alcool à 95° sur l'échantillon non séché ;

c) De 7,3 à 25,3 en agitant l'échantillon avec de l'alcool à 90° à la température ordinaire ;

d) De 6,4 à 22,6 en opérant comme dans *c*, mais en employant de l'alcool à 95° et en séchant l'extrait à 110° tandis que dans les méthodes *a* à *c*, on sèche l'extrait à 100°.

Le *C. lignea* donne les valeurs minima et le *C. vera* les valeurs maxima. Les cendres varient de 2,05 pour le *C. lignea* à 5,5 % pour la cannelle de Ceylan, 6 % étant dans tous les cas une valeur maximum.

* * *

HYDROGÉNATION CATALYTIQUE SOUS PRESSION RÉDUITE DES TERPÈNES FORMANT LES PRODUITS SECONDAIRES DE L'ESSENCE DE CITRON. — E. SALMOIRAGHI et O. GRASSI. — *Giorn. Chim. Ind. Appl.*, t. XIII, p. 480, 1931.

On est parti d'un produit renfermant 53,68 % de limonène, 7,65 % de terpinolène, 37,43 % de $C^{10}H^{18}$ et 1,24 % de produits non déterminés. L'hydrogénation a été conduite en présence de nickel réduit déposé sur de la pierre ponce sous une pression de 20 à 180 mm. et à une température de 80 à 160°, dans un appareil muni d'une valve à mercure et disposé pour permettre le passage d'un courant régulier d'hydrogène. On obtient par cette hydrogénation des hydrocarbures ne renfermant qu'une seule double liaison avec un rendement maximum sous 20 mm. et à 80/85°. Ce rendement diminue si l'on poursuit l'hydrogénation et il y a formation de composés saturés.

* * *

DÉTERMINATION DE LA TENEUR EN MENTHONE DE L'ESSENCE DE MENTHE POIVRÉE. — J. REILLY, N. NOONAN et P.-J. DRUMM. — *Analyst.*, t. LVI, p. 702, 1931.

On ajoute 10 gr. d'essence de menthe poivrée à une solution de 3,4 gr. de chlorhydrate de semi-carbazide et 3 gr. d'acétate de sodium fondu dans 30 cm³ d'eau. On ajoute au mélange obtenu 60 cm³ d'alcool à 93° de façon à obtenir une solution limpide. On chauffe alors au bain-marie jusqu'à ce que le précipité de semi-carbazone commence à se former, on laisse reposer une nuit, on filtre le précipité et on le sèche à poids constant.

* * *

ESSENCE DE MENTHE POIVRÉE AMÉRICAINE. — ANONYME. — *Oil et Col. Trade J.*, t. LXXX, p. 1314, 1931.

Il existe actuellement dans les Etats orientaux et occidentaux des Etats-Unis, 37.400 acres de terrain où se fait la culture de la menthe. En 1931, le rendement par acre a été de 16,2 livres d'essences contre 19 en 1930, ce qui fait que la production américaine est passée de 993.000 livres à 606.000. Mais malgré la diminution de cette production, les prix se sont abaissés de 7 s. 6 d. à 6 s. 9 d., par suite de l'augmentation des importations d'essence japonaise brute dont le prix très bas laisse une marge suffisante pour couvrir les frais de la rectification.

* * *

NOUVELLES SPÉCIFICATIONS DE LA PHARMACOPÉE DES ETATS-UNIS.— ANONYME. — *Oil et Col. Trade J.*, t. LXXX, p. 1315, 1931.

En vue de la parution d'une nouvelle édition de la Pharmacopée des Etats-Unis, un comité d'experts vient de proposer des nouvelles spécifications applicables à certaines huiles essentielles. Parmi les produits envisagés, il faut citer l'essence d'amandes amères, l'essence de cade, l'essence de cassie, l'essence de citron, l'essence de Wintergreen, l'essence de niox ed muscade, l'essence de pin, l'essence de rose-marie, l'essence de bois de santal. Le manque de place nous empêche de reproduire ici les nouvelles spécifications proposées que l'on pourra connaître en consultant l'original.

* * *

EMPLOIS COMMERCIAUX DES QUALITÉS « BON MARCHÉ » DES ESSENCES D'EUCALYPTUS. — ANONYME. — *Chem. Trade J.*, t. XC, p. 34, 1932.

Le prix actuel très bas des essences d'eucalyptus rend leur emploi possible pour certaines applications que l'on n'aurait pu envisager il y a quelques années. Ce sont surtout les essences à faible teneur en cinéol qui sont intéressantes à ce point de vue, par exemple certaines essences d'eucalyptus phellandra qui renferment 20 à 35 % de cinéol et qui sont constituées principalement de phellandrène, de cinéol, de pinène, de terpinéol et de géraniol.

Voici quelques applications techniques de ces produits : solvants et liquides pour l'enlèvement des peintures, la plupart de ces produits renferment une proportion élevée de benzol, on augmente considérablement leur activité en leur ajoutant jusqu'à 40 % d'essence qui est un bon solvant des graisses, goudrons, caoutchouc et huiles oxydées.

Préparations désinfectantes. — Ces produits peuvent être obtenus en préparant une émulsion d'essence, et en utilisant un savon de colophane comme agent émulsifiant.

Agents de désodorisation. — Ces produits peuvent être utilisés pour le nettoyage et la désodorisation des vêtements, des tapis, des carrosseries de wagons. Dans ce cas, il est préférable d'employer une essence riche en cinéol.

Enfin l'essence d'eucalyptus peut être employée pour la préparation du thymol synthétique.

Les menthènes. — Synthèse du *p*-1-menthène, du *p*-2-menthène, du *p*-3-menthène, du *p*-8-menthène et des composés intermédiaires. — M.-T. Bogert, T. Hasselstrom et R. Firmenich. — *Am. Perf.*, t. xxvi, p. 377, 1931.

La carvone peut être réduite à l'état de dihydrone par la méthode catalytique d'Adams. Dans la réaction du PCl^5 sur la carvenone, il se forme à côté de la 2-chlorocarvenone un produit différent que l'on pense être le phosphate de tricarvacryle de formule $(C^{10}H^{13})^3PO^4$.

Lorsque la méthode de Wolff est utilisée pour réduire la semi-carbazine de l'isopulégone à l'état de *p*-8-menthène, il se produit simultanément une autre semi-carbazine fondant à une température plus basse que la semi-carbazine initiale.

L'action du PCl^5 sur l'isopulégol conduit à la formation non seulement de chlorure d'isopulegyle, mais également d'une petite quantité d'un hydrocarbure que l'on n'a pu identifier.

***

Huile essentielle d'Artemisia capillaris Thunb. — J. Arima et T. Okamoto. — *J. Chem. Soc. Japan*, t. v, p. 781, 1930.

L'entraînement à la vapeur d'eau de la totalité de la plante Artemisia capillaris donne avec un rendement de 0,23 % une essence rouge brûnâtre, transparente. Les feuilles et les tiges seules donnent un rendement de 0,16 %, les graisses de 0,49 % et les racines de 0,072 %.

Les constantes de cette essence sont : densité à 20° : 0,9692 ; indice de réfraction à 20° : 1,577 ; pouvoir rotatoire à 18° : — 12°6 ; indice d'acide : 1,91 ; indice de saponification : 3,68.

Par distillation fractionnée de l'essence, on peut obtenir trois fractions l'une passant entre 162,5 et 165°, sous 760 mm., formée de β-pinène, la seconde ayant l'odeur caractéristique de l'essence et passant entre 129 et 130° sous 5 mm., densité : 0,9692 ; indice de réfraction : 1,5632 ; pouvoir rotatoire : 0. L'analyse de ce produit permet de lui donner la formule brute $C^{13}H^{14}$ (capillène) et il renferme un noyau benzénique. Enfin la troisième fraction est constituée par un produit solide, fondant à 123-124° et ayant la formule brute $C^{13}H^{10}O^2$.

***

Odeur et constitution dans les essences de moutarde. — VII.— Réactivité et odeur. — G.-M. Dyson. — *Perf. Essent. Oil. Rec.*, t. xxii, p. 278, 1931.

Le but de ce travail a été de déterminer la vitesse avec laquelle réagissent les différentes essences de moutarde à une température donnée avec l'alcool éthylique pur. On a pu en appliquant une méthode décrite dans l'original obtenir des chiffres précis concernant la vitesse de la réaction et les résultats obtenus sont reproduits.

Parmi les divers facteurs agissant sur la réaction qui ont été étudiés, on peut citer l'introduction d'un groupe CH^3O — ou C^2H^5O — en position para qui confère au produit une odeur d'anis très prononcée. Par ailleurs, l'introduction du groupe alcoyloxy en position ortho ou meta donne au produit une saveur aigre.

***

Caractéristiques de la vanilline et de la coumarine. — R.-M. Hitchens. — *Ind. Eng. Chem.*, t. xxiv, p. 418, 1932.

L'auteur a déterminé la solubilité de la vanilline commerciale et de la coumarine dans des mélanges d'alcool éthylique et d'eau et de glycérine et d'eau. Cette détermination a été faite en partant de solutions saturées et en opérant à des températures diverses. Dans chaque expérience la saturation étant obtenue par agitation des constituants du mélange pendant six heures consécutives et à température constante.

Le dosage de la vanilline dans les solutions s'effectuait en titrant l'hydrogène phénolique de ce corps par de la soude standard par un procédé potentiométrique. La coumarine était déterminée par extraction de ses solutions au moyen de chloroforme et évaporation du solvant.

***

Influence des solvants sur le pouvoir rotatoire optique du menthène, du bornylène et du bornéol. — I.-M. McAlpine. — *J. Chem. Soc.*, p. 543, 1932.

Le menthène, le bornylène et le bornéol ont été examinés à la température ordinaire pour des longueurs d'onde de = 6.716,3 ; 6.234,3 ; 5.790,3 ; 5.460,7 ; 4.916,4 ; et 4.358,6.

A cet effet, des solutions à 5 % de concentration ont été préparées dans le benzène, l'alcool éthylique, la pyridine, $C^2H^4Br^2$, le nitro-benzène, la quinoline, etc... Le menthène par ailleurs a été examiné sous sa forme naturelle.

***

Teneur en alcool de l'essence de géranium. — R.-M. Reed. — *Perfumery Essent. Oil Rec.*, t. xxii, p. 275, 1931.

La teneur en alcools totaux renfermés dans des essences contenant à la fois des alcools libres et des éthers-sels peut être correctement calculée en appliquant la formule :

(I-0,00075 a) x by/ (561-0,42 b) formule dans laquelle *a*, *y* et *b* sont les constantes déjà employées dans la formule de Cocking pour la détermination de l'alcool libre.

La formule de Gildemeister et Hoffmann n'est pas applicable à de telles essences.

***

L'essence italienne d'iris et ses constituants. — G. Rovesti. — *Riv. ital. essenze e Profumi*, t. xiii, p. 289, 1931.

La distillation des racines sèches et pulvérisées donne avec un rende-

ment de 3 % une matière grasse de coloration légèrement jaune et possédant l'odeur des violettes. Les constituants de cette essence sont : un terpène inconnu de densité à 15° 0,861, du furfural, de l'aldéhyde nonylique, de l'aldéhyde décylique, de l'aldéhyde oléique, de l'irone (5 à 10 %) qui est le constituant odoriférant principal et qui répond à la formule $C^{13}H^{20}O$, une cétone de formule $C^{10}H^{18}O$, environ 85 % d'acide myristique qui donne la consistance de beurre au produit, de l'acide oléique, du myristate d'éthyle et de l'oléate de méthyle.

Les constantes de ce produit sont : point de fusion 44/50°, indice d'acide 212/220°, indice de saponification 212/230. Le traitement de l'essence distillée en vue d'éliminer l'acide myristique et les composés ayant une odeur désagréable donne une essence absolue dont les constantes sont les suivantes : densité : 0,930 à 0,940 ; pouvoir rotatoire : 14 à 30 ; indice de réfraction : 1,4950 ; indice d'acide à 1 à 8 ; indice de saponification : 20 à 40. 1 volume d'alcool à 80° dissout 1 vol. à 1 vol. 5 de cette essence.

***

EXAMEN DES HUILES ESSENTIELLES. — IV. SOLUBILITÉ DANS L'ALCOOL. — V. INDICES D'ACIDE ET D'ÉTHER. — L.-W. WINKLER. — *Pharm. Zent.*, t. LXXIII, p. 98 et p. 181, 1932.

Les solubilités à 15, 20 et 25° dans l'alcool éthylique à 70° et à 90° sont données pour les huiles déjà étudiées par l'auteur qui souligne en même temps la valeur qu'il faut attacher à cette détermination.

On a également déterminé sur ces mêmes huiles les indices d'acide et les indices d'éther (saponification avec la potasse 0,5 N sans emploi de condenseur au reflux) soit en opérant à chaud pendant un quart d'heure ou une heure, soit en opérant à froid pendant vingt-quatre heures.

ESSENCES SICILIENNES. — A.-H. BENNETT. — *Perf. Ess. Oil. Rec.*, t. XXIII, p. 39, 1932.

Etude des essences siciliennes de citron produites pendant les deux saisons de 1931.

Les caractéristiques de huit échantillons varient dans les limites suivantes : teneur en citral : 3,9 à 4,6 % ; $\alpha^{15,5}_{D} = +63°10$ à $+67°35$, $d^{15,5} = 0,8559$ à 0,8572, résidu non volatil : 1,78 à 2,28 %.

La préparation des essences extraites à la machine, ainsi que les causes de la dégradation rapide de ces essences (perte de teneur en citral et augmentation de leurs matières résineuses) sont passées en revue.

Les deux méthodes de Neuberg, basées sur la solubilité de l'acide salicylique et l'emploi du réactif de Grignard pour la détermination des alcools ont été appliquées à l'essence de citron. Les essences extraites à la machine préparées par un procédé amélioré de centrifugation ont les constantes suivantes : citral : 4,80 à 5,05 % ; $\alpha = +58°50$ à 66°25 ; $d = 0,8566$ à 0,8687 ; résidu non volatil : 2,42 à 3,36 %.

BREVETS

I. — MATIÈRES PREMIÈRES ET NOUVEAUX PRODUITS FABRIQUÉS

B. F. 717.328. — SAVON POUR LA BARBE ET SON PROCÉDÉ DE FABRICATION. — V. SCHEFFER. — 20 mai 1931.

Savon contenant un mélange de savons à ammonium et à alcalis caractérisé en ce que la teneur du mélange en savons à alcalis est supérieure à celle en savons à ammonium, mais sans dépasser toutefois le quadruple. La teneur en eau est si faible que le mélange donne un savon consistant.

Procédé de fabrication exposé au cours du brevet.

***

B. F. 717.559. — PRODUIT DE BEAUTÉ POUR L'ENTRETIEN DU VISAGE. — J. GEORGET. — 23 mai 1931.

Crème de beauté permettant l'effacement des rides, renfermant du silicate de soude soit pur, en poudre ou en cristaux, soit en solution.

Mode de préparation d'une crème suivant le brevet.

***

B. Am. 1.824.963. — PRÉPARATION DES ACÉTALS DES ALCOYLÉTHERS DES POLYÉTHYLÈNEGLYCOLS. — J.-A. NIEUWLAND. — 13 sept. 1928.

Description de la préparation de ces produits et indication de leurs emplois.

Le Gérant Michel CHATELUS

Imprimerie Artistique, 58, rue Victor-Lagrange. Lyon.

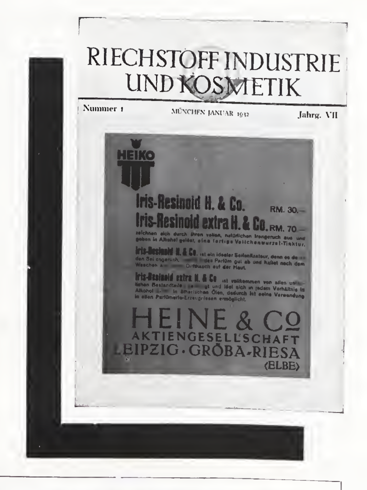
Le Journal Professionnel Allemand

pour les huiles essentielles, les matières premières pour la parfumerie, les parfums, les savons de toilette, les essences, la botanique et la culture de plantes aromatiques ainsi que pour les cosmétiques.

Abonnement pour un an	Allemagne, RM.	: 15. —
	Europe, Frs suisses	: 20. —
	Pays d'outre-mer :	$ 4. —

Est lu dans tous les pays

Edition : A. N. BURGER, Munich, Viktor Scheffel, Strass 8



"PARFUM und SEIFE"
vormals

"Die Seifenindustrie"

Neudeggergasse 15
VIENNE, VIII (Autriche)

Journal des Fabricants d'Huiles, Graisses, Savons et Bougies, avec les Suppléments "Le Parfumeur" et "Le Cosmétique".

Seul grand journal spécial pour l'Autriche, les Etats successeurs et les Balkans.

NUMÉRO SPÉCIMEN GRATUIT
ET TARIF DE PUBLICITÉ SUR DEMANDE



ESSENCES DE ROSES PURES

BATZOUROFF & CIE

MAISON FONDÉE EN 1845

Distillation à :
KALOFER . KARLOVO . KARNARÉ
& RAHMANLI

Bureaux à :
SOFIA, 15, rue Karnigradska (Bulgarie)

V. FRINGHIAN

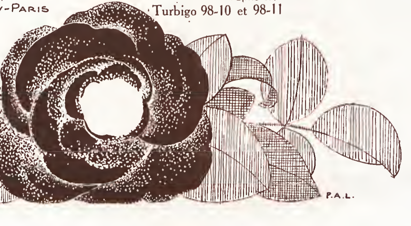
23 - RUE DU RENARD . PARIS 4e

Télégraphe :
VETYVEREV-PARIS

Téléphone :
Turbigo 98-10 et 98-11

Prière de demander des échantillons de la nouvelle récolte à notre agent général :

V. FRINGHIAN S. A.



Distilleries

H. CARLES

Essence de

MENTHE

MARQUE "ITALO - MITCHAM"

Usines à :

PANCALIERI (Piémont)
POLONGHERA (Piémont)
VIGONE (Piémont)
CODIGORO (Ferrare)

Bureau de Vente :

31, B^d Victor-Hugo, GRASSE (A.-M.)

LE CONSORTIUM PRODUCTEURS

BERGAMOTE

de REGGIO CALABRIA

(Décret du 12 Novembre 1931, N. 3492)

a ses dépôts d'essence de bergamote absolument pure à PARIS, MARSEILLE, ANVERS

Concessionnaire Officiel :

Mr. A. GHIRON

13, Rue de Trévise, PARIS-9e

MATIÈRES PREMIÈRES POUR LA PARFUMERIE, SAVONNERIE, etc.

TOUTES ESSENCES ITALIENNES NATURELLES ET SESQUIDETERPENÉES DE LA GRANDE FIRME ITALIENNE

"SUBINAGHI"

Télégramme : SUBINAGUS-PARIS

Téléph. PROVENCE 38-45
— 59-87
MAILLOT 33-80

N° 12 Le Numéro : 7 Francs DÉCEMBRE 1932

la parfumerie moderne



SOMMAIRE

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

9, Avenue Jean-Jaurès, LYON
Téléphone : Parmentier 15-04 (2 lignes)

10-12, Rue d'Anjou, PARIS
Téléphone : Anjou 04-80 à 04-85

Abonnements (12 mois) : France et Colonies, 66 fr. Etranger (convention postale), 72 fr. ; autres pays, 85 fr.

Nº 12 Le Numéro : 7 Francs DÉCEMBRE 1932

la parfumerie moderne

L'Essence de Géranium en Algérie

Le géranium est cultivé en Algérie depuis soixante ans.

La culture en est effectuée actuellement dans la région de Boufarik et de Blida. On ne le cultive plus, comme autrefois, dans le Sahel ; presque tous les planteurs sont groupés dans la Mitidja, on n'en trouve que quelques-uns dans le département de Constantine.

Sans rentrer dans des détails qui ont déjà été plusieurs fois exposés, nous mettrons sous les yeux du lecteur un exemple d'exploitation rurale portant presque exclusivement sur la culture du géranium. Il s'agit de la ferme de M. Bagur, à La Chiffa (arrondissement d'Alger, Mitidja occidentale).

La culture annuelle moyenne porte sur cinquante hectares. Terrains de plaine, argilo-calcaires. Le défoncement préparatoire est exécuté au treuil à vapeur et atteint 60 cm, de profondeur. Des boutures de géranium de 30-40 cm. de long sont mises en pépinières (jauges) pendant deux mois (octobre) pour procéder à l'enracinement. Vers décembre-janvier on met en place définitive. La reprise a lieu aussitôt. On donne des façons culturales, souvent rapprochées pour maintenir le sol meuble et humide et éliminer les mauvaises herbes. La première coupe a lieu en avril-mai, la deuxième en octobre. La plantation produit dès la première



Photo Em. Prudhomme.
Rameau de Géranium rosat. *(Pelargonium roseum Willd).*

année et dure en moyenne cinq ans, avec un optimum de rendement vers la troisième année. La distillation s'effectue de la manière habituelle, dans des distillateurs en cuivre à faux fond, alimentés en vapeur par un bouilleur auxiliaire. L'essence qui sort du florentin est noirâtre et contient de l'eau en émulsion. Après repos de quelques jours elle est filtrée, et devient marchande.

Les producteurs constatent depuis plusieurs années une sorte de dégénérescence des plants qui, d'après leurs déclarations, sont moins hauts et moins touffus qu'autrefois. En outre, on remarque dans les alignements de nombreux manquants qui périssent pour des causes indéterminées (maladie inconnue, coup de sirocco). La plantation donne environ 1.000 kg. d'essence par an. Son propriétaire se déclare satisfait des prix actuels (200 fr. le kg.).

La production d'essence algérienne qui était pour la campagne 1913 de 140.000 kg., n'a cessé depuis de diminuer. Pour l'année 1930, elle n'était plus que de 25.000 kg. et, au rythme actuel de diminution annuelle, la production algérienne deviendra insignifiante d'ici quelques années. Il faut voir dans cet abandon deux causes principales : tout d'abord les producteurs ont tendance à remplacer la culture du géranium par des cultures plus rénumératrices : vigne, agrumes, primeurs, etc... en second lieu, et pour les causes que nous exposerons plus loin la qualité de l'essence exportée est sujette à caution, l'essence étant parfois fraudée.

A la lecture du tableau ci-après, tiré de documents officiels, on constate que : 1° Le nombre de planteurs est en diminution constante et la superficie plantée a diminué de moitié entre 1927 et 1930. 2° Les rendements à l'hectare se maintiennent autour de 17 kg. pour les deux coupes annuelles.

Cette situation a ému un certain nombre de producteurs. Un groupement de ces derniers (Coopérative des Producteurs d'Essences et de Parfums à Boufarik), sous l'active impulsion de son président M. Lefebvre des Noettes, est venu demander au Gouvernement général de l'Algérie de prendre des mesures de protection des producteurs et de faire cesser cette situation. C'est dans ces conditions que le laboratoire a été alerté, ainsi que le Service de la Répression des Fraudes.

La situation sur le marché intérieur est tout aussi mauvaise. La



Récolte du Géranium.

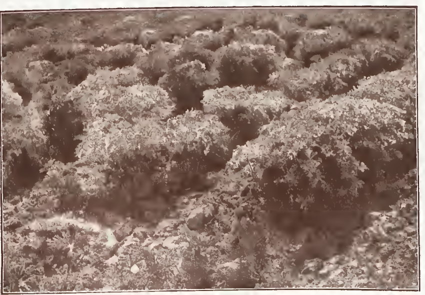
Photo Gouvernement Général de l'Algérie.

Années	Planteurs	Hectares	Production kgs. (1)	Exportation totale kgs (2)	Exportation sur France	Exportation sur Etranger
1927	178	3.741	64.212	87.044	36.670	50.374
1928	149	3.435	60.135	142.900	75.950	66.950
1929	136	2.505	40.373	66.900	43.450	23.450
1930	121	1.927	25.022	96.425	41.062	55.363
Totaux.			189.742	393.269		

population indigène serait, en effet, susceptible d'acheter de l'essence de géranium : les Mauresques aiment beaucoup ce parfum et en font une consommation assez forte, mais ce n'est plus actuellement de l'essence de géranium qu'on leur vend, mais des mixtures synthétiques à bas prix. Il paraît difficile d'empêcher cela, on ne peut que signaler cette situation navrante pour les producteurs qui voient ce débouché, qui pourrait être important, leur échapper.

C'est dans les conditions qui viennent d'être indiquées que l'on a repris l'étude analytique des essences de géranium d'Algérie. Il est en effet de la plus grande utilité de disposer de données analytiques précises qui serviront à fixer les constantes moyennes annuelles des essences de géranium. Les renseignements de la littérature sont quelquefois vagues et contradictoires, les auteurs ont souvent employé des méthodes d'analyses différentes et même quand les dosages ont été effectués de la même manière: ils ont employé des méthodes différentes de calcul pour l'expression des résultats. Il ressort bien de ces faits que les résultats analytiques publiés ne sont pas comparables. La preuve la plus flagrante est donnée par le dosage des alcools libres et dans les essences qui en contiennent. On trouve dans la

	628 à 80 % (1).
	65 à 71 % (2).
Alcools totaux	63 %. (3).
	66 à 76 % (4).
	80 à 86 % (5).



Champ de Géranium. Photo P. M.



Photo Gouvernement Général de l'Algérie.

Géraniums en fleurs.

(1) Statistique générale de l'Algérie.
(2) Statistique des douanes.

(1) Guether. — *Am. Perf. Ess. Oil Rec.*, déc. 1931, p. 545.
(2) Glichitch et Naves. — *Parf. Fr.*, nov. 1930, p. 331.
(3) Craveri. — *Les Essences naturelles.*
(4) Griffiths et Levi. — *Analyses industrielles.*
(5) Zerewitinoff. — *Z. f. anal. Chem.* (68), 321-327.

littérature pour les essences de géranium d'Algérie :

Il est hors de doute qu'on ne peut tabler sur des résultats si dif-



Photo Angla.

Champ de Géranium (Mitidja).



La Coupe (Ferme Bagur). Photo Angla.

férents et que des variations si fortes ne peuvent être attribuées uniquement à des variations de la teneur en alcools des essences : il faut y voir le résultat de ce qui vient d'être signalé.



Culture dans le Mitidja. Photo Angla.





Distillation (Ferme Bagur). Photo Angla.

Nous avons opéré sur des essences de pureté certaine. Nous indiquons pour chaque détermination la manière exacte dont elle a été effectuée. Nous avons en outre appliqué à ces essences une méthode d'investigation que l'on avait négligée jusqu'ici : l'étude de leur dispersion rotatoire. Cette dernière s'est révélée particulièrement fructueuse dans ce sens qu'elle a permis d'enfermer les essences dans des limites étroites ; si ces limites se vérifient à nouveau pour un grand nombre d'essences (ce que nous nous emploierons à prouver) on aura là un moyen rapide de déceler une fraude.

Traitement des essences. — Avant tout essai les essences sont desséchées par agitation et repos de vingt-quatre heures sur sulfate de soude anhydre. On filtre ensuite.

Densité. — Les mesures de densité ont été effectuées suivant les méthodes connues à la balance densimétrique.

Indice de réfraction. — Nous avons utilisé le réfractomètre d'Abbe, construit par Zeiss.

Pouvoir rotatoire. — Nous avons employé pour sa détermination le polarimètre Laurent. Nous opérons sur l'essence non diluée.

Dispersion rotatoire. — La dispersion rotatoire, pour deux longueurs d'onde λ et λ' est exprimée par la formule :

$$\delta = \frac{\alpha_\lambda}{\alpha_{\lambda'}}$$

C'est le rapport des déviations observées pour les radiations de longueur d'onde λ et λ'. Suivant les conventions admises, nous désignons par α la rotation que fait subir à la lumière monochromatique polarisée une colonne de 10 cm. du liquide étudié. α_D sera

la rotation pour la lumière jaune du sodium, α_j la rotation pour la lumière jaune du mercure, α_v pour la lumière verte du mercure.

La détermination des dispersions rotatoires implique donc la mesure du pouvoir rotatoire pour diverses longueurs d'onde. Nous avons utilisé comme sources de radiations monochromatiques d'une part la flamme de sodium, d'autre part la lampe à vapeur de mercure qui, comme on le sait, donne cinq radiations.

UA	5790 } 5770 }	doublet jaune.
	5460	verte.
	4916	bleue.
	4358	indigo.
	4047	violette.

Nous n'avons utilisé que les deux premières.

Le dispositif optique adopté est celui qui est décrit dans la thèse de M. Darmois (6). Le faisceau de lumière complexe provenant de l'arc au mercure traverse d'abord le polarimètre. Ce dernier n'a subi aucune transformation, sauf l'enlèvement de la pastille de bichromate qui se trouve entre la lentille d'entrée et le système polariseur. En arrière du polarimètre, on dispose un spectroscope, la fente du spectroscope étant placée près de l'oculaire du polarimètre. La lampe à vapeur de mercure étant allumée, on aligne les appareils, et on met au point : 1° L'oculaire du polarimètre ; 2° la largeur de la fente du spectroscope ; 3° l'oculaire du spectroscope, de façon à observer dans ce dernier les images nettes et alignées côte à côte des deux demi-plages de l'appareil à pénombre. On a ainsi dans l'oculaire du spectroscope cinq images des deux demi-plages du polarimètre : une jaune, une verte, une bleue, une indigo, une violette, les deux premières étant extrêmement nettes. La mise au zéro de l'analyseur étant effectuée de la manière ordinaire, si on met en place dans la rigole du polarimètre le tube contenant l'essence à observer on constate que toutes les demi-plages observées dans le spectroscope prennent un éclairement différent ; en faisant tourner l'analyseur de manière à obtenir successivement l'égalité des deux demi-plages jaunes, puis vertes, on obtient α_j et α_v. On obtiendrait également α_i (plages indigo) et α_v (plages violettes) mais, vu le peu d'éclairement de ces plages, l'opération en ce qui les concerne est généralement difficile et nous y avons renoncé.

Pour α, la mesure en a été effectuée suivant la méthode habituelle,



Type de Distilloir Algérien. Photo Gouvernement Général de l'Algérie.

(6) Darmois. — Thèse de doctorat. Paris 1910.







Mise en jauges (Ferme Bagur). Photo Angla.



Distillation (Ferme Bagur). Photo Angla.

la pastille de bichromate étant remise en place dans le polarimètre.

Dosage des éthers. — Effectué de la manière habituelle, par saponification de 2 gr. d'essence par un excès (20 cc.) de KOH N/2 alcoolique, l'indice d'acide ayant été déterminé au préalable.

L'indice d'éther est calculé par la formule :

$$IE = \frac{28\,n}{p}$$

p, poids d'essence traité,

n, nombre de cc. de KOH N/2 nécessaires à la saponification.

On en déduit le pourcentage d'éthers :

$$\text{Ethers } \% = \frac{IE \times 236}{560}$$

Et d'alcools combinés :

$$\text{Alcools combinés } \% = \frac{IE \times 154}{560}$$

154, P. M. du géraniol.

236, P. M. du tiglate de géranyle.

Dosage des alcools. — L'essence est d'abord acétylée par chauffage avec un égal volume d'anhydride acétique et un peu d'acétate de soude pendant une heure. Après refroidissement, on dilue par l'eau et on chauffe une demi-heure au bain-marie en agitant de temps à autre. On laisse refroidir et après décantation l'essence surnageante est lavée à l'eau salée, puis avec une solution à 2 % de carbonate de soude, puis à l'eau distillée jusqu'à neutralité. On sèche sur sulfate de soude anhydre.

On saponifie 2 gr. de cette essence acétylée par un excès de KOH demi-normal suivant la technique habituelle.



Photo Em. Prudhomme.

Géranium rosat, à l'Institut National d'Agronomie Coloniale.

Pour le calcul des alcools libres et totaux contenus dans une essence, on se contenta pendant longtemps d'appliquer la formule :

$$\text{Alcools totaux } \% = \frac{154\,n'}{20\,(p - n' \times 0{,}021)}$$

p, poids d'essence ;



Une belle culture dans le Mitidja. Photo Gattefossé.

n', nombre de cc. de KOH N/2 nécessaires à la saponification, ce qui revenait à calculer la teneur en alcools libres dans l'essence acétylée en la rapportant à l'essence initiale. Depuis les remarques de Glichitch, on sait que ce mode de calcul est erroné et conduit à des résultats trop forts avec les essences contenant une notable proportion d'alcools libres et d'éthers, ce qui est précisément le cas.

Dans ces conditions pour le calcul, nous avons toujours utilisé la formule de Glichitch : (7)

$$\text{Alcools libres } \% = \frac{154\,(n' - n)}{10\,(p - 0{,}042\,n')}$$

ou n le nombre de cc. de KOH N ayant saponifié p gr. de l'essence initiale, et n' le nombre de cc. de KOH N ayant saponifié p gr. de l'essence acétylée.

Les alcools totaux sont obtenus en ajoutant aux alcools libres les alcools combinés déduits de l'indice d'éther de l'essence initiale,

Dosage du citronellol rhodinol. — Nous avons utilisé la méthode décrite par Glichitch et Naves (8), formylation à chaud dans des conditions bien déterminées, suivant les indications strictes des auteurs.

La formule de calcul utilisée est :

$$\text{Citronellol } \% = \frac{n \times 7{,}8}{p - 0{,}014\,n}$$

où n représente le nombre de cc. de KOH N/2 utilisés pour p gr. d'essence.

(7) *Bul. Soc. Chem.* (4), 36. (1923) 1287.

Nous donnons ci-contre un tableau résumant les résultats analytiques obtenus.

(1), (2), (3) et (4) sont des essences de la distillation de printemps 1932. Ces essences proviennent de plantations de plaine ou de demi-coteaux, les terrains ayant des compositions et des expositions diverses. (7) est une essence de provenance marocaine (plateau de 300 m. d'altitude, environs de Meknès). La plantation ayant été effectuée avec des boutures provenant d'Algérie, (5) est une essence moyenne de printemps 1932 de petit mélange, et (6) une essence moyenne de printemps de 1932 de grand mélange. (8) est une essence destinée à l'exportation, de provenance douteuse.

Les rotations optiques sont exprimées en minutes.

A la lecture du tableau ci-contre on remarque que les données analytiques des essences examinées



Culture du géranium au tracteur. Photo Gattefossé.

varient dans des limites relativement étroites. En particulier, en ce qui concerne l'analyse physique les résultats les plus typiques sont fournis par la dispersion rotatoire

	1	2	3	4	5	6	7	8
D^{15}_{4}	0,8937	0,8937	0,8982	0,8970	0,8982	0,8999	0,8950	0,9117
n^{20}_{D}	1,4691	1,4652	1,4677	1,4679	1,4677	1,4695	1,4657	1,4748
Pouvoirs rotatoires (en minutes)								
α_D	— 570	— 574	— 570	—	— 514	— 530	— 615	— 629
α_j	— 600	— 604	— 588	—	— 542	— 560	— 650	— 670
α_v	— 704	— 708	— 690	—	— 630	— 654	— 758	— 768
Pouvoir rotatoire spécifique								
α_D	— 637	— 643	— 635	—	— 573	— 588	— 687	— 690
Dispersions rotatoirs								
$\frac{\alpha_j}{\alpha_D}$	1,052	1,053	1,032	—	1,054	1,056	1,056	1,065
$\frac{\alpha_v}{\alpha_j}$	1,173	1,172	1,173	—	1,162	1,167	1,166	1,146
Indice d'acides	1,4	2,8	2,0	3,4	5,6	6,8	2,1	2,2
Indice d'éthers.....	61	62	68	73	66	65	71	70
Indice d'éthers après acétylation	221	217	216	217	214,5	210	215	193
Ethers (en tiglates) ..	25,6	26,1	28,8	30,7	28,0	27,4	30	29,5
Alcools totaux.....	69,8	67,9	67,2	67,0	66,5	64,6	66,9	59,2
Alcools libres......	53,1	50,9	48,5	47,7	48,2	46,8	47,3	40,0
Citronellol-rhodinol.	30,9	—	—	—	38,6	38,2	—	33,6

$\frac{\alpha_v}{\alpha_j}$ qui se maintient autour de 1, 16- 1, 17. La dispersion $\frac{\alpha_j}{\alpha_D}$ se maintient autour de 1, 03 - 1, 05, L'essence (8) dont la plupart des données analytiques sortent des limites des sept premières essences peut être considérée comme fraudée. Son examen olfactif ne fait d'ailleurs que confirmer l'analyse. Même pour un individu peu exercé son odeur diffère complètement de celle des échantillons d'essences pures. Au lieu de la note de tête un peu âpre de l'essence de géranium, continuant sur une note fraîche, verte et rosée et se terminant sur une odeur franchement rosée et persistante, cet échantillon a une odeur plate d'un bout à l'autre. Sa teneur élevée en citronellol-

(8) *Parf. France.* Nov. 1930, p. 330.



Photo Gattefossé.

Distillation Houbé à la Chiffa.

rhodinol donne à penser qu'il a été additionné d'écarts de reetification de rhodinol, mélangés à des éthers-sels pour ne pas faire tomber l'indice d'éther.

Les données analytiques que nous venons d'établir n'ont de valeur que pour les essenees de la distillation de printemps 1932. Nous nous attachons aetuellement à l'étude des essenees d'automne, et nous publierons leurs earaetéristiques dès que les résultats seront rassemblés.

Une dernière remarque peut se dégager de notre travail : e'est que, quelle que soit la nature du terrain et son emplacement, eela ne semble pas influer sur la nature de l'essenee, dès l'instant que les plantations ont été effeetuées avee les mêmes boutures. A ce point de vue l'essenee maroeaine (7) est typique et rentre entièrement dans le cadre des essences algériennes. Ceci met eneore en lumière que les variations dans la teneur des divers eonstituants de ees essenees ont fort peu d'amplitude.

Nous ignorons quelle peut être l'influenee du vieillissement en l'absence ou en présenee d'air sur ces essences. Nous nous attaeherons à étudier ce point sur les éehantillons qui viennent d'être examinés. Nous nous proposons enfin d'étudier les spectres d'absorption ultra-violets et les speetres Raman.

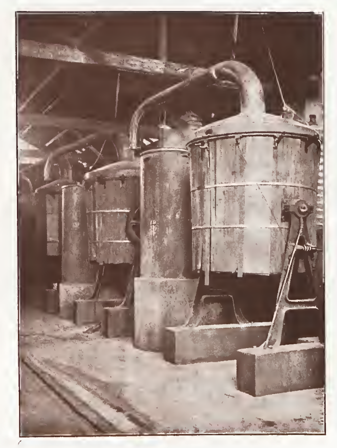


Photo Gattefossé.
Distillation Houbé à la Chiffa, à la manière Grassoise.



Photo Gouvernement Général de l'Algérie.
Déchargement des alambics.

En terminant, il nous est agréable de signaler la largeur de vues des services administratifs du Gouvernement général qui n'ont pas hésité à eonsentir aux sacrifices finaneiers néeessaires pour outiller le laboratoire et le doter des appareils les plus perfectionnés.

Bernard ANGLA,
Ingénieur chimiste,
Licencié ès Sciences.
Gouvernement général de l'Algérie.
Laboratoire
de Chimie agricole et industrielle.

L'Essence de Pin et ses Propriétés Bactéricides

L'essence de pin est distillée en Amérique du bois du « Long Leaf Pine » qui donne simultanément des terpènes analogues à l'essence de térébenthine (térébenthine de bois) et de la collophane identique à celle qui est tirée en France du pin maritime.

Le bois distillé sert également à fabriquer de la nitro-cellulose. On a réussi à préparer, à partir de la résine, l'acide abiétique et ses éthers dont les emplois sont de plus en plus nombreux et de l'essence de pin : du terpinéol, de la fenchone, de l'alcool fenchylique, du bornéol, etc.

Au résumé, on a installé autour des forêts de Long Leaf Pine, une industrie comparable aux industries landaises du pin, mais avec une organisation très moderne, des laboratoires complets, si bien qu'il est possible de dire que l'on tire du bois résineux à peu près tout ce qu'il est possible d'en obtenir.

L'essence de pin est une huile essentielle blonde dont les caractéristiques sont les suivantes :

Densité à 15°5 : 0,925 à 0,943.

Indice de réfraction à 20° : 1.479 à 1.486.

Rotation optique : + 9.50.

Elle est douée d'une agréable odeur térébenthinée pénétrante et persistante, elle est soluble dans l'alcool, dans le pétrole, dans la benzine et, en général, dans tous les solvants des huiles essentielles.



Réserve de bois à l'usine de Brunswick.

Cette essence est utilisée pour la flottation des minerais, pour les désinfectants, les insecticides, pour les vernis, comme dénaturant de l'alcool, etc.

Elle dissout parfaitement le caoutchouc vulcanisé, la résine, les gommes-éthers, le kauri et la gomme damar et facilite, par conséquent, un certain nombre de préparations délicates de vernis qui exigeaient jusqu'ici soit une pyrogénation préalable des gommes, soit leur coction sous pression à haute température dangereuse.

L'industrie du papier emploie de l'essence de pin, celle de la colle l'utilise comme antiseptique et ses applications se multiplient, grâce à son prix modique et avantageux.

L'essence de pin américaine contient, à côté du terpinéol et de ses dérivés (terpinéol, terpinolène, terpinène), du cinéol, des alcools fenchylique et isofenchylique, du bornéol, du camphre, du méthyl-chavicol et des sesquiterpènes.

On en prépare un désinfectant en l'additionnant d'une petite quantité d'huile soluble ou de savon liquide et on obtient ainsi une huile de pin liquide analogue au crésol soluble du commerce, dont les propriétés bactéricides sont remarquables.

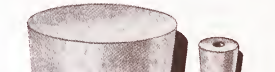
Examen biologique.

L'action désinfectante de l'huile soluble de pin a été étudiée de la façon suivante par l'Institut pharmaco-thérapeutique de Leyde.

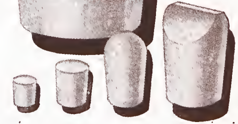
Les bactéries furent d'abord mises en suspension dans une solu-

GRUSSEN

RONDELLES EN TOUTES DIMENSIONS



STOCK IMPORTANT TOUS MODÈLES
LIVRAISONS À LETTRE LUE



LIÈGE NATUREL OU AGGLOMÉRÉ



Acquéreur de la maison de beffort C° inventeurs du stilligoutte en 1875



bouchons avec pinceau - tige verre fil de fer - bois avec éponge



STOCKS IMPORTANTS EN MAGASINS
RÉPUTATION MONDIALE
CATALOGUE ILLUSTRÉ FRANCO SUR DEMANDE

Fondé en 1875 — Usines : Barbaste et Strasbourg — Fondé en 1875

ETTS J. P. GRUSSEN

50, Boulevard de Strasbourg - PARIS (Xe)

Télégrammes : **GRUSSEN-PARIS-114** — Téléph. : **BOTZARIS 46-50 (2 lignes)**

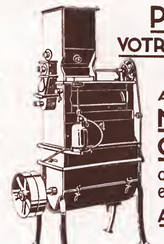


TESSE & CIE

62bis, Avenue des Batignolles
SAINT-OUEN (Seine)
Téléphone : Marcadet 26-54

Demandez-nous la carte des nuances ainsi que la note explicative n° 197 avec mode d'emploi et application. Envoi franco sur demande.

PRÉPAREZ
VOTRE POUDRE DE RIZ



AVEC NOS CÉLÈBRES
MACHINES COMBINÉES

qui tamisent, mélangent, et parfument la poudre

AUCUNE POUSSIÈRE

toutes dimensions

Machines à malaxer les crèmes, les pâtes dentifrices, etc. Broyeurs divers, Machines auxiliaires pour la parfumerie.

Wm. GARDNER & SONS
LTD — ENGINEERS
GLOUCESTER, ENGL.

Ubaldo Triaca
INGÉNIEUR SPÉCIALISTE
PARIS
18 Rue de Liège

BOUQUET VIÉ

tion de chlorure de sodium, ensuite, on ajouta des concentrations croissantes du désinfectant. Après des laps de temps déterminés, on ajouta ces mélanges à des ensemencements sur bouillon et les cultures furent mises en étuves à 37° centigrades. Au bout de vingt-quatre heures, et plus tard, on vérifia la croissance des cultures.

Pour le *Bacterium coli commun* et le *B. Proteus*, il a suffit de vingt-quatre heures parce que ces bactéries se développent avec une telle rapidité qu'après vingt-quatre heures, le résultat de l'expérience peut être tenu pour définitif. Tout au plus se produisit-il au bout de quarante-huit heures et une seule fois un léger décalement dans la concentration limite infertilisante. Par contre, pour ce qui est du Bacille *Pyocyaneus*, ce n'est qu'au bout de quarante-huit heures qu'on peut noter le résultat de l'essai parce que durant le second et parfois le troisième jour, il se produit une croissance facilement constatable dans des tubes qui, jusque là, étaient restés douteux ou stériles.

On chercha à quel degré de concentration l'huile de pin soluble tue les bactéries suivantes : *B. Coli commun, Proteus et Pyocyaneus* et *staphyloccoque Aureus*. Simultanément des essais comparatifs étaient faits avec du phénol.

On a désigné par le signe + les concentrations pour lesquelles il se produisit encore de la croissance.



La Forêt en cours de déboisement.

BACILLE COLI COMMUN.

Ensemencé après un temps de contact de	Huile de pin N° 1 Concentration %					Huile de pin N° 2 Concentration %					Phénol Concentration %				
	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9	0.6	0.8	1.0	1.2	1.4
5 minutes............	+	+	+	+	—	+	+	+	+	—	+	+	+	—	—
10 —	+	+	+	+	—	+	+	—	—	—	+	+	—	—	—
20 —	+	+	+	—	—	+	+	—	—	—	+	+	—	—	—
30 —	+	+	+	—	—	+	—	—	—	—	+	+	—	—	—
1 heure.............	+	+	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

BACILLE PROTEUS.

Ensemencé après un temps de contact de	Huile de pin N° 1 Concentration %					Huile de pin N° 2 Concentration %					Phénol Concentration %				
	0.1	0.11	1.125	0.14	0.16	0.1	0.11	1.125	0.14	0.16	0.2	0.4	0.6	0.8	1.0
5 minutes............	+	+	+	—	—	+	+	+	+	—	+	+	+	—	—
10 —	+	+	+	—	—	+	+	+	+	—	+	+	+	—	—
20 —	+	+	+	—	—	+	+	+	—	—	+	+	—	—	—
30 —	+	+	+	—	—	+	+	+	—	—	+	+	—	—	—
1 heure.............	+	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+	+	—	—	—
2 —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+	+	—	—	—

Bacille pyocyaneus.

Ensemencé après un temps de contact de	Huile de pin N° 1 Concentration %					Huile de pin N° 2 Concentration %					Phénol Concentration %				
	0.4	0.6	0.8	1.	1.5	0.6	0.8	1.0	1.25	1.5	0.2	0.4	0.6	0.8	1.0
5 minutes............	+	+	+	—	—	+	+	+	—	—	+	+	+	+	—
10 —	+	+	—	—	—	+	+	+	—	—	+	+	+	+	—
20 —	+	+	—	—	—	+	+	+	—	—	+	+	+	—	—
30 —	+	+	—	—	—	+	+	+	—	—	+	+	+	—	—
1 heure..............	+	—	—	—	—	+	+	+	—	—	+	+	+	—	—
2 —	+	—	—	—	—	+	+	+	—	—	+	+	—	—	—

Staphyloccoque aureus.

La solution d'huile de pin à 4 % ne les tuait pas au bout de cinq minutes.

Des expériences précédentes, on peut déduire les coefficients suivants ramenés à l'efficacité du phénol (coefficients phénoliques).

Huile de pin contre le B. coli : 1,11, 1,33, 1,67.

Huile de pin contre le B. Proteus : 4,29, 5, 5,31.

Huile de pin contre le B. Pyocyaneus : 0, 48, 1, 1,33.

L'Hercules Powder Company a, de son côté, fait faire des essais par « Hygienic Laboratory Pine Oil désinfectant » en utilisant les méthodes de l'U. S. Bureau of Chemistry.

La proportion de la culture par rapport à la solution désinfectante, a été de 0 cc. 5 de solution avec 5 cc. de culture, le milieu de culture était le Bouillon dit « Modified Hygienic Laboratory Brath », le *p*H était maintenu à 6.7, la température d'incubation à 37°. Le mode opératoire était celui qui est connu sous le nom de « Modified Rideal-Walker ».

Ces essais ont déterminé la concentration nécessaire en huile de pin solubilisée pour obtenir la mort en *cinq minutes* de tous les bacilles considérés.



Forêt de Pins.



Jeune Pin à longues feuilles.

Ces concentrations sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Bacillus pestis	2
— *cholera*	2
— *typhosus*	3.3
— *para-typhosus* A..	4
— — B..	4
— *dysenteriæ*	5
— *coli*	3.3
— *enteritidis*.......	5
— *proteus*	5
Streptococcus hemolyticus.	5
— *scarlatina*..	10
Bacillus diphteriæ	14
— *pyocyaneus*	10
Streptococcus non hemotyticus	10
Pneumococcus type II......	
Streptococcus viridans......	25

Le *Bacillus tuberculosis* a été essayé par injection sur un animal sensible (porc de Guinée), 1 pour cent d'huile de pin soluble a tué le bacille en trente minutes.

On peut donc prétendre justement que l'huile de pin est plus efficace que le phénol et le crésyl.

Associée à d'autres huiles essentielles agissant sur le staphylococque aureus, elle donne un désinfectant polyvalent de la plus haute importance pour l'hygiène publique.

R. M. Gattefossé

ABONNEMENTS 1933

Nous croyons devoir rappeler, dans l'intérêt de nos lecteurs, que les abonnements 1932 prennent fin avec le Numéro de Décembre.

Afin de n'apporter aucune interruption dans le service que nous leur assurons, nous indiquons dès à présent le tarif de réabonnement pour 1933, soit :

Frs. **66,** pour la France et ses Colonies.
Frs. **72,** pour les pays Etrangers ayant adhéré à la Convention de Stockholm.
Frs. **85,** pour les pays Etrangers non adhérents.

Ces règlements peuvent nous être effectués par virement à notre compte Chèques postaux, Lyon 12.870 pour la France, par chèques sur Paris pour l'Etranger.

LE BEURRE DE CACAO

Le beurre de cacao est la matière grasse des graines du cacaoyer. C'est un sous-produit de la fabrication du cacao en poudre privé de matières grasses. On l'obtient en pressant la graine broyée dans un filtre-presse chauffé : le beurre fond et est recueilli.

Il se prend à froid en masse solide fondant entre 21 et 30° et se dissout facilement dans l'éther, l'alcool absolu, le chloroforme, la benzine, etc. Peu soluble dans l'alcool dilué, insoluble dans l'eau, d'un très faible goût d'amandes grillées et presque sans odeur, c'est une matière première précieuse pour la parfumerie.

Son poids spécifique est 0.992 à 0.993 et son indice de saponification est de 193 à 194, acidité 1 à 2, couleur blanc jaunâtre. Il est souvent falsifié par d'autres corps gras que l'on décèle soit par leur indice de saponification, soit par leur insolubilité dans l'alcool, l'éther ou le chloroforme. Une mèche imbibée de beurre de cacao ne dégage pas d'odeur désagréable (Reutter) il n'en est pas de même du suif. Les huiles d'arachide, de sésame ou d'amandes élèvent son indice d'iode qui est compris entre 32 et 40.

Au point de vue chimique, le beurre de cacao est un mélange de triglycérides des acides stéarique, laurique, palmitique et arachique, mais il ne renferme aucun glycéride d'acide gras volatil, raison pour laquelle il rancit difficilement.

On sait que le nom de cacao vient du mot mexicain : cacahoaquahuite. Monardès et Fernand Cortez nous disent qu'en 1519 les Mexicains employaient la graine de cacao comme aliment. Les Toltèques, bien avant leur soumission aux Aztèques, le cultivaient sous le nom de cocaguate. Ils concassaient les graines et parfumaient la pâte obtenue à la vanille, en préparaient le chocolade. Cette gourmandise fut envoyée aux rois d'Espagne par les Conquistadors. Les graines fraîches étaient également consommées. On en faisait aussi une boisson. Cortez envoya en Europe des graines, mais ce ne fut guère qu'en 1615 qu'on connut en France le chocolat que la femme de Louis XIII introduisit à la Cour.

L'usage du beurre de cacao s'est rapidement répandu en pharmacie pour la préparation des suppositoires qui fondent à la température du corps et en parfumerie à cause de la qualité d'irrancescibilité de ce corps gras, de sa faible odeur et de ses qualités cosmétiques.

Le beurre de cacao est la base de très nombreuses spécialités et notamment de cold-cream, de fards gras de ville et de théâtre et des rouges pour les lèvres. Le savon de beurre de cacao est une base précieuse pour dentifrices en pâtes, cold-crèmes et peut donner aussi d'excellents rouges pour les lèvres, des laits et des émulsions.

On emploie souvent le blanc de baleine dans les cosmétiques, mais le beurre de cacao lui est très supérieur. Jusqu'ici, cependant, le beurre de cacao est le plus souvent jaune verdâtre, ce qui ne permet pas toujours de l'utiliser dans les crèmes sans blanc minéral, mais dans les fards qui contiennent toujours du blanc et des colorants, le beurre de cacao ou son savon donnent des produits parfaits. Une purification et un blanchiment de ce corps gras lui donneraient un débouché plus étendu en cosmétique.

La crème formée de 800 grammes d'axonge benzoïnée et de 200 grammes de beurre de cacao est ferme, mais onctueuse et est parfaitement absorbée par l'épiderme.

Les pommades à la lanoline, à la vaseline, au blanc de baleine, acquièrent des qualités supérieures lorsqu'elles sont additionnées de ce beurre végétal, leur rancidité est moins à craindre. Mais le plus intéressant emploi du beurre de cacao est incontestablement son savon. Ce savon est sans goût et sans odeur appréciables, peu mousseux, mais agréable et convenablement détergent.

On le saponifie ordinairement avec des lessives légères de 10° à 12° Baumé.

Le savon de potasse contenant 50 % de matière grasse est onctueux, gras, filant, et sans goût. Le savon à 30 % de matières grasses peut être additionné de 20 % de carbonate de chaux et des parfums utiles (anis et menthe) et garde une consistance parfaite pour le tube en étain.

Le savon à 15 % de matière grasse est encore onctueux et peut servir d'émulsif pour des quantités de préparations cosmétiques auxquelles il ne communique ni goût ni odeur. Dans les

crèmes d'amande, les cold-crèmes et les produits de massage, il donne de bons résultats.

Le savon de beurre de cacao à la soude et à la potasse, surgras, c'est-à-dire contenant un excès de beurre, ajouté par exemple pendant le broyage, est la base de nouveaux rouges pour les lèvres indélébiles.

En effet, les rouges pour lèvres sont généralement des mélanges de beurre de cacao et d'huile de vaseline additionnés ou non de cérésine, de blanc de baleine, de stéarine, etc. On y dissout des colorants solubles dans les corps gras, on y mêle ensuite des laques couvrantes et du carmin de cochenille.

Mais ce dernier colorant n'est pas soluble dans le corps gras et y est maintenu seulement en suspension.

Or, les muqueuses, celles des lèvres notamment, secrètent des liquides à base d'eau : elles ne sont pas mouillées par les rouges pour lèvres gras. Ceux-ci recouvrent donc les lèvres d'un enduit léger mais non adhérent, car l'eau des lèvres le repousse.

Le rouge ne tient pas.

La muqueuse n'est pas colorée.

Au contraire, si on emploie un savon de beurre de cacao, les colorants gras sont solubles dans l'excès de beurre, les carmins sont solubles dans le savon.

Le savon entre directement en contact avec les muqueuses et les *teint* d'une façon remarquable, les bâtons de rouge au savon donnent une teinte qui tient et se confond avec la teinte naturelle des lèvres.

Le savon coloré, par exemple, avec 1 % de rouge foncé pour corps gras (rouge sang) et 3 % de carmin nacarat, donne une nuance vive, naturelle et tenace.

Le savon préparé peut être broyé et obtenu à la filière dans une bondineuse à savon : la production devient illimitée, rapide et économique. Le rouge savonneux ne perd pas sa dureté à la chaleur.

Enfin, il est possible de préparer des rouges en tubes avec un savon plus mou : le tube a un orifice à fente faisant effet de pinceau et permettant de suivre exactement les contours des lèvres sans bavure.

Ces nouvelles préparations, très économiques, permettent de vulgariser les rouges pour lèvres à des prix avantageux.

Ajoutons que tous les fards gras peuvent être préparés de la même façon et qu'ils teignent beaucoup mieux que les fards actuels sans donner de teinte brillante et sans couler.

Germaine G...

Préparation des Crèmes et Laits de Beauté

Par le **Dr. SALMONY**, Berlin.

On distingue deux groupes de crèmes de beauté dans lesquels trouvent place toutes les crèmes du marché mondial.

Le premier groupe est formé par les prétendues crèmes de jour. le deuxième par les crèmes de nuit, ou cold-creams.

Au point de vue technique, les premières crèmes sont des émulsions du type « huile dans l'eau », les secondes des émulsions du type « eau dans l'huile ».

On sait que le type « huile dans l'eau » se compose d'une émulsion dont la phase extérieure est formée par l'eau. Dans cette eau l'huile ou la graisse sont dispersée en gouttelettes très fines formant ainsi la phase dispersée. Un exemple de cette sorte d'émulsion est le lait. Pour les émulsions du type « eau dans l'huile », les conditions sont renversées, c'est-à-dire que c'est l'huile ou la graisse qui forment la phase extérieure dans laquelle les petites gouttelettes d'eau sont dispersées comme c'est le cas par exemple pour le beurre,

Pour fabriquer des émulsions stables d'huile et d'eau, on est obligé d'employer un émulsionnant. Il y en a un grand nombre dont les plus employés appartiennent tous à une seule et même catégorie de matières, les savons, c'est-à-dire les sels des acides gras comme l'acide stéarique, palmitique, ou oléique, ou des acides polymoléculaires contenus dans les cires avec des bases inorganiques ou organiques comme l'ammoniaque, la potasse, l'hydro-oxyde de soude, la borax, la soude caustique ou la triéthanol-amine,

Pour arriver à une stabilité suffisante, il faut que ces crèmes de beauté contiennent une quantité assez considérable de ces savons. Pour les crèmes de jour la teneur doit être d'environ 5 à 10 %.

La fabrication de ces sortes de crèmes offre aux fabricants de

nombreux avantages. Les matières premières sont bon marché, leur traitement est simple et les produits obtenus ont une apparence séduisante et pénètrent facilement dans la peau. Toutefois leur stabilité est souvent insuffisante (par exemple la stabilité des crèmes au stéarate exposées au froid). De plus, au point de vue de l'effet cosmétique, qui est cependant leur but principal puisque c'est le seul dont la peau profite, ces crèmes laissent malheureusement beaucoup à désirer.

Cette constatation, qui semble au premier abord étrange, trouve son explication dans le fait que la science médicale ne s'est occupée de cette question que depuis peu de temps. C'est seulement en effet au cours de ces dernières années que le problème cosmétique a intéressé un certain nombre de savants de telle sorte qu'aujourd'hui on peut déjà tabler sur toute une série de résultats très importants pour la fabrication des crèmes et laits de beauté.

On sait que la peau est un organe particulier, très varié dans sa structure, et se composant de plusieurs couches. Schade et Marchionini ont, grâce à une étude toute nouvelle, mesuré la concentration des ions d'hydrogène de la sécrétion de la peau, c'est-à-dire de la sueur, Ils ont constaté que la surface de la peau chez l'individu en bonne santé, possède normalement des valeurs de *p*H variant entre 3 et 5, c'est-à-dire qu'elle a une réaction sensiblement acide. Ces valeurs de *p*H augmentent progressivement avec la profondeur des couches et atteignent un maximum de 7, correspondant à la valeur neutre, dans la couche la plus profonde.

Par conséquent il existe dans la peau une chute de concentration des ions d'hydrogène ; la partie superficielle possède la réaction la plus acide, fait dont on reconnaît l'importance particulière si on réfléchit que la plupart des bactéries se développent le mieux dans un milieu neutre ou faiblement alcalin, tandis qu'un milieu acide arrête leur développement et les détruit. La peau se protège donc ainsi elle-même contre les bactéries de toutes sortes par son armure à réaction acide. Si une réaction alcaline se produit à la surface de la peau comme cela a lieu par exemple sous les aisselles par suite de la décomposition de la sueur, empêchée de s'évaporer, il s'ensuit un ramollissement de l'épiderme qui permet aux bactéries de pénétrer et de créer même quelquefois des foyers eczémateux. Menschel complète cette étude en constatant que les alcalins provoquent un fort gonflement des cellules de l'épiderme et une réduction de leur élasticité et solidité qui donne lieu à la formation de crevasses.

On peut tirer de ces études des conclusions très importantes pour la cosmétique. Un produit cosmétique ne doit en effet, en aucun cas, contenir une grande quantité de matières susceptibles de provoquer sur la surface de la peau une réaction alcaline. Si on examine à ce point de vue les crèmes de beauté du commerce, on trouve malheureusement qu'elles ne satisfont pas toutes à ces exigences.

Les graisses, huiles et cires, qu'on emploie pour la préparation des crèmes de beauté sont pratiquement insolubles dans l'eau. Pour cette raison elles n'influencent nullement la concentration des ions d'hydrogène ; les acides gras libres, comme la stéarine, employés fréquemment, ne sont aussi que très peu solubles dans l'eau. Le *p*H de l'eau saturée d'acide stéarique est d'environ 6, c'est-à-dire n'est pas très éloigné du *p*H de la peau normale. Par contre: les sels alcalins des acides gras, c'est-à-dire les savons, qui servent comme émulsionnants dans la préparation des crèmes de beauté sont parfaitement solubles dans l'eau. On sait qu'ils subissent dans des solutions aqueuses comme sels d'acide faible avec un alcali fort, une dissociation hydrolytique qui augmente avec la dilution de la solution, de telle sorte que les solutions ont une réaction alcaline même si les savons contiennent eux-mêmes un excédent d'acide gras libre, et non un alcali libre. Ce phénomène est connu par tous les savonniers. Le même phénomène est provoqué par les savons qui sont contenus dans les crèmes de beauté. On peut facilement s'en convaincre de la façon suivante : on ajoute à quelques grammes de crème au stéarate, étendus sur un verre de montre par exemple, quelques gouttes de la solution alcoolique de phénol-phtaléine que l'on mélange avec un peu d'eau à la température du corps humain environ. On remarque alors une coloration rouge plus ou moins intense. Les solutions de phénol-phtaléine restent incolores si le *p*H est au-dessous de 8, la coloration rouge prouve par conséquent que le *p*H des crèmes au stéarate est au moins de 8. Ces crèmes ne correspondent donc pas aux exigences mentionnées cidessus-en raison de leur teneur en savon qui détruit l'armure protectrice à réaction acide de la peau en provoquant sur sa surface une réaction alcaline avec toutes ses conséquences nuisibles (1).

On se doutait déjà de ce qui précède dans les milieux professionnels avant que la science l'ait définitivement établi. On doutait déjà surtout de l'effet favorable des crèmes de jour au stéarate sur la peau, et c'est pour cette raison qu'on a mis sur le marché un très grand nombre d'autres bases, mais sans succès. C'est seulement durant ces dernières années qu'un groupe de nouvelles bases de crèmes, d'un prix abordable, ont obtenu un succès sérieux.

Ces bases, qui permettent de fabriquer toutes sortes de crèmes répondant aux exigences médicales et cosmétiques citées plus haut: sont la « Tégine », la « Tégacide »,

(1) Il est bon de procéder à cet examen de *p*H avant de condamner les crèmes du commerce, nombre d'entre elles sont traitées et obtenues selon les exigences les plus sévères de la dermatologie.
(Note de la R.).

l' « Emulgateur 157 » et la « Protégine ». Ci-dessous leurs caractéristiques et leur mode d'emploi.

Jusqu'à présent il n'est pas possible de fabriquer, avec la même base, des émulsions du type « huile dans l'eau » et « eau dans l'huile » en choisissant à volonté leur teneur en eau. C'est pour cette raison qu'il était nécessaire de préparer plusieurs bases permettant de procéder à la fabrication des différentes sortes de crèmes.

La « Tégine » est destinée à la fabrication des crèmes neutres, sèches ou demi-grasses ; la « Tégacide » à la préparation de crèmes à réaction acide ; l' « Emulgateur 157 » à la fabrication d'émulsions liquides. Chacune de ces trois substances donne des émulsions du type « huile dans l'eau ». Une émulsion du type inverse est préparée à l'aide de la « Protégine » qui sert à la fabrication de crèmes demi-grasses ou grasses, et spécialement de cold-creams.

La « Tégine » est un corps apparenté aux graisses naturelles cireuses, avec un point de fusion de 57°. Le succès de la « Tégine » se base surtout sur la simplicité de la préparation des crèmes ; on fond ensemble toutes les substances composant ces crèmes en les faisant bouillir pendant quelque temps et en agitant jusqu'à refroidissement. Les crèmes obtenues avec la Tégine ont une réaction acide très faible, la valeur de leur *p*H est proche de 6,5.

Une crème à base de Tégine suivant la recette ci-dessous donne une crème de jour très convenable :

Tégine	11 %
Cire blanche dermine	2 %
Cerésine	3 %
Lanoline	4 %
Glycérine	6 %
Eau	74 %

L'emballage se fait avantageusement dans des tubes. Si on veut remplir des boîtes ou des pots, il faut tenir compte avant tout qu'il s'agit d'émulsions du type « huile dans l'eau » qui ne doivent pas être emballées dans des boîtes en fer-blanc puisque ces dernières rouilleraient. Il faut par conséquent choisir entre des récipients en aluminium, en verre ou en porcelaine. Pour éviter une dessication on augmente la teneur en glycérine jusqu'à 20 % par exemple et on veille à ce que les récipients soient bien fermés. Dans ce cas il est aussi nécessaire d'assurer la conservation de ces crèmes, non seulement pour éviter la formation de champignons, etc., mais aussi pour arrêter le développement des micro-organismes contenus dans la phase aqueuse de la crème et de les détruire avec le temps. A cet effet on additionne à ces crèmes: en moyenne, 0,075 % de « Nipasol » ou 0,12 % de « Nipagine ». Ces substances protègent la crème de façon certaine contre le développement des micro-organismes.

Les qualités cosmétiques des crèmes au stéarate ne sont pas toujours satisfaisantes comme ci-dessus démontré. Néanmoins elles ne disparaîtront pas d'aujourd'hui à demain parce que leur apparence légère et mousseuse ne peut pas être obtenue facilement avec une autre base. On peut rendre leur effet cosmétique un peu meilleur en diminuant leur teneur en savon et en ajoutant une petite quantité de Tégine. Par cette addition on stabilise aussi ces sortes de crèmes qui, comme on le sait, ne sont pas très stables au froid. En additionnant de la Tégine à des crèmes au stéarate, il faut faire attention de ne pas saponifier la Tégine avec le stéarate, il faut plutôt préparer la crème au stéarate comme d'habitude et préparer dans un autre récipient une émulsion de une partie de Tégine et cinq parties d'eau et ajouter ensuite cette émulsion à la crème au stéarate à une température de 70° environ en agitant ; agiter ensuite jusqu'à refroidissement complet et parfumer ensuite.

Une recette pour une crème de ce genre sera la suivante :

Stéarine	13 %
Glycérine	20 %
Eau	47 %
Ammoniaque concentré	1,2 %
Tégine	3 %
Eau	15,8 %

On obtient de cette façon une crème de jour stable avec une apparence légèrement nacrée.

Pour préparer une crème demi-grasse on peut employer la Tégine très avantageusement ; cependant la teneur en eau ne doit pas être inférieure à 55 %. La vaseline se mélange particulièrement bien avec la Tégine et on peut préparer une crème ressemblant beaucoup à une crème très à la mode suivant la formule suivante :

Tégine	10 %
Vaseline	20 %
Huile de paraffine	10 %
Eau	60 %

On peut remplacer la vaseline ou l'huile de paraffine par de l'huile ou cire végétale, etc..., et on peut conserver cette crème avantageusement en additionnant 0,1 à 0,2 de Nipasol suivant la teneur en matières grasses. Comme ces émulsions sont encore du type « huile dans l'eau » malgré leur teneur en matières grasses, elles ne laissent aucune trace brillante sur la peau après massage et peuvent s'employer aussi bien comme crèmes de jour que comme crèmes de nuit.

Comme toutes les émulsions du type huile dans l'eau les crèmes à la Tégine sont aussi sensibles aux électrolytes tels que le sel de cuisine, borax, acide borique, acide salicylique, et autres. C'est pour cette raison qu'il est recommandable d'employer de l'eau douce (eau de condensation ou eau distillée), à part cela on peut additionner un grand nombre de substances comme mucilages de plantes, bioxyde de titane ou des produits pharmaceutiques comme la cholestérine, l'aldéhyde formique, le camphre, l'huile de foie de morue, la lécithine, le menthol, le mercure, la résorcine, le soufre, le gou-

dron, l'oxychlorure de bismuth, etc...

Un dérivé de la Tégine est la Tégacide, Il a la plupart des caractéristiques de la Tégine mais en diffère, ainsi que son nom l'indique, par la raison qu'il supporte une addition d'acide. On peut par exemple: préparer avec le Tégacide une crème au citron suivant la formule suivante :

Tégacide	15 %
Vaseline	20 %
Huile de paraffine	10 %
N/10 Acide citrique ou jus de citron	55 %
Huile citrique	0,75 %
Nipasol	0,15 %

Il est recommandable après avoir agité les émulsions à base de Tégacide jusqu'à refroidissement, de les faire fondre à nouveau en chauffant et de les brasser jusqu'à nouveau refroidissement. Par cette manipulation, on arrive à une homogénéité parfaite.

Apparenté à la Tégine est également l'Emulgateur 157 qui est destiné à la préparation d'émulsions liquides. C'est une substance d'un blanc jaunâtre qui ressemble à la cire et qui a un point de fusion de 35° C. On peut avec ce produit et de l'huile de paraffine, préparer, dans n'importe quelles proportions, des émulsions liquides stables qui peuvent être employées avantageusement comme laits de beauté, huiles toniques pour la peau, huiles de massage, etc... On est obligé d'additionner à ces émulsions une certaine quantité d'oléine qui doit être dans un rapport déterminé avec la quantité d'émulgateur. En remplaçant une partie de l'Oléine par de la Stéarine, on augmente la consistance de l'émulsion. Ci-dessous une formule de lait de beauté parfaite :

Emulgateur 157	7 %
Eau	75,5 %
Glycérine	10 %
Oléine	2 %
Stéarine	0,5 %
Huile de paraffine	5 %

On prépare d'abord avec l'Emulgateur, l'eau et la glycérine, une émulsion en faisant bouillir le tout pendant peu de temps et en agitant ; ensuite, toujours en agitant, on ajoute le mélange obtenu avec l'oléine, la stéarine et l'huile de paraffine, à une température d'environ 50° C.

On procède de la même manière pour fabriquer les émulsions d'une plus grande teneur d'huile de paraffine dont les recettes suivent :

Emulgateur 157	7,5 %
Eau	64,5 %
Oléine	3 %
Huile de paraffine	25 %

ou

Emulgateur 157	6 %
Eau	37 %,
Huile de paraffine	54,5 %
Oléine	2,5 %

Avec la Tégine, la Tégacide et l'Emulgateur 157, on obtient des émulsions du type « huile dans l'eau ». Le type d'émulsion inverse, c'est-à-dire « eau dans l'huile » s'obtient avec les bases de crèmes « Protégine » et « Protégine X ». Ces substances neutres et inodores qui ne contiennent aucune matière saponifiée, ressemblent à la vaseline et ont un point de fusion de 40° environ.

La « Protégine X » sert principalement à la préparation de cold-creams. Pour obtenir un cold-cream d'une consistance solide, on peut employer la recette suivante :

Protégine X	15 %
Huile de paraffine	38 %
Cire blanchie	12 %
Cerésine	3 %
Eau	32 %

La préparation se fait comme suit : on chauffe jusqu'à fusion complète toutes les substances sauf l'eau. On refroidit ensuite juste de façon qu'il ne se forme pas de dépôt c'est-à-dire vers 45° C. et on additionne ensuite l'eau, successivement et en agitant, dans un appareil mélangeur de bonne construction. On agite de nouveau jusqu'à refroidissement à 30°, parfume et on met en pots, ou tubes, Pour obtenir un cold-cream d'une consistance plus molle, employer la recette suivante :

Protégine X	20 %
Huile de paraffine	30 %
Cire blanchie	5 %
Eau	45 %

En augmentant la teneur en eau jusqu'à 65 % par exemple, on obtient la crème de sport bon marché dont le type le plus connu est la crème Nivéa. Le succès de ces sortes de crèmes s'explique par leur excellente qualité cosmétique, de plus, grâce à leur très grande teneur en eau elles rafraîchissent très agréablement la peau et la protègent contre le rayonnement solaire en été comme aux sports d'hiver. Une crème de ce genre se compose de :

Protégine	30 %
Huile de paraffine	5 %
Lanoline	5 %
Glycérine	5 %
Eau	57 %

On mélange d'abord la glycérine avec l'eau et on ajoute ensuite les autres substances successivement, à une température de 40° C. Il n'est pas avantageux d'augmenter, pour les crèmes à la Protégine, la teneur en eau au-dessus de 70 % parce que leur stabilité en souffrirait et elles rouleraient sur la peau. Pour préparer des crèmes avec une teneur en eau supérieure à 70 % il est recommandable d'utiliser la Tégine.

On peut aussi ajouter aux crèmes à la Protégine un grand nombre de matières étrangères comme des acides de toutes sortes, acétate d'alumine, talc, oxyde de zinc, cholestérine, calomel, soufre, etc... Toutefois il faut éviter une addition de borax.

L'emballage peut se faire comme pour toutes les émulsions du type « eau dans l'huile » dans des boîtes en fer-blanc.

Dr SALMONY.

NÉCROLOGIE

Nous avons appris le décès de M. J.-P. Grussen, bien connu dans les milieux de la parfumerie.

En 1906 M. J.-P. Grussen avait acquis la Maison Despeyroux-Ducerveau (bouchons et stilligouttes), fondée en 1895. Depuis cette époque, il n'avait jamais cessé de s'occuper de ses affaires. Né le 23 février 1871, à Strasbourg, avant la signature du traité de Francfort, M. J.-P. Grussen avait eu, comme tous ceux de sa génération, la joie de revoir sa ville natale redevenue française.

En 1925, il avait fondé la Société « Royal-Capes », puis avait racheté la Maison de Belfort.

M. J.-P. Grussen dirigeait sa Maison avec ses fils Félix et Alfred, qui continuent les affaires.

La Parfumerie Moderne présente à Mme Grussen et à ses enfants l'expression de ses sincères condoléances.

BIBLIOGRAPHIE

SOLVANTS, par TH.-H. DURRANS.

L'éditeur Ch. Béranger publiera très prochainement la traduction française de la deuxième édition anglaise de *Solvants*, par Th.-H. DURRANS: et dont la première édition a été rapidement épuisée dans les Iles Britanniques.

La grande extension prise par les solvants donne une importance réelle à ce travail qui rassemble sous une forme claire et concise des documents qui étaient dispersés d'une manière confuse et sans cohésion. La première partie traite les fondements scientifiques de la question solvants. La deuxième partie expose les caractéristiques physiques et chimiques de chaque solvant dans le but d'en faciliter l'emploi dans les industries intéressées, telles que laques et vernis divers, peintures et couleurs, matières plastiques, etc. L'importance des solvants plastifiants est traitée. Les solvants nouveaux sont étudiés ainsi que les mélanges azéotropiques. Cette édition comporte en outre une table des solubilités, l'éthercellulose comprise. A la fin de l'ouvrage est un répertoire des marques commerciales, avec leur composition admise.

En bref ces monographies, en montrant les relations des aspects scientifiques avec la pratique technique, sont un guide précieux pour les applications des solvants.

***

ANNUAIRE DES CHIMISTES ET DES INDUSTRIES CHIMIQUES (en cours d'édition).

Cet annuaire, publié avec le concours de groupements professionnels, industriels et commerciaux, réalise l'instrument de travail par excellence des industriels et des techniciens, Il englobe l'ensemble des fabrications, des installations, matériels et fournitures, et les 6,000 titres de ses répertoires analytiques permettent de classer les producteurs et vendeurs, ainsi que les installateurs et constructeurs, à toutes les rubriques de leurs spécialisations.

***

ETUDE DE QUELQUES ALDÉHYDES α-ALCOYL-CINNAMIQUES SIMPLES ET SUBSTITUÉS, par Raoul MICHELET, docteur ès sciences de l'Université de Lyon, ingénieur-chimiste E. C. I. L., directeur scientifique des Etablissements Descollonges Frères, S. A., à Lyon. — Thèse de doctorat, Bosc Frères & Riou, éditeurs à Lyon.

Les aldéhydes sont nombreux et intéressants, leur nombre s'accroît constamment : les aldéhydes aliphatiques depuis l'éthanal jusqu'aux aldéhydes en C9, C10 et C11 ont une puissance odorante intense, l'aldéhyde laurique et l'aldéhyde myristique sont également très utilisés. Les aldéhydes terpéniques : Citral, citronellal, hydroxycitronellal sont bien connus, quant aux aldéhydes aromatiques, ils présentent des odeurs très différentes ; depuis l'amande amère jusqu'à la cannelle en passant par la jacinthe, l'aubépine, l'héliotrope, le cumin, etc.

Si on condense la benzaldéhyde successivement avec les aldéhydes gras tels que propanal, butanal, pentanal, etc., on obtient des aldéhydes éthyléniques α-alcoyl substitués présentant aussi des variations d'odeurs considérables. Ce sont ces aldéhydes qui ont été étudiés par M. Michelet qui a fait suivre son exposé de sa méthode personnelle de condensation ainsi que les résultats de l'hydrogénation des produits obtenus. Cette thèse est d'un très haut intérêt technique et pratique et un certain nombre des corps décrits sont des nouveautés qui pourront avoir des applications intéressantes en parfumerie.

FICHES TECHNIQUES

HUILE ESSENTIELLE DE LEPTOSPERMUM LIVERSIDGEI ET L'EXISTENCE DANS CETTE ESSENCE DE L'ISOPULEGOL. — A.-R. PENFOLD. — *J. Proc. Roy. Soc. New South Wales*, t. LXV, p. 185, 1932.

L'entraînement par la vapeur d'eau des feuilles et des branchelettes terminales de L. Liversidgei donne une huile essentielle avec un rendement de 0,4 à 0,64 %, essence ayant les constantes suivantes: d_{15}^{15} = 0,8831 à 0,8985, α_D^{20} = +9°4 à +13°4, n_D^{20} = 1,4609 à 1,4665, indice d'éther : 43,0 à 47,0, indice d'éther après acétylation : 244 à 260, solubilité dans l'alcool à 70° : 1 vol. d'essence dans 1,2 à 1,6 vol.

d'alcool, teneur en aldéhyde (méthode modifiée de Holtappel) 33 à 41,4 %. L'essence renferme du citronellal, du *d-α*-pinène, de l'isopulegol et un alcool sesquiterpénique.

***

Composition de l'essence de citron extraite a la machine. — A.-H. Bennett et D.-J. Tarbert. — *Annali Chim. App.*, t. xxii, p. 32, 1932.

L'indice d'alcool (rapport alcool-citral) est compris entre 1,6 et 2,6 pour les concentrés ordinaires déterpénés et entre 2,9 et 2,4 pour les concentrés préparés à la machine.

Les auteurs décrivent une méthode rapide pour la détermination de cet indice, basée sur la solubilité de l'acide salicylique dans les constituants de ces essences. Les résultats obtenus par application du réactif de Grignard pour la détermination des alcools suivant la méthode de Kohler, Stone et Fuson, sont également reproduits dans l'original.

***

Etudes comparatives sur la camomille. — P. Rom. — *Magyar Gyogyszeresztud. Tarsasag.*, t. vi, p. 296, 1930.

Le pourcentage d'essence contenue dans la camomille hongroise a été déterminé :

1° En mesurant la quantité d'huile surnageant à la surface de l'eau au cours de la distillation et en ayant la quantité d'essence existant dans l'eau (on trouve 0.22 et 0,20 %, ce qui fait au total 0,42 %) ;

2° En appliquant la méthode décrite dans la pharmacopée allemande (0,49 %) ;

Les études antérieures sur la composition de la camomille avaient donné des résultats plus faibles car on ne tenait pas compte de l'essence qui se trouve dans l'eau.

Les mêmes méthodes donnent pour certains échantillons de camomille allemande 0,6 à 0,8 % d'essence et pour un échantillon russe 0,58 %, cette dernière se présente sous la forme d'un liquide jaune sensiblement plus soluble dans l'eau que les essences hongroises et allemandes.

L'examen de onze échantillons de camomille hongroise a toujours donné un pourcentage d'essence supérieur à 0,4 %. Le pourcentage de sable est de 0,8 à 1,1 %, celui des cendres de 10 à 16 %. Les échantillons allemands contiennent de 9 à 10 % de cendres et 0,4 à 1 % de sable, les échantillons russes de 11,5 à 15 % de cendres et 2,7 à 5 % de sable.

***

Les exportations d'essence de civette d'Ethiopie. — Anonyme. — *Oi land Col. Trades* J., t. LXXVIII, p. 1749, 1930.

Il y a quelques années, les exportations de civette d'Ethiopie atteignaient le chiffre de 40.000 onces par an. Cela signifiait en réalité 40.000 onces d'un mélange de civette et d'une proportion plus ou moins grande de produits étrangers servant à frauder cette drogue.

En 1928, les exportations se sont abaissées à 20.000 onces dont la moitié environ ont été expédiées aux Etats-Unis sur la base de 8 shillings par once. C'est, en effet, à la suite d'une baisse des prix que les indigènes se sont détournés de cette industrie et ont même mis en liberté les animaux qu'ils tenaient captifs.

L'année dernière, il y a eu plus d'intérêt de la part des acheteurs intéressés par les bas prix et ceux-ci ont remonté jusqu'à 12 sh. par once, toutefois le total des exportations a été de 20.000 onces comme l'année précédente.

L'achat d'essence de civette doit être entouré de nombreuses précautions et une analyse de chaque parcelle doit être faite. Les produits les plus courants employés pour frauder l'essence sont des matières grasses, de la gelée de pétrole et des pulpes diverses comme des pulpes de bananes.

BREVETS

B. F. 712.309. — Produit perfectionné pour coller les cheveux sur le visage. — L. Lautier, 10 juin 1930.

Ce produit est composé d'une gomme simple ou composée présentée sous forme pulvérulente. Cette gomme, de préférence de la gomme arabique blanche ou blonde du Sénégal, peut être teintée suivant la teinte des cheveux, de même qu'elle peut être parfumée. Pour son application, on l'humecte légèrement.

***

B. F. 712.913. — Compositions de savons. — *I. G. Farbenindustrie*, 9 mars 1931.

Compositions de savons telles que savons de toilette, de Marseille, en flocons, en copeaux, etc., comprenant les esters acides solubles dans l'eau formés par les acides minéraux oxygénés polybasiques avec les alcools aliphatiques ou cycloaliphatiques, ou avec les oléfines ou les alcools oléfiniques renfermant plus de 8 atomes de carbone, ou les acides sulfoniques vrais de composés aliphatiques ou hydroaromatiques ou leurs sels, ou les produits résultant de la condensation des composés hydroxylés ou halogénés de l'acide éthanesulfonique, de l'acide éthionesulfonique ou du sulfate de carbyle avec les acides aliphatiques supérieurs ou leurs dérivés ou les sels de ces composés, seuls ou en mélange avec d'autres substances.



RIECHSTOFF INDUSTRIE
UND KOSMETIK
Nummer 1
MÜNCHEN JANUAR 1932
Jahrg. VII
HEIKO
Iris-Resinoid H. & Co. RM. 30.—
Iris-Resinoid extra H. & Co. RM. 70.—
HEINE & Co
AKTIENGESELLSCHAFT
LEIPZIG · GRÖBA · RIESA
(ELBE)



L'ANNUAIRE
INDUSTRIEL
répertoire de la production française
toutes les industries
tous vos clients
tous vos fournisseurs
consulté dans le monde entier
grâce à son répertoire en
6
langues
3 volumes 8000 pages 150 frs
Archives 49-60, 26, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris-4

B. F. 712.811. — PROCÉDÉ DE PRÉPARATION D'UN PRODUIT A LAVER, NETTOYER, BLANCHIR ET ADOUCIR. — A. SCHREIBER et MARTENS, 27 janvier 1931.

Ce procédé consiste à neutraliser des oxacides (acide lactique, malique, vinique) par des bases (carbonates alcalins, alcalino-terreux) et la bouillie grumeleuse ainsi obtenue est de nouveau additionnée de faibles quantités d'un acide faible, soit d'une solution composée d'une très faible proportion d'acide libre, ensemble avec de petites quantités de sels acides tels que jus de citron, de pomme, etc..., que l'on ajoute jusqu'à ce qu'il se produise beaucoup de mousse. On sèche la masse et on la moule en la colorant et la parfumant éventuellement. Cette préparation peut être mélangée à un savon lui servant de support et les deux substances peuvent être traitées en vue de la fabrication d'un savon de toilette de qualité supérieure.

***

B. F. 712.971. — PROCÉDÉ DE PRÉPARATION DE POUDRES POUR LA PEAU OU DE POUDRES A POUDRER.— E. DONATH, 10 mars 1931.

Poudres à poudrer à teneur d'enzymes caractérisées par le fait que l'on ajoute à un mélange constitué de manière connue par des composés insolubles à l'eau, par exemple d'amidon, de talc, fibres végétales broyées, magnésie, etc., et par des enzymes purs ou conservés, des composés organiques ou inorganiques solubles dans l'eau dans le but d'augmenter l'action thérapeutique de ces poudres.

Exemples de poudres :

94 gr. de talc vénitien finement broyé,

4 gr. 5 de sel de cuisine finement broyé,

1 gr. 5 de poudre de peptinase concentrée,

80 gr. de poudre de talc vénitien,

10 gr. de poudre d'oxyde d'aluminium,

8 gr. 7 de borax en poudre,

1 gr. 3 d'enzyme de pancréas.

***

B. F. 713.357. — PROCÉDÉ DE PRODUCTION DU 3-MENTHÈNE. — SOCIÉTÉ SCHERING-KAHLBAUM A. G., 16 mars 1931.

En chauffant le 1-menthène à haute température, en particulier à des températures supérieures à 300°, en présence de catalyseurs, par exemple de catalyseurs par surface tels que terre de blanchiment, gel de silice, Tonsil ou des sels métalliques comme le sulfate de magnésium, le phosphate de cuivre, on obtient un produit composé d'un mélange de 3-menthène et de menthènes isomères, en particulier de 1-menthène.

Le 3-menthène peut facilement être séparé par distillation fractionnée. On passe ainsi facilement du 1-menthène facile à obtenir au 3-menthène d'une valeur au point de vue technique plus grande.

***

B. An. 349.004. — PROCÉDÉ DE PRÉPARATION DE PARFUMS ET PRODUITS ANALOGUES. — A. CARPMAEL, 12 novembre 1929.

Ces produits renferment une petite proportion de sulfure ou de polysulfure d'un hydroxyaryle ou d'un produit de substitution ou de sel dérivés de ces produits, dilués au moyen d'un diluant ou support solide, visqueux ou liquide.

Par exemple, on peut mélanger du sulfure de 4-hydroxyphényle ou de 2-méthyl-4-hydroxy-5-isopropyle avec de la glycérine, de la vaseline et des matières grasses extraites de la laine ou mélanger du sulfure de 2-hydroxy-5-chlorophényle avec les constituants ordinaires des poudres de riz.

***

B. An. 349.992. — PROCÉDÉ DE FABRICATION DE PARFUMS. — MOUTIS A. G. et ROSENHOCH, 27 janvier 1930.

Les feuilles de tabac, les pétales de fleurs, le thé et les autres produits végétaux aromatiques sont traités avec des ions de métaux tels que le Cu et Ag.

Par exemple, le tabac est humidifié et traverse un récipient parcouru en sens inverse par un courant d'air et d'ozone, les ions métalliques sont créés en faisant traverser le tabac par un courant électrique, le tabac étant préalablement amené à 30-70° et le courant étant amené par des électrodes appropriées.

***

B. An.350.064. — POMMADE POUR LES CHEVEUX. — B. THORNS, 17 mars 1930.

Une pommade pour l'entretien et la conservation de la chevelure est formée d'un mélange de 3 livres de vaseline, 1 once de cire d'abeille, 3 onces d'huile d'olive, 3 onces d'huile verte de bouleau et 3 onces d'essence d'eucalyptus.

***

B. An. 350.379. — PROCÉDÉ DE FABRICATION DE PARFUMS. — C.-B. ELLIS. — 6 décembre 1929.

On mélange des éthers monoaryliques de la glycérine ou du glycol avec des acides sulfoniques ou carboxyliques aliphatiques, aromatiques ou hydroaromatiques, ou leurs sels ou leurs produits de substitution de façon à obtenir des produits solubles dans l'eau et utilisables comme agents d'émulsification dans la préparation des parfums et des fards.

On peut utiliser comme éthers, l'éther monotolytique de la glycérine ou l'éther du glycol correspondant, et on ajoute à ces produits des savons, des matières grasses, de l'acide salicylique, des huiles sulfonées ou leurs sels.

Exemple : 80 parties d'huile pour rouge turc sont mélangées avec 20 parties d'éther mono-tlylique de la glycérine et 100 parties de tétrahydronaphtalène.

Le Gérant Michel CHATELUS

Imprimerie Artistique, 58, rue Victor-Lagrange, Lyon